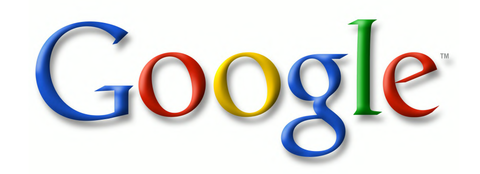


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

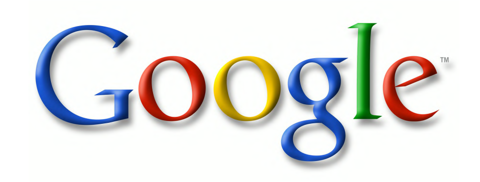
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

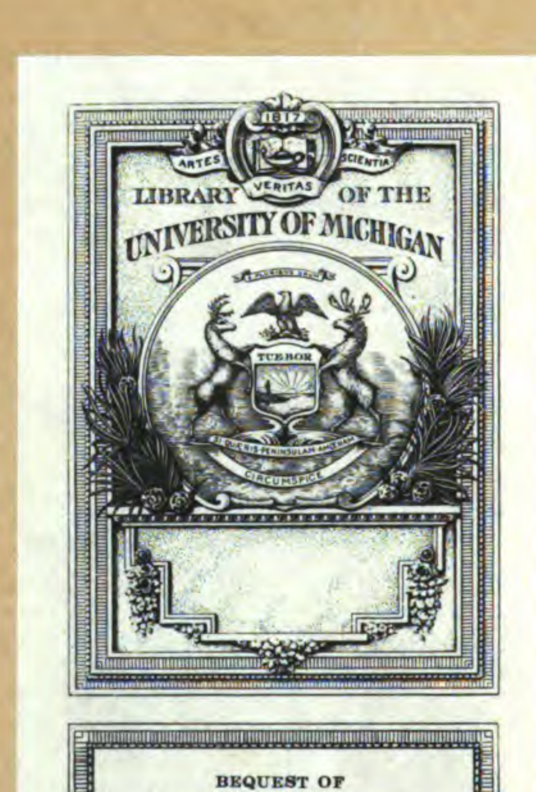
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


a39015 00025119 2b



BEQUEST OF
ABBY L. SARGENT



5

HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU

HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit, hoc et ipse velim ; si autem minus dignè, concedendum est mihi.

II. Machab., xv, 39.

TOME CINQUIÈME



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1888

DC
611
.P745
A92

v.5


CARTE
DE LA
FRANCE FÉODALE
à la fin de la seconde race
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU
par M. le Chanoine AUBER,
1888.
OCÉAN
ROYme D'ANGLETERRE
Londres
MER BRITANNIQUE
Boulogne
Dé DE NORMANDIE
Rouen
Meulan
Cté DE BRETAGNE
Quimper
Rennes
Fougères
le Mans
DUCHÉ
Vendôme
Blois
Angers
Nantes
VENDÉE
Poitiers
DUCHÉ
Chauvigny
St Savin
Montmorillon
Charroux
St Jean d'Angely
Limoges
Angoulême
Charente R.
Blaye
Périgueux
Turenne
Dordogne R.
Bordeaux
Dé DE
Bazas
Agen
GASCOGNE
Lectoure
Bayonne
Oleron
Bigorre
Urgel
ESPAGNE
Échelle.
Lieues de France.
0
20
40
60
Cté DE BARCE
Barcelo
50
48
46
44
8
6
4
2
Imp. Typ. Lith. BARROUX - GAUVIN, Poitiers.

2 4 6 8

FLANDRE
Anvers
Gand
Lille
Louvain
Cambrai
S. Quentin
Laon
Soissons
DOMAINE ROYAL
Rethel
Reims
Chalons
Sedan
Corbeil
Sens
Troyes
Bar-s-Seine
Auxerre
Semur
Langres
Dijon
Bourges
Nevers
Chalon
Macon
Beaujeu
Lyon
Clermont
Tournon
Valence
Rodez
Avignon
Arles
Montpellier
Melgueil
Narbonne
Toulouse
Girone

LORRAINE
Cologne
Marbourg
Aix-la-Chapelle
Rhin f.
Moselle
Mayence
Mein
Trèves
Metz
Spire
Strasbourg
Rhin f.
Bale
Payerne
Lac
Rhone f.
Genève

ROYAUME DE BOURGOGNE OU D'ARLES

Isère
d'Albon
Grenoble
Briançon
Embrun
Durance
Digne
Nice
Fraxinet
Turin
le Pô

EMP. ROMAIN GERMANIQUE
Augsbourg
Inspruck
Lac de Constance
Milan
Pavie
Vérone
Gènes
Lucques
Pise

MER MÉDITERRANÉE
Calvi
Bastia
CORSE
Ajaccio

50
48
46
44
42

2 4 6 8

T60-171798



LIVRE XXX

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE PÉPIN II EN AQUITAINE JUSQU'A SA DÉCHÉANCE

(De 845 à 848)

Pépin II tente des intrigues avec les Bretons.

Nous avons laissé Pépin II à Dordone, jouissant, après une vie si agitée de travaux et d'inquiétudes, du calme qu'on goûte toujours mieux après une victoire chèrement achetée. Il devait le trône que son oncle venait de lui abandonner moins à des succès brillants qu'à la ténacité de son opposition et de ses espérances. Et pourtant, rien ne lui assurant mieux que par le passé la persévérance des vues pacifiques de l'empereur, et de son côté cédant volontiers à son caractère inquiet et soupçonneux, il commença à se garder en reprenant bientôt sa politique remuante contre les desseins qu'il prêtait follement à celui dont la suzeraineté lui restait importune. C'est pourquoi il songea à se faire un allié de ce roi de Bretagne qui s'était montré capable de tenter des conquêtes au-delà de son pays. Noménoé accueillait ces ouvertures en prévision de quelques troubles prochains entre lui et les Francs, tant il était peu éloigné d'y recourir encore pour satisfaire son insatiable ambition. Il y avait plus : on ne doutait pas que Pépin ne fût capable de s'associer, par un crime

impardonnable, à ces sauvages ravageurs de nos provinces qu'on appelait les Danois. Cette seule appréhension donne la mesure de l'estime qu'inspirait le prince aquitain : aussi on n'hésita pas à lui faire prévoir les conséquences d'une prise d'armes, et les trois frères Lothaire, Louis et Charles lui avaient dépêché de Thionville des envoyés chargés de lui faire comprendre aussi bien qu'à Noménoé qu'ils se verraient l'un et l'autre attaqués à la fois par eux tous, s'ils essayaient le moindre mouvement qui pût troubler de nouveau la paix publique (a).

Nouvelle convention entre lui et Charles le Chauve.

Des menaces faites d'une façon si explicite firent rentrer en eux-mêmes les deux conspirateurs. Ils furent d'ailleurs encouragés dans ce retour par un désir également exprimé chez les Francs et les Aquitains de voir enfin cesser des luttes onéreuses pour tous. Le Breton rentra dans le silence, et Pépin profita de la leçon pour venir signer avec son oncle un traité confirmatif de celui de Saint-Benoît-sur-Loire, se reconnut son vassal, et lui promit par serment de le servir en toute occasion. Par ce même acte, Pépin entra entièrement dans ses droits royaux, et vit revenir à son parti beaucoup de seigneurs qui, incertains d'un avenir mal dessiné jusque-là, étaient restés attachés à celui de Charles (b).

Raynulfe I[er], comte de Poitiers, redevient duc d'Aquitaine.

Celui-ci songea dès lors à s'assurer des provinces qu'il s'était réservées dans l'Aquitaine septentrionale, en leur donnant un gouverneur dont l'attachement lui fût connu. A ce titre, personne ne lui pouvait être plus utile que Raynulfe, qui lui était toujours resté fidèle pendant ses trop longues contestations de famille. Ce Raynulfe était le fils de Bilichilde et de Gérard, comte d'Auvergne (1), tué en 841 à la bataille de Fontenay, sous les drapeaux de Charles le Chauve. Il était d'ailleurs gendre de Pépin I[er] et déjà comte de Poitiers depuis 839. Pépin vit ainsi augmenter son

(a) *Annal. Bertin.*, ad ann. 844. — *Annal. Metens.*, ibid.

(b) *Annal. Bertin.*

territoire de celui de l'Angoumois et de la Saintonge ; mais il reçut en même temps le titre de duc d'Aquitaine, tout en gardant celui de comte de Poitiers. Telle est l'origine de l'union des deux maisons de Poitou et d'Aquitaine, dont nous savons que saint Guillaume de Gellone avait été le véritable chef.

Un autre membre de cette famille devint alors comte bénéficiaire de Toulouse, à qui Pépin II en confia le gouvernement : c'était Guillaume, deuxième du nom, fils aîné de Bernard de Septimanie et de Dodane, petit-fils comme Gérard d'Auvergne du même Guillaume de Gellone. Il n'avait que dix-neuf ans, et avait fait prévoir son intelligence et sa valeur lorsque l'année précédente, après la mort malheureuse de son père, il avait saisi le sceptre de ses Etats, résolu de les garder à toute outrance. Pépin ne pouvait donc mieux abriter de ce côté son autorité royale. Tout en n'étant plus en réalité que le suzerain du jeune Guillaume, il l'avait là en un poste avancé qui lui assurait la paix dans cette extrême limite de sa domination.

Guillaume II, comte de Toulouse.

Ainsi fut établie la division réelle de l'Aquitaine en deux provinces qui restèrent séparées sous le nom de *première,* donné à toute la partie méridionale posée entre le Lot et les Pyrénées, et de *seconde,* qui comprit tout le pays qu'on parcourt du Lot à la Loire. Celle-ci fut celle du Nord ; l'autre, celle du Midi ; et cette division dura jusqu'en 928, époque où nous verrons Ebles Manzer réunir pour la première fois le titre de Comte de Poitiers à celui de Duc d'Aquitaine, lequel titre passera à ses successeurs, qui le garderont jusqu'à la réunion du Poitou à la France en 1137.

En quoi consiste ce double gouvernement de l'Aquitaine.

Voilà donc cette grande province, jusqu'à présent divisée en deux portions toujours convoitées par des souverains dont la rivalité l'avait ébranlée, devenue, non plus un royaume à côté d'un Etat secondaire, comme tous les simples comtés, mais l'héritage réel et dans une parfaite unité d'une dynastie qui s'y maintiendra pendant plus de deux siècles, et ne s'absorbera dans la France que pour y

contribuer à cette grande et longue autonomie dont notre patrie se glorifiera plus que toute autre, jusqu'au moment où les fautes des princes et des peuples commenceront, hélas! la décadence du plus beau de tous les royaumes après celui de Dieu!

Charte d'Alaon. — Occasion de ce diplôme.

Charles le Chauve, après ses dernières infortunes en Aquitaine, avait passé les fêtes de Noël 844 dans sa maison royale de Quiercy, voisine de celle de Compiègne. Il était venu ensuite prendre sa demeure d'hiver dans cette dernière avec la reine Hermentrude et toute sa cour, pour y célébrer ses noces, dont les troubles récents avaient fait différer la solennité. Dans les premiers jours de janvier, on y vit arriver Obbonius, l'abbé du monastère d'Alaon, dans le diocèse d'Urgel. Ce monastère était de fondation toute récente, sur les confins de la France et de l'Espagne, et suivait la règle de saint Benoît, comme toutes les maisons monastiques de ce temps (2). Obbonius en était le premier abbé, et il venait sous les auspices de Bézarius, son métropolitain de Narbonne, demander la confirmation de l'acte de fondation de son abbaye.

Histoire de la fondation de l'abbaye de ce nom.

Pour donner cette approbation, il fallait examiner la charte, et l'exposé qu'en avait fait le pétitionnaire semblait consacrer de la part des fondateurs des droits qui parurent tout d'abord contestables, parce qu'on y semblait revenir sur des confiscations de territoire faites par les Mérovingiens sur les rois d'Aquitaine de la race de Boggis et de ses descendants. Cette reprise de droits périmés aurait constitué une usurpation illégale au profit de ces derniers, en établissant comme usurpateurs véritables les rois de la seconde race, dont le droit féodal ou les conquêtes avaient consacré tour à tour ou à la fois la légitime propriété. Charles voulut donc prendre le temps de réfléchir avant de faire droit à la demande d'Obbonius; et bientôt, en examinant en conseil avec les grands et les prélats du royaume les donations faites au nouveau monastère par le comte Wandrégisile, sa femme et ses quatre fils, on

reconnut que ceux-ci avaient réellement établi leur générosité sur ce fait, qu'ils auraient vraiment repris une sorte de possession sur toutes les terres dont Charlemagne et ses successeurs s'étaient emparés sur la branche ducale d'Aquitaine, issue de la race royale des Mérovingiens. Il fallut faire une enquête exacte sur les droits des fondateurs, et poser nettement ceux qui étaient restés à Wandrégisile et à ses fils. Pour cela, un acte fondé sur une connaissance claire et très précise des faits historiques consignés dans les annales des deux derniers siècles, établit que la ligne de Charibert, roi d'Aquitaine, fils puîné de Clotaire II, et frère consanguin de Dagobert Ier, s'était divisée en deux branches dont Eudes, roi d'Aquitaine, petit-fils de Charibert, fut le chef. Hunold, son fils aîné, et ses descendants, possédèrent l'Aquitaine et la Gascogne, mais ils la perdirent par confiscation, pour s'être constamment tenus en révolte contre les princes carlovingiens. Hatton, second fils du duc Eudes, forma une seconde ligne. Ce qu'elle posséda de la Gascogne passa à la première ligne par le mariage d'Adèle, petite-fille d'Hatton, avec Waifre, duc d'Aquitaine et fils d'Hunold. Le comte Wandrégisile, cousin de Charles le Chauve et son homme-lige, qui avait reconquis sur les Maures le territoire d'Alaon, se l'était donc attribué à tort comme domaine propre ; ce territoire repris par l'ennemi ne devait appartenir qu'au souverain que la guerre en avait dépouillé. Wandrégisile et les siens avaient donc dépassé leurs pouvoirs en étendant leurs dons à l'abbaye d'Alaon jusqu'à la nantir de terres situées en Aquitaine et en Gascogne, dont la première branche de sa famille avait été légalement privée par une confiscation méritée. Tels furent les documents qui infirmèrent aux yeux du conseil royal les droits des donateurs, et, par suite, la donation elle-même. Rien ne paraît plus exact et mieux motivé que cette décision basée sur la religieuse observance des conventions et des règles de l'équité. C'est, dit avec raison un historien, une de ces pièces de chancellerie qui font

Et des donations annulées de ses fondateurs.

honneur à la justice du roi et aux lumières d'un siècle qui n'avait pas encore perdu tout l'éclat que lui avait imprimé le génie de Charlemagne (a).

Après cette discussion approfondie, Charles le Chauve refusa de confirmer la donation de Wandrégisile en tout ce qui concernait l'Aquitaine et la Gascogne. Néanmoins, il regarda comme un acte de justice de confirmer les autres donations, et accorda au monastère des privilèges considérables et des immunités et franchises parmi lesquelles on remarque surtout l'exemption pour le temporel de toute autre juridiction que celle du roi de France, et de celle de l'évêque d'Urgel pour le spirituel.

Nous nous serions moins étendu sur ce fait, s'il n'avait mis au jour, d'une façon aussi nette que précise, la suite des épisodes que nous avons raconté des longs démêlés qui remplirent le VIIIe siècle, entre les descendants aquitains des Mérovingiens et les rois de la seconde race. L'instrument qui en résulta et qui devait assurer les droits de l'abbaye d'Obbonius, aussi bien que les justes prétentions des rois de France, est d'une haute importance pour l'histoire de nos contrées méridionales, puisqu'il a fixé la chronologie de beaucoup d'événements et éclairci une foule d'obscurités. C'est ce diplôme vraiment remarquable qu'on a désigné sous le nom devenu célèbre de *Charte d'Alaon;* on voit que nous ne pouvions la passer sous silence. Elle fut donnée le 21 janvier 845 (3).

Authencité reconnue de la charte d'Alaon.

Des critiques ont attaqué l'authencité de cette pièce parce qu'elle a été longtemps ignorée ; mais les raisons qu'on a données de cette supposition restent sans force devant l'examen de ce procès historique. La charte d'Alaon, ensevelie jusqu'au XVIe siècle dans les archives nationales, avec tant d'autres qui y dormaient, fut apportée en preuve plusieurs fois pendant le cours du XIIe, lors de contestations judiciaires, et y fit foi en faveur de ceux qui l'avaient

(a) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 246.

invoquée. Plusieurs savants la connurent dès le XVI[e], et elle fut enfin imprimée au commencement du XVII[e] (4).

Pépin confirme les monastères de Saint-Chaffre et de Moissac.

Pépin II, après la signature de ses promesses envers Charles le Chauve, avait besoin du repos qu'il était venu prendre à Dordone. Il y demeura, grâce à sa lassitude, quelque temps sans rien témoigner de ses ressentiments qu'il ne savait pas maîtriser, ni de ses projets de rébellion ultérieure, dont il semble que son caractère n'eût su se passer. On a de lui quelques diplômes de cette année, datés de ce château du Périgord, entre autres, le premier qu'on connaisse émané de lui, en faveur du monastère de Moissac (5), qui datait déjà de deux cents ans. Un autre de la même année confirmait les privilèges de l'abbaye de Saint-Chaffre en Velay (6), autour de laquelle avait déjà commencé à se former une petite ville, devenue aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Haute-Loire. Gauthier, qu'on ne connaît pas autrement, était alors abbé de Saint-Chaffre, et c'est lui que Pépin reçut avec bienveillance, et à qui il assura, avec les immunités de son abbaye, la possession de plusieurs prieurés qui lui étaient soumis dans le pays et ailleurs (a). Le dernier abbé de Saint-Chaffre fut le célèbre Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, qui la garda de 1747 à 1790.

Hypocrisie de sa politique.

Ce dernier diplôme de Pépin, datant de la fin de l'année, nous prouve qu'il se trouvait bien à Dordone, mais non pas qu'il y pourvût beaucoup au soin de ses Etats, qui semblaient pourtant, dès lors qu'il en avait une possession définitive, devoir devenir l'objet de sa surveillance et de sa protection. Il ne paraît pas qu'il en fût ainsi, et cette quiétude, au moment où de nouvelles expéditions des Danois venaient encore désoler les rivages de la haute Aquitaine, prouvaient peut-être en lui une arrière-pensée et un intérêt secret à ne pas trop déranger des ennemis dont il pouvait bientôt avoir besoin. Ceux-ci, à qui sans doute

(a) *Gallia christ.*, II, col. 760 et suiv.

importait beaucoup moins une telle alliance, n'en avaient pas moins repris le cours de leurs déprédations. Arrivés cette fois par l'embouchure de la Seine, qu'ils avaient déjà fréquentée, ils avaient rançonné le roi de France à Saint-Denis; puis, se répandant par une nouvelle navigation sur les côtes de notre Océan, on les vit avec effroi reprendre dans ces parages toute la rapidité de leurs courses. Ils ne s'arrêtèrent pas cette fois à Noirmoutier, où ils n'avaient plus que faire depuis sa destruction de l'année précédente. Ils commencèrent dans le courant de mars à se jeter sur l'île de Ré, qui n'avait pas encore eu leur visite. Là, près du rivage méridional, dont ils surent franchir les rochers, était le couvent de Sainte-Marie, fondé vers 730 par Eudes, duc d'Aquitaine, qui y reposait avec sa femme Valtrude (a). Les brigands n'en firent en un jour qu'un monceau de ruines, si bien que dans une charte de la même année Charles le Chauve n'en fait mention que comme d'un lieu détruit.

Les Normands ruinent l'île de Ré.

Les religieux de Noirmoutier abandonnent Déas,

Cette funeste visite, et les infortunes de nos pauvres insulaires, éveillèrent l'attention des religieux qui habitaient le continent et n'y vivaient que dans des transes continuelles. De ce nombre était surtout Hildebode, abbé de Noirmoutier, qui vit bien que les pirates, n'ayant plus rien à obtenir des îles voisines des côtes de la Bretagne et du Poitou, ne tarderaient pas à débarquer sur les terres du pays d'Herbauge. Il y avait donc urgence à abandonner Déas pour un lieu plus sûr. Ce lieu semblait se trouver dans Cunault, monastère élevé sur la rive gauche de la Loire, au-dessous de Saumur, et dont les moines avaient sans doute déjà disparu par les mêmes motifs (7). C'était un lieu fortifié par le comte Vivien, abbé laïque à qui Charles l'avait donné quelques mois auparavant, et qui l'avait convoité, quoiqu'il ne fût pas aussi considérable par ses bâtiments et le nombre de ses religieux que par les terres

Et se retirent à Cunault,

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 726 et 735.

qui y attenaient. Ce lieu bien gardé par des tours, de hautes murailles et des fossés, sembla d'une meilleure défense à Hildebode, et Charles le lui accorda par une charte, sur les instances du comte Vivien lui-même, chargé par les religieux de négocier l'affaire. Là étaient restées ensevelies secrètement les reliques d'un saint Maxentiole, nommé vulgairement saint Mézenceul, assez inconnu jusqu'à présent, mais qu'on honore à Baugé (8) et à Cunault le 17 décembre, sous le titre de confesseur. Ainsi, l'abbé de Noirmoutier établit ses frères dans ce refuge, et se proposa d'y transférer, aussitôt que possible, le saint patron qu'il espérait y abriter sûrement (a).

Il paraît que ce ne fut pas le seul dépôt où durent se cacher en Poitou des restes vénérés, sans que l'histoire nous en marque bien précisément l'époque. Quoi qu'il en soit, on dut encore abandonner ce grand monastère de Cunault, sans doute tombé lui-même en possession des Normands, pour un autre asile de la même contrée où ils purent rester quelque temps après leur disparition. C'était l'église et le presbytère de Messay (9), paroisse du Loudunais. Ce lieu était situé au Sud de Moncontour, entouré de bois, et arrosé par le Prepson, au bas d'une colline. Une telle solitude pouvait les cacher quelque temps, et rien n'y attirait l'attention de l'ennemi. Charles ajouta à cette donation celle de terres assez considérables dans le voisinage, et même dans les environs d'Airvault (10). Soit que les exilés y aient bâti, durant le séjour qu'ils y firent, une église plus digne de l'objet qu'ils devaient lui confier, soit qu'on l'ait remplacée au XII[e] siècle par celle qu'on y voit encore, cette église mêle à tous les caractères du style roman primitif ceux d'une reprise de l'époque ogivale, et porte le vocable de saint Filibert. C'est tout ce qui y reste de ces anciens souvenirs, et la paroisse elle-même, devenue moins importante depuis 1790, fut réunie, après le Concordat de 1801,

Puis à Messay. — Souvenirs de cette paroisse.

(a) Ermentaire, *Hist. translat. S. Filiberti,* apud Mabillon, *in h. ann.*

à l'église voisine de Saint-Clair, dans l'archiprêtré de Loudun. On trouve en 854 et 915 des diplômes de Charles le Chauve et un autre de Charles le Simple, donnés en faveur des moines du lieu, qui y habitaient donc encore à cette dernière date (a).

Paroisse de Saint-Clair.

Nous venons de citer une paroisse de Saint-Clair qui compte aujourd'hui parmi celles du doyenné de Moncontour (11). Dès le temps dont nous parlons, elle existait avec un titre paroissial, et avait été établie sur un fond nommé *Aler, de Alerio,* qu'elle conserva longtemps après qu'on lui eut donné le vocable de saint Clair, pour lequel on abandonna celui de saint Augustin, qui en était le premier patron. On voit par des actes authentiques qu'en 986, ce n'était encore qu'une villa (b) nommée *Alerius;* mais nous savons que les villas étaient presque toujours, surtout à cette époque, pourvues d'une église. Au XIIIe siècle, en 1245, elle est un petit bénéfice de l'abbaye du Pin, près Poitiers, aussi bien qu'au XIVe. D'après les mêmes sources, il paraîtrait qu'elle ne reçut le nom de Saint-Clair qu'un peu avant le milieu du XVe siècle, probablement à l'occasion de quelques reliques du saint qui avait honoré le Loudunais autant par sa naissance que par son martyre, vers le milieu du IIIe siècle (c). C'est dans la plaine dominée par le clocher de cette paroisse que campa, en 1569, l'armée du duc d'Anjou, depuis Henri III, avant la bataille de Moncontour qui délivra, le 3 septembre de cette année, le Poitou de l'invasion des Huguenots. Avant 1790, l'église de Saint-Clair était donnée de plein droit par l'évêque de Poitiers; une portion de son territoire dépendait de la baronnie de Moncontour, et la seigneurie de celle de Berrie. Le titre de grand Saint-Clair avait été donné à

(a) D. Bouquet, VIII, 344; VII, 528. — Guérin, *Histoire de l'abbaye de Tournus,* p. 146. — Redet, *Diction. topog. de la Vienne,* p. 261. — Besly, *Comtes de Poict.,* p. 8.

(b) Redet, *Diction. de la Vienne,* p. 373.

(c) V. ci-dessus, *ad ann.* 260.

l'église paroissiale, pour la distinguer d'une chapelle située dans le bourg même, et dans laquelle se trouve une source limpide que la foule fréquente avec confiance pour les maladies des yeux (a).

Famine et irruption de loups.

Les soins pieux qu'on se donnait en ces grandes calamités pour sauvegarder les trésors ecclésiastiques des atteintes des Normands, n'empêchaient pas des fléaux d'un autre genre de désoler l'Aquitaine, où des famines fréquentes suivaient d'ordinaire les grandes guerres qui y interrompaient les travaux de l'agriculture. Une de ces cruelles épreuves s'y fit encore sentir, en 845, et une grande mortalité en fut la suite. Ce ne fut pas tout; un autre genre d'anxiétés troubla ce malheureux pays. Des loups affamés, ne pouvant plus se jeter sur des troupeaux qui n'existaient plus, parcouraient les campagnes et dévoraient les hommes et les enfants que leur isolement laissait sans défense (b). Leur hardiesse, augmentée par la faim, rendait d'autant plus redoutables leurs bandes nombreuses, que la force manquait trop souvent à leurs victimes pour se protéger en les repoussant.

Nouvelles méchancetés de Lambert en Bretagne.

Cependant la Bretagne ne cessait d'avoir aussi ses tempêtes, grâce à la mauvaise foi de ceux qui s'y étaient emparé du pouvoir. Lambert y exerçait une véritable tyrannie, car l'irruption des Normands qu'il y avait attirés pesait encore sur les populations et lui avait mérité leur haine. Excommunié pour ses criantes injustices par l'évêque de Nantes, il méprisa cet avertissement salutaire, se logea dans la forteresse de la ville pour mieux braver l'animadversion publique, et persécuta ceux qui réprouvaient ce genre peu chrétien d'administration. L'évêque Actard, successeur de saint Gohard, que les Normands avaient massacré à l'autel, alla, en faveur de son peuple, trouver le roi de France, et lui suggéra, comme moyen de mettre un terme à ses exactions, de s'accorder avec Noménoé s'il

(a) *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, XIII, 256.

(b) *Annal. de Saint-Bertin,* ad h. ann.

Noménoé l'abandonne et cherche l'amitié de Charles le Chauve.

consentait à abandonner Lambert. Une négociation ayant été menée dans ce sens, une rupture s'en suivit et ménagea à Charles, qui n'avait pas eu aussi facilement raison de la conduite de Noménoé, les moyens de le soumettre. Celui-ci, se voyant seul, demanda la paix quand il se vit dans l'impossibilité de résister à des forces naturellement supérieures aux siennes (a).

Premiers inconvénients de la féodalité.

Mais de tels avantages n'étaient achetés que fort cher, car ils ne réparaient guère le désordre où la France entière était plongée de toutes parts, et d'une frontière à l'autre. Une de ses plaies les plus profondes était dans l'indépendance des seigneurs, qui s'accoutumaient peu à obéir au souverain, après s'être constitués eux-mêmes les maîtres de portions considérables du pays : car ils s'étaient habitués à décider, chacun à la tête de ses troupes, sur les questions les plus délicates de la politique et de la guerre. On commençait ainsi à se ressentir de l'abus que les rois avaient fait de ces fiefs donnés en bénéfices à ceux de leurs sujets qui les avaient utilement servis dans la guerre ou dans le gouvernement. Il était déjà peu de terres ainsi concédées qui ne devinssent des prétextes de résistance au pouvoir, de conflits armés entre voisins, et de prétentions qui toutes finissaient par tourner au dommage de la puissance souveraine. Les dotations territoriales, les titres de noblesse et les charges qu'ils supposaient presque toujours, devenaient peu à peu héréditaires après avoir été d'abord personnelles, et l'on courait risque de voir des rébellions embarrassantes si l'on tentait de revenir sur des habitudes prises soit de livrer, soit de détenir des honneurs ou des propriétés dont les leudes se regardaient nantis à perpétuité pour eux et les leurs.

Les Normands en profitent contre le pays.

De là un défaut d'unité qui rendait souvent le commandement inerte et l'obéissance plus difficile ; de là, par conséquent, l'impossibilité de résister victorieusement, sans

(a) *Chroniques de Nantes. — Annal. de Saint-Bertin,* ad h. ann.

un centre d'action et une autorité prépondérante, aux envahisseurs du sol, qui ne trouvaient devant eux aucun rempart solide, aucun courage qui les défendît. Par faiblesse et par inhabileté, Charles le Chauve avait cédé plus d'une fois à ces étrangers, partout vainqueurs, et que leurs succès avaient habitués à rançonner les contrées et à y traiter avec les rois. C'était là pour eux un encouragement de devenir plus audacieux contre les peuples et plus hautains avec les grands.

Origine des souterrains-refuges.

Cette prépondérance prise par les pirates ne les rendait que plus redoutables, et partout on se garait d'eux par la fuite ou la retraite en des lieux ignorés, au fond des forêts, dans les souterrains creusés exprès en pleine campagne, et dont l'entrée et la sortie multipliées avec art aboutissaient, plus ou moins loin des habitations, à d'autres solitudes secrètes qui leur ménageaient à l'extérieur des communications nécessaires. C'est l'origine de beaucoup des refuges souterrains qu'on découvre souvent encore dans nos campagnes. Là, d'étroites allées conduisent à de vastes salles, où les parois du roc, noircies par la fumée des lampes, attestent l'emploi de la lumière artificielle, et dont certains détours étaient renforcés par des portes solidement barricadées contre les découvertes possibles de l'ennemi. Il n'y avait pas jusqu'à des puits profonds, ménagés dans les couloirs factices, où les envahisseurs ne pussent se perdre sans retour, s'ils tombaient en ces pièges inattendus. Le Poitou, dans toutes ses parties, aussi bien que les provinces voisines, compte en très grand nombre ces sortes d'asiles, dont beaucoup doivent être attribués, selon nous, à l'époque que nous étudions en ce moment [a].

La ville de Saint-Savin fortifiée contre les invasions.

Temps malheureux où se fondait péniblement, à travers des transformations si laborieuses, la grande patrie de Philippe-Auguste et de saint Louis ! Ces précautions étaient

(a) Cf. *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XXII, 15; — XXVII, 118, 175; — et ses *Bulletins,* XI, 524.

prises même dans les villes, où certaines maisons en étaient pourvues, comme il en existe encore beaucoup à Poitiers. Mais jamais on ne s'était muni de plus épais remparts que depuis les invasions normandes, auxquelles on ne voyait plus que ce moyen de résistance, qui pourtant ne les arrêtait pas toujours. Une des villes les mieux fortifiées de notre haut Poitou fut celle de Saint-Savin, sur la Gartempe. Nous l'avons vue se fonder autour de son monastère, déjà célèbre par le nom de son saint patron et la remarquable capacité de ses abbés. En 845, Dodon n'avait pas cessé de le gouverner. C'était un homme de tête, qui, d'abord, ayant dirigé ses moines de Saint-Genou-sur-Indre (12) avant d'être préposé à ceux de Saint-Savin, avait contribué puissamment aux développements de ce dernier lieu. Par suite du système adopté en faveur de la discipline religieuse, fort endommagée par les troubles du temps, on n'avait pas cessé de confier la conduite de plusieurs monastères à un même abbé, qu'on jugeait d'assez d'expérience, d'énergie et de savoir pour mener à bonne fin les institutions ébranlées, ou d'autres dont c'était le seul moyen de favoriser l'établissement. C'est par cette raison, qu'en cette même année 845, Raymond, comte de Limoges, plaça Dodon à la tête de l'abbaye de Saint-Albinien de Ruffec, au diocèse de Bourges (13) ; et toutefois, les fréquentes absences qu'il fut obligé de faire à cette occasion n'altérèrent en rien les soins que demandait sa principale charge. Il ne négligea rien pour fortifier sa ville et sa demeure monastique, et, dès l'année suivante, on y vit arriver en grand nombre les religieux de Glanfeuil (ou Saint-Maur-sur-Loire), d'Autun, de Saint-Maixent et de Saint-Florent de Montglonne, qui s'y réfugièrent avec les corps de leurs saints patrons, et purent ainsi échapper aux fureurs des acharnés ennemis de la chrétienté (a).

Dodon, son abbé, préposé à plusieurs abbayes.

Hébrouin fait écrire le livre des miracles de Saint-Germain des Prés.

Hébrouin, notre évêque de Poitiers, que nous avons vu

(a) Mabillon, *Annal. Bened.*, III, p. 87.

revêtir un caractère un peu trop guerrier, ne perdait pas de vue cependant les intérêts de l'Eglise et les soins multiples de son ministère sacré. Occupé à la cour, où il était le plus souvent retenu par son titre d'archichapelain du roi, il était en même temps abbé de Saint-Germain des Prés, et ayant su plusieurs faits miraculeux arrivés dans ce monastère, soit après la prise de Paris par les Normands, soit quand ils en furent partis, il ne voulut pas les laisser ignorés, et donna ordre à deux moines de son monastère d'écrire chacun une relation fidèle de ces miracles d'après le rapport d'un témoin oculaire (a). Il s'agissait de Ragenaire, chef des pirates qui avait envahi la capitale de la Neustrie, lequel se vantant devant le roi de Danemarck, Horic, d'y avoir dévasté l'église de Saint-Germain, tomba pendant ce récit à la renverse, en s'écriant que ce même Germain le meurtrissait de coups, sous lesquels il expira avec plusieurs de ses complices. Un autre soldat avait vu sa main se dessécher au moment où il avait frappé de son épée une des colonnes du tombeau de saint Germain. Hobbon, envoyé de Louis, roi de Germanie, à la cour d'Horic, était présent quand le premier de ces prodiges arriva. Le second était attesté devant lui par le soldat qui en avait été frappé. Ces circonstances étaient trop décisives pour ne pas mériter l'attention, et Hébrouin crut de la gloire de Dieu et de l'édification publique de ne pas laisser périr pour l'histoire de son monastère des faits si remarquables. Les deux moines se mirent donc à l'œuvre ; mais, soit qu'ils n'eussent pas satisfait le goût littéraire de leur abbé, soit, comme l'affirme D. Rivet, d'après Mabillon, que l'abbé craignît d'offenser celui des deux dont l'ouvrage aurait été jugé le moins bon (b), celui-ci ne jugea pas à propos de publier leur ouvrage. Ce fut son successeur à l'abbatiat, Gauzlin, qui chargea Aimoin, religieux de la même abbaye,

(a) Mabillon, *ub. sup.*, IV, p. 105.

(b) D. Rivet, *Hist. littér.*, V, 646.

de composer des deux écrits un ensemble que nous possédons encore et dont nous avons tiré cet exposé (a) (14).

Il ménage les intérêts de son abbaye de Glanfeuil.

C'est à la recommandation de ce même évêque, qui n'avait pas abdiqué le titre d'abbé de Glanfeuil, appelé déjà Saint-Maur-sur-Loire, que le roi fit donner à ce monastère, par acte du 21 octobre 845, plusieurs terres, dont quelques-unes encore incultes ; puis plusieurs villas avec leurs champs, vignes, églises et leurs appartenances, telles que moulins, cours d'eau, pâturages, avec les colons et les serfs qui y travaillaient déjà. C'était un dédommagement des violences et des ruines que les moines avaient subies des Danois. A diverses reprises, il obtint encore du même prince des secours plus étendus pour Saint-Germain des Prés, avec des confirmations de donations antérieures, des immunités considérables, et le droit d'élection de ses abbés par la communauté sans aucune entremise des rois ou de leurs magistrats.

Précautions légales prises pour les donations de ce temps.

Mais une autre de ces chartes est plus curieuse, parce qu'elle contient toutes les formules employées alors par les donateurs qui voulaient affermir entre les mains des donataires les biens qu'ils leur cédaient, lesquels plus tard auraient pu être contestés ou revendiqués par des héritiers avides et de mauvaise foi. Cette pièce, antérieure de quelques années (839), constate la cession faite par Roricon I[er], comte du Maine, sa femme Milechilde et son frère Gausbert, d'un alleu (15) situé en Anjou. Il y avait là une église avec tous ses droits de dîme, d'oblation et de sépultures. Il cédait avec elle ses serviteurs et ses servantes, entre autres quelques-uns avec leurs enfants, sans rien excepter des diverses appartenances des lieux, telles que les avaient possédées ses ascendants. Le tout était offert en même temps au Dieu tout-puissant, à notre Sauveur Jésus-Christ, à sa Bienheureuse Mère toujours vierge Marie, au Bienheureux apôtre Pierre, patron du monastère de Glanfeuil,

(a) Cf. Aimoin, *De Miraculis S. Germani*, ap. opp. (Migne, *Patrologie lat.*, CXXXIX) ; — Longueval, VII, 118 ; — D. Rivet, *Hist. littér.*, V, 42.

où reposait le corps du glorieux confesseur saint Maur, où Gausbert, frère de Roricon, avait embrassé la vie monastique, aussi bien que son fils Gauzlin qu'il y avait offert à Dieu. L'acte se terminait par la formule habituelle de malédictions et de menaces des peines éternelles contre quiconque oserait jamais revenir sur cette donation, sous quelque prétexte et à quelque titre que ce fût. Afin d'en assurer la teneur et d'en perpétuer l'accomplissement, Hébrouin, évêque de Poitiers, parent du comte, et Dodon, évêque d'Angers, y apposaient leur signature, et déclaraient excommuniés ceux qui attenteraient à ces volontés ainsi exprimées, et signées au monastère même de Saint-Maur-sur-Loire par dix autres témoins, le 1er mars 839, vingt-sixième année du règne de l'empereur Louis le Débonnaire.

Autres faveurs à Saint-Germain des Prés.

Hébrouin fit aussi confirmer par Charles le Chauve les libéralités et privilèges dont Charlemagne avait doté l'abbaye de Saint-Germain, qui était alors en dehors de Paris, et qu'on nommait par cette raison Saint-Germain des Prés. Le roi se faisait fort, par lui et ses successeurs, d'assurer par ce diplôme tout ce dont avaient joui les abbés et les moines depuis la fondation de leur monastère en 558, lesquels, par cela même et pour se pouvoir donner plus librement au service de Dieu et prier avec plus de ferveur pour la famille royale, avaient été exemptés de toutes charges publiques et de toute juridiction autre que celle du roi (a).

Cette sollicitude d'Hébrouin pour les intérêts des communautés dont il avait la charge lui valut la reconnaissance de ses religieux. Elle prouva aussi que l'éloignement habituel de ces abbés, déjà commandataires, ne leur était pas aussi nuisible qu'il le semblerait tout d'abord, car, en laissant toujours dans le cloître un prieur instruit et zélé qui y tenait leur place et en avait la direction, c'était toujours à l'abbé proprement dit que celui-ci recourait dans

(a) Cf. Besly, *Evesq. de Poict.*, p. 22 et suiv.

les cas de quelque importance ; et c'était par lui qu'on arrivait facilement aux faveurs royales et au redressement des torts que les grands pouvaient leur faire souffrir (a). A de telles conditions, l'absence de l'abbé y était moins sensible, et la discipline claustrale maintenue par le prieur ne souffrait en rien de la vie extérieure du premier dignitaire.

Prétentions des seigneurs laïques contre l'Eglise au concile de Meaux.

Ces torts que nous signalons de la part des grands n'étaient malheureusement pas imaginaires. Un concile tenu à Meaux, le 17 juin 845, avait signalé dans le manifeste des évêques, servant de préface à ses canons, combien étaient graves alors les abus que les grands faisaient peser sur l'Eglise. A lire dans les historiens du temps les pièces probantes de ces injustices, on s'étonne que nos historiens modernes, et de ceux qui auraient dû les peser plus attentivement, aient méconnu le bien-fondé des plaintes émises par l'épiscopat, dont les seigneurs de la cour s'avisèrent d'infirmer les décisions conciliaires, sous prétexte qu'ils entraient par là dans les affaires politiques (c'est ainsi qu'ils qualifiaient les leurs), et il suffit d'énoncer leurs prétentions pour comprendre si leurs droits étaient réellement attaqués. Il s'agissait, dans le concile, de revendiquer les biens ravis aux églises dans les temps de troubles par les grands, qui en avaient toujours profité pour s'enrichir. Ceux-ci résistaient, soutenant que la noblesse avait besoin de ces richesses pour soutenir l'Etat, qui ne serait rien sans son influence et ses services : comme si ce n'était pas le clergé qui, par les siens, avait soutenu, depuis l'origine de la monarchie, la France tout entière contre les ébranlements qui, mille fois, l'eussent détruite sans retour ! Cette noblesse si fière de ses services militaires, prétextes de ses spoliations, se gardait bien de dire aussi que la plupart de ses membres étaient des favoris des princes servis par eux beaucoup moins dans les combats que dans les plaisirs,

Leurs injustices.

(a) V. Aimoin, *De B. Mauri miraculis,* c. IV et V.

les chasses ruineuses et les voyages scandaleux; que l'argent ravi aux monastères et aux évêchés servait très peu à l'honorabilité de leur position sociale, mais beaucoup à leur luxe et à leurs débauches, beaucoup à introduire leurs concubines à la cour, à laisser périr les hôpitaux dont ils avaient l'entretien et qui tombaient de détresse, à livrer enfin, par une détestable simonie, les abbayes et les évêchés à des sujets indignes dont les grands secondaient les démarches et favorisaient les désordres (a). Ainsi on ne pouvait pas accuser les seuls Normands de mettre la France au bord de l'abîme; ces seigneurs, si fiers de leur autorité et de leurs exploits, n'y contribuaient pas moins, soit en la défendant mal, soit en y perdant les mœurs et en mettant la religion au-dessous de leurs intérêts matériels. Le roi Charles lui-même n'était pas resté étranger à ces méfaits. Il avait fait plus d'une fois des donations illicites des biens ecclésiastiques, et trouvait dans cette facilité une raison personnelle d'être moins sévère envers ceux qui l'imitaient (b).

Etat moral du Poitou à cette époque.

Les reproches qu'autorisaient tant de faiblesses d'un côté et tant d'injustices de l'autre n'étaient guère moins applicables en Poitou et en Aquitaine, où les mêmes causes devaient produire les mêmes effets; et il est bon de les voir à leur source même, pour se garder contre les faux jugements d'écrivains égarés qui trouvent la cause des seigneurs meilleure que celle du clergé (c). Là, on vivait plus paisible depuis que Pépin avait cru devoir feindre une placidité qui était loin d'être résolue pour toujours. Quelques lueurs d'histoire locale jaillissent alors dans notre province, qui semblait respirer après la disparition des Normands, et les préoccupations propres à la paix se font jour au milieu des obscurités de l'histoire politique, que nos annales n'ont pu dissiper. L'abbaye de Saint-Maixent, entre autres, nous

(a) *Concil. Meldens.* ap. *Concil. Gallic.* III, 25.

(b) Loup de Ferrières, *Epist.* 45. — Labbe, *Concil.*, VII, 814 et 816.

(c) Daniel, II, 538. — Longueval, VII, 28 et suiv. — Et la *verité* dans Rohrbacher, XII, 72 et suiv.

laisse quelques vagues données de son existence au IXe siècle, qu'il est bon de consigner ici.

Gestes de l'abbaye de Saint-Maixent.

Nous avons vu, en 833, Pépin venir passer les fêtes de Pâques, et obtenir qu'Abbon, qui s'en était fait abbé laïque et y résidait comme chez lui, se désistât de ses prétentions et y embrassât la vie d'un simple moine. Depuis ce temps, jusqu'au commencement du xe siècle, nous ne suivons les abbés qu'à la trace de quelques indications incertaines, si bien qu'on ne sait presque rien de deux ou trois de ceux qui y président. Ce sont Arnulfe, Audoin et Autbert, dont on connaît à peine quelques donations qui n'ont d'autre intérêt que de nous éclairer peut-être sur certains noms de lieux de notre contrée. Arnulfe, par exemple, n'est connu que par une concession à titre d'usufruit qu'il fit, comme abbé de Saint-Maixent, à un personnage nommé Jausbert, de deux quarts de terre, dans la villa *Bonogilum* (16), à la charge de payer annuellement, le 26 juin, jour de la fête du saint patron, un sou d'argent et les dîmes dont la valeur est aujourd'hui très difficile à déterminer (17). Cet acte serait du 1er avril, sans indication précise de l'année (a).

Ses abbés Arnulfe et Audoin.

Ce dernier reçoit des salines en Aunis.

Si l'on s'en rapporte à la série des abbés de Saint-Maixent donnée par les Bénédictins (b), le successeur d'Arnulfe aurait été Audoin, quoique D. Martenne l'ait cru plus ancien, mais sans motiver assez son opinion. Ce dignitaire n'est connu que par un acte dans lequel un certain *Aiteldis* lui donne une saline, située dans un marais appelé *Yvia*, dont la position devait être celle du village actuel d'Yves (18), désigné dans une charte de ce temps, comme voisin de Châtel-Aillon (19). L'abbatiat d'Autbert est dépourvu de toute espèce de souvenirs; les dyptiques le placent après Audoin, et ne mentionnent que son nom jusqu'au commencement du xe siècle (c).

Nouvelles incursions des Normands.

Mais ces intervalles d'une tranquillité douteuse n'empê-

(a) *Gallia christ.*, ub. sup.
(b) *Gallia christ.*, II, ub. sup. — Du Tems, II, 447.
(c) *Gallia christ.*, ub. sup.

chaient pas les Danois de revenir et de désoler la France à des périodes régulières. En 846, ils reprirent leurs courses sur les rivages de l'Ouest. Cette fois, il paraît que, tout en détruisant les reliques des saints et les églises, l'avarice y avait plus de part que l'impiété. Ils dispersaient les restes vénérés des pieux fondateurs de la religion, ils incendiaient les monastères et les églises, mais ce n'était qu'après avoir dépouillé les châsses de leur riche matière, de leurs pierreries et de leurs bijoux émaillés, et les sanctuaires de leurs vases sacrés, de leurs tapisseries, de leurs meubles précieux et des étoffes d'or et d'argent qui revêtaient les prêtres et les autels. Au mois de mai, ils s'emparèrent du monastère de Saint-Michel-en-l'Herm et de celui de Luçon, qui, depuis leur ruine de 830, avaient cherché à se relever et jouissaient effectivement d'une paix relative, l'ennemi n'étant pas revenu depuis lors dans cette extrémité de la Vendée. Toutes les petites îles de ce rivage, celles d'Aix (**20**) et d'Oleron (**21**), les villes naissantes alors des Sables (**22**), de Marennes (**23**) et d'autres modestes localités de l'Aunis qui se sont perdues ou qui ont revécu par la pêche ou l'industrie, tout disparut sous le fer et le feu, qui effacèrent avec leurs moindres traces les vestiges mêmes des hommes forcés d'aller au loin soutenir une existence qu'ils n'avaient gardée que pour souffrir (a).

Ils ravagent le littoral de la Saintonge.

Hildebode était alors abbé de Luçon et de Saint-Michel (b). Il fut obligé de se retirer avec tous ses frères dans l'abbaye de Cunault, où ceux de Déas les accueillirent cordialement. Ce séjour ne fut pas inutile à ses hôtes, au profit desquels, comme à celui des pieux étrangers, il se mit à bâtir un château fort capable de les défendre contre une attaque des Barbares. Avec des moines, de telles œuvres n'étaient ni difficiles ni longues à accomplir. L'activité, le zèle, leur venaient de l'obéissance inhérente à leur vocation,

Hildebode, abbé de Luçon, se réfugie à Cunault.

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 14.

(b) D. Estiennot et Du Tems, II, 526,

de la loi du travail qu'elle supposait. C'étaient là des ouvriers qu'on employait à la fois avec autant d'économie que de succès. On voit par là même comment ces hommes humbles et laborieux utilisaient leur obscurité, leur silence et leur abnégation du monde à l'avantage de la société dont ils n'exigeaient rien et à laquelle ils se donnaient tout entiers.

Destruction de l'Ile-Dieu.

On pense bien que ces vertus ne touchaient pas beaucoup les natures grossières et sauvages de leurs farouches persécuteurs. Ceux-ci laissaient volontiers s'enfuir au loin pour s'y fortifier leurs malheureuses victimes, qu'ils espéraient retrouver un jour quand elles se seraient remises en état d'être pillées de nouveau. Cette fois donc, au lieu de s'avancer plus sur le continent, ils revinrent sur leurs pas, cinglant vers l'Ouest des terres qui forment aujourd'hui notre département de la Vendée. Là était la petite île d'Yeu (24), où des moines, entourés d'une population restreinte de pêcheurs, habitaient déjà, et préludaient au monastère plus considérable qui devait s'y former au XIIe siècle sous le nom de Notre-Dame-la-Blanche. Cette île n'y avait que peu d'étendue; un rocher élevé en pointe, et que les navigateurs apercevaient de loin, lui avait fait donner le nom d'*Ile du Pilier*. Le petit couvent y était assez pauvre, mais c'était un couvent, et cela suffisait pour exciter avec la passion haineuse des Barbares la cupidité qui les dominait surtout (a). Ils s'y arrêtèrent donc, y firent leur œuvre ordinaire de destruction, de carnage et de spoliation, jusqu'à n'y laisser aprés eux que des larmes et des débris sanglants et enfumés.

Nouvelle prise de Noirmoutier.

De là, dans le courant de juin, ils se dirigèrent vers Noirmoutier, où, depuis leur dernière apparition, on avait encore relevé avec une incroyable ardeur le château, le monastère et les murailles qui devaient défendre le sol. Une attaque, où la rage secondait la vigueur des Barbares, eut

(a) L'abbé Aillery, *Pouillé du diocèse de Luçon*, p. 23.

bientôt tout renversé sous leurs coups. Tout fut détruit de nouveau ; il ne resta que les traces d'un vaste incendie, et une solitude si complète, que les murs noircis par les flammes auraient fait donner (a), selon quelques-uns, à la pauvre île désolée le nom de Noirmoutier, qu'elle n'aurait eu que depuis lors (25). Enfin, ils ne se contentèrent pas de si peu ; ils portèrent leurs fureurs vers les bords de l'Océan, où s'élevaient déjà des villes florissantes, et débarquèrent entre Bordeaux et Saintes : tout y devint leur proie. Là ils prirent Blaye, malgré sa citadelle, Libourne et d'autres villes dont la proximité de la Gironde favorisait le commerce et enrichissait leurs habitants. Puis ils se dirigèrent vers la Saintonge, où la ville principale offrait avec ses églises et ses palais un nouvel appât à leur cupidité. Ce qu'il y avait de pire en ces tristes circonstances, c'est que de toutes parts ils voyaient fuir les populations affolées, à qui la pensée de se défendre ne venait même pas. Aussi les vainqueurs passaient d'une province à l'autre, d'un rivage à un autre rivage, sans redouter aucune résistance. Ils n'avaient qu'à se montrer ou seulement à faire répandre le bruit de leur arrivée pour balayer devant eux les routes, les fleuves et les champs devenus déserts. Les bois devenaient le refuge de tous, avec leurs souterrains plus ou moins récents dont beaucoup avaient déjà abrité, lors des invasions de la Gaule, d'autres populations désolées. On ne trouvait pas même un chef militaire qui vînt à la rencontre des terribles envahisseurs. Les grands se cachaient eux-mêmes, donnant l'exemple de la peur à la suite d'un roi qui naguère n'avait éloigné l'ennemi qu'à force d'or et d'argent.

Faiblesse de la résistance.

Cette fois pourtant, on était prévenu que le dessein des Danois était de se porter sur Saintes, et, après l'avoir prise et saccagée, de gagner Bordeaux pour lui faire éprouver le même sort. On n'y crut pas devoir agir par la peur,

La Saintonge défendue courageusement par Seguin, comte de Gascogne.

(a) Manuscrit de Dufour, p. 4. — M. l'abbé Du Tressay, *Hist. de Luçon*, I, 125.

et l'on se décida à une courageuse résistance. La Gascogne avait alors pour comte Seguin, un ancien gouverneur de la Saintonge que Charlemagne y avait préposé d'abord, et qui, en 846, venait de recevoir le gouvernement de Bordeaux et de Saintes, où il était né. La gravité des circonstances persuada à Charles le Chauve, à qui appartenait cette dernière ville, d'envoyer dans la Saintonge déjà envahie un officier qui la connaissait mieux que personne. Seguin reçut donc l'ordre de s'y diriger avec des troupes nombreuses. Déjà, l'année précédente, il s'était opposé, dans le Bordelais, au même fléau sans aucun succès ; il ne fut pas plus heureux cette fois. Une action s'engagea dans les plaines de Saintes, où le malheureux comte fut défait, devint prisonnier, et reçut la mort, quelques jours après, de ses féroces vainqueurs, impatients de ne pas voir venir l'énorme rançon qu'ils avaient exigée. Bientôt la ville fut prise d'assaut, malgré la courageuse défense de ses habitants. L'évêque Aton, qui avait fondé en 837, avec Pépin II, l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, fut massacré, et les flammes allumées partout y consumèrent jusqu'au dernier monument et à la dernière maison. Ainsi périrent en même temps le généreux défenseur de l'antique cité des Santons, et la citadelle même, que ne put sauver un de ses plus fidèles enfants. Seguin, au milieu des tristes défections qui signalaient trop son époque, mérite le respect et l'admiration de la postérité, bien plus pour ce sacrifice qu'il fit de lui-même à son pays que pour avoir été le père de ce Huon de Bordeaux qui joue un rôle si merveilleux dans la chevalerie des romans mérovingiens.

Bataille et incendie de Saintes, où il périt.

Pusillanimité de Charles le Chauve.

Pendant que ces tristes événements épouvantaient le Midi, le roi de France s'occupait à peine, dans le centre de ses Etats, de constituer un ordre solide où le gouvernement pût s'affermir et fermer les plaies que les guerres civiles lui avaient faites si envenimées et si profondes. On doit lire surtout les conciles de ce temps pour se faire une idée de la licence des mœurs perdues par la noblesse, des vexations

qu'elle imposait au peuple et au clergé, et comment, par l'abus du pouvoir et l'oubli des saintes règles de la foi chrétienne, elle usurpait même sur les droits de la royauté pour s'établir définitivement au-dessus d'elle, après s'être posée d'abord à son niveau. Chose admirable, et qui prouve bien l'attention que Dieu a toujours sur son Eglise! Les évêques, forcément mêlés aux intérêts de la vie mondaine et administrative, autant par leur position que par le caractère de leurs alliances qui les rattachaient en grand nombre à la famille royale; ces hommes, dont plusieurs sans doute étaient arrivés à l'épiscopat, moins par une véritable vocation que par la simonie et la faveur, n'en tenaient pas moins la main aux règles fondamentales de la société chrétienne, et déjà s'établissait contre eux l'antagonisme des seigneurs et des grands, tolérant avec peine qu'on leur disputât leur prétendu droit à tous les excès. Nous avons vu ceux-ci s'insurger, au dernier concile de Meaux, contre l'autorité des Pères, et gagner à leur cause le roi lui-même, qui avait promis de les soutenir et qui ne tint pas sa parole. Il fallut qu'une autre assemblée conciliaire, tenue à Paris le 14 février 846, revint sur cette affaire, et conjurât le prince de ne pas souffrir plus longtemps ces débauches d'esprit et de mœurs. Afin de gagner du temps, et par une mesure qui ne dissimulait pas assez cette lâcheté, Charles remit l'affaire à une assemblée qu'il indiqua à Epernay (**26**), au diocèse de Reims, pour le mois de juin suivant. Les seigneurs s'y conduisirent en ennemis de l'Eglise, le roi, en prince sans caractère ni dignité. Les évêques furent éloignés de l'assemblée où l'on délibéra sans eux, et l'on osa bientôt après leur envoyer un choix de dix-neuf de leurs propres canons qui ne traitaient en rien ni des déréglements condamnés dans les seigneurs ni de leurs déprédations; on ajoutait qu'ils étaient les seuls que le roi et eux voulaient observer (a).

Action utile des évêques sur l'administration de ce temps

Les seigneurs combattent cette influence

(a) V. Mgr Guérin, *les Conciles,* II, 122. — Sirmont, III, 35. — *Annal. Bertin.,* ad h. ann. — Longueval, VII, 129.

Nous rappelons ce fait inouï jusqu'alors, pour montrer combien s'était affaibli, par suite des guerres civiles, l'esprit de foi et de soumission aux plus simples règles de la morale chrétienne. Quelques historiens ont mal jugé ceux de ce siècle, quand ils semblent les accuser d'avoir vu superstitieusement dans l'usurpation des biens ecclésiastiques une cause providentielle de tous les fléaux qui frappaient la France. Outre que l'usurpation est toujours une injustice qui déplaît à Dieu, cette iniquité n'était pas la seule qui pût attirer sa vengeance sur un pays où le dévergondage des mœurs publiques était porté à l'excès dans tous les rangs de la société, mais surtout chez ceux qui devaient donner les meilleurs exemples. C'était de là, au contraire, que partaient les plus déplorables scandales. L'usure, l'adultère, le rapt étaient des crimes devenus communs et que les évêques ne pouvaient tolérer sans paraître les excuser contre leur plus impérieux devoir. Donnons une seule preuve de cet abaissement moral. Un seigneur nommé Gislebert, vassal du roi Charles, avait porté l'audace jusqu'à enlever une fille de l'empereur Lothaire, et était revenu en Neustrie se marier avec elle. L'empereur, à tort ou à raison, soupçonna Charles d'avoir autorisé cet attentat. Celui-ci protesta qu'il n'y avait eu aucune part; mais Lothaire en garda un ressentiment qui devait bientôt servir de prétexte à de nouvelles ruptures entre les deux frères (a). Peu après, les Normands, qui, encouragés par ces dissensions, s'étaient maintenus quelques semaines en Saintonge, au grand détriment de la malheureuse province, se jetèrent sur le Limousin, prirent Limoges, et ne s'en allèrent qu'après avoir laissé la contrée dans le deuil et la pénurie de toutes choses.

Leurs mœurs dissolues.

Ravages des Normands en Limousin.

De son côté, Pépin II, qui restait inactif en Aquitaine, s'était attiré le mépris du peuple et des grands par l'indignité de sa conduite morale et le peu d'ardeur qu'il

Pépin s'entend avec eux contre Charles le Chauve.

(a) Longueval, VII, 130.

avait mis à repousser les Normands. Il n'aurait pas dû lui suffire de dépêcher Seguin à leur rencontre ; il devait s'y porter lui-même, et la perte du malheureux comte, qui était généralement aimé, avait ajouté à l'antipathie de ses sujets. Il ne fut pas difficile à Charles le Chauve de mettre à profit ces dispositions contre son neveu. Au reste, l'un et l'autre tenaient assez peu au traité de Fleury-sur-Loire, et comptaient bien le rompre à la première occasion, Charles ne supportant qu'à regret la perte de l'Aquitaine, où il aurait voulu régner seul et entièrement, et Pépin souffrant malgré lui la suzeraineté de son oncle. Mais quelle raison pouvait mieux autoriser les prétentions de ce suzerain que la perfidie du jeune prince, dont on avait découvert que s'il n'avait pas mieux combattu les Barbares, c'était qu'il les avait attirés lui-même pour les faire servir à ses desseins ? Cette perfidie aurait suffi pour détrôner un prince coupable de l'avoir conçue, et servait à souhait les desseins de son antagoniste, d'ailleurs aussi peu loyal que lui à beaucoup d'égards. Mais la faiblesse du roi de France, qui ne se décidait à agir en roi qu'à l'abri de certaines ruses peu royales, ne lui permettait de rien entreprendre en cet état de choses qu'avec une grande circonspection. Il en donna une nouvelle preuve dans un de ses capitulaires de 846. Des vues justes sur le gouvernement des provinces, et le besoin de remettre l'ordre partout où il avait été troublé ou méconnu, le décidèrent à établir que le titre d'envoyés royaux *(missi dominici)*, confié jusque-là, à des époques indéterminées, à des seigneurs et à des évêques appelés à visiter les comtés pour y constater les abus et les réformes nécessaires, serait confié désormais aux évêques seuls dans leur diocèse, afin que cette portion de l'administration fût revêtue à la fois d'un caractère d'intégrité et de douceur paternelle. Rien n'était plus propre à ramener les esprits par la foi à des idées de soumission et de paix. Mais les seigneurs comtes et ducs pensèrent autrement : ils revendiquèrent absolument pour eux seuls les droits

Nouvelles faiblesses dans l'administration de celui-ci.

remis aux mains des évêques comme autant d'attributs primitifs, et toujours maintenus, de leur charge paternelle envers les peuples. Charles, en cette circonstance, abdiqua encore son autorité jusqu'à révoquer ce règlement salutaire et laisser les leudes s'attribuer le droit de lui désobéir. Un châtiment personnel ne tarda pas à l'en faire repentir.

Nouvelles preuves de faiblesse envers les courtisans.— Origine des justices seigneuriales.

C'est de cette rébellion de palais que surgit l'habitude bientôt prise par les grands de s'attribuer l'exercice de tous les actes judiciaires dans leurs domaines. Ces domaines, tenus jusqu'alors en bénéfices royaux, commençaient à devenir héréditaires, de viagers qu'ils avaient été d'abord : ils fortifiaient donc le pouvoir des possesseurs en ôtant d'autant plus à celui du roi. Ce fut une énorme faute à Charles le Chauve d'abandonner de telles prérogatives de sa couronne à des ambitieux qui ne devaient pas manquer de s'en servir contre lui. En effet, chaque seigneur commençant alors à exercer sur son territoire la justice souveraine, ne permit même pas que leurs jugements fussent portés en appel à la justice du roi (a). C'était répudier un principe qui, depuis, n'a jamais manqué de faire un des attributs les plus honorables de la royauté.

Ainsi l'année 846 se terminait pleine encore des troubles qui duraient depuis si longtemps, et dont beaucoup pouvaient être attribués à la mauvaise politique de Charles et à une prudence insuffisante dont le défaut n'apparut pas à ses contemporains aussi bien qu'aux siècles suivants. Le nôtre surtout peut en juger mieux par un plus grand nombre de documents étudiés ; on y peut donc restreindre à leur juste valeur les exagérations sur les mérites et ses qualités de ce prince.

Charles le Chauve fait fleurir les lettres.

Un grand lustre de son règne fut surtout le zèle qu'il mit, en cette même année encore où nous sommes, à favoriser les lettres et les sciences. C'était en lui le fruit des instructions de sa jeunesse qu'on avait nourrie d'études solides et assidues. Il en avait gardé le goût et ne négligeait rien

(a) Mabillon, *Annal. Bened.*, ad ann. 846. — *Art de vérifier les dates*, V, 468.

pour l'entretenir en lui et le développer dans les autres. Aussi il prenait soin, aussitôt que la paix était rétablie, de rouvrir les écoles, dont plusieurs s'étaient vues ainsi reconstituées en Poitou, comme à Charroux, à Saint-Maixent, à Saint-Savin et à Ansion (a).

L'année 847 ne fit que continuer les affligeantes péripéties qui avaient signalé les précédentes. Charles le Chauve, mal conseillé sans doute par les grands qui le dominaient et compromettaient sa réputation autant que son gouvernement, oublia, on peut mieux dire trahit les engagements qu'il avait pris envers Pépin quand il lui avait cédé la souveraineté de l'Aquitaine. Cette souveraineté, il avait toujours tendu à se la conserver de fait, et n'avait omis aucun moyen de le prouver. Cette année encore, et dès le mois de janvier, il envoya des émissaires dans notre contrée, qui devaient, sous prétexte de sa suzeraineté, s'informer de tout ce qu'elle était censée avoir le droit de contrôler, mais en réalité pour observer les dispositions des esprits à l'égard du roi, et reconnaître le plus ou moins de sympathie qu'il inspirait à ses sujets et à sa cour. Ces envoyés allèrent plus loin ; ils se firent des confidents qui se détachèrent du prince ; ils prirent des mesures qui aigrirent celui-ci et le portèrent à dépasser aussi les pouvoirs convenus en sa faveur par le traité de Fleury-sur-Loire. Il fit donc des actes d'autorité souveraine en dehors de son droit, et augmenta les mécontentements de son oncle. De là, pour l'un et l'autre, des récriminations secrètes, mais bientôt publiques, et des orages nouveaux qui furent bientôt sur le point d'éclater.

Il cherche à détacher les Aquitains de leur roi Pepin II.

Il est certain que Pépin avait donné contre lui beaucoup de griefs par son alliance avec les Normands, que personne ne pouvait lui pardonner. Il s'entendait aussi avec les Bretons, que Noménoé aurait volontiers conduits à son secours pour la soumission de toute l'Aquitaine. Charles,

Diète de Méersen.

(a) D. Rivet, *Hist. littér.*, I, 484 et suiv., 701 et suiv.

qui n'ignorait rien de ces projets hostiles, et dont les frères voyaient aussi bien que lui ce qui compromettait leur sûreté, comprit le besoin d'une entente au profit de l'empire français, et convoqua l'empereur Lothaire et Louis le Germanique à une assemblée où ils pussent conférer des événements. Elle se tint au mois de février 847, à Meersen, aujourd'hui petite ville sur la Meuse, à une lieue Nord-Est de Maëstricht. C'était alors une villa royale, appartenant à la France. Les trois frères s'y trouvèrent entourés d'un grand nombre de seigneurs des trois royaumes. La première de leurs décisions, approuvée de toute la diète, fut de ne jamais se séparer, redoutant que leur désunion ne devînt encore fatale à leur autorité. On chercha aussi à concilier les intérêts du peuple avec certaines modifications apportées dans la législation suivie jusqu'alors en des points de haute importance. Ainsi, après avoir ordonné que les églises soient remises en possession de tout ce qu'elles avaient eu au temps de Louis le Débonnaire, défendu les rapines et les violences « qu'on avait cru, disait-on, permises jusqu'alors, » et puni, d'après les lois antérieures, toute personne coupable de vol et de rapt, on arrivait à répudier un autre genre d'abus invétéré dans les habitudes des seigneurs, qui, se faisant déjà et trop souvent la guerre entre eux, s'appropriaient par droit de conquête, non seulement des territoires que leurs adversaires ne possédaient que sous la dépendance du souverain, mais encore les serfs, ou même les hommes libres qui vivaient sur le territoire envahi. Cette injustice tendait à détruire les liens de la famille et l'inviolabilité du mariage ; elle dépaysait des familles entières en les privant de la plupart de leurs libertés, et les arrachait au sol dont elles se faisaient un revenu fixé par les lois et qu'elles pouvaient améliorer de plus en plus. Un capitulaire décréta donc que chaque homme libre pourrait choisir le seigneur de qui il voudrait relever, que ce seigneur fût le roi lui-même ou l'un de ses leudes. On ajoutait à cette disposition tutélaire, et qui

Réforme de la législation pénale.

Et des exactions des seigneurs.

faisait aussi sa part au maître du sol, que nul homme libre ne pourra passer de la dépendance de son seigneur à celle d'un autre sans une raison reconnue valable, ni cet autre le recevoir que d'après les coutumes établies dans chaque royaume. On voit qu'ici un instrument public commence à donner aux coutumes force de lois. On allait plus loin, et afin sans doute de restreindre les cas de guerre particulière, tout homme libre pouvait se refuser à marcher sous la bannière de son seigneur, si celui-ci n'avait à défendre que ses intérêts particuliers. Il en était autrement s'il s'agissait de repousser une invasion, « car alors, dit le capitulaire, tout le peuple doit marcher sans aucune exception valable » (a).

On pourrait s'étonner que les seigneurs présents à cette diète, et dont un grand nombre s'étaient si nettement révoltés contre les canons des assemblées de Meaux et d'Epernay, aient accepté à Méersen de telles restrictions de leur pouvoir devenu si tyrannique. Mais sans doute ils comprirent que ces lois qui, d'ailleurs, n'étaient que le rappel de celles qu'ils avaient trop oubliées, retrouvaient leur absolue nécessité en des circonstances qui bientôt allaient en démontrer le haut intérêt. Peut-être aussi que ces courtisans si fiers devant un roi dont ils savaient la faiblesse, l'étaient un peu moins devant le caractère tout différent qu'ils reconnaissaient à ses deux frères. Leurs audaces de l'année précédente n'étaient plus de mise quand une immense majorité entendait autrement qu'eux les intérêts de la patrie et de la religion.

Une question politique, dont la solution plusieurs fois prononcée n'en avait pas moins subi de graves altérations, fut de nouveau proposée dans cette diète et résolue selon les véritables besoins de l'époque. La cause de beaucoup des guerres qui avaient désolé la maison de France et contristé ce vaste pays depuis la fin de la première race

Nouvel ordre de succession au trône

(a) *Conventus ad Marsuan.*, Capitul. Carl, calvi. (Apud Migne, *Patrol. lat.*, t. CXVII, art. 5, 6 et suiv.) — D. Bouquet, *Script. Rer. Gal.*, t. VII.

était dans le droit de tous les enfants du roi à la succession de leur père. S'il y avait plusieurs rois de la même maison, comme il arrivait toujours depuis la mort de Charlemagne, et que l'un d'eux succombât, celui ou ceux actuellement régnants qui lui survivaient devaient-ils entrer en possession de ses Etats au préjudice des propres enfants du roi mort laissés par lui en bas âge? Nous avons vu que sur ce point il n'y avait eu jusqu'alors rien de réglé, la seule loi à ce sujet ayant été celle du plus fort. On avait l'exemple de Charlemagne, qui, après la mort de son frère Carloman, s'était saisi de son royaume d'Austrasie, au détriment de ses deux fils [a]. Plus tard, inspiré par la loi franque, il avait voulu que si quelqu'un de ses trois enfants laissait en mourant un fils, et que le choix du peuple se prononçât en sa faveur, celui-ci fut couronné comme souverain et que ses oncles y donnassent leur consentement [b]. On voit que c'était là une succession directe à la couronne, capable, si on l'avait respectée, de faire éviter de malheureuses dissensions. L'assemblée de Meersen adopta cette règle comme loi de l'Etat. Ce fut une de ses décisions les plus graves pour la paix de l'avenir. Malheureusement les prétentions trop écoutées de la féodalité, qui commençait à se poser en face du trône, firent bientôt de larges brèches à cette muraille de défense.

Motifs exposés par Charles le Chauve de s'opposer à la politique antinationale de Pépin.

Mais une autre question, bien plus actuelle, et qui avait peut-être préoccupé l'esprit de Charles le Chauve quand il avait proposé à ses frères de se réunir en cette conférence, c'était la position que s'était faite en Aquitaine le jeune roi Pépin, qui, en prévision, d'ailleurs, des attaques ouvertes qu'il redoutait de son oncle, avait enfreint les conditions mêmes de sa royauté. L'esprit soufflé par lui dans sa grande province ne pouvait qué le faire mal juger. On savait ses affinités avec les Normands; on lui connaissait

(a) Aubert Le Mire, *In cod. donat. piar,* c. XV.

(b) *Charta Divis. imperii Car. magni,* apud Migne, tom. CXIV.

des liaisons avec les Sarrasins, qu'on pouvait le soupçonner d'appeler dans son royaume contre les Francs ; et il était vrai que sa politique tortueuse songeait à s'entourer de tels auxiliaires, contre tous les sentiments de patriotisme et d'honneur national. Outre ces raisons déjà assez valables, Charles pouvait en avoir une autre plus digne d'un roi désireux avant tout des intérêts les plus sérieux de son peuple. Que serait-il arrivé, en effet, si, pour s'assurer l'Aquitaine, que sa conduite personnelle faisait trop vaciller entre les mains de Pépin, celui-ci eût invoqué l'alliance de deux nations également animées au pillage par la haine du christianisme et l'espoir de se rendre maîtresses d'un pays où il leur fût devenu facile de tout préparer pour une conquête, au-delà de la Loire, du sol le plus fertile et le plus envié depuis si longtemps ? Ces sérieuses appréhensions pouvaient être celles d'un roi de France qui en eût souffert le premier, et secondèrent beaucoup dans l'assemblée la proposition faite par Charles de se prémunir par une entente commune contre de très prochaines agressions. Après être donc convenus entre eux d'une alliance encore plus étroite et qui les obligerait de s'aider mutuellement en cas de guerre, les princes dépêchèrent à Noménoé et aux Normands des ambassadeurs chargés de leur persuader une action commune avec eux contre Pépin, dont on comptait prévenir ainsi les instances en sa faveur. On voit ici qu'enfin les brigands du Nord s'étaient fait un rôle très respectable. Pour le roi d'Aquitaine, on ne lui donna même pas le titre de roi dans les lettres qui lui furent remises : on le traitait simplement de neveu ; on lui offrait, pour éviter la guerre, qu'on lui déclarait par cela même, de se contenter de quelques comtés dans l'Aquitaine du Midi ; enfin on lui assignait un rendez-vous à Paris pour la Saint-Jean-Baptiste de cette année, c'est-à-dire dans quatre ou cinq mois.

On cherche contre lui l'alliance des Bretons et des Normands.

Voilà donc à quoi se bornèrent pour le moment les résultats de cette diète qui paraissait grosse d'émotions, et qui n'aboutit qu'à déshonorer devant leurs ennemis les trois

rois qui montraient leur manque d'énergie et la faiblesse de leurs moyens.

Noménoé s'y refuse.

Aussi Noménoé, qui s'était toujours obstiné à se regarder comme indépendant du roi de France, malgré la reconnaissance qu'il devait à Louis le Débonnaire, se moqua de l'ambassade et des ambassadeurs. Pour montrer quel peu de cas il faisait de ces ouvertures ; il revint à ses projets ambitieux de royauté indépendante ; mais, comme ses évêques dépendaient de la métropole de Tours et se refusaient à le couronner, il s'en vengea en dévastant les terres des chrétiens, brûla les églises, prit le patrimoine des pauvres et des nobles, et, chassant les évêques, il bouleversa les évêchés, établit de sa seule autorité une métropole à Dol, et se fit sacrer par le titulaire qu'il y plaça (a). Trop faible pour venger cet affront, Charles tourna ses efforts vers l'Aquitaine, où il comptait sur des intelligences.

Les Normands, vainqueurs en Bretagne, inondent le bas Poitou

Pendant qu'il se préparait à l'envahir, les Normands, qui trouvaient plus commode la guerre à leur propre compte que l'alliance d'un prince dont ils avaient éprouvé la nullité, se jetèrent sur la Bretagne, où le nouveau roi fut vaincu par eux en trois combats, et n'obtint leur retraite qu'à force d'immenses sacrifices d'or et d'argent. Forcés ainsi de quitter les côtes armoricaines, ils vinrent, d'autant plus ardents, se jeter sur le bas Poitou, dans le pays d'Herbauge, qu'ils inondèrent encore de leurs hordes. Ils y détruisirent tout, et, le 29 mars, dans la semaine de la Passion, ils s'emparèrent du monastère de Déas, où rien ne resta qui n'eût été incendié de fond en comble (b). Malheureusement, ce ne fut pas tout : ils traversèrent le Poitou dans tous les sens, et n'en firent qu'un tas de décombres. Les saintes retraites de Luçon, de Maillezais, de Saint-Michel-en-l'Herm, ayant été traitées comme Déas, la bande féroce n'épargna

(a) Sirmond, *Concil*, t. II, p. 409. — Longueval, p. 163 et suiv. — Depping, *Expéditions des Normands*, p. 96.

(b) *Chronic. Engolism.* — *Annal. de Saint-Bertin*, in h. ann.

pas plus les autres solitudes du pays. Les grandes villes ou les monastères fortifiés, prévenus par la douleur publique, avaient organisé une défense formidable, et firent payer cher aux pillards le temps qu'ils mirent à les battre vainement en brèche. Cependant ils ne craignirent pas de s'attaquer aux cités les plus renommées : Bourges, Angers, Tours, Clermont avaient été prises, dépouillées et laissées dans une affreuse détresse. Ils ne négligèrent pas Poitiers; mais la ville résista à un siège pendant lequel elle se rendit imprenable, sans que nous sachions quels furent ses défenseurs, qui auraient dû être, semble-t-il, ou l'évêque Hébrouin, ou le comte Raynulfe I[er]. Mais Hébrouin était sans doute à la suite de Charles le Chauve, près duquel le retenait souvent son titre de premier chapelain. Rien ne nous dit ce que le comte de Poitiers faisait alors dans sa ville ou ailleurs. Quoi qu'il en soit, la rage des aventuriers n'avait pas attendu un échec devant les murs vaillamment défendus pour s'exercer sur les deux célèbres établissements du *Suburbium*. Là était toujours Saint-Hilaire avec son collège de religieux, Sainte-Radégonde avec ses vierges et son monastère de chapelains. De ces deux saintes maisons, la première eut le sort de Nouaillé et de quelques ermitages épars autour de la vieille cité : elle fut réduite en cendres; l'autre, abritée sous les remparts de la cité, ne souffrit que peu des assauts repoussés de toutes parts; mais sa basilique, élevée hors des murs, succomba sous les flammes, dont on ne put la défendre. Les prêtres, dispersés, comme ceux de Saint-Hilaire, dans les forêts voisines, s'y cachèrent quelques jours, puis, après le départ des Barbares, ils revinrent dans la ville, où retentissaient à la fois les actions de grâces et les lamentations.

Ils attaquent Poitiers qui résiste.

Ravage de ses environs.

Car c'est à cette époque malheureuse qu'il faut attribuer, avec Bouchet (27) et d'autres historiens du Poitou, le parti que prirent, à l'exemple de beaucoup de communautés, les clercs de Sainte-Croix de Poitiers, de soustraire les reliques de leur auguste patronne aux recherches et aux profana-

Les reliques de sainte Radégonde transportées à Saint-Benoît de Quinçay.

tions des mécréants victorieux. Les religieux de Saint-Benoît de Quinçay étaient protégés par de fortes murailles à l'épreuve des balistes et des catapultes, dont l'ennemi avait emprunté l'usage, pour battre les villes assiégées, aux armées des Francs et des Romains. On songea naturellement à placer sous cet abri les reliques encore intactes de la sainte. Elles furent donc retirées secrètement de sa crypte, et une nuit les moines de Quinçay reçurent chez eux le précieux dépôt. Mais il n'y resta pas longtemps. Un tel gage ne pouvait s'isoler de sa demeure consacrée que pendant les jours du danger. A peine l'ennemi eut-il disparu, qu'on se mit à réparer les désastres. Le monastère se releva bientôt avec sa basilique, dont la partie souterraine, où se faisaient les sépultures de la communauté, avait moins souffert, parce que les brigands s'occupaient moins de dépouiller les morts que les vivants, et bientôt un retour qui se fit de Saint-Benoît à Poitiers réintégra le corps vénéré en son premier tombeau élevé dans la crypte. C'était, d'après nos chroniques, le vingt-huitième jour de février (a), qui fut sans doute celui de l'année suivante, car ces grandes catastrophes dataient de la fin de mars et des premiers jours d'avril 847. Mais, cette fois, on pourvut solidement à sa sûreté contre de nouveaux dangers. C'était sous l'abbatiat de Gerberge, qui gouvernait ses sœurs depuis l'année 814. Nous l'avons vue ouvrir son église à Pépin Ier pour y reposer après sa mort, et son cloître à l'impératrice Judith, déchue un moment de ses grandeurs de la terre. Il lui était réservé aussi de relever de ses ruines l'auguste asile où tant de populations, s'associant à la cité et à ses compagnes, étaient venues honorer si souvent la reine fondatrice de la célèbre maison. Mais en cela elle dépassa les conditions habituelles. Jusqu'à des temps meilleurs, et jusqu'à ce qu'on n'eût plus

Puis cachées de nouveau dans la crypte de son église.

(a) Dusaussais, *Martyrol. Gallic.*, ad 18 febr.; — Bolland., *Sanctis febr.*; — Labbe, *Bibliot. manusc.*, II, 611; — D. Fonteneau, t. LXI; — et ci-dessus, t. II, p. 446 et suiv.

à redouter aucune irruption des cruelles hordes du Nord, rien ne lui parut plus sûr que de soustraire aux regards l'asile de sa sainte mère : on replaça donc le corps sacré dans la crypte, que dominait l'autel majeur; on ferma l'entrée par un mur élevé sur toute sa largeur; il n'y resta pas une seule ouverture laissant soupçonner un vide sous ce massif, qui ne semblait plus destiné qu'à servir d'une sorte de piédestal au sanctuaire. Le mystère de ce second ensevelissement entoura ce retour d'un voile impénétrable. De nouveaux troubles en prolongèrent la nécessité jusque bien avant dans le xe siècle. Gerberge, qui mourut vers 876, ne l'avait révélé sans doute qu'à une ou deux de ses sœurs qui ne jugèrent pas opportun de le divulguer, et comme personne ne croyait plus à la présence de la sainte dans son tombeau primitif, on s'accoutuma à n'y plus penser, et le silence devint si absolu qu'il se perpétua pendant un siècle et demi, si bien que la crypte ne fut ouverte qu'en 1012, comme nous le verrons en son lieu.

Celles de saint Hilaire demeurent à Poitiers.

Poitiers ne fut pas moins heureux pour les reliques de saint Hilaire. Jusque-là, elles s'étaient conservées dans sa basilique, fréquentée sans discontinuité par la vénération des fidèles et des étrangers; car Alcuin, qui florissait du commencement à la fin du ixe siècle, louait Poitiers de s'estimer plus riche de ce trésor que de tous ceux qui peuvent se vendre et s'acheter (29). Les reliques y avaient été si bien cachées, qu'au départ des Barbares elles restèrent sous les démolitions de l'église; et comme à cette époque on construisait encore en bois mêlé de briques et de moellons, la reconstruction du monastère, aussi bien que celle de Sainte-Croix, ne tarda que très peu, et le culte des restes vénérés put en l'un et l'autre retrouver promptement son ancienne gloire dans une nouvelle splendeur. Le temps viendra où cette paix trop courte forcera le précieux tombeau à d'autres destinées, pendant que celui de Radégonde gardera son abri sous ses voûtes consolidées jusqu'à des jours meilleurs.

Diète de Florigny-sur-Cher tenue par Pépin.

Cependant Pépin, qui ne voyait pas sans de profondes appréhensions les mesures sévères prises contre lui à Méersen, songea à s'en défendre et indiqua une diète à Florigny, palais royal qu'il possédait sur le Cher, et dont la position n'est plus facile à déterminer; on sait cependant que cette maison se trouvait sur la gauche de la Loire, qui arrosait encore une partie de l'Aquitaine (a). Il y fut question des moyens de résistance contre les desseins avoués des trois frères. Il n'était pas facile au jeune roi de se résigner à leurs plans qui l'annulaient complétement, et il fit acte d'autorité à Florigny même en confirmant par un diplôme du 27 mai tous les priviléges accordés depuis Charlemagne aux moines de Saint-Florent de Montglonne. Ces religieux, comme beaucoup d'autres, étaient parvenus, après la ruine de leur maison par les Normands, à s'y reconstituer. Ils y avaient repris les exercices de la vie monastique, et recouvré même quelques-unes de leurs propriétés restituées par de puissants ravisseurs. Quelque peu solide que leur parût le roi d'Aquitaine, sa protection devenait un fait décisif en leur faveur, puisqu'il avait encore l'autorité, et que ses actes ne pouvaient être entachés dans l'avenir d'aucune nullité possible. Le prince donna même en cette circonstance, et probablement sur la demande de l'abbé, des soins sérieux à la bonne tenue de la communauté, mettant pour condition à ses faveurs que les moines, longtemps détournés des observances bénédictines par les troubles du temps et par les exigences des abbés laïques, reviendraient incontinent à la règle de saint Benoît, et ne se soumettraient jamais plus qu'à un supérieur régulier, nommé par la communauté en assemblée générale. Ainsi le comte de Poitou, qui avait exercé depuis longtemps une juridiction complète sur Saint-Florent, fut privé, à partir de ce jour, de toute action abbatiale sur l'abbaye et son territoire. La justice temporelle fut même accordée aux moines par une confirmation

Il y confirme les priviléges de St-Florent de Montglonne.

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 274.

tacite de l'usurpation que les seigneurs venaient d'en faire dans le domaine du roi de France, et de la sorte une assez vaste étendue du pays fut gouvernée par le monastère revenu à sa première institution (a).

Mais il s'agissait bien d'autre chose dans le gouvernement d'Aquitaine que de ces épisodes paisibles de l'histoire du Poitou. Vainement Pépin venait de concerter avec ses partisans un plan de défense devenu indispensable à son maintien sur le trône. Conclure une alliance nouvelle, et cette fois très ouverte, avec les Normands, appeler jusqu'aux Sarrasins mêmes au secours de ses affaires désespérées, c'était un double rêve qui l'avait séduit depuis longtemps et qu'il voulait enfin réaliser. Mais les Normands se sentaient déjà implantés dans la France. Forts de l'impuissance de ses rois, ils préfèrent de nouvelles courses faites dans la liberté de leur action propre à une sorte de dépendance d'un chef comme Pépin, dont ils appréciaient la valeur au peu de dignité de sa vie et à l'estime que tout le monde en faisait. Au lieu donc de répondre à ses offres, Asker, le chef qui les avait ramenés du Danemarck et des expéditions faites pendant l'hiver sur les côtes de la Frise et de l'Ecosse, se lança de nouveau dans l'Aquitaine. Il prit sa route vers Bordeaux, qui restait toujours son objectif et dont il aurait voulu faire pour lui et sa nation un centre de gouvernement. Charles le Chauve se mit alors à leur poursuite à travers les provinces de nouveau saccagées, et les gagna sur les bords de la Dordogne, où ils s'étaient embarqués pour arriver à Bordeaux. Là eurent lieu plusieurs combats, où, malgré l'acharnement des Danois, l'avantage demeura toujours à Charles, qui prit neuf de leurs barques et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui les montaient. Et comme pendant ces actions, qui s'étaient passées en deçà du fleuve avec ceux qui n'avaient pu encore le traverser, le gros de leur armée s'était hâté d'aller mettre le siége

Indigne alliance de ce prince avec les ennemis de la chrétienté.

Charles entre en Gascogne et bat les Normands.

(a) Mabillon, *Annal. Bénéd.*, an. 847.

sous Bordeaux, Charles les y suivit, les força de s'éloigner de la place, et quand il les crut en fuite, il revint sur ses pas au lieu de reprendre lui-même cette ville qui appartenait à Pépin, et de se poser ainsi en véritable antagoniste, dont il avait réellement le caractère et les projets. C'était là une grande faute dont les conséquences furent des plus funestes.

Qui prennent Bordeaux, livré par les juifs.

A peine en effet, s'était-il éloigné, que les Normands revinrent, recommencèrent le siège, se ménagèrent des intelligences avec les juifs qui habitaient déjà cette ville en grand nombre à cause de son commerce maritime, et, grâce à cette trahison, ils s'en emparèrent à l'entrée d'une nuit obscure. Cet échec fut très sensible à l'Aquitaine. La grande ville fut mise à feu et à sang, les habitants tués ou réduits en esclavage, et leur duc Guillaume, qui l'avait vaillamment défendue, fut impitoyablement massacré sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu. Ce Guillaume était ce duc amovible de Gascogne à qui Pépin avait donné la charge de Séguin après la mort violente de celui-ci, que nous avons vu tomber l'année précédente dans un combat contre ces mêmes déprédateurs.

Ce qu'il faut penser des juifs depuis le christianisme.

Puisque nous trouvons ici les juifs pour la première fois dans cette histoire, il importe de s'en faire une juste idée, ce qui ne serait pas possible si l'on s'en rapportait aux panégyristes qu'ils ont souvent rencontrés parmi les annalistes modernes. On voit quel rôle détestable ils jouèrent en cette circonstance. De temps immémorial, il en avait été ainsi par suite de la haine dont ils s'étaient fait une vengeance permanente contre le christianisme et ceux qui le pratiquaient. Après la prise de Jérusalem par Vespasien, ils furent tous ou esclaves ou dispersés. Ces derniers, restés libres, se réunirent, autant que possible, par groupes qui, sans abandonner leur foi primitive, se mêlèrent aux nations qui les accueillirent d'abord assez volontiers, mais qui s'accoutumèrent difficilement à leur voir conserver en face des mystères chrétiens leurs dogmes hostiles et leur cérémonial mosaïque. Bientôt ils se livrèrent

au commerce, qui les dressa facilement aux rapines des falsifications et de l'usure ; ce furent ces habitudes qui leur rendirent les populations hostiles et devinrent maintes fois contre eux la cause de mécontentements et d'animadversions traduites par des violences. Plusieurs fois les évêques, et même les papes, les protégèrent contre les entreprises trop méritées ; mais cette indulgence ne rendit les mœurs des juifs ni plus douces ni moins agressives. Ils supportèrent à de fréquentes reprises les sévérités administratives des comtes et des évêques, émus de leurs injustices contre leurs peuples. Il leur fallut subir des supplices, puis l'exil, des amendes et des surcroîts d'impôts qui ne les convertirent pas à des mœurs meilleures. D'autre part, il suffisait qu'ils se montrassent les ennemis de l'Eglise pour trouver d'ardents protecteurs dans les écrivains anticatholiques. On sait que ces loyaux adversaires, par égard pour la philosophie et la charité, ne permettent pas aux chrétiens de se défendre contre Israël, par le glaive ni même par les accusations les mieux prouvées. Quand on a vu les juifs du moyen âge empoisonner les fontaines, tuer des enfants dans leurs cérémonies pascales, se procurer des hosties consacrées pour les profaner dans les cérémonies de leur culte, de chauds défenseurs se sont trouvés qui ont nié ces monstruosités comme impossibles, et qui, accusant de calomnie les contemporains indignés, défendaient les coupables, devant le monde à venir, avec les accents d'une horreur profondément sentie. Eh bien ! nous les retrouverons à l'œuvre en plus d'une occasion désormais ; comme toujours nos apporterons nos preuves en citant nos sources, et nous pouvons encore, après des études sérieuses que notre siècle a faites sur cette question, demander aux contradicteurs de tous nos historiens ecclésiastiques de recourir, pour les mieux juger, à une foule de livres très dignes d'attention publiés à notre époque, et dont on aura à conclure que les juifs de nos jours ne valent pas mieux, par leurs efforts intéressés contre la société actuelle, que ceux

dont la trahison livra en 847 la ville de Bordeaux à la fureur des Normands (29).

Ruine du Médoc.

Ceux-ci demeurèrent à Bordeaux tout le temps nécessaire pour le dépouiller aussi complétement que possible et s'y reposer dans un bien-être que rien ne vint troubler. Ils savaient bien à qui ils avaient affaire ! Après donc y avoir pris leur temps et leurs ébats, ils se répandirent dans le Médoc (30), qui fut bientôt saccagé. De là, ils descendirent la Gironde jusque vers le Bazadois, qu'ils n'épargnèrent pas plus, et entre autres monastères détruits par eux, on vit sur la rive droite du fleuve, périr dans les flammes, après toutes les horreurs d'un siége soutenu avec une vigueur digne d'un meilleur succès, la célèbre abbaye de la Réole (31), que rebâtit peu de temps après Gombaud, évêque de Bazas (32).

Destruction de la Réole.

Affreux état de l'Aquitaine.

On était en plein été : la beauté de la saison, la longueur des jours favorisaient singulièrement les courses de ces voleurs organisés, et, après tant de succès, ils convoitèrent d'autres villes où ils espéraient un riche butin. Périgueux n'était pas loin, et ils pouvaient y aller en remontant la Dordogne ; ils y allèrent, et tout y fut détruit et brûlé. Mais ils n'abordaient pas les grandes villes sans jeter dans leurs intervalles aux champs, aux bourgades et aux châteaux les mêmes malheurs : c'était une dévastation générale au milieu de laquelle on voyait les plaines, les bois, les bords des rivières, porter de toutes parts, avec des démolitions et des cadavres, le funèbre témoignage de l'envahissement du fléau. Encore s'ils se fussent bornés à ces cruautés ! Mais, forts de leurs succès à peine disputés, toujours plus avides d'une proie facile, ils remontèrent vers le Nord du pays et revinrent vers Saintes et Angoulême, qu'ils pillèrent de nouveau, puis pénétrèrent de là dans le bas Poitou, où les attirait surtout la ville de Melle.

Pillage et incendie de Melle.

On sait quelle importance avait alors cette localité, où continuait de s'exploiter un atelier monétaire moins riche par les espèces qu'on y fabriquait depuis plusieurs siècles

que par les mines de fer argentifère qui en produisaient le métal. Quand l'hiver se fut passé à accumuler des ruines, parmi lesquelles on compte celles des plus beaux monuments de la Loire, de la Creuse et de la Vienne, ils arrivèrent enfin sur les bords de la Belle et de la Béronne, humbles rivières coulant dans des solitudes accidentées où se cachaient quelques églises inconnues comme elles, mais qui avaient le tort de représenter le culte chrétien. Ces pieuses demeures respectées de tous furent livrées aux flammes, et bientôt la petite ville qui conservait encore le religieux souvenir de saint Pient vit ces brigands insatiables se répandre dans son enceinte, et pénétrer dans les souterrains d'où sortaient déjà tant de sous et de deniers d'argent au double type de la Croix et de l'Eglise. Leur déception y fut grande cependant, car les lois n'avaient pas encore tellement réglé la confection des monnaies que beaucoup de princes et d'évêques n'en pussent faire à leurs types au moyen des lingots de métaux précieux qui n'étaient pas rares et dont la vente était fréquente. Pendant que ces bandes, dont le nombre s'accroissait toujours, renversaient tout sur ces charmantes et malheureuses plaines, d'autres, inondant les terres supérieures, se répandaient dans les pays de Thouars et de Loudun, les traversaient parmi les dilapidations et le carnage, et marquaient leur passage sur la rive gauche de la Loire par une nouvelle destruction de l'abbaye de Saint-Florent de Montglonne (a). Là, on avait enterré le trésor près des tombeaux souterrains des saints martyrs, soustraits eux-mêmes à tous les regards (b), et il y avait alors quelques jours à peine que le malheureux monastère avait conclu pour un échange de terres un arrangement avec un nouvel évêque de Poitiers dont nous aurons bientôt à parler (c).

Et de Saint-Florent de Montglonne.

(a) Bouquet, *Script. Rer. Gallic.*, t. VII, 255; — *Annal. Bertin*, ibid., p. 65; — *Chronic. Norman.*, p. 152; — Depping, 79.

(b) Peigné de la Cour, *Chronic. Francor.*, p. 94 *des Normands dans le Noyonnais.*

(c) Dufour, *Manusc.*, note 9 du livre III, p. 33.

La famine et les loups.

Ainsi se renouvelait partout le double fléau de la guerre qui détruit tout, et de la faim qui décimait les familles et les livrait à la misère et à la mort. C'est sans doute à ce grand nombre de cadavres abandonnés sans sépulture qu'il faut attribuer une autre irruption non moins horrible. Des loups innombrables, attirés par cette affreuse jonchée, se répandirent partout, ajoutant une autre terreur à celle qui remplissait les habitations non entièrement désertées. Il fallut contre ce nouveau genre d'ennemis entreprendre une guerre en règle qu'on n'avait osée contre les Danois, car ces animaux fondaient sur les hommes quand ils ne trouvaient pas de corps morts. On devait souvent arracher à leur avidité jusqu'à des enfants qu'ils attaquaient pour les dévorer. Tel est le triste tableau que fait de nos provinces, à ces époques néfastes, un moine de l'abbaye de Fleury, qui mêle au récit de miracles opérés pendant la translation des reliques de saint Benoît de patriotiques lamentations sur les calamités qu'il décrit et qu'il a vues (**34**).

Conséquences de la ruine de Melle pour le pays.

Le malheur qui avait frappé la petite ville de Melle ne fut pas de longtemps réparable. Le tort fait à ses mines, la destruction furieuse de ses galeries et de l'outillage, lui causèrent des pertes considérables, et réduisirent à l'inactivité de nombreux ouvriers qui trouvaient là leur subsistance et celle de leurs familles. Beaucoup d'ailleurs avaient pu devenir les esclaves des Danois et durent les suivre dans leur pays. Cependant les ateliers se reformèrent après quelque temps, la monnaie y reprit son cours jusque vers le milieu du siècle suivant, où ses types disparurent complètement aussi bien que l'atelier lui-même (a).

Conduite de Pépin devant ces calamités.

Au dire d'Adrevald, c'est surtout en Aquitaine que les peuples souffraient de ces lamentables afflictions. Le Berry, l'Auvergne, la Gascogne et le Querçy, le Limousin et le Poitou, n'étaient qu'un vaste théâtre de deuil, de dévastations et de découragements. Quels ignobles contrastes présentaient

(a) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, XI, 22.

avec ces indicibles malheurs les débauches effrénées dont les mémoires du temps accusent Pépin II !... Toute sa valeur avait consisté à changer de lieux, à se sauver d'une de ses villas dans une autre pendant que les hordes scandinaves portaient la torche et l'épée dans toute l'étendue de sa domination. Sachant déjà ce qu'il voulait en faire, il se serait bien gardé de les repousser. Au reste, les vices de son père avaient été le plus certain de ses héritages, et comme si ce sujet de désaffection n'eût pas suffi, il se montrait indigne d'une couronne qu'il aurait certainement conservée, s'il eût su la défendre en l'honorant. Mais personne ne pouvait compter sur lui ; sa noblesse le méprisait aussi bien que ses peuples, et le temps sembla à tous être venu de chercher enfin un appui réel sous un sceptre plus capable de les protéger en leur indiquant le chemin de l'énergie et de l'honneur. On venait de voir Charles le Chauve faire preuve de sollicitude royale en défendant le territoire et en infligeant quelques pertes à l'ennemi déconcerté. La retraite maladroite qu'il s'était trop hâtée de faire et qui avait laissé Bordeaux à leur merci ; le motif, non encore avoué de cette campagne dans laquelle il avait peut-être plus songé aux intérêts de sa politique qu'aux plus urgents besoins de son pays, préoccupèrent moins les esprits que le zèle apparent dont il avait fait preuve. Les seigneurs se sentirent disposés à chercher en lui une ressource de salut qu'ils désespéraient de trouver dans leur roi. Ils savaient bien d'ailleurs en quels termes Pépin était avec ses trois oncles, et la sévérité dont ceux-ci avaient usé envers lui. Ils s'en furent donc le trouver en grand nombre à Orléans, sa résidence habituelle, où ils n'étaient pas revenus si vite sans être probablement convenus d'une scène décisive dont le dénouement n'était pas moins attendu en Austrasie qu'en Gascogne.

Mauvaises dispositions de ses sujets à son égard.

Cependant ce grand mouvement qu'on avait voulu mûrir, et dont les partisans avaient dû se grossir graduellement, ne tarda pas à se prononcer. Au mois de mars, Pépin, qui

Pépin confirme les privilèges de Saint-Maixent.

tenait malgré tout à faire acte de souveraineté, même dans le Poitou, que Charles s'était pourtant réservé, s'en était allé à Saint-Maixent, dont il aimait le monastère. On lui fit une réception royale qui le disposa d'autant mieux à renouveler, sur la demande de l'abbé Arnould, les privilèges de l'abbaye. C'était le jour de Pâques, ce qui explique cette visite dont nous savons que les souverains avaient coutume de favoriser quelque abbaye. Au cérémonial solennel du jour, on ajouta celui de cette confirmation, qui se distingua par quelques détails tout particuliers et propres à en imprimer un profond souvenir. Ainsi, ce jour-là, le chancelier du prince apporta le diplôme pendant la messe principale. Il le déposa sur un autel voisin, où il reçut à la fin de l'office les signatures de Pépin, de l'abbé et des principaux personnages, moines ou officiers. Ces pièces regardaient surtout des terres et propriétés rurales possédées par les moines dans le *pagus* de Parthenay, ce qui indique fort bien que dès ce temps la capitale de la Gâtine jouissait d'une certaine importance territoriale (a). Après avoir reçu toutes les formalités nécessaires, l'acte fut déposé dans la crypte, sur les tombeaux des saints patrons, saint Maixent et saint Léger, qui y reposaient encore (b). C'était là, semble-t-il, un gage peu sûr donné par un prince dont l'avenir était déjà fort équivoque. Mais des titres de ce genre restaient dans les archives, et faisaient date pour les cas prévus de contestations possibles. Il n'y aurait eu que la mauvaise foi et la violence qui pussent un jour les méconnaître et les annuler.

(a) D. Fonteneau, XV, 53.

(b) M. Ledain, *la Gâtine,* in-4o, 1876, p. 22.



NOTES DU LIVRE XXX

Note 1

Cf. *Art de vérifier les dates*, X, p. 112 et 125. — Besly, *Comtes de Poictou*, p. 13, a commis une grosse erreur en faisant Raynulfe premier fils de Bernard Ier, comte de Poitiers.

Note 2

Alaon, *Alacoon*, était la capitale d'un petit pays d'une quinzaine de lieues de superficie situé dans les montagnes de la Gascogne, non loin du petit fleuve Baliore. Wandrégisile, comte du pays, et sa femme Marie l'avaient fondé à leurs frais en 832, sous le vocable de Notre-Dame. Ce territoire avait été la frontière du royaume des Goths quand ils furent s'établir en Espagne après leur défaite de Voulon. Les Sarrasins s'en étaient emparés sous les premiers rois d'Aquitaine; mais Louis le Débonnaire la leur avait repris, et il appartenait à la France quand Obbonius devint abbé d'Alaon. C'est maintenant en partie la petite république d'Andorre, située sur le versant méridional des Pyrénées, et composée, outre la petite ville de ce nom, de dix communes et de trente villages gouvernés par un magistrat espagnol, sous le protectorat de l'évêque d'Urgel d'un côté, et de la France de l'autre. Pour la France, Andorre relève du département de l'Ariège et de la préfecture de Foix.

Note 3

Ce 21 janvier est indiqué dans l'original par ces mots : *duodecimo kalendas februarii;* on s'est donc trompé en établissant la date au mois de février, les calendes exprimant toujours un des jours de la dernière moitié du mois précédent.

Note 4

On trouve le texte en entier de cet acte important dans l'*Histoire des Conciles d'Espagne*, par le cardinal d'Aguirre, t. III, p. 131 et suiv. ; — dans l'*Histoire générale du Languedoc*, par D. Vaissette, t. I, p. 86 des Preuves, et dans l'*Histoire des Carlovingiens*, de Mauléon, t. I, p. 326, et t. II, p. 246.

NOTE 5

Moissac, *Moyssiacum* ou *Mussiacum*, est devenu une sous-préfecture de Tarn-et-Garonne. Cette ville doit son origine à l'abbaye bénédictine fondée entre 630 et 640, sous le vocable de saint Pierre, par notre saint Amand, qui fut son premier abbé. Elle était alors du diocèse de Cahors, et appartient à celui de Montauban depuis le remaniement du territoire français par les géographes de 1790. Cette abbaye fut des plus célèbres de la France, étant devenue, au XIe siècle, la métropole en Languedoc de l'ordre de Cluny. C'est à Moissac que fut écrite, au XIe siècle, la chronique qui porte le nom de ce monastère, et dont l'auteur est resté inconnu; elle est dans le recueil d'André Duchesne. (Cf. D. Vaissette, t. II, p. 172; — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. I, p. 89; — Migne, *Dictionnaire des Abbayes*, col. 531 et suiv.)

NOTE 6

Ce nom de Saint-Chaffre lui vient de celui (un peu dénaturé) de son second abbé Théoffray, neveu et successeur d'Eudes, son premier abbé en 570. C'est vers cette époque qu'elle fut fondée par Calminius, duc d'Auvergne, dont elle prit d'abord le nom, déformé plus tard par *Calmecium*, *Calmeliacum*, puis *Carmery*, et enfin *Sanctus Theofredus*. Elle était sur la *Calense*, petite rivière qui se jette dans la Loire, et du diocèse du Puy, à trois lieues Sud-Est de cette ville. En 732, les Sarrasins la détruisirent en venant se faire battre dans les plaines de Poitiers. Louis le Débonnaire l'avait fait restaurer, et c'est de ce rétablissement qu'on demandait à Pépin la confirmation.

NOTE 7

Cunault n'est plus qu'un village de 400 habitants, faisant partie de la commune de Trèves, dans le canton de Gennes (Maine-et-Loire). La fondation de l'abbaye, qui remonte au VIIe siècle, était due à une générosité de Dagobert Ier. Il est probable que sa première ruine date des Normands. L'abbatiat, qui fut reconstruit au XIIe siècle, est un monument des plus remarquables par le symbolisme de ses sculptures, et méritait la belle restauration qui en a été faite récemment avec autant de splendeur que d'habileté. Un fait singulier, c'est que ce monastère ne figure pas dans les livres spéciaux qui traitent des abbayes ou prieurés des Bénédictins. Cunault n'était plus d'ailleurs, depuis longtemps, qu'un simple prieuré de Cluny.

NOTE 8

Baugé, *Balgium*, *Balgiacum*, petite ville chef-lieu de sous-préfecture de Maine-et-Loire, sur la petite rivière du Couaron. Elle

a 4,000 habitants, à 36 kilomètres Nord-Est d'Angers. Son château avait été bâti par Foulques Nerra, comte d'Anjou au XI[e] siècle.

NOTE 9

Messay, *Messiacum,* lieu fort ancien dont on n'a pas de notions antérieures à l'époque gallo-romaine. C'est maintenant un village de 3 à 400 habitants, du canton de Moncontour, et qui relevait en partie autrefois de cette baronie.

NOTE 10

Airvault, *Aureavallis, Aurivallis,* que nos vieux livres nomment souvent *Oirvau* ou *Orval,* est une petite ville de 1,800 âmes, dans l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), placée dans une vallée qu'arrose le Thouet coulant à 200 mètres, et sur la rive droite de cette rivière. Au fond de la vallée, nous verrons bâtir en 975, par une vicomtesse de Thouars, une abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, dont l'architecte semble s'être inspiré de la cathédrale de Poitiers, et qui a comme celle-ci le vocable de saint Pierre. Son clocher, surmonté d'une flèche exagone, est une des belles constructions du diocèse de Poitiers. Nous reparlerons en son temps de la ville et de l'abbaye.

NOTE 11

La petite commune de Saint-Clair a 600 âmes, et n'est éloignée du canton que de 6 kilomètres à l'Est.

NOTE 12

Saint-Genou, *Sanctus Genulfus,* avait été fondé, en 828, aux bords de l'Indre en Berry, sur un terrain nommé d'abord *Strida,* par Geoffroy, duc de Bourgogne, en l'honneur de saint Sauveur, de la Sainte Vierge et de saint *Genulfe,* qui avait été, au IV[e] siècle, le premier évêque de Cahors. Saint-Genou est à présent une commune de 1,200 âmes, du canton et à 8 kilomètres de Buzançais. — On y suivait la règle de saint Benoît. (V. ci-dessus, *ad ann.* 830.)

NOTE 13

Saint-Albinien de Ruffec, *Sancti Albiniani Ruffiacensis,* qu'il ne faut pas confondre avec la petite ville de ce même nom, qui appartient au diocèse d'Angoulême. Ce Ruffec est aujourd'hui un gros bourg de 800 âmes, sur la Creuse, et à 2 lieues Est du Blanc. Le corps de saint Albinien, un des prêtres qui accompagnèrent saint Martial en Limousin à la fin du I[er] siècle de l'Eglise, et qui reposait à Limoges,

fut transporté à Ruffec par Raymond, comte de cette province. Ruffec devint plus tard un simple prieuré dont on ne voit plus que les ruines.

NOTE 14

Il ne faut pas confondre cet Aimoin, moine de Saint-Germain et contemporain d'Hébrouin, avec Aimoin de Fleury-sur-Loire, qui écrivit aussi une *Histoire des Francs,* et qui y mourut en 1008. C'est une grosse erreur de l'abbé Tarbaraud, dans son article de la *Biographie universelle* de Michaud. Ce dernier, que nous avons cité fort souvent, passa de longues années d'étude et de professorat à Fleury, où il mourut en 889, après une vie toute d'austérité, de piété et d'humilité qui respirent dans ses écrits. Son principal ouvrage est intitulé : *De gestis Francorum* lib. V, qu'il a conduite jusqu'à la seizième année de Clovis II, c'est-à-dire jusqu'à l'an 634. Elle est parfois obscure, quoique d'une assez bonne latinité, parce qu'elle est trop abrégée, et manque assez souvent d'ordre et de chronologie. Il faut peu s'étonner, au reste, de ces défauts et des autres qui se remarquent chez les chroniqueurs des monastères, car il est souvent arrivé que des travaux de ce genre soient sortis imparfaits par la mort des écrivains ou par un événement qui enlevait ceux-ci à leur position et à leur vie littéraire. C'est pourquoi, croyons-nous, Aimoin, dont les autres ouvrages prouvent de la littérature et du talent, ne nous a laissé qu'une sorte d'ébauche d'une histoire qui devait être perfectionnée. Elle forme cependant une étape assez utile pour les événements de cette époque peu éclairée par les historiens. Nous avons suivi, pour consulter cet auteur, l'édition de notre bibliothèque particulière, imprimée *in-f°* en 1602, à Paris, par Jérôme Drouhard.

NOTE 15

L'*alleu* était une terre possédée en toute propriété, libre de toute charge, et qui passait au donataire ou à l'acheteur avec ce même caractère d'indépendance absolue. Les alleux avaient pour origine les terres *tirées au sort (allodium)* par les Francs après la conquête, et qui n'étaient dès lors frappées d'aucune redevance ou dépendance légale. Comme c'était le fruit de la guerre, les femmes ne purent d'abord les posséder. Mais déjà, dès le VIIe siècle, cette interdiction, prononcée par la loi salique, avait été modifiée, et les femmes, mariées ou non, avaient acquis le droit de posséder les alleux. (Voir Cherruel, *Dict. de la France ;* voir *Alleux* et *Arihman,* I, 16 et 17).

NOTE 16

Bonogilum. Plusieurs endroits de ce nom, qu'il faut traduire par *Bonneuil,* se trouvent encore dans la Vienne et les Deux-Sèvres.

Dans ce dernier département, un chef-lieu de commune, dans le canton de Chenay, sur la Dive; puis un village, commune de François; un autre dans la commune de Verrières, près celle de Verrue, en Loudunais; et enfin un dernier dans celle de Sainte-Soline: celui-ci se rapproche beaucoup de Saint-Maixent, et les autres ne s'en éloignent pas assez pour qu'on les croie étrangers à l'abbaye. Il est donc probable qu'il s'agit d'un de ces *Bonneuil* dans la donation d'Arnulfe.

NOTE 17

Toutes les mesures agraires ou autres, aussi bien que la valeur de l'argent, presque toujours calculée sur le prix du blé, ont tellement varié depuis ces époques reculées, qu'il est reconnu impossible de calculer justement les rapports à établir entre elles et les valeurs correspondantes de notre temps. La livre d'or et d'argent peut être réduite souvent à une appréciation approximative; mais il en est bien autrement des fractions en sous et deniers dans lesquelles on se perd sans aucun résultat satisfaisant. C'est pourquoi on ne doit pas s'étonner que l'histoire nous laisse presque toujours à cet égard en de trop fréquentes incertitudes. Comment en serait-il autrement quand on voit la valeur monétaire varier presque à chaque changegement de règne, et que souvent dans le même règne aller différent plusieurs fois?

NOTE 18

Yves est aujourd'hui un village de 300 habitants, au Sud de Rochefort (Charente-Inférieure). (V. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XII, 357, et D. Fonteneau, XIII, 47.)

NOTE 19

Châtel-Aillon, *Castrum Alionis,* petit bourg aujourd'hui sans importance de la Charente-Inférieure, à 8 kilomètres Sud de la Rochelle, vis-à-vis l'île d'Aix. Après avoir été chef-lieu d'une viguerie et le siège d'une seigneurie possédée par une famille qui eut son illustration, la petite ville maritime, une des plus actives de l'Aunis et qui appartint au Poitou pendant une longue période du moyen âge, perdit son autonomie et sa vie féodale à mesure que la Rochelle s'agrandit. Nous en reparlerons en traitant ci-après des vigueries de la contrée. Châtel-Aillon n'a plus qu'une centaine d'habitants.

NOTE 20

Aix, petite île près de la Rochelle, dans l'Océan, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rochefort. Elle n'a pas 400 habitants,

mais elle possède une magnifique rade, où vont s'armer les vaisseaux construits à Rochefort. Ses fortifications sont de Vauban. Là était déjà, au IXe siècle, un prieuré de Noirmoutier, qui appartint plus tard à Cluny.

NOTE 21

Oléron, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marennes (Charente-Inférieure), peuplé de 3,000 âmes, avec un château de défense pour la côte.

NOTE 22

Les Sables, petite ville nouvelle, sous-préfecture de la Vendée, doit son port et son commerce à Louis XI, qui en organisa l'administration. C'était d'abord une station de quelques pêcheurs qui vivaient de leurs courses sur l'Océan comme au IXe siècle. Non loin de là, à une lieue vers le levant, est le château d'Olonne, bâti très anciennement pour protéger le rivage. La ville des Sables s'est considérablement développée depuis le milieu du XIXe siècle, par ses bains de mer et ses constructions. Elle renferme environ 10,000 âmes.

NOTE 23

Marennes, *Marinæ,* chef-lieu d'arrondissement de la Charente-Inférieure, peuplée d'environ 5,000 âmes; elle a une église romane avec un magnifique clocher en flèche du XIVe siècle. Son port communique à l'Océan, qui n'en est éloigné que de 5 ou 6 kilomètres à l'Ouest.

NOTE 24

Yeu, aujourd'hui l'Ile-Dieu, *Insula de Oys,* placée dans l'Océan à 3 lieues et vis-à-vis de Saint-Gilles-sur-Vie. (V. ci-dessus, *ad ann.* 601.)

NOTE 25

C'est une erreur de M. de Riancey, dans son *Histoire du Monde.* La vérité doit être que le nom primitif de l'île ayant été *Herio,* on l'appela plus tard *Her-moutier* quand le monastère y eut été fondé: *Herio monasterium.* Noirmoutier n'est venu enfin que par la prononciation vicieuse que le peuple s'est faite de *Ner* en *Noir.* — Enfin, avouons aussi que le mot Noirmoutier aurait bien pu venir au XIIe siècle par opposition au nom de *la Blanche,* donné alors à l'abbaye voisine de l'île d'Yeu, renouvelée à cette époque, et qu'on distingua de l'autre d'après le costume blanc de Cîteaux qui y fut introduit. Cette dernière raison, à laquelle s'est arrêté Thibaudeau, semble la meilleure.

NOTE 26

Epernay, *Sparnacum,* sur la Marne, à 6 lieues de Reims; elle était déjà considérable au milieu du ve siècle, et joue un grand rôle dans l'histoire de Grégoire de Tours. Elle est aujourd'hui une sous-préfecture de la Marne, avec une population de 6,000 habitants.

NOTE 27

Cf. Bouchet, *Annal. d'Aquit.,* in-f°, éd. 1644, p. 110. — Nous avons étudié cette date avec attention, et nous ne doutons pas que ceux qui l'ont contestée se soient trompés très évidemment. (V. notre *Anneau de sainte Radégonde,* in-8°, 1863, p. 31 et suiv.; ou ci-dessus, t. II, p. 440.) — Nous devons faire remarquer ici qu'en suivant Bouchet quant à la date de 855, nous avons partagé l'opinion de plusieurs autres auteurs qui ont parlé comme lui à cet égard. D'autres par lesquels nous nous laissons guider ici attribuent le voyage de saint Benoît de Quinçay à l'année 847 : auxquels s'en rapporter? Nous n'avons aucune raison de nous prononcer, puisqu'en 855 il y eut aussi une apparition des Normands qui peut avoir donné lieu à cette équivoque. Mais l'histoire, et c'est l'essentiel, ne souffre en rien de cette apparente contradiction; les circonstances du récit restent les mêmes, et c'est surtout ce qui importe ici.

NOTE 28

Beatiùs fecunda Pictavia beati Hilarii pontificis reliquiis exultes quam venditionum et emptionum altercatione. (Alcuin, *homil in nativit. S. Wilibrordi.*)

NOTE 29

Lire surtout, comme résumant très bien toute la procédure, le livre d'un ecclésiastique poitevin, qui a fait ses preuves en bien d'autres écrits : *Les Juifs, nos maîtres,* in-12 ; Palmé, 1882. L'auteur, M. l'abbé Chabauty, y prouve très nettement que les Juifs ont toujours été en hostilité à la société chrétienne, qu'ils sont affiliés aujourd'hui dans toutes les contrées du monde à la Franc-maçonnerie, parce qu'ils ont toujours été, depuis leur dispersion à la fin du Ier siècle, une société secrète, ayant ses statuts et son but arrêté. Aujourd'hui, ils ne s'en cachent plus. Demandez-en des nouvelles à tous les Etats du Nord de l'Europe, et surtout à la France de 1848 et de 1870. — V. aussi Capefigue, l'*Etat des Juifs au moyen âge,* où l'auteur, qui n'est pas suspect de s'aveugler sur le compte de ses *protégés,* a dû mêler à des attendrissements sur

des infortunes trop méritées des vérités très utiles ici à la cause de l'histoire, qui devrait être toujours la vérité. Qu'avons-nous besoin aussi de citer la *France juive,* de M. Drumond, et l'énorme retentissement qu'ont eu ses cent vingt éditions dans un monde stupéfait de ces révélations jusqu'à présent inouïes? Mais ce qu'on nous permettra d'ajouter ici dans un sentiment très légitime d'orgueil *poitevin,* c'est que M. l'abbé Chabauty avait précédé de trois ou quatre ans M. Drumond dans la lice où celui-ci s'est jeté avec une armure plus complète et plus éclatante sans doute, mais aussi avec l'important avantage d'une publicité qui nous manquera toujours en province. Si le livre publié par notre docte confrère eût été pourvu des piquantes et innombrables anecdotes, si bien cousues, de M. Drumond, le public parisien, la presse surtout, si peu accommodante avec les auteurs des départements, se fussent mis à exploiter tant de révélations, et à tirer notre auteur poitevin de son honorable obscurité. Ce dernier n'en a pas moins une gloire qu'il faut bien reconnaître : c'est que son livre, précurseur de plusieurs années de la *France juive,* en est un excellent abrégé. Les deux sources ont produit les mêmes eaux, et ce n'est pas dans celle-là que les juifs pourront jamais se laver.

Note 30

Le Médoc, *Medulicum pagus,* entre la Gironde et l'Océan, avait pour chef-lieu Lesparre, aujourd'hui sous-préfecture de la Gironde de 10,000 habitants. Son territoire produit des vins renommés. Ses anciens peuples l'appelaient *Meduli.* Sidoine Apollinaire a célébré les huîtres du Médoc ainsi que ses produits vignobles. (V. Danville, *Notitia Galliar.,* p. 449).

Note 31

La Réole, *Regala,* bâtie à une époque inconnue, en un endroit appelé *Squirs,* sous le vocable de saint Pierre. Sous-préfecture de la Gironde, remarquable par ses restes d'antiquités romaines, fouillées avec succès par M. Balguerie, qui en fait une publication intéressante, in-f°, 1846.

Note 32

Bazas, *Vasate, Colsio,* autre sous-préfecture de la Gironde, évêché fondé vers 506, supprimé en 1790. — Elle est la patrie d'Ausone, et avait, sous les Romains, quelque importance. Elle n'a plus que de 4 à 5,000 habitants, à 14 lieues Sud-Est de Bordeaux

Note 33

Cf. Adrevaldus Floriacensis, lib. I, *De miracul. S. Benedicti.* — Cet écrivain, que des maladroits, comme l'abbé de Longchamps (*Tablettes des gens de lettres*,. IV, 400), appellent André, et dont Ducange a mieux parlé au *Glossar.*, VI, p. 641, 1196 et 1339, était un des écrivains de ce monastère qui avaient travaillé à l'histoire de la translation des reliques du saint. On le cite avec éloge pour son amour de l'étude, sa régularité religieuse et l'intérêt de ses mémoires historiques sur les événements de son temps et de quelques-uns qui l'avaient précédé de très peu. Ayant écrit une vie de Gaussin, abbé de Fleury, qui mourut en 1029, Adrevald dut le suivre de près, mais ne mourut sans doute que vers 1040. Il appartint donc au XIe siècle et à la dernière moitié du Xe.





LIVRE XXXI

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE CHARLES LE CHAUVE A LA ROYAUTÉ D'AQUITAINE JUSQU'A LA PREMIÈRE INVASION DES NORMANDS EN POITOU

(De 848 à 853)



Charles le Chauve déclaré roi d'Aquitaine par les seigneurs du pays.

PENDANT que s'accomplissaient ces pacifiques témoignages pour l'avenir de Saint-Maixent, d'autres manifestations plus bruyantes se préparaient ostensiblement en Gascogne, au milieu desquelles Pépin avait, pour ainsi dire, passé sans les apercevoir, en revenant à Bourges, qu'il aimait à habiter parfois, comme étant la capitale de la première Aquitaine. Oubliant et les calamités publiques et l'administration de son royaume, cette indifférence, nourrie de plus en plus par un abandon trop remarqué à la mollesse et à tous les vices qu'elle engendre, éloignait de lui chaque jour davantage tous ceux qui s'étaient dès longtemps attachés à sa fortune. C'est moins leur légèreté qu'il faut accuser de cette défection qu'un dégoût motivé d'une vie aussi inutile à l'Etat que scandaleuse pour tous. Les grands, les évêques et les abbés de l'Aquitaine se résolurent donc à une détermination définitive. Ils allèrent trouver Charles le Chauve à Orléans, et déclarèrent que selon les usages et coutumes des Francs observés depuis le commencement de la dynastie mérovingienne, ils l'avaient élu pour

roi de leur pays, et déclarèrent, d'après ces mêmes lois, qu'ils déposaient Pépin II de la couronne qu'il ne savait plus porter et comme reconnu coupable d'avoir toujours négligé les intérêts de l'Etat. Une telle démarche avait quelque chose de décisif qui était loin de déplaire au roi de France. Rien n'était plus conforme à ses désirs, mais aussi, il faut le reconnaître, à la plus stricte légalité et au droit national. C'était d'ailleurs l'expression des vœux qu'avaient porté au pied de Charles les populations affolées des provinces ruinées par les dernières guerres, lorsque, s'en revenant après avoir battu les Normands, elles l'avaient supplié de ne pas les laisser sous le joug d'un prince devenu par son inertie la cause réelle de tous leurs maux. Qu'elles qu'eussent été dès longtemps les aspirations de Charles à la revendication de ces provinces aussi malheureuses que mal conduites, il ne pouvait plus voir dans ce qui s'était passé qu'un motif de plus de seconder des désirs si nettement exposés, et il se tint dans son véritable droit en acceptant un titre qui devait sauver cette magnifique portion de son royaume, dont le salut n'était plus que dans l'unité de gouvernement.

Légitimité de cette réaction.

On se hâta donc de procéder à une reconnaissance unanime de la nouvelle royauté par l'acclamation générale et par la cérémonie religieuse qui devait la sanctionner sans retour.

Charles est sacré roi d'Aquitaine à Orléans.

Agius occupait alors le siège d'Orléans, et à la cour se trouvait, non sans avoir été prévenu, l'archevêque de Sens Ganelon, qui, cinq ans auparavant, avait conféré à Charles le Chauve, devenu depuis trois ans le successeur de son père, l'onction du sacre dans son église cathédrale. Le même prélat, dans cette même église, posa sur sa tête la couronne d'Aquitaine ; ce royaume tout entier fut de nouveau remis entre ses mains, et désormais Pépin dut compter sur un avenir non moins digne de lui que son passé (a).

(a) *Annal. Bertin.*, ad ann. 848 ; — D. Fonteneau, *ub. sup.*; — Fisquet, *Archidiocèse de Sens*, p. 25 ; — l'abbé V. Pelletier, *les Evêques d'Orléans*, p. 32.

Pépin II appelle les Sarrasins à le secourir

Mais il résolut encore de disputer le pouvoir qui lui échappait, et sortant enfin de sa honteuse inaction, il dépêcha un affidé au-delà des Pyrénées, pour obtenir des Sarrasins qu'ils intervinssent en sa faveur en lui apportant le secours d'une force militaire. Cet affidé était Guillaume II. Il se l'était attaché en lui donnant, par le traité de Florigny, le gouvernement de Toulouse et de la Gascogne. Le jeune prince n'avait que vingt-deux ans, et déjà se montrait digne par sa réputation et sa bravoure de la réputation de ses ascendants. Il s'empressa donc de partir, et revint après avoir conclu une alliance avec Abd-el-Raman III, roi de la partie de l'Espagne occupée par les Arabes. Ce roi avait fait précédemment, avec Charles le Chauve, un traité que Pépin l'engageait à rompre en attaquant la Septimanie, domaine du roi de France ; et en même temps Sanche-Sancion, gouverneur de Pampelune et d'une partie de la Navarre, était invité à venir trouver Pépin avec des troupes, car celui-ci songeait enfin à une attaque contre la partie de l'Aquitaine qui venait de se donner un autre roi. Sanche se rendit à ses désirs ; Guillaume, d'autre part, avait ramené à sa suite, avec ses propres troupes, des forces que l'Arabe ne demandait pas mieux que de lui prêter ; car c'était là une véritable expédition à son profit dans notre pays. Il entra donc dans la Marche d'Espagne, s'empara de Barcelone et d'Ampurias (1), et mit à sac le plat pays, malgré l'énergique défense d'Aledran, marquis de Gothie, et d'Imbert, que Charles avait nommé duc de Toulouse (a).

Son jeune frère Charles se prépare à le seconder.

Un autre secours, aussi inattendu que celui des Musulmans était convoité, vint encore fortifier les espérances de Pépin. Son frère Charles, que nous avons vu, en 838, se réfugier après la mort de son père à la cour impériale de Lothaire, n'y avait pas trouvé la liberté et les égards auxquels il s'était attendu. Sa position faisait craindre de

(a) *Annal. Bertin.*; — Mauléon, *Carlov.*, II, 253.

sa part une entreprise pour recouvrer quelque chose au moins de son origine. Prévenu à la cour, où il était réellement prisonnier, des événements de la basse Aquitaine, il parvint à s'évader, passa dans ce pays, se mit à la tête d'une portion de la noblesse restée fidèle au roi déchu, et se prépara à le seconder. Ce retour de fortune releva les espérances de Pépin. Nous verrons bientôt qu'elles devaient être de courte durée (a). Ces mouvements qui présageaient encore des troubles prochains se passaient à la fin de 848. Mais avant de quitter cette année, n'omettons pas quelques faits intéressants de notre histoire locale.

Odon de Saint-Savin devient abbé de Saint-Martial de Limoges.

Odon, cet abbé de saint Savin que nous avons vu s'appliquer avec succès aux réformes monastiques de ce temps, n'avait pas moins d'intelligence et de piété que de courage. Grâce à ses soins, le monastère de Saint-Martial de Limoges, qui avait suivi l'exemple donné par un assez grand nombre d'autres depuis quelques années en abandonnant leur règle primitive pour celle plus faible des chanoines réguliers, rentra dans l'étroite observance de saint Benoît. Ce retour au véritable esprit de la vie monastique se fit solennellement le 31 mars 848, dans la basilique de Saint-Sauveur et de Saint-Martial. Là se trouvèrent, outre l'archevêque de Bourges Armand, et l'évêque de Limoges saint Odilus, une foule d'autres évêques et abbés de la France et de l'Aquitaine, de l'Italie et de la Bourgogne. Cette assistance n'était pas ordinaire : elle témoignait de l'intérêt général attaché à ces sortes de retours qui devenaient très fréquents. Ce qu'il y eut surtout de remarquable, c'est que l'abbé des chanoines transférés abandonna spontanément son titre, voulut se ranger parmi les simples religieux, et se mit avec tous les siens sous la dépendance absolue de Dodon, en qui ils reconnaissaient l'homme de Dieu qui les avait remis par ses exemples et ses exhortations dans la véritable perfection religieuse.

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, 280 et suiv. — *Art de vérifier les dates*, IX, 243, 366 et suiv.

Dodon ajouta donc cette perle à sa couronne monacale. Déjà connu, nous l'avons dit, comme abbé non seulement de Saint-Savin, où il résidait, mais aussi de plusieurs autres abbayes qu'il avait réformées et gouvernées simultanément, il garda trois ans cette nouvelle charge, laquelle ayant accomplie avec autant de zèle que de régularité, il laissa la maison dans l'état le plus florissant aux mains de son successeur Abdon, et revint à Saint-Savin, pour y continuer sa vie laborieuse à la gloire de Jésus-Christ et de son Eglise (a).

Cette même année, et peu avant la dernière catastrophe qui réduisit en cendres Saint-Florent de Montglonne, se passa dans la grande salle capitulaire de ce monastère un acte dont les termes, examinés depuis, expliquent une erreur grave dans laquelle sont tombés nos chroniqueurs de la dernière époque, et que nous devons démontrer ici avec toute la clarté qui ressort de la connaissance des usages de ce temps. On parle donc d'un certain Didon, deuxième du nom, lequel aurait été évêque de Poitiers du temps même d'Hébrouin, qu'on suppose avoir donné sa démission, et qui n'en aurait pas moins conservé son titre tout en restant démissionnaire. Cet état équivoque a fait multiplier, pour arriver à l'expliquer, des conjectures inadmissibles. D'après La Fontenelle, et Dufour qu'il copie en ce cas, comme en beaucoup d'autres, Didon aurait succédé à Hébrouin en cette année 848, celui-ci motivant sa démission d'évêque de Poitiers sur l'impossibilité pour lui de concilier l'administration de son diocèse avec les autres affaires de ses charges nombreuses. S'il en était ainsi, c'était y songer un peu tard, le prélat ayant déjà gardé pendant dix-neuf ans ce fardeau de l'épiscopat, et celui de ses différentes abbayes, et aussi ses fonctions d'archichapelain du roi. Remarquons d'ailleurs que l'abandon d'un titre épiscopal était alors inouï, sinon pour se cacher dans une solitude religieuse. On doit donc s'étonner très peu que

Didon II prétendu évêque de Poitiers.

(a) *Manuscrit de saint Martial,* à la bibliothèque de Limoges; — Besly, *Comtes de Poict.*, p. 182 et suiv.

Didon II n'ait laissé aucune trace de son administration, dont personne ne parle : c'est que ce fut toujours, jusqu'en 863, époque de la mort d'Hébrouin, ce même Hébrouin qui gouverna seul le diocèse, ayant à son service, pour l'y soulager, un de ces coadjuteurs dont nous avons dit le caractère et le rôle, sous le nom de chorévêque.

Les chorévêques à cette époque.

Car les chorévêques existaient encore à cette époque, et quoique les Conciles leur eussent reproché d'outre-passer leurs attributions, de se faire une place trop large dans l'administration épiscopale, et d'y usurper certains droits qui ne leur étaient pas accordés; quoique en certaines contrées les assemblées ecclésiastiques les eussent plus d'une fois abolis au profit de l'édification publique et de la paix des paroisses, cependant en bien des endroits les évêques n'avaient pas été aussi sévères, et quelques-uns s'étaient conservé, à cause de leur âge ou de la multitude de leurs affaires, le droit d'en user encore, tout en veillant à ce que ceux-ci se maintinssent dans le respect des canons par l'exercice d'une autorité toute secondaire.

Un fait récent alors confirme ces assertions d'une façon évidente. En 846, l'archevêque de Sens, Ganelon, que nous avons vu sacrer dernièrement Charles le Chauve comme roi d'Aquitaine dans la cathédrale d'Orléans, avait tenu dans sa ville un concile provincial à la fin duquel il donna le caractère épiscopal à un prêtre du pays nommé Autrade, pour gérer le diocèse en qualité de chorévêque pendant ses fréquentes absences (a). Ce dignitaire était donc une sorte de vicaire général, d'archidiacre, dont les fonctions étaient encore dans toute leur vigueur; il en avait les pouvoirs et la charge; il remplaçait l'Ordinaire pour toutes les fonctions même épiscopales; il visitait les paroisses, conférait les saints Ordres et la Confirmation, mais toujours dépendant de l'évêque, révocable à la volonté de celui-ci, et lui rendant un compte obligatoire de sa mission, de ses

(a) Fisquet, *Diocèse de Sens*, p. 26 et suiv.

décisions et de sa conduite envers le clergé. On sent qu'un évêque absorbé par beaucoup de soins outre ceux de sa charge principale, devait se donner volontiers un aide ainsi formé à le seconder et à le remplacer souvent : c'est ce qu'avait voulu faire Hébrouin, et voici comment il y fut déterminé.

Il y avait alors à Saint-Florent de Montglonne un religieux de réputation qui paraît en avoir été abbé, d'après la teneur de quelques actes. C'était notre Didon, homme de mérite, qu'aimait Hébrouin, et qu'il éleva, pour le seconder dans son ministère, à la dignité épiscopale. Dès lors Didon remplit les fonctions pastorales dans le diocèse sans cesser de vaquer, en conservant son titre d'abbé, aux besoins de sa communauté. Il obtint pour elle, en un diplôme du 8 juin 848, une confirmation de ses privilèges avec quelques dispositions particulières, telles que l'exemption de toute redevance synodale. On appelait ainsi, et jusque dans nos derniers temps, une taxe imposée par l'évêque aux ecclésiastiques qu'il réunissait chaque année une ou deux fois autour de son siège, pour s'enquérir du maintien de la discipline, et lui donner plus de force et d'unité (a). Comme les abbayes devaient être représentées à ses assemblées par des délégués, ceux-ci étaient obligés de payer la taxe, et c'est de cette obligation que le diplôme susdit délivrait le monastère de Montglonne. Depuis longtemps les comtes exigeaient des communautés religieuses des redevances au profit de leurs comtés et de la couronne, qui participait ainsi plus ou moins à ces espèces de spoliations aussi capricieuses qu'arbitraires : Saint-Florent était déclaré délivré de cet impôt et voyait s'éteindre ainsi la cause d'une foule de démêlés. Cette charte étant donnée par Charles le Chauve n'obligeait pas seulement les comtes de Poitou en résidence l'un à Poitiers, l'autre à Herbauge, mais tous ceux de ses Etats qui, sous quelque prétexte que ce fût,

Didon le devient de Poitiers.

Nouveaux privilèges de Saint-Florent de Montglonne.

(a) Cf. Les anciens Conciles renouvelés en cela par celui de Trente.

auraient pu être tentés tôt ou tard de la méconnaître [a]. Cette charte est signée de *Didon, évêque,* et non avec l'adjonction de *Poitiers,* cè qui eût consacré une fausseté. Mais ce qui est très significatif, elle portait aussi la signature d'Hébrouin, *évêque de Poitiers,* ce qui implique très bien l'exclusion de tout autre signataire ayant le même titre. Ne sachant comment accorder cette sorte de contradiction apparente, parce qu'on ignorait l'action alors très possible d'un chorévêque, on a tourné la difficulté en se persuadant et établissant comme incontestable la coexistence de ces deux évêques d'un même siège dont l'un serait Didon, deuxième du nom, et l'autre Hébrouin, qui tout en se démettant de son titre en aurait gardé le nom et les honneurs, ce que l'Eglise n'a jamais permis [b]. Ainsi s'était renouvelée la fausse donnée qui avait fait de saint Emeran, au commencement du VIIe siècle, un véritable évêque de Poitiers. Ces erreurs sont très graves ; elles sont répétées par les siècles, s'accréditant par la négligence des critiques pour le plus grand embarras de l'avenir. On voit que nous n'avons pu les signaler qu'à force de recherches pleines de difficultés, mais qui ont abouti enfin à des divulgations de vérités devenues désormais incontestables.

Origine de la paroisse de Morton en Loudunais.

Un autre acte du même Didon a son importance, car il se rattache à la formation d'une de nos paroisses actuelles dont il y est parlé pour la première fois. Cette même année, Didon, toujours abbé de Montglonne, acquit d'un nommé Gausbert, qualifié *fidèle du roi,* c'est-à-dire l'un de ses courtisans habituels, une église située en Poitou dans la viguerie de Loudun, qu'avait fait bâtir ses ancêtres et dont il avait eu en héritage la propriété et la disposition. Cette église était en un endroit appelé alors *Miron* ou *Mironno,* et située en une plaine basse et boisée, arrosée par la Maine, à cinq lieues Nord-Ouest de Loudun. Ce lieu,

(a) D. Bouquet, V, 111, 501.

(b) La Fontenelle, *ub. sup.*

où l'église supposerait au moins l'existence d'une villa, avait dû avoir même un atelier monétaire, car un charmant tiers de sou d'or portant ce nom fut découvert vers 1838 à Mirebeau, et la proximité de cette petite ville et de Morton doit, semble-t-il, lever tout doute à l'égard de cette provenance que des savants n'osaient pas affirmer (a). Un domaine de quelque étendue dépendait de l'église en question et fournissait aux besoins du culte et d'un ou deux prêtres qui la desservaient. Ce Miron devint bientôt un prieuré de Montglonne, où furent placés quelques religieux, et, selon la coutume du temps, il devint une paroisse sous le nom de Morton (2) et sous le vocable de saint Pierre. Jusqu'à la Révolution de 1789, l'abbé de Saint-Florent présentait à ce bénéfice, et l'évêque de Poitiers y nommait de plein droit. Son église actuelle, qui n'est plus que paroissiale dans le doyenné des Trois-Moutiers, est une reconstruction de l'époque romane avancée qui aura succédé à quelque ruine de cette première dont nous parlons ici (b).

La charte qui approuvait cet échange, car Gausbert recevait en compensation de son église de Morton des terres situées à sa convenance dans le pays de Mauge, cette charte a cela de particulier qu'elle était datée par Charles le Chauve du Vieux-Poitiers. Cet antique palais des Mérovingiens existait donc encore à l'état de maison royale, et sa décadence n'était pas près de commencer. On y trouvera encore ce même prince l'année suivante, s'y tenant sans doute avant son expédition d'Aquitaine pour observer de là le pays où tout n'était pas sans des symptômes d'une résistance qu'il faudrait combattre et anéantir.

Entreprise de Charles, frère de Pépin, contre le roi de France

En effet, les commencements de 849 virent éclater des événements qui firent présager pour Pépin une suite d'aventures funestes. Nous avons vu son frère Charles

(a) V. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, V, 409; — VI, 300.

(b) D. Bouquet, VIII, 504.

s'évader furtivement et de nuit de la cour de son oncle Lothaire, et se diriger vers Bourges où il espérait se mettre à la disposition de son aîné. Il se garda bien d'y marcher directement, persuadé qu'il serait activement poursuivi et recherché. Il prit donc un chemin détourné, traversa les Vosges et la Bourgogne en se dérobant aux grandes villes. Mais quand il allait enfin arriver à la tête d'un nombreux cortège de leudes qui l'avaient attendu à jour fixe sur les frontières du Berry, il tomba dans une cruelle déception. Charles le Chauve, prévenu de son évasion et ne doutant pas qu'il n'abordât bientôt les Etats de son frère, l'avait fait surveiller par Vivian, comte du Maine, qui lui dressa une embuscade où il ne pouvait manquer de tomber. Fait prisonnier, il fut conduit à Chartres, où était son oncle. Celui-ci aurait pu, dit l'annaliste de Saint-Martin, le condamner à mort comme criminel de lèse-majesté et fauteur de guerre civile : il se contenta de lui imposer une réclusion perpétuelle dans le monastère de Corbie. Au mois de juin suivant, désespérant de pouvoir jamais tromper la surveillance de ses gardes, et ennuyé d'une vie resserrée à ce point, il prit enfin le parti que son oncle lui faisait conseiller : celui d'assurer sa neutralité dans l'avenir en consentant à embrasser la vie monastique. Une fois les saints Ordres acceptés, il ne pourrait plus porter les armes ni s'engager dans aucune milice profane. Il fit donc profession à Chartres, où il parut dans une assemblée présidée par le roi. Ordonné prêtre le même jour, il monta en chaire aussitôt pour dire qu'il n'adoptait cette nouvelle condition que de son propre mouvement, pour expier ses péchés, et donner un gage de paix à la famille royale. Mais de telles vocations restent toujours incertaines : celle-ci n'empêcha pas Charles de s'échapper encore du monastère de Corbie ; et, quelques temps après, quand les événements l'eurent rendu moins redoutable, il obtint l'archevêché de Mayence, où il mourut en 863, après un épiscopat de sept ans.

Il y succombe.

Donation importante à Saint-Florent.

Cet échec, d'une si grande importance pour Pépin, dut lui faire comprendre qu'on n'userait pas d'indulgence envers lui. Il dut trembler en voyant que son oncle, qui était allé passer quelques mois à Chartres et à Orléans, revenait en Poitou et s'établissait au Vieux-Poitiers avec une cour nombreuse, où se trouvaient Hébrouin et son chorévêque Didon. Ce dernier, toujours abbé de Montglonne, qui dépendait toujours du Poitou, avait eu à souffrir beaucoup encore de la nouvelle révolte du roi breton Noménoé, que rien n'arrêtait dans ses colères devenues ardentes pour la moindre contradiction. Charles crut devoir à ces grandes infortunes des religieux, qu'il aimait, une compensation remarquable. Il donna donc, par un diplôme, à Didon et à ses moines, l'abbaye de Saint-Jean d'Angers, qui vivait sous la règle de saint Benoît, et remontait par sa fondation à l'année 598 (a). Cette abbaye était sans doute restée sans religieux, ceux qui la possédaient ayant été pillés avec toute la ville par les troupes bretonnes après sa prise par Noménoé au commencement de cette année (b). Il fit bien plus : presque toute l'étendue des pays de Mauge et de Tiffauges fut concédée aux religieux de Montglonne. On s'étonnera peu de cet abandon de toute une contrée de cette valeur, si l'on considère qu'elle venait d'être entièrement dévastée, qu'elle n'avait plus que de vastes plaines coupées de bois étendus, lesquels étaient à labourer de nouveau ou à exploiter pour renouveler des constructions incendiées. D'autre part, la solitude s'y était faite, les habitants s'en étaient éloignés comme esclaves ou comme fuyards ; tout le territoire ne devait donc plus appartenir au spirituel et au temporel qu'aux moines de Saint-Florent, et soustrait sous le titre de *nullius diœcesis* aux évêques de Poitiers, d'Angers et de Nantes, qui s'en étaient souvent disputé la juridiction. Ces trois évêques firent dans ce sens l'abandon

Triste état du bas Poitou.

(a) Mabillon, *in h. ann.*

(b) Godard-Fautrier, *l'Anjou et ses mon.*, I, 253. — Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Angers*, I, 99.

de leurs droits et signèrent la charte, qui est du 8 juin 849.

Reprise par Charles le Chauve des hostilités en Aquitaine.

Vers la fin de ce mois, le roi partit enfin, résolu d'en finir avec son neveu. Une armée considérable le suivait, dont la noblesse était une forte partie. Il commença par s'assurer du Limousin et du Quercy, où nulle résistance ne l'arrêta, et il arriva promptement devant Toulouse, qu'il attaquait pour la troisième fois depuis le commencement de son règne. Le duc Guillaume n'y était pas, retenu dans la Marche d'Espagne, où, après la prise de Barcelone et d'Ampurias, il avait une double tâche difficile, à savoir de les garder en sa possession et de combattre dans toute la province les partisans de la France, qui y étaient déjà en majorité. C'était donc son lieutenant Frédelon qui se trouvait chargé de la défense de la ville. Il était comte de Rouergue et peu attaché à Pépin : on le reconnut dès le lendemain de l'arrivée du roi, qui avait à peine investi la place et pris ses mesures pour le siége, que les portes de la ville lui furent ouvertes, pendant que d'un autre côté Héribert, un des chefs de l'armée assiégeante, avait déjà pratiqué une brèche à laquelle on s'était fort peu opposé. On peut croire à cette mollesse de résistance et aux motifs qui l'inspiraient, quand on apprend qu'après la reddition de la ville, Frédelon, qui s'était rendu à discrétion, passa aussitôt dans le parti du vainqueur, lui faisant serment de fidélité. Il reçut comme récompense de cette soumission le gouvernement de Toulouse, auquel Charles ajouta la conservation de son comté de Rouergue, et la propriété du Quercy qu'il n'avait jamais possédé. C'est un de ces faits peu rares dans les révolutions et qui embarrassent le jugement de la postérité. Quelles raisons, en effet, avaient pu porter Frédelon à accepter la défense de Toulouse, pour l'abandonner aussitôt à un nouveau maître qui en réclamait la possession? Etait-ce la suite d'un complot arrêté avec celui-ci? Les motifs de cette conduite venaient-ils d'une conviction consciencieuse qu'il y allait du bien de la patrie, qu'on ne pouvait plus servir Pépin méprisé de tous, et que le

Il s'empare de Toulouse.

Par la connivence de Fredelon.

meilleur parti à prendre était d'anéantir son pouvoir détesté de tous en faveur d'un monarque moins aventureux et mieux posé? Autant de questions difficiles à résoudre et qui, tout en demeurant douteuses, ne semblent pas justifier une trahison contre un prince dont on ne s'est pas déclaré ouvertement l'adversaire. Il est vrai que par sa position dans les affaires de Pépin, dont Charles le Chauve se mêlait parfois à cause de sa suzeraineté sur le pays, Frédelon avait pu avoir en certaines questions à considérer les agissements de l'un et de l'autre, et pouvait avoir conclu maintes fois de la conduite de Pépin, qu'il méritait peu la bonne foi qu'il exigeait de ses vassaux, puisque lui-même en manquait souvent envers ses supérieurs, ses inférieurs et ses égaux. Ainsi Frédelon avait reçu de l'archevêque de Reims Hincmar, et à la demande du roi d'Aquitaine, l'administration, c'est-à-dire la charge d'avoué et de protecteur de certains domaines, prieurés et autres, qui dépendaient de son église dans le Poitou, le Limousin et l'Auvergne (a). En cela il avait fallu l'agrément de Charles, qui l'avait donné à cause de sa haute juridiction sur ces provinces, et avait donc quelque attention à y prendre. De là, sans doute, en diverses occasions, des relations entre le duc et le roi de France, où le premier aura dû défendre le droit contre quelques-unes de ces injustices que Pépin ne se refusait pas assez. De là, par conséquent, des différends ou des froideurs qui étaient loin de fomenter la fidélité du duc. Quoi qu'il en soit, il n'était pas d'une loyauté chevaleresque de trahir une cause dont on avait accepté la défense, et dont l'abandon devait paraître d'autant plus odieux, qu'il était payé de faveurs capables toutes seules de le rendre suspect

Dans les affaires humaines, ce n'est pas toujours de la légitimité d'une entreprise que dépend l'avenir d'une famille dont le passé se mêle à trop de malversations ou de perfidies,

(a) Flodoard, *Hist. Eccles. Romensis*, in ann. 849.

Mais la Providence voit quelquefois dans les descendants de quoi couvrir les fautes des aïeux, ceux-ci pouvant quelquefois les effacer pour le plus grand bien de la société chrétienne. C'est ce qui arriva pour la famille de Frédelon. Issu d'une lignée déjà célèbre par ses antécédents à la suite des Mérovingiens, devenu comte de Toulouse, il y prit le titre de duc d'Aquitaine, et fut ainsi le premier des dignitaires de cette province qui porta en même temps cette double couronne princière. Mais, par une disposition singulière des événements, il ne devait pas les transmettre à sa propre filiation. Etant mort sans enfant mâle, en 852, il transmit à son frère Raymond Ier le duché de Toulouse avec le comté de Rouergue, auquel il ajouta le Quercy, qu'il avait déjà, et les fit passer à sa postérité, qui le garda pendant trois siècles, jusqu'à la réunion du Languedoc à la couronne, sous le règne de Philippe le Hardi (a).

Commencements des fiefs héréditaires.

Ainsi s'accomplit déjà, en faveur d'une des familles les plus considérables de la France, une disposition qui nous apparaît ici pour la première fois avec une importance qui ne fera que s'accroître. L'usage, que nous avons vu naître avec la monarchie, de doter les familles seigneuriales au moyen de ces bénéfices territoriaux qui leur étaient d'abord accordés à vie comme récompenses de leurs services, s'était peu à peu modifié jusqu'à faire de ces biens une propriété héréditaire en faveur d'une famille qui y voyait un souvenir honorable de son père ou de ses ancêtres. On commença donc, à l'époque où nous sommes arrivés, à faire de ces bénéfices une récompense permanente de services rendus, laquelle pouvait passer aux enfants avec certaines conditions de redevances et de dépendance personnelle du prince qui les concédait. Ces propriétés furent appelées *Fiefs*, de deux mots allemands *Fed-oh*, à cause du service militaire auquel ils obligeaient. Celui qui était

(a) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, III, 2 ; — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 285 ; — Mauléon, *Les Carlovingiens*, II, 254 et suiv. ; — *Art de vérifier les dates*, IX, 369.

pourvu d'un fief devenait le vassal du donateur. Ce devait être un homme libre, et il s'obligeait à son service en cas de guerre, amenant sous sa bannière tous ceux de ses vassaux inférieurs dont il devait disposer (a). C'était là une particularité qui ne devait pas manquer de se généraliser, rien n'étant contagieux comme les moyens de faire fortune. On ne vit pas assez dans l'extension de ces privilèges, bientôt outrée jusqu'à l'excès, une réelle aliénation du droit royal qui finit, grâce aux grands fiefs, par n'être plus qu'une véritable suzeraineté. Les grands vassaux ne furent plus, comme à l'origine, des possesseurs d'apanages, mais de véritables maîtres de leur territoire : ils deviendront les contendants et les rivaux des princes dont ils ne relèveront plus que nominativement (b). Nous reviendrons au besoin sur cette métamorphose des pouvoirs souverains, qui fut une des causes les plus actives de la perte de la seconde race de nos rois.

Retournons maintenant aux deux belligérants de l'Aquitaine. Les chances y étaient variées entre eux. Les partisans de Pépin, malgré tant de motifs qu'on avait de l'abandonner, revenaient facilement à lui pour peu qu'ils lui vissent un succès, car alors ils se sentaient épris d'un retour de patriotisme, et consentaient volontiers à le garder jusqu'à ce qu'un nouveau revers vînt encore les en détacher. De son côté, Charles le Chauve entretenait par sa présence les bonnes dispositions de son parti ; lesquelles pourtant s'affaiblissaient s'il avait le malheur de disparaître. Aussi le peu de stabilité de sa politique, jointe aux sérieuses affaires de la Neustrie, auxquelles il ne savait pas opposer de serviteurs capables et fidèles, lui faisaient entreprendre de fréquents retours vers l'Orléanais. De là, il se croyait obligé de surveiller par lui-même les mouvements toujours à craindre des Bretons, qui ne savaient se tenir tranquilles, et des Normands, qui, Vicissitudes de la guerre en Aquitaine.

(a) Cf. *Capitulaires* de Baluze, II, *passim*.

(b) Mauléon, *Mérovingiens*, 1re partie, p. 20 et suiv.; 2e partie, p. 19 et 255.

définitivement établis dans leur île d'Indre en vue de Nantes, en sortaient souvent pour leurs néfastes expéditions sur les pays voisins. C'est ainsi qu'au commencement de 850, s'étant cru obligé de revenir en France, presque toute l'Aquitaine méridionale revint à son neveu et se déclara pour lui. Il y avait, on doit le reconnaître, dans ces fluctuations des peuples aquitaniques, une grande légèreté qu'il faut attribuer autant à son caractère natif qu'au désordre de l'Etat, dont quelques-unes auraient pu lui être reprochées.

Pays et viguerie de Loudun.

Avant d'entrer dans ces malheureux détails d'une nouvelle guerre civile, nous devons noter ici l'existence à cette époque d'une viguerie à Loudun, ville du haut Poitou, dont le territoire avait depuis longtemps un rôle que nous avons fait remarquer dans la vie de notre province (3). Cet établissement d'une viguerie en certains lieu est une preuve de leur importance quant à la population et aux ressorts administratifs ; de sorte que nous pouvons juger de la pauvreté d'un pays et de la rareté de ses habitants, par ce fait même qu'on n'y trouvait aucune viguerie, comme il était par exemple du pays d'Herbauge au temps dont nous parlons. Il en était bien autrement de Loudun, qui appartint plus tard au *pagus* de Châtellerault (4) comme en étant une division de quelque valeur ; c'est vers 975 qu'on démembra une certaine portion du territoire de Poitiers pour en faire le Loudunais, et c'est une quarantaine d'années après qu'y fut établie une viguerie, dans laquelle on voyait un complément indispensable de cette nouvelle extension. Plusieurs chartes du temps constatent très bien que sa juridiction s'étendait, de l'Est à l'Ouest, depuis les confins occidentaux de la Touraine jusqu'à notre Dive du Nord.

Notions sur l'histoire primitive de ce pays.

Le pays de Loudun fut fort anciennement habité, grâce à sa configuration et à sa nature géognostique très capable de se prêter à des demeures pratiquées dans le sol ou au flanc des collines. On y trouve beaucoup de monuments

celtiques et de souterrains-refuges ; un château pourvu d'un donjon carré, dû au XIe siècle, fut alors construit sur les fondements d'autres monuments romains : des médailles impériales des trois premiers siècles attestent, avec ces moyens de défense militaire, que le grand peuple l'occupa avant nous. Plus tard, sa vie politique ou administrative se développa ; le pays appartint à l'Anjou, suivit les vicissitudes des villes du moyen âge, appartenant souvent au plus fort des maîtres qui se disputaient le territoire ; il passa dans le domaine de la couronne sous Philippe-Auguste, reprit une sorte d'autonomie sous Charles V, et arriva à ne dépendre plus que du roi de France (a). En 1281, Philippe le Hardi en fit une châtellenie, c'est-à-dire qu'il conféra, au seigneur placé dans le château pour protéger la contrée, une juridiction qui donnait le droit de haute justice, ayant pour ressort tout le Loudunais. Ainsi chaque siècle apporta à la ville un surcroît d'importance que nous suivrons à travers les diverses phases de son existence, à mesure que les annales de la province les dérouleront devant nous.

Prise de Toulouse par les Normands.

Cependant, en dépit des efforts que Charles le Chauve avait faits pour chasser Guillaume II de Barcelone, ce jeune prince occupait toujours cette ville sous la dépendance de Pépin. Pendant que Charles, retourné en France par un défaut de tactique qu'autorisait peu la crainte de Noménoé et de ses entreprises sur la Touraine, laissait ainsi à des troupes plus ou moins exercées la garde du Toulousain et de la basse Aquitaine, on vit tout à coup les Normands, qui étaient toujours partout, et qui n'abandonnaient pas les côtes de la Vendée, de l'Aunis et de la Gascogne, faire une irruption sur Toulouse, en chasser avec perte la garnison française, et l'abandonner aussitôt après l'avoir pillée. On ne douta point que cette surprise ne fût venue d'une trahison de Pépin, dont les relations avec eux n'étaient plus un mystère,

(a) Cf. Dumoustier, *Hist. de la ville de Loudun,* p. 5 et suiv. ; — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* IX, 431 et suiv. ; — Redet, *Dict. topograph. de la Vienne* p. 237.

et l'on en vit une preuve irréfragable dans l'abandon qu'ils firent de cette grande ville à son parti. Un autre fait confirma les premiers soupçons. Le jeune Guillaume, toujours enfermé dans Barcelone, songea à seconder le mouvement qui venait de rendre à Pépin la possession de Toulouse, et comprit que ce serait singulièrement renforcer la cause qu'il défendait que de s'emparer des comtes Aledran et Isambard, qui tenaient encore celle de Charles. Il leur fit donc offrir de venir s'entendre avec lui pour la reddition de la place, et, une fois assuré qu'ils y consentaient, il se porta à leur rencontre avec des troupes et prétendit s'en rendre maître. Mais ceux-ci s'étant méfiés du piége s'étaient fait accompagner d'une escorte qui avait dissimulé sa marche. Une mêlée s'en suivit, dans laquelle Guillaume fut battu. Obligé de rentrer dans la ville, il s'y vit suivi par les deux comtes, à qui les intelligences n'y avaient pas manqué. L'opinion publique était d'ailleurs fort contraire à Guillaume : on lui reprochait d'avoir attiré les Sarrasins, d'avoir trahi indignement les deux officiers qui s'étaient fait aimer dans la contrée : si bien qu'à peine rentré dans Barcelone, il y vit le peuple et les troupes se soumettre à Aledran et à Isambard, et ne tarda pas à être arrêté par ceux même dont il avait compté faire ses victimes. Isambard s'empara alors de l'autorité, fit faire le procès à Guillaume, qui fut condamné à mort pour double crime de lèse-majesté et de rébellion. La sentence fut exécutée aussitôt.

Et de Barcelone par les officiers de Charles le Chauve.

Mort du comte de Toulouse Guillaume II

Ainsi périt à la fleur de son âge, à peine atteignant sa vingt-quatrième année, le fils de Bernard de Septimanie, dont la politique peu loyale avait trop influencé la sienne, et de cette vertueuse Dodane, qui n'avait vécu dans la sainteté que pour son mari et ses enfants. Brave, habile, dévoué jusqu'à l'aveuglement à un prince qui ne méritait ni son dévouement ni le sacrifice de sa vie, il avait trop suivi les exemples reçus de son père et de son roi. Sa mort fut le prix du mépris qu'il fit ouvertement de sa foi religieuse et de ses parjures. Tristes leçons que l'histoire donne

souvent sans qu'on en profite, et qui prouvent que dans l'estime de Dieu les grands noms ne s'illustrent pas sans de grandes vertus.

Prise d'Arles par les Sarrasins.

Guillaume était le deuxième de ce nom, qui avait été porté d'abord par le saint de Gellone, et ne continua pas sans une longue interruption la branche des princes du même nom qui ne devait se renouer qu'après un siècle. Il ne laissa pas de postérité. Il n'avait qu'un frère, Bernard III, qui fut dans la suite comte d'Auvergne et marquis de Gothie, et une sœur nommée Rozelinde, qui épousa bientôt après Wulgrin, comte d'Angoulême, à qui elle apporta l'Agenois. Le crime de Guillaume faisant alliance avec les Sarrasins n'eut pas pour seules conséquences le malheur imposé à sa patrie de subir de nouveaux bouleversements. Ces peuples, aussi pillards que les Normands et non moins ennemis du nom chrétien, ne voulurent pas abandonner sans profit le territoire où ils avaient pu espérer un établissement. Ne pouvant y rester par suite des revers de la guerre, ils semblèrent vouloir seconder les intérêts de Pépin par une irruption en Provence ; ils y entrèrent donc par le Rhône, ravagèrent Arles, et y prirent de riches dépouilles dans les châteaux et les églises. Mais comme ils s'en retournaient sans une assez complète connaissance des parages où ils s'étaient engagés, leurs embarcations échouèrent, et ceux qui les montaient furent en grande partie massacrés par les riverains [a].

Charles le Chauve achète la paix d'un de leurs chefs.

Une paix qui semblait peu honorable fut achetée presque aussitôt par Charles le Chauve d'un général musulman, nommé Mouza, qui, envoyé dans la Marche d'Espagne par Abd-el-Rhaman dans les intérêts de Pépin, prétendait se dédommager d'une paix peu fructueuse en s'établissant dans la Marche malgré l'émir, contre lequel il s'était révolté. Sa bravoure audacieuse lui procura d'abord quelques avantages. Il ravagea les environs d'Urgel : les comtes Sancion

(a) *Chronique de Salamanque.*

et Eprestion, qui commandaient dans ces contrées pour le roi de France, devinrent ses prisonniers après une action où leur courage aurait mérité un meilleur sort. Leur position intéressa, et à juste raison, la pitié de leur maître. Il offrit à Mouza une grosse somme d'argent pour ses deux généraux et traita en même temps de la paix qui les délivrait d'un grand embarras. Mouza disparut donc et ne tarda guère à profiter, pour laver sa révolte, de la mort d'Abd-el-Rhaman, qui arriva bientôt après (a).

Mort du roi de Bretagne Noménoé.

Un autre personnage, qui pesait aussi, et beaucoup plus, sur Charles le Chauve, disparut cette même année sans lui laisser beaucoup de repos après lui. C'est Noménoé, ce roi de Bretagne dont l'esprit ambitieux et remuant, non moins que ses mauvaises passions et son caractère indomptable, avaient souvent tenu la France en émoi. Il avait encore médité contre elle, et même commencé une expédition redoutable, dont le but était d'attaquer Robert le Fort, qui devait être bientôt la tige des Capétiens, et qui commandait pour Charles le Chauve tout le pays qui s'étendait en Neustrie entre la Seine et la Loire. Noménoé s'était mis lui-même à la tête de ses troupes, il avait déjà traversé l'Anjou, et s'était porté, à peu près seul, jusqu'à Vendôme, pour y attendre des renforts. Avec ce secours, il se disposait à assiéger Chartres, lorsqu'il fut atteint d'une maladie violente, dont il mourut après quelques jours, en 851. Ses usurpations, ses injustices, la grossièreté de ses mœurs vicieuses trouvèrent là un terme auquel ne songent pas assez les souverains pour qui la gloire consiste à n'avoir ni frein à leurs passions, ni opposants à leurs plus mauvais caprices. On voit par les chroniques de Bretagne et les cartulaires de Saint-Florent qu'il était revenu en dernier lieu de ses exactions contre le célèbre monastère (b). Mais ces tardifs exemples de résipiscence, dont on ne sait pas

(a) Conde, *Hist. de la domination des Arabes en Espagne*, I, 331 ; — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 386.

(b) La Fontenelle, *ub. sup.*, p. 288.

bien les motifs n'empêchèrent pas le peuple de faire sur son avenir éternel des conjectures peu flatteuses et des légendes où son âme était léguée à Satan. Sur de telles appréciations, il faut faire la part à la foi naïve des populations, à leur indignation naturelle contre les criantes iniquités d'une vie païenne que la conscience publique condamnait, et qu'elle ne pouvait concilier avec les conditions essentielles du salut.

Raynulfe, comte de Poitou, défend la province.

Pendant que ces choses se passaient aux Marches de la Bretagne et du Poitou, ce dernier pays était toujours gouverné par Raynulfe Ier, au nom du roi Charles, et comme on ne le voit figurer dans aucun des mouvements de la basse Aquitaine, on doit croire qu'il restait au poste qu'on lui avait assigné pour y repousser tout coup de main que Pépin ou ses partisans n'eussent pas manqué d'y entreprendre. En effet, ils se seraient fait par là un rempart solide jusqu'à la Loire, qui eût été pour eux la clef du pays qu'ils aspiraient à conserver. Le comté, avec sa vaste étendue, ne demandait pas moins qu'une surveillance active et un homme d'énergie qui pût repousser les attaques faites de ce côté, pendant qu'à l'extrémité opposée, le comte d'Herbauge veillait aux allures des Normands et des Bretons.

Nouvelle destruction de l'abbaye de Vertou.

Ce comte, en effet, était toujours, comme nous l'y avons vu, établi dans cette dignité. Plus d'une fois déjà, il avait été témoin des ruines que les Danois avaient si souvent multipliées sur ce malheureux rivage. L'abbaye de Vertou, avec la petite colonie qu'y avaient laissée les frères obligés de s'en exiler en 849, n'avait pu voir achever la reconstruction de son église et de ses lieux réguliers. A peine élevés de trois mètres au-dessus du sol, les murs étaient devenus l'objet de la fureur normande ; tout avait disparu de nouveau, et quelques-uns des religieux s'étaient enfuis jusqu'à Ansion, pour y apporter la douloureuse nouvelle de cette seconde catastrophe. Nous savons par les vicissitudes qu'éprouvèrent ces malheureuses campagnes quelle déso-

lation y succéda aux espérances laborieuses d'une trop courte régénération (a).

Mort de Bertrand, moine-poète de Charroux.

On reporte à l'année 850 ou 851 la mort, à Charroux, de ce poète Bertraudus-Prudentius (b) dont nous avons analysé le poème sur la musique. On ne connaît aucune autre œuvre de lui. Il est vrai que la période qu'il passa dans le célèbre monastère fut assez souvent troublée pour que les études aient eu à souffrir de tant de douleurs publiques. A cette époque, par suite sans doute des pertes que l'établissement aura subies de la part des Normands, et dont l'histoire ne nous a laissé aucune trace, nous ne savons rien de ses annales, où nous voyons figurer comme abbés Gombaud, qui gouverna depuis 817, et Walfrid, dont l'avènement n'a pas de date et semble durer jusqu'à 862. Nous parlerons avec plus de détails du successeur de ce dernier, qui figurera en plusieurs assemblées ecclésiastiques (c).

Paroisse de Bournand en Loudunais.

C'est encore ici que nous rencontrons pour la première fois le nom d'une paroisse de Bournand (5), du diocèse de Poitiers, laquelle était alors du *pagus* de Loudun, et qui est aujourd'hui l'une des treize communes du canton des Trois-Moutiers. C'était déjà, en 850, une église de Saint-Martin, qu'entourait un village. Les comtes d'Anjou avaient eu longtemps ce territoire sous leur domination, mais en 850 il appartenait à Charles le Chauve, du moins quant à ce qui constituait la partie du Loudunais située en deça de la Maine. Hébrouin, évêque de Poitiers, archichapelain du roi et abbé de Saint-Maur-sur-Loire (d), obtint du monarque, par un diplôme du 15 août 850, cette église qui avait appartenu d'abord aux comtes d'Anjou. Avec elle lui étaient donnés les colons des deux sexes demeurant sur le sol, et l'exemption des droits fiscaux : c'était, en un mot, tout ce qui avait appartenu à l'abbaye de Saint-Vétérin (6), avant le

(a) Cf. notre *Hist. de Saint-Martin de Vertou*, p. 195 et suiv.

(b) V. *supra ad ann.* 830.

(c) V. notre *Hist. de Charroux.*

(d) V. ci-dessus, *ad ann.* 838.

retour de cette partie du Loudunais à la couronne royale. Il y avait à Bournand un prieuré de Saint-Martin de Vertou qui dépendait de Saint-Maur-sur-Loire. Une chapelle était aussi desservie à Loudun dès le XIIe siècle sous le nom de Saint-Maur, et fut confirmée en 1105 par notre saint évêque Pierre II, à la même abbaye. On dit que le prieuré de Saint-Martin avait été fondé par un Varinus, chef de la maison de Verrière, très ancienne dans le Loudunais : mais on ne sait à quelle époque non plus où cette maison fut unie au prieuré de Notre-Dame de Loudun.

L'église remonte à l'époque celtique : les monuments de cet âge qui l'entourent en font foi. Ce sont surtout les superbes *allées couvertes* de la *Pierre-Folle*, qui donne son nom à un ruisseau voisin, et le dolmen du village voisin d'Epaines, nommé en 1090 *de Hirpaniis*, et où était un prieuré de Saint-Pierre dépendant de l'église paroissiale. Cette église, après une ou plusieurs destructions dues aux Normands sans doute, et plus tard aux guerres locales, fut reconstruite au XIIe siècle. On le reconnaît à tous les caractères du roman fleuri qui s'y distingue, et dans lequel on a fait une large part au symbolisme. En 1790, le bourg relevait avec sa haute justice de la seigneurie de Ranton (7), village de la partie méridionale du même canton.

On voit encore au Sud de Bournand l'élégante chapelle de la commanderie de Moulin, qui appartenait à l'Ordre de Malte, dont la croix y est prodiguée. C'est un édifice carré, percé sur ses quatre faces de fenêtres ogivales, et qui se rattache à l'architecture fleurie des XIV et XVe siècles.

Le fils de Noménoé poursuit la guerre, et ravage le Poitou.

La mort de Noménoé n'eut pas pour la France les suites avantageuses que Charles le Chauve s'en était promises. Il laissait un fils, Erispoé, prince brave, aimant les lettres qu'il avait cultivées avec succès dans son adolescence, et fort instruit pour son époque. A peine le duc de Bretagne, à qui la France n'avait jamais voulu reconnaître le titre de roi, avait-il disparu, que ce fils recommença les hostilités. Sans prévenir de son dessein, il fondit sur les terres

poitevines d'au-delà de la Loire, passa rapidement sur le pays d'Herbauge, ou trop de mal était fait depuis longtemps pour qu'il y fût arrêté. Il se pressa moins dans toute la partie du bas Poitou formée de la Vendée ; et, se faisant une longue ligne du Nord-Ouest au centre de la province, par ses plus belles campagnes, il arriva jusqu'à Poitiers, qu'il pilla presque sans coup férir, et revint sur ses pas sans presser sa marche et emportant un butin considérable (8). Où étaient donc les défenseurs de la ville ? Qu'était devenu ce Raynulfe, dont nous parlions naguère comme comte de la cité et de son territoire ? Rien n'explique cette inaction et cette honteuse défaite sur les détails de laquelle nos annales se taisent obstinément.

Il pille Poitiers.

Charles le Chauve battu par lui en Bretagne.

Charles était alors à Orléans et dut se repentir de n'avoir pas assez songé à prémunir le Poitou contre une attaque toujours possible de la Bretagne. Il crut qu'il ne serait pas difficile de tirer vengeance de cette audacieuse aggression et il s'empressa de faire entrer dans le pays une armée considérable. Ce n'était pas sans avoir renouvelé à Méersen, même avec ses deux frères Lothaire et Louis, qu'il y avait mandés, le traité d'étroite alliance qu'ils y avaient déjà conclu en 847. Puis aussitôt, prenant la tête des troupes, il s'avança à travers le Maine jusqu'à une petite distance de Rennes (9), où le jeune prince, déjà reposé, l'attendait de pied ferme, et avec une résolution qu'on ne le lui supposait pas. Aussitôt en vue de l'armée française, Erispoé fit ébranler ses troupes, qui s'avancèrent au combat, et la bataille fut engagée. Elle fut sanglante ; des deux côtés on se mesura avec acharnement et pendant plusieurs heures. Mais les Bretons avaient un immense avantage : celui de renouveler sans cesse leurs troupes, le pays leur étant un vaste quartier général, où les forces se refaisaient sans cesse. Charles, au contraire, perdait beaucoup de monde, sans pouvoir remplacer ses morts, et enfin, il dut céder à des attaques dont rien ne ralentissait la vigueur. Beaucoup de ses ducs, de ses comtes et de ses officiers étaient tués, y

compris Vivien, comte du Maine, et Himérold, comte du palais. Un grand nombre d'autres furent mis hors de combat ou faits prisonniers. Il fallut donc songer à la retraite, et Charles l'opéra en désordre sur Angers. Là, du moins, il était chez lui, et put y respirer à l'aise au milieu des seigneurs qui lui étaient restés. Il ne congédia cependant pas ses troupes, contre l'usage qui les faisait renvoyer après la guerre, car il avait le projet de traiter de la paix, ce qui ne pouvait guère s'effectuer qu'avec des forces encore respectables. Le duc vint donc trouver le roi vaincu, de qui il avait reçu des propositions. Tout se traita au grand avantage du premier. Il possédait, par suite de ses victoires, le pays de Retz, avec Nantes et Rennes. On convint qu'il en garderait la possession. Il exigea aussi de conserver le titre de roi avec les insignes de la dignité, y souffrant toutefois cette restriction, laquelle lui coûtait fort peu à sanctionner : qu'il rendrait au roi de France l'hommage dû à sa suzeraineté. Enfin, on ajouta à ces concessions tout le territoire que Noménoé s'était approprié par les armes dans l'Anjou et dans le Maine. Jusque-là, le comté de Nantes avait dépendu en droit des rois Francs, qui ne s'en étaient vus privés que par suite de rébellion des ducs de Bretagne, mais qui l'avaient toujours considéré comme de leur domaine. Il n'était séparé de la Touraine et du Maine que par une lisière, appelée la Marche de Bretagne. Par le traité signé entre les deux rois, et le pays de Retz passant dans le territoire d'Erispoé, à qui ses conquêtes sur notre pays étaient définitivement acquises, le comté d'Herbauge se trouva très réduit, et le canton qu'on en détachait ainsi forma pour le diocèse de Nantes, à qui il incomba dès lors quant au régime spirituel, les deux doyennés ruraux de Retz et de Clisson : par conséquent il n'appartint plus au Poitou, dont le diocèse suivit toujours et naturellement les divisions reconnues par l'autorité temporelle.

On voit que Charles le Chauve dut se trouver bien

affaissé pour arriver à de telles concessions, et il poussa la complaisance, d'après un chroniqueur du temps, jusqu'à consacrer lui-même la dignité royale accordée à son rival en lui imposant des vêtements qui en étaient le signe distinctifs (a).

Création des doyennés ruraux.

Nous parlons ici, pour la première fois, des *doyennés ruraux,* qui, en effet, commencèrent vers le milieu du IXe siècle à devenir une division territoriale des diocèses. Le doyenné rural était un certain canton comprenant plus ou moins de paroisses, auquel était préposé, comme à nos archiprêtrés actuels, un chef prenant le nom de doyen. Ces archiprêtrés mêmes existèrent simultanément aux doyennés, et il ne paraît pas qu'ils eussent une juridiction différente, l'étendue seule des uns et des autres étant très variée. On voit les archidiaconés apparaître quand disparaissent les chorévêques, dont la charge fut donnée aux nouveaux dignitaires pour tout ce qui regardait la surveillance du clergé, la bonne tenue et l'observance des règles ecclésiastiques, mais non pour les pouvoirs d'administration générale dont ceux-ci avaient abusé, encore moins pour les fonctions épiscopales qui furent dès lors entièrement réservées à l'évêque. Les archidiacres n'en eurent même pas la disposition, qui ne regarda plus l'Ordinaire, comme on le voit par un capitulaire donné en ce temps-là dans un synode par le fameux Hincmar, archevêque de Reims (b).

Les Teifales et leurs privilèges séculaires.

Il y avait encore sur le territoire cédé à Erispoé ce petit peuple des Teifales que nous y avons vu s'établir à la fin du IVe siècle, et qui avait continué d'y jouir de ses privilèges, dont l'un des plus essentiels consistait en une pleine indépendance de l'administration locale. Les Teifales avaient donc toujours leurs lois particulières ; et en outre, ils ne se prêtaient qu'autant qu'ils le voulaient bien au service militaire, qui faisait un des principaux devoirs des vassaux.

(a) *Annal. Bertin.*, ad h. ann.; — D. Bouquet, VII, 68, 190.

(b) Fleury, Rohrbacher, et autres, *circa h. ann.*

La nouvelle circonscription donnée au territoire poitevin auquel les Teifales appartenaient ne modifia en rien ni leur vie, ni leurs habitudes; ils gardèrent leurs privilèges et leurs coutumes à part, qui subsistèrent dans leurs descendants jusqu'aux bouleversements de 1789.

Réapparition des Normands.

Nous avons dit que les avantages faits au prince breton dans cette circonstance durent être attribués pour beaucoup à la crainte qu'inspiraient de nouvelles apparitions des Normands, qui recommençaient à envahir la France et qui rendirent Charles le Chauve d'autant plus condescendant (a). Mais ces attaques ne menacèrent d'abord que le roi de Germanie, le mal n'ayant recommencé que du côté du Nord, et d'abord dans la Frise et la Flandre, où de grandes villes furent détruites, comme Gand, Tournai, et plusieurs abbayes, sous la conduite d'un nouveau chef nommé Godefroy. Mais ils dépassèrent les limites de la malheureuse contrée. On les vit bientôt se répandre jusque dans l'Ouest de la France. Charles appela à son secours son frère Lothaire, ce qui n'empêcha pas qu'avant son arrivée il se hâta de traiter avec Godefroy, en lui faisant des concessions de terres dans la Neustrie (b). Le pauvre roi concluait ainsi de bons marchés qui lui faisaient acheter fort cher une paix factice et de courte durée.

Pépin II discrédité pour ses vices.

Ses affaires prirent en Aquitaine une meilleure tournure, grâce au profit que ses partisans, secrets ou avérés, surent tirer de la conduite toujours répréhensible de Pépin. Ce qu'il en apprenait était fort propre à le remplir d'espérance pour un prochain avenir, car le neveu était devenu, par ses débauches, toujours plus insupportable, même à ses partisans. Il est vrai qu'il avait pour lui le peuple, qui juge plus d'après les apparences que par le raisonnement, et qui croyait voir dans la beauté de ses traits, sa taille avantageuse et une certaine dignité d'apparat, des preuves

(a) Daniel, 353.

(b) *Annal. Fuldens.*, ann. 853; — *Annal. Bertin.*, ann. 852; — Depping, *Expéditions des Normands*, p. 99.

des belles qualités qu'il aurait eues si son éducation n'eût pas été viciée trop tôt par des passions qu'il ne voulut jamais réprimer. Il en était autrement des grands, qui le voyaient de trop près pour l'estimer, et un pouvoir qu'on n'estime pas ne tarde jamais à perdre son prestige et son influence. Il avait vu ainsi cette noblesse, attachée depuis trois générations aux destinées de sa famille, lui rester fidèle, puis se retirer de lui selon qu'il l'avait flattée lui-même ou humiliée par les inconstances de sa conduite et les abaissements de son caractère. Témoin donc de ces fluctuations de l'esprit public, il était devenu soupçonneux, manquait tout à coup de son entrain habituel, et devenant sévère envers tout le monde, il aigrissait son esprit et ne savait plus se concilier celui de personne. Pendant qu'il méditait encore de rapprocher de lui les Sarrasins pour chercher avec eux une revanche de la perte de Toulouse, il se livrait à la bonne chère et au vin, et, dans une de ces débauches où le comte de Gascogne Sancion partageait ses ébats, il eut le mauvais goût et le malheur de traiter vivement ce seigneur, qui lui avait adressé une plaisanterie trop familière, et de lui répondre de façon à l'humilier. Celui-ci, à qui le prince devait beaucoup, car il avait été de ses serviteurs les plus fidèles, se vit priver même de certaines terres qu'il tenait de la libéralité du prince, et il ne tint plus contre une injure aussi prononcée. Jurant de se venger, il n'attendit que l'occasion, qui ne tarda pas à se présenter (a).

Disgrâce du comte de Gascogne Sancion,

Qui s'en venge en le trahissant.

Pépin n'avait pas d'habitation fixe, se portant d'un de ses palais à l'autre, et parcourant ainsi l'Aquitaine du Centre, d'où il n'osait guère s'avancer jusqu'au Poitou, où il se savait surveillé et très exposé à être surpris par le comte Raynulfe, dont il était peu l'ami. Mais ces précautions, capables de rendre la vie laborieuse à un prince poursuivi de toutes parts, ne devaient pas le garantir contre

(a) V. *Annal. Metens.*, ann. 852.

le nouvel ennemi qu'il s'était fait. Ce dernier s'étant donc rendu sur les frontières de son gouvernement de Gascogne, non loin des Pyrénées, qui lui eussent offert un refuge si son plan n'avait pas réussi, dépêcha à Pépin un affidé qui lui remit une lettre où, sous prétexte de lui communiquer des renseignements de haute gravité sur des projets nourris contre sa personne, il l'engageait à le venir trouver sans une suite trop apparente. Pépin donna sans méfiance dans ce piége, arriva au rendez-vous, et devint aussitôt prisonnier de son infidèle vassal. On était au mois de juin. Gardé étroitement, le captif eut le temps de réfléchir et de maudire le traître dont il ne savait quelle serait la dernière décision. Ces lenteurs venaient de ce qu'au moment où Sancion s'était emparé du prince, celui-ci était précisément sur le point de voir arriver à son secours les Sarrasins d'Espagne, dont il comptait se faire d'utiles auxiliaires pour recommencer la guerre contre Charles, reprendre Toulouse et peut-être s'avancer dans les provinces supérieures pour se les assurer au préjudice de Charles et de ses Francs. Ce fut donc une déception pour le roi de Cordoue, Abd-el-Rhaman III, de voir déjoué, par les infortunes de Pépin, les plans qu'il avait arrêtés avec lui et d'après lesquels il devait recevoir comme récompense de son concours la ville de Barcelone, où il avait toujours été jaloux de s'établir. Le roi étant pris et ces conditions n'étant plus de mise, l'Arabe ne voulut rien perdre à ce contre-temps, et envoya quelques milliers d'hommes assiéger Cordoue. Là, encore une fois, la perfidie des Juifs valut aux assiégeants la reddition de la place, mais on ne l'occupa point longtemps. Comme les brigands du Nord, ceux du Midi suivirent leurs féroces instincts en mettant tout au pillage, en faisant mourir la plupart des habitants. L'abandon de la ville et du territoire qu'Abd-el-Rhaman s'était promis ne fut dû qu'à sa mort imprévue ; les Français purent y revenir et l'occuper de nouveau après en avoir réparé les fortificatious démantelées.

Ses plans déjoués.

Il est livré à Charles le Chauve.

Sancion, que ces péripéties avaient occupé, avait gardé son prisonnier avec soin, ne pouvant pas encore, devant les événements de guerres qui se déroulaient, entreprendre avec Charles des négociations qui devaient le lui livrer. Enfin il fut convenu que le neveu deviendrait la proie de l'oncle, et, dans le courant de septembre 852, Charles étant venu jusque sur les frontières d'Aquitaine, entre Poitiers et Tours, son neveu lui fut livré. Quand il le vit à sa discrétion, il hésita sur le parti qu'il prendrait à son égard, et en considérant qu'un tel prisonnier était difficile à garder et ne serait jamais qu'une cause de désordre, il se demanda s'il n'importait pas plus au bien public d'en finir avec lui en le privant de la vie. Mais à ce sentiment beaucoup de considérations devaient s'opposer. Il préféra remettre cette décision à une assemblée convoquée à la hâte et qui prit le nom de concile, parce qu'on y décida ensuite plusieurs points de discipline, entre autres une nouvelle délégation dans les provinces des envoyés royaux chargés avec les évêques d'y remettre l'ordre si profondément troublé depuis longtemps. Quant à Pépin, les Pères considérèrent qu'il ne pouvait plus être qu'un véritable danger pour la paix publique de l'Aquitaine et de la France, et il fut décidé qu'on lui couperait les cheveux et qu'il embrasserait la vie religieuse dans un monastère. Ce genre d'incarcération, qui répondait au sentiment de piété du temps, adoucissait singulièrement les amertumes de la captivité, mais il donnait au consentement du prince, qui s'y voyait condamné, un certain caractère d'abdication sur laquelle il n'aurait plus le droit de revenir. Ceux qu'une ambition secrète n'aveuglait plus en profitèrent pour retrouver dans une véritable pénitence la paix longtemps perdue dans le monde et une régularité de conduite qui assurait leur salut. D'autres, en qui les vieilles passions n'étaient pas éteintes, n'aspiraient qu'à une évasion dont les exemples n'étaient pas rares. Ceux donc qui connaissaient Pépin n'eurent guère à douter qu'il ne dût se préoccuper sans

cesse de sa liberté perdue et des moyens de la recouvrer. C'est pourquoi on crut devoir prendre à son égard des précautions extraordinaires.

Il y avait à Soissons un monastère commencé en 545 par le roi Clotaire I[er], qu'il avait enclos dans une de ses maisons royales, et où, par conséquent, un prisonnier devait être facile à garder. C'était l'abbaye de saint Médard, dont le corps y reposait depuis 563 (a). Là on relégua le nouveau moine, qui dut y prendre l'habit, prêter serment de fidélité à son oncle, et se vit, dès ce moment, entouré de gardes chargés de prévenir tout projet d'évasion; et près de lui étaient, sans qu'il s'en doutât, de nombreux affidés qui devaient observer tous ses mouvements et en rendre compte. Qui l'enferme à St-Médard de Soissons.

Ces précautions ne faisaient qu'augmenter en Pépin les regrets d'un trône perdu et le désir de le recouvrer. Il chercha très prudemment s'il ne pourrait pas gagner à ses intérêts quelques-uns de ses gardes et même quelques religieux, plus accessibles que d'autres à un sentiment de pitié qu'il ne méritait guère. Parmi ces derniers, il en trouva deux qui consentirent à le servir et lièrent des relations au dehors. Tout allait réussir, et les deux moines se disposaient à l'accompagner jusqu'au-delà de la Loire, lorsque le complot fut découvert au commencement de l'année 853. Instruit aussitôt de ces intrigues, Charles le Chauve se rendit à Soissons, fit enfermer étroitement son neveu, et exigea la punition des deux complices qui avaient favorisé son projet. Ceux-ci, qui étaient prêtres, furent exclus de la communauté, après quoi l'archidiacre, à la requête du roi, les cita au concile que le roi venait d'indiquer dans l'église abbatiale de Saint-Médard, à Soissons même. Ils y furent dégradés, c'est-à-dire privés des fonctions de leur Ordre, et relégués séparément en des monastères éloignés. Il tente de s'en évader.

(a) D. Beaunier, *Recueil des Bénéfices royaux*, II, 579. — *Bollandistes*, Baillet, Giry, au 6 juin.

Concile de Soissons.

Ce concile commença le 26 avril 853; le roi y assista. On y traita une grave question relative à la gestion d'Hincmar, archevêque de Reims, dont nous n'avons pas à nous occuper ici; mais une des décisions qui ne peut manquer de nous intéresser fut relative aux Normands, et nous découvre un des moyens peu honorables trop souvent employés pour obtenir l'éloignement de ces hordes toujours victorieuses. En effet, on trouvait plus commode de les payer que de les battre, et il paraît, par un des canons de ce concile, que souvent, pour se racheter du pillage, des monastères ou des paroisses livraient, avec ou sans la permission du roi, de l'argent, des vases sacrés, ou d'autres objets précieux. Ces rançons étaient données aussi bien pour le personnel des abbayes et des villages qui dépendaient d'elles, et elles constituaient pour les possesseurs des pertes importantes qu'on trouvait juste de faire supporter par l'Etat. Dans ce but, il fut arrêté que des commissaires seraient envoyés dans les provinces envahies et y dresseraient un état exact de ce que chaque établissement aurait donné pour sa délivrance. Ces commissaires étaient aussi chargés de visiter les églises et les monastères avec l'évêque diocésain et d'y régler le nombre des moines ou chanoines, avec leur manière de vivre et leur entretien. Ainsi ces établissements, si florissants avant les fatales visites de l'ennemi commun, qui ruinait tout sur son passage, en étaient réduits à vivre des expédients que la charité royale invoquait en leur faveur sans pouvoir toujours satisfaire à ce vœu d'une piété si légitime et si bien mérité par de si grands malheurs (a).

Détresse des communautés religieuses.

Affreux ravages des Normands.

C'est que, en effet, la plaie imposée à la France par ces féroces étrangers s'était ouverte plus large encore depuis un an par une nouvelle expédition sur la Loire. Leur récente défaite, près de Tours, n'avait ni intimidé leurs nouveaux chefs, qui se renouvelaient tous les ans, ni

(a) V. Labbe et autres. *Concil. gall.*, II, 80.

enhardi les populations affolées à la seule pensée de leur retour : car on ne parlait guère d'eux sans faire frémir aux récits de leurs cruautés. Aussi le clergé de Tours avait emporté les reliques de saint Martin, qui, depuis lors, errèrent pendant trente ans en divers asiles. De toutes parts les moines fuyaient quand ils pouvaient échapper aux massacres : Marmoutier en vit périr cent seize et quatre-vingts autres se cacher dans les cavernes qui dominaient le monastère au-dessus du fleuve. Orléans et Fleury furent envahis et leurs églises profanées ; et pendant que des bandes nombreuses remontaient la Loire jusqu'à Blois, détruisaient Bauvais et Noyon, et d'autres riches cités, d'autres non moins actives parcourèrent les provinces du Centre : Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux, Limoges, l'Auvergne même, où les montagnes les arrêtaient, et plus ils se ruaient sur ces riches contrées, plus ils attestaient l'impuissance des Francs à leur résister. Ils n'y laissaient pas même des témoins de leurs ravages qui pussent les raconter dans les mémoires des abbayes désertes et ruinées : si bien que ces détails qui complètent un tableau si affligeant et si vaste, ne sont néanmoins par eux-mêmes que des souvenirs confus, consignés plus tard en des chroniques dont les auteurs avaient pu voir rarement les infortunes qu'ils décrivaient (a).

Mort de Dodon, abbé de Saint-Savin.

A ce concile de Soissons dont nous venons de parler, avaient assisté trois métropolitains, vingt-trois évêques, dont était probablement Hébrouin de Poitiers, qui ne quittait guère la cour, et enfin six abbés, dont l'un était célèbre depuis longtemps par sa science, son activité, et le zèle de toute sa vie monastique. Nous voulons parler de Dodon, abbé de Saint-Savin, qui comptait près de quatre-vingt-dix ans, dont soixante-dix avaient été consacrés à la gloire de Dieu et à l'extension de la vie religieuse : à tant de titres, il méritait la belle réputation qui couronnait sa vieillesse. Il

(a) Depping, *Expéditions des Normands*, lib. II, c. III. — *Annal. Bertin.*, ad ann. 854.

n'était guère de grandes assemblées conciliaires où il n'eût paru avec l'autorité de sa science, accueilli par la vénération de tous. Il avait signé la grande charte d'Alaon après la consécration de ce monastère en 845. Abbé de Saint-Savin depuis la mort de saint Benoît d'Aniane, dont il avait été le disciple fidèle et le collaborateur intelligent, nous l'avons vu gouverner en même temps les abbayes de Stade ou Saint-Genou-sur-Indre, de Ruffec en Berry, de Saint-Martial de Limoges. Habile à manier les affaires temporelles aussi bien que la direction des âmes, son monastère lui dut de devenir une forteresse où, de son temps et après lui, se réfugièrent, à l'abri des pirates du Nord, les religieux de Saint-Maixent, de Saint-Florent, de Glanfeuil, de Saint-Martin d'Autun, et d'autres encore qui y trouvèrent la sécurité de leurs reliques, de leurs trésors et de leur propre salut. Un tel homme devait être recherché partout, et nous voyons que sa présence avait été jugée utile à Soissons, à une grande distance de sa demeure. Mais ce fut le complément de sa longue tâche. Il habitait alors, et d'une manière permanente, son beau monastère, d'où son âge ne lui permettait plus de sortir que rarement, et pour des affaires de la plus haute importance. Il lui avait fallu les instances du roi pour se rendre à Soissons. Il avait signé le premier entre les abbés, soit à cause de son âge ou de son ancienneté dans la dignité abbatiale, soit parce que devant son mérite les autres avaient voulu n'avoir qu'un rang inférieur. Quoi qu'il en soit, ce voyage avait bien pu fatiguer sa vieillesse, et quand il rentra dans sa cellule, il se sentit fatigué, devint malade, et ne se remit pas. Plein de jours et de mérite, il expira le 10 juin 853, après trente ans d'abbatiat, et laissa de profonds et durables regrets parmi ses frères et dans le clergé de France, qui avait si longtemps profité de ses lumières et de son expérience. On vit longtemps sa tombe dans l'abbatiale de Saint-Savin, recouverte d'une pierre où se lisait son épitaphe. Celle-ci disparut en 1811, pendant des réparations faites à l'église. Elle a été retrouvée

dans les manuscrits de D. Fonteneau, et plusieurs fois publiée en divers recueils d'épigraphie (10).

Le successeur de Dodon fut Arnoul, dont les dyptiques ne disent autre chose sinon qu'il gouvernait en 862. L'année de la mort de Dodon indique bien celle de cet avènement, qui reçoit ici une date certaine. Elle était d'autant plus importante à constater que les historiens locaux ne disent rien sur l'année ou mourut Dodon, et laissent ainsi, sur celle où Arnoul le remplaça, une obscurité que nous éclairons par ces renseignements (a). Son successeur Arnoul.

Les terreurs que les Normands continuaient d'inspirer à toute la France atteignaient, d'après ce qu'on en apprenait tous les jours, les paisibles solitaires du côté poitevin de la Loire. L'abbé Hildebode, qui était toujours à Cunault avec les siens, ne doutant pas qu'il ne fût bientôt exposé à de nouvelles attaques, ce fut pour lui l'occasion de faire demander à Charles le Chauve, alors à Orléans, quelque autre asile plus sûr. Nous verrons le résultat de ces démarches ; mais il importe de dire ici comment, de l'excès même de ces maux, survint pour les moines d'Ansion une amélioration réelle d'une position qui avait quelque chose de trop équivoque et de trop incertain.

En Poitou, de tous côtés, on se fortifiait dans les châteaux et même dans les monastères. On voyait aussi les plus simples églises se créneler dans les campagnes, s'entourer de murs épais et élevés, afin d'offrir des asiles soit aux laboureurs de la contrée qui s'y venaient abriter au besoin avec leurs familles et leurs troupeaux, soit à des hommes d'armes qui s'en faisaient les défenseurs en y tenant garnison. L'intérieur même de ces saints édifices se ressentait par ses dispositions du besoin d'une défense efficace. Les quelques églises qui nous restent de cette époque malheureuse sont pourvues de ces moyens qu'explique seul cet usage militaire qu'on pouvait en faire au besoin. Les églises fortifiées.

(a) *Gallia christiana*, II, col. 407. — Du Tems, *Clergé de France*, II, 465.

Les fenêtres, fort élevées, demeuraient très étroites au dehors, s'élargissaient en évasement dans la profonde épaisseur des murs, et s'y garnissaient de marches destinées aux arbalétriers, lesquels surveillant les approches, répondaient aux flèches des assiégeants qui n'arrivaient que difficilement jusqu'à eux. Les portes étaient munies à l'intérieur d'échancrures pratiquées dans le mur de la façade ou des bas-côtés afin d'y placer des poutres transversales que secondaient d'énormes chaînes propres à consolider la fermeture. Au dehors, une longue galerie régnait au-dessus de la corniche et des contreforts et se continuait dans tout le pourtour du monument; elles étaient garnies de mâchicoulis ou intervalles par lesquels on jetait des pierres, de l'eau bouillante, du plomb fondu et d'autres projectiles approvisionnés ou élaborés sur les voûtes, qui, à cette époque et dans ce but, remplacèrent plus généralement les plafonds en bois. C'étaient là de formidables moyens de résistance des assiégés, et qui causaient beaucoup de perte aux assaillants. Telles étaient les ressources qui s'offraient contre l'ennemi à des gens qui, décidément, ne voulaient pas accepter des batailles rangées.

L'unité religieuse rétablie à Ansion.

Les religieux d'Ansion ne négligèrent pas des précautions qu'on prenait de toute part auprès d'eux. Troublés dans la paix de leur retraite par les bruits des malheurs qui accablaient toujours les bords de la Loire, qu'il leur avait fallu déserter, ils s'appliquaient à leurs saints exercices avec le zèle de la foi et la joie courageuse qui les avait établis dans une vie toujours austère, toujours digne de Saint-Jouin et de Saint-Martin de Vertou. Non loin d'eux, et séparés du centre de l'unité, une douzaine de dissidents qui s'étaient refusés à reprendre avec leurs frères la règle des moines de Saint-Benoît, persistèrent dans la vie canoniale, et demeuraient étrangers à la régularité de leur maison mère. Eux aussi cependant n'étaient pas sans inquiétudes sur le prochain avenir gros de catastrophes qu'il était temps de prévoir. Ils jugèrent donc qu'il y avait

un double gain pour eux dans un prompt retour à la vie de leurs frères. Ils y trouvaient d'abord le même droit à un abri qui leur manquait; et puis ils comprirent que, par ce retour, ils se rendraient bien plus intéressants aux yeux de tous pour le cas prévu où de grands malheurs les contraindraient à prendre la fuite. Les populations, pensaient-ils, adopteraient bien mieux tôt ou tard des religieux dont elles vénéraient la ferveur que des clercs vivant à peu près selon les seules règles de leur volonté. Ce raisonnement détermina un certain nombre d'entre eux à reprendre sincèrement la stricte observance. A ceux-là se joignirent certains autres qui, par des motifs plus élevés, et entraînés par un exemple qui justifiait leur retour, résolurent de se rendre à l'unité. A ces faits se rattache une anecdote que nous empruntons à un auteur du temps, et qui rend bien la naïveté des croyances et la vive foi qui régnait sur ces existences cénobitiques.

Au nombre des religieux convertis était un certain Raimbaud, qu'il ne faut pas confondre avec ce dernier abbé qui avait gouverné Vertou. Ce Raimbaud avait un neveu de son nom, mais que, pour l'en distinguer, on appelait *la Corde,* par allusion à sa voix douce et harmonieuse. C'était un de ceux qui avaient préféré fuir de la maison que d'y rester aux conditions de la régularité. Mais il y revenait parfois pour visiter ce vieux parent redevenu fidèle. Une nuit, quand tout était dans le plus profond silence, l'oncle, étant couché, exhortait le neveu assis au pied de son lit à revenir à la vraie vie monastique. Peu attentif à ces paroles amicales, le jeune homme se laissa entraîner au sommeil, et s'endormit profondément. Tout à coup, et au milieu même de ce sommeil, il s'écria que les démons l'entraînaient par les cheveux, voulant le forcer de sortir par la cheminée, et il tomba dans un coin du foyer, promettant à Dieu que s'il en revenait il rentrerait dans la perfection de son état. Etonné et tremblant, l'oncle saute de son lit, le cherche à travers l'obscurité, et finit par le

Aventure d'un moine dissident.

trouver presque sans vie. Aussitôt il prend sa robe de moine et l'étend sur lui comme pour hâter l'accomplissement de cette promesse. Il n'en fallut pas davantage pour lui rendre la paix. Les démons l'abandonnèrent, et bientôt après il fit sa profession solennelle.

« Depuis cet événement, dit le chroniqueur, que Dieu nous avait certainement réservé dans ce but, on vit fleurir à Ansion un esprit nouveau, et la famille cénobitique s'y montra toujours soigneuse à ne plus laisser la moindre prise aux méchants efforts de l'ennemi. Au reste, ajoute-t-il, je supplie ceux qui liront ce récit d'y ajouter une foi entière. Je n'ai voulu dire que la vérité. J'en tiens les détails de témoins qui nous les ont racontés plus d'une fois ; celui qui les écrivit fut connu de nous tous et eut beaucoup à souffrir bientôt après des méchancetés des païens du Nord (a). »

(a) *Bolland.*, t. X d'octobre, p. 812 et suiv.



NOTES DU LIVRE XXXI

NOTE 1

Ampurias, *Emporia* ou *Emporium,* ville très anciennement fondée par les Marseillais, et connue de Strabon ; était la capitale d'un comté alors des plus considérables de la Marche d'Espagne, et renommée par son commerce et les marchés considérables d'où son nom lui était venu. Elle avait un évêché déjà florissant au VIe siècle. L'invasion des Sarrasins la détériora considérablement au VIIe. Mais ce n'est plus qu'un simple village de 2 à 3,000 habitants, et Castello est la ville la plus importante de la contrée, qui se nomme Ampurdan et fait partie de la Catalogne.

NOTE 2

Morton, *Merton, de Mortiono,* est à 3 lieues de Loudun au Nord-Ouest ; il est du canton des Trois-Moutiers, et n'a guère que 500 âmes. Son église a pour clocher un simple campanile placé au Nord de la nef.

NOTE 3

V. ci-dessus, *ad ann.* 342. — Cette viguerie est connue dans les chartes sous le nom de *Vicaria Lausionensis.* Les noms de la ville ont varié, d'après les monnaies à son type, en *Leuduno, Lauduno* et *Laucidunum,* et même *Lugdunus,* dont il faut se méfier à cause d'une confusion avec le *Lugdunum* des *Segusiani,* au confluent du Rhône et de la Saône, aujourd'hui Lyon. En dernier lieu, et depuis le XVIe siècle, on a dit aussi *Juliodunum.* Quoi qu'il en soit, ce mot *Lugdunum* indiquerait à lui seul une origine celtique et se rattacherait dans les lieux multiples où il se trouve, mille fois modifiés par la prononciation originelle, à une légende d'un dieu irlandais *Lug,* en gaulois *Lugus,* dont M. d'Arbois de Joubainville a parlé dans son beau livre, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique.* Paris, in-8°, 1864. Voir aussi *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* séance du 16 juillet 1885.

NOTE 4

Châtellerault, comme nous le verrons, ne commence guère à paraître que vers la fin du IXe siècle, et n'eut de viguerie que plus d'un siècle après, vers 1015. (V. La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 41.)

NOTE 5

Bournand, *Bornonium, Bornemum, Bornam*, à 2 lieues au Nord-Est des Trois-Moutiers ; a 700 âmes. — C'est dans cette charte que Bournand est nommé : *Ecclesia Sancti Martini in villa Burnonio.* — En 1066, c'est *Villa Burnonum.*

NOTE 6

Saint Vétérin, solitaire des bords de la Loire, était honoré à Gennes, en Anjou. Ses reliques y furent portées d'une petite abbaye fondée en son honneur pendant le VIIe siècle, puis à Corbigny, en Nivernais, où elles furent enfin détruites par les huguenots en 1563, et par suite de ces vicissitudes son culte est entièrement effacé dans le pays, aussi bien que le souvenir de son abbaye.

NOTE 7

Ranton est devenu un chef-lieu de commune. — C'est le *Rantum* de 1123, le *Rantonium* de 1158, et le Ranton définitif de 1376 et de 1383. Le bourg est côtoyé par la Dive et a 500 habitants. La paroisse de Saint-Martin relevait avant 1790 de l'archiprêtré de Châtellerault ; elle était un prieuré-cure de la Trinité de Moulin. Supprimée à cette époque, on la rétablit en 1820. L'ancien château seigneurial qui existe encore avait une enceinte fortifiée de tours et de fossés, et une chapelle accolée à la porte d'entrée, dont le portail roman est surmonté d'un campanile. Une autre chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, nouvellement reconstruite, est le rendez-vous de nombreux pèlerinages contre beaucoup de maladies.

NOTE 8

Rennes, *Rhedones*, ancienne *Causate* de l'itinéraire des Gaules, et capitale de l'Armorique. Elle est le chef-lieu de l'Ille-et-Vilaine, et a 30,000 habitants.

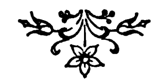
NOTE 9

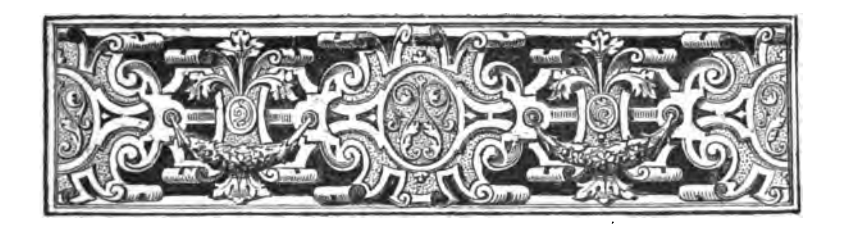
Nous tirons cet épisode de la *Chronique* de l'abbaye de Fontenelle, qui malheureusement l'abrégea dans les mêmes termes que nous faisons ici. Mais c'est un récit dont l'exactitude est attestée par la réputation de l'auteur. C'était un moine resté anonyme de la célèbre

abbaye de Fontenelle, dite d'abord de Saint-Wandrille, du nom de son fondateur, qui l'avait bâtie, au VIIe siècle, au diocèse de Rouen, en un lieu retiré où plusieurs fontaines se réunissaient pour former un ruisseau considérable. C'est en écrivant, vers 830, les Vies des Abbés de la maison depuis longtemps célèbre par son école, que l'auteur y mêle les événements contemporains. Il s'y sert de l'ère chrétienne et des Indictions, mais n'y est pas assez exact pour éviter après lui à son lecteur des recherches parfois difficiles. Il n'y a guère que pour la bonne foi historique et le désir consciencieux de la vérité qu'on peut s'en rapporter à beaucoup d'écrivains de ce temps, incapables de tromper, mais non autant de se tromper eux-mêmes. La *Chronique* de Fontenelle a été publiée dans le troisième volume du *Spicilège* de d'Achery, de la page 185 à 217.

NOTE 10

Cf. *Mémoires des Antiq. de l'Ouest*, XXXVIII, 3, et *Bulletin*, 1838, p. 121. — La Fontenelle a fait observer très justement que des caractères de cette inscription attestaient une œuvre du XIe siècle, ce qui prouverait très bien qu'à cette époque la pierre primitive ayant été endommagée ou un nouveau monument ayant été élevé à la mémoire de Dodon, on avait recopié l'épitaphe en se servant des caractères alors en usage.



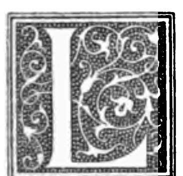


LIVRE XXXII

Depuis le retour des Normands en Poitou jusqu'a la reprise des hostilités de Pépin contre la France

(De 853 à 860)

Nouvelle invasion des Normands en Vendée.



'ennemi qu'on redoutait tant ne tarda pas à arriver. Stationnant depuis quelques mois à l'embouchure de la Seine, qu'on n'avait même pas pris soin de munir d'embarcations à leur opposer, ils remontèrent le fleuve, et se seraient volontiers arrêtés à Orléans et à Blois, qu'ils convoitaient de piller encore, si cette fois Gauthier, évêque de la première de ces deux villes, ne s'était pas trouvé tout nouvellement arrivé pour exciter le courage des habitants et mettre la cité en état de se défendre (a). Alors l'ennemi, qui connaissait trop bien le pays et qui avait su aussi les préparatifs de résistance qu'avait fait l'évêque de Chartres Burchard, préféra rentrer par la Loire dans ce riche pays qu'elle arrosait, et ses bandes se postèrent de nouveau dans l'île de Biesse, vis-à-vis Saint-Florent de Montglonne. Là ils se construisirent des baraques en bois où ils jetèrent pêle-mêle les esclaves enchaînés, les bestiaux, les meubles et autres objets enlevés sur leur passage. De là, ils partaient en bateau ou à cheval, cette dernière façon

(a) D. Bouquet, *Rerum Gall.*, t. VI, *Miracula S. Maximini*, p. 630.]

de voyager leur ayant été rendue facile par le grand nombre de montures qu'ils ne manquaient pas de se procurer. Leur première victime fut encore Saint-Florent, où ils ne laissèrent que des pierres enfumées, mais d'où les religieux avaient eu soin de s'éloigner à la première nouvelle de leur approche [a]. Non loin de Rezé, ils incendièrent le château de Bégon, gendre de Louis le Débonnaire, qui l'avait construit pour la défense du pays d'Herbauge [b]. Ce ne fut plus dans ces contrées qu'un renouvellement des anciennes douleurs qu'on n'avait pas eu encore le temps d'y oublier.

Ruine du prieuré de Luçon.

Au nombre de ces grands revers, il faut compter celui de l'abbaye et la ville de Luçon, vers lesquelles se portèrent les ravageurs avec une ardeur nourrie de l'espérance de grandes richesses. Luçon s'était fortifiée avec sa colonie de Noirmoutier dès qu'elle avait vu sa maison-mère envahie périodiquement et ceux des religieux réfugiés d'abord à Déas, puis à Cunault, obligés d'aller chercher la vie et la paix de chaque jour dans les nouveaux domaines dus à la générosité royale. Mais l'esprit de saint Filibert ne s'y était point effacé, et quoique plus d'un siècle et demi se fût écoulé depuis que le saint fondateur y avait donné ses pieux exemples, tout s'y ressentait toujours des premières vertus qu'on y avait pratiquées. En 853, la maison n'était encore qu'un simple prieuré, et le bourg qui l'entourait appartenait aux moines de Déas, qui, au temps où florissait leur île de l'Océan maintenant perdue, avaient maintes fois parlé de lui comme d'une propriété de leur monastère. Mais ces maisons prieurales, quoique plus modestes que les abbayes dont elles dépendaient, n'en avaient pas moins une grande importance, et celle de Luçon avait augmenté d'autant plus depuis que leurs frères d'Hério s'étaient vus obligés d'errer d'asile en asile et d'abandonner à eux-mêmes les maisons de leur obédience. Défendus jusque-là

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 295. — Dufour, *Manuscrits*.
(b) V. ci-dessus, *ann.* 844.

par leurs marais, les bois et les terres incultes à travers lesquels on ne les abordait que difficilement, ils avaient dû à cette position autant qu'au peu de célébrité de leur maison de rester ignorés et de tenter moins les convoitises des sauvages rôdeurs. Mais, dans cette nouvelle excursion, ne trouvant plus que des ruines faites dernièrement encore et auxquelles on reconnaissait partout leur passage, ils se portèrent plus vers le Nord du Poitou et se ruèrent sur le pauvre prieuré. Tout y fut détruit par l'incendie, la dévastation et la mort, y compris ce que retinrent les Barbares. Il faut surtout regretter les livres, les archives, les objets d'art, accumulés avec tant de zèle là comme ailleurs, et destinés au culte divin et à la postérité. De telles pertes ne se réparent pas. Les ruines, à la fin du IXe siècle, couvraient encore le sol où le monastère avait fleuri. Les souvenirs écrits se perdirent sans retour, et il faut passer par dessus plus de trois siècles, et arriver au milieu du XIe, pour que, devenu abbaye, Luçon nous montre, après le fondateur de Saint-Benoît de Quinçay et de Jumièges, son premier abbé connu dans la personne de Jean, que nous trouverons de 1040 à 1047 (a).

Les moines de Noirmoutier abandonnent Cunault,

Noirmoutier, forcément abandonné par ses moines, qui semblaient l'avoir quitté pour toujours, n'avait pas cessé d'être aux mains des pirates par quelques-uns des leurs qui s'y maintenaient d'une façon permanente, comme dans un domaine où ils ne craignaient pas que personne vînt les attaquer (b). Déjà avant cette dernière apparition, ils avaient été exaucés par Charles le Chauve, remplaçant la belle abbaye de Cunault, qu'ils ne pouvaient plus habiter sûrement, par des terres éparses dans la partie méridionale du Poitou. Mais ces terres, pour leur être utiles comme demeures assurées, auraient eu besoin de moyens matériels qui leur manquaient absolument. De ce nombre était

(a) *Gallia christ.*, II, col. 1404. — Du Tems, II, 551.

(b) *Gallia christ.* — Du Tems, *ub. sup.*

Messay, dont nous avons parlé, et qui n'était pas tant une ressource par ses nouveaux maîtres qu'une proie pour les Barbares quand ils voudraient s'en saisir. Ce qu'il y avait de plus rassurant en ce cas était la possession d'une église dans Loudun, qui devenait ainsi le siége d'un prieuré de Saint-Filbert, avec celles de Bernezai, de Taizé, d'Arçay et de Vézières; puis celles d'Asnières et de Marnay, que le roi achetait d'un nommé Albert, pour en composer un revenu suffisant à l'entretien de la communauté. L'acte de cette donation est daté du 19 janvier 854.

Et s'établissent à Loudun.

Tous ces endroits étaient déjà autant d'églises paroissiales plus ou moins anciennement établies dans le comté de Poitiers et aux pays de Thouars et d'Herbauge. Revenons sur chacun d'eux, car ils ont droit à tenir leur place dans notre histoire (1).

Origine des paroisses de Messay.

Et d'abord nous avons parlé de Messay, *Messiacum,* qui n'est plus aujourd'hui qu'une annexe de la paroisse voisine de Saint-Clair en Loudunais, et qui porta, dès que l'église appartint aux moines, le vocable de saint Filibert. Ce lieu, avant d'être un refuge à ses nouveaux propriétaires, leur devint un sujet de contestations inattendues, si en de telles tempêtes civiles on ne devait pas s'attendre à tout. Des particuliers de la contrée avaient trouvé à leur convenance certaines terres d'un domaine qui avait sept *mas* (2) ou fermes attachées à l'église, et, suivant l'exemple de seigneurs peu scrupuleux, ils se les étaient appropriées. Hildebode, cet abbé qui avait vu son ministère traversé par tant de vicissitudes, était mort avant de prendre possession des bienfaits de Charles le Chauve; mais il était remplacé par un successeur d'une rare énergie, si nécessaire aux époques troublées. Ermentaire ne recula donc devant aucun effort pour obliger les voleurs à restituer. Il leur arracha, de plus, deux villages qui leur restaient encore, et dont le viguier de Loudun les força de se désister (a).

(a) M. l'abbé Du Tressay, *ub. sup.,* I, 127 et 129; — D. Bouquet, VIII, 528.

L'Absie (3) était mieux située pour échapper aux regards. Ce domaine possédait deux églises, encadrées dans une forêt assez vaste qui existe encore en partie. Deux mas ou fermes y étaient attachées, jouissant des trois quarts de la dîme prélevée sur leurs revenus (4). De ces deux églises, l'une était destinée à une grande importance, ayant été remplacée vers 1120 par une abbaye, dont nous verrons la fondation à cette époque. Jusque-là l'Absie resta une paroisse sous le vocable de l'Assomption, et garda ce titre quand l'abbaye fut établie. Mais alors le service paroissial, incompatible avec les offices claustraux, se fit à la Chapelle-Seguin, qui était un prieuré de Saint-Maixent, et qui, devenue paroissiale, releva plus tard de l'abbé de Saint-Jouin de Marnes. Cette abbaye, en cessant sa vie de communauté, comme tous les autres monastères en 1790, devint inutile, et sa belle église abbatiale contrastait malheureusement avec l'inaction spirituelle qui l'environnait. La paroisse y fut rétablie aux dépens de la Chapelle-Seguin, dont la population lui fut donnée. De l'Absie en Brion.

L'Absie est souvent nommée Labsie, et par corruption l'*Assie*, et même l'*Asye*-en-Brignon, parce qu'elle se trouvait sur le territoire de Brignon ou Brion, localité alors plus considérable, située à moitié route entre Thouars et Montreuil-Bellay, aux bords du Thouet. A Brignon était un bois de quelque valeur, qu'un certain Giraud, seigneur du Bellay, donna aux moines, à peine établis assez pauvrement, et qui fut pour eux le commencement de quelque aisance. Quand le pape Jean XXII, divisa, en 1317, le diocèse de Poitiers en trois, l'Absie appartint à celui de Maillezais, et fit partie du doyenné d'Ardin. En 1780, elle n'avait plus qu'un très petit nombre de religieux, et son revenu ne dépassait pas deux mille livres. Elle était alors du diocèse de la Rochelle depuis l'extinction de celui de Maillezais (a).

(a) V. *Seger Pictaviensis* (notre bibliothèque), Paroisses, *verbo* Labsie ; — *Gall. christ.*, III, col. 692 ; — Du Tems, II, 476.

Quelle était la villa que la charte de 854 nomme *Massiniaco* et dans laquelle se trouvaient trois menses et demie données aux moines sans la villa elle-même? On ne semble pas l'avoir compris, et nous hésitons à nous prononcer. On rencontre aux environs de Thouars divers lieux dont on pourrait croire tout d'abord qu'ils en sont la traduction; mais rien n'autorise à les adopter, et nous ne pourrions que nous perdre en conjectures inutiles.

D'Asnières en Brioux.

Il en est autrement de la villa d'Asnières, nommée *Asneral*, par suite sans doute d'une mauvaise copie et qu'on trouve comme similaire d'*Asnerias*. C'était le lieu de ce nom, situé aujourd'hui dans le canton et à deux kilomètres au Sud-Est de Brioux, fort éloigné de Thouars par conséquent, et devenu un chef-lieu de paroisse, mais entouré, quant à cette époque, de tant d'obscurités que nous ne pouvons guère en parler sans crainte d'erreurs. Quoi qu'il en soit, ce petit territoire aurait été un don d'assez riche valeur s'il était pourvu de huit fermes, comme semble le dire notre texte (5). L'éloignement du *pagus* de Thouars, où se trouvaient groupées les villas données ainsi, fait croire que les religieux ne purent songer qu'à en faire un prieuré, quoique le temps fût peu favorable à ces sortes de fondations. Toujours est-il qu'ils en pouvaient toucher le revenu, ce qui avait bien son importance (6). Plus tard, Asnières releva de l'abbaye de Charroux, car on la trouve mentionnée sous le vocable de saint Sulpice, un des patrons de ce monastère, dans la bulle par laquelle Urbain II mit, en 1066, cette abbaye sous la protection du Saint-Siège, en lui confirmant la possession de tous ses biens (a).

De Prinçay en Loudunais.

Il y avait aussi une villa de Prinçay (7), qui était située dans le Loudunais, non loin des autres objets de la donation, et qui devint une paroisse dont la cure passa plus tard à la nomination du Chapitre de Sainte-Radégonde. Elle était

(a) D. Fonteneau, t. IV, 217; — M. Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers*, p. 199.

dans son origine du patronage des saints Gervais et Protais, et fit partie, par suite de quelques remaniements du territoire, de l'archiprêtré et de la châtellenie de Faye-la-Vineuse en Touraine, dont il touchait la limite à quelque distance vers l'Est. Son sol est arrosé par la petite rivière de la Mable (8). L'église, remaniée à plusieurs époques, atteste de nombreuses ruines, dues les unes aux guerres du moyen âge, les autres à celles du xvie siècle, contre lesquelles sa position la rendait peu capable de se défendre.

Au Sud-Est de Vivonne, qui devait bientôt devenir le chef-lieu d'une viguerie, était une villa dont le nom *Madriniacus* s'est traduit peu à peu par Marnay. Il est indiqué en 969 et en 1110 dans le cartulaire de Saint-Cyprien sous le nom de *Vetulus Madreniacus*. La Clouère le baignait en allant de Bouresse, où est sa source, se jeter dans le Clain un peu au-dessus de Batresse (9). Ce lieu était fort ancien et avait été de quelque importance à l'époque gallo-romaine; des monuments celtiques l'entouraient à de petites distances, et près du pont qui y traverse la Clouère passait la voie romaine de Poitiers à Saintes. A deux kilomètres de cette villa, vers le Nord, une petite localité portait le nom qu'elle a gardé, sur la Clouère : c'était le Vieux-Marnay, qui ne laisse pas d'être significatif et non moins mystérieux que notre Vieux-Poitiers, et tant d'autres *vieilles* localités de même genre. Il n'y a pas à douter que cette villa de Marnay ait eu une église, et que, remise aux mains des enfants de Saint-Benoît, ceux-ci n'en aient fait aussitôt le siége d'un prieuré et en même temps d'une cure. De Marnay,

Bernezay n'existe plus qu'à l'état de village dans la commune actuelle des Trois-Moutiers, chef-lieu de canton de douze à treize cents âmes. C'était une villa dont le vieux nom *Bernezcium* s'est changé, depuis le commencement du xve siècle, en celui des Trois-Moutiers, parce qu'il réunissait dans son enceinte les trois églises de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire, à l'extrémité septentrionale du Loudunais et du Poitou, et sur les limites de la Touraine. De Bernezay et des Trois-Moutiers ;

De ces trois églises, deux étaient prieurés, dont le premier dépendait de la Trinité de Mauléon (10), le second de l'abbaye de Saint-Savin, et le troisième, qui n'était qu'une cure, relevait du prieuré de Notre-Dame du château de Loudun. Ces trois églises étaient fort rapprochées l'une de l'autre, à un kilomètre de Bernezay, sur les bords du Martiel (11). C'est l'église de Saint-Hilaire, qui existe seule aujourd'hui, grâce à la révolution de 1789, et a le titre de doyenné. Cette église a succédé à plusieurs autres : elle date de la transition dans sa majeure partie. Le chœur a un chevet carré, comme la cathédrale de Poitiers, et semble d'une époque ogivale plus accentuée. Cette paroisse a sur son territoire le magnifique château de la Motte-Champdeniers, reconstruit récemment sur le modèle de l'ancien, qui remontait au XIVe siècle, et dont la chapelle est une imitation de celle du palais de justice de Paris. On voit que des nombreuses générosités de Charles le Chauve, Bernezay n'était pas celle dont les moines eussent le moins à le remercier. Il est vrai que la charte ne porte que le village de Bernezay parmi ces terres concédées, et non les deux églises qui l'avoisinaient. Nous ne sommes entrés dans ces détails que parce que l'occasion s'est naturellement présentée ici d'établir les origines d'une des plus importantes paroisses du Loudunais.

Et des églises de Loudun.

Loudun était déjà une viguerie, nous l'avons vu ; c'était de plus un chef-lieu de *pagus*, qui allait dépendre bientôt de la vicomté de Châtellerault, et avait dès lors une sorte d'autonomie par son château fort, la sûreté de ses murailles et l'antiquité de ses institutions, qui lui avaient donné une sorte de suprématie sur la contrée. Cette ville avait plusieurs églises, dont l'une, Saint-Pierre du Martray, semble avoir été la plus ancienne, si ce nom exprime un souvenir des premiers martyrs qui y donnèrent leur vie pour Jésus-Christ, comme saint Citroine et saint Clair. Une autre église, appelée depuis *du Marché*, était du vocable de saint Pierre, très répandu dans le Poitou. Ces deux églises firent

aussi partie de la donation accordée aux moines de Déas; elles relevaient du prieuré de Notre-Dame du château, et celle-ci prit, outre le vocable primitif, celui de Saint-Filbert, d'où relevèrent dès lors les paroisses que nous venons de citer (a), et qui devint une annexe de Tournus, comme nous le verrons en 875.

Cependant les générosités royales s'étendirent bien au-delà de celle-ci, et nous en trouvons encore la preuve aux environs de Loudun, dans les paroisses d'Arçay et de Véziers.

Arçay, dont on trouve des titres datés de 791, paraît remonter jusqu'aux Celtes, d'après les tombelles et les dolmens qui l'environnent. On ne sait si l'église avait originairement le nom de Saint-Paul ou si elle le prit en devenant la propriété de nos moines. Elle dut souffrir des violences de la guerre, car elle accuse aujourd'hui, par son style roman mêlé des premiers signes de l'art gothique, une reconstruction, mais très grossière et hâtée, du XI[e] siècle, qui fut celui de la régénération de l'architecture dans nos campagnes. Elle devint ensuite un prieuré de l'abbaye de Cormery, en Touraine, comme elle avait été dès le commencement de la viguerie de Loudun; elle appartint ensuite et jusqu'à la fin de l'ancien régime à l'archiprêtré et à la châtellenie de Loudun. D'Arçay.

Véziers, dont le nom a singulièrement varié dans les titres depuis l'époque romane jusqu'en 1649, qui lui donne enfin ce nom apparemment définitif, était à trois lieues au Nord de Loudun (12). Quand il fut donné aux religieux de Déas, était-il déjà un chef-lieu de viguerie du Loudunais (13)? Il est probable que non, et que ce fut, au contraire, après être entré dans leur domaine, qu'une certaine importance acquise lui valut ce titre conservé pour nous par un acte du cartulaire de Saint-Cyprien de 969 (b). Un certain Wit- Et de Véziers.

(a) Cf. *Documents pour l'hist. du Loudunais*, par Arnaud-Poirier, in-4° de notre bibliothèque, extrait du Journal de Loudun, n° 107.

(b) *Archives hist. du Poitou*, III, 80.

terdus, chanoine de Sainte-Radégonde, avait alors dans ladite viguerie et dans la villa de Véziers un alleu, c'est-à-dire une terre possédée par lui en toute propriété, et par conséquent exempte de tous droits et redevances quelconques, avec toutes les dépendances meubles et immeubles qui lui étaient propres. On voit par cet acte, daté de la seizième année du règne de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, qu'il y avait un lieu voisin, encastré dans la même viguerie, et qui ne semblait ne faire qu'un avec Véziers (a). Ce lieu était *Cavanedis*, aujourd'hui Chavenay, hameau de la commune de Véziers, formé d'un petit groupe de maisons qu'arrose la Maine (14). Ce bénéfice, comme plusieurs des précédents, passa ensuite à Saint-Florent de Montglonne : nous pouvons croire que ce fut par suite de quelque échange avec les moines de Déas, lorsque ceux-ci se furent établis définitivement à Tournus, et que les anciens habitants de Saint-Florent auront trouvé ces prieurés mieux à leur convenance.

Hameau de Chavenay.

Toutes ces villas formaient autant d'asiles pour les religieux dépossédés de leur maison principale par les tristes fatalités de la guerre. Elles leur donnaient des abris au moins momentanés, pour tout le temps que le pays ne serait pas envahi à son tour : ce qui ne pouvait pas tarder en présence des événements actuels et de ceux que ménageait encore un trop prochain avenir.

Il semble que les détails de géographie qui précédent ont laissé le lecteur et l'historien dans un certain repos capable de les délasser de tant d'intrigues, de combats et de malheurs de toutes sortes qui reviennent sans cesse à ces époques troublées de la constitution des grands Etats. Il nous faut rentrer maintenant dans les agitations de la politique et revenir encore aux Normands, lesquels auront une grande influence, quoique imprévue par eux, sur les événements qui vont suivre.

(a) Villa quæ dicitur *Cavanedis, aut Virgineus.*

Ils étaient toujours dans leur île de Biesse, et de là ne cessaient de ravager le bas Poitou et les pays adjacents qui en faisaient partie : il était rare qu'ils n'y revinssent pas chaque mois renouveler leurs scènes de carnage. Cependant, on commençait à sentir que de telles habitudes devaient enfin être réprimées, et faisaient peu d'honneur aux chefs des peuples exterminés. Raynulfe I[er], le comte de Poitiers dont on a senti à peine l'existence, et qui peut-être n'avait été retenu que par la pusillanimité de Charles le Chauve, se décida enfin à profiter de l'éloignement du prince, qui était en Neustrie, pour s'entendre avec son parent Raymond, comte d'Herbauge, dont le territoire n'avait pas moins besoin de se soustraire à ces terribles voisins. Ils réunirent donc leurs troupes, et, saisissant la première occasion attendue où ceux-ci recommencèrent leurs courses, ils se portèrent à leur rencontre et les atteignirent sur les bords de la Vendée, où ils abordaient après avoir traversé la plaine de Luçon. Un peu au-dessus de Velluire (15) était le village de Brillac (16), très rapproché de la rivière et sur un promontoire, où déjà peut-être ils s'étaient établis, s'y trouvant naturellement défendus par les deux rives qui les entouraient en un demi-cercle. Avant d'avoir pu s'y retrancher, ils furent hardiment attaqués par les Poitevins ; mais le succès ne répondit pas à ce courage d'autant plus louable qu'il avait été plus rare jusque-là. Les deux comtes, après un combat où la victoire fut disputée pendant plusieurs heures, plièrent et se retirèrent en laissant sur le champ de bataille beaucoup des leurs et presque tous leurs bagages (a). Ainsi les Barbares ne se contentaient plus de piller des nations affolées : plus expérimentés, et sans attaquer jamais, ils ne reculaient plus devant une bataille rangée; ils savaient faire face à l'ennemi, et autant par la tactique que par le nombre imposer à celui-ci une crainte et des défaites qui, peu à peu, leur assuraient dans

Les deux comtes de Poitou attaquent les Normands.

Qui les battent à Brillac.

(a) Tous les auteurs du temps.

le pays une position stable, depuis longtemps désirée, et dont Charles le Chauve et son neveu Pépin leur avaient déjà accordé un funeste avant-goût.

Les grands travaillent à la déchéance du roi,

Ces événements se passaient au mois de mai, et leur mauvaise issue n'avait fait qu'indisposer d'autant plus les populations de l'Aquitaine, non moins malheureuses des ravages des Normands que de la lutte entre les princes qui se disputaient la couronne de leur pays. Divisés sur ce point, il leur fallait subir tour à tour les prétentions et les violences des deux partis qui triomphaient tour à tour. Pépin n'était plus possible même pour ses partisans, puisqu'on ne savait quand finirait sa captivité; Charles le Chauve, devenu odieux par cette captivité même aux partisans du jeune roi, se rendait insupportable à tous par les sévérités outrées de son régime et la dureté de ses rapports personnels. Quelques mécontents, qui s'étaient exprimés trop franchement sur ces allures despotiques, avaient payé de leur tête cette franchise qui sentait la rébellion. Gausbert, l'un d'eux, qui avait le titre de comte, perdit aussi la vie dans une semblable circonstance ; sa famille ne le pardonna pas à l'empereur, et se montra irritée jusqu'à se mettre à la tête de la conspiration qui tendait à lui faire perdre l'Aquitaine: c'est à son instigation que les seigneurs du pays, ne pouvant aimer un prince qui ne les aimait pas, n'écoutèrent que leur haine et entrèrent dans ces vues d'une opposition formelle. Désireux d'en finir enfin, ils se liguèrent sérieusement, et s'assemblèrent à Limoges pour y traiter de ces grands intérêts. Là, on se montra généralement d'avis de secouer le joug de Charles le Chauve et de conserver la nationalité de l'Aquitaine qu'on redoutait de voir annexer à l'empire. Dans ce double but, on résolut d'élire un roi qui les délivrât de l'un et leur assurât l'autonomie de l'autre. On s'exprima encore avec une grande vivacité et un certain mépris contre un gouvernement qui ne savait pas défendre son pays contre les Normands et abdiquait sa suzeraineté quand elle aurait dû se montrer surtout en

faveur des peuples. Et comme les rois de France et de Germanie s'étaient de nouveau brouillés tout récemment sur quelque contravention faite aux anciens traités, ils députèrent vers ce dernier pour lui demander son jeune fils Louis, en lui offrant le sceptre et la couronne d'Aquitaine. Les ambassadeurs avaient pour instruction d'insister énergiquement contre un refus, par quoi qu'il fût motivé, et de déclarer que si la nation aquitanique n'obtenait pas ce nouveau chef, elle se verrait forcée d'en chercher un parmi les Normands ou les Sarrasins (a). Et jettent les yeux sur un fils de Louis le Germanique.

L'état des esprits prévenus défavorablement contre Charles, et le prétexte spécieux d'éviter aux Aquitains cette extrémité de recourir à des ennemis déclarés, firent accueillir sans objections, à la cour germanique, une si étonnante proposition. Louis fut d'autant plus facile d'ailleurs, que, pour répondre d'avance aux légitimes soupçons qu'il aurait pu exprimer de la légèreté du peuple méridional, les envoyés avaient amené avec eux des ôtages qui devaient garantir la sûreté du jeune prince en demeurant en Germanie jusqu'à ce que le nouveau roi fût solidement établi sur le trône qu'on lui offrait. Celui-ci partit donc, arriva en Aquitaine, et y trouva la population qui bordait la Loire pleine de cet enthousiasme qui accueille d'abord toutes les nouveautés. Mais il s'était peu avancé dans le pays, lorsque déjà Charles le Chauve, instruit de cette prise d'armes, qui ressemblait déjà à une marche triomphale, s'était mis à sa poursuite avec une armée, et, pendant que Louis se précipitait vers le Midi par une marche qui n'avait plus rien du triomphe, Charles se dirigea sur Poitiers, où il s'arrêta pour s'opposer de là à toutes les opérations de l'ennemi. Mais sa présence, qui n'y avança en rien ses affaires, devint une lourde charge pour les Poitevins eux-mêmes, car ses troupes, campées sous les murs de la ville, ne pouvaient rester inactives sans faire du Celui-ci entre en Aquitaine. Il entre à Poitiers.

(a) *Annal. Fuldens.*, in h. ann.; — *Annal. Bertin.*, ibid.; apud Dom Bouquet, *Hist. littér. de la France,* VI, p. 862.

mal, et on les vit, n'obéissant qu'à l'indiscipline habituelle, se répandre par bandes dans les environs, y piller tout ce qu'elles rencontraient à leur convenance, et traïter des compatriotes aussi mal qu'elles eussent fait des ennemis.

Dont les campagnes sont dévastées.

Elles n'épargnèrent même pas les églises, dit un contemporain, ce qui donne une aussi triste idée du général, dont la vengeance n'entrait pas pour rien sans doute dans ces sacriléges excès. Louis, qu'on n'y recevait qu'assez froidement, s'aperçut que le nombre de ses partisans n'était pas ce qu'on avait espéré; ceux qui le rencontraient ne venaient que timidement au-devant de lui; il n'y avait guère que la famille et les amis de Gausbert qui lui parussent dévoués, de sorte qu'il ne trouva rien de mieux que de se retrancher dans le Périgord pour y attendre les événements (a). Mais il en survint un sur lequel il ne comptait pas et qui mit fin de ce côté à ses aventures.

Réapparition de Pépin en Aquitaine.

Pépin, le prisonnier de Soissons, n'avait jamais abandonné la pensée de s'en échapper : ayant été fidèlement instruit de ce qui se passait par des affidés actifs et dévoués, il parut tout à coup sur le théâtre des événements. Son frère, qu'on avait retenu aussi à Corbie, avait été prévenu secrètement, et ayant pu quitter sa prison en même temps, ils se rejoignirent et entrèrent ensemble en Aquitaine pour y combattre dans un but commun. Pépin ne crut pas devoir s'offusquer beaucoup de la présence du roi de France en Poitou; il tourna ses positions, et se portant par les limites du Berry vers l'Aunis et le Périgord, il y marcha résolûment pour détruire le parti de son rival, y attira à sa suite les nombreux partisans que sa présence ranimait, et qui, n'ayant plus besoin d'un autre roi, se rangeaient patriotiquement sous les drapeaux de celui que le ciel semblait leur rendre. Louis ne se trouvait pas en sûreté en présence de telles contradictions. Il dépêcha un courrier à son père, qui lui ordonna de revenir. C'était le résultat

(a) *Annal. Fuldens.*, ann. 854.

d'un conseil tenu par les trois frères, dont l'avis unanime avait été d'éviter une autre guerre civile : ils avaient, en effet, quelques raisons de se trouver fatigués. Cette conférence s'était faite au palais d'Attigny (a), à la demande de Lothaire, et Charles s'était hâté de s'y rendre après avoir repassé la Loire.

Pépin rejeté de ses anciens sujets,

Cependant, une fois Louis disparu, Pépin ne réussit pas mieux auprès de ses anciens sujets qui se partageaient sur sa valeur morale : les uns s'étonnaient qu'après s'être fait moine avec toutes les apparences d'une entière et sincère conversion, il revînt encore reprendre une vie du monde, où il n'avait jamais que très peu édifié ; les autres n'étaient plus sous l'influence de cette apparition inattendue, et craignaient le retour d'une guerre imminente. On ne vit qu'un parti à prendre contre de telles éventualités : il fut suivi après une assez longue délibération. On députa vers l'empereur, on le supplia de donner pour roi à l'Aquitaine le second de ses trois fils, nommé Charles comme lui (17), et que nous désignerons, pour le distinguer de son père, par le nom de Charles le Jeune. Il était né d'Hermentrude, sa première femme, fille d'Eudes, comte d'Orléans. Le roi de France comprit très bien que si cette demande venait d'un ardent désir de conserver l'autonomie de l'Aquitaine, il serait aussi personnellement bien plus sûr d'un pays qui tombait au pouvoir de sa famille, et il n'hésita pas à octroyer la faveur sollicitée. Le jeune prince, qui avait à peine dix ans, partit donc avec son père, bien escorté, et arriva à Limoges. Là, une diète fut tenue où on le proclama solennellement roi d'Aquitaine. Selon l'usage consacré, son intronisation se fit le lendemain dans l'église de Saint-Sauveur (ou Saint-Martial), par Raoul de Turenne, archevêque de Bourges, assisté de Stodile, évêque de Limoges, qui plaça la couronne sur la tête du prince, et de plusieurs autres prélats de la province (b). Mais, à peine la cérémonie

Qui appellent Charles le Jeune au trône d'Aquitaine.

Charles le Jeune est intronisé à Limoges.

(a) Sur l'Aisne, entre Vouziers et Rethel.

(b) Verneil-Puyrasseau, *Hist. d'Aquit.*, I, 100.

accomplie, le vieux roi partit à la hâte dès le lendemain, pour rentrer en Neustrie, où les Normands, après des exploits en Bretagne et un traité d'alliance avec Erispoé, s'étaient enrichis aux dépens de ce pays et menaçaient encore la France centrale. L'action de l'empereur resta pourtant de nul effet. Cette fois, les Barbares entrèrent en Aquitaine par la partie occidentale du pays, ruinèrent Angoulême et s'y arrêtèrent quelque temps, après y avoir tué, en une bataille, le comte envoyé à leur poursuite, et vu tomber dans leurs rangs, sous les coups de ce même général, leur chef Moëroe, qui l'avait attaqué directement (a).

Ravages des Normands en Saintonge.

Malheureux gouvernement du jeune Charles.

Cela s'était passé au mois d'octobre 854. Le reste de l'année fut fort agité en notre pays, où tout était dans le plus triste désordre, où chaque jour déconsidérait aux yeux des seigneurs et du peuple le nouveau pouvoir du jeune Charles, et où les mécontentements de ce peuple si justement accusé par tous les historiens de légèreté et d'inconstance, se fortifiaient encore des imprudences de ceux qui y dirigeaient les affaires du gouvernement. Car, ayant amené avec eux des troupes germaines destinées à l'appuyer, ces gens plus mal disciplinés que ceux du pays cédaient à leur caractère national, pillaient sans mesure, s'appropriaient ce qui leur paraissait à leur convenance, et agissaient sans aucun frein, sans nul respect de ceux dont ils se montraient bien plus les ennemis que les alliés. Une autre cause de discorde mettait le comble au mal : c'était l'antagonisme des deux autorités très distinctes et non moins affirmatives : celle de Louis, entouré de partisans chaque jour moins nombreux, que son jeune âge dégoûtait de l'obéissance, et celle de Pépin, qui, toujours dans le pays, y avait des fauteurs, mais divisés eux-mêmes et flottant entre les souvenirs de son administration passée, si peu digne de leurs aspirations, et quelque chose de mieux qu'ils ne savaient définir. Cependant la partie de la nation qui lui restait

(a) Adhémar, Gab. *Gest. Comit.* et *Pontif. Engolism.*; — Duchesne, *Script. Rer. Normann.*

dévouée était encore la plus forte, et, pour l'entretenir dans ce sentiment, le prince ne cessait de parcourir les provinces, agitant de plus en plus les esprits et décidé à ne rien négliger pour y assurer sa restauration. Quoi qu'il en fût, ce n'était vraiment là que de l'anarchie ; il n'y avait pas un souverain parmi les trois qui s'en disputaient le titre, et la plupart des actes ne se dataient plus que des années qui avaient suivi la mort de Louis le Débonnaire. Et cela durait depuis déjà longtemps. On a un diplôme pour un don fait à l'abbaye de Nouaillé, en 848, daté « de la neuvième année après la mort de l'empereur Louis » (a). D'autres, comme l'historien Adhémar de Chabannais, dataient des années « après la bataille de Fontenay, » qui avait laissé de si profonds souvenirs chez les contemporains (b). Il fallut, pour faire diversion à ces incertitudes, un événement qui relevât pour quelques jours l'autorité du jeune Charles, mais dont l'éclat ne devait pas durer à son profit.

Efforts de Pépin pour ressaisir le pouvoir.

Toutes les dissensions dont nous venons de parler n'étaient pas ignorées des Normands, qui commençaient, par suite de leurs séjours prolongés sur les terres de France, à comprendre certains ressorts de la politique, et ils prouvaient qu'ils en savaient assez pour activer leur cupidité et leur soif de ruines et de carnage. Outre donc leur expérience acquise de l'inhabilité qu'on avait toujours mise à les repousser, ils jouissaient toujours des chances favorables que leur avaient laissées la mort des deux comtes de Poitou et d'Herbauge à la bataille de Brillac. C'est donc de ces hautes contrées qu'après avoir guerroyé de nouveau en Bretagne, ils se jetèrent sur l'abbaye de Redon, qui nous était limitrophe, l'incendièrent, et voulurent tenter une seconde expédition sur Poitiers, où ils avaient à se venger de leur récente défaite. Après donc avoir ravagé le pays

Nouvelle irruption des Normands dans le Poitou.

(a) *Art de vérifier les dates,* IX, 233.

(b) Besly, *Rois de Guyenne,* p. 34.

Ils marchent sur Poitiers, qui se prépare à leur résister.

depuis la Loire jusqu'à Thouars et Parthenay, ils s'avançaient vers cette capitale, dont les riches églises, les palais renommés, le site agréable et tempéré excitaient aisément des gens avides de s'établir et de se faire un point de résistance un peu meilleur que les îles de Biesse et de Noirmoutier. A leur approche, ce fut dans la ville et aux environs un mouvement général de peur et de perplexité. Devait-on fuir, ce qui est toujours plus difficile à des citadins qui doivent laisser tout après eux qu'à des campagnards qui n'ont jamais que peu à perdre ? Fallait-il se porter au moins contre l'ennemi, et se défendre en dépit de ses nombreux succès et de son intrépidité irrésistible ? Ce dernier parti l'emporta et fut inspiré surtout par l'entourage du jeune roi Charles. On comprenait fort bien, en effet, qu'il y allait du sort de l'Aquitaine tout entière, et que, si on y laissait prendre Poitiers, le règne de Charles et de son père pouvait y être effacé pour toujours.

Bataille de Moulinet, où ils sont défaits.

On sortit donc en bon ordre de Poitiers, où le jeune roi tenait sa cour. Nous avons vu que, selon l'usage de la première race, le roi, si enfant qu'il fût, marchait toujours pendant les guerres avec ses armées, dont on voulait ainsi animer le zèle et l'ardeur au combat. Le comte Raynulfe II escortait le souverain, auquel l'attachait sa vieille fidélité à sa famille. S'il n'était pas le seul chef de cette mise en campagne dont la réputation fût déjà faite, il était du moins celui qui nous est le plus connu, et, dans cette occasion, se trouvant le défenseur-né de la province, il dut faire ses preuves de courage et d'intelligence, comme l'issue de l'action le prouva bientôt. En effet, on s'était porté vers l'Ouest, d'où l'on savait que l'ennemi arrivait jetant partout la terreur qui l'accompagnait toujours, et il n'était plus qu'à cinq ou six kilomètres de la grande cité, objet de sa marche, lorsqu'on le rencontra sur les bords de l'Auzance, où il s'était retranché près du village du *Petit-Moulin* (18). Raynulfe prit position en quelques petits camps anciens qui avoisinaient la rivière. Bientôt le combat s'engagea avec

entrain et se continua avec un acharnement qu'expliquaient bien d'un côté l'envie de ne pas quitter le terrain, et de l'autre l'extrême danger et les affreuses conséquences d'une défaite. Aussi des prodiges de valeur se firent de part et d'autre. Ils aboutirent à une défaite si entière des Normands, qu'ils n'échappèrent qu'au nombre d'environ trois cents au fer des vainqueurs. Ceux-ci s'emparèrent du butin que les brigands avaient fait sur leur passage depuis Nantes, et ils purent rentrer à Poitiers pour y recevoir des félicitations et des actions de grâces auxquelles, jusque-là, ils étaient trop peu accoutumés (a). De tels triomphes, en effet, étaient si rares, qu'il semble à l'historien un soulagement de les raconter.

Nouvelle instabilité des esprits autour du jeune roi.

On assure que le jeune Charles, entouré pendant l'action d'une garde qui ne l'avait pas quitté, avait fait preuve d'un sang-froid et d'un calme très peu communs à son âge, et que les chefs de l'armée ne se lassaient pas d'en faire l'éloge (b). Cela devait être d'un bon augure pour ses affaires. Il en fut autrement. Les grands qui l'avaient accompagné regardèrent comme un tort fait à leur réputation les hommages dont l'enfant-roi s'était rendu digne ; quelques-uns aussi sentirent peut-être trop que cette inauguration d'un règne ainsi préparé compromettait leurs prétentions au gouvernement des affaires ; l'ambition alarmée, l'orgueil froissé vinrent encore soulever les susceptibilités et l'inconsistance de ces leudes au caractère versatile, et bientôt oubliant quelles espérances la patrie pouvait fonder sur un enfant que l'éducation, comme ses propres intérêts, auraient disposé à un règne fécond et réparateur, ils écoutèrent une fois de plus leur égoïste mobilité. On regrettait, au lendemain d'une victoire à laquelle il avait assisté, que le roi-enfant n'eût pas la main assez ferme pour guider le char de l'Etat en des routes difficiles ; on ranimait le souvenir des griefs

(a) *Annal. Bertin.*; — *Chronic. Malleac.*; — *Gesta Normann.*, ub. sup.; — Labbe, *Biblioth. manusc.*, II, 198.

(b) *Annal. Bertin.*, ub. sup.

accumulés contre son père; et comme si Pépin eût toujours été le meilleur des princes, on se retournait vers lui, on le regardait comme la providence de l'Aquitaine : enfin, c'était lui qu'il fallait rappeler.

Mécontentements donnés par Charles le Chauve.

Charles le Chauve savait ces mesures et ces desseins. Il entendait en même temps la voix de sa conscience qui lui reprochait de les avoir trop mérités par ses violences envers les personnes, par ses exactions envers les peuples ; et ceux-ci mêmes n'avaient-ils pas à se plaindre de la conduite de ses partisans et de ses soldats, qui, lorsqu'ils l'avaient accompagné en Aquitaine, s'y étaient conduits en ennemis pires que des pirates par l'incendie et le pillage, ne ménageant pas même les églises ni les saintes maisons de prières et d'hospitalité ?

Bouleversement des esprits dans tout le royaume.

Ces mécontentements, qui s'exagéraient par l'expression de la douleur publique pour tant de souffrances, s'augmentaient encore de ceux qu'exalaient les seigneurs de la Neustrie, où Charles n'était pas plus aimé qu'ailleurs. Ses complaisances pour ses fidèles, qu'il avait accoutumés à des familiarités peu compatibles avec le respect dû à un souverain, n'étaient plus de mise avec leurs insolences qui sentaient la révolte ; et, si l'on consulte les historiens du temps, on comprend de quelle anxiété devaient vivre toutes les conditions sociales, et que ces malheurs ne pouvaient que favoriser d'autres tentatives d'un nouveau gouvernement. La noblesse d'Aquitaine s'entendit donc avec celle d'outre-Loire. Il était question, de notre côté, de rappeler Pépin et de lui confier encore le pouvoir ; de l'autre, on se décidait à détrôner celui qu'on n'appelait plus que du nom méprisable de *Chauve*, et à lui substituer Louis de Germanie, qui ajouterait la Neustrie à ses autres Etats.

Conspiration contre sa royauté.

Tant d'excès dans la politique des deux peuples, obligés de chercher dans une autre révolution les éléments d'une paix depuis si longtemps vainement poursuivie, sont bien capables aujourd'hui de faire comprendre combien étaient profondes les plaies d'une société où les chefs ne savaient

peut-être si mal commander que parce que leurs subordonnés étaient si mal conseillés par la double fièvre de l'indiscipline et de l'ambition.

Hélas! le IXe siècle est-il le seul à qui l'on puisse reprocher ces travers, et naguère la France vieillie de dix siècles de plus n'eût-elle pas dû réprouver les mêmes excès, cause trop évidente de ses suprêmes malheurs?

Les annales de Saint-Bertin, qui entrent sur tous ces points en des détails capables de faire frémir après tant de siècles, sont une peinture pleine de couleur et de vérité de ces déplorables épisodes. Le roi jugea enfin que le mal qui désaffectionnait ainsi ses sujets demandait un remède prompt et solide et un préservatif qui valût mieux que la violence et la force. Il indiqua donc pour le 7 juillet 855, à Quiercy-sur-Aisne, une assemblée d'évêques et d'abbés auxquels il adjoignit quelques vassaux laïques. On y traita de la réforme de l'Etat et des moyens de comprimer cet esprit de révolte presque universelle (19). Mais, au préalable, le roi avait écrit à la noblesse franque et à celle d'Aquitaine pour les prévenir que l'assemblée indiquée par lui avait pour but d'examiner ce qu'il y avait à corriger dans son gouvernement, de recevoir sur ce sujet les plaintes et les observations de chacun, de réparer les torts que l'administration se serait donnés, d'oublier enfin toutes les fautes qu'on viendrait y avouer de bonne foi. Au reste, il ressortit trop évidemment des décisions de l'assemblée que le roi ne faisait là qu'une amende honorable de son passé; il paraissait alors aussi indulgent qu'il avait été dur et rigoureux.

Assemblée de Quiercy-sur-Aisne.

Ces bonnes dispositions, qui ne convainquirent pas tout le monde, produisirent cependant quelque effet sur les esprits; mais elles furent secondées surtout par l'impossibilité où Louis de Germanie se trouva de répondre à l'offre qu'on venait de lui faire. Au moment où les envoyés de l'Aquitaine arrivaient à sa cour, le prince y revenait à la suite d'une défaite par les Esclavons ses voisins, avec

Entravée par les revers de Louis le Germanique.

lesquels il était en guerre, et qui lui avaient tué beaucoup de monde. Ce n'était pas le cas d'entreprendre une nouvelle expédition, et son refus de se mêler aux affaires qu'on lui proposait obligea les révoltés à rentrer dans l'ordre et à retarder l'exécution de leurs plans.

Charles le Chauve protège les lettres.

Au milieu de ces tempêtes plus ou moins violentes, on aime à voir Charles le Chauve se délasser de tant de contradictions nées de sa mauvaise politique par des soins qui ne laissent jamais de regrets et sont au contraire une source de consolations solides et d'utiles améliorations. Tout en regrettant de n'avoir pour notre Poitou aucune notion qui nous en fasse apprécier la condition littéraire, laquelle sans doute ne valait pas mieux que les autres institutions aussi maltraitées que partout ailleurs, on s'arrête avec intérêt sur les succès de quelques écoles résistant aux secousses civiles pendant les rares intervalles de paix que leur laissait l'organisation vicieuse du gouvernement. Charles favorisait surtout le monastère de Fleury-sur-Loire, voisin de sa ville royale d'Orléans, où les études se reprenaient après tous les intervalles que leur avait imposés les apparitions des Normands. Il y avait là, au nombre des moines respectés pour leur science, Adrevald, auteur d'une chronique du temps que nous avons citée quelquefois. C'était là surtout que Charles faisait élever la jeune noblesse destinée à embellir sa cour et à entretenir le goût des études partout où elle paraîtrait plus tard (a). Un souverain capable d'apprécier de telles choses et d'y donner son concours prouvait qu'il n'avait pas oublié les occupations de sa jeunesse, et qu'il aurait pu encore, placé dans un autre milieu, se livrer avec succès aux délassements de l'intelligence et aux travaux de la paix.

Ecole du monastère de Fleury-sur Loire.

Fausse histoire de la prétendue papesse Jeanne.

Nous n'avons pas parlé des difficultés qui s'élevèrent entre le saint pape Léon IV et les princes français, qui eurent la lâcheté de permettre aux Sarrasins d'envahir la

(a) D. Rivet, *Hist. littér.*, V, 253 et 515.

Campagne romaine, et laissèrent le Souverain-Pontife défendre seul sa ville et son peuple avec un courage plein d'intelligence qui les sauva. Ces faits ne se rattachaient en rien à notre histoire locale; mais il en est un d'une assez haute importance dans l'histoire générale et que nous citerons ici pour mémoire, car il se rapporte à cette année et mérite une mention particulière. Il est bon d'ailleurs que toute fausseté puisse à l'occasion se trouver démentie. Le pape Léon IV mourut à Rome au mois de juillet 855. Ce serait à lui qu'aurait succédé la fameuse et prétendue *papesse* Jeanne, laquelle fut inventée par un protestant pour dénigrer l'Eglise romaine, et qui n'a été acceptée que par un très petit nombre d'écrivains de cette secte. Plusieurs même de leurs coreligionnaires ont combattu cette stupide assertion, qui n'a jamais eu pour elle d'esprits sérieux, même les moins suspects d'extrême tendresse pour le catholicisme. Toutes les mauvaises raisons apportées en faveur de ce mensonge se résument dans cette audacieuse affirmation que la papesse aurait eu deux ans de pontificat, lorsqu'en réalité il n'y eut que cinq jours entre la mort de Léon IV et l'élection de Benoît III, son successeur [a].

Autre mensonge historique sur l'approbation des papes par les empereurs.

Un autre fait doit être signalé ici comme appartenant à la même époque. C'est l'opposition par laquelle l'antipape Anastase s'efforça de mettre sur sa tête la tiare dévolue à Benoît III par une élection légitime. A cette occasion, et après l'élection de Benoît III, le décret signé par les électeurs fut envoyé à l'empereur Lothaire, selon l'ancienne coutume, et l'on suspendit la cérémonie du couronnement et du sacre jusqu'à ce que l'empereur eût jugé que tout s'était fait dans les formes, sans artifices, sans violence et sans aucune acception de parti. Cette coutume protectrice datait de Charlemagne, qui l'avait décrétée comme néces-

(a) Cf. Hénault, Daniel, Mauléon, Mézeray, l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique* de Mocquer, *ad ann.* 855, et aussi les articles de Benoît III et de Léon IV dans la *Biographie universelle* de Feller, et dans celle de Michaud; puis Longueval, VII, 251.

saire, et les Papes n'avaient trouvé rien de mieux pour la paix de l'Eglise que de l'approuver comme une garantie contre l'ambition de certains prétendants. C'est de quoi les légistes d'abord, et les gallicans ensuite, n'ont pas parlé assez fidèlement, attribuant ce contrôle d'un acte public à une puissance supérieure qui voulait bien approuver celle des Papes. Il n'en fut jamais rien, et c'est du moment où les empereurs d'Allemagne prétendaient gouverner le monde entier, y compris le Saint-Siège, que l'on s'efforça de faire entendre que l'acte impérial destiné à protéger la paix et l'autorité de l'Eglise était un agrément donné à la nomination du pape, et sans lequel toute élection eût été nulle. Plus d'une fois aussi, ce fut une ruse des opposants au Saint-Siège d'implorer, comme dans l'élection inique d'Anastase, l'autorité de l'empereur comme si elle avait jamais eu le droit de prononcer radicalement. L'histoire est pleine de ces audaces qui ont fait trop souvent des historiens autant des gens de parti, faussant les notions les plus nettes du bien public, et fournissant ainsi aux futurs adeptes du libéralisme des armes toujours prêtes contre la justice et le droit (**20**).

Mort de l'empereur Lothaire.

Pendant ces troubles jetés dans la chrétienté par l'antipape, dont l'expulsion eut lieu bientôt après par ses propres partisans, l'empereur Lothaire était tombé malade à Aix-la-Chapelle, qu'il habitait plus ordinairement. Il avait alors soixante ans, et un secret avertissement lui fit envisager sa mort comme prochaine. Cette pensée, au lieu de le décourager, lui fut salutaire ; il songea à se bien préparer, et mit d'abord ordre aux affaires de ses Etats, qu'il partagea entre ses trois fils, Louis, Lothaire et Charles. Déjà Louis avait partagé avec lui la couronne impériale et était roi d'Italie. Charles reçut la Provence, et Lothaire la Lorraine, qui ne reçut ce nom que depuis son règne (**21**). Cela fait, il ne songea plus qu'à son salut, et se fit transporter à l'abbaye de Prum, où il prit l'habit monastique, afin d'expirer sous une livrée qui lui rendît plus favorable la

miséricorde divine qu'il avait tant méconnue. Il mourut six jours après, le 28 septembre 855, laissant un nouvel exemple des vanités de ce monde et des justes terreurs des jugements suprêmes, après une vie qu'il n'avait employée qu'au profit de son ambition et de sa mauvaise foi. Il ne dut emporter dans la tombe les regrets de personne, mais certainement il laissa la mémoire d'un prince coupable de toutes les calamités qui, dans la guerre et dans l'administration, signalèrent trop les quinze années où il garda la dignité impériale.

Jugement sévère de l'histoire sur ce prince.

Les malheurs de son gouvernement ne devaient pas cesser avec sa vie : les désordres publics en France et en Aquitaine n'étant qu'une suite inévitable de sa politique perfide, qui avait entretenu le mal quand mille fois il eût pu l'éteindre ou l'amoindrir.

La fin de l'année 855 fut encore agitée chez nous par le ressentiment des révoltes précédentes. La noblesse n'avait rien accepté des promesses de l'assemblée de Quiercy. On hésitait, malgré tout ce qui s'était passé, à se détacher de Pépin, peut-être parce qu'un certain nombre de ses partisans espéraient mieux profiter de ses faiblesses et de ses vices pour le dominer s'il restait roi. Charles tenta un nouvel effort et indiqua une nouvelle diète à Verberie, près Senlis, le 26 juillet 856. Là, une amnistie complète fut promise; les grands ne devaient plus être dépouillés de leurs bénéfices, on souffrait même qu'ils fussent aliénés, ce qu'on avait osé faire plus d'une fois, malgré le caractère propre de ces biens-fonds, dont la valeur consistait surtout à rester inaliénables et radicalement exempts de toutes charges et impôts. On allait plus loin : la noblesse devait se conduire désormais d'après les lois particulières de son pays (22). Le prince s'engageait enfin à prendre ses conseils pour le gouvernement du pays. Mais déjà se montraient clairement les inconvénients, pour l'unité du pouvoir, de tant de concessions féodales qui ne tarderaient pas à établir un principe d'indépendance de la noblesse et une sorte d'oppo-

Nouvelles fluctuations des esprits en faveur de Pépin.

Diète de Verberie.

Concessions que le roi y fait aux dépens de sa dignité.

sition légitime à celle de la royauté. Tant de principes de modération, tant de promesses séduisantes furent cependant repoussés par des subordonnés qui tendaient à s'appuyer du roi de Germanie pour secouer le joug et garder une autonomie objet de tous leurs rêves. Leur résistance alla jusqu'à se refuser successivement à deux autres rendez-vous : l'un à Baisieux (23), villa royale près de Corbie ; l'autre à Neaufle (24), autre villa à dix lieues de Paris. Les comtes de toute la contrée s'étaient concertés pour ne rien céder du programme qu'ils s'étaient fait. Ce ne fut qu'après avoir eu la certitude de l'impuissance où le Germanique se voyait de les seconder par suite de ses mauvaises affaires avec les Esclavons, qu'ils se rendirent à Chartres le 14 octobre. Là, Charles essaya de plus fortes concessions qui, en avilissant sa position souveraine, finirent par triompher des difficultés. Un retour subit et universel se fit alors en sa faveur, et, le croirait-on, si l'orgueil et l'ambition n'expliquaient tout en pareil cas, ces grands seigneurs aquitains, qui ne voulaient entendre parler d'autre royauté que de celle du jeune fils de Louis le Germanique, et dont beaucoup même se retournaient vers Pépin, redemandèrent à Charles de leur rendre ce fils de son nom qu'ils lui avaient renvoyé !...

Conventions faites à Chartres.

Conflit entre Charles le Chauve et les princes bretons.

Mais une complication de nouvelles guerres à soutenir de divers côtés empêcha de vider cette question d'une si haute importance, et qui resta plusieurs mois encore en suspens.

Ainsi Charles était sur le point de marier son fils Louis avec la fille d'Erispoé, héritière présomptive de la Bretagne. Ce projet servit de prétexte à Salomon pour conjurer la perte de ce prince avec un certain nombre de seigneurs furieux de voir le sceptre de leur pays tomber tôt ou tard aux mains d'un étranger. Erispoé fut assassiné dans une église où il priait, et Salomon recueillit sa dépouille en se faisant proclamer roi. Charles le Chauve ne tarda pas à marcher sur la Bretagne. Salomon se préparant à lui résister ; alors Charles ne trouva rien de plus ingénieux, selon

sa coutume peu royale, que de renouveler avec l'assassin, son allié, le traité qu'il avait fait à Angers.

Un autre fléau trop habituel retomba, une fois de plus, sur la malheureuse Aquitaine. Les Normands de la Loire se reportèrent vers l'embouchure du fleuve en remontant jusqu'à Blois et à Tours. Ils semblèrent multiplier les désastres avec un raffinement de cruautés inouï jusque-là. Puis ils s'attaquèrent de nouveau au Poitou, qu'ils avaient à peine quitté, toujours renfermés à Noirmoutier, où était l'entrepôt permanent de leur butin, et en sortant à loisir, sans jamais trouver d'opposition utile, pour accabler encore le Poitou. On ne lit pas sans une véritable désolation les récits écrits à cette époque douloureuse des cruautés exercées par ces incorrigibles pirates, qui ne conservaient aucun souvenir de leur défaite de Poitiers, ou qui ne le gardaient que pour mieux exciter leur soif ardente de vengeances jusqu'alors inouïes. Ni âge, ni sexe, n'échappait à leurs persécutions. Plus que jamais irrités contre les prêtres et les religieux, après en avoir massacré en grand nombre, ils poussaient la haine jusqu'à forcer quelques-uns à l'apostasie, et ils en trouvèrent de rares mais sinistres exemples. Ces malheureuses âmes tombées dans le désespoir ne savaient plus se retenir, combattaient avec les ennemis du nom chrétien, et se servaient de la connaissance qu'ils avaient eu des lieux où étaient cachés les trésors des églises pour les signaler à la rapacité de leurs nouveaux amis, et il n'y avait pas de fauteurs plus zélés de toutes les destructions possibles. Ce peuple détestable était parvenu à se fixer en certaines localités avec ses femmes et ses enfants qui, habituellement retranchés dans les îles conquises, les suivaient quelquefois dans leurs courses pour y trouver de nouveaux établissements. Jusqu'à ce qu'ils en eussent rencontré, ils signalaient leur passage par les traces lamentables du sang et des incendies. C'est ainsi qu'ils avaient fait de la malheureuse Vendée une affreuse solitude, y renversant tout, n'y laissant que le silence et la destruction. Là,

Nouvelle irruption des Normands en Poitou.

Ses caractères de haine et de cruauté.

Surtout en Vendée.

il n'était pas rare de rencontrer sur les routes désertes, dans les ruines des demeures agrestes, ou dans les murs des châteaux démolis et brûlés, des squelettes dépouillés de chair par les bêtes, ou des cadavres encore palpitants sous les serres des oiseaux de proie (a). Ces horreurs inspiraient l'indignation de toutes les classes. Charles le Chauve y trouvait un trop juste motif de la haine générale, et Hincmar, le célèbre archevêque de Reims, ne craignit pas d'en faire, dans une lettre éloquente, le sujet de reproches amers, se plaignant à la fois à ce prince et de son peu de courage et de la lâcheté de ses soldats (b).

Ermentaire de Noirmoutier, écrivain du temps.

On croirait ces récits exagérés s'ils ne se redisaient pas à cette triste époque dans tous les chroniqueurs, qu'il est encore possible de consulter et d'après lesquels nous écrivons. Parmi eux, nous devons mentionner surtout Ermentaire, que nous verrons abbé, en 860, des moines errants de Noirmoutier, et qui fut de toutes leurs transmigrations. Il écrivit, et pour ainsi dire jour par jour, ce qu'il voyait de ses yeux et souffrait dans son cœur des malheurs publics et des infortunes de ses frères. On lui doit ainsi une histoire de toutes les translations de saint Filbert, auxquelles il avait assisté depuis 836 jusqu'en 863. Il la composa en deux livres, où il proteste ne rien avancer dont il ne soit témoin oculaire ou qu'il n'ait appris de personnes dignes de foi. Aussi règne-t-il dans sa narration un air de simplicité et de candeur qui devient une preuve de sa sincérité. C'est au milieu de ces récits qu'ayant abandonné l'intention, d'abord conçue, de raconter les malheurs de la France en un ouvrage particulier, il introduisit certains passages qui nous en font connaître des particularités émouvantes. L'écrivain, en maints endroits, se montre homme de goût, et il ne manque pas d'un

(a) Sulm, *Hist. du Danemarck,* I, 220; — Ferrera, *Hist. d'Espagne,* in h. ann.

(b) Hincmar de Reims, *Epist.* IV *ad Carolum Regem;* apud Bouquet, *Rer. Gall.,* t. VII, 523.

style qui vaut mieux que celui de son temps. Il déplore souvent, avec un sentiment de douleur qui attache à son livre, ces secousses violentes que subit cette belle Gaule, dont les richesses, les sites et la foi religieuse semblaient s'effacer sous les larmes qu'ils lui faisaient verser (a).

Le droit de *Past* et de *Gîte*.

Un autre abus de ce temps, qu'une date précise nous signale ici avec un tempérament partiel qui y fut apporté, troublait souvent la paix et le bon ordre, qui est pour les monastères le premier élément de la vie commune. Il avait fallu, que dès les commencements de la constitution de l'Eglise, la régularité des maisons religieuses, abbayes, prieurés ou paroisses, fût assurée par des visites faites annuellement ou à diverses époques déterminées pour chacune. Ces visites entraînaient toujours des frais considérables de déplacement et de voyages : il était juste qu'ils fussent supportés par ceux qui en profitaient le plus. Ainsi les évêques et autres visiteurs qui pouvaient les représenter pour cette fonction pénible et laborieuse, puis leur suite obligée et les équipages qui devaient les accompagner, avaient des droits de visite connus sous le nom de *past*, de *gîte*, c'est-à-dire qu'on était tenu à les nourrir et à les loger pendant la durée de la visite, qui, d'ailleurs, ne devait pas dépasser certaines limites déterminées par le droit. De telles réceptions étant certainement onéreuses selon que le supérieur avait une suite plus nombreuse et des équipages plus considérables en voitures et en chevaux, c'était une raison légitime pour que les visites ne fussent ni multipliées ni prolongées à l'arbitraire; et cependant on se plaignait beaucoup que les évêques, archidiacres et autres dignitaires ecclésiastiques cherchaient en cela plus leurs commodités et leurs intérêts que ceux des communautés de leur juridiction. Ce fut la cause de réclamations faites au concile de Thoury (25) par Hérard, archevêque de Tours. Ce concile confirma les exemptions de l'Eglise de Saint-Martin, que ses

Décret du concile de Thoury à ce sujet.

(a) Chifflet, *Histoire de Tournus*, t. LXX et suiv. — Mabillon, *Annal. Bened.*, V, 537-576. — D. Rivet, *Hist. littér.*, V, 315.

privilèges particuliers avaient dès longtemps exemptée de ces charges en l'honneur du saint thaumaturge des Gaules.

Les Chapitres commencent à élire les évêques.

Mais une autre faveur qui n'était qu'un retour à la primitive coutume donna aux chanoines de la même métropole le droit d'élire l'Archevêque après chaque vacance du siége (a). C'était une dérogation que déjà faisaient juger nécessaire les difficultés d'avoir la paix et la dignité en des assemblées devenues trop nombreuses; mais cette exception ne se généralisa qu'au XII[e] siècle par le dixième concile de Latran (26). Nous remarquons ici cette pratique parce qu'elle nous apparaît pour la première fois, et quant aux abus relatifs aux visites des communautés, ils étaient de mise partout, et excitèrent bien ailleurs des réclamations non moins fondées.

Nouvelle trahison de Pépin.

Mais voici que les Normands allaient étendre de plus en plus leurs ravages dans notre malheureux pays, où il semble que rien de pire ne pouvait arriver; et cette fois ses infortunes lui vinrent de celui qui aurait dû les combattre et les repousser. Nous avons vu Pépin s'allier à eux sans beaucoup de fruit, invoquer leur intervention dans sa querelle, et ne réussir qu'à s'attirer de plus cruelles avanies. Un second crime du même genre ne devait pas lui devenir moins funeste, et ne s'y ajouta enfin que pour sa perte. Toujours retiré en quelque forteresse de l'Aquitaine, et y guettant les événements qui lui permettaient de reprendre l'offensive, il se sentit assez dépourvu de dignité pour songer à se faire une fois de plus un moyen d'action des lamentables épreuves de sa patrie. Il s'entendit au préalable avec des seigneurs aquitains qui avaient déjà eu la lâcheté de se jeter dans les hordes étrangères, et ménagea par eux avec celles-ci une alliance formelle qui les posait à la tête de leurs armées, tirées cette fois de la Gascogne, et devait l'aider à conquérir le sol qui le repoussait. Ce dut être, comme le fait observer avec raison un de nos modernes

(a) Chalmel, *Tablettes chronol. de Touraine*, p. 50.

écrivains (a), un étrange spectacle qu'un prince chrétien de la race de Charlemagne guidant à travers les campagnes de sa patrie des pirates qui n'avaient jamais su que les piller, et dévastant avec leur secours le royaume que ses excès avaient dégoûté de lui. Il faut croire que les âmes dégradées ne sont plus capables d'aucune prudence, pour qu'elles puissent en arriver à ce degré de perversion. Ainsi, une fois lancé dans cette voie, l'indigne prétendant ne recula devant aucun excès. Poussé par une aveugle colère, il ne travaillait pas tant pour un trône perdu sans retour que pour sa propre vengeance. Ce sentiment le porta d'abord à parcourir le pays effrayé, traînant à sa suite un mélange d'hommes du Nord et d'indigènes, et s'efforçant par la terreur d'enlever au parti du jeune Charles tout ce qui lui restait attaché. Mais il avait un objectif de haute importance; prendre Poitiers, s'y établir, et de là disposer tout, en sûreté et à l'abri, pour la ruine de cette frontière qui étant la clef de l'Aquitaine était la position la plus souhaitée et aussi la plus utile de son plan. Il quitta donc le Périgord, s'en alla en ligne droite vers son but en jetant sur sa route, à travers le Limousin et le Poitou, le carnage et la dévastation. La fureur de ses troupes, qu'il poussait à l'extrême au souvenir des longs mépris et de la répulsion qu'on y avait montrée pour sa personne, secondait sa vengeance, et plus l'acharnement fut grand contre elle, plus elle fut impuissante à résister. En vain les troupes de Charles le Chauve étaient venues, sous sa conduite, s'opposer à cette brutale invasion. Pépin commença par les battre, et ce ne fut qu'après les avoir mises en fuite qu'il se tourna vers les murailles de la cité pour les prendre et les renverser (b). L'assaut fut donné et se termina par une victoire de ces bandes indisciplinées, qui n'épargnèrent rien

Il assiège et prend Poitiers.

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 306.

(b) D. Bouquet, *Hist. Rer. Gall.*, VII, 523; — *Annal. Bertin.*; — *Annal. Fuldens.*, in h. ann.

pour la compléter à leur manière. Il eut en ces circonstances, où la fortune des armes semblait lui revenir, la preuve qu'il aurait mieux traité ses affaires s'il eût su y mettre depuis longtemps plus d'énergie : mais rien justifiera-t-il jamais devant la postérité cette inique connivence d'un prince français avec les destructeurs de son propre pays? Ce crime est un de ceux qui devaient recevoir bientôt une punition qu'heureusement la Providence ménage presque toujours en ce monde à ces grands fléaux de l'humanité.

Mort de l'évêque Hébrouin.

Un des tristes épisodes de ce siège fut la mort de l'évêque Hébrouin. On n'a pas de détails sur cet événement qui priva l'Eglise de Poitiers de son premier pasteur et ajouta un grand deuil à celui qui apportait de si tristes désastres. Nous avons vu qu'il avait fait ses preuves pour le service de l'empereur, auquel il était toujours resté attaché dans ses différentes fortunes. Sans doute, il se sera porté à la défense de la ville attaquée soit dans son sein même pendant l'invasion, soit à ses abords pendant quelque sortie malheureuse, peut-être aussi aura-t-il été trahi par quelques-uns des affidés que Pépin n'avait pu manquer de se faire dans Poitiers, et que des intérêts plus ou moins graves attachaient aux siens. Tombé ainsi sous la main des Barbares, il aura payé de sa vie le malheur d'avoir refusé au prince rebelle le secours et l'autorité de sa position. Cette conjecture se fortifie en lisant l'épitaphe du prélat, où l'on parle de sa mort arrivée le 18 avril 858 comme d'un *crime* dont Poitiers ne pourra jamais se consoler. Ceci vient à la décharge des Poitevins, que Bouchet et d'autres accusent d'avoir tué le pontife. On ne saurait pourquoi ses restes furent déposés dans l'église de Notre-Dame-hors-les-Murs, qui, au siècle suivant, devint l'abbatiale de Saint-Cyprien. La sépulture contenant encore les ossements du prélat fut découverte dans cette église vers le milieu du XVIe siècle : on y lisait l'épitaphe dont une fausse interprétation avait fait croire, d'après Bouchet lui-même, à une

mort violente dont les habitants de Poitiers auraient eu à se disculper devant l'histoire (27).

Office du chancelier royal à cette époque.

Nous avons vu qu'Hébrouin avait été à la fois évêque de Poitiers, abbé de Saint-Hilaire, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Maur-sur-Loire, et archichapelain de Charles le Chauve. Duchesne l'a rangé parmi les chanceliers de France. Cette dignité n'était pas encore la première parmi les officiers du roi, comme elle le fut depuis Philippe-Auguste ; mais elle donnait avec le prince des rapports de chaque jour : ce dignitaire était chargé du sceau royal qui servait toujours à l'enregistrement des actes authentiques. Aussi arrive-t-il en plusieurs chartes de ce temps qu'Hébrouin reconnaît avoir lu avant d'apposer sa signature, qui sert de contre-seing à celle de l'empereur.

Episcopat d'Ingenald, XLIII[e] Evêque de Poitiers.

Le siége épiscopal de Poitiers ne tarda pas à être occupé par Ingenald, dont on ne sait ni les précédents ni aucune action qui le signale à notre intérêt. Nous le trouverons en quelques Conciles jusqu'à 871, où l'histoire le perd de vue pour nous intéresser à un successeur qui ne manquera pas d'une certaine célébrité.

Charles le Chauve se porte contre les Normands.

En retournant dans l'Orléanais après sa déconvenue, Charles le Chauve apprit que les Normands, qu'on trouvait partout parce qu'ils abordaient la France par toutes les rivières et l'attaquaient de toutes parts à la fois, s'établissaient dans l'île d'Oissel (28), sur la Seine, aux environs de Pont-de-l'Arche (29), et qu'ils en faisaient une de leurs places fortes, comme ils avaient fait de l'île de Noirmoutier, dans l'Océan, et de celle de Biesse, dans la Loire. Ce nouveau poste menaçait également tous les environs de Paris, et déjà Saint-Denis avait été obligé de se racheter pour de grosses sommes, au risque d'être bientôt rançonné encore, et le jour même de Pâques 858, Saint-Germain des Prés éprouvait le même sort. Ce fut une difficulté de plus dont Charles reconnut bien vite les conséquences. Il fallut donc agir sans retard, et se porter contre ces hôtes d'autant plus audacieux qu'on les avait soufferts jusque-là plus volontiers

et qu'ils se sentaient chaque jour plus affermis sur le sol de la France. Charles appela à le suivre dans cette campagne les grands de l'Aquitaine qui lui étaient restés dévoués, et les chefs préposés par lui à ces forces réunies hâtivement furent Geoffroy Ier, comte de la Marche limousine, petit-fils de Roger, le fondateur de Charroux ; puis, comme chef en second, le vicomte Turpion, fils du seigneur d'Aubusson que nous avons vu pourvu du comté d'Angoulême en 839 par Louis le Débonnaire. Mais comme s'il eût fallu que l'ennemi trouvât toujours dans les discordes civiles un moyen très sûr d'échapper à toute opposition sérieuse, pendant que l'empereur commençait ce mouvement, les grands de la Neustrie et de l'Aquitaine, songeant encore à leur indépendance, et désireux d'en jouir dans les duchés et les comtés dont ils avaient acquis l'investiture, s'étaient entendus avec les Bretons et Louis le Germanique. Ils députèrent à celui-ci, vers le milieu de l'année 858, deux seigneurs de haute condition pour le prier de secourir leur pays contre la tyrannie de son frère Charles, devenue insupportable à ses leudes et à leurs sujets. Ils alléguaient ses cruautés contre les plus hautes personnes de sa dépendance, son peu de franchise dans ses rapports avec tout le monde, son indifférence à les défendre contre les infidèles. Ils déclaraient qu'ils étaient décidés à s'adresser à ceux-ci pour les délivrer de ce joug, si lui, l'empereur, à qui toute justice suprême était dévolue en pareilles extrémités, refusait de les gouverner enfin, et de prendre la place d'un prince qui manquait également de valeur et de capacité.

Il est trahi par les chefs de ses troupes.

Pendant que se tramait cette conspiration si active, le roi de France s'en était allé placer son camp devant l'Ile d'Oissel, sur les bords de la Seine, et presque à son embouchure, en face de l'une des places d'armes des Danois. La présence de cet apparat militaire ne les empêcha pas de continuer leurs ravages aux environs de Paris ; ils enlevèrent l'abbé de Saint-Denis, qui était un

Les Normands en profitent pour étendre leurs ravages.

petit-fils de Charlemagne; ils pillèrent de nouveau les abbayes, qui naguère s'étaient rachetées par d'énormes rançons, et rentrèrent au camp pendant les pourparlers de trois jours entre le roi des Francs et le chef des maraudeurs. Alors un épisode inattendu vint suspendre les hostilités qui ne pouvaient manquer de s'engager. Le roi vit tout à coup apparaître dans son camp deux parents sur lesquels il n'avait jamais compté en de telles conjonctures. Pépin et son compétiteur le jeune Charles, voyant que les peuples de leur territoire disputé reconnaissaient pour roi Louis le Germanique, s'étaient réconciliés. Un traité nouveau avait été fait entre les seigneurs et Pépin, pour lequel on lui reconnaissait plusieurs comtés de l'Aquitaine et beaucoup d'abbayes dont il devait toucher les revenus à titre d'abbé laïque; et dès lors il avait cru que, n'aspirant plus à la royauté, il pouvait venir se confier au roi de France et mériter sa faveur en s'unissant à ses efforts. Quant au jeune Charles, il lui semblait naturel de revenir auprès de son père et d'y oublier un trône qui n'avait eu rien que de fictif. Ce n'était point le cas de les mal recevoir. Charles pouvait les employer utilement à sa cause, et il ne put qu'y être engagé d'autant mieux par l'arrivée du roi de Lorraine Lothaire, qui, appelé par lui, amenait à la hâte à son camp des troupes auxiliaires non moins intrépides que fidèles.

Trahison de Louis le Germanique.

Pépin en profite pour chercher une alliance avec lui.

Ici nous ne suivrons pas les longues et fastidieuses péripéties nées au milieu des événements publics de la politique versatile et de la pusillanimité de Charles le Chauve. Laissons-le successivement aux prises avec des ennemis qui poursuivent sa perte et des alliés qui le trahissent; abandonnons-le à son système sans portée de gouvernement irrésolu, tantôt combattu ou secondé par les mêmes leudes qu'il a aveuglément comblés de bienfaits ou maladroitement mécontentés. D'autres événements nous appellent en Aquitaine, où de grandes scènes vont ménager à ses affaires la fatale issue vers laquelle il se précipitait depuis si longtemps.

Politique chrétienne de ce temps.

Toutefois, indiquons, avant d'arriver à ces derniers efforts justement déçus, un fait qui, tout en donnant une nouvelle preuve à la faiblesse impériale, nous fournit aussi sur les idées politique de ce temps, une remarque à ne pas dédaigner vis-à-vis du nôtre.

Charles, en effet, qui avait eu à lutter contre tant de mauvais vouloir et de perfidies, indiqua un concile à Toul (**30**) pour le 14 juin 860. Il s'y plaignit amèrement d'avoir vu oublier contre lui toutes les lois de la monarchie, et cela sans avoir subi le jugement des évêques, qu'il eût regardé comme celui de Dieu (a). Il est certain que ce fut là une pitoyable scène qui ne dut pas donner une plus grande confiance que tant d'autres en la dignité ferme d'un roi qui s'humiliait au lieu de punir sévèrement des serviteurs qui s'étaient faits gratuitement ses ennemis. Nous avons cependant à observer dans ce discours que le prince, invoquant les usages de la monarchie, reconnaît que son autorité royale venait des évêques, et que les rois jusque-là, selon les coutumes de la nation franque devenue chrétienne, ne trouvaient leur titre que dans l'élection méritée au jugement de l'Eglise, ou révoquée par Elle selon qu'Elle le jugeait convenable au bien de la nation. C'est une réponse péremptoire à tant d'exclamations injustes de la politique moderne, qui, jugeant tous les siècles d'après le nôtre, regarde que la pensée de Dieu n'a rien à faire dans les choses humaines, et jette hypocritement à la religion le reproche d'avoir dominé ces rois que la révolution assassine aujourd'hui.

(*a*) V. sur ce fait tous les annalistes du temps, et Labbe, *Concil.*, ad ann. 859.



NOTES DU LIVRE XXXII

Note 1

La Fontenelle s'étonne que ces domaines soient indiqués dans la charte de Charles le Chauve comme étant les uns dans le comté de Poitiers, et les autres dans les comtés d'Herbauge et de Thouars. Il aurait pu s'étonner moins, s'il eût bien compris le texte : *Quæ omnia sita sunt*, y est-il dit, *in comitatu Pictavorum, sive Toarcensinum, sive Herbadilii*. Ces deux derniers mots ne doivent pas être regardés ici comme des régimes de *Comitatu*, mais comme une simple indication des *pagi* où ils se trouvaient dans le Poitou.

Note 2

On appelle *mas*, dans l'Aquitaine, du latin *mansa*, employé dans la charte originale, une exploitation à quatre bœufs. Une ferme de huit bœufs avait donc le double d'étendue que celle de quatre, et ainsi de suite.

Note 3

L'Absie, *Assiacum, Abscia*, bourg de 1,400 âmes, dans le canton de Moncoutant (Deux-Sèvres), qu'avoisine la forêt de ce nom.

Note 4

Les propriétés, comme les églises, se divisaient par *moitié*, ou *tierce*, ou *quarte partie*, quant aux donations qu'on pouvait en faire: c'est-à-dire qu'on cédait une telle portion du revenu en l'appliquant à une autre personne que le donataire principal. C'est ainsi qu'il faut entendre dans les chartes ces termes souvent employés de la moitié ou du tiers d'une église ou d'une propriété rurale.

Note 5

Et prœterea Mansas hortos et villas assuetas. (Besly, *Comtes de Poict.*, p. 170.)

Note 6

Asnières est aujourd'hui une commune de 550 âmes, du canton de Brioux (Deux-Sèvres), et réunie pour le spirituel à Paisay-le-Chapt, du même canton.

NOTE 7

Prinçay, *Prisciacum,* qu'il ne faut pas confondre avec Sainte-Madelaine de *Prinçais,* dans le canton de Vouneuil-sur-Vienne, arrondissement de Châtellerault, et qui, après avoir été une cure du Chapitre de Poitiers, abolie en 1792, est redevenue paroisse en 1852. — Ce Prinçay du Loudounais a 500 habitants.

NOTE 8

La Mable prend sa source au Sud de Prinçay, dans la paroisse de Berthegon, arrose, en remontant vers la Touraine, Richelieu, et va se jeter dans la Veude près de Champigny.

NOTE 9

Batresse, *Baterezia,* ancienne commune faisant partie de l'archiprêtré de Lusignan, réunie à Château-Larcher en 1545. C'est maintenant un simple village du canton de Vivonne, peuplé d'une centaine d'habitants. Elle était de la viguerie de Vivonne en 936, et appartenait à Saint-Cyprien. Nous en avons parlé déjà ci-dessus, tom. I, p. 346.

NOTE 10

Mauléon est aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres). Nous en parlerons plus au long, aussi bien que la famille de ce nom, ci-après, sous l'année 879.

NOTE 11

Le Mertial, ruisseau qui prend sa source à Saint-Mandé, près de Loudun, et va se perdre dans la Vienne, à 4 kilomètres à l'Ouest de Chinon (Indre-et-Loire).

NOTE 12

Véziers fut d'abord Verrières, ensuite *Varezia, Verreria,* puis Vézière en 1520, et enfin Véziers, qu'il garde aujourd'hui; bourg de 700 âmes, dans le canton des Trois-Moutiers.

NOTE 13

Vicaria Vareciasensis, que La Fontenelle (*Mém. des Antiq. de l'Ouest,* V, 419) traduit par la *viguerie de Verrières*. Or, ce mot *Verrières* pourrait faire confondre ce lieu avec celui appelé *Verrières* dans le canton de Lussac-les-Châteaux, qui, en effet, est originairement le même nom, mais ne se trouve pas dans le Loudunais.

NOTE 14

La Maine, *Fluvius Menia* en 1115, est un modeste ruisseau qui prend sa source au hameau de Civené, commune de Vézières, sépare la commune de Beuxe de celle de Seuilly (Indre-et-Loire), et se jette dans le Négron, sur le territoire de cette dernière commune.

NOTE 15

Velluire, *Velluirium, Volvirium, Velvirium,* et autres noms variés de ceux-ci, bourg du canton de Fontenay (Vendée), avec une église paroissiale dépendante de l'abbaye de Maillezais, puis de l'évêché de Luçon, et enfin de Saint-Cyprien de Poitiers. Ce lieu a des titres de 1217. Cependant l'abside de son église est romane; le bourg a de 6 à 700 habitants.

NOTE 16

Brillac, *Brillacum,* qu'on a confondu avec un autre lieu du même nom du canton de Confolens. Celui-ci a semblé préférable, à cause de sa position géographique, et avec raison. C'est un très petit hameau de quelques feux. Nous verrons en 893 un fait militaire qui se rapporte en Angoumois à un lieu de même nom qu'il ne faudra plus confondre avec celui-ci.

NOTE 17

Ce second rang parmi les enfants de Charles le Chauve lui est donné par l'*Art de vérifier les dates.*

NOTE 18

Petit-Moulin, *Molendinulum in flumine Auzancia.* Ce lieu, qu'on appelait ainsi en 1090, avait déjà ce même nom, on le voit, à l'époque où se donna cette bataille. Les historiens ne l'indiquent pas, mais l'ancien évêque d'Orléans, Mgr de Beauregard, très versé dans les antiquités du pays, et à la famille duquel appartenait autrefois le village, a très bien conjecturé que cette rencontre devait avoir eu lieu en cet endroit, car les Barbares avaient suivi sans doute l'ancienne voie romaine de Nantes à Poitiers, qui traversait l'Auzance à 2 ou 300 mètres au Nord de Moulinet. Ce village, d'une centaine d'habitants, appartient à la commune de Migné, canton Nord de Poitiers. La charte de 1090 que nous citons plus haut constatait une donation, faite vers ce temps-là à l'aumônerie de Saint-Cyprien, de ce moulin et des prés et terres, cultivées ou non, qui lui attenaient,

moyennant une redevance annuelle de deux sous, payable à la Toussaint. Ce traité était passé avec l'agrément d'un Maingot de Melle, sans doute de la famille des vicomtes, dans le fief duquel était situé le *Petit-Moulin*. (V. Redet, *Diction. de la Vienne*, p. 285; — *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 47.)

NOTE 19

Quiercy-sur-Aisne. Il ne faut pas confondre cette assemblée avec deux autres tenues au même lieu, l'une en 853 et l'autre en 857. De ces deux dernières, la première fut un véritable concile où les évêques traitèrent surtout des matières de la grâce en opposition à l'hérésie de Gothescalc; nous verrons bientôt le motif et les actes de la seconde, qui fut une confirmation de celle de 855 dont nous parlons ici.

NOTE 20

Sur ce point de droit international, voir Daniel, *Hist. de France*, II, 359 et suiv. L'historien a parfaitement établi la distinction que nous indiquons ici.

NOTE 21

La Lorraine, *Lotharingia*, alors bien plus considérable que depuis, et contenant en plus grande partie le pays qu'on appelait l'*Alemanie*, qui forme une partie de l'Allemagne actuelle.

NOTE 22

Cette mesure était une nouvelle affirmation des coutumes qui étaient alors établies dans le droit commun, mais que dominait souvent la loi nouvelle faite par le roi pour toute l'étendue du royaume.

NOTE 23

Baisieux, *Bacium, Bacimum*, dans l'Amiénois; n'est plus qu'un village de quelques feux.

NOTE 24

Neaufle, *Neafla, Niefla*, bourg de Seine-et-Oise, ancienne maison royale, près de Mantes, de 8 à 900 habitants.

NOTE 25

Thoury, *Turiacum*. Cet endroit est difficile à déterminer, ce même nom se reproduisant plusieurs fois dans un rayon plus ou moins rapproché de la Touraine, mais en dehors, semble-t-il, de la juridiction métropolitaine. (V. les *Tablettes de l'hist. de Touraine*, par Chalmel, p. 51.)

Note 26

Cette assemblée fut un concile général et inaugura l'époque où ce mode d'élection devint habituel. Encore le canon 28 défend-il aux chanoines d'exclure de l'élection les religieux du diocèse. (V. Labbe, *in h. loc.,* et Fleury, lib. LXVIII.)

Note 27

Voici le texte de cette épitaphe, gravée sur son tombeau qu'on avait retrouvé, dit Bouchet (*Annales d'Aquitaine,* ad ann. 563), dans l'église de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers :

Triste vix unquam poterit *dimittere crimen*
Pictavis, magni Præsulis interitu
Maii septenis Hebroinus birque Kalendis
Pontificalis apex estra superna petit
Hilarius sanctus, Germanus quem habuere
Abbatem, Augusto hoc jacet in tumulo.

Ces mauvais vers ont prêté à une équivoque, et le sens du petit poème n'en reste que plus embarrassé. Le sens que nous préférons semble résulter des deux premiers vers. C'est sur le verbe *deponere* qu'on a surtout discuté ; mais, soit que *deponere crimen* signifie, dans la pensée de l'auteur, *oublier le crime,* ou *s'absoudre du crime,* on en peut conclure que ce crime peut être un sujet de *deuil* ou de *repentir;* l'un n'empêcherait pas que le prince n'eût été coupable ; l'autre laisserait la pensée qu'il aura trouvé des complices dans cette ville où il avait à la fois des partisans et des ennemis. (V. Dreux du Radier, I, 19. — Besly, *Evesques de Poict.,* p. 21. — *Manuscrits* de Dufour, Appendice du lib. II ; — *mihi,* p. 52. — Bouchet, *Annal. d'Aquit.,* f° 39 *bis.*

Note 28

Oissel, île de la Seine, réunie depuis longtemps à la terre ferme sur la rive gauche du fleuve, à 2 ou 3 lieues de Rouen (Seine-Inférieure). Elle a 3 ou 4,000 habitants.

Note 29

Pont-de-l'Arche, *Pons-Arcuensis, Pistæ,* est une petite ville de 1,500 âmes du département de l'Eure, au confluent de cette rivière et de l'Andelle dans la Seine.

Note 30

Toul, *Tullum Leucorum,* ville considérable de l'ancienne Gaule, dans la première Belgique devenue la Lorraine. Elle est sur la Moselle, chef-lieu de sous-préfecture du département de ce nom, peuplée de 8,000 âmes, et fut longtemps le siège d'un évêché fondé au IVe siècle qui relevait de la métropole de Trèves, et fut incorporé au diocèse de Nancy en 1790.





LIVRE XXXIII

Depuis la reprise des hostilités de Pépin II, jusqu'à sa mort

(De 860 à 865)



La paix était donc revenue dans la famille des princes. Tous étaient d'accord et s'étaient engagés par des traités à respecter leurs droits mutuels, et les seigneurs répondaient à ces vues pour la paix publique en gouvernant en Aquitaine et en France d'après les règlements accoutumés et les lois de chaque pays. C'était pour réparer autant que possible les maux de la guerre, vivement exprimés par les réclamations des victimes, qu'un concile fut indiqué par Charles à Thuzey (1), près de Vaucouleurs (2), au diocèse de Toul. Les pillages, les parjures et autres crimes devenus si communs y furent entre autres l'objet de cinq canons que souscrivirent cinquante-huit évêques, quoique quarante seulement y eussent assisté. C'est ce qu'explique la signature d'Ingenald, évêque de Poitiers, qui, sans doute, n'avait pu franchir, pour s'y trouver, l'énorme distance qui séparait Toul de son diocèse. C'était l'usage alors d'envoyer à un certain nombre de prélats les décisions des Conciles tenus loin d'eux, afin de donner à ces actes une plus grande notoriété; mais il y a cela de

Concile de Thuzey.

remarquable que, puisque Ingenald signe en 860 un acte authentique, son prédécesseur Hébrouin ne pouvait pas avoir siégé jusqu'en 863, comme quelques-uns l'ont soutenu à tort (a).

Nouvelles hostilités de Pépin contre la France.

Reprenons la suite des événements. Dans ceux qui précèdent, il y avait un homme dont la part avait été grande en tout ce qui s'était fait : c'était Pépin, qui pourtant ne se trouvant plus en sûreté dans un milieu où il n'était plus le maître, s'était réfugié en Bretagne, où il savait que Salomon avait des projets contre la France. Et, en effet, étant sorti du pays à la tête de partisans qu'on lui avait confiés, il obtint des avantages sur les limites de la Touraine, du Maine et du Poitou. Il s'avança même dans l'Aquitaine, où il reprit son rôle d'ennemi, et fit beaucoup de mal en dépit du récent traité qu'il avait conclu devant Oissel avec son oncle. L'histoire nous apprend que Robert de France, dont nous parlerons bientôt plus au long, et qui était aussi en Armorique, avait pris part à cette dernière course sur le territoire de Charles le Chauve. Cette position de Robert à l'étranger, et la part qu'il prenait à ces hostilités contre la France, s'expliquait par cela que, étant devenu beau-frère de Pépin I[er], roi d'Aquitaine, il avait embrassé après la mort de ce prince la querelle de Pépin II, son neveu, privé du royaume d'Aquitaine par Louis le Débonnaire. Pépin II étant passé en Bretagne, Robert l'y avait suivi, l'y assistait au besoin, et le secondait à la tête des Bretons dans ses excursions contre la France. En une de ces rencontres, Charles s'était porté à la défense de son pays, et, selon ses mémorables habitudes, il fut battu et obligé de se retirer (b). Mais par une singularité qui ne pouvait entrer que dans la destinée de cet étrange monarque, il avait remarqué la bravoure de Robert, et il crut dès lors possible autant qu'utile de le ramener à lui. A la vérité, c'était une

Commencements de Robert le Fort.

Création pour lui du duché de France.

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 55.

(b) Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, ad h. ann.

idée de bonne politique de séduire ce seigneur, Français d'origine, et de s'en faire un serviteur dévoué par l'attrait d'une haute position, tout en l'obligeant à la défense d'une portion importante de son territoire. Il y avait donc eu des négociations, ménagées par deux seigneurs, Gontfroi et Gosfroi, délégués par Charles et porteurs de ses propositions d'arrangement. Le but du monarque ne fut pas tout à fait divulgué d'abord. Il ne proposa par ses deux envoyés qu'une position avantageuse à sa cour. Mais, depuis quelque temps, le trouble régnait dans tout le pays entre la Loire et la Seine, que les Normands envahissaient de préférence, comme un centre qu'ils ne conquerraient pas sans s'y établir définitivement. Charles songeait à y former un comté spécial pour en assurer la défense, et son but, en ménageant sa réconciliation, était de lui confier cette belle charge. La négociation réussit. Robert fut flatté de ce haut emploi, et cette création d'une dignité importante fut sanctionnée l'année suivante à une diète tenue à Compiègne. Ainsi fut créé ce duché de France, qui comprit tout le Nord des Gaules jusqu'à la Loire, mais dont les seuls comtés de Paris et d'Orléans obéirent immédiatement au Duc, et formèrent un territoire d'environ quarante lieues de long sur trente de large. Nous verrons cet apanage réuni à la couronne en 987, lorsque Hugues Capet, arrière-petit-fils de Robert, montera sur le trône. Ce fut le premier exemple de l'adjonction d'un grand fief au domaine royal, qui plus tard devint le siége de toute la monarchie (a).

Ce Robert, que sa bravoure et ses instincts militaires avaient fait surnommer *le Fort*, n'était donc autre que le chef de la troisième race de nos rois, laquelle devait, à la fin du siècle suivant, commencer avec éclat sous le nom de Hugues Capet. Sans prévoir qu'en acceptant sa charge il franchissait le premier degré qui conduisait au trône sa descendance, il devina quels services il y pourrait rendre à Ses précédents de famille.

(a) Cf. *Liste des grands fiefs de la Couronne,* dans l'*Annuaire historique,* 1839, p. 991.

sa patrie. Il prêta au roi le serment de fidélité, se chargeant en même temps de protéger les frontières françaises de la Bretagne contre toute entreprise de ce pays et de ses chefs. Plus tard, ayant eu le comté d'Anjou, Robert le Fort fut aussi surnommé *l'Angevin*. Il fut père d'un autre Robert que nous trouverons contre Charles le Simple, compétiteur à la royauté, et aïeul de Hugues, qui l'obtint en 987. Quant à ses ancêtres, plusieurs systèmes ont divisé les généalogistes; mais sans nous arrêter aux divergences qui le faisaient, soit par les uns fils du comte d'Auxerre Conrard, par conséquent frère de l'impératrice Judith, soit par les autres issu des anciens ducs de Bavière, il vaut mieux croire, paraît-il, avec les Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates* (a) et de graves partisans de cette opinion, qu'il était fils de Théolbert, comte de Madrie, dans la Neustrie orientale, et tenait par conséquent aux branches de Charles-Martel et de Pépin d'Héristal (b). Quoi qu'il en soit, par ses fonctions mêmes, Robert, devenu duc de France, était préposé au commandement général de cette contrée appelée France par excellence, et son titre de marquis, dont il eût usé puisqu'il avait la garde de la Marche française et bretonne, fut absorbé, selon la coutume, avec celui même de comte, dans la plus élevée de ces dignités.

Il se signale contre les Normands.

Aussitôt revêtu de son commandement, Robert tint à prendre une initiative qui montrât aux Normands à quoi ils devaient s'attendre sous son gouvernement dans sa province. Ces *mécréants*, comme le peuple les qualifiait alors, habitaient toujours en groupes nombreux les bords de la Loire aux environs d'Angers et sur les confins du Poitou. Le Duc n'eut rien de plus pressé que de les en déloger, afin de rendre la sécurité à ces contrées. Il les attaqua et leur fit perdre en partie leur position. Mais il n'avait pas assez de forces pour vaincre l'opiniâtre résistance de ces

(a) Tome IX, p. 209.

(b) V. ci-dessus, *ad ann.* 822, et Mauléon, *Les Carlovingiens*, II, 268 et suiv.

intrépides brigands qui commençaient sérieusement à se trouver chez eux, et il attendit quelque prochaine occasion.

C'est à cette époque, dit-on, sans pouvoir bien la préciser, que le monastère de Saint-Savin, bien défendu jusque-là, eut encore l'avantage de rendre inutiles les attaques des hommes du Nord. Le courage des moines et des habitants sut les repousser. Quand presque toutes les localités environnantes se voyaient saccagées, cette place était devenue un refuge pour les reliques de saint Maixent, de saint Florent, de saint Roncard, de saint Maur et de saint Martin d'Autun. Nous la verrons encore garder en d'autres circonstances sa réputation d'imprenable (a). Sollicitudes des monastères de Saint-Savin.

Quand se passaient ces faits si honorables pour la sainte maison, nos moines de Déas avaient aussi de cruelles émotions. L'abbé Hildebode, à qui Charles le Chauve avait été si favorable, était mort; Avenius avait été nommé à sa place, et il dut veiller avec une sollicitude laborieuse aux reliques de saint Filibert, dont il était le dépositaire et le gardien. C'était toujours au prieuré de Loudun que ces précieuses richesses étaient environnées de soins et d'honneurs. Mais déjà de toutes parts s'ébranlaient de nouveau les hommes de prière et de solitude, obligés de soustraire les corps saints aux perquisitions incessantes des pirates (b). Et de Déas.

La grande faveur dont Robert jouit à la cour excita bientôt la jalousie de ceux-mêmes qui avaient ménagé son retour en France, et les deux négociateurs dont nous avons parlé, Gontfroi et Gosfroi, ne résistèrent pas au dépit d'une déception. Ils s'étaient persuadé qu'en servant les desseins de Charles le Chauve, auquel ils avaient eux-mêmes conseillé d'attirer Robert, ils ne pouvaient manquer d'être pourvus du gouvernement que le roi lui avait secrètement réservé; ils ne craignirent pas de faire une bassesse en trahissant leur maître, et passèrent en Bretagne, où ils Jalousies contre Robert le Fort.

(a) Mabillon, *Annal, Bened.*, ann. 861.

(b) Les *Chroniques* du temps.

offrirent leurs services à Salomon, qui se garda bien de les refuser (a).

Mauvaise politique suivie avec les Normands.

Les Normands n'avaient jamais été si redoutables. Acclimatés en France par les concessions qu'on leur avait faites, ils paraissaient sur tous les rivages à la fois, et avaient ajouté aux trois stations qu'ils s'étaient faites à Biesse, à Noirmoutier et à Oissel, celle de la Camargue, magnifique position des plus fertiles de la Provence, et qui, par ses pâturages abondants, leur offrait d'immenses ressources pour leur cavalerie en leur assurant des courses fructueuses dans le pays (3). Cette multiplicité de rivages où ils abordaient et d'où ils partaient à volonté, les jetait sur toutes les terres où l'on se serait le moins attendu à les voir. Le système adopté par les empereurs Louis le Débonnaire et Charles le Chauve étant de les payer pour se débarrasser d'eux, finissait par ruiner les trésors royaux et devenait bien plus onéreux que n'eussent été les dépenses sagement faites pour les combattre. Mais ces funestes générosités avaient leur contre-coup dans tout le pays des deux côtés de la Loire. Charles avait éloigné les saccageurs des rives de la Somme par d'énormes subsides, accordés en échange de promesses qui n'étaient jamais tenues ; mais ces subsides ne se trouvaient qu'à force de contributions excessives, levées sur les monastères, les églises et sur les négociants de toutes sortes (b). Mais à peine avaient-ils quitté les environs d'Amiens, et annoncé leur départ pour l'Angleterre, qu'ils revinrent dans les environs de Paris, où se renouvelèrent toutes les violences et les profanations possibles ; et le roi, qui les payait pour se délivrer de leur présence, devenait toujours plus le jouet de leur perfidie.

Triste gouvernement de Charles le Chauve.

Même sur ses enfants.

C'était de l'inhabileté au premier chef. Et ce qu'on n'aurait jamais cru d'une tête aussi mal organisée pour le gouvernement, c'est que l'ambition et les calculs étroits de

(a) *Annal. Bertin.* — Daniel, *Hist. de France,* II, 407.

(b) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 269

la vanité s'y logeaient avec cette incapacité même de les satisfaire. Par sa faute, les guerres de famille ne cessaient pas, ou renaissaient à peine éteintes. Pour n'avoir pas de rivaux, il usait de violence envers tous ses enfants, cherchait à supplanter son neveu Charles, qui, à la mort de l'empereur Lothaire, son père, avait reçu le royaume de Provence. Il envoya des troupes pour le détrôner à son profit, et eut la honte d'abandonner son entreprise quand il vit que le duc Gérard, tuteur du jeune roi, se préparait à lui résister en homme qui connaissait son devoir. Louis, l'aîné de ses enfants, qu'on appelait déjà *le Bègue,* par suite d'une infirmité, fut aussi maltraité, et se réfugia en Bretagne, devenue l'asile de tous les mécontents. C'était aussi que Pépin II attendait une occasion de se montrer. Enfin, le roi compétiteur d'Aquitaine, Charles, soutenu par Etienne, comte d'Auvergne, et Ecfrid, comte de Bourges, et d'autres grands personnages, s'efforçait toujours de mériter l'estime des Aquitains, dont beaucoup l'acceptaient assez. Mais des querelles de ménage le mirent en opposition avec son père. Désordonné dans ses idées comme dans ses actes, il avait osé, n'étant âgé que de quinze ans, épouser la veuve d'un comte Humbert, beaucoup plus âgée que lui. Le père s'y était en vain opposé, et déjà, à cette époque, le mariage était nul, par défaut de consentement des ascendants, outre que dans ce cas l'époux était encore mineur. Une courte réconciliation réunit pourtant le père avec le fils, qui sembla céder ; mais bientôt après, le jeune prince, qui savait qu'en Aquitaine on était mécontent de son père, se sépara de lui pour y retourner et tenter de nouvelles chances en faveur de sa royauté (a).

Déplorable état de l'Aquitaine.

Avec une telle manière de gouverner, Charles le Chauve ne faisait pas mieux les affaires de la France que de l'Aquitaine. Il passa les fêtes de Noël au château de Ponthion, pendant que ses sujets des bords de la Seine et

(a) Mauléon, *les Carlov.*, p. 272 et suiv.

ceux de la Vienne et de la Vendée n'étaient pas mieux gouvernés que ceux de la Gascogne et des autres provinces méridionales. Les ruines accumulées du Rhin à la Méditerranée n'étaient que le triste mirage de celles qui couvraient le sol du Poitou, où tout le pays était désert, n'ayant pas plus d'habitants que d'habitations. Les soins d'administration que cette belle contrée aurait dû recevoir d'un gouvernement régulièrement établi ne pouvaient lui être donnés que par un prince obligé de se défendre plus ou moins mal de toutes parts. Néanmoins, certains événements de cette année s'accomplirent dans le Midi, où ils l'attirèrent, et nous ne devons pas les passer sous silence, parce que l'on y trouve des personnages dont l'influence doit bientôt agir sur notre propre pays.

Entreprise d'Ecfrid, marquis de Septimanie, contre Toulouse.

Nous avons parlé quelquefois de la Gothie, qui, séparée de l'Aquitaine en 849, avait été érigée en marquisat. Le titulaire de cette dignité était, en 862, Ecfrid, qui avait été comte de Toulouse, et aspirait à le redevenir. Comme étant de la famille de saint Guillamme de Gellone, il trouvait qu'étant comte il pouvait regarder sa position actuelle comme au-dessus de ses légitimes prétentions : d'ailleurs, quoiqu'au service de Charles le Chauve, il était secrètement attaché à Pépin. Il parvint donc à s'emparer de cette place au moyen d'intelligences qu'il s'y était ménagées, et en chassa le comte Raymond I[er], qui, en cette qualité, était duc de l'Aquitaine méridionale. Le roi de France n'hésita point à punir Ecfrid. Il le déclara coupable de lèse-majesté, le priva de tous ses titres, et, pour lui enlever tous secours du côté des Sarrasins, qu'il s'était alliés dans son marquisat, il attira ceux-ci à une alliance avec les Aquitains, ce qui n'empêcha pas Ecfrid de se maintenir dans sa position de conquérant et de comte ; car Charles savait très bien rendre des décrets, imposer des châtiments, même justes ; mais il n'allait jamais, faute de courage et de fermeté, jusqu'à les faire exécuter en maître et en souverain.

Cependant il faut rendre justice à des mesures de

prudence militaire qu'il prit cette année contre les Normands, et qui eurent d'heureuses conséquences. Les pirates ne se séparant guère de leurs navires, s'en servaient pour remonter les fleuves et y déposer leur butin ; ils ne pouvaient donc être empêchés plus efficacement que par les rivières de l'intérieur, où il aurait fallu toujours leur opposer des forces suffisantes. C'est ce que fit enfin Charles le Chauve. Il garnit de troupes les rives de la Marne, de l'Oise et de la Seine, ce qui déconcerta tellement l'ennemi, devenu incapable également d'aborder et de continuer ses courses, qu'il se décida à envoyer des ôtages, à rendre tous les prisonniers, et à rejoindre au plus tôt son pays. On reste stupéfait devant un tel succès quand on se demande pourquoi ce moyen si simple était employé si tard ; et l'on reconnaît aussi combien de maux il eût évités, lorsqu'on entend ces Barbares si fiers de leur entrain au pillage pousser la condescendance jusqu'à s'engager à forcer de les imiter tous ceux de leurs compatriotes qui s'y refuseraient. Ce ne fut pas tout : Weland, leur chef, se rendit auprès de Charles et renouvela les serments qui venaient d'être faits en son nom. Puis, après être descendu jusqu'à Jumiéges, où il voulait attendre le printemps en y radoubant ses vaisseaux, il revint donner à Charles une preuve de sa sincérité en recevant le baptême avec sa femme et ses enfants. Cet exemple pourtant ne fut pas suivi de ses compatriotes, qui s'en allèrent par mer chercher d'autres aventures. La plus importante fut celle d'un corps considérable, qui crut trouver fortune en abordant la Bretagne, où ils se mirent à la solde du roi Salomon. Le prince les employa aussitôt à recommencer la guerre contre les provinces françaises limitrophes de ses Etats. Dans ce but, les Barbares remontèrent la Loire pour aborder la Touraine et le Maine, où ils ne craignirent pas de s'attaquer à Robert le Fort, qui les surveillait. A peine descendu sur les rives, le vaillant général les attaqua, les battit vigoureusement, et détruisit douze de leurs vaisseaux après en

Précautions à l'intérieur contre les Normands.

Qui se soumettent.

Et manquent à leurs promesses.

Ils sont battus par Robert le Fort.

avoir fait massacrer impitoyablement les équipages. Puis, usant de l'ascendant de sa victoire sur les autres, il leur persuada sans peine de se retourner avec lui contre Salomon. Etonnante bizarrerie! pendant que le duc traitait ainsi des étrangers gagnés à sa cause par le prestige de sa valeur, il apprend qu'une autre armée de ces brigands, réunis à d'autres Bretons, sous la conduite de Louis le Bègue, venait de piller Angers et plusieurs villes de ce comté, et ravageait le reste de la province. Sans perdre de temps, le duc se dirige vers eux, les bat par deux fois, et comme Salomon lui-même reprenait l'offensive, il est mis dans une déroute complète, et perd deux cents de ses meilleurs officiers qui restent morts sur le champ de bataille.

Aussi bien que Louis le Bègue et Salomon.

Concile de Soissons.

Avec un défenseur comme Robert, Charles pouvait croire à une paix au moins momentanée; mais son fils Louis venait de donner un nouvel exemple de révolte contre son autorité. Déjà il avait, aussi bien que son frère Charles, contracté des alliances inconvenantes qui durent amener une double répudiation; mais la paix était revenue dans la famille. D'autre part, les Normands, réduits à demander humblement la paix, semblaient tendre à une alliance de laquelle ils tireraient parti pour un établissement définitif dont ils n'abandonnaient pas l'idée. Le roi avait donc eu un moment d'énergie qui aurait sauvé la France, s'il en eût usé tout d'abord. Il profita de ce moment de placidité pour continuer à Soissons une assemblée ou concile qui avait tenu une première session le 25 juin de l'année précédente à Piste, aujourd'hui Pont-de-l'Arche, près de Rouen. Il s'agissait, outre quelques questions de discipline, d'y rendre un capitulaire contre le pillage des biens de l'Eglise qui continuait toujours, sous prétexte de la guerre, en certaines contrées envahies. On dit que notre évêque Ingenald y assista, parce que son nom se trouve parmi ceux des Pères qui y souscrivirent; mais nous avons vu, par le concile de Thuzey, en 860, qu'en pareil cas une

signature ne prouvait pas du tout la présence au concile de tous les évêques qui y avaient souscrit.

Une autre pièce du concile de Soissons porte aussi la signature du prélat : ce fut la charte d'érection du monastère nommé alors Bourg-Dieu ou Déols (4), dont une reconstruction en 917, après une irruption des Normands, a fait croire à quelques auteurs qu'il ne datait que de cette époque. Grenantius, alors archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, fut un des Pères de ce concile où il présida (5). Le roi donna à cette occasion à la nouvelle communauté une villa du nom de *Lirado* (6), que nous croyons être Luré, petite ville qu'on trouve encore en Berry, sur la rive droite de l'Arnon, à quelques lieues de Déols et de Bourges. Sous le nom de bourg de Déols, dont on a fait Bourg-Dieu, l'abbaye s'accrut et devint considérable ; Luré fut dès lors un de ses prieurés, et par conséquent une paroisse.

Fondation du monastère de Déols en Berry.

Ingenald souscrivit, peut-être comme il avait fait pour le concile de Soissons, une charte donnée dans le concile en faveur de la collégiale de Saint-Martin de Tours, où Charles s'était rendu pour réparer les désastres causés par les Normands (a).

Nous voyons aussi un des actes de ce concile souscrit par Guillaume, premier du nom, abbé de Charroux. C'est une charte donnée en faveur du monastère de Saint-Denis. Il est très probable aussi que ce dignitaire n'assista pas au concile, et qu'on ne lui demanda après coup sa signature que parce que une mesure importante de protection y était prise pour réparer les pertes de la célèbre abbaye.

Guillaume Ier, abbé de Charroux.

A cette époque, nous rencontrons à Saint-Savin un abbé du nom d'Arnould, que ne signale aucun fait, et qui paraît seul, isolé de toute donnée historique dans un intervalle de plus de quarante ans. C'est que de grands malheurs viennent de fondre sur le monastère, qui avait si vaillamment résisté jusque-là. Les dernières courses des Normands

Arnould, abbé de Saint-Savin. — Héroïsme d'un moine de cette abbaye.

(a) Mauléon, *Les Carlov.*, II, 275. — Challemel, *Tablettes de Touraine*, p. 51.

les avaient rapprochés des murailles sacrées, et, à plusieurs reprises, ils avaient occasionné de grands dommages aux fortifications. Les moines craignirent enfin d'être forcés dans leur refuge, et prirent le parti de se séparer de leurs plus précieuses reliques. Elles furent envoyées à Bourges, et une grande partie des religieux ou les accompagnèrent, ou se dispersèrent en divers lieux, se groupant çà et là en petit nombre dans les monastères qu'ils pouvaient encore aborder. On raconte que l'un d'eux, arrêté de nuit par les Normands aux environs du Vieux-Poitiers, fut interrogé par eux sur quelques particularités des lieux et des ressources qu'ils y pouvaient trouver. Le pauvre religieux ne répondit pas un mot, car, hors même de son couvent, il tenait à garder sa règle, qui lui commandait le silence depuis les Complies de chaque jour qui se chantaient à neuf heures du soir, jusqu'après le chant de prime du matin suivant après trois heures. Aucun mauvais traitement ne put l'amener à parler que lorsqu'il eut vu l'heure régulière arrivée. C'était une vertu plus qu'ordinaire à laquelle aucune théologie n'aurait imposé un tel rigorisme ; mais les Barbares ne l'en admirèrent que plus, et lâchèrent sans rançon le bon moine, dont Mabillon a raconté l'héroïque résistance (a). Ceux qui la prennent pour un mouvement de stoïcisme ne comprennent pas le mérite et le caractère des vœux de religion (b).

Saint-Hilaire et ses abbés.

Une autre communauté de la ville même de Poitiers apparaît cette année pourvue d'un chef plus politique que religieux, et donne à elle seule une idée malheureusement trop exacte de l'état d'assujettissement auquel tous les établissements monastiques étaient livrés. Saint-Hilaire avait conservé son ancienne splendeur, qui s'était accrue de siècle en siècle par les riches donations dont il avait été l'objet. On ne s'en étonnera pas, et l'on se rendra un juste compte de cette vie opulente, si l'on considère que

(a) *Annal. Bened.*, ad ann. 860.

(b) V. Longuemar, *Aperçu historique sur Saint-Savin*, p. 8.

d'énormes dépenses étaient sans cesse renouvelées pour l'entretien des bâtiments qui étaient considérables et celui de la basilique, où affluaient les populations vers le tombeau du grand évêque et ceux de sa femme et de sa fille, encore en vénération dans le saint lieu. Il fallait soutenir aussi les écoles, où l'instruction se donnait gratuitement et à tous les degrés, et l'hospitalité, largement pratiquée envers les étrangers comme envers les pauvres. Il y avait enfin un gardien en titre du corps et du sépulcre de saint Hilaire, créé par un diplôme de Charlemagne en 799. Le prêtre pourvu de cet office avait la clef et le soin du tombeau et de ceux des deux saintes femmes qui l'avoisinaient dans une chapelle de l'église, sous une voûte dorée. Ce gardien fut plus tard secondé par un certain nombre de subalternes qu'on nomma Coustres *(Custodes),* lesquels, plus tard, furent de simples laïques annexés à l'église et qui jouissaient de certains revenus attachés à leur emploi. On doit remarquer ici que, dans le diplôme de 799, les religieux du monastère ne sont plus qualifiés que *prêtres* et *clercs,* car ils avaient déjà embrassé la vie séculière sous la règle des Chanoines réguliers dès l'année 780.

Organisation intérieure du monastère au IXe siècle.

Mais à mesure que les moines, par les raisons que nous avons dites, et qui se résument dans les atteintes portées nécessairement à la vie régulière par les malheurs du temps, étaient passés à la vie canoniale, ils avaient inspiré moins de respect aux populations. Le sentiment de l'édification publique en avait souffert, comme il arrivera toujours à tout clergé qui laissera diminuer en lui le sentiment du devoir. C'était surtout alors que les grands, ne se trouvant pas suffisamment payés par les bénéfices que les princes leur accordaient, au grand détriment de la religion et de cette nouvelle espèce de régularité peu difficile, s'étaient autorisés d'autant plus à prendre eux-mêmes et à retenir violemment les richesses monastiques. Ils avaient même trouvé les rois de très facile accommodement à se faire ainsi des créatures, et ils avaient aimé à tenir d'eux ces richesses que l'honnê-

Comment les seigneurs laïques s'en emparent.

teté chrétienne toute seule devait leur interdire de convoiter. Ainsi, arrivés à l'époque où nous sommes, rien n'arrêtait plus le cours de ces grandes iniquités. Les seigneurs jetaient les yeux sur un opulent bénéfice, et rien ne s'opposait à ce que, favoris du souverain, ils en obtinssent un énorme supplément à leur fortune. Ainsi en avait-il été de la collégiale de Saint-Hilaire. Nous voyons l'abbatiat passer depuis plus d'un siècle des mains des abbés réguliers à celles des archichapelains royaux. Ceux-ci deviennent évêques de Poitiers, comme Fridebert et Hébrouin, et, après ce dernier, on voit la principale dignité, c'est-à-dire la propriété mobilière et immobilière, devenir presque exclusivement le patrimoine des comtes de Poitou et de leur famille. Mais des maîtres de ce genre considéraient surtout le revenu de ce domaine, et très peu la prospérité des choses de la foi : ils abandonnèrent donc le soin de la famille monastique à des subordonnés décorés du nom de prieurs claustraux, et chargés de toute la partie spirituelle de l'œuvre dont le seigneur-abbé toucha régulièrement les fruits annuels (a).

Le comte de Poitiers Raynulfe en devient abbé.

Cette année donc, un diplôme de Charles le Chauve, daté du 9 mai 862, à Quiercy (b), nous prouve que Raynulfe Ier, comte de Poitou, possédait à titre d'abbé l'abbaye de Saint-Hilaire. Ce Comte, en effet, opère avec un chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre un échange de terres de l'abbaye situées dans la villa de Chambon, viguerie de Civaux (7); les donne en retour d'autres terres de la villa *ad Mansiones* (8), dans la même viguerie. Raynulfe garda ce titre et cette propriété illégale jusqu'à sa mort, qui n'arriva que cinq ans après.

Viguerie et village de Civaux.

Nous voyons ici mentionnée une viguerie de Civaux. C'est la plus ancienne charte où nous la trouvons. Elle était séparée de celle de Sillars par la Vienne, dont ce

(a) V. le Chartrier de Saint-Hilaire, *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. XIV, p. 9.

(b) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 177 ; — D. Bouquet, VIII, 576.

chef-lieu côtoyait la rive gauche et devait s'étendre à l'Ouest, très peu au-delà de Verrières et de Dienné. La voie romaine de Poitiers à Limoges la traversait. C'est probablement sur cette voie qu'était la villa indiquée sous le nom de *Mansiones*. Quant à Chambon, il n'est pas facile de le retrouver dans cette direction.

Civaux est une très ancienne paroisse, renommée surtout par son antique cimetière entourant une église sous le vocable des saints martyrs Gervais et Protais. Ce cimetière, où plusieurs couches de tombeaux en pierre sont superposées depuis les premiers temps du christianisme, a, pendant le moyen âge, servi de rendez-vous aux morts de la contrée qu'on y apportait de longues distances pour leur procurer les secours spirituels attachés à l'invocation de tels ou tels saints qu'on y honorait. La plupart du temps c'était saint Pierre, le *portier du ciel*, qui recevait ce patronage, comme à Saint-Pierre-des-Eglises, près Chauvigny, à Saint-Pierre-des-Corps de Tours ; à Antigny, c'était Notre-Dame ; ici, les deux martyrs de Milan. L'église de Civaux dépendit, au XIe siècle, de l'abbaye de l'Esterp (9) en Limouzin. Les origines sont certainement antérieures au Ve siècle, dont elle porte le cachet dans le mur intérieur de l'abside, où une belle inscription en majuscules rustiques nous reporte à cette époque par son style digne des catacombes romaines (a).

Dans la viguerie dont cette paroisse était le centre, plusieurs autres divisaient le territoire en autant d'églises ou lieux moindres qui ont leur place dans notre histoire. Ainsi, sur la rive gauche de la Vienne, et sur la paroisse de Saint-Martin-la-Rivière, dont le clocher s'élève sur le rivage opposé, était dès lors, et bien antérieurement, une villa de Bonneuil que les chartes nomment *Bonolium* ou *Bonogilum*, dont nous avons vu que sous le règne de Clovis elle était un camp que le lieutenant de César, Villa de Bonneuil.

(a) *Æternalis et servilia vivatis in Deo.* — Nous en avons rendu compte au tome X du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, p. 3 et suiv.

Caninius, occupa avant de se rendre au siége de Poitiers. Nous savons qu'on y a trouvé beaucoup de médailles, entre autres du général picton Duratius (a).

Paroisses de Dienné, Dienné était une autre villa de cette viguerie, à dix kilomètres au Sud-Est de la Villedieu, qui en est le chef-lieu de canton, et confine par son côté occidental à la forêt de Verrières. Ce nom de Dienné, évidemment défiguré, et dont on ne connaît guère le radical, se voit dans les anciens titres défiguré en *Disnet*. Le nom pourrait être gaulois d'origine, car plus tard le lieu se trouva traversé par la voie de Poitiers à Limoges. Sa première église, peut-être antérieure à celle de la villa de 862, fut bâtie sous l'invocation de saint Hilaire. Celle qu'on y voit aujourd'hui fut reconstruite au commencement du XIIe siècle en style romano-ogival qui signala ce temps de transition pour l'architecture chrétienne. Ses plus anciens titres datent de 970. La paroisse de Dienné fut une de celles qui formèrent l'archiprêtré de Morthemer, à l'époque indécise de sa création ; elle était à la nomination de l'abbé de Saint-Benoît de Quinçay. En 1547, elle est traitée de baronnie.

De Bouresse, Mais voici une autre paroisse qui conserve en un type incontestable la preuve de son existence antérieurement au IXe siècle. C'est celle de Bouresse, dont une pierre, encastrée dans un pilier du clocher, porte en caractères du VIe ou VIIe siècle une courte inscription attestant qu'alors *le prêtre Anscharius l'avait fait relever* (b). En 936, ou probablement avant, l'église Notre-Dame de l'Assomption de Bouresse était déjà un prieuré de Nouaillé, dont l'abbé nommait encore en 1790 à la cure et au prieuré. La forêt de Lussac était aussi la propriété de l'abbaye. Bouresse appartenait alors à l'archiprêtré de cette petite ville, dans le canton de laquelle elle est maintenant circonscrite.

Et de Verrières. Enfin la viguerie de Civaux comprenait la villa devenue

(a) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, I, 472 ; — et ci-dessus, t. I, p. 9.

(b) *Anscharius presbyter refecit hanc ecclesiam.*

paroisse de Saint-Michel de Verrières (10). Au sud de ce village est encore la trace de la voie romaine de Poitiers à Limoges. C'était un autre prieuré de Nouaillé, cité dans le cartulaire de Saint-Cyprien à la date de 936. A moitié chemin, et sur la route de Bouresse à Verrières, mais sur le territoire de cette dernière, est une petite chapelle rurale de Sainte-Radégonde, ancienne dépendance de l'abbaye de Nouaillé, dont le curé de Verrières avait la desserte. On trouve en 1498 un acte de cette abbaye où cette chapelle est désignée sous le nom de *Pas-de-Sainte-Radégonde;* et près de là, à côté d'une croix souvent renouvelée, était une pierre portant l'empreinte d'un pas. C'était un lieu de pèlerinage longtemps fréquenté dans la contrée (11).

Le Pas-de-Sainte-Radégonde.

Reprenons maintenant nos récits politiques. Les désordres que rien ne compensait dans la famille de Charles le Chauve avaient de malheureuses influences sur nos provinces d'outre-Loire. Nous avons vu Louis, son fils, à la tête d'une armée de Bretons, entrer en Anjou, faire éprouver encore à ce pays de grandes pertes; mais, arrêté aussitôt dans ses succès par le duc de France, il se retira de nouveau dans l'Armorique. C'est bientôt après qu'il épousa, comme nous l'avons dit, malgré son père, la fille d'un comte du pays. Charles, roi d'Aquitaine, ne tarda pas à en faire autant, n'écoutant du chef de la famille royale ni exhortations ni reproches.

Inconduite des enfants du roi.

Pépin II, de son côté, ne renonçait pas à sa royauté toujours contestée. Il songea à se faire appuyer des Normands. Ceux-ci acceptaient volontiers de se mettre à sa solde, flairant le pillage partout où il les conduirait; ce qui n'empêchait pas ces mêmes soldats, devenus les mercenaires du plus offrant, de s'attacher aussi à la fortune de Charles le Jeune, qui poursuivait la même entreprise. La guerre civile n'était donc pas le fait des Francs seulement, mais des pirates eux-mêmes, qui ne refusaient pas de s'entre-tuer au service de deux ou trois maîtres différents. Chose étrange! et qui donnerait une trop juste idée de ce

Pépin et Charles le Jeune prennent les Normands à leur solde

qu'était devenu le caractère national, si ce caractère eût pu se déterminer encore après quatre ou cinq siècles d'incertitudes et de contestations sur la légitimité du pouvoir. Ces malheureuses fluctuations ne devaient pas cesser encore, grâce aux mauvaises inspirations d'un fils révolté. Son asile de Bretagne finit par lui manquer lorsque Salomon, défait par le duc Robert, vint au Mans demander à Charles le Chauve une paix que ses revers lui rendaient indispensable. Le roi, embarrassé par les agissements de son neveu, avait signé un compromis avec ce dernier, qui renonça au titre de roi, et reconnut par un traité mutuel la suzeraineté du roi de France [a]. Charles le Jeune dut alors chercher un abri pour ses nouveaux projets au-delà de la Loire; mais, dénué de ressources, il n'en vit pas d'autre que d'offrir aux Normands de le seconder dans le recouvrement de son royaume. Les choses n'allèrent pas d'abord comme il l'avait espéré. Son père envoya à sa poursuite en Aquitaine des troupes chargées de le lui amener. Une ruse tira de ce mauvais pas ce fils rebelle. Il alla à Nevers, où était le roi, se jeta à ses pieds en lui demandant un pardon qu'il ne méritait pas, et l'obtint de la faiblesse paternelle, à condition de rester quelque temps à la cour. Cette condition sembla dure : pourtant il fallut s'y résigner, ne fût-ce que pour y méditer de nouveaux desseins. Mais un événement inattendu, et qui sortait de toutes les prévisions humaines, vint décider, pendant ce séjour forcé, d'un avenir que le malheureux prince ne soupçonnait pas. Un jour, ayant suivi le monarque à Compiègne, il imagina, de concert avec deux jeunes seigneurs de son âge, de faire peur à deux autres courtisans renommés pour leur bravoure, et qui revenaient d'une partie de chasse. Surpris par une attaque feinte, tous deux se mirent sur la défensive, fondirent sur les prétendus ennemis, et l'un d'eux déchargea un si furieux coup d'épée sur la tête du roi d'Aquitaine, qu'il lui ouvrit le crâne. La

Vicissitudes de leur fortune.

(a) *Annal. Bertin.*; — *Annal. Metens*; — D. Maurice, *Hist. de la Bretagne*, I, 452; — Mauléon, *Les Carlovingiens*, II, 277.

blessure fut assez bien soignée pour qu'il en guérît, mais un désordre profond n'en régna pas moins dans sa constitution et contribua beaucoup à sa mort prochaine.

Le malheureux Pépin ne se guérissait pas non plus de son esprit remuant et de son ambition irréfléchie. De retour en Aquitaine, après s'être dissimulé quelques jours pour mieux tenter de nouveaux plans, il s'y rejeta dans les aventures. Il y avait été impatiemment attendu par le marquis de Gothie, Humfroi, toujours resté maître de Toulouse. Mais par un de ces caprices dont l'histoire ne dit pas toujours le mobile, ce dignitaire, sous prétexte de l'alliance de Pépin avec les Normands, qui déjà marchaient à sa suite, lui ferma les portes de sa ville, et l'empereur, qui sut bientôt la nouvelle équipée de son neveu, adressa des ordres aux Aquitains afin qu'ils se portassent contre le révolté; il y envoya même des commissaires pour l'y représenter; puis, dépouillant tout à coup l'activité qui lui avait ramené depuis deux ans l'estime et l'affection de ses sujets, il s'en rapporta à d'autres mains que les siennes pour rétablir l'ordre compromis par cette dernière révolte. Il y avait, dans cette extrême province de l'Aquitaine, un neveu du brave Sancion, comte de Gascogne et de Bordeaux: c'était Arnaud, qui se montra digne de son oncle en s'opposant avec vigueur à ces hordes de misérables pillards commandées par un prince français. Pépin était devenu un objet d'horreur pour l'audace qu'il avait mise à se faire le chef des Barbares, à embrasser leurs habitudes sauvages, à se livrer même, disait-on, en adepte à leur paganisme en abjurant son Dieu pour le leur (12). Mais Arnaud ne put résister longtemps à des forces supérieures aux siennes, dont l'ardeur était même singulièrement diminuée après chaque combat où beaucoup périssaient. Il eut le malheur d'être défait. Après cet avantage, Pépin se tourna vers la Saintonge, qui fut ravagée, et remonta vers le Poitou, dont la capitale lui faisait d'autant plus d'envie qu'elle lui avait toujonrs montré une plus complète répulsion. La ville où Raynulfe

Pépin ravage l'Aquitaine.

Prise de Poitiers par Pepin II.

commandait fut attaquée, résista longtemps à ses efforts; il ne put d'abord la prendre; mais les malheureux faubourgs furent bouleversés par l'incendie, les massacres et une dévastation complète. Rien n'y égala pourtant les désastres de l'abbaye de Saint-Hilaire. Construits hors des remparts, les ouvrages de défense dont on s'y était entouré ne la protégèrent pas contre la violence de l'attaque. Le bourg fut pris, la basilique brûlée, le mobilier pillé ou détruit, et la ville même, objet d'un nouvel assaut le 18 avril 863, ne se racheta des dernières rigueurs qu'en jetant dans la balance de l'ennemi, au lieu d'une épée qui la protégeât, une somme considérable d'argent qui devint sa rançon. C'est ce que la *Chronique de Saint-Maixent* appelle le pillage et l'incendie de Poitiers *par les payens,* et le chef de ces payens était le neveu du roi de France (a).

La villa de Saint-Maixent-le-Petit.

Saint-Maixent-le-Petit est signalé dans une charte d'Ingenald comme étant une villa de la viguerie de *Ratiacensis* (13). On ignore l'endroit, aujourd'hui effacé, qui donna son nom à cette viguerie, mais on sait très bien que Saint-Maixent-le-Petit était une villa de bien moindre importance, aujourd'hui n'étant plus qu'un simple hameau de la commune d'Hains. Hains, en effet, est cité sous le vocable de saint Maixent comme ancien prieuré de l'abbaye de Saint-Cyprien dans une première charte de 914 (b). Ce qu'on sait, au reste, très précisément de l'étendue de cette juridiction vicariale, c'est qu'il faut bien la distinguer du pays de Retz, que nous avons souvent rencontré sur la Marche de Poitou et de Bretagne; en quoi se sont trompés quelques érudits. Ce *Ratiatum* dont nous parlons ici comprenait un territoire situé entre la Vienne et la Creuse. Il dépendait du Limousin pour une partie de la paroisse; le reste en était au diocèse de Poitiers. Saint-Martin-la-Rivière, près Chauvigny, et Luré-sur-la-Creuse, au Nord du Blanc (14), en faisaient

(a) *Chronique des églises de l'Anjou,* p. 367.

(b) D. Fonteneau, XIII, 37.

partie (a). Cette petite localité d'Hains a été regardée longtemps comme étant le *Fines,* cité en quelques géographes anciens, qui servait de démarcation entre le Berry et le Poitou ; mais, en réalité, ce *Fines* n'a jamais été applicable qu'au chef-lieu d'une autre viguerie, Ingrandes, sur la limite de la Touraine et du Poitou, et quelquefois sur la limite du Poitou et de la Saintonge, où passait la voie romaine de Saintes à Poitiers (15). Saint-Maixent-le-Petit fut donc, dès le commencement, un prieuré de Saint-Cyprien, d'où lui vient probablement son vocable, celui de la paroisse étant Saint-Michel. En 1782, Hains était depuis longtemps la résidence de l'archiprêtre de Montmorillon, et le prieuré avait été réuni à la cure voisine de Villemort (16).

On pense bien que dans les excès de la guerre qui vit succomber Poitiers aux mains de ses farouches ennemis, les environs de la ville ne furent pas épargnés. Il y avait là de riches domaines appartenant à de hauts personnages de la noblesse poitevine, des monastères où tout était à convoiter : aussi rien n'échappa à ces mains sacrilèges. Saint-Benoît vit ses murailles forcées (b) ; Nouaillé, qui s'était aussi fortifié, succomba sous les balistes des assiégeants ; les religieux abandonnèrent tout pour sauver leur vie et furent dispersés. On ne les vit revenir dans leurs cloîtres en ruines qu'au commencement du siècle suivant, lorsque Guillaume V, duc d'Aquitaine, eut commencé à reconstituer les monastères qui avaient tant souffert avant lui (c).

Vers la fin de 863, Charles le Chauve vit revenir vers lui, à Nevers, son fils Charles, qui lui amenait d'Aquitaine, où il ne pouvait plus tenir devant la guerre civile, les seigneurs de son parti ; ils lui prêtèrent serment de fidélité avec leur jeune chef. Cette soumission du fils n'était due qu'à

Charles fait sa soumission à son père.

(a) *Cartulaire de Saint-Cyprien,* Notes, p. 444.

(b) Thibaudeau, *Hist. du Poitou,* I, p. 146.

(c) *Ibid.*, p. 170.

la crainte de voir son père se rendre maître de lui par un coup de main qui devait venger la famille royale de l'insolence d'un rebelle qui ne respectait ni les mœurs, ni la religion, ni l'autorité paternelle. Quoi qu'il en fût, cette circonstance éveilla dans le roi de nouvelles espérances de triompher enfin de son neveu, dont la conduite coupable n'appelait pas de moins terribles châtiments ; car rien ne le retenait plus dans la voie de ses désordres qui s'élargissait tous les jours plus. Après avoir désolé une fois de plus la malheureuse contrée dont il continuait à se dire le roi, il avait suivi en Auvergne les nouveaux Vandales dont il était le chef apparent ; mais il marchait réellement avec eux sous la conduite de tels ou tels autres chefs qui se succédaient à leur tête selon qu'ils se portaient vers tel ou tel pays en groupes plus ou moins considérables. Cette fois pourtant, c'était lui qui les conduisait à l'assaut de cette autre province, et Clermont était son objectif. Pour se faire mieux venir de ces horribles bandits, il affectait d'entrer naturellement dans leurs habitudes : il copiait leurs mœurs, il ne donnait aucun signe de christianisme, il avait jusqu'à leur costume militaire, tout de fer, sans aucun des ornements dont les leudes aimaient dans leur armure le luxe artistique et l'éclat somptueux (a). Comment nier qu'un tel homme eût tous les signes d'un renégat?

Nouveaux crimes de Pépin.

Le roi ordonne contre lui une levée générale.

Charles le Chauve était encore à Nevers, où il venait de célébrer les fêtes de Noël, lorsqu'il apprit les malheurs arrivés à Poitiers et l'invasion dont l'Auvergne était menacée. Aussitôt il publie une ordonnance imposant à la Neustrie et à l'Aquitaine une levée en masse contre l'ennemi commun. Il ne fait aucune distinction entre les hordes barbares et le prince apostat qui n'a pas rougi de les attacher à son service. Ce mouvement eut donc lieu spontanément sous les ordres de généraux que l'empereur désignait, mais dont l'expérience et le talent militaire restaient

(a) *Annal. Bertin.*

insuffisants contre des gens accoutumés à vaincre et enhardis par le butin qui brillait toujours à leurs regards. C'était le cas, ou jamais, d'opposer à de tels adversaires des hommes renommés par leur bravoure et leurs succès. Robert eût été de force devant eux, et il aurait dû commander en personne cette expédition, qui, bien conduite, pouvait faire prendre aux affaires une face nouvelle. Mais, chargé de refouler vers la Seine et la Loire ceux des Danois qui s'étaient fixés sur ces deux fleuves, il ne pouvait en abandonner la surveillance sans y attirer les Barbares, et il lui fallait garder assidûment son quartier général, qu'il avait placé à Séronne (17), petite ville de l'Anjou, sur la Sarthe. Là, il eut de fréquents succès sur les Normands, auxquels il disputa la possession de la France. Des revers s'y mêlèrent pourtant, et, après un engagement avec une bande nombreuse qu'il repoussa avec de grandes pertes non loin d'Angers, il fut surpris sur ses derrières par un autre parti, et, en se retirant, accablé par le nombre, il reçut une blessure et demeura quelque temps dans l'impossibilité d'agir par lui-même. C'est pendant ce repos forcé que Pépin avait fait sa pointe sur l'Auvergne. Il comptait sur l'accueil du comte Etienne, qui s'était naguère déclaré son partisan; mais le leude avait songé peut-être que la fortune du roi d'Aquitaine pâlissait. Il résista donc à ses envoyés, et prit les armes. Un conflit s'en suivit, ou Etienne perdit la vie; après quoi, Pépin, encouragé par ce triomphe, songea à gagner le Midi pour y reprendre Toulouse et s'y établir de nouveau. Turpion commandait toujours dans la Saintonge et l'Angoumois. Il songea à arrêter la marche de l'envahisseur, et n'y fut pas plus heureux, car il tomba mort dans une rencontre, et laissa à Pépin le chemin ouvert de la Gascogne. Ce n'était rien pour lui de prendre quelques villes aussitôt démantelées, incendiées ou ruinées, selon la méthode que ses sauvages partisans lui imposaient, et qui, d'ailleurs, à peu d'exceptions près, était celle des guerres du temps. Il marcha donc sur Toulouse. Là était

Succès et revers de Robert le Fort.

Pépin éprouve les mêmes vicissitudes.

encore Humfroi, qui, naguère, l'avait si bien secondé, mais qui, cette fois, indigné de voir un prince du sang royal devenu le chef de telles hordes, refusa d'ouvrir la place à des païens. La population le seconda, et Pépin fut obligé de se retirer, abandonnant le siège et la province pour recommencer une vie errante (a). Toutefois, les historiens semblent douter que Humfroi ait plus obéi en cette circonstance à son indignation contre l'apostat qu'au sentiment de ses compatriotes, qui ne voulaient plus de lui à aucun prix. Ce qui est certain, c'est que, pour éviter la vengeance de ceux-ci et les suites fâcheuses qu'auraient eues pour lui un retour de la fortune vers Pépin, il prit le parti de se retirer au-delà des Alpes, et Raymond vint reprendre son poste de gouverneur de la Gascogne pour l'empereur et son fils.

Et se retire en Espagne.

Affaiblissement de la puissance royale en France.

Mais ce n'étaient là que des grands traits de cette époque malheureuse. Les détails n'en valent pas mieux, et quelques-uns nous prouvent trop qu'une réelle anarchie commençait à devenir la conséquence de cette politique incertaine qu'avait suivie depuis le commencement de son règne le pauvre prince de qui tout avait dépendu en France depuis vingt-cinq ans. Les seigneurs n'avaient pas manqué de faire servir à leur avantage les désordres qu'ils auraient dû combattre plus énergiquement. Obligés de se fortifier dans leurs domaines, ils y avaient bâti des châteaux, et tous les points élevés du territoire s'étaient hérissés de tours et de donjons qu'entouraient de vastes et solides palissades, puis des murs épais, derrière lesquels se réfugiaient, à l'approche des Danois, les serfs et les laboureurs des environs. Mais de là aussi, les châtelains menaçaient l'indépendance royale lorsque, l'ennemi disparu, ils se servaient de leurs forteresses pour s'autoriser à des déprédations non moins cruelles sur les monastères et les campagnes voisines, entrant ainsi en opposition avec le monarque, dont les prohibitions commençaient déjà à

(a) *Chronic. Engolism.; — Annal. Bertin.*, in h. ann.

demeurer sans effet. Charles le Chauve voyait dans ces actes des faits de rébellion qui ne manqueraient pas de s'accentuer plus rudement, s'il négligeait de les entraver. Dès les premiers mois de 864, il avait donné un décret ordonnant que ces forteresses nouvellement construites fussent rasées partout avant le 1er août suivant, comme étant devenues des repaires de spoliateurs. Si les propriétaires refusaient de les abattre, les comtes devaient y pourvoir et l'entreprendre sous leur propre responsabilité. Mais rien de si importantes mesures ne fut exécuté! L'ordonnance parut, les seigneurs en prirent connaissance, et personne n'y obéit; de sorte que les ordres royaux furent, en cela comme en beaucoup d'autres choses, inutiles et comme non avenus (a).

Nouvelle ruine de Poitiers.

Au reste, il pouvait bien se faire que ce peu d'empressement à l'obéissance, en une matière si importante, fût autorisé par l'état pitoyable où les Normands continuaient de tenir la France. Il paraît que vers le commencement de l'année 865, Poitiers, dont les environs étaient encore maltraités par eux, subit de nouveau leurs ravages, et, cette fois, fut incendié de fond en comble. A lire ce fait en quelques chroniqueurs comme Besly, on croirait que ce fut un malheur comme il en résulte souvent d'une imprudence ou d'un accident imprévu (b). D'autres, et en grand nombre, attribuent cette catastrophe à une nouvelle invasion des Barbares, qui, après leur expédition dans le pays, se seraient retirés vers la Loire, où ils habitaient toujours. C'est le récit auquel il semble qu'il faille mieux s'en rapporter, puisqu'il s'y trouve des détails sur lesquels on s'accorde assez (18). On regarde même généralement que la facilité qu'on avait mise l'année précédente à se racheter par une rançon avait encouragé l'ennemi à revenir, et, cette fois, sans que nous sachions s'il y eut quelque résis-

(a) Verneil, *Hist. d'Aquit.*, II, 103.

(b) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 18.

tance, qui n'est guère probable ; la ville dut être incendiée, parce que les ravageurs n'y trouvèrent que peu d'appât à leur cupidité : c'était la manière dont ils se vengeaient ordinairement de telles déceptions. C'est aussi pendant ces cruelles expéditions que les mêmes Barbares détruisirent de fond en comble le monastère de Nouaillé. Autulfe en était abbé : c'est tout ce qu'on sait de lui, sinon qu'il vivait encore en 821 (a).

Ruine du monastère de Nouaillé.

Raynulfe ne figure point à Poitiers dans cette nouvelle attaque de la ville. Est-ce parce que nous avons manqué de détails, ou parce que réellement, comme on l'a soupçonné, il était occupé au loin à des soins qui faisaient peu d'honneur à son caractère ? C'est un point qu'il nous faut éclaircir.

Mesures prises contre Pépin.

Pépin était devenu un réel embarras pour la France. Fauteur journalier de révoltes nouvelles ; déshonoré aux yeux de tous par son alliance avec les plus cruels ennemis de ses deux patries ; haï généralement pour les ruines qu'il avait dispersées sur le sol de l'Aquitaine, où son aveuglement lui laissait espérer un trône qui lui avait manqué tant de fois ; souvent parjure envers son oncle, dont l'indulgence avait été pour lui jusqu'à la faiblesse ; ingrat, après tant de bienfaits qu'il en avait reçus, jusqu'à corrompre ses serviteurs et leur donner l'exemple de la rébellion la plus audacieuse et la plus continue, il était devenu à tous ces titres un ennemi public dont il importait de se défaire. Dans l'intérêt de l'Etat, tous les moyens semblaient de mise envers un roi déchu par des assemblées solennelles de la couronne qu'il avait souillée, et qu'il cherchait à reprendre pour la mettre encore au service de ses passions, et cela au détriment de son pays. Avec un tel adversaire, la justice ordinaire ne suffit pas. A l'époque où nous sommes surtout, c'était, d'après les mœurs et les lois établies, dans le roi seul que résidaient le pouvoir judiciaire et le pouvoir

(a) *Gallia christ.*, II, col. 1289.

exécutif. Nous n'avons donc pas à juger ce qui se passait alors d'après les éléments du droit actuel, et c'est ce moyen de discernement qui a manqué aux historiens de notre temps, trop faciles à s'indigner contre les moyens qu'employa l'empereur Charles le Chauve pour se rendre maître de ce brouillon criminel, que ses méfaits faisaient regarder comme aussi dangereux qu'incorrigible.

C'est sans doute d'après ces considérations, qui ne répugnent ni à la morale, même chrétienne, ni à une saine politique, puisqu'on a toujours, et avec raison, regardé le salut de tous comme la loi suprême, c'est par tout cela, disons-nous, que Charles se décida à en finir avec ce rebelle, dont toute la vie avait été si fatale à l'Aquitaine. Ne pouvant se rendre maître de lui par la force, il résolut d'employer la ruse, de faire tomber Pépin dans un piége, seul moyen d'en avoir raison. Pour y arriver, il fallait se faire seconder. Le prince jeta les yeux sur Raynulfe, dont la position à la porte de l'Aquitaine et du côté où Pépin avait le plus d'accointances pouvait rendre l'action plus facile. Le comte s'était toujours montré hostile à Pépin ; il avait partagé contre lui les légitimes répulsions de l'évêque Hébrouin ; tous deux s'étaient promis de s'en méfier, et de résister à toutes ses tentatives sur Poitiers qu'il convoitait par-dessus tout. Raynulfe n'eut donc pas à changer de rôle. Persuadé qu'en secondant les vues de l'oncle il agissait dans l'intérêt de tous, il ne trouva pas indigne de dresser à son neveu le piége convenu, et chercha à se mettre en relation avec Pépin. Ayant découvert sa retraite, il lui dépêcha un envoyé chargé de lui dire qu'il désirait se rapprocher de lui, et ses ouvertures furent accueillies. On pense bien que ce ne fut pas sans beaucoup de méfiance de la part du prince proscrit. Il lui fallut de Raynulfe des assurances de franchise dont nous ne savons pas plus les termes que nous n'en jugeons la loyauté. Toujours est-il que le comte réussit à se faire passer pour un intermédiaire avoué entre

Raynulfe Ier chargé de s'emparer de lui.

les deux contendants. L'affaire, d'ailleurs, fut menée avec toutes sortes de précautions et de lenteurs qui éloignèrent tout soupçon de la part de Pépin. Ici, nous avons à remarquer cette marche habituelle de la Providence à l'égard de ceux qu'elle réprouve en ce monde. Le premier châtiment est de les aveugler jusqu'à ne pas se méfier dans autrui des moyens dont ils ont si souvent usé eux-mêmes. Pépin avait trahi son pays, s'était joint à ses ennemis les plus redoutables, avait secondé leur férocité contre ses propres sujets, manqué à toutes ses promesses, et il était assez simple pour croire à la sincérité des autres, à ce retour inattendu d'un homme qui l'avait toujours combattu. Il est bien vrai que sa position présente le poussait beaucoup à cette crédulité. Fugitif, abandonné des Normands, ne sachant plus sur qui s'appuyer, il devait aspirer à remonter aussitôt ses affaires, et les ouvertures qu'il avait pu entretenir avec Raynulfe lui persuadaient déjà qu'il serait possible de s'entendre avec lui, car il n'aspirait à rien moins qu'à d'un traité d'après lequel Raynulfe s'engageait à ménager le retour au trône d'Aquitaine. En arrêter les clauses et conditions était une mesure qui ne pouvait se prendre que de vive voix. On convint donc d'une entrevue dont l'histoire ne dit pas le lieu. Pépin eut l'imprudence de n'exiger, avant de s'y rendre, aucun gage pour sa sûreté; il manqua de précaution jusqu'à ne pas s'y faire accompagner, de sorte que, à peine abouché avec Raynulfe, celui-ci s'empara de sa personne et se disposa à le remettre aux mains de l'empereur (19).

Il est jugé à Piste. Louis tenait alors une diète à son palais de Piste, où, pour la seconde fois, il s'était entouré d'évêques : ce qui fit donner à cette assemblée le nom de concile. Le comte s'y dirigea avec son prisonnier. Charles devait regarder comme très pressé de faire prononcer sur le sort d'un tel captif. Les deux questions qui dominaient toutes les autres étaient l'apostasie dont Pépin s'était rendu coupable sans égard à sa profession monastique à Soissons, et son alliance avec

les Normands, alliance dont les suites avaient été incalculables. On suspendit toute autre affaire pour procéder au jugement; on donna au procès toute la publicité possible, et de l'avis unanime des seigneurs, il fut condamné à mort. Mais la pensée de Charles n'était pas d'accepter une telle rigueur. Les évêques dont il avait pris l'avis, penchèrent pour l'indulgence. Hincmar, entre autres, archevêque de Reims qui présidait le Concile, fut consulté sur la réparation à exiger du prince. Il fut d'avis qu'on devait exiger une confession générale, quoique secrète, de toute sa vie; que toutefois il s'accuserait dans l'église, au banc des pénitents publics, d'avoir quitté l'habit monastique, de s'être parjuré en se joignant aux païens; qu'il demanderait pénitence pour tous ces péchés; qu'ensuite il serait réconcilié publiquement par l'évêque de qui il recevrait la tonsure, l'habit religieux et la communion. Hincmar ajoutait qu'ensuite Pépin serait traité doucement, et que, enfermé dans un monastère, il y vivrait en liberté avec les moines en travaillant à la correction de ses mœurs et à effacer ses péchés par ses larmes .Le roi se rendit à cet avis, qu'il préféra contre son neveu à la sentence que les leudes avaient prononcée.

Et condamné à une réclusion perpétuelle

On voit ici que la pénitence publique était encore usitée dans l'Eglise, quoique avec des modifications qui la rendaient bien moins sévère qu'elle n'avait été dans les premiers siècles. Ce banc attribué aux pénitents, qui se trouvait dans les églises, supposait aussi une place à part, et que de là ils faisaient à haute voix l'aveu des crimes dont ils s'étaient rendus coupables. On trouve encore des prescriptions relatives à la pénitence publique dans des synodes de 1287 (a).

Et à la pénitence publique.

Soit par conviction, et touché d'un repentir que cette dernière mésaventure pouvait bien réveiller en lui, soit parce qu'il conservait l'espérance d'échapper encore à cette nouvelle prison, Pépin se soumit humblement à une

Mystère de sa fin prématurée.

(a) V. Mocquer, *Abrégé de l'histoire ecclés.*, II, 72.

pénitence trop méritée. On lui assigna pour sa retraite un monastère de Senlis (20), où il fut conduit aussitôt.

Là devait se terminer cette carrière si bruyante, si agitée et si peu digne d'un roi. On ne sait combien de temps il vécut dans cette solitude, où, après de si longs égarements et des scandales de tout genre, il dut se trouver heureux que la Providence lui eût ménagé pour ses derniers jours un moyen de pénitence qui le fît grâcier au tribunal du Souverain Juge. Quant à la postérité, elle ne peut absoudre de tels coupables. Les annales des peuples condamnent leur mémoire, et l'historien se sent soulagé de n'avoir plus à s'en entretenir. Cette fin, pour n'être pas aussi tragique qu'elle aurait pu l'être, semble plus conforme à la miséricorde divine, qui s'exerce par la pénitence des coupables, et laisse au moins l'espérance de leur salut éternel. Le silence qu'ont gardé les contemporains sur les suites de cette réclusion n'autorise point à supposer, comme on l'a fait, que la fin de Pépin fut sanglante dans la solitude où il était confiné. Si l'on ne sait rien de ses derniers moments, si l'on n'entend plus parler de lui dans les chroniques de son époque, c'est sans doute que l'impossibilité d'en sortir sous l'étroite surveillance dont il fut l'objet, et peut-être une mort prématurée, empêchèrent toute préoccupation publique à son sujet. Cette raison semble plus naturelle que les conjectures gratuites d'un de nos annalistes poitevins [a], qui veut absolument que le prince ait été tué en secret dans sa prison, ou à l'occasion de quelque tentative malheureuse pour recouvrer sa liberté. Il n'est pas plus permis de former des hypothèses de ce genre envers les juges que de calomnier les justiciables. Pépin avait à peine vingt-six ans, mais tous les genres d'excès avaient altéré en lui les sources de la vie. Les fatigues de luttes incessantes, les ardeurs de son insatiable ambition, le changement même de ses habitudes dans ce régime nouveau imposé à son

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 327.

tempérament, tout doit faire croire que le terme de son existence pût être de quelque temps avancé dans la captivité où se devaient expier ses débauches et ses trahisons. Rien donc n'autorise d'autres idées, et la preuve de sa mort obscure est tout entière dans ce fait que pas un mémoire du temps n'a prononcé son nom à partir de sa condamnation à Piste.

Projet de Charles le Chauve pour la restauration de l'Aquitaine.

Pendant que se tenait la diète de Piste, Robert le Fort, après s'être entendu avec Raynulfe, et que celui-ci se fut emparé de Pépin, avait cherché aussi à s'assurer de cet Humfroi, duc d'Aquitaine et comte de Toulouse, qui avait été si avant dans le parti du prince déchu, et qui peut-être ne s'en était séparé un instant que par un sentiment d'honneur qui lui faisait détester l'apostasie. En effet, on pouvait craindre que le monarque étant disparu, le duc ne songeât à travailler pour lui-même et à se rendre indépendant en son gouvernement de Gascogne. Il avait d'ailleurs soutenu aussi les prétentions du jeune Charles contre son père dans les affaires de ce mariage déplacé, contracté avec la veuve du comte Humbert, dont nous avons parlé (a). Rien donc n'eût pu s'opposer à la légitime sévérité de l'empereur envers un sujet qui avait ainsi méconnu ses propres devoirs; mais Charles avait ses desseins. La disparition de Pépin rendait le trône si longtemps contesté entre les deux cousins plus disponible que jamais en faveur de son fils, et il importait de lui ménager un serviteur jusqu'alors dévoué et qui n'avait plus de motif pour cesser de l'être. D'ailleurs, une preuve d'indulgence ne pouvait que lui éviter de nouvelles défections d'un certain nombre d'Aquitains. Il reçut donc le comte dans ses bonnes grâces, et, au lieu de le faire condamner, il l'agréa parmi les siens et se contenta de son serment de fidélité. La même faveur fut accordée à plusieurs autres leudes du même pays, et tout fut préparé ainsi pour une restauration projetée en

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 862.

Aquitaine, où il ne semblait plus y avoir aucune opposition à redouter.

Conspiration découverte contre Robert le Fort et Raynulfe.

Pourtant un danger se présenta aussitôt après qu'eurent été affermis ces éléments d'une paix si désirable, mais qui devait être si courte. On découvrit heureusement une trame ourdie contre Robert et Raynulfe, dans laquelle Charles le Chauve semblait lui-même impliqué pour sa part. Cette entreprise prouva trop bien une fois de plus que l'autorité qui pardonnait si souvent ne parvenait pas à se faire respecter.

Il y avait alors à la cour de l'empereur un seigneur nommé Bernard, fils de Bernard Ier et de Bilichilde, et, par cette dernière, petit-fils du comte du Maine Roricon. Nous avons vu ce Bernard Ier, comte de Poitou de 815 à 832, et frère d'Emmenon, qui était alors comte d'Auvergne. Mécontent d'avoir vu l'empereur traiter avec tant de douceur le malheureux Pépin; jaloux peut-être aussi de voir un autre que lui à la tête du Poitou, où avait commandé son père, il conçut la résolution de s'en venger sur les comtes Raynulfe et Robert. Les circonstances parurent servir son ressentiment, car il sut par des affidés qu'à un certain jour, pendant que la diète de Piste durait encore, les deux comtes devaient aller ensemble à la chasse dans une des forêts voisines. Il feignit alors des affaires importantes, et obtint la permission de s'absenter. Il en profita pour dresser dans la forêt une embuscade où devaient tomber les chasseurs. Mais l'empereur avait eu vent de ce complot, et il envoya des gens de sa maison pour sauver les deux officiers et arrêter Bernard, qui fut assez heureux pour s'échapper; mais il fut privé de son comté de Septimanie, qu'il possédait depuis quatre ans, et des terres qu'il avait en Bourgogne furent confisquées au profit de ceux qu'il avait voulu assassiner. On ne sait comment et par qui Charles put être persuadé que lui-même aurait été victime de la conspiration : raison de plus pour que le coupable tombât dans une plus complète disgrâce; mais dans le

courant de cette même année, Bernard put faire parvenir à l'empereur la preuve qu'un aussi noir dessein ne lui avait été attribué que par une calomnie, qu'il n'avait rien médité contre sa personne, et Charles, convaincu, le dédommagea un peu plus tard de la perte de ses biens en lui redonnant le marquisat de Septimanie, dont il venait de dépouiller Humfroi (a).

Le duc de Bretagne fait un acte de soumission au roi de France.

L'assemblée de Piste fut mémorable par des circonstances autres que la condamnation de Pépin, et dont quelques-unes surtout nous intéressent. Les rapports qu'a eus notre histoire avec celle de la petite Bretagne ou Armorique ne laissent pas sans quelque importance pour nous ce qui se passa à la diète à l'égard de Salomon. Ce prince y envoya des députés chargés de renouveler son serment de fidélité à l'empereur et de lui apporter cinquante livres pesant d'argent, tribut ordinaire stipulé dans les derniers traités. Dans cette réception solennelle des envoyés bretons, Salomon fut qualifié seulement comte et non pas roi, ce qui prouve qu'il avait dû abandonner ses prétentions à cet égard, et qu'il ne traitait pas d'égal à égal avec le souverain de la France.

Lois d'ordre public émanées de la diète de Piste.

Plusieurs lois de haut intérêt pour l'ordre public et le bien des particuliers furent faites aussi du consentement, y est-il dit, du roi, des seigneurs et du peuple (b). Ces lois, comme toujours, nous donnent une juste idée de ce qui se passait partout et de l'état moral de la nation, tombé si bas à la suite de tant de calamités qui l'accablaient. Après les ravages d'une contrée par les Normands, en Poitou comme ailleurs, les habitations ayant été détruites, un grand nombre de paysans, ne pouvant trouver les moyens d'existence, s'étaient livrés au brigandage, et enlevaient de force dans les villages le peu de ressources qui y restaient. Il n'y avait à exercer contre eux aucunes

(a) *Art de vérifier les dates*, ub. sup.

(b) *Edict. Pistense*, ap. Baluze, *Capitulaires*.

lois répressives : comment les saisir eux-mêmes armés et en révolte? comment exiger des amendes et des restitutions de gens ruinés qui vivaient au jour le jour? Il fut arrêté que pour être absent de son domicile ou l'avoir abandonné, ce domicile n'en resterait pas moins, aux yeux de la loi, celui de tout homme libre qu'on reconnaîtrait y avoir demeuré. C'est là que le viguier ou le comte pourrait le sommer de comparaître pour être interrogé et jugé. Dès lors, cette espèce de vagabondage n'avait plus de but : on ne pouvait plus s'en prévaloir contre les juridictions judiciaires et pour infirmer leurs décisions.

Poids et mesures.

D'autres mesures furent encore prises, très favorables à l'ordre général, et nous donnent une juste idée de la législation de ce temps en des matières de la plus haute importance. Ainsi de profondes altérations s'étaient faites depuis longtemps dans certains usages intéressant beaucoup la tranquillité publique. Le prix du pain, qu'il a toujours été d'une bonne police de réglementer à l'avantage des populations, était devenu arbitraire depuis que les lois étaient oubliées au profit des commerçants, et surtout des boulangers, dont la profession était de première nécessité, comme toutes celles où le public doit avoir ses garanties quant au poids et à la salubrité des comestibles. Les faux poids, les fausses mesures s'étaient imposés peu à peu, en effet, par suite du défaut de répression, et toujours au désavantage des pauvres gens, à qui les vivres n'étaient fournis que frauduleusement. La moralité publique souffrait de ces supercheries, qui s'appliquaient surtout au blé, à la farine, dont le boisseau variait à l'arbitraire des meuniers et des boulangers. Là donc furent employés les soins intelligents des évêques, des abbés et des comtes, qui, chacun dans sa ville, restèrent chargés, jusqu'au retour de l'ordre accoutumé, de régler le prix du pain et de faire veiller à la police des marchés ainsi qu'à la vérification des poids et mesures : c'était reconstituer dans ses éléments essentiels ce qu'avait partout de plus indispensable la police locale.

Le prix du pain.

D'autre part, on voyait souvent des hommes libres, mais soumis au service militaire auquel les capitulaires les avaient obligés, se dispenser de ce devoir en se réfugiant dans le clergé ou dans les monastères. On mit un terme à cet abus en chargeant les chefs ecclésiastiques de s'entendre avec les comtes pour examiner l'état de chacun et arrêter ou permettre cet élan, où le sacerdoce et les communautés ne trouvaient aucun avantage. Ce qu'il y a encore de remarquable en ces décrets, c'est qu'on y trouve la preuve, bien constatée déjà, de la différence qu'on faisait entre les lois généralement adoptées dans les pays de droit romain, comme l'Aquitaine, et les coutumes locales apportées par les Francs sur le territoire conquis par eux. De là une distinction qui ne tarda pas à devenir générale entre le *droit écrit* du code romain et le *droit coutumier* qui resta en vigueur jusqu'à la Révolution française, tant était grand et fondé l'attachement que les provinces méridionales avaient pour leurs usages immémoriaux (a). L'édit de Piste montre que ces deux règles de droit existaient antérieurement à ses décisions qui en rétablirent l'usage oblitéré par les troubles de l'époque.

Entraves au recrutement militaire.

Confirmation du droit coutumier.

Ces capitulaires ne regardaient pas moins le Poitou et les autres provinces situées au Midi de la Loire que celles de la Neustrie et du Nord. Mais on fit aussi un statut qui regarda particulièrement notre pays, car il formulait une mesure relative à la monnaie de Melle. Le nombre des villes ou bourgs qui s'étaient arrogé le droit de monnayage était considérable sous la première race ; il diminua un peu sous la seconde, mais encore y comptait-on par centaines ces lieux privilégiés, en dehors desquels il fallait compter encore les ateliers ambulants des rois, toujours prêts à frapper des pièces d'or ou d'argent dans les palais où ils suivaient le souverain (b). De ce nombre par trop

Réforme des monnaies et des ateliers monétaires.

(a) V. M. Giraud, *Précis de l'ancien droit coutumier des Français*, passim. — Montesquieu, *Esprit des lois*, lib. XXVIII, c. IV.

(b) V. une liste nombreuse de ces lieux monétaires dressée par M. Adrien de

exagéré était résulté un abus fort regrettable dans l'altération imposée trop souvent à la matière et au poids des monnaies. Le remède à ce mal était, sans contredit, de diminuer considérablement le nombre des ateliers. Ils furent réduits à dix, parmi lesquels continua de figurer celui de Melle, encore habituellement occupé, et dont les types de cette époque ne sont pas introuvables dans nos cabinets. On regarde même que cet atelier, vu l'abondance de ses mines, était le principal de l'époque carlovingienne, et que le centre de l'exploitation et du monnayage était le château voisin de Meudoc, qui n'existe plus depuis longtemps. Le nom de ce lieu se retrouverait dans le mot *Medolus*, inscrit sur beaucoup de monnaies du temps (21). On disposa aussi qu'une refonte générale des monnaies serait faite, et le rapport de l'or à l'argent réglé désormais dans la proportion d'un à douze. Ce nouveau statut ou édit ne fut guère applicable qu'aux pays d'outre-Loire, que Charles le Chauve mentionnait spécialement, déclarant ne vouloir atteindre par lui aucune des provinces méridionales. Mais il faut bien comprendre pourtant que cette dernière mesure adoptée sur la valeur relative des deux métaux dont se fabriquaient les monnaies devait avoir cours dans l'Aquitaine comme dans la Neustrie, les monnaies de Melle étant fort répandues, et l'unité de leur valeur devant être la même dans les transactions commerciales des deux pays.

L'atelier de Melle.

Origine des foires et marchés.

Nous venons de parler des marchés dont les comtes et les dignitaires du clergé étaient chargés de refaire et de régler la police. Il est bon de savoir ce qu'étaient alors ces réunions populaires, qu'avait fondées d'abord chez les peuples chrétiens ce sentiment religieux qui attirait les foules à certaines fêtes. C'étaient ou les solennités principales de l'année, ou des translations de corps saints, ou des anniversaires commémoratifs d'une cérémonie où la

Longperrier dans l'*Annuaire de l'histoire de France,* 1841, p. 211 et suiv.; et *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire de la France,* par M. Raymond Serrure, in-8°, Paris, 1886.

religion conviait les populations voisines. Ce fut l'occasion de célèbres pèlerinages ; des indulgences obtenues des papes par les églises ou les abbayes y augmentèrent l'affluence. On accourait donc en grand nombre, apportant des vivres pour passer des journées entières, des nuits même et plusieurs jours. Mais quelquefois en venait de fort loin ; le transport des denrées devenant difficile en des chemins rares ou peu praticables, des marchands s'ingénièrent d'apporter des comestibles, auxquels s'ajoutèrent bientôt d'autres objets d'approvisionnement ou de convenance, ce qui fit que le commerce y arriva en même temps que la dévotion, et que des transactions plus considérables et des rendez-vous d'affaires s'y tinrent à des époques convenues. Telle fut la véritable origine de ces assemblées que Dufour osait attribuer, avec son esprit sceptique et antichrétien, à l'avarice des moines s'efforçant d'instituer les foires et marchés à leur profit, sous les auspices de reliques *vraies* ou *fausses,* dit-il (a). Mais ces agglomérations d'individus amenaient souvent des accidents ou avanies inséparables de tels concours, et il leur fallut une police qui émana d'abord de l'autorité royale, puis des comtes ou des seigneurs, et même des abbés. Les fondateurs se réservèrent sur le lieu, qui souvent était de leur territoire, un droit de péage ou de location, quand le roi ne le retenait pas pour lui, ce qui était assez fréquent. Nous voyons cela établi en particulier à Charroux dès le XIIe siècle, où les chartes le mentionnent pour la première fois, mais sans préjudice de ce même droit acquis bien antérieurent, et dont les titres ont péri avec tant d'autres (b). L'article XIX du même édit de Piste, auquel nous empruntons ces renseignements, obligeait chaque comte à dresser un état de tous les marchés existant sur leur territoire, et à l'apporter à la prochaine diète, afin d'interdire ceux qu'on jugerait

Leur organisation légale.

(a) *Manusc.*, p. 48.

(b) Notre *Hist. de Charroux,* c. XIV, n°s 3, 15, 7, et p. 409 et 436.

superflus, aussi bien que ceux dont la création ou le déplacement aurait eu lieu sans l'agrément du monarque, et de rétablir ceux que l'arbitraire des seigneurs ou le caprice des particuliers aurait pu faire disparaître. Rien que de sage en toutes ces dispositions qui remontaient à Charlemagne, véritable promoteur de toutes les mesures de bon gouvernement dont les rois usèrent ensuite, et dont notre temps, qui les avaient vu maintenir jusqu'ici, s'est maladroitement dépourvu. La seconde moitié du XIX[e] siècle a vu abolir la taxe du pain, celle de la viande, le ban des vendanges et d'autres précautions protectrices de la sûreté publique. Ce peuvent être des moyens révolutionnaires tirés des cerveaux affaiblis de nos modernes novateurs : ce ne seront jamais des garanties pour les honnêtes gens livrés en proie aux déprédations de toutes les conditions inférieures.

Les foires et les marchés en Poitou.

Les traditions de ce temps ne nous donnent que peu de détails sur les marchés et foires qui durent avoir en Poitou quelque célébrité à cause de leur importance commerciale. On ne peut douter que les grandes cités telles que Poitiers, Niort, Fontenay, Saint-Jean-d'Angély, et d'autres moindres comme Loudun, Melle, Thouars, Luçon et Saint-Maixent, n'eussent obtenu à des époques marquées ces grandes réunions où la vie civile se développait plus activement. Les abbayes durent aussi avoir les leurs, tant pour la vente de leurs denrées que pour l'acquisition des instruments agricoles et des animaux d'exploitation. On vit cela surtout à Charroux, à Saint-Savin, à Saint-Maixent, à Saint-Benoît de Quinçay, à Saint-Jouin de Marnes. Mais ces notions sont rares dans nos études. Nous n'y rencontrons guère que des localités assez difficiles à déterminer aujourd'hui, comme *Caïoca* (a), dépendance inconnue de la collégiale de Sainte-Radégonde, très peu éloignée peut-être de cette église, qui voyait réunis,

(a) Peut-être *Couhé*.

chaque année, autour de son parvis, dans l'octave de sa Patronne, de nombreux marchands accoutumés à y revénir depuis la fondation du monastère. Il y avait certainement aussi une ou deux foires annuelles à Déas, puis à *Falchrodum,* non loin de là, au pays d'Herbauge, mais dont la position est inconnue (a). Poitiers avait aussi sa foire de Saint-Hilaire, installée autour de sa basilique; la cathédrale avait sa *foire au lard,* qui se tenait le jeudi saint. Ces foires s'ouvraient ordinairement le jour de la fête patronale, d'où leur nom latin *Feriæ,* dont on voit que le nom français vient directement. Quant aux marchés qui n'attiraient qu'un concours bien moindre, composée surtout des paysans apportant à la ville des objets de consommation pour la vie domestique, on ne les tenait guère qu'une ou deux fois par semaine, et particulièrement le samedi, mais jamais le dimanche.

En revenant donc aux principales prescriptions de l'édit de Piste, on voit qu'elles sont d'un haut intérêt dans notre histoire, puisque, sans être destinées entièrement au Poitou, qui suivait le droit coutumier, elles y rétablissaient pourtant des habitudes trop négligées, et y reconstituaient en beaucoup de choses les éléments altérés de l'ordre public.

Signalons encore quelques faits qui se rapportent à cette année, et qui nous serviront de points de repaire pour un prochain avenir.

Commencements de Frottier, abbé de St-Hilaire.

Ce serait dans le cours de 865, d'autres disent de 867, que mourut Ecfrid, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. Quelques-uns croient qu'il fut remplacé par Launon, qui aurait été fils du comte Robert. Mais il paraît que Launon était à la même époque abbé de Notre-Dame-la-Grande (b), ce qui n'aurait pas été cependant une incompatibilité, lorsqu'on se faisait encore peu scrupule d'occuper à la fois plusieurs bénéfices. Quoi qu'il en soit, Ecfrid fut remplacé dans

(a) D. Bouquet, *ub. sup.*

(b) D. Fonteneau, t. XXI, p. 246.

l'abbatiat de la première de ces collégiales par un personnage qui allait se produire chez nous avec un grand rôle, lequel devait durer plusieurs années. Il s'agit de Frottier ou Frotaire, membre d'une des plus considérables familles du Poitou, plus connue aujourd'hui sous les noms de la Messelière et de Bagneux (**22**), deux villages poitevins des communes de Queaux (**23**) et de Persac (**24**).

Il avait été nommé à l'archevêché de Bordeaux en 858, par Charles le Chauve. Cette même année, on le voit au concile de Touzy, et en 862 à ceux d'Aix-la-Chapelle et de Soissons. Bientôt les invasions que les Normands firent dans sa ville le forcèrent à l'abandonner. Nous le verrons s'efforcer de retrouver ailleurs ce qu'il y avait perdu, attachant surtout ses prétentions au Siège métropolitain de Bourges. Quant à son abbatiat de Saint-Hilaire, il paraît, par la liste de ses successeurs, qu'il n'y conserva cette dignité que jusqu'en 868, où nous la voyons dévolue de nouveau à un duc d'Aquitaine, dans la personne de Raynulfe II, qui en fut le seizième titulaire depuis saint Just, le disciple du grand Docteur.

Restauration du monastère de Sacierge.

Un autre monastère moins important, mais dont nous avons raconté l'origine (a), avait tellement souffert des invasions des Barbares, qu'il fallut songer à le relever cette même année 885. Nous parlons du prieuré de Sacierge (**25**), sur la frontière occidentale du Poitou, et situé sur des terres qui appartinrent ensuite au Berry. Les moines de Saint-Benoît du Sault, dont il n'était éloigné que de deux à trois lieues au Nord-Ouest, s'en étaient fait une succursale, on ne sait guère à quelle époque précise. Mais la petite demeure avait partagé le sort de la maison-mère, et n'était plus qu'un monceau de décombres. Charles le Chauve songea à y faire revivre le nom de Jésus-Christ et le saint exercice de la prière. Dans ce but louable, et que s'explique toujours une foi bien entendue, il envoya un moine d'autant

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 661.

de piété que d'intelligence vers le lieu abandonné, avec ordre d'y bâtir un petit monastère pour deux ou trois moines seulement. Raganarius, c'était le nom de ce religieux, partit aussitôt, accompagné d'un prêtre séculier nommé Sigebert, et ensemble ils eurent bientôt accompli leur sainte mission. Dieu recommença d'être honoré dans ce désert; une paroisse y fut fondée, qui devint plus tard une agglomération assez considérable de colons vivant autour d'une belle église romane.

Mabillon rapporte dans ses *Annales* (a), d'après les sources du temps, qu'un seigneur du pays, nommé Etienne, s'était emparé, après la ruine de Sacierge, d'une vigne qui, de tout temps, au dire de tous, avait appartenu au prieuré. Après la reconstruction de 865, les nouveaux possesseurs lui adressèrent une requête pour qu'il eût à la leur restituer, ce qu'il refusa nettement. Il se vanta même qu'il ne la rendrait jamais de son vivant, et déclara qu'il ferait un mauvais parti à qui oserait lui en reparler. Dieu se chargea de vider le procès dans les termes mêmes du mauvais défendeur. Il fit peu après une chute de cheval et se brisa le corps. Une maladie de langueur s'en suivit et amena sa mort. Un des narrateurs de ce fait, moins sage que le docte Bénédictin qui le raconte purement et simplement, fait observer naïvement que « les moines attribuèrent l'accident et ses suites à l'usurpation de leur propriété, qu'ils reprirent aussitôt, sans que personne osât la leur disputer (b). » N'était-ce pas une preuve très sensible que les héritiers pensaient comme eux?

(a) *Annal. Bened.*, t. III, p. 33.

(b) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 327.



NOTES DU LIVRE XXXIII

Note 1

Thuzey, et non pas *Thusson,* comme l'a dit Dreux du Radier (*Hist. littér.,* I, 19), *Tusciacum, Tusciacense;* n'est plus qu'un village de quelques feux, dans la Meuse.

Note 2

Vaucouleurs, *Vallis Colorum,* près Domremy, où naquit Jeanne d'Arc; sur la Meuse, et chef-lieu de canton de 2 à 3,000 habitants.

Note 3

La Camargue, *Camaria,* île de la Provence, formée par les deux embouchures du grand et du petit Rhône, à la pointe méridionale du département qui a pris leur nom.

Note 4

Déols, *Deolus,* fut le premier nom du lieu que les chartes du moyen âge appellent souvent *Vicus Dolensis, Burgum Dolense.* C'était, dès le VIe siècle, une église de Saint-Ludre *(Ludor),* dont parle Grégoire de Tours; puis ce devint un petit monastère que les Normands renversèrent, et qui fut remplacé au Xe siècle par celui dont nous parlons. Le don de la villa, on le voit, fut antérieur à cette dernière reconstruction. (V. Beaunier, *Bénéfices royaux,* t. I, p. 233.) — La ville de Châteauroux a succédé au monastère lorsque la principauté de Déols fut transportée, par le duc Radulfe ou Raoul, à quelque distance, dans un emplacement plus favorable à la construction d'un château, lequel donna son nom à la nouvelle ville qui l'entoura bientôt, *Castrum Radulfi.*

Note 5

Cf. Fauveau, *Calendrier manuscrit de la cathédrale de Poitiers,* mihi, p. 231. — L'assertion de ce manuscrit sur la présence d'Ingenald à côté de Grenantius n'est pas plus motivée que celle qui regarde Soissons; mais Fauveau avait sans doute écrit cela d'après des documents.

Note 6

Lirado pourrait être aussi *Liré, Liriacum,* entre Saint-Florent-le-Vieil et Champtoceaux (Maine-et-Loire). Mais la proximité de Luré et de Déols mettait toutes les probabilités de ce côté-ci. Luré est un chef-lieu de canton du Cher, sur la rive droite de l'Arnon. Il n'a que 6 à 700 habitants.

Note 7

Vicaria Exidualensis, que La Fontenelle a prise, en traduisant mal ce dernier mot, pour la viguerie d'*Exoudun,* dans le canton de la Mothe-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres). Cette grosse faute vient évidemment de la ressemblance entre *Exoudun* et *Exidualensis.* Il n'en est pas moins vrai que, tout en ignorant que la forme *Exidualensis* est la plus ancienne qu'on trouve appliquée à Civaux, qui n'a reçu celle de *Sicoalensis, Exsivalis, Excivalensis,* que depuis la seconde moitié du xe siècle, c'est, disons-nous, par suite de cette ignorance, que notre géographe a placé dans la viguerie d'Exoudun des villas qui n'y ont jamais été, et l'on pourrait s'égarer avec lui si nous ne prévenions ici de la méfiance que méritent de tels renseignements. Nous les aurons corrigés ici en attribuant à la viguerie de Civaux tout ce qu'il a donné sans fondement à celle qu'il avait en vue. (Cf. *Archives historiques du Poitou,* t. III (*Chartrier de Saint-Cyprien,* p. 440); — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XIV, p. 9; — ibid., V, p. 370 et 389; — Redet, *Dictionnaire de la Vienne,* p. 123.)

Note 8

Ce terme *ad mansiones* signifie proprement *aux maisons,* ou *près des maisons.* On le rencontre souvent sans aucune autre détermination et déjà depuis longtemps à cette époque et bien plus tard. C'est donc un terme assez vague en lui-même, et qui pourtant désignait des lieux connus, mais assez isolés, et que ne distinguaient aucuns caractères particuliers. Ils étaient posés dans les plaines, le long des voies, et devenaient parfois un lieu de repos pour les voyageurs. Je ne voudrais pas assurer même que cette dénomination *ad mansionem istam* ne s'appliquât point parfois à quelques ruines d'anciennes maisons abandonnées et qui servissent à désigner un endroit que rien ne distinguait autrement. La villa dont il est ici question n'avait sans doute pas encore de nom bien arrêté, étant peut-être nouvellement établie, et voilà pourquoi dans la charte on la nomme *villa ad mansiones.* Au reste, ce mot *mansiones,* dont la racine est dans le verbe latin *manere,* demeurer, avoir mansion, notre mot *maison* en est venu

naturellement. C'est aussi l'origine du mot latin que le moyen âge avait dérivé de la même source : *mansus, mansum,* et parfois *mansa,* était devenu au IXᵉ siècle, et même plus tard, le type et comme l'étalon de la propriété territoriale. C'était comme une ferme avec demeure rurale dont les terres restaient toujours au même point sans varier aucunement dans leur étendue. Cette étendue variait selon les lieux, et de ces variantes on peut conclure que chaque *manse* n'avait guère en plus ou en moins de cent vingt ares de notre arpentage actuel. C'est de là aussi que le midi de la France a formé son mot *mas,* qui indique une propriété rurale, une ferme quelconque dont le nom est devenu si souvent celui du fief ajouté au nom de famille. On trouve beaucoup plus de détails que nous ne pouvons en donner ici dans Ducange, et dans le *Commentaire* de Guérard sur le *Polyptique d'Irminon.* C'est de ces différentes évaluations qu'on est arrivé à distinguer dans le langage de l'économie domestique la mense seigneuriale, la mense épiscopale, la mense canoniale et abbatiale, pour exprimer les revenus des biens du seigneur, de l'évêque, du Chapitre ou de l'abbé dans les différentes hiérarchies sociales.

NOTE 9

L'Esterp, *Stirpum, Stirps,* fondée vers 1010, dans la Marche limousine, près Confolens (Charente), alors au diocèse de Limoges. Saint Gauthier en fut abbé et y mourut en 1070. Aujourd'hui bourg de 1,500 âmes.

NOTE 10

Verrières, *Verrera, Vedrerias,* à 2 lieues Ouest et du canton de Lussac; 1,000 habitants.

NOTE 11

V. Redet, *Dictionnaire topographique de la Vienne,* p. 389. — M. Bellicaud, curé de Verrières, fit relever cette chapelle, qui tombait en ruines. Le pas gravé dans le roc, près du sanctuaire, n'est plus depuis longtemps qu'une profondeur sans forme définie, causée par le frottement des pieds et des mains qu'y ont fait tant de pèlerins attirés le dimanche de chaque année qui suit le 13 août par la dévotion à la sainte. On y vient de 40 kilomètres à la ronde.

NOTE 12

Chronic. Malleac.; — Annal. Bertin. — Ce fait de l'apostasie de Pépin a été nié; mais on ne lui oppose que des preuves négatives contre les assertions des auteurs cités ici. Pourquoi, d'ailleurs, défendre contre un crime de plus le fauteur de tant d'autres que son

orgueilleuse ambition expliquait trop? L'histoire n'apprend-elle pas à quoi peut mener ce double sentiment? Napoléon ne fut-il pas musulman en Egypte; Bernadotte, sous ses auspices, luthérien en Suède; et le nombre est-il petit de ceux qui, dans ces derniers temps, ont laissé flotter à tous les vents politiques le drapeau, teinté tour à tour si diversement, de leurs opinions et de leur foi?

NOTE 13

Saint-Maixent-le-Petit, commune d'Hains, canton de la Trémouille (Vienne). On ignore le nom actuel, qui correspondrait à *Ratiacensis*. M. de la Fontenelle l'a placé à Azat-le-Riz, mais n'est pas suivi en cela, ce dernier lieu étant en Limousin.

NOTE 14

Le Blanc, *Oblincum*, ville gallo-romaine, sur les deux rives de la Creuse, de 6,000 habitants, avec des monuments du moyen âge. Elle est au département de l'Indre.

NOTE 15

Mémoires des Antiquaires de l'Ouest, X, 95; XIV, 419; XX, 32. — *Bulletins*, VI, 291. — Hains a longtemps trompé les érudits, qui croyaient à son identité avec le *Fines* qu'on lui a donné longtemps pour synonyme, mais dont le nom se trouve originellement dans celui d'Ingrande, posé plus au Nord sur la petite rivière d'Anglin, et sur la limite du Berry. L'on voit donc qu'il ne faut pas confondre cet *Ingrandes* avec la localité de ce nom qui forme un chef-lieu de commune sur la Marche de la Touraine et du Poitou. Le Hains dont il s'agit ici, et dans lequel on a voulu voir un dérivé de *Fines*, n'a jamais eu ce nom dans aucun des anciens titres qui s'y rapportent. On le voit nommer en 954 *Agenti;* au siècle suivant, c'est *Aen*, puis au XIIIe, *de Haento, Haanz;* enfin *Hans* au XIVe dans le Pouillé de Gauthier de Bruges. Cette dernière forme explique parfaitement, sans que *Fines* y entre pour rien, comment, en 1483, on est arrivé à *Heyns*, qui, à travers plusieurs autres variantes indiquées par M. Redet, finit par être en 1782 le *Hains* que nous avons encore aujourd'hui. Voilà donc ce lieu repoussé bien loin de l'honneur qu'on lui a fait longtemps de représenter le *Fines*, qui ne peut s'appliquer réellement qu'à l'Ingrande du Berry.

Quoi qu'il en soit, Hains, sur le territoire duquel se trouvait le prieuré de Saint-Maixent-le-Petit, était, on le voit, une très ancienne localité, puisqu'elle figure dans des actes du milieu du Xe siècle. Dès cette époque, elle avait une église paroissiale de Saint-Michel, dont

les restes se retrouvent encore dans son église actuelle, où l'on peut reconnaître des caractères de son âge primitif en dépit des nombreux remaniements qu'elle a subis à diverses époques. Sa tour fut rebâtie en 1334, avec des pierres provenant des tombeaux creusés en auges pour le cimetière voisin. Le bourg, qui est aujourd'hui du canton de la Trémouille, a 800 habitants. La cure dépendait, avant 1790, de l'évêque de Poitiers. Le curé était archiprêtre de Montmorillon.

Note 16

Villemort, mal à propos écrit Villemont par quelques-uns, près et à 3 kilomètres au Sud-Est de Saint-Savin, du doyenné de cette ville, n'a guère que 200 habitants. Le patron de l'église paroissiale est saint Maixent, et la cure était à la présentation du seigneur. Villemort a encore son joli château du xvi[e] siècle, restauré par son propriétaire actuel, M. de Terrasson, avec autant de goût que d'intelligence. Une suite de seigneurs porta le nom de ce village depuis le xiii[e] siècle. Il n'eut de paroisse qu'en 1776, par un emprunt que fit M[gr] de Beaupoil de Saint-Aulaire d'une petite portion de son territoire. Cette cure fut rétablie en 1810, et fait partie du canton de Saint-Savin.

Note 17

Séronne, aujourd'hui Châteauneuf, sur la Sarthe, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 7 lieues Est de Segré (Maine-et-Loire). Elle a 1,400 habitants, et s'appelait Séronne jusqu'à ce qu'en 1131 le comte d'Anjou Geoffroy le Bel y fit construire un château qui donna son nouveau nom à la ville.

Note 18

Besly, *ibid.,* p. 181 et 187. — D'après les *Chroniques normandes* et celle de Mont-Dieu ou Mont-Deu, ce lieu, *Mons-Dei,* était un monastère de Prémontrés, bâti vers 1200 sous la dédicace de saint Martin, au diocèse de Lisieux, et à 2 lieues au Sud de cette ville, sur l'Aure.

Note 19

Annal. Bertin., ad ann. 865. — *Chronic. Adonis,* ibid. — Cette dernière chronique est une des plus importantes du ix[e] siècle par son intérêt, par son style et par l'érudition de bon goût dont il y est fait preuve. L'auteur était archevêque de Vienne, d'une sainte vie et d'une profondeur théologique dont témoigne sa *Chronique universelle,* qui va de la création du monde jusqu'au règne de Louis le Bègue en 877. Adon composa aussi un *Martyrologe* qui porte son

nom, mais qui n'est ni aussi complet ni aussi exact que celui d'Usuard, son contemporain. Aussi laborieux que savant, il écrivit jusqu'à la dernière année de sa vie, qui finit en 875. Sa chronique, qui est curieuse pour l'histoire de cette époque, se trouve dans le seizième volume de la *Bibliotheca Patrum,* et dans le cent vingt-troisième de la *Patrologie latine* de Migne.

Note 20

Senlis, *Sylvanectum,* et sous les Romains, *Augustomagus,* très ancienne ville de fondation romaine, de l'ancienne Ile-de-France, à 10 lieues Sud-Ouest de Paris, sur la Nouette, qui se jette dans l'Oise. Le monastère dont il s'agit ici n'est pas connu ; déjà, sans doute, il était alors une collégiale de chanoines réguliers, où la vie ne devait pas être très difficile à Pépin. — Senlis est une des sous-préfectures de l'Oise, avec une population de 5 à 6,000 habitants.

Note 21

M. Lecointre, *Essai sur les monnaies du Poitou,* dans les *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* VI, 299. — Quoi qu'il en soit de cette attribution favorisée par deux hommes d'une compétence établie, nous croyons devoir faire observer à cette occasion qu'on ne peut guère s'appuyer que sur des conjectures insuffisantes pour voir dans le *Medolo* du triens indiqué ici le nom de notre ville de Melle. Ces noms mérovingiens, en effet, sont chargés de variantes infinies, qui toutes servent à tromper la sagacité la plus exercée, quand on n'a, pour les reconnaître, que la lecture des monnaies. Nous voyons Melle ordinairement traduit par *Metulum, Metalum, Metullum.* D'autres l'écrivent encore *Metaurs.* Est-ce une modification du *Medulum* que nos savants traduisent par *Médoc, Castrum Medulense?* Est-ce de cette forteresse, antérieure peut-être à la ville, que celle-ci aura pris son nom? Toujours est-il que voici une pièce d'attribution romaine qui porte comme nom d'atelier : *Medolo.* Ici, la variante, il faut l'avouer, est d'une rare distinction. Ceux qui veulent y voir le Melle du Poitou ne pourraient-ils pas y découvrir aussi bien cet autre atelier des Cénomans, domaine fiscal situé au VIe siècle près du Mans, sur l'Onille, nommé alors *Madoallus,* selon MM. de Longperrier (*Annuaire historique,* 1841, p. 199) et Cauvin (*Ancienne géographie du Maine,* in-4°, p. 386), qui en font en 538 un domaine de Childebert Ier? On voit combien sont hasardeuses ces études où l'on est obligé de marcher si souvent en des sentiers inconnus, et où les véritables savants arrivent si rarement à des affirmations indubitables. Il est certain que maintes fois des spécia-

listes se trouvent embarrassés au milieu d'épaisses ténèbres; ils se confient à d'autres qui ne trouvent pas mieux : mais les conjectures surviennent; on les multiplie, on les adopte, elles passent à l'état de possibilité, puis une sorte de certitude arrive, et voilà que deux ou trois chercheurs finissent par former un groupe qui bientôt fait autorité. Rien donc de plus conjectural que la science numismatique en un très grand nombre de cas, et nous ne savons si aucune science, au siècle qui passe pour être aussi quelque peu absolu, mérite plus cette mauvaise note que ce qu'on appelle la science des médailles.

Est-ce à dire que cette science soit donc à dédaigner? Nous nous garderons bien de le dire. Au point de vue de l'histoire, de l'art, du symbolisme antique et de l'esthétique chrétienne, cette étude est d'un pressant besoin, et devient une très importante branche de l'archéologie. Mais elle doit être traitée avec beaucoup de maturité; elle demande une recherche attentive des éléments qui la constituent, des gisements métallifères, de la géographie locale, des idiomes qui s'y rattachent, et tout d'abord, pour peu qu'il y ait divergence sur un point discuté, elle exige une certaine méfiance qui amène la réflexion et dirige plus sûrement vers la vérité.

Note 22

Cette famille est encore représentée aujourd'hui à Poitiers sous le nom de Frottier de la Messelière, qu'elle avait pris du château de ce nom, situé dans la commune de Queaux, canton de l'Ile-Jourdain. Les plus anciens titres de ce domaine ne remontent qu'au commencement du XIVe siècle (1304). Mais il devait être bien antérieur, et il figura fréquemment dans les luttes des XIIe et XIIIe contre l'Angleterre. Ce qui est certain, c'est que les Frottier, depuis le IXe, laissent leurs traces à toutes les phases de notre histoire. Ils portent « d'argent au pal de gueule, accosté de dix losanges de même, posés à dextre et à senestre, 2, 2 et 1 ».

Sans nous arrêter à ceux des membres de cette famille que notre histoire devra bientôt mentionner avec détails, nous devons savoir qu'à l'époque où nous sommes plusieurs de ses membres occupaient en même temps ou un peu plus tard les sièges épiscopaux de Poitiers, de Tulle, de Périgueux. C'est du comté d'Alby, où ils paraissent avoir occupé un rang dans la noblesse du pays, que les Frottier s'étaient ainsi répandus dans les provinces de l'Aquitaine. Ils s'y firent des positions distinguées dans le clergé, où ils figurèrent souvent comme bienfaiteurs de quantité de monastères. On les vit en grand nombre s'affilier à la première noblesse du pays et se distinguer aux croisades.

C'est un Colin Frottier, seigneur de Chamousseau, près Queaux, et d'autres lieux, qui fonda la branche de la Messelière par son mariage, vers 1440, avec une dame de ce lieu, et fut gouverneur de Poitiers. De ses quatre fils, Guy, l'aîné, continua sa filiation. C'est lui qui établit, au XIV[e] siècle, le couvent des Cordeliers de la Raslerie, près Queaux. Dans la suite, on voit les Frottier s'allier aux nobles familles de Taveau, de Chauvigny, de Lusignan, de Rechignevoisin; on les voit s'échelonner de règne en règne depuis les époques les plus reculées de la Monarchie française, servant nos rois dans les rangs les plus honorables de l'armée, de la cour et de l'administration civile, jusqu'aux jours néfastes de 1793, où l'un des derniers de cette branche, non marié, Bonaventure Frottier, marquis de la Messelière, alla expier au bagne de Rochefort le crime d'avoir voulu arracher au vandalisme des anarchistes ses titres de noblesse. Le dernier représentant de ce beau nom est aujourd'hui M. Charles de la Messelière, officier supérieur au 25[e] de ligne.

La branche de Bagneux tirait son nom distinctif du village de Bagneux, situé dans la commune de Persac, canton de Lussac (Vienne). Ce lieu est indiqué dans les chartes datées de 1260. C'était, en 1609, un ancien fief relevant du marquisat de Lussac, et qui entra dans la famille par le mariage de Charles Frottier, seigneur des Roches-sur-Vienne, avec sa cousine Renée Frottier, dame de Bagneux.

Deux autres branches, celles de l'Espinay et de la Coste, ont marché parallèlement aux deux premières depuis deux ou trois siècles, se sont signalées à divers titres dans l'état militaire ou les hautes fonctions de la magistrature civile, et possédèrent, outre les seigneuries précédemment citées, celles de Preuilly, d'Azay-le-Fréron, de l'Escorcière, de Melzéard, et de Pressac.

NOTE 23

Queaux. A l'extrémité Nord du canton de l'Ile-Jourdain (Vienne), est assis, sur la rive gauche de la Vienne, un gros village de 1,600 habitants, dominant la vallée où le fleuve coule à pleins bords. Sur la pente de la colline où Queaux se développe en amphithéâtre, coule jusqu'à la rivière une source abondante qui n'est pas un des moindres agréments de ce lieu pittoresque et animé.

Une charte de Pépin I[er], roi d'Aquitaine, donnée en 826, maintenait l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers en possession du péage sur les marchés qui se tenaient en ce lieu nommé dans cet acte *Coiaca*. On n'a aucune preuve que ce mot doive s'appliquer à Queaux, car il irait aussi bien à Couhé, qui est également, au XI[e] siècle, *Coacus*

et *Coiacum*. Quoi qu'il en soit, Queaux, qu'on prononce *Quiaux*, est un lieu de très ancienne dénomination qu'on peut croire celtique, car le village tout voisin de *la Mothe* possède encore un tumulus entouré d'un fossé, qui témoignerait à cet égard. L'époque romaine s'y affirme aussi par des restes de retranchements militaires, et par la trace encore très reconnaissable de la grande voie qui conduisait directement de Limoges à Angers par Poitiers. Mais le moyen âge s'y représente surtout par l'église de Saint-Martin, dont le vocable remonte probablement jusqu'aux origines chrétiennes de la contrée. Ce monument, dont le clocher est moderne, a un porche roman, une seule nef et une déviation des plus considérables de l'axe tracé de l'Est à l'Ouest. Ses fenêtres plein-cintre sont de proportions très élégantes. Le style général accuse le XI[e] siècle.

Et pourtant les plus anciennes chartes qui parlent de Queaux en barbarisent le nom en *Queleis*, *Queo*, *Queas*, *Quella*, jusqu'à ce qu'enfin nous voyons naître *Queaux*, absolument comme aujourd'hui, à la fin du XIV[e] siècle. La cure fut à la nomination de l'abbaye de Charroux au moins depuis le XIII[e]. Nous y avons trouvé en 1843 un fer à hostie de cette époque.

La famille de la Messelière posséda très anciennement la seigneurie d'où elle avait pris son nom. Mais elle y donna un exemple remarquable d'une rare et louable application à se perpétuer et à s'étendre sur son territoire en y fondant des établissements considérables qui y devinrent autant de fiefs. Son plus ancien domaine, en partie ruiné, mais dont le premier étage subsiste encore, garde toujours, dans une vallée profonde au Sud de Queaux, sa forme carrée flanquée de tours rondes, élevées, et que surmontent une suite d'imposants mâchicoulis du XIV[e] siècle. Au XVI[e] furent construits trois autres châteaux : l'un à Chamousseau, dans un frais vallon arrosé par un affluent de la Vienne; un autre au Fougeré, dominant aussi la vallée de sa masse rectangulaire ornée de tours; le troisième enfin à Beauregard, dont le sol s'imbibe d'eaux profondes et sinueuses. C'est en face de Beauregard, et sur le penchant du coteau opposé, vers l'orient, qu'aurait été bâti pour des Cordeliers, au XIII[e] siècle, le couvent de la Raslerie, qui servit de dernier asile à plusieurs membres de la famille de la Messelière, dont on y lisait les épitaphes avant la ruine de la chapelle et de la maison, qui existait encore en 1670. On ferait une intéressante histoire de ces nombreux domaines et des maisons nobles qui les avoisinaient, car on y rattacherait des noms et des souvenirs glorieux de notre province.

La paroisse de Queaux était, avant 1790, de l'archiprêtré de Lussac-le-Château, et relevait de la même châtellenie. Elle avait

sur son territoire un prieuré de Sainte-Catherine de Grand-Chaume appartenant à l'abbaye de Charroux, et dont on a des actes de 1169. Le fief attaché au prieuré était encore qualifié châtellenie en 1770, et le prieur y avait le droit de haute justice.

Nous ne voulons pas terminer cette note sans faire remarquer une erreur répétée par MM. Redet, dans son *Dictionnaire topographique de la Vienne*, et Beauchet-Filleau, dans son *Dictionnaire des familles du Poitou*. L'un et l'autre datent du 8 septembre 1416 la charte de fondation du couvent de la Raslerie, et tous deux attribuent cet établissement à Guy de la Messelière, qui naquit vers 1641. On voit l'anomalie, et comme il est impossible de concilier ces deux dates. C'est peut-être à Colin de la Messelière, le père de Guy, qu'il faudrait en attribuer la fondation. Et pourtant les moines eux-mêmes en parlent, ce même jour 8 septembre 1414, comme étant de cette date précise. Explique qui pourra.

Note 21

Persac, gros bourg de 1,900 âmes, à égale distance de la grande et de la petite Blourde, qui remontant des environs d'Oradour, dans la Marche limousine, vont se joindre à la Vienne vers le Sud vis-à-vis les ruines de la Raslerie. C'est le chef-lieu de commune le plus peuplé du canton de Lussac-le-Château. On n'y trouve aucuns souvenirs historiques dépassant le milieu du moyen âge, sinon à quelque distance Sud du village, et posé sur la route de Châtellerault, au lieu dit *le Mas*, entre la grande Blourde et la Vienne, un reste à peine reconnaissable de la voie romaine de Limoges à Poitiers. L'église de Saint-Gervais et Saint-Protais, qui est du XI[e] siècle, indiquerait cependant, par son seul vocable, une origine beaucoup plus ancienne. Elle aura probablement remplacé un titre paroissial bien antérieur quand on s'éprit de toutes parts en France du zèle de la reconstruction des églises. Le clocher se compose d'une tour carrée primitive qu'on surmonta, en 1315, comme l'indique à l'extérieur un mauvais distique latin, d'une pyramide en pierre à six pans, qui ne manque pas d'élégance. Le château de Persac est une jolie habitation du XVI[e] siècle, non moins que ceux de Villars et d'Oranville. Il n'y a pas jusqu'aux ruines du vieux manoir de la Mothe qui ne jette ses charmes sur le paysage de ces campagnes naguère à peu près stériles, mais où la culture a beaucoup gagné depuis soixante ans.

On trouve encore en certains endroits de cette commune, aux Grimaudières, à Roussillard et à Bois-Durand, des restes de ces anciens souterrains-refuges dont nous avons parlé, et qui semblent

indiquer ici, pour une population persécutée par les invasions des Barbares ou les fureurs du paganisme, les phases d'une existence difficile. Il y a quelque chose d'attristant dans ces pages silencieuses et écrites, après tant de siècles, en caractères de sang qui ne sont pas entièrement effacés.

Note 25

Il ne faut pas confondre ce Sacierge avec un autre Sacierge-Saint-Germain, autre commune de 700 âmes, dans le canton d'Ardentes (Indre), où se trouve un camp romain. (V. *Mémoires des Antiq. de l'Ouest,* XXVI, 270.)





LIVRE XXXIV

—

Depuis le règne de Charles le Jeune en Aquitaine, jusqu'a l'avénement de Charles le Chauve a l'empire d'Occident

(De 865 à 875)

Charles le Jeune redevient roi d'Aquitaine.

La disparition de Pépin II éteignait toutes les divisions sur la royauté en Aquitaine. Le seul prétendant n'était plus que ce Charles fils du roi de France, dont le règne, contesté et effacé en quelque sorte par ses propres fautes et les justes sévérités de son père, ne pouvait plus être contesté par aucun antagoniste. Nous l'avons vu revenir après de blâmables égarements vers son père, à la suite de revers trop mérités, et celui-ci le retenir à la cour, où il ne lui avait pardonné qu'à condition d'y rester soumis à sa surveillance. En cette sorte de captivité, le jeune prince voyait ses forces physiques diminuer sensiblement depuis le grave accident qu'il avait éprouvé à Compiègne ; ses facultés intellectuelles en avaient sérieusement souffert. On ignorait cette détresse en Aquitaine, et voyant qu'on ne pouvait plus compter sur Pépin, on avait songé à Charles comme devant y être le gage d'une paix que rien ne devait troubler désormais. La délibération fut courte, et il fut décidé qu'on enverrait une députation au roi pour lui demander de replacer son fils

sur le trône, que toute la noblesse et tout le peuple le lui demandaient spontanément. Charles le Chauve venait d'arriver avec toute sa cour au palais de Vernon en Beauvoisis (1), lorsqu'il y fut rejoint par les principaux prélats et seigneurs d'Aquitaine. Il les écouta lui exposer qu'en présence de l'anarchie et des ruines que les Normands avaient faites dans leur pays, il devenait indispensable qu'un souverain y ramenât le calme et la prospérité ; que vainement le gouvernement personnel du roi avait semblé jusque-là, et depuis le départ de son fils, une autorité suffisante ; que cette autorité restait purement nominale, et qu'il fallait lui donner un caractère définitif sans lequel on avait à redouter les plus grands malheurs. Le roi opposa à ces bonnes raisons des objections non moins sérieuses : son fils était trop jeune encore ; les suites de sa blessure ne lui permettaient pas de s'occuper activement de gouverner ; enfin, peut-être secrètement se rappelait-il les mêmes instances de ce peuple qui n'avait pas pu le garder, et qui pourrait bien encore le lui renvoyer aux dépens de son honneur et de sa tranquillité. Mais les envoyés ne se rebutèrent pas, et, sur leurs nouvelles instances, le père céda enfin après quelques jours de réflexions pendant lesquels il put se persuader que les fidèles dont il entourerait le nouveau roi, et le défaut de tout compétiteur à redouter, pourraient d'ailleurs lui assujettir la vaste contrée dont il ne cessait pas d'avoir la suzeraineté. Charles partit donc de Vernon avec tout l'apparat de la royauté, accompagné de cris enthousiastes, tant de ceux qui lui firent escorte que de ceux qui, restés à la cour du père, croyaient le flatter en applaudissant aux nouvelles destinées du fils. Celui-ci s'établit à Poitiers, dont il aimait le séjour et les environs si pittoresques.

Il défend Poitiers contre les Normands.

Un des premiers actes de ce dernier fut de se signaler contre les Normands. Ces brigands, qui commençaient à se civiliser à leur manière, avaient voulu se former un établissement de plus sur la Charente entre Saintes et

Cognac, et de là, par les cours d'eau adjacents, ils se jetaient sur les campagnes du haut Poitou, les parcouraient en les pillant, et revenaient à leurs bateaux pour y déposer le butin. C'est ainsi qu'ils étaient arrivés jusqu'à Poitiers pour le brûler en 863. Deux ans après, ils tentèrent un retour vers la même ville, à peine relevée de ses ruines et sans trop s'inquiéter de la présence du roi. Dès qu'on y sut cette nouvelle entreprise, celui-ci résolut de ne pas les laisser avancer, se porta vers eux, les battit et les força de s'éloigner. Mais cet acte de courage et de dévouement avait coûté cher au jeune monarque dont le tempérament affaibli ne pouvait plus supporter de telles fatigues. Privé bientôt de mouvement et d'action, il abandonna le soin des affaires à des subordonnés, et les Normands, qui ne manquèrent pas de le savoir, vinrent moins d'un an après effrayer, par une nouvelle apparition, le Poitou où il leur semblait indispensable de tenter un nouveau coup. Ils suivirent le même chemin qui leur était familier, et où ils retrouvèrent encore gisantes les ruines qu'ils y avaient faites et que personne n'avait songé à relever. En vain les seigneurs et la population voulurent résister : leur héroïsme n'empêcha pas ces sauvages indomptés de s'emparer des faubourgs qu'ils brûlèrent de nouveau, et quelques heures après la ville eut le même sort (a). Et pendant qu'ils se retiraient chargés des richesses qu'un laps de toute une année avait permis de reconstituer dans ce malheureux pays, leurs compatriotes de la Charente demeuraient dans les îles de l'Océan où leur défaite de l'année précédente les avait forcés de chercher un abri. Qui le prennent.

Mais ces légions toujours formidables n'abandonnaient pas le plan qu'elles s'étaient fait d'arriver à un établissement régulier sur le sol où elles avaient déjà versé tant de sang mêlé au leur. Elles prirent vers le milieu de cette année la résolution de tenter un nouvel effort pour occuper Ils attaquent l'Anjou.

(a) *Chronic. Malleac.; — Annal. Bertin.; — Chronic. Normanes.*

enfin tout le pays de la Loire, en remontant ce fleuve vers la Neustrie, l'Orléanais et le Berry. De ce côté, les pirates avaient pour chef Hasting, l'un de leur plus entreprenants envahisseurs, dont la bravoure aveugle s'élançait toujours et d'abord vers les aventures. Son nom était redouté, et quand on répéta partout qu'il était à la tête de l'entreprise, on n'en comprit que mieux les périls. Mais il y avait en Neustrie un homme qui ne tremblait non plus devant rien : c'était le duc de France, Robert le Fort, intrépide chevalier que ses exploits réitérés contre les infidèles avaient fait surnommer le *Machabée* de son siècle par l'écrivain des annales de Fulda. Le héros n'hésita pas devant les mesures à prendre. Il avait pour ami Raynulfe de Poitiers qui avait plus d'une fois partagé ses périls et qui était digne de le seconder. Raynulfe n'eut garde de s'y refuser. Les hommes de guerre de la Gascogne, de l'Anjou et du Poitou furent bientôt rassemblés ; on se hâta d'aller arrêter la marche de l'ennemi, qui, déjà maître d'une portion du Maine et de l'Anjou, occupait une anse de la Sarthe, entre Brissarthe et Châteauneuf (2). Brissarthe avait un gué sur la Sarthe, comme son nom l'indique (*Bria, Briga,* passage) ; elle était depuis longtemps le quartier général de Robert, ce qui prouve que les Normands, en venant se poser si près de lui, ne manquaient ni d'audace, ni de moyens. Déjà ils avaient quitté leurs bateaux dans la Loire et commencé leur marche en avant, lorsque les deux chevaliers, s'apercevant de ce mouvement, s'élancent entre Hasting et sa flotte et lui coupent la retraite. Or, les Normands qui avaient sans doute compté sur leurs chances ordinaires, n'étaient qu'en petit nombre relativement aux forces qui les envahissaient. Le chef aperçoit près de là une église, celle de Brissarthe ; il y court et s'y renferme avec tous ceux qui ont pu le suivre. Cette église, dont l'abside existe encore dans sa première forme, était petite comme toutes celles de ce temps-là, bâties dans nos campagnes en dehors des abbayes et des prieurés. Elle

n'avait que trois fenêtres ouvertes au Sud, d'un pied de large, sur trois de haut, fort étroites, par conséquent et voisines de deux autres qu'on avait bouchées pour ne laisser que le moins de chances possibles à un assaut; car à cette époque d'alertes incessantes, nous avons vu qu'on se fortifiait jusque dans les lieux saints. Ceux des Normands qui y purent entrer y trouvèrent un refuge momentané; les autres, ne pouvant y atteindre, furent taillés en pièces.

Robert et Raynulfe y sont tués.

Nos deux généraux, après ce premier succès, et voyant venir le soir, se disposèrent à passer la nuit autour de l'édifice, afin de l'assiéger le lendemain dès le point du jour.

On dressa donc les tentes, et comme on était au milieu des plus fortes chaleurs de juillet, Robert s'était débarrassé pour quelques heures de son armure, se reposant des fatigues de la journée, lorsque tout à coup de grands cris se font entendre : ce sont les Normands qui, mettant à profit la sécurité des Français, sortent impétueusement de l'église et commencent le combat. Cette attaque imprévue jette le désordre parmi les assiégeants; Robert, exposé à tous les coups et attirant sur lui l'attention, devient l'objet de mille attaques et tombe des premiers tués à la porte du sanctuaire. Aussitôt l'ennemi s'empare de son corps; on le porte dans la nef, et Hasting eut la féroce joie de contempler cet ennemi victime de sa bravoure, et qui devait donner à la France une si longue suite de rois. Raynulfe, qui s'était porté près de lui, est blessé mortellement d'une flèche partie d'une fenêtre de l'église, au moment où il examinait les mesures à prendre pour l'enlever. Terrassé par ce coup, il fut aussitôt relevé par les Poitevins qui l'emportèrent loin du combat. En ce moment, les troupes franques privées de leurs deux chefs firent une retraite précipitée, et les barbares, au lieu de les poursuivre, se contentèrent de regagner paisiblement leurs bateaux. Ils n'en avaient pas moins perdu beaucoup des leurs dans cette bataille meurtrière où périrent nos deux chefs français. La noblesse y

perdit aussi un grand nombre de braves seigneurs, parmi lesquels beaucoup de capitaines expérimentés (3). Quand l'ennemi eut disparu, les Français purent revenir sur le champ de bataille : ils trouvèrent le corps de Robert abandonné au milieu de tant d'autres. Ils lui donnèrent la sépulture dans l'église de Notre-Dame de Péronne, dont le nom s'est changé en celui de Châteauneuf. Ses murailles portent encore des traces de sa construction primitive en petit appareil allongé, ce qui la fait remonter au-delà du xe siècle. A l'autre extrémité du bourg actuel, le voyageur aperçoit une tour qui conserve le nom du héros. C'est une chapelle voûtée à plein-cintre, de la même construction que l'église et qui peut avoir été la tombe de Robert. Mais ce ne sont plus là que des souvenirs purement historiques, faits pour le voyageur qui parcourt ces bords riants de la Sarthe. La postérité s'en est tenue à enregistrer ces faits héroïques ; pas une génération n'a songé à immortaliser la mémoire de nos héros. C'est une gloire qui manque à notre Poitou. Un simple cénotaphe dans une chapelle de cette vieille église, une épitaphe qui rappelât ce grand événement, aussi précieux aux Poitevins qu'aux Manceaux, ne pourraient-ils enfin consacrer cette double réputation oubliée d'un duc de France et d'un comte de Poitiers ?

Descendants de Robert.

Robert le Fort laissa d'Adélaïde, sa femme, veuve de Conrad, comte de Paris, trois enfants, Eudes et Robert, qui furent successivement rois de France, et Richilde, qui épousa Richard, comte de Troyes. La France perdit en lui un héros digne de son surnom, un défenseur intrépide, un général dont la ferme bravoure aurait seule pu résister aux plus cruels ennemis que sa patrie eût alors à combattre.

Quant à Raynulfe, il n'avait survécu que trois jours à son glorieux compagnon. On ne sait où il fut inhumé. Sa mort valeureuse au service de la France, semblait devoir ménager à sa postérité les faveurs royales, et il était assez habituel que les rois donnassent aux enfants de ces généreux serviteurs leur héritage à conserver et à défendre. Mais

on ne connaît ni la femme ni les enfants de Raynulfe Ier, et ceux-ci n'étaient probablement pas en âge de lui succéder. C'est pourquoi le comté de Poitou fut donné à Bernard, IIe du nom, marquis de Septimanie, neveu d'Emmenon, ancien comte de Poitiers. Ce Bernard, selon la coutume du temps, devint le tuteur des jeunes enfants de Raynulfe. On ne sait pas certainement si, en même temps que Bernard II fut préposé à l'administration du Poitou, le duché d'Aquitaine ne fut pas aussi donné à Gérard, comte de Bourges. Les données sur ce dernier personnage manquent trop de précision pour que nous en puissions rien dire d'assez autorisé (a).

Bernard II, comte de Poitou.

Emmenon, dont nous venons de parler, se retrouve ici pour la dernière fois en des circonstances qui méritent d'être rapportées. On a vu comment Louis le Débonnaire, qui ne lui pardonnait pas d'être entré contre lui dans les intérêts de Pépin II en Aquitaine, lui avait ôté le gouvernement de notre province. Le comte déchu s'était alors refugié près de son frère Turpion, comte d'Angoulême qu'il avait enfin remplacé, par la grâce de Charles le Chauve, quand ce Turpion eut été tué par les Normands (b). Emmenon était devenu aussi comte de Périgord, et il administrait les deux pays simultanément (c). Or il y avait à Saintes un comte Landry, qui avait reçu cette charge en même temps qu'Emmenon celle de l'Augoumois. Les deux contrées étaient confinées par une forteresse de Bouteville (4), d'abord possédée par Turpion, appartenant par conséquent à l'Angoumois, et dont Landry, par des ruses déloyales, s'était emparé, à la mort de ce dernier, et qu'il occupait violemment. Ni l'intervention du prince, ni celle des amis des deux compétiteurs, n'avaient pu faire céder l'usurpateur qui maintenait son prétendu droit. Il y eut donc obligation

Mort d'Emmenon, comte d'Angoulême.

(a) Besly, *Comtes de Poict*, p. 19.

(b) V. ci-dessus, *ad ann.* 839.

(c) Mabillon, *Act. Sanct.*, soll. IV, pars II, p. 73.

pour Emmenon de revendiquer son domaine les armes à la main. Un combat s'engagea le 11 juin 866, où les troupes de Landry furent battues et lui même perdit la vie. L'affaire avait été conduite chaudement de part et d'autre, et le vainqueur même y fut blessé dangereusement, si bien que s'étant arrêté au château de Rancogne (5), peu éloigné du champ de bataille, il s'y alita et y mourut après huit jours de souffrances.

Vulgrin lui succède.

Cet événement donna lieu à un nouveau régime dans le comté d'Angoulême. Vulgrin, parent de Charles le Chauve, en fut pourvu. C'était, dit Corlieu, « un sage et preux chevalier ». Il devint le premier comte héréditaire d'Angoulême quand Charles commença à établir la succession des fiefs. Le comté de Périgord lui fut en même temps dévolu, et il épousa cette même année Rogeline, fille de Guillaume II, comte de Toulouse. Une telle alliance lui valut encore le comté de la Marche, qui dépendait de son beau-père. En cela il fut préféré au fils de Geoffroi, comte de cette petite province, et l'un des descendants de ce Roger de la Marche qui avait fondé, en 769, l'abbaye de Charroux. Cependant les héritiers de Geoffroy arrivèrent plus tard à cette dignité, quand les comtés eurent été déclarés héréditaires.

Emmenon laissa en mourant un fils nommé Aymar, que nous verrons bientôt comte de Poitiers, et qui résistera bravement à ces brigands du Nord qui, cette année encore, vinrent, par une nouvelle apparition, effrayer notre contrée. Ainsi l'Aquitaine était sans cesse harcelée par des guerres qui la minaient, et les événements politiques d'où elles renaissaient chaque année compliquaient les difficultés de sa vie active, où tout n'était qu'instabilité et déceptions. Un autre événement allait remettre encore en question ce sceptre qui lui avait semblé assurer son autonomie, et qui, passant toujours en des mains incapables, ne pouvait lui donner ni les gloires de la guerre ni les prospérités de la paix.

Mort du roi d'Aquitaine.

En effet, le jeune roi qui avait si bien inauguré son avènement par une victoire ne se remettait pas des fatigues

qu'il y avait éprouvées. Il vivait, après cette action d'éclat, au château de Buzançais (6), en Berry, où il s'était retiré pour avoir plus de repos. Son frère Carloman, qui l'avait accompagné dans l'expédition, l'avait également suivi dans cette maison royale où le malade ne fit que languir jusqu'à la fin de septembre 866. Il y expira le 29 (7), regrettant toujours la fatale mésaventure de Compiègne, dont il n'avait pas cessé de souffrir depuis deux ans. Il fut transporté à Bourges et enseveli dans l'église abbatiale de Saint-Sulpice. C'était en 855 que les Aquitains l'avaient demandé pour la première fois ; on lui compte donc onze années de règne. Mais dans cet intervalle il faut regarder pour quelque chose les sept ans d'antagonisme et de chances successives entre lui et Pépin II, qui eut, lui aussi, ses années de règne plus ou moins troublées par ces contestations incessantes. Celui-ci avait été proclamé en 829, et aurait donc régné trente-sept ans ; mais de tels règnes qui ne sont que des enchevêtrements politiques ne se datent que très obscurément, et ne sont que l'histoire de continuels désordres bien plus que celle d'une monarchie et de ses rois.

Charles le Chauve avait un autre fils nommé Louis, que l'esprit railleur des populations, toujours promptes à saisir les côtés ridicules des grands, avait surnommé *le Bègue,* à cause d'un défaut de prononciation qui lui était naturel. Ce fut lui que son père voulut introniser en Aquitaine, et qu'il destina aussitôt à ce gouvernement. Il fallait, en de telles circonstances, oublier que ce fils n'avait pas craint de se révolter, quatre ans auparavant, contre Robert le Fort, avec l'aide de Salomon de Bretagne. Mais Charles avait toujours un grand intérêt à garder ce sceptre du Midi dans sa famille, et il était d'ailleurs si accoutumé aux concessions, que celle-ci ne dut pas lui coûter plus que beaucoup d'autres. Il céda donc à la demande adroitement provoquée du pays privé de son roi, et qui lui-même voyait dans cette royauté nouvelle un droit acquis à une plus efficace protection du roi de France. S'il en fut ainsi,

Louis le Bègue lui succède.

la politique, également habile des deux côtés, réussit à rétablir l'équilibre ébranlé. La cour était alors à une villa royale nommée *Bellus Pauliacus* (8), sur la Loire, dans l'Orléanais. C'est là que Louis fut couronné et reconnu roi par les seigneurs d'Aquitaine convoqués pour cette cérémonie le jour de la mi-carême, qui était le 7 mars. Aussitôt après, Charles lui composa une cour dont les officiers principaux furent choisis parmi ceux de son palais, car il voulait se réserver par eux la surveillance et la souveraineté réelle sur le royaume d'Aquitaine.

Vexations des grands contre l'Eglise.

Le peuple, qui avait vu Robert le Fort et Raynulfe pourvus, l'un de l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, l'autre de Saint-Martin de Tours, et qui ne portait pas ses vues politiques du même côté que les princes, jugeait avec sa foi naïve de ces abus devenus si nombreux, et que les grands se permettaient depuis trop longtemps sans scrupule. Aussi on ne manqua pas d'attribuer leur mort au mépris qu'ils avaient montré des lois de l'Eglise, des capitulaires et des conciles, et nous ne voyons pas bien en quoi était erronée cette opinion qui fait sourire les sectaires de l'impiété, mais qui n'a rien que de très conforme aux notions religieuses de la propriété et du droit, dont le principe est dans le décalogue. Cependant comment réformer cette indigne simonie tant que les rois en donneraient eux-mêmes l'exemple? L'abbaye de Saint-Denis étant devenue vacante par la mort d'un abbé laïque petit-fils de Charlemagne, Charles le Chauve se l'était réservée et la faisait administrer par le prieur claustral pour la discipline régulière, et par un de ses officiers pour le service militaire; de sorte que le monastère était devenu bien plus un camp qu'une solitude religieuse. Il ajouta à ce mépris des lois les plus sacrées le scandale de faire de ce saint lieu une maison de plaisance où il résidait fréquemment. Sa présence ne s'y renouvelait si souvent qu'au détriment de la discipline intérieure et de la paix sacrée du cloître. Comment, en effet, concilier avec les occupations les plus saintes ces

fléaux du bruit et du désordre qu'amènent avec une cour somptueuse les visites des étrangers, les allées et venues des équipages, la dissipation des fêtes et des chasses où les grandes dames avaient leurs rôles comme les grands seigneurs.

Surtout dans le Midi de la France.

En Aquitaine, les choses avaient pris une marche bien plus déterminée encore, à la faveur de ces deux années de souffrances qu'y avait passées le jeune Charles, et qui ne furent réellement qu'un trop long interrègne. Aussi était-ce là que s'étaient enracinées les plus criantes injustices. Les biens ecclésiastiques étaient dilapidés sans merci et avec une audace toujours croissante. Les seigneurs s'y livraient à cette autre espèce de brigandage, sous prétexte de récupérer les pertes occasionnées par les guerres : comme si des atteintes aussi cruelles n'avaient pas été à la charge des monastères, des prieurés et des paroisses, uniques ressources des pauvres et des paysans dans ces jours de détresse et de privations générales.

Lettre du pape saint Nicolas Ier sur ce sujet aux seigneurs d'Aquitaine.

En présence de cette autre espèce de calamité, le haut clergé, à qui ne servaient plus de rien les réclamations les mieux motivées, pensa enfin qu'il fallait recourir à des moyens extraordinaires, le crédit du souverain étant devenu d'autant plus nul qu'il ne pouvait essayer une réforme qui aurait dû commencer par lui-même. On recourut au pape Nicolas Ier, dont le règne glorieux durait depuis sept ans, et qui avait donné maintes preuves d'une intelligente fermeté. Le Pontife s'adressa donc à tous les seigneurs de l'Aquitaine (9). Il se plaignit de l'audace avec laquelle ils dépouillaient l'Eglise et ses ministres des biens dont ils auraient dû être les protecteurs, s'étonnant qu'après maintes exhortations de leurs évêques et des décisions conciliaires dignes de tout leur respect, ils ne s'empressassent pas de restituer ce qu'ils avaient acquis injustement, et que loin de là ils ajoutassent encore à leurs anciennes rapines de nouvelles déprédations. Ces terres, ces biens donnés aux Eglises, n'appartenaient-ils pas au Seigneur? Ce genre de

vol était-il plus permis que les autres? Ces déprédations s'en prenaient donc à Dieu lui-même; elles s'attaquaient à sa propriété; elles diminuaient l'honneur de son culte auquel les biens étaient consacrés en grande partie : se les attribuer était donc en même temps un sacrilège et une injustice. Ces arguments ne sont-ils pas de tous les temps et de tous les lieux?

« Rendez donc, continuait le Pape, rendez aux saints lieux ce que vous leur avez ravi; restituez-leur ce que vous n'aviez pas plus le droit de recevoir des princes qu'ils n'avaient celui de vous le donner. Croyez-vous que Dieu ne saura pas punir cette infraction à la plus nécessaire de ses lois? N'est-ce pas s'en prendre à lui que de frapper son domaine de violences, et de le diminuer par des rapines scandaleuses? Ces biens, objets d'extorsions iniques, n'étaient-ils pas des générosités de vos pères? Avez-vous conservé quelque domaine sur eux? Et si vous n'imitez plus leurs largesses, vous est-il permis de leur enlever les fruits acquis par tant de sueurs et de travaux? Sachez que la fin de toutes choses vous menace tous les jours, qu'il est horrible pour le pécheur de tomber entre les mains de Dieu. Hâtez-vous donc d'éviter cette ruine, obéissez à nos injonctions, autrement, sachez que vous êtes privés de la communion auguste du Corps et du Sang de Jésus-Christ, ce qu'à Dieu ne plaise...! Au contraire, méritez votre salut éternel par une résipiscence qui vous rende la participation à tous les mystères du salut. » (a).

Ces paroles sévères que la philosophie voltairienne a reprochées au Souverain Pontife, comme s'il n'eût pas défendu la cause de la justice (10), s'adressaient à des gens diposés à préférer les biens de l'Eternité aux biens de ce monde, et les lois de la conscience à celles de la cupidité.

Punitions de Dieu sur ces excès.

Nous avons lieu de craindre qu'on ne s'y soit pas assez conformé généralement, par cela même qu'il est plus

(a) Labbe, *Concil,* t. III. — Nicolaï Papæ, *Epist.* XVI. — Besly, *Preuves de l'Histoire,* p. 190.

difficile de redevenir honnête homme que de continuer de l'être quand on l'a toujours été. Nous voyons cette même année comment les puissants de la terre surent trop bien résister à ce langage de Rome. A peine Raynulfe I[er] était-il mort, qu'Ecfrid, son parent, à qui Charles le Chauve venait donner le comté de Bourges, s'empara de l'abbaye de Saint-Hilaire comme appartenant à sa famille. Charles, qui sans doute avait les mêmes motifs de rester sourd aux menaces du Pape, confirma cette possession avec celle de plusieurs autres bénéfices ecclésiastiques, en considération des présents qu'il reçut pour en accorder l'investiture (a). Mais un événement terrible vint encore confirmer la croyance populaire que Dieu se mêlait un peu de punir ces profanations. Ecfrid avait pour le comté de Bourges un compétiteur, Gérard, qui prétendait seul avoir des droits à ce gouvernement. C'était une de ces prétentions féodales auxquelles les seigneurs allaient s'habituant de plus en plus, mais devant lesquelles le roi résistait encore quelquefois. Gérard, débouté par le souverain, n'en soutint pas moins son titre et poursuivit son rival à outrance, si bien que l'ayant rencontré et attaqué dans le cours de l'année 868, en pleine campagne, lorsque tous deux voyageaient avec une nombreuse escorte, il força Ecfrid à la retraite, lequel ayant pu s'enfuir d'un château qui allait être forcé, fut obligé de se réfugier dans une chaumière. Mais son ennemi s'en aperçut, fit brûler ce pauvre asile et força le malheureux comte d'en sortir. Il fut pris, on lui coupa la tête, et on la jeta avec son corps dans les flammes (b). C'était payer un peu cher l'acquisition d'une abbaye. Cela n'empêcha pas Saint-Hilaire de passer encore au fils de ce même Ecfrid, pour qui ce ne fut même pas une longue consolation, car Charles, mécontent de lui un certain jour, la lui enleva pour la donner à Frottier, cet archevêque de

(a) *Annal. Bertin.*, ann. 867.

(b) *Ibid.*, ann. 868.

Bordeaux dont nous avons parlé. Au moins celui-ci, par son caractère sacerdotal, ne semblait-il coupable ni d'usurpation ni de sacrilège.

Nouveaux ravages des Normands.

Ce dont on peut le plus s'étonner, c'est que ces grandes immoralités se perpétuassent par le fait des grands seigneurs chez des peuples qui, de toutes parts, étaient en butte aux cruelles persécutions d'un ennemi commun. Autour du Poitou, les mêmes exactions dont il avait tant souffert portaient la misère et la ruine dans tous les établissements qu'on y avait vu fleurir, sur un sol où l'on avait espéré vainement que les Danois ne reviendraient plus. C'est cette même année 867 que le monastère de Saint-Jean-d'Angély fut détruit de fond en comble, qu'on vit périr d'autres lieux alors considérables du même pays d'Aunis et de Saintonge : Voultron, Yves, Châtel-Aillon, Angoulême. Ainsi se perpétuaient les calamités jetées antérieurement sur nos côtes de l'Ouest par ces mêmes hordes qui avaient désolé l'île d'Aix en 844, et l'année suivante celle de Ré (a). Quand on ne peut plus que lire de tels malheurs, penché sur une page d'histoire où ne se reflètent que faiblement les couleurs lugubres de ces désolations depuis longtemps oubliées, on ne s'en fait qu'une idée bien incomplète. Mais qu'était-ce d'y assister, d'en prendre sa part, et d'y succomber enfin, pour les malheureuses populations de ces tristes contrées ! Et en face même de ces spectacles de deuil national, de ces renversements de la richesse publique, les nouveaux Sicambres semblaient rivaliser contre les abbayes chrétiennes avec les plus cruels ennemis du nom chrétien !

Schisme de Photius.

Le pape saint Nicolas I[er] mourut le 13 novembre de cette année, peu après avoir envoyé en France la lettre que nous venons de citer. Un des grands événements de son pontificat, et le plus triste sans contredit, fut le schisme de Photius, ce patriarche grec qui, intrus sur le siège

(a) Arcère, *Histoire de la Rochelle,* t. II, ann. 867. — Massiou, *Histoire de Saintonge,* I, 360. — D. Fonteneau, I, 667.

de Constantinople, et ne voulant pas reconnaître d'autorité religieuse supérieure à la sienne, s'était révolté en 860 contre le Saint-Siège, et, pour donner un prétexte à sa dissidence, accusa l'Eglise romaine de professer des erreurs. On sait que ce fut plus tard aussi la ressource de Luther, de Henri VIII, de Calvin et de tous les hérétiques. Nous ne parlons ici de cet événement qui n'a aucun trait à notre pays, où le schisme ne pénétra pas, que parce qu'il fait date dans l'histoire générale, et doit y laisser un souvenir que nous pourrions avoir à rappeler plus tard.

Ce pontificat de Nicolas Ier qui avait duré neuf ans et demi s'était vu traversé par de grandes sollicitudes qui, outre les orgueilleux entêtements de Photius, lui vinrent surtout de la débauche des rois et de l'ambition de quelques évêques. Quiconque lira l'histoire ecclésiastique de ce temps, surtout dans les sources originales, s'étonnera de la partialité qu'y ont montré plus tard les écrivains gallicans et jansénistes, toujours empressés à venger à leur profit contre le Saint-Siège les condamnations que ces rebelles avaient trop méritées. Les philosophes du XVIIIe siècle, les révolutionnaires francs-maçons du XIXe, ont encore renchéri sur ces attaques de mauvaise foi, reproduites trop souvent par l'ignorance. A entendre tous ces ennemis de l'Eglise romaine, Nicolas Ier avait tout gâté par sa hauteur et par ses rigueurs excessives. Outre ses sévérités canoniques contre l'archevêque de Reims Hincmar, coupable d'injustice envers Rhotade, évêque de Soissons, et ses justes rigueurs contre les immoralités du roi d'Italie Lothaire, on lui a reproché d'avoir traité en despote les seigneurs d'Aquitaine dans la lettre que nous avons vu louer par Besly. Ce serait à dire sans doute que cette grande Autorité morale aurait dépassé ses pouvoirs en maintenant le droit attaqué par les méchants, et qu'elle aurait manqué d'humilité et de douceur en excommuniant les voleurs au nom de la loi naturelle et de la religion. Ce sont là des injures de la plus déloyale des passions, celle de la haine irréligieuse. On a

comparé avec raison la fermeté éclairée et la calme persistance de saint Nicolas Ier à ces mêmes qualités dans Grégoire VII; on a voulu entacher leur mémoire, comme il arrivera toujours des Papes qui ne conspireront pas avec l'impiété de leur siècle contre l'honneur des âmes et les droits de la conscience chrétienne. La vérité répondra que l'Eglise ne canonise pas dans ses Papes les ambitions déplacées de la colère et de l'orgueil, et que pour les soustraire à la calomnie, il suffit de les étudier avec ceux qui les ont le mieux connus (11).

Et que les antagonistes du Saint-Siège nous disent ce que seraient devenus le dogme, la morale et la discipline chrétiennes si les Papes n'avaient pas répondu ainsi aux entreprises des révoltés ou des mécréants.

Développement de la vie féodale.

Plus Charles le Chauve prolongeait son règne, plus le désordre pénétrait dans les affaires publiques, où la confusion était à son comble. Les seigneurs qu'une si mauvaise administration avaient rendus entreprenants, rivalisaient avec l'autorité royale; ils n'écoutaient plus ni les lois ni la volonté du souverain; ils vidaient entre eux, les armes à la main, des querelles où la mauvaise foi le disputait à l'ambition. Cette justice arbitraire amena des attaques contre lesquelles on ne put se défendre qu'en élevant ou fortifiant des châteaux forts, contrairement à un des capitulaires de Piste; de là, on surveillait le voisinage, on s'élançait dans la plaine pour y commettre des brigandages, on attaquait à main armée les domaines, les monastères et les églises, lesquels redoublèrent d'efforts pour se protéger par des fossés, des palissades et des fortifications qui, après avoir servi contre les Normands, durent se maintenir contre les entreprises des indigènes. Le peuple, en cas d'invasions si souvent imprévues autant qu'inévitables, trouvait dans ces forteresses un refuge qu'il invoquait à son grand profit. D'un autre côté, leurs possesseurs s'y retranchaient contre l'autorité du roi et de la justice. Ces changements constituaient une véritable révolution dans le

Commencement de ses abus.

gouvernement de la France, qui, partout, du Rhin à la Loire et au-delà des Pyrénées, se voyait hérissée de remparts. Ainsi s'affaiblissait l'action monarchique et se préparait l'éclosion plus prononcée d'un pouvoir qui ne tarderait pas à égaler la puissance des rois. Déjà des présages très significatifs de cette révolution dans les idées et dans les mœurs s'étaient manifestés ouvertement. Un des plus mémorables de cette année se rattache à cette terrible résistance, dont nous venons de parler, du comte Gérard contre Ecfrid, nanti par le roi de France, et que le rebelle avait fait décapiter. A cette nouvelle, Charles avait marché sur le Berry, mis tout à feu et à sang dans la partie septentrionale de la province, faisant expier ainsi aux populations les fautes de leurs seigneurs; puis il marcha sur Bourges. Mais là l'usurpateur tint opiniâtrément, et conserva malgré son souverain le gouvernement du pays : c'était prouver qu'on s'emparait du territoire et qu'on espérait bien le garder.

Origine de la Chevalerie errante.

On attribue assez généralement à ces premières résistances de la noblesse contre le souverain, et à ces allures arbitraires des seigneurs qui n'avaient plus de lois que celles de leur volonté hautaine et dévergondée, l'origine de cette chevalerie errante qui a ses pages si pittoresques dans les mœurs du moyen âge, en France surtout et en Espagne, où le même esprit de bravoure aventureuse dominait le caractère national. Il ne fut pas rare de trouver parmi les manoirs dont les hautes tours hérissaient bientôt les vallées et les montagnes, des refuges où un chevalier admettait à une hospitalité généreuse le voyageur qui regagnait sa patrie, le pèlerin de Saint-Jacques ou de Notre-Dame, le marchand lui-même qu'une course lointaine hasardait à travers des sentiers difficiles vers le but plus ou moins connu où l'appelait une vente de mercerie ou de bestiaux. La nuit se passait à l'abri de ces murs, où des magasins, des écuries, de vastes cours et des salles communes répondaient à tous les besoins hospitaliers. Le

généreux hôte ne bornait pas à ces soins la charité dont les nations chrétiennes donnaient seules de tels exemples. Comme il n'était pas rare de voir des seigneurs ses voisins user des mêmes moyens pour s'enrichir aux dépens des pauvres voyageurs égarés, des commerçants en peine de leur chemin, et des châtelains même attardés par la nuit ou par des accidents, le dévouement alla bientôt jusqu'à entreprendre des chevauchées en faveur de ces intéressantes victimes. Le chevalier, de nuit ou de jour, s'élançait dans les ravins du voisinage, sur les routes plus ou moins boisées, à la recherche des occasions où se signalaient sa valeur et son zèle charitable. Là ils défendaient le faible sans défense contre les attaques de la déloyauté cupide; ils soutenaient la faiblesse impuissante. D'autres allèrent plus loin, et s'engagèrent bien au-delà de leur château en des courses laborieuses, cherchant par le monde les aventures contre les abus de la force pour la protection du droit outragé de la veuve et de l'orphelin. Telle fut la *Chevalerie errante* dont l'histoire devait se composer nécessairement bientôt de péripéties plus ou moins sérieuses, inspirer les ordres hospitaliers, et finir l'une par le romanesque ridicule, l'autre par l'abus même d'une vie mêlée d'éléments trop divers où l'esprit de prière s'absorba trop dans la dissipation des camps. Nous entrerons bientôt dans cette période historique où la chevalerie resplendira d'une véritable gloire de plusieurs siècles. Elle sera la loi militaire de la France, qui la donnera à l'Europe, et ne commencera à disparaître que lorsqu'on y verra survenir les molles habitudes de la Renaissance et la légèreté des mœurs qui a commencé la décadence de notre pays (a).

Ruine de St-Florent de Montglonne.

Au commencement de cette année 868, le monastère de Saint-Florent de Montglonne était tout à fait abandonné par ses religieux, les dernières ruines n'ayant pu s'en relever, par suite des trop fréquents retours des Normands. On se

(a) Cf. Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, t. I, *passim.*; Paris, in-12, 1759.

rappelle que sa destruction totale était le fait de Noménoé, roi de Bretagne, qui l'avait réduit en cendres en haine de Charles le Chauve. A plusieurs reprises, les moines persécutés avaient tenté de s'y réinstaller, mais toujours il leur avait fallu chercher leur salut dans la fuite. Un membre de cette abbaye avait déploré les malheurs de sa belle maison en des strophes qu'on lit encore dans l'histoire de Bretagne de Dom Lobineau, mais que nous n'hésitons pas à y laisser autant à cause de sa nullité littéraire que de sa longueur (a). Les bons sentiments ne font pas toujours les bons poëtes. Les moines de Saint-Florent trouvèrent une meilleure compensation à leur infortune dans la générosité du roi de France, qui leur donna en Berry un petit prieuré qu'on ne nomme point, mais qui pourrait être Sacierges, où ils purent s'abriter. Un fait particulier signala cet abandon du territoire angevin par les religieux de Montglonne : c'est que les habitants n'y voulurent pas rester après eux. Ils se dispersèrent en des villages lointains où ils espéraient plus de sécurité avec une vie plus facile, et très peu revinrent à leur première demeure quand des événements meilleurs semblaient devoir les y rappeler. La charte qui consacra aux Bénédictins de l'Anjou ce nouvel asile est datée du 16 janvier 868.

Un autre acte d'une époque très rapprochée de celle-ci, nous révèle quelques détails intéressants sur une de nos paroisses du *pagus* ou territoire de Poitiers. Nous voulons parler de Naintré (12), village situé sur la rive gauche du Clain, et voisin de Châtellerault. C'était alors une simple villa, ayant une église sous le double patronage de saint Vincent et de saint Germain. Elle appartenait à l'Eglise cathédrale de Paris, et l'auguste prince, qui n'avait pas de scrupule sur son abbatiat de Saint-Denis, dont il usait si largement pour son avantage propre, n'avait pas hésité, un certain jour, à s'approprier aussi la terre de Naintré, Origine de la paroisse de Naintré.

(a) V. Dom Rivet, *Hist. littér.*, V, 330.

qu'il avait trouvée à sa convenance. S'était-il laissé toucher par les remontrances du dernier Pape? On pourrait le croire d'après le texte de cette charte, car il la rendait à l'évêque de Paris Enée, et depuis lors, tout en restant toujours de notre diocèse, le bénéfice dépendit sans interruption de celui de Paris. Vers 1088, un seigneur du pays, en prenant l'habit religieux à Saint-Cyprien, donna à cette abbaye la moitié de l'église de Naintré; et, dans la même proportion, les oblations, droits de sépulture, puis des dîmes et des terres y annexées. Ceci est confirmé en 1088, par une charte de Pierre II, évêque de Poitiers, bienfaiteur du monastère. Les moines poitevins auront peut-être ajouté à leur prieuré un titre paroissial dont il est mention dans des actes de 1157 et 1175. Au XIe siècle, le Pouillé de Gauthier de Bruges y indique un prieuré de Saint-Denis, occupé par les Bénédictins de la célèbre abbaye, mais plus tard les deux bénéfices appartinrent à celle de Saint-Germain-des-Prés, et jusqu'en 1789, l'abbé de ce dernier monastère nomma à la cure et au prieuré.

Dans le principe, cette paroisse était beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui. Plusieurs démembrements s'en firent à diverses époques au profit de celles de Châtellerault, Thuré, Colombiers et Cenon. Vers le milieu du XIIe siècle, il y avait sur son territoire, au Nord-Est, un château et une chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, qui furent l'origine du faubourg de Châteauneuf de Châtellerault, au-delà de la forêt qui a pris le nom de cette ville, et couvre encore une partie du territoire de Naintré. C'est sur le territoire de Châteauneuf, et non pas sur celui de Naintré, comme l'a écrit à tort un géographe du pays, que se trouvent les dernières traces du Vieux-Poitiers, situées à l'Est de ce village, au-delà du Clain. Sous le vieux donjon qui reste encore de l'ancien château de Naintré, est un de ces souterrains-refuges où se cachaient les habitants en cas d'invasion ennemie. L'église restaurée en 1881, est une reconstruction du XIe siècle, mêlée dans la suite de plusieurs reprises

dont les apparences ne sont pas toutes effacées. On a des pièces notariées constatant la suite des possesseurs du manoir et du village de Naintré depuis l'année 1350 (a).

Ce soin de rendre à Dieu ce qu'il avait ôté à Dieu, rentrait peut-être pour beaucoup dans le besoin qu'éprouvait l'empereur Charles le Chauve d'arranger les affaires que les Normands endommageaient de plus en plus. Toujours cantonnés sur la Loire, ils en repartaient souvent pour tenter de nouvelles courses sur le territoire des deux provinces de l'Anjou et du Poitou qui leur offraient des ressources plus immédiates de butin et de prisonniers. Ils profitaient ainsi de l'impossibilité où se trouvait le roi de France de leur opposer des généraux qui valussent Robert le Fort et Raynulfe de Poitiers. Et comme la Bretagne était sujette aussi à souffrir des irruptions de ces sauvages, Charles le Chauve songea à se rattacher Salomon, à qui il avait refusé le titre de roi, mais qui le gardait sans sa permission et en exigeait tous les honneurs. Selon son habituelle politique de faiblesse et de concessions, ce prince sans caractère qui ne savait jamais se mettre à la tête de ses troupes pour les aguerrir et triompher, pensa à gagner les Bretons à une ligue en flattant l'ambitieux orgueil du roi et de ses sujets ; il se décida à lui reconnaître le titre si longtemps contesté en lui envoyant par Engebrand, l'un des officiers de sa chambre, une couronne d'or ornée de pierreries. Il lui parlait même de beaucoup d'autres faveurs s'il consentait à s'unir à lui contre l'ennemi commun et d'entrer aussitôt en campagne. Cette proposition était appuyée par la présence du fils de Charles, Carloman qui, quoique diacre, n'avait pas refusé d'accompagner Engebrand à la tête d'un corps considérable de cavalerie. Mais un fait qui n'était pas sans analogues en ces temps malheureux de désorganisation générale, fit échouer ce plan qui ne devait pas manquer de réussir. Cette cavalerie se débanda au moment d'être utile, et

Nouveaux ravages des Normands.

Tentatives de Charles auprès des Bretons pour une ligue contre eux.

Son issue malheureuse.

(a) V. Redet, *Dictionnaire topographique de la Vienne*, p. 289 ; — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, II, 432.

préféra à une campagne militaire le métier de pillards qu'elle fit à son propre profit sur les terres mêmes de la Bretagne. Charles fut donc obligé de les rappeler. Les Bretons livrés à eux-mêmes, n'en tinrent pas moins l'ennemi en respect, et l'empêchèrent pendant plusieurs mois de piller les bords de la Loire. Ils le battirent même près de Nantes dans une rencontre lorsque les brigands se disposaient à aller vendanger les vignes de l'Anjou, ce qu'ils faisaient tous les ans au grand désespoir des propriétaires et des serfs. Ce seul trait suffit à faire voir ce que procure à un pays l'énergique bravoure d'armées conduites par un guerrier valeureux et habile, ou la mollesse toujours irrésolue d'un prince qui ne sait ni se battre ni commander. On voit par cet épisode que les Bretons étaient mieux conduits que les Francs. On remarqua surtout parmi les premiers un comte nommé Gurvant, qui fit souffrir par son entrain et sa force corporelle de cruelles pertes aux Danois; mais ce beau caractère fut terni bientôt après, car il s'empara du comté de Rennes par un assassinat (a).

Défaite des Normands par les Poitevins sous la conduite de Bernard II.

Quelques mois après, nous disent les annales de Saint-Bertin, le comte Bernard II, à la tête de quelques mille Poitevins, tenta une expédition contre ces hordes importunes. A défaut du chef suprême, ces barons à l'esprit militaire et aux idées élevés se sentaient humiliés de voir leurs populations rester sans trêve ni merci à la disposition de ces pirates aux courses annuelles et favorisés par l'inaction de leurs victimes. Cette fois, animés par un général aussi expérimenté que brave, les Poitevins firent leur devoir. Ils infligèrent à l'ennemi commun une défaite sérieuse. On ne dit pas où se passa l'action, mais tout fait croire qu'on dut relancer les pillards jusque dans une de leurs îles ou dans un camp chargé de riches dépouilles, car celles-ci n'échappèrent pas aux vainqueurs; et comme ils avaient fait, avant de quitter leurs foyers, un vœu solennel

(a) *Ann. Bertin.*; — *Chronic. Armoric.*; — La Fontenelle, p. 341 et suiv.; — Mauléon, *Carlov.*, II, 297.

à Saint-Hilaire de lui offrir, après la victoire qu'ils lui demandaient, la dîme du butin et une offrande considérable de leur propre avoir, ils ne revinrent à Poitiers que pour remplir cette promesse au milieu de la joie publique et de ferventes actions de grâces à Dieu et au saint protecteur de leur cité (a).

Cruelle vengeance de ceux-ci dans une nouvelle dévastation du Poitou.

Mais ce n'était là pour les Barbares qu'une incitation de plus à une sanglante représaille, et ils n'y manquèrent pas. Sans être attendus, et après des préparatifs presque clandestin, ils fondirent, pendant l'automne, sur le haut Poitou, et, s'attaquant partout à la religion, parce qu'ils détestaient les chrétiens et convoitaient spécialement les trésors des églises, ils n'épargnèrent ni les clercs, ni les moines, qui, surpris tout à coup, succombaient en grand nombre sans pouvoir fuir ni se défendre. Trop pressés pour démolir les églises, ils cherchaient à les brûler après avoir renversé les autels, pillé les sacristies et profané les cendres des saints. Comme on discerna très bien dans les communautés que cette nouvelle guerre avait plus que jamais ce caractère de cruauté impie, on se hâta en certains lieux d'ensevelir en des cachettes introuvables les ossements des saints, les vases sacrés, les actes de propriétés et les archives. D'autres aimèrent mieux s'enfuir en des asiles qu'ils s'étaient ménagés au loin, et emporter avec eux en des voyages furtifs, à travers les forêts ou les fleuves les cendres vénérées de leurs patrons. C'est ainsi que les religieux de Glanfeuil se décidèrent à quitter l'Anjou, emportant le corps de saint Maur jusqu'aux environs de Paris, où l'empereur Charles leur donna le monastère des Fossés, qui datait déjà de deux cents ans, et qui devint célèbre sous le nom de son nouveau patron. Chez nous, ce fut l'époque de la translation de saint Vivence (b). On se rappelle quelle part avait eu ce saint prêtre aux travaux

Nombreuses translations de corps saints

Celle des reliques de saint Vivence

(a) *Ann. Bertin.*, in h. ann.

(b) Bolland., *januar.* II, 95.

apostoliques de la Vendée, les solitudes qu'il s'y était faites et son retour à celle de Gravion, près Poitiers, où il était passé de la terre au ciel (a).

Et de saint Benoît de Quinçay

Quand donc vinrent les jours de désolation où il fallut soustraire ces précieux restes à la profanation des ravageurs, les moines de Saint-Benoît de Quinçay, après avoir prêté le refuge de leurs fortes murailles aux religieux de leur voisinage, avaient succombé eux-mêmes aux assauts de l'ennemi; ils s'étaient enfuis, laissant aux moines de Saint-Hilaire de Poitiers le soin et la surveillance de saint Vivence, confié à une sépulture inconnue à tous autres. Ceux-ci voyant de nouveaux désordres menacer leur territoire, se hâtèrent de l'en enlever, et, secondés par un certain nombre des anciens religieux dispersés, mais avertis de cette grande détermination, ils partirent pour l'Auvergne, jusqu'alors prémunie contre les invasions par sa position centrale et la confection de son sol que traversaient tant de montagnes et de vallées. Ils furent charitablement reçus par Agilmare, évêque de Clermont, qui leur donna en Bourgogne une villa nommée *Amausum* (13), où il leur fit bâtir une église et un monastère, dont les vastes dimensions offrirent un asile à tous ceux qui avaient accompagné les saintes reliques. Ces voyageurs étaient très nombreux, et beaucoup de pieux laïques, qui avaient suivi les religieux, se fixèrent avec eux près de la nouvelle demeure du saint et sous ses auspices. L'église et le monastère eurent le même vocable de saint Vivence.

Transportées à Argenteuil.

Mais bientôt après les redoutables pirates envahirent enfin cette contrée si heureuse jusque-là d'une paix que personne ne goûtait autour d'elle. Il fallut encore que les Poitevins s'en allassent chercher ailleurs leur salut et la sauvegarde de leur précieux dépôt. Ils errèrent d'asile en asile jusqu'à ce que le comte de Bourgogne, Richard le Justicier, ayant infligé, en 888, une sanglante défaite aux

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 362, t. I.

Normands, près d'Argenteuil-sur-l'Armenson (14), Manassès, comte de Châlon-sur-Saône, les retira dans sa terre de Vergy (15) et leur y fit bâtir une abbaye sous le nom de leur saint patron; laquelle appartint plus tard, et jusqu'en 1790, à l'abbaye de Cluny, dont elle fut un prieuré.

Reliques et église de sainte Opportune à Poitiers.

C'est probablement cette année qu'on fut obligé de soustraire à l'abbaye de Montreuil, dans la vallée d'Auge, les reliques de sainte Opportune, qui y reposaient depuis le 22 avril 770. Nous avons parlé de sa vie comme intéressant le diocèse et la ville de Poitiers où elle eut une église jusqu'en 1790, dans la rue qui porte encore son nom. Nous ne doutons pas que ce fut à l'occasion de ce pieux voyage que des débris de son corps virginal ayant été distribués à quelques personnes, il n'en ait été abandonné une portion à l'évêque ou au Chapitre de Poitiers, ce qui aura donné lieu à la fondation de l'église. Nous ne savons comment l'abbé de Montierneuf était devenu le collateur du titre curial; mais on sait très bien que ce bénéfice possédé par cette abbaye, à titre de simple chapelle, fut érigé en paroisse en 1444, à l'occasion de difficultés entre le chapelain et plusieurs curés de la ville, ceux-ci prétendant y faire l'office funèbre de leurs paroissiens qui y élisaient leur sépulture; celui-là voulant au contraire y pourvoir de droit par lui-même. Pour couper court à ces contestations, la chapelle fut érigée en église paroissiale à la demande de Jean Barbe, qui avait été maire de Poitiers en 1439, et le redevint en 1445. Ce fut lui qui usa de toute son influence dans ce but près de Jacques Juvénal des Ursins qui, après la mort de Guillaume de Charpaigne, venait d'être nommé administrateur de l'évêché de Poitiers (a).

Précautions pour conserver celles de sainte Radégonde à Poitiers.

Mais une sainte plus connue et déjà depuis longtemps souverainement populaire à Poitiers, dut certainement en ce temps-là, aux mêmes circonstances qui en transportèrent d'autres si loin, sa réintégration dans son propre monastère.

(a) V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers,* p. 122 et suiv.; — Longueval, VIII, 27; — *Bulletin des antiq. de l'Ouest,* VIII, 4 et suiv.

On a vu comment celles de sainte Radégonde, conservées avec vénération dans la crypte de la collégiale de Sainte-Marie, et dans le sarcophage de pierre qu'on peut juger contemporain de sa sépulture au VIe siècle, furent portées, pour échapper aux Normands, à Saint-Benoît de Quinçay où elles demeurèrent cachées jusqu'en 868. Cette année, en effets, les religieux de cette abbaye, fuyant eux-mêmes avec leurs corps saints jusqu'en Auvergne, la communauté de Poitiers ne voulut pas laisser partager au corps de sainte Radégonde les chances d'un voyage long et périlleux. Il fut donc rapporté dans la ville où tout persuadait qu'il serait à l'abri de fortes murailles et sous la garde d'une population décidée à tout pour le défendre. Outre ces sûretés cependant, on résolut d'en avoir d'autres et d'entourer le saint corps de précautions extraordinaires. On l'enferma donc dans un cercueil de plomb, et probablement celui-ci dans le sarcophage primitif, puis on le cacha sous terre et l'on mura toutes les ouvertures de la crypte. Les temps qui suivirent, désolés par les ravages et les incendies, verront dévaster la cité et ses églises ; les malheurs s'y accumuleront pendant un siècle et demi, jusqu'à ce qu'enfin la paix se faisant sous le règne de Robert, une nouvelle découverte rendra au culte des fidèles le trésor qu'on croyait alors perdu sans retour.

Famine en Aquitaine.

Au milieu de si affligeantes catastrophes, ce recouvrement des corps saints devenait une grande consolation religieuse où la foi ne manquait pas de se fortifier contre les ébranlements qu'elle recevait de toutes parts ; car la seule pensée de Dieu pouvait soutenir contre les calamités de la guerre et celles d'une autre nature qui vinrent s'y joindre. Toujours, en effet, à chaque retour des pillards dans toutes les parties de la Gaule qu'ils étaient parvenus à inonder, la terreur était partout, les campagnes étaient abandonnées, les colons dispersés, les serfs insuffisants à continuer seuls la culture des terres. Beaucoup de champs ensemencés n'avaient pu être récoltés faute de bras, et enfin la récolte

de cette année manquant aussi bien que celle de l'année précédente qui n'avait pas permis de faire des réserves, la famine arriva avec son affreux cortège de maladies, de morts multipliées et de tous les excès qui accompagnent trop souvent cet horrible fléau contre les propriétés et les personnes. La France entière en souffrit, mais particulièrement l'Aquitaine, où les troubles duraient depuis si longtemps, et où le soin des terres et des troupeaux avait été forcément négligé. On aura une idée de cette horrible misère en lisant la *Chronique d'Angoulême* écrite peu de temps après, et dont l'auteur anonyme rapporte qu'on alla jusqu'à égorger des hommes pour se nourrir de leur chair (16). Ce lamentable épisode de notre histoire se trouve rapporté aussi dans une autre *Chronique d'Aquitaine* écrite de 864 à 896 par un auteur inconnu, dont semble s'être inspiré souvent Adhémar de Chabanais qui, dans le siècle suivant, écrivit la Chronique du Limousin, mais avec moins de précision pour la chronologie (a).

Au milieu d'août, se tint à Piste une nouvelle diète où Charles émit des capitulaires fort sages en eux-mêmes, mais qui, grâce au mauvais vouloir de la plupart de ses leudes et à son peu de fermeté, n'eurent aucun résultat par rapport aux mœurs publiques et à la réforme des abus qui s'enracinaient de plus en plus dans la conduite et les prétentions des grands. On s'y occupa de la famine sans y remédier ; on y arrêta des mesures à prendre contre les Normands, et on y lut des lettres du roi de Bretagne Salomon, qui, après avoir promis de marcher en personne contre eux, prévenait qu'il ne le pourrait pas, mais qu'il seconderait par un envoi de troupes les entreprises de Charles et de ses seigneurs (b). Le point intéressant pour nous, c'est que notre évêque de Poitiers Ingenald assista à cette assemblée et prit une part active à l'une des décisions

Nouvelle diète de Piste.

L'évêque Ingenald y assiste.

(a) Labbe, *ub. sup.*

(b) *Annal. Bertin.*, in h. ann.

les plus importantes. Une grande affaire occupait alors le clergé et la cour : Hincmar, évêque de Laon, arrivé à ce poste plus par la faveur que par son mérite et sa vertu, s'était rendu odieux au clergé et au peuple de son diocèse, payant l'aveugle népotisme de l'archevêque de Reims par des injustices et des violences. Il était accusé d'avoir privé quelques-uns de ses vassaux de fiefs qu'ils possédaient légitimement, mais que leur contestait son avarice. Ses exactions avaient indisposé le roi, qui, l'ayant trouvé rebelle à ses observations, lui retira une abbaye qu'il lui avait donnée, et, après l'avoir vainement sommé de comparaître, fit confisquer les biens de son évêché. C'était de part et d'autre un abus de pouvoir, aussi bien qu'un déni d'obéissance légale. Voyant enfin qu'une assemblée royale se tenait à Piste, il y vint avec son oncle de Reims, du même nom que lui. Il y apportait un mémoire justificatif qui n'engagea qu'un plus grave conflit entre lui et le roi par la hauteur de ses termes et l'orgueil de ses prétentions. Aussi l'affaire n'en resta pas là, et se prolongea jusqu'à ce qu'après de longues oppositions des deux côtés, l'évêque de Laon se vit déposé par le concile tenu en 871 à Douzy. C'est parmi les évêques rassemblés à Piste que nous voyons Ingenald invoqué, avec tous les évêques des provinces, de Rouen, de Reims, de Bordeaux par Hincmar qui voudrait les voir prendre sa défense contre le roi. Ce recours ne fut d'aucun avantage pour l'évêque de Laon dont l'insolence respirait jusque dans ses prétendues excuses. Deux autres conciles le condamnèrent successivement à Worms et à Verberie, jusqu'à ce qu'enfin celui

Et à celui de Douzy.

de Douzy vînt terminer l'affaire. Il paraît qu'Ingenald y prit part et y opina, quoique son nom ait été omis, par accident sans doute, parmi ceux qui en souscrivirent les actes (a). Peut-être aussi y avait-il été seulement représenté par un délégué.

(a) Longueval, VIII, 78; — *Hincmaris Laudun. Episc. opuscula.*, ap. Migne, t. CXXIV, col. 1025; — Labbe, *Concil.*, VIII, p. 1553.

Origine de la paroisse de Doussay.

Vers ce temps nous apparaît pour la première fois une paroisse du diocèse qui n'était alors qu'une *villa* connue aux environs de Mirebeau sous le nom de *Dolciacum*. C'est aujourd'hui Doussay (17). Elle appartenait, en 774, à Charlemagne qui, après l'avoir fait réparer d'une forte ruine, la donna, par un diplôme de cette même année, au Chapitre de Saint-Martin de Tours. C'est sans doute de là que son église construite par les moines, aura reçu dès lors le vocable de saint Martin, qu'elle porte encore. On peut très bien conclure des termes d'une autre charte datée de 892, qu'elle fut d'abord un prieuré (a); mais nous la trouvons indiquée comme paroisse en 1276. Cette cure fut toujours à la nomination du Chapitre de Saint-Martin. Le prieur de Blaslay, dont la maison était aussi un don de Charlemagne à la même communauté, en était le présentateur. Toujours est-il que lorsque les moines tourangeaux jouissaient depuis plus d'un demi-siècle de leur possession incontestée, et dont leurs archives attestaient l'origine royale, Magenarius, seigneur des environs, s'en empara à l'aide de pièces falsifiées ou de faux témoins gagnés à sa cause (b), et s'en attribua la jouissance à titre de bénéfice. Son fils, Osbert, trouva commode ce genre de propriété et consacra l'injustice en retenant comme héritage légitime le domaine qui consistait en une forêt entourée de bouquets de bois, avec des vignes, des pâturages, des terres arables et tous les bâtiments d'exploitation nécessaires. Lorsque par suite de la lettre de Nicolas Ier dont nous avons parlé, le cœur revint à beaucoup de persécutés de revendiquer ce qu'on leur avait soustrait, les moines de Tours s'adressèrent au comte de Poitiers Raynulfe, qui leur fit restituer par Osbert tout ce dont il était nanti à leur préjudice. Ce retour fut constaté huit ans après par Ebles Ier, comte de Poitiers, à l'abbé de Saint-Martin Adraldus (c). Mais que n'était pas la

(a) Besly, *Hist. des Comtes de Poict.*, p. 210.
(b) *Dolo usurpavit.* — V. Besly, *ub. sup.*, et p. 181.
(c) Besly, *ub. sup.*

force de l'habitude et le désordre des affaires à cette malheureuse époque si longtemps troublée ! Trente ans ne s'étaient point écoulés, et déjà Robert, comte de Tours, qui s'était emparé antérieurement de l'abbatiat laïque de Saint-Martin, avait profité des nouveaux troubles pour s'annexer le prieuré de Doussay, qu'il lui fallut rendre à ses maîtres par un acte du 27 mars 897 (a).

Doussay ne tarda pas à s'agrandir sous l'influence bienfaisante du prieuré. Des alleux ou fiefs se créèrent sur son territoire, et, vers 1085, on trouve parmi les signataires d'une donation faite à Saint-Cyprien de Poitiers, un Raynaud de Doussay, pour qui ce dernier nom ne peut être que celui d'une seigneurie (b). Plus tard, et peut-être fort peu de temps après, un château fut construit qui releva de la baronnie de Mirebeau, que Jean de Brisay fit fortifier vers 1433, pour s'opposer aux attaques des Anglais. Un baron de Mirebeau, de qui relevait la seigneurie, fit élever aussi sur le territoire de Doussay un hébergement, c'est-à-dire un logis féodal où s'installèrent des gens dépendant de lui, et chez lesquels, en vertu d'un droit reconnu par cette installation même, il devait être reçu et nourri, lui et sa suite, lorsqu'il venait visiter ses domaines.

Avant 1790, la paroisse de Doussay faisait partie de l'archiprêtré et de la baronnie de Mirebeau, et appartenait au duché-pairie et à l'élection de Richelieu en Touraine, qui en était fort rapproché.

Viguerie de Braye. A son origine, Doussay était enclavé dans la viguerie de Braye (c), dont nous devons dire ici ce que nous en savons. Cette localité, qui n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu d'une petite commune de quatre cents âmes, dans le canton de Richelieu (d), était alors du diocèse de Poitiers,

(a) D. Fonteneau, XVII, p. 129.

(b) *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 77.

(c) Vicaria *Braiacensis* ou *Brinsis*.

(d) Indre-et-Loire, diocèse de Tours.

et à l'extrémité Nord-Ouest de notre province. Elle est mentionnée comme résidence d'un viguier à cette date de 868 (on l'a vu plus haut), et non pas seulement à celle de 820, comme l'a indiqué La Fontenelle (a).

On voit dans une charte qui date des environs de 1085, que Braye avait alors deux églises, l'une de Saint-Jean et l'autre de Saint-Pierre. Un seigneur Arbert de Saint-Jouin et sa femme Thomasie les donnèrent aux moines de Saint-Cyprien de Poitiers, avec les droits, que n'avaient pas alors toutes les églises, de sépulture et de baptistère; ils y ajoutaient toutes les chapellenies avec les offrandes qui y étaient faites en vin, en pain et autres oblations habituelles. Ils donnaient aussi la moitié du bourg, y compris ses agrandissements futurs, avec tous les péages qu'il comportait, et les dîmes des terres presbytérales telles qu'en jouissait un certain Alboin qui n'est pas désigné autrement. Braye devait être alors un lieu anciennement acquis au christianisme, car autour de ce petit endroit est un cimetière encore garni de cercueils en pierre (b), comme on en trouve à Civaux, à Saint-Pierre des Eglises et à Antigny (c). Les chartes du moyen âge, en citant quelques-uns des villages qui dépendaient de Braye, font penser que cette viguerie était plus étendue que peuplée, car elle remontait jusqu'au-delà de Richelieu et revenait en Poitou jusque et au-dessous de Lencloître, qui n'était pas encore connu sous son nom actuel.

La paroisse de Savigny-sous-Faye ou en-Lencloître.

Parmi les villas qui dépendaient de la viguerie de Braye et qui figurent encore dans le département de la Vienne à titre de paroisses, était *Sabiniacum,* dont on a fait Savigny, qu'il ne faut pas confondre avec la châtellenie de même nom située dans la commune de Vouneuil-sur-Vienne, et qui avait un prieuré de Saint-Cyprien. Le Savigny

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* V, 417.

(b) Dufour, *Ancien Poitou,* p. 188. — *Bulletin monumental,* III, 217.

(c) Trois localités dont nous avons parlé antérieurement. — Voir la Table géographique du tome Ier.

dont nous voulons parler est du canton de Lencloître, et se distingue de ses homonymes par l'adjonction des mots *sous-Faye*, parce qu'en effet il est placé à deux lieues au Sud de Faye-la-Vineuse, qui était avant 1790 son chef-lieu d'archiprêtré. C'est encore un lieu d'origine gallo-romaine, comme son nom le dit assez. Son église a toujours été dédiée à saint Pierre-ès-Liens, et dépendit, par suite d'une donation très ancienne, de l'abbaye de Saint-Benoît de Quinçay, dont un prieuré y fut établi dès lors. Il y avait aussi très anciennement un prieuré de Saint-Laurent à la Chapelle-Soudan, non loin de Savigny, et dont le sanctuaire tombait en ruines, ce qui le fit interdire à une époque déjà reculée. La nomination en était réservée également à l'abbé de Saint-Benoît. Au reste, tout en dépendant de cette abbaye, et quoique haut justicier de la paroisse, le prieur, par le fief qu'il possédait, relevait du château de Saumur avant la révolution de 1789, de même que la paroisse faisait partie de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, et dépendait pour le temporel de Richelieu, de Châtellerault et de la généralité de Tours. On peut conclure de là que ces différences de juridiction s'étaient établies à une époque très éloignée, et peut-être dès le IXe siècle, quand le Poitou s'étendait jusqu'à la Loire (a). Savigny n'a plus que son église paroissiale, reconstruction à nef unique de style flamboyant, et un château moderne.

Paroisse de Sossay. Sossay était aussi une villa de la même viguerie, devenue paroisse de quatre cents âmes, et pourvue d'une église romane de Saint-Jean-l'Evangéliste fort maltraitée par le temps, et qui dépendait de Saint-Hilaire de la Celle au double titre de cure et de prieuré : une charte de Nouaillé en parle en 1199. Ce modeste village occupe le milieu d'une petite vallée dont l'extrémité septentrionale voit jaillir de sa source un ruisseau qui porte le même nom et va se jeter à deux lieues au Nord dans la Veude, qui remonte

(a) Cf. Redet, *Diction. topographique de la Vienne*, p. 395.

de sa source voisine vers Richelieu et Champigny pour aller se perdre dans la Vienne près de Chinon. Le nom de Sossay a varié de telle sorte qu'on ne remonte guère à celui d'où vinrent tous les autres jusqu'au XIIIe siècle, où on le trouve déjà écrit comme aujourd'hui, et latinisé en *Sossayum* dans le Pouillé du B. Gauthier de Bruges. Cette paroisse est aujourd'hui, après avoir relevé de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, une des neuf qui forment le doyenné ou canton de Lencloître. Nous ne la mettons pas ici sans de bonnes raisons dans cette circonscription de la viguerie de Braye : c'est que, étant citée dans le chartrier de Saint-Hilaire sous le nom de *Segum,* qui est peut-être son premier nom, et placée sur la Veude, dont elle avoisine la source, nous n'avons vu que ce nom, lequel n'existe plus sur les cartes, qui pût répondre d'après l'indication latine à cette appellation, depuis longtemps perdue, et qu'entourent dans cette même viguerie de Braye un certain nombre d'autres qu'on n'avait pas étudiés jusqu'à présent.

C'est ainsi que nous trouvons dans un titre de Saint-Cyprien daté de l'an 1015, une *villa Olcas* que La Fontenelle a conjecturé n'être autre que *Orches,* qui est aussi dans le canton de Lencloître, mais dont on aurait peine à expliquer la traduction devant le nom primitif. C'est donc sans aucun scrupule que, suivant les indications du savant qui avait rédigé les tables du cartulaire de Saint-Cyprien (a), nous pensons que *Olcas,* employé au commencement du IXe siècle, est absolument *les Ouches,* hameau devenu fort obscur de la paroisse de Pouant, dans le canton de Monts-sur-Guesne, voisin de Loudun. La villa des Ouches.

Pouant, qui était encore de cette viguerie en 957, figure dès 889 comme une des terres assignées en partage par Ebles, évêque de Limoges et abbé de Saint-Hilaire, aux chanoines de cette église (18). L'église paroissiale de Pouant Paroisse de Pouant.

(a) Le regrettable M. Redet.

fut donc naturellement de Saint-Hilaire, faisant partie jusqu'en 1790 de l'archiprêtré de Faye. Il y eut aussi à Pouant une châtellenie dont le Chapitre de Saint-Hilaire, qui nommait à la cure, était seigneur.

Paroisse de Nueil-sous-Faye.

Nous croyons qu'on peut encore trouver dans la villa de *Nozoliaco*, située dans le même territoire et relevant de la même viguerie, le village actuel de *Nueil*-sous-Faye, que quelques-uns ont pris pour Sazilly (qui n'y ressemble guère), et dont on n'indique pas même la position. L'adjonction qu'on a faite à ce Nueil des mots *sous-Faye*, désigne parfaitement la cause de notre préférence, aussi bien que sa position dans la viguerie de Braye. Ce domaine appartenait en propre, en 994, à un seigneur nommé Arbaud et à sa femme Humberge; ils en donnèrent une portion à Saint-Cyprien de Poitiers, consistant en terres labourables, et y ajoutèrent les deux tiers d'une autre propriété appelée de Saint-Martin qui pourrait être Saint-Martin de Quinlieu (19), près Saint-Gervais, avec une autre encore, désignée sous le nom de Sainte-Radégonde, et qui ne devait guère s'en éloigner (a). Le cartulaire de Cormery (b) établit que déjà en 892 Nueil possédait une église, du vocable de saint Georges sans doute, qu'on lui trouve plus tard; elle devint cure à la nomination du Chapitre de Faye-la-Vineuse. Abolie par la Révolution, on ne se ressouvint d'elle qu'en 1826; alors on rétablit la paroisse, qui fut donnée au canton de Monts-sur-Guesne. Posé dans un vallon dont la Mable (20) avoisine les collines orientales, Nueil possède à peine une population de 600 âmes. La commune est rafraîchie par plusieurs bouquets de bois; elle n'a plus qu'une pauvre église sans intérêt, maintes fois retouchée, et dans laquelle on reconnaît à peine les caractères romans d'une époque où sa vie était certainement plus relevée. Son clocher carré est un témoin irrécusable de son importance d'autrefois.

(a) *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 75.

(b) Cité par Redet, p. 295.

C'est encore à Saint-Cyprien, dont un grand nombre de donations préparaient le remarquable et prochain développement, que deux époux, Simon et Plectrude, donnèrent en 934 un alleu de leur héritage avec toutes ses dépendances, situé en Poitou, dans la viguerie de Braye et dans le village nommé *Pollicias.* Tout autorise à croire que ce lieu est devenu Pouillé, hameau de la paroisse de Thuré, à deux lieues Nord-Est de Châtellerault. Il ne reste plus de Pouillé que les ruines d'une vieille tour posée sur le plateau qui domine la paroisse, et qui fut le siége, au xv[e] siècle, d'une haute justice relevant du duché de Châtellerault.

La villa de Pouillé en Thuré.

Paroisse de Blaslay.

Enfin Blaslay est encore placé (**21**) dans nos monuments écrits parmi les villas dépendantes du viguier de Braye. Saint-Martin de Tours la possédait en 774, comme l'atteste un diplôme de Charlemagne, et déjà elle avait une chapelle, citée en 862 dans une charte de Charles le Chauve, sous le vocable du saint Thaumaturge (a). Nous ne savons quand cette localité devint elle-même chef-lieu de viguerie : ce fut vers la fin de la période historique de cette sorte de juridiction, car il semble que les plus anciennes chartes où elle soit mentionnée se datent de 987 et 990. Par un de ces actes, un certain Gauzelmus, qui n'est pas autrement désigné, donne aux moines de Saint-Cyprien neuf journaux de vigne (**22**) situés au lieu appelé *Grenoletum,* qui pourrait bien être le *Grenouilleau* (**23**) encore connu dans la commuue de Sérigny (b). Cette viguerie se dirigeait de Poitiers à Thouars par Neuville. Elle devait être fort circonscrite, touchant d'un côté à celle de Thénezay, qui était du *pagus* de Thouars, et de l'autre à celle de Saint-Jean de Sauves, du *pagus* de Poitiers. Le bourg même de Blaslay est traversé par le Pallu (**24**). L'église paroissiale, qui a pour patron saint Martin, cessa d'avoir ce titre en 1790, mais elle le reprit en 1846 et le conserve encore pour une

(a) D. Bouquet, *Hist. Gall.,* V, 737, et VIII, 573.

(b) Dont il est parlé ci-dessus, t. III, p. 235.

population de quatre cents âmes seulement. Elle fut d'abord de l'archiprêtré de Dissay, de la baronnie de Mirebeau, et de l'élection de Richelieu. Le Chapitre de Saint-Martin de Tours était seigneur de Blaslay et nommait à sa cure.

Tels sont à peu près les renseignements qui nous restent sur cette viguerie de Braye, dont le chef-lieu s'est affaissé comme tant d'autres sous la main du temps, et a subi toutes les conséquences des changements arrivés dans les institutions et dans les affaires des hommes. Hélas! c'est la tâche de l'histoire de rassembler des ruines et de parler de ce qui n'est plus.

Naissance d'Ebles Manzer.

La fin de cette année 868 vit naître en Poitou un enfant qui devait y avoir de grandes destinées, quoique sa naissance fût illégitime, ce qui le fit surnommer *Manzer,* ou *le Bâtard* (a). Il était fils de Raynulfe, deuxième du nom, qui ne fut comte de Poitiers qu'en 886, et dont nous verrons bientôt les aventures et la fin malheureuse.

La Bretagne et les Normands.

Au commencement de 869, le roi de Bretagne Salomon III, voyant que malgré tous ses efforts et ceux de son peuple qui l'avait secondé avec courage, il ne pouvait plus compter sur les secours qu'il avait demandés à la diète de Piste contre les Normands, se détermina à leur acheter la paix à des conditions que ces barbares ne dédaignèrent jamais, mais qui ne les empêchaient pas de reparaître quelque temps après. Cette fois ils acceptèrent un lot de cinq cents vaches dont ils se firent une ressource pendant quelques semaines, et ils consentirent à rester inactifs jusqu'à nouvel ordre dans leurs îles de la Loire. Ils virent de là le même prince qui était réellement pieux, réparer de ses deniers les pertes que les Danois avaient infligées aux moines bénédictins de Redon, qu'ils avaient chassés de leur monastère après l'avoir brûlé (b). Il leur donna d'abord son palais de Plélan (25), qu'il changea pour eux en un monastère de

(a) V. *Chronic. Malleac.,* ad ann. 868.

(b) V. ci-dessus, *ad ann.* 832.

Saint-Sauveur : c'était le vocable donné à leur première fondation par saint Convoyon, mort depuis quelques mois, et qui ne vit pas l'achèvement du second édifice. Au reste, il arriva à cette maison un double avantage qui la mit en réputation dans la contrée et au loin. Les moines de Vertou vinrent y déposer le corps de saint Martin, dont le monastère au-delà de la Loire était souvent inquiété par l'ennemi habituel. De Saint-Maixent, on avait apporté aussi les restes vénérés du saint patron, pour lequel on n'avait plus aucune garantie en Poitou. Les Poitevins reçurent alors de Salomon de grandes preuves de sa munificence. Il se plut à enrichir les corps saints de tapis précieux, orna leurs châsses de pierreries, et donna une religieuse hospitalité à d'autres reliques qui avaient appartenu à ce dernier saint, et dont il avait fait usage : c'étaient un évangéliaire dont la reliure était d'or et d'ivoire, une *Vie de saint Maixent* en prose et en vers, et une *Vie de saint Léger,* toutes deux enrichies en dedans et en dehors d'ouvrages d'or et d'argent, c'est-à-dire sans doute que des vignettes sur fond d'or accompagnaient le texte, et que la reliure était revêtue de plaques et de filigranes d'argent qui déjà étaient en usage dans l'orfèvrerie de cettte époque ; car il est probable que ce genre d'ornementation avait été donné à ces objets dès le VIe ou VIIe siècle. A cette occasion, un nouveau tombeau fut donné à saint Maixent, qu'on espérait sans doute conserver longtemps en Bretagne.

Translation de saint Martin de Vertou, de saint Maixent et de saint Léger.

Cependant, de toutes parts on s'inquiétait des troubles qui entravaient toujours plus les affaires de l'Etat et de l'Eglise, et, si l'on ne parvenait pas à les calmer, ce n'était pas faute de diètes ni de conciles. Après les dernières guerres contre les Normands, les exactions contre les propriétés et les personnes étaient venues, comme toujours, de la noblesse et des seigneurs. On voulut, pour y remédier, tenir un concile à Verberie (a), où était un palais royal entre

Concile de Verberie.

(a) Sur Verberie, voir ci-dessus, *ad ann.* 753, t. III, p. 304.

Compiègne et Senlis. C'est là que Hincmar de Châlons, se voyant menacé d'une condamnation, en appela au Saint-Siège, ce qui fit interrompre le procès. Entre autres affaires traitées par les huit métropolitains et les vingt et un évêques qui y siégèrent, on doit remarquer celle de notre abbaye de Charroux. Elle était alors gouvernée par son sixième abbé Guillaume Ier du nom, qui était venu au concile pour y soutenir les droits méconnus de sa maison. Il avait assisté en 862 à une sorte de conciliabule tenu à Soissons, où Rothrade, le pieux évêque de cette ville, avait été déposé par une indigne vengeance d'Hincmar archevêque de Reims. On peut croire pour l'honneur de notre Guillaume, qu'il ne souscrivit pas à cette iniquité, car on ne trouve pas son nom parmi ceux des signataires (a). En revanche, on l'y voit au nombre de ceux qui appuyèrent de leur assentiment un acte favorable à l'abbaye de Saint-Denis. Quant au concile qui nous occupe, il y apporta les actes qui témoignaient de la fondation du monastère par Charlemagne, des bienfaits qu'y avait ajoutés son fils Louis le Débonnaire, et il demandait que Charles le Chauve les confirmât en présence des Pères du concile et en assurât encore la possession par de nouveaux édits. Il s'agissait surtout de sauver par ces nouvelles garanties trois églises que disputaient à l'abbé quelques envieux de son voisinage. C'étaient Saint-Etienne de Coulonges en Aunis (26), Saint-Florent en Saintonge, et Saint-Saturnin en Anjou (27). Le roi accueillit cette demande aussi bien que les évêques. Un nouvel instrument fut dressé où les évêques menaçaient d'excommunication quiconque méconnaîtrait les droits de l'abbaye (28).

Guillaume, abbé de Charroux, y assiste,

Un autre personnage qui a parmi nous sa haute importance, assista à Verberie parmi les métropolitains. C'était Frotier que nous avons vu nommer abbé de Saint-Hilaire par Charles le Chauve en 865, après la mort malheureuse

Aussi bien que Frotier, archevêque de Bordeaux.

(a) Cabassut, *Concil.*, II, 177. — Notre *Hist. de Charroux*, ms., p. 462.

d'Ecfrid. Ce titre n'obligeait pas le titulaire à une résidence habituelle, et il était retourné à Bordeaux après son installation pour y continuer les devoirs de sa charge. Mais en 868, les Normands s'étaient emparé de la ville, et jetèrent un tel désordre dans tout le diocèse, que le prélat fut obligé de s'enfuir. En cette extrémité, il vint naturellement à Poitiers, où semblait habiter déjà une portion de sa famille dont il paraît que d'autres branches avaient de hautes positions dans le Languedoc, le Quercy et le Berry (a). Il fut donc accueilli dans le Poitou avec un empressement que justifiaient sa conduite et ses alliances, et comme son arrivée y coïncidait avec la mort de l'abbé de Saint-Hilaire, Charles lui en donna la succession, ce qui le mit aussitôt en relation avec ce que la ville et la province renfermaient de familles les plus distinguées. Il se trouva lié par cela même avec Ingenald dont il était d'ailleurs le métropolitain ; c'est avec lui qu'il était allé au concile de Verberie. Il y souscrivit à la condamnation de l'évêque de Laon, et sa signature fut apposée comme celle d'un témoin important à l'acte confirmatif des propriétés de Charroux (b). Nous ne tarderons pas à le revoir en des circonstances qui lui seront personnelles.

Quatrième translation de saint Filibert.

Nous avons laissé nos moines de Noirmoutier installés à Messay, que leur avait donné, après la ruine de Saint-Filibert de Déas, la généreuse sollicitude de Charles le Chauve. L'abbé Ermentaire n'existait plus ; il avait été remplacé par Bernon, homme de grande capacité qui devait être, trente ans après, le fondateur de la célèbre abbaye de Cluny (29). Il fit preuve, dans des circonstances difficiles, d'une grande prudence et en même temps d'un louable désintéressement, se démettant de sa charge quand il crut mieux servir les intérêts de sa communauté en abandonnant le pouvoir. Il avait parmi ses jeunes religieux

(a) MM. Filleau et de Chergé, *Diction. des familles du Poitou*, II, 129.

(b) Besly, *Comtes de Poict.*, ub. sup.

Geilon, abbé de Noirmoutier.

le fils d'un comte poitevin nommé Geilon, comme son père. Il lui avait donné l'habit monastique, et les vertus qu'il lui voyait pratiquer ne lui laissaient pas de doute sur la réussite d'un projet qu'il avait médité. Il engagea donc les moines à l'élire à sa place dans l'intérêt commun de la famille. Ce fut fait sans opposition, et bientôt le nouvel abbé, présenté au roi, lui devint agréable, non moins par les qualités que relevait encore sa haute naissance que par son extérieur sympathique et son regard intelligent. Il trouva le roi très disposé à lui accorder plusieurs demandes, entre autres la ratification d'une largesse qu'un certain Didier, homme très riche et ami de la communauté, lui avait faite l'année précédente de quelques terres avec leurs attenances et leurs serfs. Mais une faveur bien plus considérable suivit celle-ci. Geilon eut occasion de parler au prince de la triste position de ses religieux, toujours obligés de changer d'asile pour échapper aux Normands, et forcés d'abandonner l'espérance de revenir un jour dans leur chère demeure de Noirmoutier, où les pirates s'éternisaient, et d'où trop souvent ils étaient venus sur les terres voisines attaquer leurs nouveaux établissements et les rendre tour à tour inhabitables. Le roi comprit cette fâcheuse extrémité. Sur les limites de l'Auvergne et du Bourbonnais, là où est encore la ville de Saint-Pourçain (**30**), était un monastère de ce nom, dont la fondation remontait à 540, et qu'avait gouverné jusqu'à un âge très avancé le saint abbé auquel il avait dû ses commencements. Situé sur une montagne dont les environs lui formaient un rare aspect d'autres montagnes, de vallées et de ruisseaux, d'où lui venait sans doute son premier nom de *Mirandum*, le saint lieu était désert depuis quelque temps, le charme de sa situation et sa paix profonde n'ayant pas été un obstacle aux rapacités des Normands. A leur approche, les moines s'étaient sauvés, emportant le corps de leur saint patron qui n'y revint que plus d'un siècle après. Ce pouvait bien être un refuge provisoire pour les enfants

de Saint-Filibert, dont c'était déjà la quatrième, mais non la dernière translation (a).

Mort de Lothaire, roi de Lorraine; fautes de Charles le Chauve à la suite de cet événement.

Vers le milieu de cette année, arriva un événement qui, en excitant l'ambition illégitime de Charles le Chauve, porta de nouveau le trouble dans les affaires de sa famille et dans celle de la France. Lothaire, roi de Lorraine, neveu de Charles, cédant à un de ces sacrilèges caprices dont les princes ne se méfient pas assez, avait abandonné Teutberge, sa femme, pour épouser Valrade que des parents intéressés avaient favorisée dans ce but. Ce divorce fut approuvé par deux conciles tenus, l'un à Metz, l'autre à Aix-la-Chapelle, soit parce que Lothaire y apporta de fausses raisons contre la légitimité de son mariage soit que parmi les évêques rassemblés à ce sujet, il s'en trouva un certain nombre dont la parenté et l'origine simoniaque eussent été un double mobile de condescendance coupable. Mais cette double décision avait été cassée en 867, par le pape Nicolas Ier, et Lothaire se vit obligé, dit un biographe, de quitter la femme qu'il aimait pour reprendre celle qu'il devait aimer (b). Personne ne réclama contre la sentence du Pape, ce qui prouve en même temps, quoi qu'en aient dit quelques historiens de mauvaise foi (c), combien l'autorité du Chef de l'Eglise était alors solidement établie en France, et de quelle utilité doit être pour le maintient du dogme et de la morale cette autorité supérieure donnée par Jésus-Christ à un juge suprême de la foi et de la discipline.

Nous n'entrerons pas ici dans les conséquences si fatales au repos public de ces graves fautes des princes et de quelques partisans aveuglés; nous omettrons de raconter comme étrangers à notre histoire particulière comment Charles le Chauve s'attira par ses prétentions injustes sur

(a) D. Bouquet, *Hist.*, VIII, *in h. ann.* — Mgr Guérin, *Petits Bollandistes*, XI, 424.

(b) Feller, *Biographie universelle*, V° Lothaire.

(c) Daniel, Mézerai, Velly.

la succession de Lothaire des avanies que sa pauvre politique ne sut jamais éviter. Pourquoi entrerions-nous aussi dans la scandaleuse royauté donnée à Bichilde, sa seconde femme, dans ses démêlés avec son frère Carloman mourant par sa faute après de déplorables malheurs? C'est bien assez de signaler encore les fléaux que multipliaient dans un seul, qui les résumait tous, les projets que les Danois ne manquaient jamais de tirer de ces dissensions aussi sanglantes qu'impolitiques. Car, pendant que ce roi inhabile donnait ainsi ses soins à des campagnes sans gloire, il laissa les pirates continuer leurs envahissements, et, après avoir augmenté de quelques provinces le Nord et le Midi de son pays qu'il n'avait jamais su défendre, il chercha à se préserver du pillage en donnant à ces détestables ennemis des subsides honteux. Il leva d'énormes contributions sur les Français de toutes les classes, sur les églises, les monastères ; les maisons de commerce n'en furent pas exemptes. L'Aquitaine elle-même, qui semblait un royaume à part, fut frappée de ce fléau, et le produit de cette espèce de capitation générale ne fut qu'un appât de plus pour les farouches étrangers qui, chaque année, sentaient leurs forces matérielles et morales s'enraciner plus solidement dans la terre qu'ils ne voulaient plus quitter. Au reste, cette ambition devait leur paraître d'autant plus juste que le souverain de la France ne se cachait pas de la favoriser. L'un des considérants motivés dans le diplôme qui donnait aux moines de Saint-Filibert l'abbaye de Saint-Pourçain, s'appuyait sur la présence habituelle des Normands dans l'île de Noirmoutier, et sur ce qu'on ne pouvait prévoir quand il serait possible de faire la paix avec eux! (a)

Tant de fautes qui pèsent également sur la conduite d'un homme à titre de roi, d'époux et de père, sont d'un long récit et heureusement peuvent se séparer de notre histoire.

(a) Mauléon, *les Carlovingiens,* II, 289. — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 346.

Nous n'avons fait que les esquisser, en dépit des sévères enseignements qui en jaillissent. Nous aurions voulu n'y pas faire même allusion. Mais comment oublier entièrement que de tels faits, tout étrangers qu'ils fussent aux annales proprement dites de notre Poitou, ne devaient pas être omis entièrement dans son histoire? Car ils éclairent le lecteur sur le compte de Charles le Chauve, avec lequel nous avons ici des relations nombreuses et forcées. Revenons donc à nos affaires provinciales.



NOTES DU LIVRE XXXIV

Note 1

Ce Vernon, ou *Vernum,* serait ici ou Vernon-sur-Seine, au-dessous de Mantes, ou Ver, près de Crespy-en-Valois (Oise), mais mieux encore Verneuil-sur-Oise, près Senlis, petite ville de 1,100 âmes, où Henri IV avait remplacé l'ancien palais carlovingien par un château que fit démolir le prince de Condé en 1622.

Note 2

Brissarthe et Châteauneuf; ces deux localités sont du département de Maine-et-Loire et de l'arrondissement de Segré. Châteauneuf est un bourg sur la rive droite de la Sarthe, chef-lieu de canton, ancienne petite ville qui portait le nom de Séronne (V. ci-dessus, *ad ann.* 861). Elle a 1,250 habitants. — Brissarthe occupe le même côté de la rivière, et n'est plus qu'une localité de 1,100 âmes, du canton de Châteauneuf, dont elle n'est guère éloignée que d'une lieue.

Note 3

Mauléon, II, 283, a rapporté ce fait avec beaucoup moins de détails. Nous tirons notre récit de la *Chronique* de Réginon, abbé de Prum, mort en 915, et de Sigebert de Gemblours, auteur d'une autre *Chronique* de son temps, au livre II. — Réginon était un moine du xe siècle dont la vie obscure s'est passée tout entière dans les travaux et les devoirs de son état. Il écrivit beaucoup, mais on n'a conservé de lui que la chronique citée ici et qui va, en deux livres, du commencement de l'ère chrétienne à l'année 906. On y trouve beaucoup de faits curieux pour l'histoire de la France et de la Germanie. Il est aussi l'auteur d'un recueil de canons publié en 1671 avec une docte préface de Baluze.

Sigebert était aussi un moine de l'abbaye de Gemblours *(Gemblacum),* fondée en 922, au diocèse de Namur, et qui est devenue une petite ville de Belgique. Sa chronique latine va de l'an 381 à l'an 1112. A partir de cette année, elle fut continuée par Guillaume de Nangis, que nous verrons s'appliquer à l'histoire de saint Louis. On doit

aussi à Sigebert plusieurs Vies de Saints de son époque dont le texte sert à éclairer l'histoire de son temps.

NOTE 4

Cette localité est aujourd'hui Bouteville, village de 800 âmes, canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac (Charente).

NOTE 5

Rancogne; petit village de 500 habitants, à 5 lieues Nord-Est d'Angoulême, sur la Tardouère, et du canton de la Rochefoucault. Corlieu, dans ses *Recherches*, l'a confondu avec Taillebourg, et Michon (*Statistique de la Charente*, p. 20) a répété cette erreur. Le château de Rancogne a disparu.

NOTE 6

Buzançais, *Buzinçayum*, petite ville de 5,000 âmes, chef-lieu de canton du département de l'Indre, et posé sur cette rivière qui s'y divise en plusieurs bras. C'est le lieu du martyre de saint Honoré, dont nous parlerons dans le cours du xv[e] siècle.

NOTE 7

Cette date a été négligée par les historiens modernes; elle est celle qu'ont *vérifiée* les Bénédictins, t. V, p. 469, et IX, p. 234.

NOTE 8

Bellus Pauliacus, aujourd'hui Pouilly-sur-Loire, sur la rive droite de cette rivière, chef-lieu de canton de la Nièvre. Cette petite ville a 3,000 habitants, et est renommée pour les vins que fournissent ses coteaux. Elle avait été au VII[e] siècle une propriété des évêques d'Auxerre, qui la cédèrent au roi de France, ce qui la fit prospérer jusqu'à devenir une ville où ils pouvaient se défendre après l'avoir fortifiée.

NOTE 9

Ad Duces Aquitaniæ. Quelques traducteurs ont rendu ce *duces* par le mot *ducs*, et se sont demandé si alors il n'y avait pas deux Ducs en Aquitaine. Ils n'avaient donc pas lu attentivement le contexte de la lettre du pape, d'où résulte qu'il s'adresse à tous les *chefs* des provinces, ce qui prouve que le mal était général.

NOTE 10

Besly, qui était jurisconsulte et raisonnait bien, approuve fort cette lettre du pape comme renfermant l'exposé très exact des principes canoniques sur la matière (V. *Comtes de Poict.*, p. 19, 20 et 190). — Cette lettre était datée de l'indiction XV, qui répond à l'an 867. Elle doit être antérieure au 13 novembre, puisque le saint pape mourut ce jour-là, et c'est par erreur qu'on la trouve datée dans Besly *(ub. sup.)* du mois de décembre, quand, depuis plus de quinze jours, Adrien II était devenu le successeur de Nicolas.

NOTE 11

On sait les partialités de Fleury, de l'abbé Racine, et de ceux de leur école. On doit ne lire aussi, quant aux jugements portés sur les Papes, qu'avec une grande méfiance ce qu'ont écrit dans leur *Art de vérifier les dates* Dom Clémencet et Dom Clément, toujours malheureusement imbus des idées du jansénisme et de Port-Royal. On a dit avec raison de ce laborieux recueil que s'il apprenait à *vérifier les dates*, on y trouvait aussi l'*art de falsifier les faits ;* et il est certain que, en maintes choses, ce jugement leur est très applicable. Mais on trouve le contre-poison de ces dangereuses injustices dans l'*Histoire de l'Eglise* de Rohrbacher, et dans *les Papes du moyen âge* de Joseph Chantrel.

NOTE 12

Naintré, *Villa de Nintriaco, Secus fluvium Clinum.* — *Nantriacum* s'appelait déjà *Naintrec* en 1088. Il a aujourd'hui 1,810 habitants, du canton de Châtellerault.

NOTE 13

Amausum ou Amauso, aujourd'hui village de Saône-et-Loire, du canton de la Clayette.

NOTE 14

Argenteuil, village de Bourgogne, canton d'Ancy-le-Franc (Yonne), n'a plus que 800 âmes; il remonte à l'époque romaine.

NOTE 15

C'est donc le troisième asile donné en Bourgogne à nos saintes reliques, qui fut connu ensuite sous le nom de Saint-Vivant-sous-Vergay (ou Vergy) près de la petite ville de Nuits (Côte-d'Or). On a mal daté ce troisième établissement de 924. La suite des événe-

ments que nous racontons indique bien la date où nous sommes, et ceux qui ont cité encore 890 ont pris pour l'année de cette fondation celle de quelque progrès notable ou peut-être de l'achèvement du monastère ; de la même manière que nous avons vu notre Saint-Cyprien de Poitiers commencer selon les uns en 824, et d'après les autres en 828.

NOTE 16

Labbe, *Bibliothèq. norman. manusc.*, p. 323 et suiv. — Cette *Chronique d'Angoulême*, racontée par un anonyme, comprend les événements arrivés dans la province et en Aquitaine depuis l'an 814 jusqu'en 992. Elle est très remarquable par l'exactitude avec laquelle l'auteur s'applique à indiquer les jours et les mois des événements, ce qui est assez rare dans les autres écrivains de ce temps. — Voir aussi les *Annales de Fulda* dans D. Bouquet, VII, 73.

NOTE 17

Doussay, bourg de 900 habitants, à 2 lieues et au Nord-Ouest de Lencloître, le chef-lieu du canton, dont il est une des huit paroisses. Son nom latin, *Dolciacum*, indiquerait bien que ce ne doit pas être Doussais, *Doussai*, si l'on ne trouvait aussi *Dolciacus*, ce qui doit laisser à cet égard une grande latitude. — L'orthographe officielle est aujourd'hui *Doussay*, comme nous l'écrivons ici. Au reste, Doussay, par sa terminaison latine, semble descendre vers nous de l'époque celtique à travers l'époque gallo-romaine. Il semble l'abrégé du nom propre d'homme *Dulcitius*, qu'on trouve dans Ammien Marcellin, écrivain du IVe siècle.

NOTE 18

Pouant. — V. *Chartrier de Saint-Hilaire*, I, 13. — On nomma alors ce lieu *Potentum*, plus tard *Pohant*, *Poentum*, *Poent*, et, en 1646, *Pouant-soubz-Ceaux en Loudunais*. On y compte 700 hab.

NOTE 19

La Mable, *Meabila*, petit ruisseau qui prend sa source dans la commune d'Orches (Vienne), sépare la commune de Sérigny de celles de Berthegon, Prinçay et Nueil-sous-Faye, entre ensuite dans le département d'Indre-et-Loire, passe à Richelieu, et tombe dans la Veude à Champigny (Indre-et-Loire).

NOTE 20

Saint-Martin de Quinlieu, *Sanctus Martinus de Cuelo*, n'est plus qu'un hameau sur la Veude, après avoir été une paroisse dès l'an

1090, sous le vocable de saint Martin. Quinlieu était un prieuré-cure de Saint-Hilaire de la Celle, et de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, mais du duché de Châtellerault.

On trouve parfois Saint-Martin de Quinlieu appelé dans les chartes des XIIIe et XVe siècles Saint-Martin d'*Avrigny* ou d'*Avrigné, de Avrignes, prope Avrineyum.* C'est par suite de son voisinage du lieu de ce nom, dont nous avons parlé ci-dessus, tom. III, p. 357 et suiv., aussi bien que de Saint-Gervais.

NOTE 21

Blaslay, *Bladalaicus, villa Bladelacensis, Blalaium.*

NOTE 22

Le texte porte « VIII *operas de vineâ* », et Ducange cite plusieurs emplois de ce mot qui lui donnent la même signification que nous donnons à l'ancienne *corvée,* qui se comptait par jours. Naguère on usait encore du mot *journal* pour exprimer cette mesure de terre qu'un homme pouvait labourer en un jour. Le *journal* de vigne devait être la même étendue de terre arable qu'on aurait pu labourer en un jour.

NOTE 23

V. *Cartulaire de Saint-Cyprien,* p. 71. — M. Redet penche pour la *Grenouillère,* qui se trouve dans la commune même de Blaslay. Mais le mot *Grenouilleau* ne dérive-t-il pas plus naturellement de *Grenolitum?*

NOTE 24

Le Pallu, *Palus,* petite rivière qui naît à Amberre, près Mirebeau, et se jette dans le Clain après avoir baigné vers le levant les villages de Chabournay, de Bonivet et de Longève.

NOTE 25

Plélan, petite ville de 3,500 âmes, chef-lieu de canton d'Ille-et-Vilaine, diocèse de Vannes.

NOTE 26

Coulonges en Aunis, *Colonia in Alnensi,* nommé ensuite Coulonges-sur-l'Autise, ou Coulonges-les-Royaux, paroisse alors du diocèse de Saintes et aujourd'hui de celui de Poitiers. Ancien archiprêtré d'Ardin. — Il est vrai que ce nom *in Alnensi* pourrait convenir également à Saint-Sauveur de Coulon, de l'ancien archiprêtré de Mauzé, qui était aussi de la Saintonge.

NOTE 27

Saint-Florent, près Niort, qui appartint jusqu'en 1790 au diocèse de Saintes, et Saint-Saturnin, près d'Angers, canton des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

NOTE 28

La charte dont nous tirons ce renseignement fut sans doute écrite ou copiée longtemps après l'époque où nous sommes arrivés, car elle ne nomme que quatre abbés de Charroux ayant gouverné jusque-là : Dominique, David et Gombaud, auquel aurait succédé comme quatrième le Guillaume Ier qui paraît ici. C'est qu'on avait perdu de vue deux noms que nous avons retrouvés et insérés dans la liste des abbés annexée à notre *histoire* citée plus haut. Ce sont Just, qui succéda à David, et Walfrid, qui suivit immédiatement Gombaud. Au compte de la charte que nous citons, il n'y aurait eu que quatre abbés à Charroux dans le long espace d'un siècle. Six s'expliquent mieux, car on peut aisément se persuader que peut-être quelques autres de ces temps primitifs ont pu échapper à l'attention des chroniqueurs contemporains. (V. Besly, *Comtes de Poictou,* p. 153, et notre *Hist. de Charroux,* loc. cit.)

NOTE 29

Cluny, *Cluniacum,* ville de 4,000 âmes, chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire. Elle donna en 911, où nous en parlerons, son nom à la célèbre abbaye détruite en 1793.

NOTE 30

Saint-Pourçain, *Sancti Portionis oppidum,* chef-lieu d'un canton de l'Allier, sur la Sioule, avec une population de 4 à 5,000 habitants. Le bourg qui commença la petite ville prit naissance à l'occasion de cette translation. (V. l'abbé du Tressay, *Histoire des Moines de Luçon,* I, 134.)





LIVRE XXXV

DEPUIS L'ALLIANCE DE CHARLES LE CHAUVE AVEC LES NORMANDS JUSQU'A SA MORT

(De 870 à 877)



Au concile d'Attigny, dont nous avons parlé, et qui se tint au mois de mai, assista l'archevêque de Bordeaux Frotier : il opina le second des vingt et un évêques qui s'y trouvèrent de dix provinces de la Neustrie et de l'Aquitaine. Ce prélat faisait suivre sa signature de ce titre : « Evêque de la sainte église métropolitaine de Bordeaux. » Le titre d'archevêque, quoique employé depuis longtemps, n'était pas encore généralement admis, mais les simples évêques leur donnaient le nom de *Père*, qu'ils recevaient souvent eux-mêmes des fidèles (a).

Alliance de Charles avec Roric, chef des Normands.

Ce qu'on avait conjecturé des Normands et des lâches concessions du pouvoir franc à leur égard se réalisa encore une fois cette année. Un chef normand, depuis longtemps expérimenté par ses campagnes en diverses provinces de France, mais surtout en Anjou et dans le Maine, se disposait à reprendre ses expéditions un instant interrompues, et sans lesquelles ces hordes féroces ne pouvaient

(a) *France pontificale*, Bordeaux, p. 59. — Longueval, IV, 149 et 209.

vivre longtemps. Ce chef était Roric, à qui Louis le Débonnaire avait cédé en 856 une île du pays chartrain. Ensuite il avait occupé l'île d'Oissel, dans la Seine-Inférieure, s'y était fortifié, et secondé par un de ses officiers nommé Bernon, il faisait des courses réitérées, et ne laissait rien partout où il passait. Enfin, désireux lui-même de se poser sur un terrain qui ne lui offrait que de médiocres ressources, mais dont il savait bien que les richesses se reformeraient pendant quelques mois de paix, il accueillit volontiers les offres de Charles le Chauve qui prétendait se débarrasser de lui par une alliance. Une entrevue eut lieu à Noyon, où les Carlovingiens avaient un palais. Il y fut convenu, moyennant une forte somme d'argent, que Roric s'engageait à n'attaquer aucune partie du territoire français et à jouir tranquillement de sa position dans les parages où l'on consentait à ne pas le troubler (a). Ainsi les Barbares, grâce à ce malheureux système de paix à tout prix, s'inféodaient dans la France, à l'instar des seigneurs nationaux qui allaient bientôt s'élever au rang de souverains rivaux de la Couronne.

C'est peu de temps après ce traité peu glorieux que Charles, réprimandé par les évêques de sa cour sur la présence de Richilde, consentit à en faire une reine, élargissant ainsi la voie d'intrigues ambitieuses où cette femme peu honorable devait marcher jusqu'à la fin (b).

Imprévoyance politique de Charles le Chauve.

Le mauvais gouvernement de Charles le Chauve, qui agissait presque toujours sans prévision de l'avenir, lui aliénait les esprits des leudes, et empêchait toute affection de la part du peuple. Ses actions étaient observées, ses faveurs étaient presque toujours irréfléchies et accordées à ceux qui les méritaient bien mieux par des services de mauvais aloi que par une dignité éprouvée de conduite et de dévouement honnête. Aussi avaient-elles trop souvent

(a) Aimonii *Appendix ad Hist.*, lib. V, c. XXIV.

(b) Daniel, II, 492 et suiv.

des conséquences fâcheuses pour sa politique. Jaloux de son autorité, même mal acquise, il s'en était allé en 870, assiéger Vienne, pour s'assurer des provinces voisines, et de la Provence surtout, que ses neveux lui disputaient depuis l'usurpation de Louis de Lorraine. Gérard, duc de Provence, celui qui avait assassiné Ecfrid, confia la défense de Vienne, où il commandait, à sa femme, dont la bravoure et la capacité étaient reconnues : pour lui, il s'était enfermé dans un fort voisin afin d'opposer une double résistance à l'armée des envahisseurs. Il leur fallut céder pourtant et se rendre à l'assiégeant, parce que à l'intérieur de la ville une trahison les menaçait. Charles entra donc en triomphe dans la place le 24 décembre, et le duché de Provence fut donné, avec le comté de Bourges, à Boson, beau-frère du roi. Ces dignités avaient appartenu à Gérard, qui reparaîtra en des affaires importantes. Ce qu'il y avait de plus maladroit dans cette cession de provinces aux personnages dont on récompensait ainsi les services, c'est que de toutes parts les nouveaux seigneurs n'en prenaient possession que pour s'y introniser, et que le roi ne les y plaçait qu'en laissant voir qu'il n'avait pas dessein de s'opposer à ces empiètements. Son imprévoyance à ce sujet était telle, qu'on eût cru qu'il se dépouillait volontairement lui-même en émiettant aux mains de ses serviteurs les plus belles contrées de la France, et se plaisait parfois à en accumuler sur une seule tête les couronnes et les prérogatives. C'est ainsi qu'après avoir récompensé la trahison de Frédelon, chargé par Pépin II de défendre Toulouse, en lui donnant ce comté avec ceux du Rouergue et du Quercy, il ajouta une autre faute à celle-là, en cédant à Bernard, petit-fils de ce même Frédelon, la suzeraineté de Carcassonne et de Razès, possédées alors par le comte Oliva. C'était remettre un pays considérable aux mains d'une même famille, susciter en elle les appétits d'indépendance et poser les prétentions des grands vassaux à l'état de droits acquis ou à acquérir. Il résultait aussi de ce système inconsidéré

qu'en transplantant d'une province à l'autre les ducs et les comtes, on changeait très malheureusement l'unité du gouvernement, on rompait les liens d'affection et de respect auxquels les populations ne s'accoutumaient que lentement, et parfois même on laissait de profondes et nuisibles lacunes dans la suite de ces officiers indispensables au bon ordre des affaires d'un pays. C'est ainsi que pendant vingt ans, de 867 à 887, nous ignorons jusqu'aux noms de nos comtes de Poitou, et partant l'histoire de la province s'obscurcit singulièrement et ne nous laisse que le vague des incertitudes et des hésitations. Ainsi nous voyons un Bernard Ier, neveu d'Emmenon auquel il avait succédé à ce titre en 867, paraître à peine un instant en 872; deux autres de son nom se confondent en même temps sur la scène, en devenant, l'un, comte de Toulouse, l'autre, marquis d'Aquitaine, chargé de la garde de ce royaume aux extrémités méridionales. Mais on ignore pour ces trois personnages, qui certainement étaient de la famille de saint Guillaume, la plupart de leurs actes, qui apparaissent à peine dans l'ensemble des événements.

Concile de Douzy-les-Prés. — L'évêque de Poitiers Ingenald.

Au commencement d'août de cette année, un concile se tint à Douzy-les-Prés, au diocèse de Reims, Charles le Chauve y assista. Hincmar de Laon y fut déposé par vingt et un évêques présents et par huit députés d'évêques absents, envoyés à l'assemblée pour les y représenter. L'évêque de Poitiers Ingenald y assistait-il, et signa-t-il cette condamnation? Il est certain que les actes de ce concile ne le mentionnent pas, ce qui ne peut que lui être favorable, car il résulte de tous les actes qu'on y lut, de tout ce qui y fut dit, que ce fut moins un concile assisté de l'Esprit-Saint, qu'un conciliabule où Charles présenta la conduite de Carloman, son fils, et celle d'Hincmar, dont il était mécontent, dans les termes d'une passion malveillante et avec le ressentiment d'un maître froissé de l'insistance que l'évêque et le prince avaient mise à en appeler au Pape. Rien ne justifie le roi, ni l'assembée qui céda à sa passion, d'avoir refusé

ce recours à Rome qui indigna le Pape et le porta à en écrire énergiquement au roi lui-même. De là, entre lui et le Souverain-Pontife, des conflits que des historiens ont jugé avec beaucoup de partialité contre le Saint-Siège, et qu'on ne jugera bien qu'en les voyant éclairés très nettement dans ceux qui, étudiant mieux la question, ont reconnu et dit la vérité telle qu'elle jaillit des documents originaux (1). L'archevêque Frotier était aussi au nombre des métropolitains qui siégèrent à Douzy.

Le synode de la cathédrale de Poitiers

Il faut reporter à l'année 872 un synode indiqué par Dom Fonteneau, et qui, depuis longtemps déjà, était en usage dans l'église cathédrale de Poitiers (a). Ces sortes d'assemblées étaient la représentation d'un diocèse par ses curés, réunis sous la présidence soit de l'évêque, soit du doyen du Chapitre, selon que les curés dépendaient de l'une ou de l'autre de ces juridictions. Là s'élaboraient d'un commun accord entre l'évêque ou le doyen et les curés les règlements relatifs au bon ordre des paroisses, aux modifications à y faire, aux abus à réformer. L'évêque assemblait son synode quatre fois par an : le premier jeudi de carême, le lendemain de la Saint-Pierre, 30 juin, le jeudi après la Saint-Luc, c'est-à-dire vers la fin d'octobre, et le jour des Saints-Innocents, 28 décembre. Quant au doyen, il avait deux synodes annuels, toujours indiqués au vendredi qui suivait le quatrième dimanche après Pâques et au premier vendredi qui suivait la Saint-Luc. Ce dernier synode se tenait donc le lendemain du troisième synode épiscopal, et dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, dont la cure était à la collation du doyen. Les autres étaient convoqués à la cathédrale, où ils occupaient la grande nef. Le culte n'était pas interrompu pour cela, non plus que les offices capitulaires, ni alors ni plus tard, les réunions se faisant entre la messe canoniale, déjà en usage chaque jour, et l'heure du soir où se chantaient les vêpres (2).

(a) D. Fonteneau, XV, 267.

Boson, duc d'Aquitaine.

Cette année 872, Charles le Chauve, qui, après avoir fait couronner son fils Louis le Bègue roi d'Aquitaine, l'avait cependant retenu près de lui à cause de son jeune âge (il n'avait que sept ans), pensa enfin à utiliser ce rôle pour lequel il avait trouvé un tuteur capable de seconder ses projets par reconnaissance, et de soutenir les droits du jeune roi par son courage et son habileté. Ce tuteur fut Boson, son beau-frère, qui paraît avoir reçu en même temps le titre de duc d'Aquitaine, ce qui expliquait à la fois sa résidence près du roi à Toulouse et le séjour qu'il y devait faire plus habituellement comme dans sa capitale officielle.

Frotier, abbé de Charroux.

Nous ne savons pas exactement, d'après les titres qui nous en restent, à quelle époque Frotier, archevêque de Bordeaux, devint abbé de Charroux, ni même quand il le fut de Saint-Julien de Brioude (3), en Auvergne. Il paraîtrait même douteux que ce nom, qui pourrait être celui de quelque parent venu avec lui dans le Poitou, fût attribuable à notre célèbre métropolitain : on ne le voit figurer en qualité d'abbé de Charroux dans aucun titre écrit connu, et ni D. Fonteneau, en parlant de diverses chartes qui nous guident, ni les frères Sainte-Marthe, dans leur *Gallia christiana,* ne parlent (a) de lui comme étant le même que notre prélat. Quoi qu'il en soit, et dans la crainte de lui faire une injustice en l'élagant contre son droit, nous adoptons ici sous toute réserve l'opinion qui donne à l'archevêque de Bordeaux l'abbatiat de Charroux. Au reste, ces riches bénéfices devaient le dédommager des pertes qu'il avait faites avec celle de son siège métropolitain. Il semble aussi que ce pouvait être alors un habile moyen pour les monastères d'élire pour abbé des personnages puissants, dont l'énergie et le crédit leur fussent d'un secours efficace contre les puissants exacteurs qui ne craignaient pas d'attaquer les biens des églises et des

(a) *Gallia christ.,* II, col. 279.

moines. S'il en fut ainsi à Charroux, on ne s'y était pas trompé sur les résultats de cette confiance, car, dans l'espace des deux ans qu'il garda sa charge, Frotier ne négligea rien pour la remplir au plus grand avantage de la communauté. Les seigneurs du pays participaient tous plus ou moins à l'esprit d'indépendance que manifestait de toute part la noblesse féodale, et à la tyrannie qu'elle engendrait chez elle ; ils se gênaient peu pour s'annexer les biens meubles et immeubles du monastère. Les seigneurs voisins de Rochemeau, qui, dans le siècle suivant, donnèrent tant de preuves de leur avidité contre l'abbaye, étaient déjà sans doute de ceux qu'il avait le plus à redouter, et Frotier comprit qu'il fallait opposer à ces insatiables envahisseurs des mesures souveraines. Il recourut donc à l'autorité royale, et conjura Charles le Chauve d'envoyer dans le pays des commissaires royaux (a) pour y tenir des assises, y réprimer les vexations et protéger les monastères et les vassaux contre les usurpateurs de leurs domaines. Un diplôme de cette même année fit droit à cette réclamation. Le roi délégua pour remplir ces fonctions le comte du palais Emmenon, avec un délégué nommé Ythier. C'était la mission que nous avons vu Charlemagne confier à Théodulfe d'Orléans en des circonstances identiques. Sur la demande de Frotier, une mesure accessoire dut fortifier les heureuses conséquences de cette décision. Le roi nomma en même temps des avoués qui, après l'œuvre des commissaires, durent continuer leurs fonctions à poste fixe, et soutenir au nom de l'autorité royale les droits et privilèges de la maison. Ces avoués restaient complètement indépendants des autres officiers locaux, si élevés qu'ils fussent. Ils n'avaient au-dessus d'eux que les *missi* eux-mêmes, quand ils revenaient dans le pays pour y agir d'après leur titre (b).

(a) *Missi Dominici.*

(b) D. Fonteneau, IV, 35, 37, 39 et suiv.

Quand ces précautions étaient si nécessaires en Poitou, elles auraient dû être employées partout ailleurs, car le respect de la majesté royale s'était singulièrement affaibli dans les provinces autant qu'autour même de sa personne. Ainsi Adelard, archevêque de Tours, aima mieux s'adresser au pape Adrien II, et en obtint une lettre pour faire rendre à plusieurs de ses églises des biens qui avaient été usurpés par différents seigneurs (a).

Les Normands à Angers.

Les Normands, en dépit de leurs promesses plusieurs fois réitérées et payées si chèrement, n'avaient pas abandonné le sol de la France. On n'avait plus à leur opposer des guerriers comme nous en avons vu quelquefois leur tenir tête. Les populations n'avaient donc plus qu'à fuir devant eux ou à se racheter par tout l'argent qu'elles pouvaient trouver. De sorte que, certains de ne rencontrer aucun obstacle, les Barbares, s'écartant de la Loire, renouvelaient souvent leurs incursions dans le Poitou et de là dans l'Anjou, où ils convoitaient surtout la riche et belle ville d'Angers. S'écartant même de la Loire, ils s'étendirent dans le Maine, usant impunément des trois rivières du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne où leurs grandes barques les suivaient, maintenant leurs communications avec le littoral, et recevant le butin qu'ils accumulaient de plus en plus. Bientôt ils furent annoncés à Angers, et les habitants, au lieu de s'y défendre derrière des remparts bien capables de les protéger, l'abandonnèrent à l'ennemi, qui s'en fit une place d'armes et comptait de là prendre pied dans le pays. Charles le Chauve comprit qu'en les y laissant en repos ils compromettraient la sécurité du royaume, et, poussé d'ailleurs par les réclamations qui s'élevèrent de toutes parts, il se hâta de rassembler toutes ses forces, et convia Salomon, qui n'avait pas moins à craindre pour la Bretagne, à suivre le cours de la Mayenne pour se retrouver en même temps que lui devant Angers et en former le siége. En cela il

Charles le Chauve les y assiége.

(a) Chalmel, *Tablettes de Touraine,* p. 53.

prouva très bien qu'il ne manquait pas de capacité, car le plan fut conçu avec autant de promptitude et de tact qu'exécuté avec énergie. Salomon, ayant répondu à l'invitation, arriva bientôt, et seconda parfaitement ses vues. La ville, entourée, fut attaquée avec vigueur, battue par un grand nombre de machines; mais les murailles étaient en excellent état et résistèrent, grâce d'ailleurs à une habile défense, à tous les efforts des assiégeants. Ceux-ci même se virent tournés en dérision. Les Bretons, furieux de l'incident, et aussi vifs qu'ingénieux dans cette rencontre, se résolurent subitement à un expédient dont le succès paraissait chimérique. Au moyen d'une énorme tranchée, ils cherchèrent à détourner le cours de la Mayenne afin de mettre à sec les vaisseaux normands qui la couvraient et de les incendier. Ils se frayaient ainsi un passage par le lit de la rivière, qui divise la ville en deux. Le travail s'avança avec une telle rapidité, que les assiégés, ne doutant plus de sa réussite, commencèrent à trembler. Ils offrirent bientôt une grosse somme d'argent pour qu'on leur permît d'évacuer la ville et de sortir du royaume. Ce n'était pas l'avis de l'armée, où des chefs de bon conseil comprenaient que l'occasion était venue de se débarrasser d'ennemis si gênants, ni des soldats, qui espéraient une victoire si rare et qu'ils croyaient devoir être si fructueuse. Néanmoins, la politique toujours si incertaine et plus que timide de l'empereur l'emporta sur ces calculs si sages; et, séduit par la si forte rançon proposée, il accepta ces conditions en stipulant de plus que les Normands quitteraient la place à jour fixe, qu'ils laisseraient des otages entre ses mains, qu'ensuite ils pourraient se retirer dans leur île de la Loire jusqu'à la fin de février suivant et y communiquer librement avec les habitants du pays. Enfin ceux qui, à l'expiration du terme, ne voudraient pas embrasser le christianisme, quitteraient la France pour n'y revenir jamais; les convertis, au contraire, pourraient s'y établir. Sans doute, le meilleur moyen de les acclimater en France était bien de les amener à en adopter la foi;

Et ne sait pas profiter de la victoire.

mais c'était trop espérer de tels sauvages, dont le paganisme favorisait tous les penchants. Aussi, malgré leurs promesses, une fois retournés dans leur île, ils recommencèrent leurs excès habituels et se dédommagèrent amplement sur les villes et campagnes voisines des pertes considérables qu'ils avaient faites (a).

Mort de Salomon, roi de Bretagne.

On voit que toute la gloire militaire acquise pendant le siége d'Angers revenait réellement à Salomon, dont le hardi stratagème avait déconcerté l'ennemi. Ce malheureux prince ne jouit pas longtemps de cet avantage, un double crime lui enleva quelques mois après le trône et la vie. Ce fut le fait de deux généraux de son armée dont l'un, Pascuiten était son gendre, et l'autre Gurvaut était celui de son fils. Dans l'intention de se saisir du pouvoir, ils s'emparèrent de Salomon, à qui ils crevèrent les yeux, ce dont il mourut deux jours après, le 25 juin 874; puis de Wigon, son fils, qu'ils mirent à mort. Ensuite ils se partagèrent la Bretagne, l'un devenant comte de Vannes et l'autre de Rennes. Dieu ne laissa pas longtemps impunie une si noire trahison. Par une de ces fréquentes conséquences de telles associations, les traîtres se brouillèrent et tous deux périrent bientôt, l'un tué dans un combat, l'autre sous les coups d'un assassin (b).

La mort de Salomon priva Charles d'un allié en qui la rudesse des mœurs contemporaines et des fautes graves, commises par une ambition blâmable, n'effaçaient pas de belles qualités toujours précieuses dans un roi. Elle fut aussi une garantie de moins pour la paix de la France contre les Normands, qui le craignaient (c).

Frotier et son abbaye.

Par une charte du 10 mars 874, Frotier, qui avait été

(a) *Chronic. monast. S. Sergii.* — Sigebert de Gemblours, apud Bouquet, *Hist. Franc.*, VII, 637; VIII, 251. — *Annal. Bertin.*, in h. ann. — Depping, p. 162. — Mauléon, *Carlov.*, II, 296. — La Fontenelle, p. 347. — Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Angers*, I, 106. — D. Lobineau, *Saints de Bretagne*, II, 319.

(b) D. Lobineau, *ibid.*, p. 321.

(c) Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Angers.* — Mauléon, *ub. sup.*

nanti par Charles le Chauve de l'abbaye de Brioude, probablement cette même année, obtint pour elle du même prince des faveurs dont les unes consistaient en restitutions, les autres confirmaient aux religieux la possession de leurs maisons claustrales et permettaient aux clercs du monastère de vendre ces maisons ou de cesser de les habiter pour une juste cause, sans que l'abbé pût s'y opposer. C'était déjà une preuve que cette maison, rebâtie par Louis le Débonnaire pour des Chanoines réguliers, voyait tomber peu à peu les observances d'abord adoucies de la vie monastique. Un peu après, et par un autre diplôme dont on a perdu la date (4), Frotier fit rendre à ce monastère, par un chevalier appelé Eldegaire, le village de Murat, dans la vicomté de Thalamy, près Ussel, que ce seigneur retenait depuis plusieurs années. C'est aussi vers ce même temps qu'il légua de grands biens au monastère de Beaulieu en Turenne (5), à la charge par l'abbé de donner tous les ans, en mémoire de lui, un repas aux moines le jour anniversaire de son investiture comme abbé, et aussi le jour de son inhumation, où devait se faire chez eux un service funèbre pour le repos de son âme [a].

Une paroisse du diocèse de Poitiers dont nous avons déjà parlé [b] retrouve ici encore quelques anciens souvenirs. C'est celle de Saint-Léomer, au doyenné de la Trémouille [c], dont la fondation doit remonter à cette époque, car elle fut celle de la translation des reliques du saint, et par conséquent celle de la distribution qui en fut faite alors à un certain nombre d'églises : c'était encore les Normands qu'il s'agissait d'éviter. Les moines de Corbion (6), au diocèse de Chartres, portèrent d'abord le corps de leur saint patron dans une terre du diocèse d'Avranches que le roi Charles leur avait donnée [d]. Mais des alertes successives les avaient

Paroisse de Saint-Léomer.

(*a*) Fisquet, *France pontificale,* Bordeaux, p. 65.
(*b*) V. ci-dessus, *ad ann.* 580.
(*c*) Arrondissement de Montmorillon (Vienne).
(*d*) On appelait cette terre *Patricliacum.*

forcés de l'emmener au Mans, puis à Blois, où se bâtit en son honneur, cette même année 874, un monastère qui reçut son nom (a). Les deux maisons des diocèses de Chartres et de Blois finirent par n'être plus que de simples prieurés dont l'un fut uni en 1749 à la mense épiscopale; l'autre eut le sort commun que la Révolution fit en 1790 à tous les établissements religieux de la France monarchique. La première de ces deux translations se fit vers 872. La fête du saint se célèbre dans le diocèse de Poitiers le 19 janvier, comme aux diocèses de Chartres et de Blois.

Deuxième concile de Douzy.

Le 13 juin s'ouvrit à Douzy un second concile que les circonstances malheureuses du temps rendirent nécessaire, les désordres étant devenus si nombreux et si graves qu'il n'était plus possible de n'en pas tenter le redressement. Les deux plaies les plus profondes témoignaient trop de l'affaissement des mœurs et du mépris des plus saintes lois sociales. Il s'agissait surtout de s'opposer aux mariages contractés à un degré illicite, et aux attaques toujours renouvelées contre la propriété, attaques dont les établissements ecclésiastiques avaient toujours à souffrir, comme ne pouvant jamais opposer la force aux violences des déprédateurs. Ceux-ci, en effet, étaient le plus souvent de ces indomptables seigneurs dont l'autorité royale ellemême renonçait à arrêter les excès quand elle ne les encourageait pas. C'était pourquoi Charles avait composé cette assemblée uniquement d'évêques dont la parole et les décrets devaient imposer davantage aux contempteurs des lois divines et humaines. Les Pères du concile écrivirent donc à ceux de l'Aquitaine, où le mal était surtout invétéré, car les grands y avaient été souvent en rébellion contre le pouvoir. L'esprit de légèreté qui leur était naturel s'était mêlé chez eux à l'insubordination, et le mal s'y enracinait de façon qu'il paraissait l'état naturel, et la vertu une exception. Le plus grand scandale y venait de haut, étant

(a) Baillet, II, 255; — Longueval, VIII, 103.

donné par le comte de Toulouse Bernard, qui, n'ayant pu obtenir de l'archevêque Hincmar qu'il lui affermât des biens possédés par son Eglise dans ce pays, s'en était emparé et les détenait, tout en les donnant en bénéfices à ses vassaux. Malgré ses revendications souvent réitérées, et même les instances du roi, dont les habitudes n'autorisaient guère en cela les justes réclamations, Bernard persista dans son injustice et ne répondit pas même aux dernières lettres de l'archevêque de Reims. Il mourut dans le cours de la même année ; et quoique cet exemple vînt se joindre à tant d'autres pour faire croire à une punition d'En-Haut pour d'aussi criantes iniquités, nous ne voyons pas que ces pécheurs publics se soient rendus à la justice et au droit.

Ce que nous voyons clairement aujourd'hui, c'est que ces malheureuses traditions où la force prime le droit se sont perpétuées dans la politique des tyrans de tous les âges, et que ce diabolique système de confiscation par la violence des sectes ennemies de l'Eglise, est toujours un des moyens les plus audacieux qu'elles emploient contre Dieu et contre son Christ. C'était le commencement en petit des querelles entre le sacerdoce et l'empire, où l'orgueil et l'ambition de celui-ci se prévalurent toujours de la faiblesse de leurs énergiques antagonistes, et que des politiciens intéressés prétendent toujours présenter, à force de mensonges, comme une persécution du plus faible contre le plus fort.

Comment les comtes de Poitiers deviennent ducs d'Aquitaine.

Il est remarquable que vers cette époque les comtes de Toulouse, sans qu'on en sache la cause, cessent de prendre le titre de ducs d'Aquitaine. Tout semblait contribuer à le leur maintenir cependant, car au comté de Toulouse s'adjoignait depuis longtemps et sous la domination du même prince, ceux du Rouergue et du Quercy qui formaient une portion considérable de ce royaume. Eudes (ou Odon) frère de Bernard et qui lui succéda, paraît être le premier qui ait laissé s'effacer ce titre, d'abord en ne l'employant que rarement, et ensuite en le laissant tomber en désuétude. Et par une sorte de bizarrerie qu'il faut remarquer puisqu'elle

explique seule le changement, c'est aux comtes de Poitiers que le titre passa d'abord et demeura définitivement dans la personne d'Ebles Manzer, qui l'acquit en 928, après la mort de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, qui en était qualifié (a). Ce sont ces comtes de Poitiers qui, par ce transfert, formèrent la seconde maison des Ducs d'Aquitaine issue de saint Guillaume, la première étant sortie de la famille des Mérovingiens (b).

On s'étonnerait de la facilité avec laquelle les princes de cette ancienne race abandonnèrent sans réclamation la suprématie de la province tout entière à ceux de la seconde; si l'on ne voyait que le titre de duc d'Aquitaine n'avait plus qu'une portée honorifique, dès lors que le royaume d'Aquitaine, si agité et si remuant pendant qu'il exista sous ce nom, ne fut plus en réalité qu'une grande partie de la France, partagée en beaucoup de provinces secondaires, dès lors que les rois, dans la personne de Louis le Bègue, en eurent fait autant de fiefs dont ils avaient réellement la suzeraineté.

Quel ordre logique on croit devoir donner à ceux qui portent le nom de Guillaume.

Quoi qu'il en soit, c'est ici le lieu de remarquer quel rang nous donnerons dans la dynastie des comtes de Poitou aux princes connus sous le nom de Guillaume. L'histoire de ces princes les a distingués, quant au chiffre qui les classe dans leur ordre successif, en ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou, et comme deux ducs d'Aquitaine avaient porté ce titre avant que le troisième fût devenu comte héreditaire de la province, on a cru devoir jusqu'ici distinguer entre les deux premiers et les suivants, en indiquant Guillaume III, dit Manzer, comme étant Guillaume Ier de Poitou et IIIe d'Aquitaine. Ce compte n'est bon qu'à jeter la confusion dans les idées du lecteur, et nous l'abandonnons pour suivre la série des princes de cette maison par leur véritable rang parmi les Guillaume, sans nous arrêter à indiquer la

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 92.

(b) Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 298.

place qu'ils occupent par rapport à tel ou tel des deux pays. Ainsi puisqu'il y a eu deux Guillaume avant Manzer, celui-ci est réellement le troisième, et ceux qui le suivront prendront leur rang d'ordre après lui. Ce système évitera avec des redites fastidieuses le désagrément d'un double chiffre pour chacun. L'histoire n'en sera que plus claire, et le lecteur plus nettement renseigné.

Au milieu des obscurités qui assombrissent cette époque, nous découvrons que Frotier n'était plus abbé de Charroux en 874 ; car après l'avoir vu profiter de son court abbatiat pour favoriser l'abbaye de beaucoup de biens, nous trouvons son successeur certainement en possession le 23 octobre de cette année : un acte daté de ce jour nous le montre échangeant une église de Saint-Pierre contre trois livres d'or et sept poids ou livres d'argent (7). Ce successeur est Grinfier, connu dans les chartes latines sous le nom de *Grimpharius,* et qui gouverna au moins jusqu'en 898, après quoi on le perd de vue, et plusieurs autres abbés, sans doute, lui succèdent sans être connus jusqu'en 937, faute d'archives conservées. Quant à l'église cédée ici par Grinfier sous le vocable de saint Pierre, les chartes en ont probablement mal écrit le nom et il n'est possible de le reconnaître aujourd'hui qu'à travers des conjectures. Nous croyons donc que le *pagus Tomiñsis,* qui ne se découvre nulle part, doit être changé en *pagus Teneacinsis,* que c'est Thénezay, si nous considérons surtout que sur son territoire se rencontrent encore des lieux très reconnaissables pour avoir leur rôle jusqu'à nos jours dans la nomenclature des paroisses et des communes du pays. C'est donc de cette viguerie que nous allons parler selon notre habitude, en groupant autour d'elle les autres localités qui s'y rattachent. Don fait à Charroux. — L'abbé Grinfier.

Cette viguerie était de celle qu'enclavait le *pagus* qui devint plus tard la vicomté de Thouars. Sa juridiction s'étendait sur les plaines à l'ouest du Thouet et dans les parties du bocage vendéen qui les avoisinent. Elle comprenait Vasles, à l'extrémité de la Gâtine, et se prolongeait

vers l'Est et le Midi jusqu'à Cheneché, Champigny-le-Sec, Milly et quelques autres lieux moins connus et qui s'égarent en des chartes où on les voit indiqués trop vaguement.

Viguerie de Thénezay.

Thénezay (8), pour étendre aussi loin son domaine judiciaire, devait être plus considérable alors qu'aujourd'hui. Quoiqu'on ne le trouve guère, en tant que viguerie, que sous des dates remontant au xe siécle, nous croyons qu'il faut le rattacher au moins au IXe par l'acte que nous citons ici. Cet acte, au nom d'une dame nommée Valrade et de son fils Bertrand, donne, en octobre 874, à Grinfier et aux moines de Charroux, une terre seigneuriale dans laquelle se trouve une église de Saint-Pierre, très difficile à découvrir, et qui a peut-être disparu, ce vocable ne s'appliquant à aucune des villas citées à ce propos. Serait-ce que ledit vocable aurait disparu pour faire place à un autre, comme il est arrivé à Thénezay même, qui n'a reçu le nom de Saint-Honoré que vers la fin du xve siècle, et qui pourrait bien avoir été d'abord sous le patronage du prince des Apôtres? Il est certain que dans cette église était un autel de saint Pierre, que le Chapitre de Poitiers nommait à la cure, et que tous ces détails autorisent à penser qu'avant le martyre de saint Honoré, dont l'église prit le nom, le vocable de la paroisse pouvait bien être celui qu'on a voulu conserver à un de ses autels cité par le Pouillé de Gauthier de Bruges (a). Les origines de ce chef-lieu de canton doivent remontrer à l'époque celtique; on croit le deviner à la conformation de son nom. Situé à quatre lieues au Nord-Est de Parthenay, sa viguerie comprenait toute la plaine à l'Est de Thouars, qui était donc sur sa limite occidentale, puis une partie du bocage vendéen qui les entoure. Le bourg fait maintenant partie de ce pays de Gâtine, dont Parthenay était la capitale. Sa population est d'à peu près 2,400 âmes.

Plusieurs villas se groupaient dans cette viguerie, dont

(a) V. Beauchet-Filleau, Pouillé de Poitiers, Vo *Thénezay*.

quelques-unes sont encore du doyenné de Thénezay. D'autres sont disséminées dans les cantons voisins, et indiquent les remaniements que le sol administratif a subis à des époques inconnues. Nous allons parler de celles qu'indiquent nos anciens documents historiques comme faisant partie alors du territoire de Thénezay.

Vasles (9) nous apparaît tout d'abord à l'extrémité méridionale de la Gâtine, distante au Sud de trois à quatre lieues de Thénezay; c'est un chef-lieu de canton de deux à trois mille âmes, et l'une des plus vastes paroisses des Deux-Sèvres. Il est connu dans des chartes du xe siècle, sous la dénomination de *Valerius,* qui semble venir d'une mauvaise copie. A l'année où nous sommes, on y trouve encore de grandes étendues de terres incultes; il n'y est pas question d'église, ni même en 942, quand des terres furent concédées de cette même villa à Hostranus et à Aldesinde, sa femme, à condition de trois sous de cens au profit de la mense canoniale de Saint-Hilaire (a) Le territoire de Vasles est arrosé par l'Auzance, qui y est près de sa source et se dirige vers l'Est, pour se jeter dans le Clain, par Migné, à deux lieues au-dessus de Poitiers. **Paroisses de Vasles,**

Une autre villa, dite *Sedegenacus,* dont l'étymologie semble peu apparente, quoique latinisée probablement par le gallo-romain, s'est transformée en Chéneché (b) et figure dans la viguerie de Thénezay et dans le cartulaire de Nouaillé, en 929. On n'y découvre guère que des traces du moyen âge dans un vieux château flanqué de quatre tours. Son église de Saint-Vincent, dépendante du doyenné de Neuville, suffit à une mince paroisse de trois à quatre cents habitants. Il y avait anciennement un prieuré de Saint-Cyprien qui fut réuni au grand séminaire de Poitiers bien avant 1782. **De Chéneché,**

Champigny-le-Sec, *Campaniacus, de Campaniaco,* dans le **De Champigny-le-Sec.**

(a) *Chartrier de Saint-Hilaire,* Mém. des Antiq. de l'Ouest, XIV, 25.

(b Villa *Sedgesviacus, de Ceniaco.*

Pouillé de Besly, à deux lieues au Sud de Mirebeau, qui est son chef-lieu de canton, était aussi de cette viguerie et se trouve au commencement du xe siècle dans le cartulaire de Nouaillé avec une église de Notre-Dame de l'Assomption. La plaine de calcaire argileux sur laquelle il est posé, lui a valu son surnom qui ne remonte guère qu'à 1308. Le culte des Gaulois y était attesté par plusieurs dolmens des environs, sous lesquels on a rencontré des ossements humains, et qui se groupaient jusqu'en 1845, près du village de Liaigues, un des cinq ou six de la commune. La configuration gallo-romaine de son nom primitif lui attribue d'ailleurs une antiquité reculée. Son église est toute de l'époque romano-ogivale, et ne peut être qu'une reconstruction faite vers le XIIe siècle d'un sanctuaire antérieur au xe. Il dut être une de ces belles conceptions architecturales de la véritable renaissance artistique, lorsqu'elle sortit de la main des architectes primitifs. C'était alors une croix grecque, dénaturée dans la suite par des additions successives, notamment par des bas-côtés surajoutés. En 928, Champigny était une villa importante, où un certain Bernard possédait un jardin, une vigne, des terres arables et un moulin sur la petite rivière de la Palu, qu'il donna à l'abbaye de Saint-Cyprien (a). Entre autres signataires de cette donation, et le premier d'entre eux, figure un Aimery, vicomte, dont on voit clairement quelle devait être la vicomté, le premier qui porta ce nom parmi les vicomtes de Thouars apparaissant déjà en 926. Avant 1790, cette commune était formée des deux anciennes paroisses de Champigny-le-Sec et de Liaigues, lesquelles furent réunies en 1819. Elles faisaient partie de l'archiprêtré de Parthenay. La cure de Champigny dépendait de l'évêque de Poitiers qui y nommait; comme fief, le territoire relevait de la baronnie de Mirebeau.

Village de Liaigues. Liaigues n'est donc plus qu'un village de cette commune,

(a) *Cartulaire,* p. 89.

donnant son nom à un petit ruisseau, qui prend naissance près du village de la Prairie, dans la commune voisine de Vouzailles, traverse celle de Champigny et se réunit à la Palu (10), près les Fontaines, commune de Blalay. Ce ruisseau a pour nom latin et pour étymologie directe *Lata aqua* (eau large), employée en 1097 et 1149, ce que l'état actuel de son cours semble peu justifier aujourd'hui. Un ancien fief de la Tour de Liaigues, et une maison du bourg, appelée l'Officialité, dépendaient de l'ancienne baronnie de Mirebeau (a).

Champigny-le-Sec, qu'il ne faut pas confondre en cela avec Champigny-sur-Veude, aux limites de la Touraine et du Poitou, avait eu longtemps un château appartenant à la famille de Montpensier, et dont le prince de Condé se rendit maître pendant les guerres civiles du XVIe siècle.

Prieuré de Milly, dans la paroisse de Charay.

Saint-Séverin de Milly (11), autre villa de la viguerie de Thénezay, n'a guère de titres avant 936 ; son église n'était alors qu'une simple chapelle qui avait été donnée à cette époque par Frotier, deuxième du nom, évêque administrateur de Poitiers, aux moines de Saint-Cyprien, dont il avait restauré et augmenté le monastère. Il y ajoutait le don de plusieurs serfs attachés à la terre, et de leurs enfants (b). L'abbaye bénédictine fit de ce domaine un prieuré qui ne fut jamais paroisse, mais resta annexé à celle de Charay. Cette chapelle fut ruinée en 1668, faute d'entretien possible par l'abbaye, que les guerres de religion avaient jetée elle-même dans la détresse. Le bénéfice avec ses dépendances fut donc uni au séminaire de Poitiers par l'évêque Gilbert de Clérembault. La paroisse de Charay, dont nous parlerons en son lieu, et qui dépendait aussi de Saint-Cyprien, n'est guère mentionnée à l'époque des vigueries ; elle dépendait de celle de Sauves, comme Neuville, devenue son chef-lieu de canton. Mais Milly

(a) Redet, *Diction. topog.* p. 87 et 229.

(b) *Cartul. de Saint-Cyprien,* p. 6.

dépendait du Mirebalais [a]. On trouve mention des seigneurs de Milly dans des chartes de la fin du XIe siècle.

Telles sont les paroisses qui nous apparaissent vers la fin du IXe siècle renfermées dans la viguerie de Thénezay. D'autres localités se rencontrent en des chartes du même temps, comme lui appartenant avec certitude, mais qu'il serait presque impossible de traduire de leurs noms latins tombés en désuétude. En histoire, les conjectures ne doivent pas se multiplier, sous peine de jeter dans le vague pour lequel elle n'est pas faite (12).

Reprenons maintenant le cours interrompu de notre récit.

Les moines de Noirmoutier à Tournus.

Les Normands, auxquels il faut sans cesse revenir comme à un fléau inévitable, avaient ravagé le littoral de de nos deux mers et celui de toutes les grandes rivières. Ils commencèrent à s'avancer dans les terres et gagnèrent ainsi les pays qu'ils n'avaient pas encore épouvantés et qui s'étaient crus à l'abri de leurs atteintes. L'ennemi semblait poursuivre les fuyards dans toutes leurs stations, et déjà au commencement de 875, ils envahissaient les pays voisins de l'Auvergne. Saint-Pourçain semblait ne devoir pas être longtemps à l'abri de leurs coups. C'est encore à Charles le Chauve que nos bénédictins recoururent, et celui-ci les écouta de nouveau. Il y avait en Bourgogne, entre Châlon-sur-Saône et Mâcon, un petit monastère appelé la Congrégation de Saint-Valérien. Ce nom lui venait d'un saint martyr du IIe siècle qui avait été enterré dans un lieu nommé *Trenorchium* (13) sur lequel bientôt après s'était élevé une église : Saint Grégoire de Tours en parle comme étant desservie de son temps par un prêtre nommé Epiricius. Bientôt après l'église, une modeste *cella,* s'y était formée pour un petit nombre de cénobites qui s'était augmenté dans la suite, mais dont les possessions avaient dépassé de beaucoup leurs besoins. Posée sur la rive droite de la Seine et

(*a*) Redet, *Diction.*, p. 93, 265 et 292.

presque à sa source, on jouissait là de la fraîcheur d'une vallée et d'une paix que rien n'avait troublée depuis l'invasion des pirates du Nord. C'est là que Charles, sollicité par son beau-frère Boson, et de nouveau par les pauvres transfuges, qui depuis quarante ans fuyaient d'exil en exil sans retrouver la paix de leur berceau, voulut bien les établir. Geilon, qui en était toujours abbé, y mena donc sa communauté qui s'y fixa définitivement. Outre l'abbaye, il y avait un château fort qui avait déterminé surtout la pensée d'en faire un refuge aux reliques de saint Filibert. A cette générosité, Louis de Germanie et Charles lui-même ajoutèrent des donations considérables, parmi lesquelles un prieuré de Saint-Prudent en Poitou, dont il n'est pas facile de reconnaître la situation (14); en sorte que nos religieux eurent à Tournus une maison bien plus considérable que n'avait jamais été leur île même de l'Océan. C'était une condition mise à cette grande faveur que Geilon ferait désormais de Tournus le chef-lieu de sa congrégation. Noirmoutier, dont les moines s'étaient toujours regardés comme propriétaires illégitimement dépossédés, ne fut plus considéré qu'à titre de prieuré, et son avoué, dont les fonctions n'étaient plus depuis longtemps que nominatives, fut attaché désormais à la maison de Tournus, et autorisé en cette qualité à se présenter dans toutes les provinces, les comtés et plaids du royaume chaque fois que l'exigerait l'intérêt des religieux (a).

Noirmoutier devient simple prieuré.

Il paraît que le Poitou perdit, à cette translation définitive du siége abbatial de Noirmoutier à Tournus, de précieuses richesses; car, outre le corps de saint Filibert, le moine Falcan, qui écrivit la chronique locale après la mort d'Ermentaire, dit qu'il lui est impossible de donner le détail des autres reliques ainsi déplacées, et au nombre desquelles se trouvait le corps de saint Benoît de Quinçay : ce qui explique pourquoi on en fit plus tard dans son monastère

Reliques remarquables portées à Tournus.

(a) D. Bouquet, VIII, 650; IX, 180. — Longueval, VIII, 104. — M. l'abbé Du Tressay, *Hist. de Luçon,* I, 134.

tant de recherches inutiles. On avait possédé à Noirmoutier beaucoup de reliques venues de la Terre-Sainte, telles que des portions de vêtements du Sauveur et de la Sainte-Vierge, du lien avec lequel on avait attaché le Sauveur à la colonne, une des six cruches où il changea l'eau en vin, un fragment de la vraie croix, enfin beaucoup de vases sacrés pour le Saint-Sacrifice et deux coffrets remplis d'objets que le chroniqueur n'aurait su tous énumérer. Un des plus curieux dont on se préoccupe très peu aujourd'hui, mais qu'on voyait encore à Tournus en 1733, lorsque le chanoine Juénin écrivit son histoire du monastère, était un de ces éventails employés en Orient pour détourner les insectes volants de l'officiant pendant la messe : l'usage s'était transmis en Italie, celui-ci passait pour avoir été apporté par saint Filibert à Noirmoutier, à Saint-Michel-en-l'Herm et à Luçon, lorsqu'il habita successivement ces trois maisons au VII[e] siècle (a).

Autres priviléges de la nouvelle abbaye.

Quand cette fondation fut signée au mois de mars 875, il y avait à Châlons un certain nombre d'évêques rassemblés pour les affaires du royaume, et qui, sans être réunis, comme on l'a dit à tort, en un concile qui ne laisse nulle part aucune trace, mais en une simple assemblée d'affaires, furent priés par le roi de confirmer la donation faite par lui et par plusieurs seigneurs à la nouvelle abbaye. Ils y consentirent et reconnurent en plus le droit donné antérieurement aux moines d'élire leur abbé. Le pape Jean VIII, qui avait succédé à Adrien II en 872, confirma également les actes de cette assemblée (b).

Triste état des monastères du Poitou.

Et quand les enfants de Saint-Filibert retrouvaient enfin, avec le repos, une suprématie qui leur soumettait d'autres maisons qui avaient eu leur gloire ou qui en trouvaient une nouvelle dans leur dépendance, d'autres, telles que Saint-Michel, Luçon, et Saint-Benoît de

(a) V. M. l'abbé Du Tressay, *loc. cit.*, p. 137.

(b) *Ibid.*, p. 135.

Quinçay, ne se relevaient pas de leurs infortunes. Leurs désastres avaient été si grands, leur ruine si profonde, et la présence des Barbares se renouvelait si fréquemment, qu'elles ne pouvaient attendre que des catastrophes toujours plus grandes et une plus irrémédiable désolation. Leur personnel s'était réduit de beaucoup, personne ne songeant à abriter sa vie loin du monde en des asiles où pénétrait presque chaque année un inévitable fléau. On peut juger de cette solitude lorsqu'on voit abandonnée cette triste abbaye de Noirmoutier où quelques courageux solitaires osaient seuls reparaître pendant les quelques mois que leur laissait la disparition momentanée des pirates, et où naguère saint Filibert avait commandé à six cents religieux dont la paix et le recueillement n'étaient égalés que par leur ferveur et leur vertu.

Charles le Chauve devient empereur d'Occident.

Des événements d'une importance générale vont attirer maintenant notre attention. Louis II, roi d'Italie, le quatrième empereur depuis le renouvellement de l'empire d'Occident, mourut cette année, le 13 août 875, dans les environs de Brescia en Lombardie. Ne laissant que deux filles, la loi salique lui donnait pour successeurs ses deux oncles Charles le Chauve et Louis le Germanique, lesquels, selon l'usage des fiefs et les coutumes de l'empire, devaient partager ses Etats et s'arranger entre eux quant à la possession du sceptre impérial. Charles, qu'on voyait partout incapable de gouverner son propre royaume, et qui, plus jeune que son frère, aurait dû lui céder l'empire, n'écouta que son ambition, et conçut le dessein de s'attribuer la couronne impériale avec celle du royaume italien. Dans ce but, il se hâta de passer les Alpes, après avoir laissé les rênes du gouvernement à son fils Louis le Bègue, qui régnait en Aquitaine depuis neuf ans. Il trouva l'Italie désolée par les Sarrasins, que Louis II avait combattus pendant tout son règne, et que sa mort avait laissés plus hardis que jamais. Son apparition parut un secours providentiel au pape Jean VIII et au peuple de Rome, que menaçaient surtout les

redoutables hordes mahométanes, d'ailleurs secondées par le duc de Naples Sergius II. La conduite de ce dernier prince était celle d'un apostat, ennemi de l'Eglise dont les Etats étaient envahis jusqu'aux portes de Rome. Cette circonstance tourna en faveur de Charles. Quand on le vit entrer avec une armée considérable sur le territoire désolé, on le regarda comme un libérateur; les grands et le peuple venaient au-devant de lui et lui prodiguaient les actes d'une soumission empressée : aussi continua-t-il vers Rome une marche qui devenait triomphale. Le pape, à qui l'on s'accorde à reconnaître une profonde politique et un coup d'œil habile dans les affaires [a], comprit de quel secours pouvait être à l'Eglise ce triomphateur que les peuples accueillaient avec tant d'enthousiasme; et, considérant l'abandon que venaient de faire de leur droit les deux compétiteurs, qui n'avaient abordé leur oncle que pour lui céder ouvertement, il entra dans les intérêts de l'Italie et du Saint-Siége en donnant à Charles la couronne impériale. Cette cérémonie se fit aux acclamations universelles du clergé, des seigneurs et du peuple, le jour de Noël, comme autrefois pour Charlemagne (15).

Bientôt après, Charles, plus fort en politique et en finesse qu'en mérite militaire, convoqua à Pavie, pour y obvier aux revendications possibles de son frère, une assemblée de prélats et de seigneurs qui, ravis de trouver un gage de paix dans cette promotion, conçue au reste d'après les principes stricts du droit public et dans l'intérêt de leur pays et de l'Eglise, l'assurèrent de leur soumission et de leur entière confiance [b].

Revendication armée de Louis de Bavière.

Il y avait quelqu'un toutefois qui était d'un avis bien différent : c'était Louis, ce frère dépouillé, bien par sa faute, du titre impérial, sur lequel il avait dû compter, et qui, rassemblant à la hâte ses troupes de la Germanie et

(a) Cf. Muratori, *Rerum Italicarum*.

(b) *Concil. gallic.*, III, p. 422.

de la Bavière, était entré dans les Etats du nouvel empereur et s'avançait jusqu'à Attigny en Champagne. Cette expédition s'était montée avec une remarquable célérité, pendant que Charles, sans trop perdre de temps, pourvoyait encore en Italie à s'assurer sa conquête et son titre.

Arrêtons-nous un peu à la suite de ces événements devant le triste spectacle de nos dévastations intérieures, et racontons d'abord en son lieu un épisode attachant de notre histoire ecclésiastique.

Il s'agit de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, sur le passé de laquelle nous trouvons ici une occasion naturelle de revenir, à propos d'un fait qui troubla quelque temps sa paix habituelle.

Troubles apportés à Sainte-Croix de Poitiers par la tyrannie de certaines familles.

En souvenir de sainte Radégonde, nos rois lui avaient toujours été favorables. Dès le règne de Louis le Débonnaire qui avait hérité pour elle de l'attachement de son père Charlemagne, elle avait été relevée après une ruine complète causée par les guerres imposées à la province. Dans une constitution de 817, ce même Louis l'avait mise au nombre des établissements exemptés de fournir des contingents de troupes et d'offrir des présents à l'empereur (a). C'était sous l'abbatiat de Gerberge dont nous avons parlé (b). Elle avait sans doute demandé elle-même que l'autorité souveraine mît un terme à des abus criants dont sa communauté avait beaucoup à souffrir, car parmi les capitulaires donnés en 822, le sixième et le septième, qui se rapportent à Sainte-Croix, déchargent la sainte maison de graves embarras que lui imposaient déjà l'esprit et les habitudes de la noblesse du temps. En effet, c'était un genre de tyrannie devenu à la mode que les grandes familles plaçaient par force dans l'abbaye des filles qu'on y devait admettre gratuitement, ce qui augmentait au profit de ces déprédateurs d'un nouveau genre les frais considérables de nourriture et

(a) D. Bouquet, *Histor. Rer. Gallic.*, VI, 95, 406 et suiv.

(b) *Supra*, ad ann. 817.

d'entretien ; d'autant plus que cette sorte d'envahissement n'amenait bien souvent que des vocations vaines ou douteuses dont souffrait également l'ordre intérieur et le salut même de ces religieuses équivoques. C'est à cet inconvénient qu'il fallut remédier en statuant qu'à l'avenir la communauté ne se composerait pas plus de cent personnes engagées par des vœux. Il en fut ainsi des clercs réguliers de la collégiale. Le service du couvent en borna raisonnablement le nombre à trente. C'est que déjà la vie purement monastique s'était changée en celle de chanoines, et un certain nombre de laïques cherchaient dans cette vie plus commode une plus grande liberté qu'ils n'en auraient eu dans le monde en une moindre condition (a).

Agitation pour l'élection de l'abbesse Rotrude.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 875, où l'abbesse mourut, sans qu'on sache bien quel nom elle portait, car on ne la trouve pas dans les diptyques entre Gerberge, qui était morte en 840, et celle dont nous allons parler. L'élection de cette dignitaire devait, d'après la règle, se faire au plus tôt après la mort de la précédente, et les supérieures des prieurés y étaient convoquées. Or, parmi celles-ci, un certain nombre d'électrices aimaient une sœur nommée Odile à qui elles donnèrent leurs voix ; mais la majorité vota pour Rotrude, une des dignitaires de la maison de Poitiers, et qui était fille de Charles le Chauve. Cette majorité avait suffi pour assurer l'élection de cette dernière. Mais la raison n'est pas toujours en pareil cas le motif déterminant des affaires ; il y avait là d'ailleurs certains caractères qui se ressentaient sans doute un peu trop de la race franque. Il y avait des princesses de la famille royale, en qui le sentiment de leur condition primitive s'était réveillé aux apparences d'une dignité dont leur vanité naturelle aimait sans doute à se flatter. Odile, princesse de sang royal, avait de fausses idées, et ses amies persistèrent à la vouloir pour abbesse. C'était méconnaître deux éléments

(a) Mabillon, *Annal. Bénéd.*, lib. XXIX, p. 476.

nécessaires de la vie religieuse : l'humilité et le renoncement. Des troubles s'en suivirent, et les contestations qui en devaient naître dégénérèrent promptement en dissensions peu édifiantes, surtout de la part de celles-ci. Rotrude, voyant le désordre porté à ce point, ne vit rien de plus utile que d'en écrire à son père. Frotier, en qualité d'archevêque de Bordeaux, se trouvant toujours à Poitiers, reçut mission de l'empereur d'examiner l'affaire et de faire rentrer les dissidentes dans le devoir. Il devait surtout confirmer l'élection de la princesse si la communauté persistait, et la priver de la dignité abbatiale si une autre élection se prononçait dans le sens contraire. L'archevêque se conforma à ces ordres, et bientôt il eut à déclarer la légitimité de Rotrude que le souverain sanctionna définitivement. Odile fut donc renvoyée dans son prieuré.

Un détail intéressant se présente ici : l'abbé des religieux concourait avec les vasseaux de l'abbaye à la nomination de l'abbesse, car dans cette circonstance, il fut arrêté que ce dignitaire rendrait compte des faits à l'impératrice, protectrice habituelle de Sainte-Croix. Une assemblée d'évêques fut tenue où l'on étudia les choses d'après ce rapport. Ce fut conformément à ses conclusions que l'affaire se termina en faveur de cette majorité qui avait choisi selon son droit. On a de l'archevêque de Reims Hincmar, qui ayant un grand crédit à la cour, avait présidé cette réunion, une lettre à Rotrude et à ses religieuses, écrite sans doute sous l'inspiration de l'empereur, où il les engage à garder soigneusement la paix revenue parmi elles, et à une observance plus fidèle que jamais de leur règle. C'était un langage plein de sagesse et d'expérience (a). On peut encore conclure de ce qui précède l'importance qu'on attachait en haut lieu à l'observance des statuts pour les communautés ; il fallait qu'elle y fût bien respectée pour que la fille du roi fût elle même soumise à un examen aussi sérieux de son élection.

(a) Mabillon, *ub. sup.*, t. III, lib. XXXVII, p. 190.

Triste état des monastères de Poitiers et de la province.

Et tout cela se passait quand le monastère, détruit dans les dernières invasions de Poitiers, n'était plus qu'un amas de ruines, abritant à peine et à force d'expédients, la famille monastique qui cependant ne l'avait pas abandonné (a). Il n'en était pas autrement de Saint-Hilaire, qui avait partagé cette malheureuse condition (b). Il n'y avait de tous les monastères du Poitou que Saint-Savin dont les fortifications avaient résisté; partout ailleurs ce n'était que ruines amoncelées, autels renversés, et de piteuses demeures formées à la hâte des débris laissés par les ravageurs, afin d'abriter la misère de ceux qui, après leur départ, étaient revenus, par instinct de la patrie, aux lieux où ils ne pouvaient plus avoir que des larmes et des regrets.

Exactions de Raynaud, duc de France, contre le monastère d'Ansion.

Ce qu'il y avait de pire pour les monastères, ne leur venait pas toujours de ces acharnés brigands dont la plus grande joie était de détruire et de piller. Trop souvent les grands des différents royaumes qui divisaient le territoire étaient presque autant à craindre, car s'ils ne répandaient pas toujours le sang, au moins n'épargnaient-ils aucunes vexations pour s'emparer des biens qu'ils jugeaient à leur convenance. De ce nombre, était Renaud, duc de France (16), très honoré dans le Maine, dont il était gouverneur, mais où son exemple dut peu encourager ses imitateurs. Il avait des propriétés considérables au voisinage de Saint-Jouin-de-Marne, qu'on appelait encore Ansion, où saint Martin de Vertou reposait toujours et était honoré dans toute la contrée pour les miracles qui s'opéraient à son tombeau. Le duc s'imagina qu'il ne lui serait pas plus difficile qu'ailleurs d'empiéter sur le territoire du saint, et pour improviser sa prise de possession, il ne craignit pas d'exiger des colons qu'ils lui payassent le revenu annuel que l'abbaye avait toujours touché depuis sa fondation par Clotaire I[er]. La clameur publique et le sentiment de la population indignée

(a) *Chronic. Malleac.*, ad h. ann.

(b) *Ibid.*, ub. sup.

prévint les moines de ce qui se passait, et ces derniers députèrent quelques-uns d'entre eux pour conjurer le prince de ne pas consommer une aussi grande injustice. Celui-ci répondit avec hauteur que non seulement il ne rendrait rien, mais qu'il les pillerait bien plus encore pourvu que Dieu lui prêtât vie. Mais Dieu ne permit pas que cette menace audacieuse reçût son accomplissement, car les envoyés ayant rapporté cette réponse à leurs frères, la communauté se mit à conjurer Dieu de la protéger contre ce nouveau persécuteur. Or, une nuit que le rude seigneur était couché, saint Pierre, saint Jean-Baptiste et saint Martin se présentèrent à son lit, lui reprochèrent son iniquité, le maltraitèrent à coups de fouet, et le laissèrent tout contusionné et fort repentant. « Je n'ai pas besoin de dire, ajoute le chroniqueur, si le grand seigneur se trouva assez puni. La leçon fut si efficace, que non seulement il restitua ce qu'il avait pris, mais il ajouta de ses propres terres à ce qu'il nous rendait. » Nous pourrions ajouter à cette légende, pour ceux qu'elle ferait sourire, que le duc de France, admettant qu'il n'eût reçu sa leçon que dans l'imagination du moine que nous venons de citer, en aurait au moins reçu une autre plus austère de l'auteur même du septième commandement, car cette même année, il fut tué dans un combat contre les Normands, qui, sans le savoir, se chargeaient alors bien souvent de punir ces criminelles injustices (a).

Ainsi de plus en plus s'aggravaient les spoliations de ce genre, et la conscience publique semblait s'être affaissée devant l'audace de ces sacrilèges dont les rois eux-mêmes ne se faisaient faute et que les seigneurs regardaient comme une ressource au profit de leur fortune. Les spoliés n'avaient donc presque jamais d'autres espérances que celles d'un remords salutaire dont l'ennemi serait peut-être atteint au lit de la mort. Quand il en était ainsi, les moines

(a) V. notre *Hist. de Saint-Martin de Vertou*, 2e édition, p. 277, d'après Guillaume de Jumièges, *in h. ann.*

rentraient en possession, et quelquefois on les dédommageait en y ajoutant quelques propriétés nouvelles représentant les arrérages perdus.

Don à cette abbaye de la villa de Régnac.

Désormais et avant la fin de ce IXe siècle où tout se transfigure dans la France dont les rois ont perdu les traces de Charlemagne, nous ne savons rien des religieux d'Ansion que par quelques données éparses mêlées à l'histoire particulière de certaines autres fondations. La plus ancienne charte qui nous en reste est de cette année 876. Elle constate la donation à l'abbaye par un nommé Raybaud de la villa de Régnac (17). Beaucoup d'autres actes de même nature se suivent en sa faveur jusqu'au commencement du XIe siècle, et dans cet intervalle de cent trente ans à peu près, nous ignorons ce qui regarde ce monastère. Ce que les troubles publics trop favorables à la tyrannie des grands vassaux et des vassaux moindres qui les imitaient, auront pu amener pour Saint-Jouin de catastrophes ou d'avantages, les chartes perdues ne peuvent plus nous le raconter. Comme tant d'autres, ils auront eu leurs intervalles de paix et de guerre. Sur ce terrain que concède le respect ou la reconnaissance de puissants voisins, ils ont défriché, cultivé, arrosé de leurs sueurs les sillons qui se fécondent, revenant chaque jour aux heures de la règle, prier pour la paix du monde et le salut de leurs bienfaiteurs. Ce sont là des pages qu'on n'arrachera pas de l'histoire des communautés, et qui survivent toujours à la destruction de leurs titres comme aux ingratitudes de leurs ennemis.

Nouvelle entreprise de Charles le Chauve contre sa propre famille.

La paix était loin d'être revenue en France avec le roi ceint de la couronne impériale. Ce bijou qui servait plus l'ambition et le fol orgueil du prince que les intérêts de ses peuples, sembla pour lui un appât de plus vers une plus grande extension de son pouvoir. Louis le Germanique, évincé de ses espérances en Italie, n'était rentré en Allemagne que pour y mourir le 28 août 876, et aussitôt Charles pensa à envahir la Germanie au préjudice de

ses trois neveux Carloman, Louis et Charles. Nous ne pouvons le suivre dans cette campagne où il n'opposa aux droits et à la modération de ceux-ci que l'emportement d'une insatiable convoitise. Hâtons-nous de dire que ses ruses déloyales pour arriver à ses fins furent déçues et n'aboutirent qu'à une entière défaite où il perdit beaucoup de sujets d'élite, des troupes et des bagages ; et comme les Normands avaient profité de son éloignement pour reparaître sur les rives de la Seine et de la Marne, il lui fallut traiter avec eux à des conditions aussi honteuses que tant d'autres, si souvent acceptées au prix de son honneur et de celui de la France.

Concile de Ponthion.

Un concile fut réuni à Ponthion en Champagne, où était un palais des rois de France (18) ; il dura du 21 juin au 16 juillet. Il s'agissait surtout, dans l'esprit de Charles, d'y faire sanctionner son élévation à l'empire ; il y avait convoqué cinquante évêques et les principaux seigneurs, et avait même obtenu deux légats du Pape à qui il avait fait entendre que certaines récriminations de quelques prélats mieux instruits qu'on n'avait pu l'être à Rome des prétentions du roi de France, pourraient s'élever sur cette question. Tout fait croire que, en plusieurs points, le Saint-Siége fut trompé par l'empereur ; c'est la seule manière d'expliquer les contradictions qui se trouvent en certaines copies de ce même concile (19). Charles, qui voulait avoir à sa dévotion un légat permanent dont les complaisances lui fussent assurées, avait fait nommer à ce poste l'archevêque de Sens Anségise, dont il s'était déjà servi en 870 pour plaider sa cause auprès d'Adrien II, en faveur de ses prétentions à la Lorraine, après la mort de Lothaire, roi d'Austrasie. Quoique l'envoyé n'eût pas réussi à tromper le Pape, Charles n'en avait pas moins gardé la Lorraine, et avait récompensé le zèle coupable d'Anségise en le nommant au siége métropolitain de Sens. Au concile, le plus grand nombre des évêques sachant de quelles supercheries avaient usé l'empereur et l'archevêque pour déter-

Affaire d'Anségise, archevêque de Sens.

miner Jean VIII à établir cette légation, ne voulut pas l'accepter sans voir les lettres adressées par le Saint-Siège à l'empereur. Celui-ci, qui assistait à la session, refusa de les produire, sans doute parce qu'elles contenaient quelqu'une de ces clauses usitées de tout temps à la chancellerie romaine, et qui les entache de nullité au défaut de quelques conditions exigées de l'impétrant. Cela étant (le refus de montrer les lettres le faisant raisonnablement supposer) on ne peut qu'approuver le refus d'admettre selon son titre vrai ou faux le prélat à qui Charles voulait attribuer cette légation. Or, un personnage se trouvait parmi les évêques, lequel nous intéresse à plus d'un titre, et dont la position ne s'explique bien que par ce que nous venons d'exposer. C'était Frotier, l'archevêque de Bordeaux, qui, résidant toujours à Poitiers, mais ne négligeant pas la cour, s'était adjoint au concile dans l'intention d'en obtenir l'archevêché de Bourges, qui flattait surtout sa convoitise, car Bourges était bien autre chose que Bordeaux. Cette ville n'était qu'une simple métropole. Bourges tenait le premier rang sur toutes les grandes cités de l'Aquitaine depuis que Charlemagne l'en avait déclaré la capitale et celle de la Novempopulanie (a). Frotier avait donc prétendu se ménager la faveur du roi en se prononçant comme lui pour Anségise, dont il secondait aussi les vues ambitieuses. Ce n'était pas, il est vrai, le moyen de se rendre favorables les évêques, qui, presque tous, se méfiaient de cette promotion ; mais le crédit impérial lui semblait devoir l'emporter enfin, et il s'ouvrit de ses projets en présentant, dans la septième session du concile, une requête en bonne forme où il exposait qu'il ne pouvait plus demeurer sur son Siége à cause des courses des païens, et demandait enfin qu'il lui fût permis de remplir celui de Bourges, qui venait de vaquer. Mais les évêques, mécontents de la complaisance qu'il avait montrée dans l'affaire d'Anségise,

Frotier de Bordeaux demande en vain l'archevêché de Bourges.

(a) Du Tems, *Clergé de France*, III, 2.

refusèrent même de traiter la question. Elle était d'ailleurs en opposition avec les décisions du droit, qui, dès les premiers siècles, avait interdit aux évêques de passer de leur Siége à un autre, sinon pour l'utilité réelle de l'Eglise. Les Pères s'étaient également prononcés à ce sujet (a), et si tous les évêques dont les diocèses avaient été maltraités par les Normands avaient demandé à changer, que serait-il resté à ces contrées pour les instruire et les consoler? (b)

Raisons du refus qu'il éprouve.

Cette défaite de Frotier ne le découragea pas. Il sembla si peu revenu aux idées du concile, qu'il persista à ne plus parler de son siége de Bordeaux; car, parmi les signatures des évêques présents à Ponthion, on trouve son nom souscrit par lui avec la seule qualité d'archevêque sans aucune mention de sa ville archiépiscopale (c).

Mort d'Ingenald, évêque de Poitiers.

Sur ces entrefaites l'évêque de Poitiers Ingenald tomba malade, et se sentant dans une sorte de défaillance qui le menaçait d'une mort prochaine, il songea à se ménager par une bonne œuvre de quelque importance la miséricorde de Dieu. Frotier avait déjà donné dans le même but au monastère de Saint-Cyprien un alleu ou bien patrimonial, situé vers l'extrémité orientale du diocèse. C'était une chapelle sous le vocable de saint Maixent, qu'on avait surnommé *le Petit,* afin de le distinguer du grand monastère situé sur les bords de la Sèvre. Elle était enclavée dans la viguerie de Razais, dont nous avons parlé et dont il ne reste pas de traces, sur les marches du Berry et du Poitou (d). C'est cette dernière chapelle, dont les moines de Saint-Maixent avaient fait un prieuré, que l'évêque de Poitiers dota de biens territoriaux qu'il possédait autour du saint édifice (**20**). Quoi qu'il en soit, Ingenald mourut cette année, et comme

(a) Cf. *Conc. IV de Carthage,* en 254, c. XXVII; — *de Nicée,* en 325, c. XV; — *d'Antioche,* en 341, c. XXV; — *de Sardique,* en 347, c. I; — Saint Basile, *Epître,* 194.

(b) Cf. *Annal. Bertin.,* ad h. ann.

(c) *Concil. Gallic.,* VIII, 447; — Longueval, VII, p. 115 et 118.

(d) V. ci-dessus, *ad ann.* 863.

Frotier devient administrateur du diocèse de Poitiers.

Frotier était là tout prêt à recevoir quelque chose de sa dépouille, sinon le Siège qui ne pouvait aller à un archevêque, il obtint du moins qu'en attendant Bourges qu'il ne cessàit pas d'espérer, Charles qui avait à récompenser sa servilité, lui donnât l'administration du diocèse. Il la prit donc, espérant ne pas la garder longtemps.

En effet, cette même année, et peu de semaines après Ingenald, Vulfrade, archevêque de Bourges, mourut en laissant la réputation d'un saint dont le zèle et la vigilance avaient été exemplaires. Ce fut l'occasion de s'adresser au Saint-Siége pour obtenir que de la plénitude de sa puissance, il passât outre aux empêchements canoniques et laissât élire Frotier à l'archevêché vacant. Pour appuyer cette supplique, Charles engagea des évêques de cette province à joindre leurs instances aux siennes. Le pape ne se pressa pas cependant, voulant examiner l'affaire avec maturité, puis conciliant enfin ce qu'il devait à son devoir, qui lui prescrivait de faire respecter les canons, avec les égards dus au roi de France, il permit que Frotier prit enfin la primatiale de Bourges; mais dans sa lettre du 28 octobre au clergé et au peuple de cette métropole, il expliqua très nettement que cette translation n'étant autorisée que par suite de la ruine du temporel de l'Eglise de Bordeaux, cette faveur serait révoquée à partir du temps où les barbares ne désoleraient plus le pays (21). Une telle restriction rendait tout possible: ce n'était én réalité qu'un administrateur que le Saint-Siége nommait à Bourges, et non un titulaire irrévocable comme tous les évêques doivent l'être. Le droit avait donc gagné sa cause et Frotier n'avait pas tout à fait perdu la sienne puisqu'il trouvait à satisfaire ses désirs. Mais il n'en goûta pas les fruits dans un long repos, et pour en finir ici avec lui, nous dirons dès à présent le reste de son histoire.

Il obtient enfin l'archevêché de Bourges.

Cette position avait malgré tout quelque chose d'équivoque, car Jean VIII, ne regardant Frotier que provisoirement sur son nouveau Siége ne lui avait pas envoyé le pallium,

insigne spécial de son installation. Ce pontife étant mort en 882, des instances appuyées par l'empereur obtinrent de son successeur Martin II, la faveur jusque-là convoitée sans succès. Mais Martin resta à peine deux ans sur le siège pontifical, et fut remplacé par Etienne V en 884. A peine intronisé, celui-ci vit arriver à Rome un moine de Bourges qui se présenta comme envoyé par une portion considérable du clergé, priant le Souverain-Pontife de renvoyer, selon les clauses de Benoît VIII, l'archevêque de Bordeaux à son diocèse où rien ne l'empêchait plus de retourner. C'est que le primat n'avait réussi qu'à moitié dans son dernier poste ; homme plutôt d'intrigues et du monde que de son Eglise et de ses diocésains, ayant toujours contre lui sa tache originelle, et assailli de tous côtés par des avanies contre lesquelles il avait peine à se défendre. Si bien qu'un concile tenu à Troyes en 878, et auquel il crut prudent de ne pas assister, renouvela sur les translations épiscopales les dispositions renouvelées à Ponthion : Hincmar de Reims, qui en fut le promoteur, s'exprima en de tels termes, qu'il ne fut pas possible de méconnaître de qui il voulait parler. Mais un désagrément plus direct lui fut ménagé. Dans la cinquième session, un décret fut lancé contre les évêques qui avaient refusé d'assister au concile, et un autre contre ceux qui, par ambition, passaient d'une moindre Eglise à une plus grande. Le Pape, tout en ordonnant qu'ils retournassent incessamment à leurs premiers Sièges, écrivit en particulier à Frotier pour lui reprocher son absence et l'avertir d'apporter les décrets obtenus de lui ou de ses prédécesseurs afin qu'on les examinât. Au reste, ce qui était très significatif, la suscription de la lettre le nommait *archevêque de Bordeaux*. Il vint, et parvint à justifier son absence ; mais il ne paraît pas que l'indulgence dont on avait usé à son endroit lui ait établi un titre bien assuré quant à sa primatie, car de nouveaux canons furent promulgués, qui n'étaient que le renouvellement de ceux de Carthage, de Nicée et de

Sardique. Ajoutons que l'archevêque de Reims s'était empressé aussitôt après la décision de Jean VIII, d'écrire un traité sur la matière où Frotier était signalé sans ménagements. Et tout le monde applaudissait à ces attaques directes et trop méritées. De sorte que ces honneurs que le malheureux prélat avait si ardemment recherchés ne furent réellement pour lui qu'une source d'humiliations et de déboires. Au milieu de tant d'inquiétudes et de soucis, on est certain qu'il fit en sorte de ne plus retourner à Bordeaux. On le trouve encore à Bourges en 879, obligé de recourir à la protection de Jean VIII pour obtenir une excommunication majeure contre Bernard, comte d'Auvergne, qui usurpe les biens de cette Eglise. Tout en l'approuvant sur ce point, personne cependant ne lui pardonnait son intrusion. On le poursuivait jusqu'à Rome, où on ne manquait jamais de dénoncer sa position anticanonique. Enfin Etienne V, après un long et attentif examen de la cause, enjoignit à Frotier, en 889, de retourner à Bordeaux sous peine d'excommunication. On ne sait s'il obéit ; car, à partir de cette date, on le perd de vue : on ne sait ce qu'il devient. On trouve dans les diocèses de Bourges et de Bordeaux une lacune de plusieurs années où l'on ne peut lui découvrir de successeur immédiat, et les auteurs ne savent comment se mettre d'accord ni sur l'époque (de sa mort ni sur le lieu où il mourut. C'est un des grands exemples de cette vanité des ambitions humaines dans ceux-là surtout qui devraient le plus s'en garder (a).

Ecfroi, XLIVe Evêque de Poitiers.

On voit que l'administration du diocèse de Poitiers par Frotier ne fut pas de longue durée. Elle n'alla pas au-delà de quelques mois ; car, aussitôt qu'il se vit autorisé à aller à Bourges, le successeur d'Ingenald prit possession à Poitiers (22). Ce fut un seigneur nommé Ecfroi, qu'on croit avoir été membre par la branche collatérale des comtes

(a) *Gall. christ.*, II, *Eccles. Pictav.*, I. — *Eccles. Biturie.* — Besly, *Comtes*, p. 194. — Longueval, VIII, 120 et suiv. ; 136 et suiv. ; 202 et suiv. — *Concil. gallic*, III, 470. — Beauchet-Filleau, *Familles du Poitou*, II, 29.

d'Angoulême, allié aux comtes de Poitiers. Il prenait le diocèse dans un grand état de délabrement quant aux revenus temporels. Là, comme partout ailleurs, ce n'était que dilapidations de la part des grands; les biens et dépendances des Eglises tombaient sans défense aux mains hardies de puissants déprédateurs, et les troubles du temps n'avaient pu que laisser le mal s'accroître sous l'autorité méconnue des trois ou quatre évêques précédents. Nous verrons Ecfroi user avec diligence de son long épiscopat de vingt-quatre ans pour opposer à ces ravages une vigilance et une fermeté qui empêchèrent du moins le mal de s'étendre si elles ne parvinrent pas toujours à l'arrêter (a).

Nouveaux ravages des Normands.— Caractère de Rollon, leur chef.

Cette année, commença à se montrer dans la France un des plus redoutables chefs normands : c'était Roll ou Rollon, le plus célèbre de tous, et dont la funeste activité devait se prolonger pendant près de quarante ans, y ruinant sans merci les villes et les campagnes. Il guidait les hordes qui avaient reparu sur la Seine quand Charles, au lieu de défendre ses Etats, osait attaquer dans leur pays les trois fils de Louis le Germanique. Rollon était alors fort jeune, plein de l'ardeur de son âge, plus brave que féroce, d'une prudence réfléchie, et le premier peut-être de ses compatriotes qui se proposât plus de conquérir une place en France que de la piller. Il commença cependant par le pillage, parce que c'était le meilleur moyen de s'attacher des troupes qui n'avaient eu jusqu'alors que ce motif de guerroyer (b). Charles, qui était convenu de lui donner cinq mille livres d'argent pour lui faire quitter les rivages de la Seine, lui avait donné en même temps une juste idée de ce qu'il pouvait en attendre. Ce qu'il y eut de pire, c'est qu'une complication inattendue vint augmenter les difficultés de la situation publique. Le Pape, que les Sarrasins continuaient de menacer en Italie, envoya deux légats

Imposition destinée à acheter son éloignement.

(a) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc,* I, 730.

(b) Depping, p. 171, 411 et suiv. — Longueval, VIII, 121.

à l'empereur pour le sommer de venir au secours de l'Eglise romaine, selon qu'il l'avait juré solennellement en prenant les insignes de l'empire. C'était un surcroît d'embarras qui le fit hésiter; mais également pressé par sa parole et par le devoir de défendre ses peuples, il crut concilier l'une et l'autre en allant combattre les Sarrasins et en comprimant les Normands par une trêve chèrement payée. Le plus grand malheur en cette triste occurence fut que le trésor royal, épuisé par l'injuste guerre portée sur le Rhin, et ne pouvant suffire à une telle charge, il fallut recourir à une imposition qu'on préleva en France et en Aquitaine sur toutes les conditions, depuis le plus riche feudataire jusqu'au dernier des vassaux, depuis l'évêque jusqu'au plus mince clerc. Les évêques, les abbés, les comtes et les officiers du roi devaient payer douze deniers de la terre où ils faisaient leur résidence et qu'ils faisaient valoir ; il en était de même proportionnellement des autres terres ou fiefs donnés à ferme à des hommes libres ou à des colons. Chaque évêque ou chaque abbé devait faire contribuer les prêtres du diocèse ou des prieurés de sa dépendance en proportion de leurs biens, en sorte cependant que les plus riches ne payassent pas plus de cinq sous d'argent, ni les plus pauvres pas moins de quatre deniers. Les églises appartenant à l'empereur, à l'impératrice et aux autres seigneurs n'étaient pas exemptées de cette contribution, non plus que les négociants établis dans les villes, qui étaient taxées selon leurs facultés (a). Ces sommes diverses, qu'il est difficile d'apprécier aujourd'hui à la valeur de notre monnaie courante, ne semblent pas une charge bien lourde, même pour les plus imposés ; mais il faut faire la part aux usages du temps, où l'argent montait à quarante fois plus que sa valeur actuelle, et où il était fort rare, la plupart des marchés s'opérant par des échanges ou par des journées de travail. L'essentiel

(a) Sirmond, *Capitul. Caroli Calvi*, p. 330.

serait ici de savoir s'il s'agit de deniers d'or ou d'argent, et c'est ce que les textes ne disent pas. Il est bien croyable cependant que pour les plus riches il est question de deniers d'or, puisque pour ceux qui le sont moins on stipule le denier d'argent.

Revenons maintenant sur quelques détails de cette année qu'il nous faut mentionner avant de passer à celle qui va suivre.

En février 876, un Frotier était abbé de Saint-Hilaire depuis 868, et c'est en son nom qu'est fait par Adralde et Adalgarde sa femme à Saint-Hilaire de Poitiers, un don d'une *mense* (ou métairie à quatre bœufs), nommée Neuville, située dans la viguerie de Sauves, d'après la charte écrite en fort mauvais latin. C'était un bien patrimonial que le donateur avait beaucoup augmenté par ses acquets et par ses propres soins. Comme toujours, des serfs accompagnaient le domaine et passaient au donataire avec leurs familles, et l'on ne manquait pas d'y signaler le moindre coin de terre, la moindre maisonnette, et tout le menu de l'exploitattion, comme si l'on avait toujours craint qu'il ne fallût un jour lutter contre des ravisseurs, et revendiquer sans aucune chicane possible la plus mince portion de la propriété. De telles précautions, communes alors à tous les actes d'achat, de vente ou de donation, indiquent bien par leurs détails minutieux, l'état de méfiance où se tenaient entre elles les classes d'une société si peu assise, et dont la formation définitive s'effectuait si laborieusement. Mais ce qui ressortait encore bien plus du caractère de ces temps agités, c'étaient les formules religieuses qui terminaient tous les actes de ce genre. On y prenait ses garanties contre ses propres héritiers, contre ses proches et tous ceux qui auraient pu élever dans la suite des contestations sur l'objet donné, et y prétendre quelque droit. Pour ceux-là, on exprimait des anathèmes, on appelait sur eux la colère de Dieu, on leur imposait même une amende qui était ici de trois livres d'or et cinquante livres d'argent, ce qui supposait qu'on redou-

Villas de Neuville.

tait surtout les voleurs de haute condition et de grande fortune. Frotier, dont le nom est invoqué au commencement, n'était sans doute pas à Poitiers, car il ne paraît pas parmi les signataires au nombre de treize, outre les deux époux qui faisaient à Saint-Hilaire cette pieuse générosité (a).

Cette villa de Neuville (23), dont le nom indiquait une création relativement récente, a eu cette destinée que son importance s'est bien augmentée depuis, car elle est devenue en 1796 un chef-lieu de canton qui réunit aujourd'hui de trois à quatre mille habitants, et groupe onze communes dans sa circonscription cantonale. Le trésorier du Chapitre de Saint-Hilaire était devenu, à cause des nombreuses propriétés de l'abbaye sur ce territoire, un des principaux seigneurs de la paroisse qui était de Notre-Dame de l'Assomption et à la nomination de l'évêque de Poitiers. Cette dépendance semble indiquer dès le principe une fondation épiscopale ou une donation à l'évêché, quoique la présentation à la cure fût faite par le Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Des traces de l'époque celtique supposent aussi qu'antérieurement à son nom de Neuville, qui est évidemment du moyen âge, elle en avait un autre plus caractéristique qui s'est perdu avec ses souvenirs gaulois ; on n'aperçoit plus ceux-ci qu'avec les deux dolmens des villages voisins de Mavaux et de Bellefoye, posés à trois ou quatre kilomètres au levant de Neuville, au milieu des bois, changés aujourd'hui en vignes. Le vieux manoir de Furigny (b), dont on voit encore les restes réduits aux proportions d'une habitation particulière, était un château fortifié dans le village de ce nom, au Nord du chef-lieu et dans une ancienne clairière des bois qui l'environnaient et que, là aussi, des vignes ont remplacé en grande partie. Ce château était un ancien fief relevant de la baronnie de la Grisse (24) dans la paroisse de

De Furigny.

(a) *Cartul. de Saint-Hilaire,* I, 10 et suiv.

(b) *Villa quæ vocatur Fluriniacum.*

Chéneché. Une charte de l'an 1000 établissait en faveur de Saint-Cyprien de Poitiers une donation faite par Sigaud et Ermenberge, son épouse, de deux arpents de vigne et un journal de terre en friche avec une maison et un pressoir, situés en la villa de Furigny (a). Une curieuse variante se fait sur ce dernier nom dans une autre charte de 1178 : un Etienne de Furigny, *de Furniaco,* n'est plus quelques lignes plus bas qu'un Etienne *de Furno,* donnant à Saint-Hilaire tout ce qu'il possédait dans le territoire de Frontenay (**25**), et diverses autres propriétés dans celui de Mazeuil (**26**). Enfin une clause non moins intéressante figure dans cette même charte et atteste un usage très respecté de ce temps. C'est que Etienne de Furigny y établit formellement que le fils qu'il espérait avoir bientôt de son épouse, fut mis aussitôt sa naissance à la disposition et sous la tutelle de cette même Eglise, qu'il fut élevé sous l'habit religieux et placé ensuite dans un monastère de son choix pour y vivre dans les exercices de la vie religieuse (b). Parmi les signataires de cette charte nous y voyons un Albert de Furigny qui s'intitule custode ou gardien de l'église du Bienheureux Hilaire ; ce serait une assez modeste fonction pour un homme dont le nom était celui d'un fief, si nous ne nous croyions autorisé ici à regarder que cette *garderie* était une fonction équivalant à celle d'avoué de l'abbaye, chargé en conséquence de sa haute protection et de sa défense au besoin.

Et de Chéneché.

On trouve dans un aveu de Chéneché de 1670 mention d'une bachellerie de Neuville, c'est-à-dire d'une fête publique annuelle, au retour de laquelle le *Roi des Bacheliers* était redevable au seigneur de Chéneché, le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, d'une paire de gants blancs et de deux poulets. Moyennant quoi, ledit bachelier recevait dudit seigneur la permission de *courre la bague* au bourg

(a) *Cartulaire de Saint-Cyprien,* p. 31.

(b) *Chartrier de Saint-Hilaire,* I, ub. sup.

de Neuville pour les bacheliers et jeunes garçons du lieu (27). On voit que le titre de bourg était le seul donné alors à Neuville, qui a pris, plus tard, le nom de ville, sans doute parce que depuis cette époque la localité fut entourée d'une enceinte murale, encore figurée dans la carte de Cassini.

Viguerie et paroisse de Saint Jean de Sauves.

Nous avons dit que Neuville était, au IXe siècle, indiqué dans la viguerie de Sauves. Cette viguerie était alors appelée *Vicaria Salvensis.* Ce lieu, qui n'est plus aujourd'hui qu'un gros bourg de quinze cents habitants, canton de Moncontour (Vienne), était bien plus considérable quand il eut un viguier qui y devait faire sa résidence. L'endroit était fort anciennement connu et remontait à l'époque romaine, à voir les débris de briques, d'urnes, de mosaïques, de médailles et même de fresques retirés du sol ou des anciennes constructions. Elle eut d'abord une église de Saint-Jean-Baptiste, qui fut sans doute la première, puis une autre de Saint-Clément, prieuré de Saint-Cyprien fondé plus tard, et qui lui a succédé à titre de paroisse depuis que la Révolution a mis la première en vente. Dès lors, saint Jean n'a plus été que le patron du lieu, saint Clément étant devenu celui de l'église, qui a été reconstruite vers 1870, en style du XIIIe siècle.

En 1097, le saint évêque de Poitiers Pierre II confirma les donations d'un grand nombre d'églises faites à Saint-Cyprien de Poitiers. Saint-Jean de Sauves en était une, et douze ans après on voit que les deux églises existaient à Sauves et appartenaient à un Robert de Châtillon, qui les céda à Bertrand de Moncontour pour une somme de neuf cents sous d'or, ce qui équivaudrait à peu près à douze ou quinze mille francs de notre monnaie. Sauves paraît, dans le cours du XIe siècle, appartenir successivement à diverses familles du pays le morcelant tour à tour en faveur de l'illustre abbaye qui prenait une extension toujours plus grande. Vers le milieu du Xe siècle, en 943, elle est encore viguerie ; mais c'est Saint-Cyprien qui possède déjà une

grande partie de son sol. C'est pourquoi on trouve ses deux églises relevant en même temps de ce même patronage.

Saint-Jean de Sauves est arrosé par la Chenelle, petite rivière qui commence non loin de Mirebeau, vers le Nord, jusqu'à la Dive, où elle se perd près de Moncontour. La circonscription de la viguerie embrassait dans son étendue, bornée à l'Ouest par la Dive et à l'Est par celle de Colombier (**28**), des localités situées dans les communes de Saint-Jean de Sauves, Cuhon, Mirebeau, Varennes, Neuville, Marigny-Brizay, Ouzilly et Coulombiers qui s'en vit adjoindre au xe siècle une certaine portion. Ce sont encore autant de paroisses dont il nous faut rechercher les origines, en exceptant toutefois celles qui appartinrent à des vigueries voisines où nous les retrouverons en temps et lieu.

Ainsi Cuhon (**29**), avec son église de Saint-Hilaire, dont le chartrier de cette abbaye fait mention en 889, était de la viguerie de Thouars en 975. Nous en parlerons bientôt. **Cuhon.**

Mirebeau (**30**), dont le nom est tout latin et lui vient du bel aspect des campagnes qui l'environnent, s'appelait d'abord *Nostrum*, comme on le voit souvent dans les chartriers, ce qui fait qu'on l'a souvent désigné sous le nom de Nuré-Mirebeau, qu'on lit encore dans les géographies du dernier siècle. Il n'a pas de plus ancienne preuve de son origine que son église de Saint-André, antérieure au XIe siècle, mais non au xe, comme on l'a dit quelquefois. En 1090, elle était déjà une châtellenie; des murs l'entouraient, flanqués de tours. On voit encore des restes de cette enceinte. Son château fut construit vers 980 par le comte d'Anjou Foulques Nerra; elle acquit de plus en plus d'importance par la célébrité des familles qui se la disputèrent, car elle grandit précisément au temps des grandes guerres féodales, et chacun de ses possesseurs s'efforça de ne pas laisser à ses antagonistes une place que tous enviaient. A la fin du XIVe siècle, elle devint une des baronnies du Poitou, relevant du château de Saumur. Au XVIIe siècle, Richelieu, devenu baron de Mirebeau, fit **Mirebeau.**

démolir le château, dont l'esprit de révolte se serait emparé. Dès lors, la ville, qui avait eu de fréquentes péripéties de guerre, perdit sa gloire et ne compta plus que parmi les plus minces bourgades de la province. Nous la verrons figurer souvent dans les faits belliqueux du pays, et nous entrerons à chaque fois en des détails qu'il n'est pas bon d'anticiper.

Il y eut à Mirebeau jusqu'à cinq paroisses, en y comprenant Saint-André dont nous avons parlé, la seule rétablie après la Révolution avec Notre-Dame. Cette dernière, qui avait été fondée vers 1055 par Barthélemy Ier, archevêque de Tours, et donnée en prieuré à l'abbaye de Bourgueuil en Touraine, fut élevée en 1200 par Maurice de Blason, évêque de Poitiers, dont la famille possédait Mirebeau, au titre de collégiale pour dix chanoines (a). Il y avait donc cinq cures, dont quatre dans la ville : Saint-André, Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Hilaire; hors la ville était la cinquième sous l'invocation de sainte Madeleine. Outre ces paroisses, il y avait aussi jusqu'en 1790 un couvent de Cordeliers, établi vers 1225, et un autre de Filles de Saint-François, fondé au xve siècle. Enfin on aura une idée de cette ancienne baronnie par le nombre des fiefs qui relevaient d'elle et qui allaient jusqu'à cent dix (b).

Varenne, Une cure qu'avaient fait disparaître les remaniements de 1790, et qui fut rétablie en 1852, Varenne, est au Sud-Est et à une lieue de Mirebeau. Elle est de Saint-Martin, et n'a que trois cent cinquante âmes au plus, répandues dans un vallon traversé par la route de Poitiers à Loudun. En 943, elle était une villa qu'un certain Bernon donna à l'église de Saint-Révérend de Nouâtre, en Touraine (c).

C'est probablement pour cela que la cure était à la nomination du Chapitre de Saint-Martin de Tours, tout en

(a) Redet, *Dictionnaire topographique de la Vienne.*

(b) *Ibid.*

(c) V. *Pouillé du diocèse*, 1782, p. 17.

dépendant de l'archiprêtré et de la baronnie de Mirebeau. Sur cette commune, et s'avançant sur celle limitrophe de Turageau, et dans le domaine de la Turette, on visite des souterrains-refuges munis de tous les détails de défense que nous avons décrits antérieurement, et dont la date doit être fort ancienne.

Saint-Etienne de Marigny-Brizay (a), dans le canton de Neuville, tire son surnom du château de Brizay ou Beaumont *prope Bellum Montem,* ancien archiprêtré de Dissay, dans le duché de Châtellerault (b). Cette paroisse de neuf cents âmes réunit à son territoire l'ancienne paroisse de Saint-Léger-la-Palu; c'était un fief du marquisat voisin de Clairvaux. On ne trouve qu'assez tard des titres de cette localité; les plus anciens sont de 1123. Marigny, appartenant au Chapitre de la cathédrale, était classé parmi les revenus du cellérier. Cette charge fut abolie au XV[e] siècle pour trouver dans ses revenus réunis à la mense commune un meilleur entretien de l'Eglise et du Chapitre : Marigny se trouva avec six autres cures enveloppé dans cette réforme. Un rapprochement curieux et qui montre quels liens existaient entre l'Eglise-mère et ses dépendances, c'est que le vitrail de saint Fabien, posé dans le croisillon Nord de la cathédrale, se répétait dans la chapelle du château de Brizay, dont le chapelain était à la nomination du seigneur. Marigny-Brizay.

Dans cettte paroisse, et près de Bonivet, était un prieuré de Saint-Filibert, donné en 987 à l'abbaye de Saint-Cyprien par Alboin, chanoine de la cathédrale, qui devint plus tard évêque de Poitiers. Il n'était pas encore question du château ni de la personne du célèbre amiral. L'endroit où s'élevait l'église, dédiée à la Sainte-Vierge et à saint Filibert, était dans la viguerie de Colombiers (près Châtellerault) et dans un village appelé *Surinnus,* qui n'est plus Prieuré de Saint-Filibert.

(a) *Mariniacum* et *Magné,* au moyen âge.

(b) V. notre *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, I, 59 et 346.

qu'une simple ferme de la commune de Marigny, encore appelée de Saint-Filibert (a).

Le lieu de Marigny, gallo-romain par sa terminaison latine, et qui rappelle une habitation particulière de cette seconde époque, remonte certainement jusqu'à une primitive existence celtique. Sa position sur une colline environnée de masses de bois étagées du côté de Saint-Léger ; la fraîcheur du paysage, arrosé par l'Envigne et le Palu, auront attiré là quelques-uns des riches conquérants de la Gaule, et une habitation s'y sera élevée sur les débris de quelque tribu gauloise. Un dolmen cité en 1247 sous le nom de Pierre-Pèse (b), mais qui n'existe plus, s'élevait près de Marigny, à l'Ouest de Beaumont, et sur le même plateau, attestant des souvenirs druidiques.

St-Léger-la-Palu. Les commune et paroisse de Marigny-Brizay se grossirent en 1819 du territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Léger-la-Pallu (32), qui était de l'archiprêtré de Poitiers, et à la nomination de l'abbé de Saint-Benoît de Quinçay. Il y avait en plus sur le territoire paroissial deux prieurés, l'un de Saint-Martin et l'autre de Saint-Hilaire ; le premier dépendait de Saint-Benoît de Quinçay, le second de Saint-Benoît-sur-Loire, près Orléans : ce dernier fut réuni au Chapitre de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers au XVIIe siècle. Le surnom de cette localité lui vient de la petite rivière de la Palu, qui limite sur sa gauche les communes de Marigny et de Beaumont. Elle naît près du Vivier, village à un kilomètre à l'Est de Mirebeau : elle en parcourt vingt-sept pour aller se jeter dans le Clain entre Saint-Cyr et Dissay. Saint-Léger est avoisiné à l'Est et sur la rive opposée du Clain, par un hameau nommé Palu, par suite de sa position dans un vallon marécageux, et vers lequel s'augmente beaucoup le cours de la petite rivière, ce qui aura fait donner à l'un le nom de l'autre.

(a) Redet, p. 379 et 385.

(b) *Petra-Sopese,* Mém. des Antiq. de l'Ouest, XIII, 350 ; — XXVII, 161.

Le village de Vignole, voisin d'Ouzilly, et à peine connu dans les chartriers de Sainte-Croix et du Pin aux XIII[e] et XV[e] siècles, a fait ajouter son nom à celui d'Ouzilly (a), pour distinguer celui-ci de deux ou trois autres, situés aussi dans le département de la Vienne (b). Le village est à un kilomètre au Sud d'Ouzilly, qui, par suite de quelque anomalie qui n'est pas inouïe ailleurs, et qui tient sans doute à quelque changement de juridiction, n'a que l'église et deux maisons; les habitants se trouvent réunis à Ouzilly, où une charmante église romane de Saint-Martin, bâtie en moëllons et en belles pierres de taille, était autrefois à la nomination de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes. Quoiqu'on ne rencontre là que des souvenirs postérieurs à la fin du XII[e] siècle, ce nom semble remonter à une idée gauloise qui ne laisse pas de faire croire à une haute antiquité dont les traces se sont perdues. Ouzilly-Vignole.

A deux kilomètres au Nord d'Ouzilly, est une chapelle nommée de la Maison-Neuve, à la place où était autrefois une garenne dans les broussailles ou *Erondes*, de laquelle une tradition populaire raconte qu'un jour on aurait trouvé une petite statue de sainte, qu'on déposa par respect dans l'église paroissiale. La statue ayant disparu sans que personne en pût dire la cause, on la retrouva au même endroit où elle avait été découverte d'abord. Longtemps cette statue, qui n'existe plus depuis le pillage de nos églises par les révolutionnaires, fut honorée dans la chapelle de la Maison-Neuve, sous le nom de la *Sainte de l'Eronde*.

Colombiers, qu'il faut distinguer, comme nous l'avons dit, de Coulombiers, du canton de Lusignan, après avoir dépendu de la viguerie de Sauves, devint le siège d'une viguerie particulière vers le milieu du XI[e] siècle. En 926, on voit Colombiers (c) désigné comme un lieu fortifié, un Colombiers.

(a) *Ozileum*. Il y a de 3 à 400 habitants.

(b) Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers*, p. 337.

(c) *Colombario*, de *Colomberiis*, *Calombarium*.

castrum, muni d'une église du vocable de l'Annonciation de la sainte Vierge, laquelle fut donnée, en 937, à l'abbaye de Nouaillé par le comte de Poitou Guillaume III[e] du nom, dit *Tête-d'Etoupes.* Depuis lors il y eut, outre la cure, un prieuré du même vocable de Notre-Dame qui dépendit toujours du monastère. Ce prieuré devint un fief relevant du duché de Châtellerault. En 1662, Colombiers est une châtellenie de la même dépendance.

Tour de Savary.

Colombiers est aujourd'hui du canton et à deux lieues Sud-Ouest de Châtellerault, sur la rive droite de l'Envigne (**32**). La commune compte à peu près 1,000 habitants. Son église est ogivale de plusieurs époques pour l'intérieur, et de style roman pour la façade. La tour de Savary qui avoisine Colombiers est un reste de l'ancienne forteresse, désignée en 1423 comme relevant du duché de Châtellerault (*a*).

Vendeuvre.

Nous abandonnons ici la viguerie de Colombiers, sur laquelle nous reviendrons bientôt, pour terminer avec celle de Sauves où quelques lieux nous restent encore à signaler. Commençons par Vendeuvre (*b*), vieille localité romaine qui garde encore dans un certain périmètre des Tours-Milandes, à deux kilomètres au Nord-Ouest, des traces de constructions remontant aux premiers jours de la conquête des Gaules. Son nom pourtant a quelque chose de celtique, auquel se rattache bien un certain nombre de monnaies gauloises découvertes vers 1822. Mais il n'y a plus rien que du moyen âge, soit dans son église des XIII[e] et XIV[e] siècles, soit dans les ruines du château, qu'au commencement du XVI[e] l'amiral Bonnivet avait fait construire, et qui fut démoli à la fin du dernier siècle. L'église de Saint-Aventin (**33**) était en dernier lieu à la collation de l'évêque de Poitiers. Elle paraît dès l'an 938 et en 974 sous le vocable de saint Pierre, et le premier document où se rencontre celui de Saint-

(*a*) Redet, *ub. sup.*, p. 130.

(*b*) *Vindopere, Vendovria, Vandaurium,* dans l'ancien Mirebalais.

Aventin, ne date que de 1728 (a). Dans ces mêmes temps, quelques portions de terre étaient prises dans la ville et dans une ferme de Vendeuvre pour être donnée à l'église de la Résurrection que venait de fonder un chanoine de Poitiers, nommé Frotier, et sans doute neveu de l'évêque de ce nom que nous verrons introniser en 900 (b).

Vendeuvre était, avant 1790, de l'archiprêtré de Dissay, de la châtellenie et de la sénéchaussée de Poitiers.

Une villa ayant nom les Acqueducs *(aquœ ductus)*, était située aussi dans la viguerie de Sauves, et ne devait pas être loin de Vendeuvre. C'était sans doute une portion de l'acqueduc romain qui portait à Poitiers les eaux de Fontaine-le-Comte ou de Fleury. Villa des Aqueducs.

Gragon (**34**), autre villa établie sur la Vandelogne (**35**), avait en 932 une petite église en bois du vocable de saint Sauveur. Elle appartenait à une noble dame nommée Oda, mère de Pierre Ier, évêque de Poitiers, qui la donna avec toutes ses dépendances aux moines de Saint-Cyprien. Ceux-ci s'en firent un prieuré, lequel fit partie jusqu'à 1789 de la paroisse de Sauves. On remarque sur cet acte, outre la signature de l'évêque, celle du viguier de Sauves, nommé Adalard, et de celui de Poitiers, nommé Maingaud. Ainsi Poitiers avait alors un viguier pour suppléer par une juridiction inférieure à ce que n'auraient pu faire les autres justiciers d'une ville où affluaient en dernier ressort toutes les affaires de litige quelconque. Cette même Oda et son mari Isembert, père de l'évêque dont nous venons de parler, avait donné, en 932, à un certain Joseph le droit de construire un moulin sur la rivière et dans la villa de Gragon. On voit par cette charte que leur fils Pierre, qui devait être plus tard évêque, n'était encore que le prévôt du Chapitre (c). Villa de Gragon.

(a) Redet, *Dictionn.*, p. 431.

(b) D. Martenne, *Thes. Anecdot., nov.*, I, col. 69. — Dufour, *Ancien Poitou*, p. 272. — *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 59.

(c) *Cartul. de Saint-Cyprien*, p. 89, 90 et suiv. — Besly, *Comtes*, p. 218. — *Evesq.*, p. 50. — D. Fonteneau, VI, 218.

La ville des Goths. Quelle était cette *villa des Goths*, indiquée encore comme étant de la viguerie de Sauves, et que La Fontenelle a cru être Gouex, dans le canton de Lussac? Outre que Lussac, peu considérable alors, était de la viguerie de Sillards, il semble d'aprés toutes les chartes où il est question de Goix ou de *Gouex*, que nulle part on n'a désigné cet endroit par le nom que le docte auteur lui attribue ici. Nous croirions difficilement que, comme il le pense, ce nom laissât supposer une certaine agglomération de Wisigoths restés là tranquillement après leur défaite de Voulon, quand toutes les histoires constatent que tous, après la mort d'Alaric, n'eurent rien de plus pressé que de s'enfuir vers les Pyrénées (36). Le lieu en question n'est donc plus connu, et pourrait peut-être apparaître utilement pour l'histoire locale à qui le chercherait dans les débris de son passé. Ainsi nous devons noter que dans un acte dont nous parlerons ci-après, et qui se rapporte à un don fait à Nouaillé, que le lieu dit *villa Gotorum* a une pêcherie et un moulin. Cette double indication, la pêcherie surtout, ne peut guère se rattacher qu'à la Dive, qui coule vers le couchant de Saint-Jean de Sauves, ou au *Prepson*, ruisseau qui arrose vers l'orient la même commune de Saint-Jean. Cette indication pourrait aider aux recherches sur cette question.

Paroisses de Guesne La paroisse de Guesnes (37), près Monts, sur la Briande (38), relevait aussi de la viguerie de Sauves. Elle fut donnée à l'Ordre de Fontevrault, qui, en 1106, y commença la construction d'un prieuré de Notre-Dame sous les auspices du B. Robert d'Arbrissel. Elle eut aussi une église de Saint-Jean-Baptiste, reconnue seulement comme chapelle annexe de l'église voisine de Dercé; on n'en fit une paroisse que lors du Concordat de 1801. La cure et le prieuré dépendaient de Fontevrault, dont l'abbesse y nommait. Dercé, qui touchait à Guesnes, a une église construite à l'écart, et s'entoure d'un cimetière qui a donné de fréquents spécimens de sépultures gallo-romaines. On distingue à peine dans sa construction des vestiges informes

Et de Dercé.

du XIe siècle, puis dans le clocher et le chœur des témoignages des XIIe et XVe. L'ancienne église prieuriale de Guesnes est insignifiante, ayant été ruinée, puis rebâtie sans prétentions après de grandes pertes qui firent aller à l'économie. De tous nos Pouillés, on ne trouve que celui de 1782 qui en fasse mention (a).

Quelques autres petites localités aujourd'hui ignorées, peuvent passer inaperçues, n'intéressant en rien notre histoire. Reconnaissons maintenant ce qui se rattache à la viguerie de Colombier dont le chef-lieu nous a déjà occupé.

Encore la viguerie de Colombiers. — Le lieu de Boussay.

On croit que cette circonscription vicariale s'étendait jusque assez près de Vendeuvre. Beaucoup d'endroits qui relevaient d'elle sont difficiles à reconnaître. Il y a cependant sur le territoire même de Vendeuvre et dans la viguerie de Colombier le lieu de Boussay (39), villa qui fut donnée, en 993, à Saint-Cyprien par Adelard et sa femme Aldeburge, avec toutes ses dépendances et sans en rien réserver; puis le Pouet (b), de la commune de Saint-Genest, mal indiqué tantôt dans la viguerie de Sauves, tantôt dans celle de Colombier; puis une autre villa dont Albert, ami du monastère, donne une portion à complant, c'est-à-dire avec condition d'y planter des vignes dont le donateur partagera l'usufruit; et enfin Signy (c), autre possession des mêmes époux Adelard et Aldeburge, où les mêmes religieux reçoivent quatre arpents de terre.

Le Pouet.

Signy.

On voit combien tant de donations enrichissaient la célèbre abbaye. N'est-ce pas une preuve avec tant d'autres du même genre, qui se renouvelaient partout, que ces saintes maisons étaient aussi utiles que vénérées? n'était-ce pas également un témoignage de la foi de ces temps où les croyances étaient si profondes, où la religion ne s'exerçait ni sans la charité, ni sans une réelle estime de la perfection

(a) Redet, p. 205. — Beauchet-Filleau.

(b) *Poziacus*, canton de Lencloître.

(c) *Signiaco*, commune de Vendeuvre, canton de Neuville.

chrétienne? Ne voyait-on pas clairement que la constitution de cette société française se posait sur des bases bien solides, puisque ces dons mêmes alimentaient les travaux des champs, devenaient souvent un placement fructueux, rattachaient entièrement les familles et les communautés par des liens d'affection et de reconnaissance, et formaient la France en groupant autour des abbayes et des prieurés ces villages qui devinrent en si grand nombre des villes florissantes et des centres d'industrie, de commerce et d'activité sociale?

Le Poitou de nouveau ravagé par les Normands.

Le commencement de l'année 877 fut signalé par de nouvelles courses des Normands, et le Poitou souffrit plus que jamais de leurs fureurs sanguinaires. C'est que, à mesure qu'on les payait d'un côté pour avoir la paix, d'autres hordes, et souvent les mêmes qui avaient rançonné une province, se portaient aussitôt ailleurs, et c'était toujours à n'en pas finir! Les incorrigibles brigands commençaient à comprendre parfaitement leur géographie de la France, et pénétraient vers les lieux jusque-là inaccessibles à leurs élans. Le vieux manuscrit dont nous avons parlé, et qui raconte minutieusemant, à une époqne encore très rapprochée de ces ravages, quels soins on prit pour leur soustraire les reliques et les trésors des églises, nous a laissé des détails fort attachants à ce sujet. A Paris, au Mans, à Tours, à Orléans, à Bourges, villes encore frappées par le fléau, on s'ingénia à multiplier les cachettes. A Poitiers, l'église de Saint-Hilaire, rapidement reconstruite en bois et en moëllons, reçut tous les objets précieux des églises des environs; on en fit autant à Sainte-Radégonde, également renouvelée : tout fut enterré près des corps saints de l'évêque de Poitiers et de la reine de France; et il paraît que ce fut une profitable protection, car cette fois les deux basiliques furent épargnées. La Vendée souffrit beaucoup, et quand Luçon et Saint-Michel-en-l'Herm, qui furent saccagées de fond en comble, sentirent les approches de l'ennemi, les moines transportèrent tout dans la chapelle

du château de Thouars, et y ensevelirent leurs trésors sous l'autel, « là où le prêtre tient ses pieds quand il chante la messe. » (40) A Saint-Maixent, les vases sacrés et reliquaires furent déposés sous l'autel de la crypte de Saint-Léger. Ainsi partout l'épouvante inspira des précautions qui réussirent, et les pertes à peine réparées furent évitées; mais le massacre et le pillage de tout ce qu'on n'avait pas pu mettre à l'abri n'en laissèrent pas moins de toutes parts les vestiges sanglants et enfumés (a).

Le pays Basque se sépare de la France.

Le Sud de l'Aquitaine n'était pas moins infesté. Toute la partie médiane de ce pays traversée par la Garonne était occupée, et ce fut une des considérations qui décidèrent le pape Jean VIII à transférer Frotier de Bordeaux à Bourges, « sa province, disait la lettre apostolique, étant devenue entièrement déserte par suite des courses des païens. » (b) A cette même époque, notre grande province éprouva une sérieuse modification. La partie Basque de l'Aquitaine méridionale où gouvernait au-delà des Pyrénées Sanche, petit-fils de Loup-Centule, se sépara de l'empire Franc. Les Gascons, qui avaient souffert impatiemment de voir leur compatriote exilé depuis trente ans, le rappelèrent pour le proclamer de nouveau duc de leur pays. L'empereur ne fut pas plus consulté pour ce fait que le roi d'Aquitaine : ceux-ci avaient bien autre chose à faire que de s'y opposer. Ils laissèrent ainsi les vassaux s'affranchir du pouvoir royal, et préparèrent par un démembrement de plus l'indépendance prochaine de toute la province en y laissant créer plusieurs petites souverainetés provisoires (c).

Seconde expédition contre les Sarrasins d'Italie.

Pendant que tout contribuait de la sorte à perpétuer le désordre dans les deux Frances du Nord et du Midi, un autre incident allait contribuer à ralentir, en la divisant, l'action gouvernementale dont l'unité était si nécessaire en

(a) Peigné de la Court, *ubi supra*.

(b) *Epist. Joan,* VIII, *ad Carol. imperat.,* apud Labbe, *Concil.,* in h. ann.

(c) *Annal. Met.* — *Chronic. Bertin.,* ap h. ann.

ces déplorables circonstances. Les Sarrasins, avec lesquels on ne pouvait compter sur aucun traité s'étaient de nouveau alliés avec le duc de Naples et saccageaient tout jusqu'aux portes de Rome. Le pape Jean VIII écrivit alors à Charles le Chauve, lui rappelant que son titre d'empereur l'obligeait à défendre l'Eglise. Ce prince, déjà très embarrassé chez lui, mais ne pouvant se refuser à une tâche qu'il avait juré d'accepter au besoin, n'hésita pas devant une seconde expédition. Mais il fallait la préparer, et dans ce but il convoqua une diète à Quiercy. Elle se tint pendant les premiers jours de juillet 877, et l'on s'y occupa d'une sorte de régence, et de l'ordre des affaires intérieures pendant le voyage auquel l'empereur se disposait. Le gouvernement du royaume fut confié à Louis, roi d'Aquitaine, à qui incombait à la fois la tâche difficile de se maintenir contre les attaques à prévoir de ses cousins, contre les conspirations intestines des seigneurs qui n'offraient pas une complète garantie de fidélité, et enfin contre la mort possible de l'empereur, soit que les bruits en fussent faussement répandus, soit qu'elle arrivât en effet pendant l'expédition, car la santé du prince était mauvaise depuis quelques mois. On parla aussi de certaines mesures à prendre en faveur des grands vassaux de la couronne, mesures très graves par leurs conséquences et sur lesquelles nous reviendrons afin de ne pas interrompre notre récit; au reste, cette campagne allait se compliquer d'épisodes imprévus que nous ne pouvons indiquer ici que très rapidement, mais qui allait changer la face des choses.

Diète de Quiercy.

Trahison des généraux.

L'empereur, parti aussitôt après la diète, avait emmené peu de troupes avec lui, ayant ordonné aux généraux qui devaient le seconder de venir le rejoindre à Pavie, où le Pape et lui se trouvaient déjà quand on l'avisa que Carloman, roi de Bavière, entrait en Italie avec une nombreuse armée. Cette nouvelle était peu rassurante, et le peu de troupes qu'avait l'empereur lui fit craindre aussi bien qu'au Pape d'être surpris sans défense. Il fallut donc

repasser le Pô, se retirer à Tortone au pied des Alpes, et y attendre l'armée sur laquelle il comptait.

Mais une autre déception l'attendait encore. A peine avait-il quitté la France que les quatre généraux qui devaient le suivre et qui s'étaient d'avance entendus avec d'autres seigneurs pour former une ligue, résolurent de demeurer en France avec leurs troupes. C'étaient Boson, duc de Provence, beau-frère de l'empereur, que cette parenté n'empêchait pas d'aspirer à l'Empire ; puis Hugues, fils de Robert le Fort, marquis de France et surnommé l'*Abbé*, parce qu'il était abbé laïque de plusieurs abbayes, ce qui ne l'empêchait pas d'être un bizarre assemblage de vices très nuisibles à sa patrie, et de vertus souvent ternies par une ambition sans repos. Nommons aussi Bernard, comte d'Auvergne, que son passé avait rendu suspect, puisqu'on l'avait saisi en 864, à la tête d'un complot contre la vie du roi et celle de Robert le Fort ; et enfin un autre Bernard, IIe du nom, à qui Charles avait donné, en 866, le marquisat de Gothie, et qui était aussi comte de Poitou. On voit que si ces gens-là conspiraient, ce n'était pas faute d'ingratitude. Mais l'histoire doit-elle plaindre un souverain qui s'était plu à mettre toujours au premier rang, et qui honorait encore de telles charges, des hommes qui l'avaient déjà trahi tant de fois ?

Le Pape et l'empereur se voyant ainsi dépourvus des forces sur lesquelles ils avaient compté, se retirèrent à la hâte : l'un à Rome, l'autre à St-Jean-de-Maurienne en Savoie, d'où il se disposa à rentrer chez lui. Une bizarrerie comme on en voit peu signala cette retraite : c'est que le roi de Bavière s'enfuyait lui-même précipitamment sur un faux bruit que l'armée française avec tous ses généraux avait rejoint l'empereur et se dirigeait à marches forcées vers son camp. Un autre point de ressemblance, c'est que les deux princes tombèrent tous deux malades dans leur fuite, mais ils différèrent l'un de l'autre en ce que Carloman se rétablit et que Charles devait en mourir. **Le pape et l'empereur se séparent.**

Mort de Charles le Chauve.

En effet, il se sentit pris d'une fièvre de fatigue dont le caractère ne semblait pas dangereux. Il avait même continué son voyage jusqu'au mont Cenis, lorsque Sédécias, médecin juif, en qui il avait confiance, gagné sans doute par les conspirateurs, lui administra une poudre vantée par lui comme un remède héroïque, et qui fit sentir en quelques heures ses funestes effets. Le prince en devint si malade qu'après le passage de la montagne, il fut obligé de réclamer, dans un village nommé Brios, l'hospitalité d'une chaumière où il expira après onze jours de souffrances, le 6 octobre 877. On ne douta pas que le poison n'eût mis fin à ses jours, en voyant le caractère de subite décomposition dont son corps fut affecté bien avant son dernier soupir.

Ce prince n'avait que cinquante-cinq ans, il en avait régné trente-huit sur le trône de France, et n'était que dans la seconde année de son empire.

Son caractère.

Somme toute, ce fut un roi de peu de valeur, et ce que nous en avons vu persuade difficilement qu'il y eût en lui l'étoffe d'un véritable monarque. Sa vie fut traversée par sa faute d'événements qui réunissent plutôt sur lui les sévérités que l'indulgence de l'histoire. D'un caractère peu élevé, il ne sut pas se garder contre cette malheureuse passion des honneurs et du pouvoir qui trompe si facilement un prince, et lui persuade que sa position autorise tous les caprices de sa volonté, toutes les aspirations de son orgueil, et qu'on peut les satisfaire au mépris de l'honneur et de la justice. Ses fautes d'administration, sa politique inhabile, ses entêtements maladroits prouvent trop qu'il n'eut jamais ce coup-d'œil qui est le génie du commandement et qui aide à discuter et à prévoir. Il eut pourtant de l'esprit, sans que le jugement le servit assez; il aima les lettres, les arts, les sciences, tels que son siècle en avait le sentiment; il les favorisa, et il comprit très bien que leur progrès tenait beaucoup à la multiplication des monastères dont il prétendait faire autant de foyers de lumières et de centres de civilisation. On cite de son temps un assez grand nombre

de ces beaux manuscrits à miniatures qui n'ont plus de prix dans nos dépôts publics, et qui sont les précieux restes de son époque, parce que leur iconographie nous donne en même temps les plus exacts spécimens du costume, des meubles, des constructions et de la littérature cultivée alors. Heureusement pour ces vénérables débris, que leur reproduction est assurée par les découvertes de l'art moderne dont les merveilleux procédés le disputent pour la fidélité de la copie au mérite des originaux (41).

La médecine à cette époque.

A propos de cette mort et du juif qu'on en accuse, il est bon de nous faire une idée de l'art de guérir tel qu'on le pratiquait alors. C'était l'abandon de tout ce qu'il y avait eu jusqu'au IVe siècle de scientifique et de raisonné dans le diagnostic des maladies et les moyens d'en préserver ou d'en guérir. L'empirisme, ressource des ignorants et trop souvent complice des crimes, avait remplacé les théories fondées sur la pratique des anciens et l'application des remèdes naturels. Depuis le VIIIe siècle, des écoles s'étaient formées en Espagne où les Arabes avaient vulgarisé les livres d'Aristote, d'Hippocrate et de Gallien (a). Mais là aussi s'étaient introduits les Juifs, race nativement hostile aux chrétiens de tous les pays, et les auteurs modernes qui les ont étudiés à la lumière des dernières révélations jetées dans l'histoire par leurs agissements, ne laissent pas douter que ces docteurs répandus en aussi grand nombre en Europe ne s'y fussent prodigués qu'au profit de leur système de haine active et irrévocable (b). Accoutumés à se glisser partout sous les apparences d'un zèle utile, et couverts par le mystère de leurs associations secrètes, ils crurent bon de se faire accepter et protéger partout, et le grand politique Charlemagne leur donna sa confiance, accréditée sans doute par leur application aux sciences qui lui plaisaient, jusqu'à adjoindre un juif aux ambassadeurs

(a) Noël, *Dictionnaire des origines*, V° Médecine, II, 582.

(b) M. l'abbé Chabauty, *les Juifs nos maîtres*, p. 59 et suiv. — M. Drumont, *la France juive*, I, 146.

envoyés par lui au calife Aaroun-al-Raschild. C'est de la même façon que Sédécias s'était fait attacher à Charles le Chauve.

La thérapeutique de ce médecin, comme celle usitée par tous ses collègues contemporains, consistait ordinairement dans la simple inspection de certaines sécrétions. De là se tiraient les pronostics qui déterminaient le choix des remèdes habituellement très simples, et propres en beaucoup de cas à combattre la cause des maladies ou à en prévenir la persistance ou le retour. C'étaient de vieilles doctrines, comme l'emploi des amers contre la fièvre, mais qui ne pouvaient être qu'insuffisantes contre des maladies organiques ou des affections compliquées sur lesquelles le défaut d'observations anatomiques devait avoir une influence très nuisible (a). En réalité, la médecine pratique et officielle se bornait donc à peu de chose : elle n'était guère, de la part des Juifs surtout, qu'un charlatanisme intéressé, et trop souvent, comme nous venons de le voir, un moyen criminel de satisfaire à de mauvaises passions.

Heureusement cette spécialité ne leur était pas exclusivement réservée. On pense bien que dans les abbayes et les prieurés l'art de guérir n'était pas négligé, et il semble qu'il devait y avoir plus de succès, inspiré d'ailleurs par une charité désintéressée, que chez des gens qui ne donnaient rien pour rien et se réservaient essentiellement le soin du prince et de ses seigneurs. Le prêtre, dans ses rapports si intimes et si continuels avec le peuple, avec les pauvres et les serfs, restait dans son rôle de pasteur, et ne soignait pas moins le corps que l'âme. Fulbert, évêque de Chartres vers ce temps-là, et Hildegaire de Limoges, aussi bien que le fameux Gerbert de Reims, étaient célèbres par leurs connaissances dans l'art de guérir, et s'y appliquaient avec autant de discernement que de dévouement religieux. Nous ne tarderons point à voir qu'en certains cas graves, des

(a) Noël, V° *Anatomie*.

moines surent montrer contre de douloureuses maladies une expérience qui les soulagea. Cette profession de la vie solitaire et studieuse ne pouvait manquer de favoriser les réflexions attentives et l'emploi raisonné de moyens curatifs qui, du reste, n'étaient pas interdits aux laïcs et aux hommes du monde, mais qui devaient réussir beaucoup mieux à ceux qu'un devoir de conscience ne portait pas seulement à faire le bien, mais persuadait toujours de faire mieux (a).

(a) Cf. Petrus Malleac., apud Labbe, *Biblioth. nov.*, II, 226. — Dom Rivet, *Hist. littér.*, VI, p. 25, 44, 65.



NOTES DU LIVRE XXXV

Note 1

Baronius, *Continuat. Annal. Eccles.,* ad h. ann.; — *Concil. Duziac,* apud Labbe, VIII; — Longueval, qui raconte au long toute l'affaire, VIII, p. 67, 89; — et surtout Rohrbacher, XII, 316 et suiv. — Mauléon a écrit de toute cette affaire sans avoir cherché les véritables sources. (V. *Carlov.,* II, 292).

Note 2

D. Fonteneau, *ub. sup.;* — *Calendrier du Chapitre,* au 5 septembre; — notre *Hist. de la Cathédrale de Poitiers,* II, 56. — Après la reconstitution des Chapitres, à la suite du Concordat de 1802, les nouveaux statuts du Chapitre de Poitiers avaient établi, en souvenir de ces synodes capitulaires, où se traitaient aussi, en des assemblées particulières des chanoines, les affaires du régime intérieur, que chaque année, le jeudi qui suivrait la fête patronnale de la cathédrale un Chapitre général serait tenu où seraient convoqué les chanoines honoraires, avec assistance du bas-chœur et de tous les serviteurs de l'Eglise. C'était une occasion de renouveler des avis utiles, de rappeler les règles à suivre, de redresser des torts ou des abus et de maintenir la dignité du corps. Le cardinal Pie, qui, dans son administration, n'attachait guère d'importance qu'à ce qui lui était personnel, eut soin de laisser tomber cet usage, en faveur duquel ni le Doyen ni le Chapitre n'ont songé à réclamer.

Note 3

L'abbaye de Brioude, *Brivas,* fut fondée au diocèse de Saint-Flour, vers 640, sous le vocable de saint Julien, solitaire, qui y fut martyrisé sous Dioclétien. Le petit hameau devint par là une ville longtemps célèbre par les reliques du saint. C'est maintenant une sous-préfecture de la Haute-Loire, ayant 6,000 habitants, des restes de monuments qui rappellent son importance sous les Romains, et surtout un beau pont d'une seule arche sur l'Allier.

Note 4

Ce dut être entre 874, où commença l'abbatiat de Frotier, et 888, où Adalgaire lui succéda.

Note 5

Beaulieu en Turenne, abbaye de Bénédictins, fondée par Raoul de Turenne, archevêque de Bourges, seigneur de la châtellenie de ce nom, où naquit un des plus grands capitaines de la France. Beaulieu n'est plus qu'une petite ville de 2 à 3,000 âmes, sur la rive droite de la Dordogne.

Note 6

Corbion, *Sanctus Launomarus Corbionensis,* était le nom du premier monastère construit à Corbion en 562; — *Sanctus Launomarus Blesensis* devint le nom nouveau qu'on traduisit par *Bellomer,* à cause de sa situation pittoresque. (Jules Marion, dans l'*Annuaire de l'Histoire de France,* 1838, p. 144.)

Note 7

Le *poids* d'argent équivalait à la livre, déjà partagée alors, et depuis Charlemagne, en vingt sous. C'était une monnaie de compte aussi bien que la livre d'or. Il est très difficile, au reste, comme nous l'avons dit souvent, d'évaluer, d'après nos monnaies actuelles, le sens de ces divers termes, avec lesquels on n'arrive jamais qu'à des sommes très approximatives, si on veut les comparer à nos monnaies actuelles.

Note 8

Thénezay, *Thenezayum, Taneacum in pago Tornensi.* Aucun endroit connu sous ce dernier nom n'existe en Poitou non plus, et surtout aucun chef-lieu de *pagus.* Nous croyons donc que ce mot a été mal copié pour *Thoarciensi.* Quant au mot *Teneacum,* on pourrait très bien le trouver dans un *Tenax,* nom propre d'hommes qu'on lit dans les inscriptions antiques. Cette viguerie paraît bien avoir été, vers le IXe siècle, un démembrement de celle de Thouars, dont nous avons vu que les seigneurs inamovibles datent de cette époque. Un peu plus tard, vers 1068, un acte de donation faite à Saint-Cyprien de Poitiers témoigne que la viguerie portait encore les deux noms de Thouars et de Thénezay, et cependant en 965 Thouars est encore cité à titre de viguerie particulière, comme si Thénezay n'avait pas eu la sienne dès 916, et très probablement à la fin du siècle précédent (*Mém. des Antiq. de l'Ouest,* V, 403 et suiv.). Sans doute alors la grande seigneurie qui était devenue une vicomté parut trop vaste pour n'être point partagée en un certain nombre de juridictions secondaires. Thénezay devint l'une d'elles; et quoique la première n'en fonctionnât pas moins pour son propre compte, la seconde dut avoir aussi un mouvement proportionné à

son étendue. Cette étendue, sans que nous puissions rien déterminer de bien sûr à cet égard, s'épanchait néanmoins à une assez vaste distance de son chef-lieu.

NOTE 9

Vasles, *Valerius, Valles, de Vallibus,* aujourd'hui chef-lieu de canton des Deux-Sèvres. Vasles devait son nom à sa position dans une longue vallée. — L'acte de 942 était de Guillaume III de Poitou. Plus tard, sans que nous sachions à quelle époque, cette propriété passa à l'abbaye de Sainte-Croix, qui y créa un prieuré avec une cure, l'un et l'autre dépendant de l'Abbesse. Un des chanoines de Sainte-Radégonde, mort en 1440, en était prieur et curé lorsqu'il mourut à Poitiers et fut enterré sous le porche de la collégiale, où se lit encore son épitaphe en lettres gothiques à la base de la tour du clocher. Denys Généroux et le Riche, qui nous ont laissé chacun son journal des événements qui agitèrent la Vendée pendant les guerres de religion, racontent qu'en 1576 François Gendrault, écuyer, sire de la Vauguyot, capitaine protestant, s'était renfermé avec une troupe de ses adeptes dans le château de Masseil, aujourd'hui détruit, aux environs de Vouillé et de Vasles. De là il détroussait les voyageurs, les assassinait froidement après leur avoir fait payer une énorme rançon. C'est pour un fait de ce genre que ledit de Vauguyot fut pendu à Lusignan le même jour qu'on exécuta à Saint-Maixent un de ses complices, Jean Macouin, qui était de Vasles. — Outre le prieuré, la communauté de Sainte-Croix possédait non loin du bourg des bois connus encore sous le nom de *Bois-de-l'Abbaye,* à deux lieues au Sud-Ouest de l'église. Vers la fin du XII[e] siècle, ces bois furent saisis par Richard Cœur-de-Lion, qui ne se faisait faute de remédier à ses folles dépenses par des usurpations de toutes sortes. Après la mort de ce prince en 1199, Eléonore d'Aquitaine, sa mère, sut faire diversion aux goûts peu louables de son autre fils, Jean-sans-Terre, en le dominant assez pour reprendre l'administration du pays et réparer beaucoup de ses injustices, et entre autres celles subies par la célèbre communauté de Poitiers. Etant, en 1199, au château de Montreuil-Bonnin, elle y ordonna, par lettre du 5 mai, la restitution à l'abbaye des bois injustement détenus, en dépit d'une possession incontestée pendant plus d'un siècle. — L'église de Vasles est du vocable de sainte Radégonde.

NOTE 10

La Palu; cette petite rivière a sa source près de Rochefort, maison rurale de la commune de Mirebeau, et se jette à 27 kilom. de là, vers l'Est, dans le Clain, après avoir traversé les communes

de Blalay et de Chénéché dont nous venons de parler. On la nomme dans un acte de 1329, *Riparia de Palude*.

NOTE 11

Saint-Séverin de Milly. Ne pas le confondre avec *Villa-Miliaco*, qui est Saint-Jouin de Milly, canton de Cerizay, arrondissement de Bressuire, qui est encore, dans les Deux-Sèvres, une paroisse du diocèse de Poitiers (Vienne).

NOTE 12

Cependant, pour compléter ici, autant que possible, nos renseignements géographiques, nous donnerons quelques idées, réduites à la simple valeur que le lecteur voudra bien leur accorder. Ainsi, La Fontenelle (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, V, 403 et suiv.) indique de plus, parmi les localités qu'il a classées dans la viguerie de Thénezay, *Dominiacatus*, que nous abandonnons volontiers, faute d'analogues, comme ayant pu se perdre à travers sept ou huit cents ans d'obscurité. Mais *Nogeriolo* ne serait-il pas le village de *Nouzière*, dans la commune d'Ouzailles qui borne notre viguerie au Sud et appartient au canton de Mirebeau? *Murliacus* ne pourrait-il pas être ce *Marigny* du canton de Neuville, devenu une commune appelée *Marigny-Brizay*, et dans les chartes *Margniaco*, *Margnec* et *Marignec*? — Enfin le *Puziacus* qu'on abandonne trop facilement n'est-il pas ce village de *Puzé* dans la commune de Champigny-le-Sec, dont parle le *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 87, et qui y figure plusieurs fois du XI[e] au XVI[e] siècle?

NOTE 13

Trenorchium ou *Tenurtium*, *castrum Trinorciense*, est aujourd'hui Tournus, chef-lieu de canton de 6,000 âmes de Saône-et-Loire, au diocèse de Châlon. Nous aurons occasion d'en reparler. Disons toutefois dès à présent que du temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire au VI[e] siècle, il était déjà appelé *Castrum Trenorchium*, puis *Tinurcium*, ensuite *Tornusium*, d'où est venu le *Tournus* actuel, qui a gardé une forme latine en dépit de ces multiples transformations antérieures. Cette épithète de *Castrum* indiquait une ville forte, qui avait un gouverneur romain cité sous le nom de Prêteur dans des actes de saint Marcel, qu'il fit enterrer pendant trois jours jusqu'à la ceinture. C'est sur le lieu de ce supplice que fut élevé le monastère de Tournus. (V. Greg. Turon., *de glor. Martyr.*, c. LIII et LIV, — et Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*.)

Note 14

Il y a en Vendée une paroisse de *Saint-Prouent,* dans le canton de Chantonnay. En 1648, l'abbé de Saint-Jouin y présentait. (Voir *Pouillé de Luçon,* par l'abbé Aillery, p. 100.) — On peut conclure des variantes subies par le nom de Saint-Prouent, que ce pourrait être le même qui d'abord fut connu sous celui de *Prudentius.*

Note 15

Cf. Longueval, VIII, 105; — Daniel, II, 473; — Mézeray, I, 535; — Mauléon, II, 299. — Personne de ces historiens n'a pris le soin d'exposer les choses de façon à bien faire comprendre comment Jean VII avait dû reconnaître en Charles le Chauve un droit auquel ses neveux venaient de renoncer par le fait, et qu'il s'agissait alors du salut de l'Italie, outre les avantages de l'Eglise.

Note 16

Les Bollandistes font observer avec raison que ce Renaud ne se trouve pas dans le catalogue des Ducs de France; mais Guillaume de Jumièges le mentionne dans sa chronique à l'année 876, où il fut tué dans un combat contre les Normands. Il faudrait donc l'ajouter à la liste de ces hauts barons, parmi lesquels on trouve une longue lacune de 866 à 955 pour le Maine et de 866 à 898 pour le duché de France. (V. *Art de vérifier les dates,* t. IX, p. 210, et XIII, p. 86.)

Note 17

La villa de Régnac (V. *Bolland.,* 21 octobre, p. 818). — On ne sait plus où était cette villa, qui pourrait être aujourd'hui ce village de Rigny dépendant de la commune de Chaunay, près Loudun, et qui devait être une cure du Chapitre de Sainte-Croix de cette ville.

Note 18

Ponthion, *Pontiniacum,* est sur la Marne, près de Vitry-le-François, canton de Thiablemont, et n'est plus qu'une localité de peu d'importance avec 3 ou 400 habitants.

Note 19

Voir dans Rohrbacher, t. XII, p. 339 de son *Histoire ecclésiastique,* l'étonnante variante qui se trouve entre Mabillon et le Père Labbe dans le récit de ce qui se passa à ce concile. Entre gens dont la bonne foi ne peut être suspectée, de telles divergences ne doivent

résulter que d'éléments dont on avait eu intérêt à fausser la nature. Et qui pouvait y être plus intéressé que Charles le Chauve? Les détails dans lesquels nous entrons ici le prouvent du reste.

NOTE 20

Besly, *Evesques*, p. 35. — On trouve dans le Cartulaire de Saint-Cyprien plusieurs chartes mentionnant des dons considérables faits vers 936, à ce monastère, par Frotier II, qui le releva et l'enrichit. Cette même chapelle de Saint-Maixent est citée parmi les fonds donnés à l'abbaye, et on ajoute qu'il l'avait achetée à Bertrade, sa mère. Pour concilier ces dates avec celle où nous voyons ici que Saint-Maixent-le-Petit est doté par Ingenald en 876, après avoir été donné antérieurement par Frotier, il faut bien que ce Frotier soit le premier du nom. On doit donc supposer que ce fonds de Saint-Maixent-le-Petit, après avoir appartenu à Frotier I[er], avait passé à Bertrade, et que celle-ci l'avait revendu à Frotier II.

NOTE 21

Dès cette époque, la dignité primatiale existait, et était devenue pour les Papes un moyen de surveillance plus actif sur le plus grand nombre des évêques et même des métropolitains. Le primatiat de Bourges s'exerçait sur les trois Aquitaines et donnait au titulaire une juridiction de haute importance.

NOTE 22

Cette position d'administrateur du diocèse de Poitiers n'avait jamais donné à Frotier l'évêché de cette Eglise, et Dreux du Radier l'a placé à tort, aussi bien que quelques autres historiens, le quarante-sixième de ces prélats, au nombre desquels il n'a aucune raison de figurer. Donc nous suivons l'ordre adopté par nous en indiquant Ecfroi comme le quarante-quatrième. C'est par la même raison que nous ferons observer dès à présent que le Frotier qui succéda à ce dernier en 900, et qu'on a mal nommé Frotier II, n'a pu tenir ce rang, puisqu'il n'a pas eu en réalité de prédécesseur de son nom. Et pourtant nous le lui laisserons pour éviter toute confusion dans notre récit avec l'habitude qu'en ont prise plusieurs de nos devanciers.

NOTE 23

Neuville, *Nova Villa*, à quatre lieues au Nord-Est de Poitiers. — C'est *Neuville de Poitou*, pour le distinguer de beaucoup d'autres.

Note 24

La Grisse dépendait elle-même de la baronnie de Mirebeau. C'était déjà une seigneurie au XIe siècle, car on trouve en 1080 un *Robertus de Griscia* et un Wido (Guy) *de Griscia* dans les cartulaires de Saint-Hilaire et de Saint-Cyprien. (V. Redet, *Diction. topog.*, p. 102.)

Note 25

Frontenay, *Frontaniacum*, canton et à une lieue de Moncontour (Vienne), paroisse de 600 âmes, du vocable de Saint-Pierre. L'église pourrait être de cette époque, dont elle conserve le caractère, quoique en très mauvais état, après plusieurs remaniements très mauvais. Son nom indique une origine gallo-romaine, sans en laisser voir aucun vestige. Son plus ancien titre est de 889, où Frontenay figure parmi les terres assignées par Ebles, comte de Poitou et abbé de Saint-Hilaire, aux chanoines de cette abbaye. La cure, avant 1790, était à la nomination de ce Chapitre, seigneur haut justicier de la paroisse. Celle-ci relevait de la baronnie de Moncontour et de l'archiprêtré de Mirebeau. (V. pour complément, ci-après, *ad ann.* 889.)

Note 26

Mazeuil, canton de Moncontour (Vienne), figurait aussi à la date de 1170 parmi les terres données à Saint-Hilaire par Etienne de Furigny. C'était alors un prieuré-cure de l'abbaye d'Airvault. C'est le *Masolina, Mazol,* des chartes des XIIe et XIIIe siècles, se modifiant en Mazeuil dès le XVe. L'église, du XIIe, a reçu le style de la transition et a dû succéder à une plus ancienne, sous le patronage de saint Hilaire, dont elle semble avoir été une fondation. La Dive arrose, du Sud au Nord, son territoire, occupé par une population de 600 âmes. — Autrefois de l'archiprêtré de Parthenay (Deux-Sèvres), Mazeuil dépendait de la baronnie de Mirebeau, qui avait dans ce bourg une maison inféodée. — A un ou deux kilomètres au Sud de Mazeuil se voient encore de belles ruines bien conservées de la tour des Mées (*Metæ,* limites), appartenant, en 1329, au fief de Chouppes, laquelle au siècle suivant, passa, par un mariage, dans l'honorable famille de Fouchier, et plus tard aux de Laistres, des comtes de Fontenay. (*Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* XIV, 432.)

Note 27

La *Bachellerie*. C'était une fête populaire où figuraient surtout en des jeux publics de jeunes garçons, dits *bacheliers,* ou *bas chevaliers,* parce que, ce jour-là, on leur permettait des divertisse-

ments qui étaient ordinairement ceux de la jeune noblesse. Ainsi le jeu de bague, fort en honneur au moyen âge, et où les cavaliers s'efforçaient d'enlever à la pointe de la lance la bague suspendue à l'extrémité de la carrière.

NOTE 28

Colombiers, *Vicaria Columbaris,* dans le *pagus* de Châtellerault. Nous en parlerons; mais il faut bien la distinguer d'un autre Colombiers, situé non loin de Lusignan, sur le ruisseau du Palais, et que quelques cartes écrivent *Coulombiers,* ce que l'administration a maintenu pour éviter la confusion entre les deux.

NOTE 29

Cuhon, *Cuionnum, Cuhonnium,* du canton et à deux lieues Sud-Ouest de Mirebeau.

NOTE 30

Mirebeau, *Mirabellum,* chef-lieu de canton de la Vienne, comprenant dix communes. Sa population est de 1,200 âmes. (V. Piganiol, *Description de la France,* VIII, 95.) Mais il ne faut pas le confondre avec le *Noastrum* ou *Nocearium* indiqué par quelques chartes de ce même temps comme étant dans la viguerie d'Ingrandes, sur la Vienne, *in pago Turonico,* ce qui est *Nouastre,* canton de Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

NOTE 31

Prioratus Sancti Leodegarii de Palude. Ce n'est plus qu'un village de vingt feux à peu près, avec une centaine d'habitants.

NOTE 32

L'Envigne, *Envinea.* Cette petite rivière commence dans la commune de Chouppes, canton de Monts, et parcourt 28 kilomètres pour aller se jeter dans la Vienne, à Châtellerault.

NOTE 33

Honoré le 4 février, et non *Avertin,* comme l'ont dit quelques Pouillés, ce dernier étant du 25 février ou du 5 mai. — Deux saints Aventin sont honorés le 4 février : l'un, le solitaire, mort en 540, au diocèse de Troyes ; l'autre, chorévêque dans le Dunois, honoré à Châteaudun, et mort en 528, quand il allait être évêque de Chartres. C'est du solitaire que la fête se fait à Vendeuvre, sans doute par suite de la possession de quelque relique.

NOTE 34

Gragon, *Gragonus*, paroisse de Saint-Jean de Sauves, canton de Moncontour, a 800 âmes.

NOTE 35

Vandeloigne, *Kadelette*, *Vicxinone*, est le nom d'un village de 200 âmes de la commune de la Ferrière (Deux-Sèvres). La rivière a sa source au fond d'une petite vallée formée par une intersection d'une chaîne de coteaux, depuis les environs de Champdeniers (Deux-Sèvres) jusque vers la Touraine, en parcourant tout le département de la Vienne, du Sud-Ouest au Nord-Est. Elle se dirige vers l'Est, arrose Chalandray, Cramard, Ayron, et se perd dans l'Auzance, au-dessous de Chiré en Montreuil (Vienne).

NOTE 36

Il y a aussi dans la paroisse de Saint-Pierre des Eglises, près Chauvigny, un endroit appelé encore *la vallée des Goths*. Il doit y en avoir bien d'autres dans le pays : et ainsi les Wisigoths seraient restés en grand nombre dans le Poitou, ce qui n'est pas admissible. Ce nom vient plutôt de quelque action militaire antérieure à leur départ, ou mieux à quelque défaite dont on ne sait plus les détails, mais qui auraient pu être pour eux en divers endroits un épisode de leur déroute après la bataille de Voulon. Quoi qu'il en soit, on en cherche inutilement aujourd'hui le moindre vestige, et notre docte Redet, dans son *Dictionnaire*, p. 582, V° *Gotorum*, le range parmi les lieux inconnus.

NOTE 37

Guesne ou Gaine, *Guaina*, et même *Vagina* de 1124 à 1140, est du canton de Monts, dont il n'est éloigné que de 4 kilomètres à l'Ouest. Il a 800 habitants.

NOTE 38

La Briande, *Briandia*, *Brianda*, surgit près des Roches-Longefont, commune de Saire, dans le canton de Monts, passe près Guesne, et va se jeter dans la Dive, sur le territoire de la commune d'Arçay, après 24 kilomètres de cours.

NOTE 39

Boussay, *Bociacus*, village de la commune de Vendeuvre, ancien fief relevant de la châtellenie de Chénеché, paraît dans des actes de 938, différente des *Grand* et *Petit* Boussay, deux hameaux de la

commune de Bérugeś qui relevaient de cette seigneurie, et dont le premier (le Grand-Boussay) appartenait à l'abbaye de Fontaine-le-Comte.

Note 40

E furent ains équi or li prestres tent ses piés quand il chantet la messa. (Peigné de la Court, *les Normands dans le Noyonnais,* p. 95.)

Note 41

On sait quelles magnifiques reproductions a faites des *miniatures des manuscrits du Ve au XVIe siècle,* le docte et regretté comte de Bastard, qui les publia, en treize volumes in-fo, avec une perfection jusqu'alors inconnue. D'énormes dépenses furent faites pour ce chef-d'œuvre, qui fut commencé avec une subvention de 700,000 francs. Un petit nombre d'exemplaires complets ne purent être acquis que par les souverains et les bibliothèques publiques des capitales. Un si remarquable travail suffirait dans l'avenir à la gloire de son auteur, qui y dépensa avec une grande portion d'une fortune considérable, les meilleures et les plus nombreuses années de sa vie. Cette vie fut prolongée, jusqu'à une extrême vieillesse, en des veilles incessantes et toujours fructueuses. Mais combien de titres aux regrets de ses amis le digne savant ne s'était-il pas acquis par ses vertus chrétiennes, par ses qualités sociales, la loyauté de son cœur, l'aménité de son caractère et la sûreté de ses affections!... En nous confiant le soin pieux d'écrire la biographie de ce noble descendant d'une illustre race, sa famille savait bien comment nous nous y sentions porté, et nous nous plaisons encore à rendre à cette mémoire vénérée un hommage qu'exige une amitié de trente années, et qui se montra maintes fois si empressée à seconder à notre profit des études qui nous étaient communes.

Une plume habile et des plus compétentes, celle de M. Léopold Delisle, conservateur général de la Bibliothèque nationale, a publié un *Catalogue analytique des collections de M. le comte de Bastard d'Estang,* où l'on s'étonne de tant de richesses littéraires et artistiques rassemblées par les infatigables efforts d'un seul homme, et signalées très utilement à la science par un savant qui s'est fait ainsi son digne collaborateur.





LIVRE XXXVI

Depuis l'avènement au trône de Louis le Bègue, jusqu'a la mort de Charles le Gros

(De 877 à 888)

Affaiblissement du pouvoir royal.

APRÈS la mort de Charles le Chauve, on vit clairement quel but avait eu la conspiration des seigneurs contre lui. Ce prince avait eu l'énorme tort d'exciter leurs ambitions en donnant à chacun d'eux, avec les fiefs dont il les nantissait, des privilèges et des droits qui, n'étant d'abord que des concessions temporaires, les avaient accoutumés à s'élever à ses dépens. Sans le comprendre assez, il leur avait ainsi distribué des lambeaux de son pouvoir royal, et plus il les avait multipliés envers ses favoris, bien mal choisis trop souvent, plus il avait diminué la part de sa propre couronne. Les choses en étaient venues à ce point que les sujets avaient pensé à réduire le prince à leur niveau, ne voulant pas que le roi fût plus dans la monarchie que chacun d'eux. Ils entendaient bien lui laisser le titre de roi, mais aussi devenir eux-mêmes des princes non moins indépendants que lui au milieu des vastes et riches domaines qu'ils avaient reçus conditionnellement, et dont ils voulaient jouir désormais sans conditions. C'était

un système de gouvernement qui, en d'autres termes, tendait à réaliser les utopies de libéralisme de notre époque. Tant il est vrai que, pour les ambitieux et les fourbes, les intrigues changent de nom, mais surgissent toujours des mêmes principes et des mêmes calculs.

L'Aquitaine réunie à la couronne de France.

Louis le Bègue, d'après les dispositions de son père, fut investi de tous ses Etats aussitôt après sa mort. Il y eut cela de remarquable quant aux affaires de notre province d'Aquitaine, dont il avait été roi pendant dix ans, qu'elle fut considérée comme lui appartenant à double titre. En étant le souverain reconnu, il la conservait naturellement dans son apanage, et par cela même qu'il devenait roi de France, elle était réunie à la couronne. Cette combinaison n'éprouva aucune difficulté. L'Aquitaine était assez riche, ses belles provinces assez nombreuses pour satisfaire aux appétits des nombreux seigneurs qui en voulaient une part ; et quoique en décembre de cette année 877, une diète tenue à Compiègne ait proclamé en même temps Louis roi de France et roi d'Aquitaine, ce n'était là qu'une distinction résultant d'une ancienne coutume, qui ne se maintint pas dans l'avenir. Cet événement va désormais changer complètement la constitution de ce grand pays et de notre existence provinciale laquelle marche à une autonomie de la plus haute importance.

Principes fondamentaux du gouvernement impérial.

Ici, nous devons revenir sur quelques principes adoucis dès le temps de Charlemagne, et qui se rattachaient aux rapports politiques de l'empire avec les royaumes donnés en apanage à ses enfants. Ces principes avaient continué d'être admis sous les règnes suivants pour l'Italie, la Germanie et l'Aquitaine. Tous ces Etats formaient un vaste ensemble sous la dénomination d'Empire Franc. L'empereur en était le chef suprême. Les autres souverains lui restaient subordonnés. Tous les ans ils devaient à leur suzerain une visite de déférence et de soumission, afin de s'entendre avec lui pour le gouvernement général des affaires. C'était le but des champs de mars ou diètes ras-

semblés très exactement. Sans l'empereur, les princes ne pouvaient faire la guerre ou la paix; ils ne pouvaient même se marier sans son consentement. Si une nation ennemie des Francs attaquait un des monarques, les autres devaient le soutenir, toujours sous la direction de l'empereur. Si l'un d'eux mourait, le royaume, d'après la loi mérovingienne, très sage en cela, n'était point partagé entre ses enfants comme un héritage ordinaire. Il s'agissait du bonheur du peuple, dont l'unité était une des premières conditions, et le pouvoir n'échéait qu'à l'aîné des enfants, élu par ce peuple en assemblée générale. Si les enfants manquaient, le royaume faisait retour à l'empereur. C'était là une suite de mesures marquées au coin de la sagesse et de l'expérience gouvernementale. Tout contribuait donc à ce caractère d'unité sans lequel un pouvoir n'est pas longtemps stable, et c'est pour avoir transgressé ces règles si bien maintenues par Charlemagne, que sa race dégénéra bientôt; c'est pour cela que, par des abatardissements successifs, on la vit arriver à une irrévocable décadence. A la fin de ce siècle, une autre cause que nous avons indiquée en quelques mots, et sur laquelle il importe de revenir, vint empirer le mal en faisant à la royauté nouvelle une existence d'autant plus orageuse que des éléments de dissolution s'y multiplièrent sous l'influence d'un régime qui devait diviser au lieu d'unir.

Commencements difficiles de Louis le Bègue.

Entrons dans ces considérations intéressantes. Elles tiennent aux premiers récits du règne de Louis le Bègue, et nous feront mieux juger des péripéties qui signaleront bientôt notre histoire particulière du Poitou.

La preuve que la dernière conspiration des seigneurs contre Charles le Chauve était moins inspirée par le mauvais gouvernement de ce prince que par l'envie de secouer le joug de sa dépendance, éclata très évidente dans l'opposition que ces mêmes seigneurs firent d'abord à l'avènement de son fils. Toutes les lois existantes favorisaient cette succession. Resté fils unique du roi défunt, rien ne pouvait s'opposer à ce qu'il occupât son trône; l'élection en pareil

cas ne pouvait même pas être invoquée. Il y avait un roi dont tous les vassaux devaient être les sujets : c'est le principe de sécurité du régime monarchique, le meilleur de tous en lui-même sans contredit.

Intrigues des courtisans contre lui.

Mais le roi avait contre lui avec ce fameux Boson qui menait l'intrigue, surtout l'impératrice Richilde, sa propre sœur, et enfin, outre ceux que nous avons déjà nommés, une foule de seigneurs qui se grossit dès qu'on s'aperçut que la puissance royale était contestée à Louis. Il est vrai que ce pauvre prince n'avait rien de ce qui pouvait le recommander. Déjà âgé de trente-quatre ans, on ne l'avait jamais vu montrer aucune aptitude aux choses du gouvernement ni à la guerre. Son règne en Aquitaine n'avait été que simulé, son père ne l'y ayant pas fait séjourner, soit qu'il redoutât son inhabileté, soit qu'il ne voulût pas partager une administration dont Louis n'avait que le titre fictif et inutile. A cette espèce de nullité s'ajoutait cette infirmité naturelle qui semblait autoriser une sorte de mépris de la part de ses envieux. C'était là de mauvais préliminaires d'un règne : il ne put en conjurer les effets par aucune ressource qui vînt de lui.

Dès qu'il avait appris la mort de son père, il s'était dirigé d'Orreville, maison royale de l'Artois, vers Saint-Denis, où il voulait que se fissent les obsèques royales. Mais il y apprit que, par suite des accidents survenus après l'empoisonnement, le corps n'ayant pu être gardé, on l'avait inhumé à Nantua (1). Alors il continua ce stupide système de générosité, qu'il avait déjà pratiqué avant son départ d'Orreville, et même pendant le voyage, donnant à ceux qui l'entouraient des abbayes, des gouvernements et des terres, afin que ses favoris devinssent de plus chauds partisans de son règne. Mais les joies de telles libéralités furent bientôt troublées, quand il apprit que l'impératrice, Boson, frère de celle-ci, et les autres seigneurs s'étaient confédérés contre lui, et lui faisaient un crime de prodigalités accomplies déjà sans leur participation. Cependant comme l'élection de Boson à la royauté (il était sérieusement question de

Ses affaires s'améliorent.

l'y élever), semblait encore un peu prématurée, les conjurés résolurent d'attendre pour reconnaître le monarque, et c'est dans ce sens qu'on lui envoya à Compiègne, où il s'était rendu, des envoyés qui, bientôt, furent suivis de la foule des rebelles devenus tout à coup les plus dévoués serviteurs de ce prince, trahi la veille, et qui reçut ce jour-là leur serment de fidélité. On se hâta de procéder au couronnement. Hincmar, archevêque de Reims, fut le consécrateur. De son côté, Louis jura de maintenir dans leurs privilèges et dignités tous ceux qu'il en avait comblés ou qui en avaient reçus sous le règne précédent. En cela, le roi ne gagnait rien, et tout était à l'avantage des grands dont l'accroissement allait plus que jamais en profiter.

Il est enfin reconnu roi et sacré à Compiègne.

En parlant de la diète de Quiercy, tenue au mois de juillet de cette même année 877, nous avons promis de revenir sur celles de ses décisions qui touchaient au système féodal. Les principes en étaient posés par les usages suivis jusqu'alors, depuis l'invasion même des Gaules par les races germaniques. Ainsi c'était dès le commencement de la conquête, et dès que les Francs se furent posés définitivement sur le sol envahi, qu'on y vit usitées les lois anciennes de ces peuples, quant à la transmission héréditaire des dignités, des charges honorifiques et des *bénéfices*. L'assemblée de Quiercy ne fit donc que monumenter un ordre de choses déjà existant. Seulement les usurpations étaient devenues un autre genre de coutume moins légal. On s'était accoutumé depuis Charles-Martel, qui en donna le premier exemple, à inféoder des biens inviolables, comme toutes les propriétés légalement acquises le sont par le droit naturel. On avait abusé de la force matérielle pour se faire un droit contre le droit, et des violations des premiers principes de la jurisprudence s'étaient faites aux dépens des communautés et des monastères qui, ne pouvant défendre leurs domaines par la force des armes, s'étaient vus dépouiller de leur temporel dont s'enrichirent des guerriers, souvent coupables de violations injustes, telles que

Extension de la féodalité.

la guerre en inspire à ses héros. Comme les mœurs de la barbarie dominaient encore, longtemps après leur conversion au christianisme, dans ces âmes farouches pour qui toute législation cédait au sentiment de la conquête, il avait été facile de passer outre aux plaintes et aux réclamations des spoliés; le prince s'était appuyé sur le faux principe des besoins publics pour s'attribuer les domaines de l'Eglise. Du temporel usurpé, on avait été jusqu'au spirituel, et afin de faire cesser toutes récriminations des abbés privés de leurs bénéfices, le titre abbatial, lui-même, était devenu l'objet de fréquentes usurpations; des généraux devinrent abbés de Saint-Quentin et de Saint-Hilaire. Il arriva, pour conjurer cette nouvelle invasion des barbares sur le domaine des moines et des clercs, que des évêques eux-mêmes, en dépit des canons qui avaient autrement réglé la matière, se virent pourvus de plusieurs bénéfices à la fois, et outre leurs évêchés, possédèrent plusieurs abbayes que de la sorte ils ravissaient du moins à des intrus. C'est bien là une explication, assez acceptable en certains temps, de la pluralité des bénéfices contre laquelle l'Eglise s'était toujours sévèrement prononcée, et sur laquelle Elle ne ferma les yeux bien souvent que pour éviter un plus grand mal.

A quels abus elle devait s'opposer.

Au milieu de ces désordres qui, chaque jour, pouvaient mettre la propriété en question, l'ordre public n'avait jamais tant à risquer que lorsqu'un mouvement violent survenait dans l'Etat ou dans une grande famille. Alors, contre toutes les lois et usages reçus, les grands s'arrangeaient pour usurper le domaine des rois ou des voisins plus ou moins puissants; on conspirait contre un trône ou contre un titre nobiliaire; des bouleversements s'en suivaient, tels que nous en avons vus si souvent autour du trône où l'hérédité était mise de nouveau en question, au grand détriment de la paix publique et au risque des plus nécessaires institutions.

Changements radicaux de la forme de la hiérarchie féodale.

C'était à ces dangers qu'il s'agissait de porter obstacle, quand Charles le Chauve se décida à passer en Italie. Sa

propre expérience pouvait lui faire prévoir des éventualités onéreuses, et après avoir réglé ses affaires de famille par rapport au royaume, pour le cas où les événements amenaient la question de succession au trône, il détermina d'autres points non moins intéressants pour son entourage. Jusque-là, on avait regardé comme héréditaires les seuls domaines remontant à l'époque de l'invasion de la Gaule ; le roi, les membres de sa famille et les principaux seigneurs titrés à la cour transmettaient leurs biens acquis de la sorte à leurs enfants ou héritiers naturels. Mais il en était autrement de ce que le roi avait donné sous le nom de bénéfices, *bienfaits*, à ceux de ses serviteurs qu'il voulait récompenser ou enrichir : ces biens-là revenaient à la couronne ou à tout autre favorisé après la mort des bénéficiers. Il faut reconnaître pourtant que cette loi s'était singulièrement modifiée par la négligence que les rois avaient mise à la défendre contre les empiètements de leurs favoris. Les abus s'étaient multipliés au point que les moindres vassaux s'étaient agrandis et regardaient comme une injustice qu'on leur disputât la possession définitive de biens qui n'avaient jamais été livrés qu'à titre de prêt. L'état des esprits était donc bien changé à cet égard. On ne pouvait guère les ramener à la règle sans les indisposer, et il était prudent, quand l'empereur allait s'éloigner du pays, de n'y laisser que des dispositions bienveillantes. Tel était en effet l'état des choses, depuis trop longtemps, que des concessions semblaient l'unique moyen de resserrer les liens qui rattachaient au trône. Ce furent ces considérations surtout qui dictèrent les capitulaires de Quiercy sur les nouvelles faveurs accordées à la noblesse.

Capitulaires de Quiercy sur la transmission des fiefs.

On y établissait que si, pendant l'absence de l'empereur, un comte venait à mourir dont le fils fût à sa suite dans ce voyage, le prince Louis devait choisir parmi les amis et les serviteurs les plus dévoués du défunt un conseil qui, de concert avec les officiers du comte et l'évêque diocésain, administrerait ce comté jusqu'à ce que, informé du fait,

l'empereur pût lui-même investir le fils des honneurs de son père.

Si ce fils est encore trop jeune pour avoir suivi le monarque, il lui sera formé un conseil d'administration avec lequel il gouvernera le comté, et l'empereur, instruit au plus tôt, délivrera des lettres de concession par lesquelles le jeune comte sera nanti de l'héritage aux charges et aux honneurs de son père.

L'hérédité des fiefs est instituée.

Un article spécial réglait aussi que si, après la mort de l'empereur, quelqu'un de ses fidèles voulait renoncer au monde et entrer dans la vie religieuse, il pourrait transmettre sa dignité et ses honneurs soit à son fils, s'il en a, soit à tout autre membre de sa famille qu'il croira plus capable de les faire valoir (a). Voilà bien l'hérédité instituée, et en de tels termes qu'il n'est plus permis de l'abolir. Que l'usage en eût été consacré dans le passé; qu'on ne dût pas regarder ces décrets comme une innovation absolue (2), toujours est-il que c'était bien là fortifier trop tôt et sans assez de précautions contre le caprice des interprétations, une puissance secondaire qu'on asseyait près du trône en exposant celui-ci à une sorte de rivalité. Quand les conspirations manifestaient si souvent le mécontentement de l'ambition et de la jalousie; quand des forteresses s'élevaient sur tous les points culminants du royaume pour y devenir, malgré le roi, autant de refuges contre ses répressions pour des leudes pressés de s'affranchir, on ne pouvait voir dans ces prodigalités d'un souverain comme Charles le Chauve qu'une faiblesse pleine d'imprévoyance et une très fausse politique dont il se fût repenti le premier s'il eût survécu à de si imprudentes mesures. Et son système était si complet à cet égard, les conséquences comme principe d'hérédité désormais définitivement établi en devaient résulter si clairement, que l'empereur lui-même, dans le capitulaire suivant, songeait à en agir ainsi à l'égard de ses vassaux,

Sans assez de précautions contre ses abus.

(a) *Capit. Caroli Calvi,* dans Duchesne, II, 449.

et ordonnait aux ducs, aux comtes, aux seigneurs et aux évêques d'agir ainsi avec les leurs (a).

Comment l'Aquitaine entre dans ces nouvelles dispositions.

Or, parmi ces comtes et ces seigneurs étaient en plus grand nombre ceux de l'Aquitaine pourvus de gouvernements amovibles, entièrement à la disposition des monarques et sur lesquels ceux-ci n'avaient qu'un simple droit de souveraineté secondaire toujours soumis à une autorité supérieure. Notre Poitou était dans cette catégorie : il fallait y joindre le Bigorre, le Béarn, les pays Basques, le duché et les Marches de Gascogne, le comté de Toulouse, et au-delà de la Loire, la Bretagne, la Flandre, et au centre de la Neustrie, les provinces possédées par les enfants de Robert le Fort. Nous voyons d'ici poindre l'indépendance de notre province qui ne tardera pas à se faire une place illustre parmi ces inféodations de vastes et riches territoires à des familles qui marcheront de pair avec les rois (b).

Vassaux et arrière-vassaux.

Ce sont ces mesures que Louis le Bègue, heureux de se voir débarrasser des premières difficultés de son règne, sanctionna pleinement envers tous ceux qu'elles élevaient à son niveau. Les rois faibles ne savent que s'embarrasser davantage en présence de la force qui leur résiste ; c'est pourquoi il ne se contenta pas de rendre inamovibles les comtes, les ducs et autres grands dignitaires dont les enfants pouvaient hériter des dignités de leurs pères, il étendit ces privilèges aux places inférieures et jusqu'aux possesseurs des terres assujetties à un service personnel et à des redevances de denrées et d'argent. Ce fut l'origine des vassaux et arrière-vassaux, ces derniers tenant de seconde main le sol qui relevait d'un seigneur principal, lequel s'engageait lui-même, à ce titre, à protéger ses inférieurs quant à leur vie, leurs biens, leur honneur et leur liberté. Le service militaire, au premier appel du suzerain, devenait obligatoire, et les vassaux devaient le suivre

(a) Duchesne, *ub. sup.* — Baluze, *Capitul.* — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 453 et suiv.

(b) V. Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 305.

partout où il marchait, à l'exception des cas de rébellion contre le souverain, ou de trahison évidente de ses droits. On voit naître ici le grand principe de la féodalité militaire qui devait faire bientôt de cette nation, fuyant affolée devant les Normands, un peuple guerrier, brave, discipliné, et sérieusement imbu de cette vie d'activité, de travail et d'esprit patriotique d'où devait sortir la France de Philippe-Auguste, de saint Louis, de François Ier et de Louis XIV.

Les développements de ce nouveau système ne se firent pas sentir instantanément; ils n'arrivèrent qu'avec certaines gradations, que nous suivrons en leur lieu; mais on voit déjà que ce nouveau régime devait avoir ses avantages que nous ne tarderons pas à constater. Il importait de les indiquer à leur naissance, afin de mieux comprendre les progrès que nous lui verrons faire plus tard.

Emmenon et Bernard de Poitiers;

Parmi ceux qui étaient le plus opposés au nouveau roi et qui entraient le plus avant dans l'inimitié que lui avait vouée l'impératrice Richilde, se trouvait Emmenon, qui prenait le titre de comte, parce que son père l'avait été, comme nous l'avons dit, jusqu'en 839. Il était frère de Bernard II, marquis de Gothie, qui était le vrai comte de Poitiers, et d'Ebles, abbé de Saint-Hilaire. Mais sa position équivoque et les intrigues du temps auxquelles il se trouva mêlé au milieu d'une parenté nombreuse et remuante, l'éloignaient naturellement du Poitou, dont le véritable comte était son frère, et le rapprochaient du centre politique où s'agitaient les grands intérêts des passions ambitieuses. Il n'avait pas été de ceux gratifiés par Louis dans cette distribution de fiefs prodigués de toute part; en cela il fut traité comme ses alliés, c'est-à-dire entièrement négligé. Sa conduite et celle de ses parents, de ses amis aussi mécontents que lui de cette sorte de dédain affecté, devint une première preuve de ce que les rois pourraient attendre bientôt, et à plus forte raison, de sujets élevés au rang royal. Pendant que le marquis de Gothie, aidé de ses frères, de Geoffroy, comte du Maine, et de ses enfants,

Ils se soulèvent contre le roi.

agissaient hostilement sur plusieurs points à la fois de la Neustrie, Emmenon s'emparait du comté et de la ville d'Evreux (a). Le Berry, la Bourgogne furent également envahis et soulevés contre le roi. Heureusement pour lui que Hugues, fils de Robert le Fort, lui amena du secours, lui fit passer la Seine avec lui, reprit le comté d'Evreux sur Emmenon, et prépara une prompte paix.

Nous avons vu en quelle détresse le brusque retour en France de Charles le Chauve et l'impossibilité où il s'était vu d'aider le Pape Jean VIII contre les Sarrasins, avait laissé les Etats de l'Eglise. Ce défaut d'assistance avait encouragé les trahisons de Lambert, duc de Spolète, et d'Adalbert, marquis de Toscane. Il força aussi le Pape à chercher un asile en France. Il se rendit à Troyes pendant que le roi était malade à Tours. Dans ces conjonctures, Bernard de Gothie, celui à qui le roi, malgré les justes griefs suscités par sa conduite, n'avait rien ôté ni de son comté de Poitou, ni de son marquisat, persistait dans sa révolte, ravageait le Berry sous prétexte de droits à sa possession, et se faisait excommunier par le Pape pour avoir refusé de comparaître au concile de Troyes ouvert le 11 août 878, refusant même de restituer le bien qu'il avait ravi à plusieurs Eglises, particulièrement à certaines du Berry, où il n'avait pas voulu laisser entrer le nouvel archevêque Frotier de Bordeaux, qui, sans doute, n'avait pu épouser sa querelle et seconder ses intérêts. On reprochait aussi à Bernard de s'approprier les domaines de ses vassaux. Le concile lui avait donné trente jours pour se rendre à ses injonctions en renonçant à ses injustices : il n'en persévéra pas moins dans sa révolte, et, confiant dans les troubles de France et d'Italie qu'il ne regardait pas comme finis, il se tint sur la défensive jusqu'à l'année suivante, où nous le verrons victime enfin de ses propres excès (b).

Révolte ouverte de Bernard.

Concile de Troyes.

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 89. — Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 314. — La Fontenelle, 356.

(b) Adhémar de Chabanais. — *Annal. Bertin.* — *Chronic. Malleac.*, in h. ann.

Nouvelles intrigues de Frotier pour le siège de Bourges.

Une autre affaire intéressante pour notre province se traita à ce même concile où assista l'évêque de Poitiers Ecfroi, et fit ressortir une fois de plus l'esprit d'intrigue qui animait le nouvel archevêque de Bourges. On sait que Frotier avait été placé sur ce siége provisoirement et par une concession du Saint-Siége, qui voulait qu'au retour de la paix, et quand son diocèse de Bordeaux serait délivré des Normands, le titulaire y reprît l'administration de son Eglise. Mais le prélat n'enviait pas du tout ce revirement. Après s'être fait l'ami du roi, il songeait à se faire bien venir du Pape. Plusieurs canons avaient déjà exprimé l'antique doctrine de l'Eglise sur les translations épiscopales, déclaré de nouveau que les Siéges étaient incommutables, et tout ce qu'on avait dit sur ce point était une évidente allusion à ce qui regardait Frotier et ses préférences pour une position plus sûre et plus fructueuse. Or, une occasion de faire sa cour lui fut donnée, qu'il embrassa ardemment, mais qui ne réussit pas mieux à consolider ses affaires.

Il tente de tromper le Pape.

Pendant que se succédaient les sessions du concile de Troyes, Adalgaire, évêque d'Autun, non moins cupide et déloyal que Frotier, s'entendit avec lui pour fabriquer une fausse charte d'après laquelle Charles le Chauve aurait donné au Saint-Siége, sous le pape Adrien II, les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés, possédées l'une et l'autre par l'abbé Goslin. Leur but était de faire perdre à celui-ci les deux magnifiques bénéfices, espérant les tirer pour eux-mêmes bientôt après des mains du Pape. Jean VIII ignorait parfaitement cette donation; mais, sur ce que les deux complices la lui présentèrent comme un titre à revendiquer pendant son séjour en France, il crut agir selon la justice de demander l'accomplissement de la charte. Toutefois trop de gens savaient les menées des deux prélats. Le roi éclaira sur ce point le Souverain-Pontife, et il fallut tout l'embarras où se trouvaient les affaires importantes du Saint-Siége et du royaume pour que les deux

coupables ne fussent pas sévèrement châtiés de leur félonie. Au concile, d'ailleurs, on était mal disposé contre Frotier surtout, à l'égard duquel de nouvelles plaintes étaient venues de Bourges, où il était détesté pour ses injustices et les méfaits de son administration. On demandait à grands cris qu'il fût renvoyé à Bordeaux, où les païens ne dominaient plus ; on répétait que sa translation n'avait été que conditionnelle : toutes raisons qui, jointes aux principes posés dans le concile par Hincmar de Reims et d'autres Pères aussi peu favorables à Frotier, ne contribuèrent pas peu aux graves désagréments qu'il allait subir peu de temps après (a).

L'Eglise de Poitiers protégée par le pape Jean VIII contre la tyrannie des seigneurs

Il arriva pendant la tenue de ce même concile quelque chose de plus heureux pour l'Eglise de Poitiers. Ecfroi, qui en occupait le Siège depuis que Frotier était à Bourges, exposa au Pape que les biens et les dépendances de son Eglise cathédrale, outre ce qu'ils avaient eu à souffrir des Normands (b), étaient souvent envahis et dévastés par des vassaux plus ou moins puissants, mais toujours enhardis par le sentiment de leur force et de la faiblesse des persécutés. Il y avait longtemps que duraient ces outrages. Le Pape adressa de Troyes même, le 30 août 878, un bref par lequel il défendait d'envahir ou de dévaster les biens et dépendances de la ville de Poitiers, et ordonnait que toute action intentée à ce sujet contre l'évêque serait portée immédiatement devant la cour de Rome: le pape prenait sous sa protection spéciale tous les biens appartenant à cette Eglise, ainsi que Ecfroi et ses successeurs, afin d'assurer leur tranquillité et leur indépendance. Il y avait aussi obligation expresse aux ravisseurs de restituer immédiatement les biens usurpés, et les peines canoniques de l'excommunication et du retrait de certains privilèges étaient portées

(a) *Gallia christ.*, VII, col. 359 et 429. — Félibien, *Hist. de Saint-Denys*, in-f°, p. 98. — Labbe, *Concil.* IX, 313. — Fauveau, *Calendrier manuscrit de la cathédrale de Poitiers*, p. 231.

(b) Depping, *Invasions des Normands*, p. 174.

par le fait même contre les réfractaires à ces justes revendications (3). Qui ne voit ici combien l'accord des deux puissances servait les intérêts de la société, et quelle force tirait de la juridiction spirituelle l'autorité battue en brèche des princes dont le pouvoir s'écroulait devant la tyrannie de la force?

Confirmation des privilèges de Charroux.

Les monastères n'étaient pas mieux traités que les cathédrales, et celui de Charroux avait des difficultés de plus d'une sorte avec ces mêmes seigneurs que ne rebutait aucun genre de malversation. Les évêques eux-mêmes avaient sans doute cherché à y dépasser leurs pouvoirs en empiétant sur les privilèges canoniques des abbés. Nous ne serions pas éloigné de croire, en cherchant vainement sur qui pourraient porter ces griefs exprimés dans les lettres de Jean VIII datées du 27 septembre, que le passage de Frotier dans l'administration diocésaine aurait été quelque peu marqué dans la célèbre abbaye par des prétentions qu'on lui aurait souffertes peu volontiers. Nous savons au reste qu'il avait été abbé de Charroux jusqu'en 874, et il pourrait bien se faire, eu égard au caractère du personnage, qu'il eût été moins difficile quant aux licences qu'il s'y serait permises, que lorsqu'il s'agissait de défendre ses droits contre les attaques d'autrui. C'était, en tout cas, pour prévenir le retour de telles idées que l'abbé Grinfier avait sollicité les moyens de s'abriter près du Saint-Siège. C'est pourquoi les lettres apostoliques, en prenant la sainte maison sous son patronage spécial, interdisaient à toute personne, de quelque rang ou condition qu'elle fût, de rien distraire de la dotation ou des avantages possédés par elle. Roi, prêtre ou comte devait la respecter dans son existence et ses biens. Les évêques eux-mêmes devaient s'y interdire toute visite épiscopale ayant un caractère officiel, même sous prétexte d'y avoir été appelés : c'est qu'on voulait éviter par cette clause que la faiblesse de quelque abbé plus condescendant, tournât plus tard à l'infraction de cette règle. Un autre point d'une haute gravité ne devait pas être oublié

afin d'empêcher à l'avenir un abus toujours regrettable : on n'y pourrait donc élire d'abbé que celui qui aurait été choisi par les religieux. C'était fermer la porte aux abbés laïques, et s'opposer à ce qu'un favori de la cour ou d'un grand personnage amenât après lui dans la communauté, avec un titre illégitime, toutes les conséquences d'une déplorable intrusion (a).

Ces faveurs n'avaient pas été seulement accordées par le Souverain-Pontife aux illustres personnages que nous connaissons. Il était à Poitiers un autre établissement qui avait beaucoup souffert des ravageurs de l'époque, lesquels n'étaient pas seulement, comme nous l'avons vu, ces païens nomades devant lesquels tout fuyait épouvanté, mais en plus ces autres déprédateurs indigènes dont l'émancipation dès longtemps commencée laissait autant de crainte aux paisibles propriétaires que les ennemis les plus acharnés. Notre monastère de Sainte-Croix avait aussi des antagonistes, et des précautions à prendre contre les voleurs de ses prieurés de la campagne et des domaines dépendant de la communauté. L'abbesse Rotrude était morte ; nous croyons que l'abbesse Eva, qui lui succéda en 877, était aussi de la famille royale. Toujours est-il qu'elle obtint de Louis le Bègue, dès le commencement de son règne, la confirmation des chartes accordées sous ses prédécesseurs pour l'abbaye de Sainte-Croix et le Chapitre de Sainte-Radégonde, sécularisé depuis quelques années. Ce diplôme était du 4 juillet (b). Outre le droit qu'il confirmait aux religieuses de procéder à la nomination de leur abbesse, il reconnaissait aussi à la communauté la possession légitime et inaliénable par qui que ce fût d'un certain nombre de villas dont nous ne connaissons plus que celle de Berthegon, lesquelles leur avaient été données par Charles le Chauve (c).

Et de ceux de Ste-Croix.

L'abbesse Eva.

(a) Mabillon, *Annal. Bened.*, ad ann. 879. — *Annal. Bertin.*, ad ann. 878. Notre *Hist. de l'abbaye de Charroux*, p. 76, 462 et sv. — D. Fonteneau, IV, 43.

(b) D. Fonteneau, V, 527. — D. Bouquet, IX, 404.

(c) *Berthegondo, Bertegonium*. (V. ci-dessus, t. I, p. 500.)

Origine de la paroisse de Berthegon.

Ce village de Berthegon indique par son nom seul un endroit fort ancien et d'origine celtique, fortement défiguré dans les chartes, à travers les siècles. Il était de la viguerie de Loudun, et figure dans un faux acte de 560 attribué à Clotaire I[er] et à ses fils. Nous voyons ici, pour la première fois, son nom qui lui vient d'un petit ruisseau né au bois du Bouchet, à deux kilomètres au Sud, et qui va au Nord grossir la Mable, coulant avec lui dans cette direction vers Richelieu. Une église d'abord romane, et remaniée plusieurs fois, y fut, dès le principe, sous le vocable de Notre-Dame de l'Assomption, et du patronage du Chapitre de Sainte-Radégonde, qui y nommait et était seigneur du lieu. Après le diplôme que nous venons de citer, son plus ancien titre date de 985. Le bourg et une partie de la paroisse dépendaient du Loudunais, et le surplus de la baronnie de Faye-la-Vineuse en Anjou. En 1790, la cure était de l'archiprêtré de Faye ; elle fut abolie comme tant d'autres, mais rétablie en 1845. Une ancienne léproserie de Saint-Vincent y avait été fondée au moyen âge, et sans doute avant le XIII[e] siècle. Elle fut réunie en 1700, faute de malades, à l'hôpital de Loudun (a).

Château de Vayolle.

Le château de Vayolle (b) fut construit à l'époque de la Renaissance. Il se distingue encore par ses tourelles groupées, à toitures aiguës et pittoresques, sur les confins de la paroisse de Berthegon et empiétant un peu sur celle de Saires, vers le Sud. En 1080, une rente de deux sous était due sur ce château au chefcier du Chapitre de Saint-Hilaire ; d'autres, plus tard, au Chapitre de Sainte-Radégonde. En 1558, on connaît aussi la Vayolle sous le nom de la Judatière, nom sans doute de quelque propriétaire.

Berthegon est aujourd'hui du canton de Monts-sur-Guesne, et n'a guère que de 4 à 500 habitants (c).

(a) Redet, *Diction. de la Vienne.*

(b) *Valolia,* dans les chartes.

(c) Redet, *Diction. de la Vienne.* — Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers.* — *Chartrier de Saint-Hilaire,* I, 104.

Revenons aux événements de cette année. L'excommunication n'avait pas porté bonheur à notre Bernard de Gothie. Proscrit, dépouillé de ses biens et de ses titres par une confiscation légale que lui avait attirée son refus d'obéissance à l'Eglise et au roi, craignant de tomber aux mains de quelque officier dépêché contre lui, il se tourna vers la Bourgogne, où il était pourvu du comté d'Autun. Après y avoir mené quelque temps une vie vagabonde et cachée, mis hors la loi par toutes les sévérités qu'il s'était attirées, il finit par n'avoir plus de ressources contre la crainte d'une surprise que de s'entourer de quelques gens sans aveu, et de se livrer au pillage. Il devint pendant quelque temps le fléau de la contrée. Le roi se décida à marcher contre lui; mais, tombé malade lorsqu'il était à peine parti, il se vit forcé de demeurer à Troyes, et confia le commandement des troupes à son fils aîné Louis, qui n'avait que quinze ans, mais à qui furent adjoints le duc Boson, oncle du roi, et Bernard, comte d'Auvergne. Celui-ci était chargé spécialement d'exécuter la sentence de confiscation, les biens confisqués devant se partager entre lui et d'autres seigneurs. On ajouta même en sa faveur aux fiefs de Septimanie le titre de marquisat, puis on le nantit des autres possessions qui s'y rattachaient, sauf le Poitou, dont nous allons voir le nouveau maître (a). Revers du comte Bernard II.

Il y eut entre Bernard et les généraux envoyés contre lui plusieurs engagements, des marches et contre-marches dans lesquels il n'eut aucun avantage. Lassé enfin de ces efforts inutiles, il parvint à s'éloigner du pays après avoir vu ses troupes dispersées, et disparut quelque temps après de la scène où il devait bientôt s'effacer définitivement (b).

En frappant Bernard pour sa félonie, Louis le Bègue n'oublia pas les dernières conventions faites à Quiercy avec les seigneurs. Aussi, après avoir d'abord désigné à sa Son fils Raynulfe, comte de Poitou.

(a) *Annal. Bertin.*, ad h. ann. — Joann. VIII, *Epist.*, apud Belly, *Comtes de Poict.*, 194 et suiv.

(b) *Ibid.* — Mauléon, II, 320.

place dans le comté de Poitou son oncle Boson, il régularisa ces arrangements pris un peu à la hâte, et, laissant à Boson la Provence ou l'Aquitaine occidentale, il rendit le Poitou au fils aîné de Bernard, Raynulfe II (4), consacrant ainsi, malgré l'indignité du père, les droits acquis aux enfants dans la diète nationale. C'était la première fois que ce principe était appliqué chez nous, et désormais, à part une exception que nous aurons soin d'indiquer, et que les événements ménageront un peu plus tard, la ligne de succession naturelle va se suivre jusqu'à la fin dans la famille de nos comtes qui, on se le rappelle, descendaient par les Bernard de Septimanie de saint Guillaume, premier fondateur de Gellone.

Deux anonymes hagiographes de l'abbaye de Saint-Savin.

Nous avons parlé en son temps (a) de la mort glorieuse de saint Marin, sacrifié en Savoie par les Arabes, et dont Charlemagne avait procuré les reliques à son abbaye de Saint-Savin. Il y eut vers le temps où nous voici arrivés, c'est-à-dire dans le dernier quart du IXe siècle, un ou deux moines de ce monastère qui écrivirent l'un une légende de ce saint, l'autre une histoire de l'Invention de ses reliques. Au jugement d'écrivains judicieux et qui font loi dans notre littérature sacrée, ces deux morceaux n'ont rien de remarquable que leur obscurité et l'incertitude des témoignages dont le vague est loin de satisfaire une critique éclairée. Mabillon a pourtant inséré ces deux pièces, privées également de chronologie et d'intérêt historique, dans ses *Annales Bénédictines* (b), et Dom Rivet en a parlé avec quelque détail dans son *Histoire littéraire*. Nous ne saurions donc rien de bien positif sur la valeur de cette légende et le fond historique dont on l'a composée, si, dans ces derniers temps, nous n'avions pu nous en procurer des données plus authentiques, découvertes dans le diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, et qui nous ont servi à

(a) Ci-dessus, *ad ann.* 725.

(b) Tome V, p. 676.

établir une histoire positive de ce saint (a). Nous avons dû signaler ici néanmoins les deux précis appartenant à notre histoire littéraire, car elles sont une page sinon intéressante, au moins à ne pas laisser effacer. Tout ce que nous avons dû lire et étudier sur cette époque pour former avec soin ces annales qui nous occupent prouvent du reste que les troubles de ces années, qui se succédèrent en ce siècle sanglantes ou agitées de tant de catastrophes, furent peu favorables à la littérature et aux écoles. C'est à peine si dans le fond de nos provinces moins éprouvées, et dans quelques monastères ou ignorés dans les montagnes ou plus capables de se défendre par leurs hautes murailles, un petit nombre d'esprits occupaient leur plume de travaux utiles. Et encore voyons-nous qu'ils n'y réussissent pas toujours.

Mort de Louis le Bègue.

Louis le Bègue, que nous avons vu rester malade à Troyes pendant que son fils et ses généraux allaient réduire Bernard dans le comté d'Autun, vit son mal empirer vers la fin de mars 879 et se fit porter à Compiègne, où il mourut le 10 avril, qui était le vendredi saint. Il laissait deux fils, Louis, l'aîné, et Carloman, tous deux issus de son premier mariage avec Ausgarde, qu'il avait épousée malgré son père, et que celui-ci l'avait forcé de répudier. Marié ensuite avec Adélaïde, sœur de Wilford, abbé de Flavigny (5), il la laissait enceinte d'un troisième fils qui devait être un jour Charles, troisième du nom, surnommé *le Simple*.

Embarras de sa succession.

Chose étrange, et qui fait bien voir la vanité des calculs humains, Louis le Bègue avait décrété pour ses grands vassaux l'hérédité de leurs dignités princières, et il ne put assurer son fils aîné contre les chances du mauvais vouloir de ses sujets. Se sentant près de mourir, il avait envoyé à Louis les ornements royaux. L'en revêtir ainsi, c'était procéder à une véritable intronisation ; mais les mécontents, parmi lesquels on comptait tant de favoris comblés de biens

(a) Cf. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*, Préface, p. XIII.

et d'honneurs, prétendirent que Louis n'était pas légitime, puisque sa mère avait été épousée malgré l'opposition de Charles le Chauve (6). Ils offrirent la couronne à Louis de Germanie. Louis et Carloman ne trouvèrent pas de meilleur moyen d'éluder la difficulté que d'abandonner à leur compétiteur, qui avait déjà passé le Rhin pour profiter de cette révolte, toute la portion de la Lorraine que bornaient l'Escaut et la Meuse ; après quoi, ils se firent couronner tous deux dans l'abbaye de Ferrières en Gâtinais.

Comment elle est partagée en deux royaumes.

Boson, duc de Provence, aimait Louis III et surtout Carloman, à qui sa fille Ingelberge avait été fiancée l'année précédente. Il les vit avec satisfaction monter sur le trône, car il espérait les voir favoriser le projet qu'il avait toujours caressé de se faire du duché de Provence un royaume qu'il rendrait ensuite héréditaire. Les deux jeunes rois, qui s'entendirent toujours très cordialement, chose assez rare pour qu'on l'admire, s'étaient partagé le royaume et en avaient fait deux : l'un fut composé, pour Louis, de la Neustrie, avec la partie de l'Austrasie qui n'avait pas été cédée à l'Allemagne, et l'autre, pour Carloman, des anciens royaumes de Bourgogne et d'Aquitaine. Ce fut donc à Carloman qu'appartint le Poitou, et notre comte Raynulfe II devint son vassal.

Boson se fait roi de Provence.

Boson semblait très dévoué à ce double règne, les deux frères ayant des qualités qui les faisaient généralement aimer, et les liens de leur parenté avec lui paraissant une raison de plus pour cimenter cet attachement. Mais qui peut longtemps compter sur les meilleurs amis, quand les passions viennent se glisser entre eux ? Boson avait une femme ambitieuse, fille de l'empereur Louis II qui avait régné en Italie. Elle ne supportait qu'avec peine de n'avoir qu'un titre subalterne, et que son époux fut soumis aux devoirs de vassal. Elle lui inspira le désir d'être roi. On a dit que les conseils du pape Jean VIII ne lui manquèrent pas en cette occasion. Rien ne semblait plus naturel que le Pape, voyant en Boson un prince tout voisin de l'Italie

et bien disposé pour le Saint-Siége, songeât à en faire un protecteur de l'Eglise, privée alors de beaucoup d'appuis qui ne lui venaient pas. Il y a loin de là à conseiller une révolte contre un suzerain dont le Pape, d'ailleurs, n'avait pas à se plaindre et devait, au contraire, tout espérer. On ne peut donc pas l'accuser d'avoir poussé Boson à se prononcer dans ce sens et à prendre la couronne (a). Les excitations de la duchesse de Provence auraient suffi, si le duc lui-même ne s'y était pas senti porté. Il prit donc son parti, et, ayant convoqué vingt-trois évêques de son territoire à Mantaille (b), château de sa juridiction entre Vienne et Valence, il s'y fit couronner en présence d'une nombreuse assemblée. Il y eut là une sorte de séduction patriotique et de vanité locale par laquelle les masses, et les princes, bien plus encore, se laissent séduire et arrivent à des changements faciles à opérer quand les principes du droit public ne sont pas encore élucidés à tous les regards. C'est pourquoi sans doute les évêques de Provence adhérèrent à cette nouvelle constitution de leur pays. Quoi qu'il en soit, ce fut de ces vingt-trois diocèses que se composa le nouveau royaume, qui s'étendit de la sorte depuis Châlon-sur-Saône jusqu'aux Alpes. Boson s'attribuait en outre une partie de la Bourgogne transjurane et quelques contrées à l'Occident du Rhône qui furent connues dans la suite sous le nom de Languedoc (c). Les peuples de ces contrées, avec plus ou moins de raison, adoptèrent assez volontiers ces changements. C'est souvent une légèreté bien funeste qui porte les populations à vouloir ou à accepter ces fragiles nouveautés.

Les Normands battus par Louis et Carloman.

Mais tout cela n'était pas autre chose que l'usurpation d'un titre et d'un pays que rien ne donnait le droit de posséder. Le sentiment de ce droit qui attachait les leudes

(a) Cf. Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise*, XII, 384 et suiv.

(b) Hameau de 300 habitants, dans le canton d'Annegron (Drôme).

(c) Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 328.

à la grandeur de l'Etat, peut-être la jalousie de quelques-uns, mais surtout l'impression de ce mauvais exemple, dangereux autant que hardi, firent comprendre aux deux rois qu'il y avait des moyens à prendre. Ces deux frères, d'un caractère égal, dévoues l'un à l'autre, et que leur jeunesse n'empêchait pas de se montrer dignes du trône, se disposèrent à résister par les armes. Mais comme ils s'y préparaient, ils furent prévenus que les Normands, après avoir suivi le cours de la Loire, s'étaient répandus en grand nombre dans le Poitou et le Berry, qu'ils mettaient à feu et à sang. Raynulfe II était alors en Poitou, et n'avait pu suffire à leur opposer les Aquitains, tournés d'ailleurs en grande partie du côté du roi de Provence et ne devant marcher qu'à sa suite. Celui-ci, il est vrai, avait en de telles conjonctures une position embarrassée. Aussi, quelques difficultés que Louis et Carloman aperçussent dans ces complications, ils n'hésitèrent pas à se porter contre l'ètranger, et ils marchèrent résolûment vers le péril. Le 30 novembre 879, les deux rois rencontrèrent l'ennemi vers l'embouchure de la Vienne, à l'endroit où elle sépare Candes (7) de Montsoreau (8). Une action s'engagea, et, grâce aux efforts bien entendus des jeunes princes, qui y furent très braves, et de leurs généraux, qui s'y montrèrent habiles, une défaite éclatante força les Normands à prendre la fuite en laissant sur le terrain neuf mille morts. Hugues, fils de Robert le Fort, se signala notamment dans cette affaire. Judicaël, chef des Bretons qui s'étaient joints au roi de France, ayant été tué pendant le combat, Hugues vint se placer au milieu d'eux, releva leur courage, et mit les Barbares dans une déroute complète. Ceux-ci se dérobèrent à la hâte, et, ayant rejoint leurs vaisseaux, ils regagnèrent la pleine mer.

Fondation de la ville et du château de Mauléon, dite ensuite Châtillon-sur-Sèvre.

De cette époque, sans qu'on en sache précisément l'année, mais très certainement après 878, date l'apparition dans le Poitou de la famille de Mauléon, dont nous avons maintenant à parler. Originaires de ce petit pays de

Gascogne qu'on appela jusqu'en 1789 la Soule, leur ville principale était Mauléon (9). Cette petite ville fut d'abord une vicomté dont les seigneurs remontaient jusqu'au VIIe siècle par une tige dont la racine se rattachait à Dagobert Ier, roi de France, et à Clotaire II, second fils de Caribert, devenu roi de Toulouse et d'Aquitaine en 628. Deux siècles et plus virent les descendants de ces fiers Aquitains se mêler aux grandes choses que les chroniqueurs du temps ne racontent qu'en attestant de plus en plus cette lignée dont les diverses branches se dintinguèrent et formèrent jusques en Poitou des alliances de famille qui amenèrent leur établissement dans le pays. Une branche sortit de cet infortuné Hatton, à qui son frère Hunold, duc d'Aquitaine, avait fait arracher les yeux en 745. Pendant qu'un des petits-fils de Hatton, Wandrégisile, comte de la Marche de Gascogne, fondait sur la frontière d'Espagne le célèbre monastère d'Alaon et élevait le château de Wandres, dans la vallée de Thénas, il augmentait sa famille de plusieurs enfants, dont l'aîné, Aznar, avait pour troisième fils un Arnold qui devint la tige des Mauléon de Poitou, car il se vit nanti de la succession, dans ce pays, de son aïeul Hatton, et posséda ainsi entre autres terres considérables, l'île de Ré, la Rochelle, Talmont, et s'allia bientôt, par lui ou ses enfants, aux puissantes familles de Thouars et de la Trémouille. C'est ce même Arnold qui était vicomte d'Herbauge lorsque les Normands vinrent dévaster l'Aquitaine et le Poitou une fois de plus en 877. Il ne paraît pas qu'il se soit résigné alors comme tant d'autres à les voir revenir sans leur opposer pour lui et pour ses voisins une défense respectable. Dans ce but, il se bâtit une ville, fortifiée d'un château, au bord de la petite rivière du Loing, à deux lieues Est de la Sèvre Nantaise. Cette localité, ainsi pourvue, pouvait donc devenir un poste avancé contre les invasions des frontières septentrionale et occidentale du Poitou en cas d'une nouvelle invasion de la Loire par les Normands. La ville et le

château devinrent importants et vivifièrent dès lors les campagnes environnantes, où les habitants se multiplièrent pour des exploitations agricoles. Dès ces premiers temps, cette seigneurie reçut le nom de la petite capitale gasconne de la Soule, qu'un souvenir patriotique fit appeler Mauléon. Nous le verrons figurer maintes fois avec celui de la famille qui s'illustra, en plus d'une rencontre, par la gloire des armes et les services rendus à la France.

Illustration de la famille de ce nom.

Comme la famille de Mauléon ne peut avoir ici qu'une histoire restreinte, nous complétons autant que possible, et sans préjudice de ce que l'avenir nous en apprendra, ce que nos annales en doivent dire au lecteur en remontant jusqu'à leur origine commune. Dès cette origine, l'abbaye d'Alaon, qui dut à Bernard, l'un d'eux, sa fondation vers le milieu du IXe siècle, fut aussi favorisée par ses descendants, qui trouvèrent dans la charte même de cette fondation les preuves de leur noblesse et de leurs alliances antérieures avec les rois mérovingiens. Au XIe siècle, quand l'usage s'adoptait généralement d'ajouter aux noms propres de personnes celui d'un ou plusieurs fiefs qui devaient bientôt distinguer les familles par leurs branches différentes, un autre Bernard, fils d'Aznar III, prit le nom de sa vicomté de Mauléon; ceux du Poitou l'imitèrent et fondèrent dans leur seigneurie des bords du Loing le monastère de la Trinité. C'est de ce temps que datèrent leurs alliances avec les familles de Châtillon et de Machecoul, qui devinrent très puissantes dans le pays. On y vit figurer pendant les développements historiques du moyen âge, sous les noms d'Ebles, de Guillaume, de Raoul, d'illustres guerriers qui prirent part aux croisades. L'un d'eux, Raoul, fut sénéchal de Poitou en 1174. Puis vinrent les guerres avec les Anglais, auxquels ils résistèrent bravement, mais qu'ils adoptèrent franchement aussi quand les lois de la féodalité leur eurent fait un devoir de les suivre. L'un d'eux reçut de Jean sans Terre le droit de monnayage gardé longtemps comme un privilège de leur

Fondation de la Trinité de Mauléon.

forteresse. Vinrent les guerres d'Italie, où le XVI[e] siècle vit un Jacques de Mauléon servir avec distinction sous le maréchal de Montluc, qui le cite dans ses *Mémoires* comme un des plus vaillants gentilshommes de son armée. Quand apparurent les troubles religieux causés par le protestantisme, des membres de la famille se divisèrent entre les deux partis : celle du Poitou resta catholique, mais n'était pas dans le pays quand les capitaines de Henri IV, alors roi de Navarre, s'emparèrent de Mauléon. La place reçut garnison huguenote, aussi bien que celles voisines de Montaigu, Talmont et plusieurs autres. Notre petite ville, déjà affaiblie depuis longtemps, fut prise d'assaut et démantelée, aussi bien que le château, dont l'importance ne devait jamais se relever. C'est dans cette circonstance que Claude de la Trémouille, duc de Thouars, qui avait abandonné la religion de ses pères, se porta sur la place conquise et s'empara dans le seul couvent des Augustins de vases sacrés et d'argenterie évalués à plus de trente mille livres tournois, ce qui ferait aujourd'hui plus de cent cinquante mille francs de notre monnaie. Les papiers, chartes, terriers et pièces historiques des religieux furent aussi enlevés et brûlés, ce qui nous prive de tous les documents qui nous eussent éclairés sur le passé de la petite ville et de son abbaye. **Mauléon est ruiné par les protestants.**

Après cette ruine, les Mauléon ne se relevèrent que peu dans leurs domaines du Poitou. Les généalogistes et entre autres Saint-Allais, qui n'en a parlé qu'avec une grande négligence, ne disent pas quel rôle ils prirent dans les guerres de religion ; mais il paraît bien par leur genre de relations avec Henri IV et Jeanne d'Albret, qu'ils étaient entrés dans leur parti, entraînés sans doute par leur sympathie pour leur pays d'origine commune. Au reste, c'était dans leur ville qu'en 1563, s'étaient rassemblés pour la première fois les chefs poitevins des révoltés huguenots. Quoi qu'il en soit, et depuis cette époque, la famille se disperse, prenant dans l'armée et à la cour des grades et **Sa famille adopte le Calvinisme.**

des positions qui ne devaient leur manquer ni dans le Nord ni dans le Midi de la France, ni dans les gouvernements militaires de la Normandie et du Centre où les appelèrent autant la confiance des rois que de nobles et riches alliances.

Mauléon érigé en baronnie.

Il paraît bien pourtant que la terre de Mauléon ne fut pas absolument abandonnée, et qu'elle demeura, du moins à titre de propriété féodale, aux mains de quelqu'un de la famille. On la voit en 1637, érigée en baronnie par Louis XIII pour Pierre de Mauléon, seigneur de Saint-Sauvi en Armagnac. Sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, c'est à la cour, dans les armées et dans la marine qu'on voit la famille se distinguer. C'étaient les dernières lueurs que cette noble maison jetait sur notre province. En 1736, la terre fut achetée par le comte de Châtillon, baron d'Argenton, d'une autre famille poitevine, alliée des Montmorency, qui s'y était fixée au xve siècle, après son mariage avec Catherine de Châtillon, et qui tirait son nom de la ville de Châtillon-sur-Marne. Ses ancêtres avaient suivi Philippe-Auguste en Palestine et s'étaient distingués jusqu'à lui par des actions d'éclat dans les guerres, les charges qu'ils y avaient acquises et leurs riches et puissantes alliances. Louis XV érigea pour celui-ci, qui était maréchal de camp de ses armées, la terre de Mauléon en duché-pairie, et lui permit de changer son nom en celui de Châtillon-sur-Sèvre, qu'il a toujours gardé depuis. Les généalogistes perdent cette famille de vue depuis 1777. Elle avait pour armes : *de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or.*

Prend le nom de Châtillon-sur-Sèvre.

Ses dernières épreuves.

Quand la Révolution eut fait éclore les malheureuses guerres de la Vendée, qui remplirent ce noble pays de décombres et de sang, les troupes de la Convention ruinèrent la ville, le château et l'abbaye, ce qui n'empêcha pas le sol de reverdir et les traditions de se relever aussitôt que le rétablissement de l'ordre le leur eut permis. Alors la petite ville recouvra une sorte de prospérité relative, et ce bien-être s'augmenta de telle sorte qu'après avoir été

réduite, en 1801, à une population de quatre à cinq cents âmes, elle en possède aujourd'hui quinze cents, et est un des chefs-lieux de canton les plus agréables de la contrée (10).

Reprenons maintenant la suite des événements qui se passèrent après la victoire du 30 novembre.

Après leur victoire de Candes, Louis et Carloman sentirent le besoin, pour ôter tout prétexte à de nouvelles contestations, et avant de marcher décidément contre Boson, de s'entendre avec les souverains des pays limitrophes. Et pour bien comprendre ici à qui ils durent s'adresser, il faut rappeler en quelques mots quel était, à la mort de Louis le Bègue, l'état de la maison Carlovingienne, dont la connaissance expliquera bientôt plus clairement les liens qui la rattacheront encore à l'Aquitaine et à notre pays. **Etat de la maison carlovingienne à cette époque.**

Cette famille se divisait en deux rameaux, l'un, issu de Charles le Chauve, avait pour rejetons les deux princes, Louis et Carloman dont nous venons de voir la position au IXe siècle ; l'autre branche, issue de Louis le Germanique, second fils de Louis le Débonnaire, était représentée par trois rameaux qui avaient pour chefs : 1° Carloman, roi de Bavière ; 2° Louis II, roi de Saxe ou de Germanie ; et 3° Charles III, dit *le Gros*, à cause de son obésité, roi de Souabe et d'Italie [a]. Quelque peu de pretentions que ces trois princes eussent à la succession de Louis le Bègue, qui laissait deux fils reconnus d'avance pour ses héritiers, une puissante faction poussée par Bernard II, dépossédé de son marquisat de Septimanie et de ses autres dignités, tendait à renverser l'ordre légitime et à venger le chef abattu et révolté en appelant au trône un des princes Carlovingiens qui régnaient en Allemagne. Ebles, frère de Bernard, et abbé laïque de Saint-Hilaire, son oncle Goslin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, Conrad, qualifié comte de Paris et d'Auxerre, étaient les trois **Conjuration de Bernard II contre les deux rois.**

(a) *Art de vérifier les dates*, V, 473 et suiv.

adeptes que Bernard avaient attirés à sa cause. On voit combien l'esprit de rébellion servait en ces malheureuses circonstances les passions personnelles dans ces ambitieux nourris de vanités et de convoitises à l'école des gouvernements passés.

Les deux rois entrent en campagne contre Boson.

Ces conjurés s'étaient entendu surtout avec Louis, le roi de Germanie et de Bavière, pour lui faire envahir les provinces de France. Goslin et Conrad lui avaient surtout promis de le seconder, mais, par une raison qu'on ne sait pas, ils restèrent dans l'inaction quand déjà le prince traversant les frontières sans obstacle se trouvait avancé jusqu'en Picardie. Là, il apprit que les deux rois venaient de battre les Normands et marchaient vers lui à grandes journées; il eut peur et songea à un arrangement. On convint de mieux s'entendre, et une réunion fut indiquée pour le mois de juin suivant à Gondreville, maison royale sur la Moselle, où l'on traiterait d'une paix stable entre tous les descendants de Charlemagne.

Mort de Bernard II, ancien comte de Poitou.

Louis, étant tombé malade, n'y put venir que par ses ambassadeurs; les autres rois de la famille y assistèrent, et, après s'être concertés sur la reconnaissance des titres de chacun, il fut arrêté que Boson, considéré comme un injuste détenteur d'une partie des Etats de Carloman, deviendrait l'ennemi commun. Louis le Gros avait pris une grande force en Italie. Devant être roi de Bavière et de Souabe après son frère, dont la maladie empirait et qui allait mourir sans enfants, il avait été, après quatre ans de vacance de l'Empire, élevé à cette dignité par le pape Jean VIII, qui en faisait ainsi le protecteur spécial de l'Italie et de Rome. Tout semblait donc s'arranger contre Boson, qui, en effet, se vit attaqué à la fois de plusieurs côtés. Il songea alors à se défendre vigoureusement, en homme qui ne veut céder facilement ni le fruit de ses intrigues ni ses riches conquêtes. Sa femme, dont l'ambition avait excité la sienne, fut chargée par lui de défendre la ville de Vienne, où il la renferma en prenant

lui-même possession d'une forteresse voisine, d'où il pouvait surveiller la campagne et faire des sorties. Louis III, Carloman et leur cousin Charles eurent d'abord de rapides succès dans les provinces usurpées par Boson ; ils prirent entres autres villes Mâcon, longtemps et bien défendue par Bernard II, l'ancien comte de Poitiers, qui avait pris le parti du roi de Provence et en avait reçu le titre de comte du Mâconnais. Mal lui avait pris d'assumer cette défense : malgré ses efforts de plusieurs semaines, il fut obligé de se rendre en livrant la ville par composition. Quant à lui, les deux rois ne voulurent convenir de rien, ce qui le laissa à leur discrétion. Dès lors il devait s'attendre à une grande sévérité. On le regarda sans doute comme un félon impardonnable, mis hors la loi d'ailleurs, et qui n'avait aucune clémence à invoquer. Le fait est que, dès ce moment, il disparaît de l'histoire ; on n'y entend plus parler de lui, ce qui a fait croire aux historiens que, aussitôt pris, il fut mis à mort comme il l'avait trop bien mérité, car tout le temps qu'avait duré sa révolte il s'était souillé de sang et de brigandages.

Maîtres de cette place, et par conséquent du Mâconnais, les deux frères se hâtèrent d'aller mettre devant Vienne le siége que Boson avait prévu et qui ne dura pas moins de deux ans. Nous venons de voir quelle fin eurent ces démêlés, et comment les fautes de Boson y trouvèrent leur juste châtiment.

Bernard II, dont la femme est inconnue dans l'histoire, laissa trois fils et une fille. L'aîné fut ce Raynulfe II qui succéda à son père au comté de Poitou, dont celui-ci avait été juridiquement dépouillé ; puis Gausbert, qui mourut en 893 sans enfants, et Ebles, abbé séculier de Saint-Hilaire et de Saint-Denis, que nous verrons mourir la même année ; enfin Rogeline, mariée à Wulgrin, comte de Périgord et d'Angoulême, qui n'a laissé aucun souvenir. Raynulfe II, comte de Poitiers.

Un autre personnage de cette famille qui fut inconnu, mais qui dut être fils de Bernard II, puisqu'on le dit petit- Norbert de Poitiers, évêque du Puy.

fils de Bernard Ier, tué par les Normands en 844 (a), fut évêque du Puy vers 880; il se nommait Norbert de Poitiers, et les historiens modernes disent que son père fut comte d'Auvergne, de Châlon-sur-Saône et de Mâcon, sans dire comment lui étaient échus ces comtés dont nous savons maintenant l'origine (b).

Egilon, abbé de Noirmoutier, devient évêque de Langres.

Un autre Poitevin figure en ce même temps d'une façon qui pouvait réparer les malheurs soufferts pour la foi et les pertes que lui avaient imposées les Normands. C'était Egilon, abbé de Noirmoutier, qui s'était fixé en 875, comme nous l'avons vu, avec toute sa communauté, au monastère de Tournus. Cet établissement était du diocèse de Châlon, et on y savait trop les désordres qui agitaient le diocèse voisin de Langres, en proie à des dissensions ayant pour cause l'élection d'un évêque. Aurélien, archevêque de Lyon, qui connaissait Egilon et avait eu plus d'une preuve de son bon esprit et de sa capacité, ne trouva rien de mieux que d'élaguer les compétiteurs élus par les deux partis, et sacra évêque le saint abbé, qui n'accepta que malgré lui et parce qu'il devait ramener la paix dans l'Eglise qu'on lui confiait. Il vécut dans ses nouvelles fonctions jusqu'en 888, mourant alors plein de mérites et laissant après lui des regrets qui en témoignaient assez (c).

Etat de l'abbaye de Nouaillé à cette époque.

Il a été question ci-dessus (d) d'un lieu de la viguerie de Sauves, aujourd'hui inconnu, et qu'on désignait alors sous le nom de villa des Goths (e). Nous le retrouvons cette année en un acte qui constate dans cette localité le don d'une pêcherie et d'un moulin à l'abbaye de Nouaillé. Cette indication établit nettement que la villa des Goths touchait à un

(a) Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne,* lib. I, c. I.

(b) Dufour, *Généalogie ms. des comtes de Poitiers;* — Du Tems, t. III, p. 365.

(c) Flodoard, *Hist. Rom. Eccles.,* lib. IV; — Longueval, *Hist. de l'Eglise Gallic.,* lib. XVII; — Rohrbacher, *Hist. de l'Eglise,* XII, 446.

(d) Ci-dessus, *ad ann.* 876.

(e) *Villa Gothorum.*

cours d'eau, soit la Dive, soit le Prepson, soit la Chenelle (10). Quoi qu'il en soit, le pauvre petit monastère, dont tant d'illustres mains avaient pris soin, était tombé comme tant d'autres, lors de la visite des Normands, dans un état de ruines désolées ; c'est à peine si quelques religieux pouvaient y vivre après tant de ravages sous la houlette de Guérin, et c'est sans doute dans un sentiment de pieuse charité que deux époux, Béranger et Théodelinde, abandonnaient aux religieux cette propriété qui devint d'un grand secours à leur indigence, tout en conservant l'usufruit pour eux et pour l'enfant qu'ils attendaient bientôt. Un temps allait venir où la communauté serait relevée dans son matériel et dans la régularité qui avait souffert de tous ces désastres (a).

Ravages des Normands dans le Nord de la France.

Comme toujours les Normands avaient encore profité des affaires embarrassées du royaume pour se jeter sur les provinces du Nord de la France qui en grande partie appartenaient aux royaumes germaniques. Tout y fut dévasté depuis les embouchures de l'Escaut et de la Somme par où ils avaient reçu des secours, jusqu'à l'extrémité orientale de la Flandre. De là, ils avaient passé sur le territoire de Cologne et d'Aix-la-Chapelle ; cette ville avait été incendiée, y compris le magnifique temple élevé par la piété de Charlemagne, et dont les païens avaient commencé par faire une écurie. Pendant ces ravages, Louis II de Germanie, de Saxe et de Bavière, était malade et succomba sans avoir pu les arrêter : c'était peu de temps après Pâques 880. Le 5 août suivant, Louis III de France mourut à Saint-Denis dans la vingt-deuxième année de son âge, regretté de tous pour son courage et ses vertus (b). Il laissa, s'éteignant sans postérité, la France entière à Carloman, à qui cet événement fit abandonner le siège de Vienne qu'il avait toujours poussé vigoureusement depuis quinze mois.

Mort de Louis III.

(a) D. Fonteneau, X, 59.

(b) D. Bouquet, t. IX, p. 503.

Prise de Vienne.

Il y abandonna la conduite des assiégeants au duc de Bourgogne, propre frère de Boson, qu'on appelait le justicier, et qu'un sentiment de noble indignation contre la conduite du rebelle avait rangé sous les drapeaux de Carloman. Celui-ci arrivé à Quiercy-sur-Aisne, s'y fit couronner de nouveau le 5 septembre, comme réunissant à ses Etats ceux du roi d'Austrasie et de Neustrie. Pendant que ces grandes affaires se passaient dans le Nord, le duc Richard, d'autant plus ardent qu'il avait à ménager un succès, poussa les opérations avec tant de vigueur que nonobstant l'énergique résistance d'Ermangarde, à qui, nous le savons, son mari avait confié la place, un assaut força la ville à se rendre. Le vainqueur fit prisonnière Ermangarde et une de ses filles renfermée avec elle, et les emmena à Autun où il les traita d'autant moins mal que l'une était sa sœur et l'autre sa nièce. Pour Boson qui s'était tenu à distance, il ne se découragea pas, se maintint dans son royaume par sa valeur. Il dut à l'action des Normands qui, toujours vaincus par les deux rois, ne se rebutaient pas néanmoins et continuaient la guerre aux frontières et au centre de leurs Etats, de demeurer quelque temps à l'abri de nouvelles poursuites. Son but qui était de se maintenir dans sa position élevée et de la transmettre à ses enfants, ne se démentit pas et il se montra aussi hardi que persistant jusqu'à ce que la Providence arrêtât par une mort malheureuse ses espérances avec ses efforts.

Abbaye de Saint-Polycarpe en Razès.

Dans le cours de 881, et pendant, sans doute, qu'il était sous les murs de Vienne, Carloman donna deux diplômes. Leur teneur établit clairement que l'Aquitaine était encore regardée comme royaume, dont il était le souverain. C'est d'abord une charte pour le monastère de Saint-Polycarpe en Razès, au diocèse de Narbonne, qui avait été fondé par Charlemagne en 780, sous la règle de saint Benoît.

Cette charte était datée du 18 mai, à Pierrefitte, lieu situé non en Poitou et dans les environs de Thouars,

comme on l'a quelquefois prétendu à tort(a), mais en Languedoc : c'était une villa royale avec un palais qui prenait son nom d'un dolmen gaulois fixé dans les environs (b).

L'autre diplôme du même prince, du 5 juin de la même année, doit être daté aussi de l'Aquitaine, quoique rien ne le prouve, sinon la certitude où nous a mis l'histoire que le siége de Vienne n'était pas encore levé, et que Carloman en présidait les opérations. Il s'agissait de concéder aux anciens moines de Saint-Florent de Montglonne et à leur abbé Radulfe le prieuré de Saint-Goudon de Neuilly (12), en assez mauvais état alors, mais capable d'être réparé à l'avantage des exilés de l'Anjou. C'était un bénéfice de l'Ordre de Saint-Benoît qui était d'ancienne fondation royale, et dont, par conséquent, le roi pouvait disposer, surtout en l'absence de ses maîtres, qui en avaient été chassés par les païens. Le texte de cette charte est surtout remarquable par l'idée qu'elle nous donne du haut Poitou, où la misère était devenue si profonde. « Le » pays de Mauge, y est-il dit, dont l'aspect était naguère » si ravissant par ses bois, ses pâturages et sa verdure, » ne ressemble plus qu'à un désert. Tout espoir de retour » est désormais interdit aux anciens colons de cette terre, » où tout ne parle plus que de désolation et de mort. » Ces termes sont à remarquer pour l'histoire de cette partie de la Vendée septentrionale où ces ravages avaient dû causer les plus grands malheurs. Le pays y avait été réduit à une complète solitude, si bien que dans tout le territoire de Mauge et d'Herbauge les populations disparues n'étaient plus l'objet d'aucun souci administratif. C'est à quoi il faut attribuer le silence des mémoires contemporains sur tout ce qui s'y rapporterait à la vie civile. Ainsi, à cette époque où les vigueries se formaient partout, aucune de ces divisions judiciaires n'est mentionnée pour ces deux contrées

Charte de Carloman pour Saint-Florent de Montglonne.

Triste état du haut Poitou à cette époque.

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs*, p. 375.

(b) Guadet, *Annuaire de l'hist. de France*, 1841, p. 203.

qui avaient été antérieurement des chefs-lieux considérables de *pagus* florissants (a).

Traité avec les Normands.

Carloman, débarrassé du siége de Vienne et sachant que son lieutenant Richard d'Autun y avait traité les choses à l'avantage de l'autorité royale, se tourna énergiquement contre les Scandinaves, qu'il voyait se multiplier en France comme des sauterelles dévastatrices. Il les battit deux fois, tout en poursuivant Boson, qui résistait toujours sur la frontière de la Provence défendue par lui énergiquement. Mais comme les Danois étaient plus à craindre, se répandant partout, assiégeant les villes qui leur offraient le plus d'espérances de pillage, il fut obligé de retirer ses troupes du Midi pour les porter vers le Nord, où les bandes désordonnées reparaissaient plus actives. Malgré donc les succès remportés contre elles, et comme on les voyait revenir par les embouchures de tous les fleuves, on comprit qu'on n'avait rièn de mieux à faire que de traiter avec eux et de les lier par une longue trêve qui procurât à la malheureuse France quelque repos. Mais que cette paix fut chèrement achetée ! Une trêve de douze ans fut conclue au prix de douze mille livres pesant d'argent, somme d'autant plus énorme qu'il fallait la lever sur des peuples ruinés déjà. C'était la plus forte somme qu'on leur eût donnée jusqu'alors ; elle représentait à peu près six millions de notre monnaie, et, pour l'avoir, il fallut dépouiller les églises de la France et de l'Aquitaine de ce que leurs trésors avaient de plus précieux en vases sacrés, en reliquaires et en meubles ou étoffes. Tout y passa, jusqu'aux tapisseries et aux ornements des autels (b). Des otages furent même donnés de part et d'autre. Mais après la disparition des Barbares, dont les uns reprirent la mer et les autres furent prendre leurs quartiers d'hiver au-delà des frontières allemandes, où l'on ne songea guère à les inquiéter, il fallut pourtant,

(a) D. Bouquet, *Hist. Franc.*, IX, 221.

(b) *Annal. Bertin.*; — *Annal. Vedast.*, ad h. ann.

en défiance de leur bonne foi, se tenir prêt à les repousser de nouveau s'ils apparaissaient sur le territoire français avant le terme de la trêve, ce qui n'était guère douteux (a).

Une tranquillité relative suivit ce traité peu honorable, mais dont Carloman ne peut guère répondre devant l'histoire, s'y étant vu forcé par les circonstances qui dominaient sa situation et l'impossibilité de résister aux attaques incessantes d'armées renouvelées chaque jour sur le territoire de toute la France. Cette impuissance était d'ailleurs moins de son fait que de celui de ses prédécesseurs, qui avaient accoutumé les Barbares à ne disparaître que pour de l'argent. Il profita du moins de ce répit laissé à la paix publique pour s'occuper d'administration, à laquelle le désir du bien le rendait apte, outre qu'il avait le génie des affaires et un caractère sérieux qui lui en facilitait le succès.

La fin de cette année fut remarquable par la mort du pape Jean VIII, arrivée le 15 décembre, et dont nous avons vu que le règne fut traversé par bien des troubles. Ce fut aussi un peu avant lui que mourut Hincmar, l'archevêque de Reims, dont nous savons le rôle dans les affaires de Charles le Chauve et de ses enfants. Prélat intelligent, mais d'humeur difficile, et dont le cœur, élevé souvent jusqu'à l'orgueil, fut plus empreint d'aigreur, d'entêtement et de présomption que de douceur et de condescendance évangéliques. Il influença souvent par ses opinions la conduite des rois de France, à l'égard de l'Aquitaine et de ses princes, et, ce ne fut pas toujours à l'avantage de la paix.

Mort du pape Jean VIII,

Et d'Hincmar, archevêque de Reims.

L'année 883 se passa assez tranquillement en Aquitaine, grâce aux méfiances réciproques exercées de chaque côté par des adversaires que tenaient en suspens en face les uns des autres les difficultés de leurs positions réciproques. Carloman fit un voyage du côté de Narbonne, sans doute

Etat de l'Aquitaine.

(a) *Annal. Metens.*; — *Chroniq. S. Dion*, in h. ann.

pour voir où en était le royaume d'Arles, et d'autant moins inquiet qu'il avait reçu de toute sa noblesse un serment solennel de ne se réconcilier jamais avec Boson. Celui-ci gardait aussi une paix armée, s'affirmant que plus cette paix durerait, plus il affermirait dans ses mains l'autorité souveraine. Ainsi, notre pays, et le Poitou en particulier, où ne surgissait aucun fait saillant, semblaient se reposer des profondes commotions qui l'avaient agité ; on ne s'occupait même plus beaucoup de Frotier, le remuant archevêque de Bourges, qui en occupait encore le siège à la fin d'août 882, et que de trop vagues documents nous disent (a) avoir été excommunié avec les archevêques Jean I[er] de Rouen et Adalard de Tours (b). Il est assez singulier que rien n'apparaisse de bien clair sur la cause de cette excommunication. Toutefois, nous croyons la trouver dans le refus qu'avait fait Frotier de se présenter au concile de Troyes sur l'invitation qu'il avait reçue du Pape ; il en avait été ainsi d'Adalard et de Jean, que nous venons de nommer, et le Pape s'en exprimait nettement à un seigneur en l'exhortant « à éviter toute relation avec les archevêques et avec Frotier de Bourges (c) ». Cette lettre était du 28 août 882, une quinzaine de jours après l'ouverture du concile. L'excommunication qui n'était lancée que pour le forcer à y venir, fut levée par cela même qu'il y vint, et la réconciliation devint complète bientôt après entre le Pape et le prélat, puisque, en 883, le Pontife donne des lettres où il loue, contre les exactions de Bernard II, comte de Poitiers, l'archevêque de Bourges Frotier, dépouillé et persécuté dans son propre diocèse par ce contempteur du droit de Dieu et des hommes (d). Il y avait donc un accord

Excommunication de Frotier, archevêque de Bourges.

(a) Besly, *Comtes*, p. 24.

(b) Siégeant de 874 à 890.

(c) Fisquet, *Archives du diocèse de Bordeaux*, p. 63 ; — Labbe, *Nov. Bibl.*, II, 68.

(d) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 195.

permanent du pape et de l'évêque, quant au diocèse de Bourges.

Carloman était à Verneuil, maison royale sur l'Oise, près de Pont-Saint-Maxence, lorsque, en 884, il fut prié à l'occasion de son récent avénement au trône, de confirmer les pessessions et privilèges de notre abbaye de Sainte-Croix. L'abbesse Ava était morte depuis peu, et avait joui de la même faveur accordée par Charles le Chauve en ses lettres du 4 juillet 878. Cette fois ce fut sur la demande d'Adalgarde, qui succédait à Ava. Il paraît que par suite de l'abus trop persistant qui faisait tomber aux mains séculières les bénéfices religieux, le pauvre monastère avait été donné en commandes à certaines reines inconnues, ce qui explique sans doute ces longs intervalles que nous avons plus d'une fois remarqués dans la série des abbesses où l'on s'est bien gardé plus tard de consacrer ces illégitimités. Adalgarde obtint dans le nouveau diplôme que jamais pareilles irrégularités ne se renouvelleraient. Une autre habitude, moins opposée à l'esprit de l'Église, mais qui pouvait avoir de funestes conséquences pour l'abbaye, avait fait admettre sans trop de difficulté que l'abbesse pouvait donner parfois à certains hommes du monde, et à titre de bénéfices dépendant toujours de la communauté, des domaines qui en étaient distraits à la charge par les tenanciers de lui rendre des services ou devoirs, tels que ceux d'avoués ou défenseurs contre les entreprises injustes, trop communes alors envers les couvents. Mais il ne fallait pas trop étendre le cadre de ces sortes de concessions, car de telles tenances donnaient au bénéfice le caractère de fief; dès lors l'homme libre devenait noble, et quoique cette noblesse ne fût pas encore regardée comme inséparable d'une possession territoriale, cependant on commençait à appliquer l'axiôme adopté à la fin de la seconde race : *point de seigneur sans terre.* Or le roi ou le seigneur féodal avait le droit d'exiger de ses vassaux le service militaire, et ce service fut imposé par

Nouveaux privilèges accordés à Ste-Croix de Poitiers.

L'abbesse Adalgarde. — Abus qu'elle fait réprimer.

Usages féodaux à remarquer.

les chartes dont nous parlons à quiconque recevait un bénéfice du monastère. C'était un double moyen de rendre plus rares de telles concessions, et d'en augmenter la valeur soit au profit du roi en cas de guerre, soit à l'avantage de l'abbaye qui se procura par là des vassaux plus considérables et mieux accrédités.

Leurs abus et leur répression.

Il y avait aussi à faire cesser certaines audaces que les viguiers et autres magistrats supérieurs se permettaient dans l'administration de la justice : c'était un droit féodal déjà en usage que le seigneur rendait la justice sur ses domaines et que cette justice était *haute, moyenne* ou *basse* selon qu'elle pouvait juger des causes de plus ou moins d'importance. Alors les affaires se jugeaient par des officiers nommés par les seigneurs qui avaient donc leurs tribunaux, leurs prisons, et même les exécuteurs de leurs arrêts. Mais que de fois, en ces temps de désordre, les plus forts s'emparaient de juridictions qui leur étaient interdites, ou dépassaient les droits qui leur étaient acquis ! Sainte-Croix, comme tant d'autres monastères, avait à souffrir de telles exactions. Un voisin puissant empiétait sur ses sujets et s'attribuait des droits de justice qui jetaient la confusion dans l'administration des tribunaux. De là des appels qui ne finissaient pas, des troubles continuels dans la vie des justiciables, et des attributions injustes à des magistrats de hasard qui, sans répondre au but de leur institution, faisaient beaucoup de mal à autrui et négligeaient peu leur propre bien. C'est à quoi Carloman voulut remédier en interdisant à tous autres juges que ceux de Sainte-Croix d'exercer leurs fonctions, et même de se présenter dans aucune dépendance du monastère (a). Une clause de ses lettres royales établissait que ces privilèges étaient accordés par le roi avec un caractère irrévocable : ils obligeaient donc ses successeurs aussi bien que lui-même. Ces obligations furent-elles mieux observées que

(a) Cf. D. Bouquet, t. IX, p. 432

par le passé? L'histoire nous en laisse douter, car la série des abbesses s'efface encore ici pour tout un siècle, et l'on ignore si cette longue interruption tient à quelque désastre qui aura détruit les archives de la communauté, ou à quelque nouvelle usurpation de l'abbatiat dont la triste maison n'aura pu que subir les cruelles conséquences.

Mort du roi Carloman.

Carloman était revenu en Aquitaine et y surveillait les agissements de Boson; il aimait, par contradiction formelle aux prétentions du roi de Provence, à se déclarer dans ses chartes roi d'Aquitaine, regardant la Provence comme une portion de cette grande contrée, et protestant par là qu'il n'y avait en elles qu'un royaume sans concurrent possible. Il attendait que les Normands, par suite du dernier traité, eussent entièrement évacué le territoire pour reprendre les hostilités contre l'ambitieux qu'il voulait réduire. Mais les Normands, toujours infidèles à leur parole, ne lui en laissèrent pas le temps; car, au lieu de se rembarquer pour leur pays, ils s'étaient rejetés par les embouchures de plusieurs fleuves sur les terres de l'intérieur de la France, et surtout vers le nord où ils convoitèrent d'aborder la Germanie. Il fallut donc que Carloman revînt dans ses Etats du Nord, y levât de nouvelles troupes et se disposât à poursuivre de nouveaux les infatigables envahisseurs. Il y eut un temps d'arrêt cependant, car ils apprirent ses desseins et ralentirent leurs courses, ce qui fit espérer qu'on pourrait du moins les attendre. Comme le roi aimait beaucoup la chasse, il y donnait le temps que ne demandaient pas les affaires; or, il arriva que, se livrant à cet exercice dans la forêt d'Ivelines, non loin de Paris (13), il vit se tourner contre lui un sanglier qui menaçait sa vie. Un des seigneurs qui l'accompagnaient lança sur la bête un javelot qui atteignit malheureusement le monarque et le renversa, blessé dangereusement. Un trait de générosité touchante fit comprendre en cette funeste occasion la bonté de son cœur. Il voulut attribuer sa blessure au sanglier, dans la crainte que, s'il en mourait, on ne vengeât sa mort

sur celui qui en avait été la cause involontaire. Ce trait était digne d'un prince chrétien. Carloman s'était toujours montré tel, aussi bien que son frère avec lequel il avait vécu dans un parfait accord. Sa mort arriva peu de jours après ce fâcheux accident, le 7 décembre 884, laissant à la France des regrets qu'un règne trop rapide de cinq ans et demi autorisait déjà par les espérances qu'elle avait pu s'en faire (a).

L'empereur Charles le Gros lui succède.

Louis III et Carloman n'avaient point été mariés. Morts sans enfants, ils ne laissaient qu'un plus jeune frère, fils posthume de Louis le Bègue, que sa faible intelligence avait fait surnommer *le Simple,* et qui, d'ailleurs, n'ayant que cinq ans, paraissait peu propre à gouverner un royaume livré aux factions des partis ambitieux et à l'action des ennemis intérieurs que le Danemarck vomissait continuellement sur la France. Une assemblée tenue à Gondreville, par les seigneurs, au mois de janvier 885, déféra, selon les lois mérovingiennes toujours en vigueur, la couronne à Charles, troisième du nom, qu'on avait surnommé *le Gros,* et qui, roi d'Italie et d'Allemagne, portait encore la couronne impériale que lui avait donnée le pape Jean VIII. Par ce choix, l'Empire redevenait ce qu'il avait été sous Charlemagne. La France y eût trouvé un gage de grandeur si à l'étendue de son territoire eût répondu l'aptitude du souverain qu'on se donnait. Et d'ailleurs, le principe qui l'avait fait élire n'offrait aucune garantie, quoique très légal, contre les envahissements que ces électeurs méditaient pour eux-mêmes, et surtout contre ceux des Normands qui recommencèrent leurs courses furieuses et toujours triomphantes. On peut croire aussi que Charles était resté jusqu'alors sans enfants, ou s'était réservé d'appeler au trône après lui le jeune prince qu'il venait d'évincer. C'est sans doute par suite de cette idée qu'un tuteur fut donné à ce dernier dans la personne de Hugues, surnommé *l'Abbé* (14), fils de Robert le Fort, à qui Charles le Gros donna le comté de Paris.

(a) *Chronic. de gestis Normanor.; — Annal. Fuldens.*, ann. 884.

Il trouve quelque résistance en Aquitaine.

En Aquitaine, plusieurs provinces, sentant que le principe de légitimité était un moyen conservateur qu'il ne fallait jamais méconnaître, refusèrent d'adopter la royauté de l'empereur : à leurs yeux, le véritable roi était toujours Charles le Simple. Cette courte période de résistance est indiquée par un petit nombre de chartes qui nous restent, et entre autres à la fin de l'une d'elles, datée du 22 mai, la deuxième année après la mort du roi Carloman (886) : *Jésus-Christ régnant, et dans l'attente d'un roi* (a).

Premier emploi en France de l'ère chrétienne.

C'est le lieu de dire que Charles le Gros est le premier de nos rois qui data ses actes de l'ère chrétienne. Cette ère avait été réglée au VIe siècle par Denys le Petit. En France, on s'en servit dès le VIIe dans quelques actes particuliers ; Charles le Gros commença à l'employer dans ses diplômes, et elle devint d'un usage général sous Hugues Capet (b). Quoi qu'il en soit, cette formule de *l'attente d'un roi* est très remarquable. En effet, au milieu des variations politiques de cette époque tourmentée, elle indique parfaitement quelle scission s'était faite dans les esprits quant à la légitimité des pouvoirs. Ainsi, même en un temps de troubles et d'incertitudes, en présence surtout des déprédateurs de la France, quelques esprits que n'endoctrinaient pas jusqu'à l'aveuglement des théories gouvernementales plus utiles à leur avantage qu'aux véritables développements du bien public, prétendaient, non sans raison, qu'il eût été préférables pour les intérêts de l'Etat d'avoir un roi jeune, mais pourvu d'une régence expérimentée aux affaires et dévouée au bien du pays, qu'un prince appelé contre le droit, sous prétexte de lui faire mieux défendre la patrie qu'il laissera périr par faiblesse ou à la merci d'une cour agitée d'intrigants et d'ambitieux. Tant il est vrai que les notions de la justice sont de tous les siècles, et qu'on ne peut jamais s'en éloigner sans ébranler profondément les fondements

Avantages de l'hérédité légitime dans les gouvernements.

(a) *Chronic. S. Bert.*; — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, in h. ann.

(b) V. *Art. de vérifier les dates*, I, 6 ; — Mauléon, *Carlov.*, III, 2.

de l'ordre social! Tant il est vrai aussi que la royauté légitime et successive est la seule institution gouvernementale qui, en garantissant les droits incontestables d'une famille, sauvegarderait par elle-même le principe conservateur de toute société civilisée!

La guerre reprise contre Boson.

La résistance partielle de l'Aquitaine était fort du goût de Boson, car il y voyait une complication des obstacles qu'il suscitait lui-même au nouveau roi et des chances heureuses pour sa propre couronne. Charles II comprenait très bien cette position, et n'avait rien plus à cœur que de la faire cesser; c'est pourquoi il se hâta, aussitôt que les Normands se furent un peu apaisés, de reprendre contre l'usurpateur de la Provence les mouvements militaires qu'il avait médités depuis la révolte du prétendu roi. Bernard III, marquis de Gothie et comte d'Auvergne, à qui avait été donné en 880 le comté de Mâcon repris sur les troupes de Boson, s'était alors engagé à reprendre contre celui-ci la guerre interrompue par la mort de Carloman. Il fut un des principaux généraux dirigés sur la Provence vers le mois de juin 885. L'affaire fut poussée avec vigueur; de nombreux engagements se succédèrent avec une ardeur égale des deux côtés, et, dans une de ces actions, Bernard tomba et perdit la vie. La cause royale, en définitive, eut des succès qui privèrent Boson d'une partie importante de ses possessions. Charles recouvra, à la suite de divers combats, un assez vaste territoire qu'il fit occuper aussitôt. Il disposait en hommes et en munitions de ressources qui manquaient au révolté, et finit par se maintenir avec de fortes garnisons dans la ville de Lyon, reprise aux Provençaux, et sur une longue étendue des bords du Rhône.

A l'avantage de Charles le Gros. — Bernard III y est tué.

Générosité du roi sur ses deux enfants.

Bernard III laissa en mourant deux fils nés de sa femme Ermengarde, fille de Warin, comte d'Auvergne, dont l'un fut nommé Warin, comme son père, et l'autre Guillaume, que sa vie édifiante fit surnommer *le Pieux,* et qui fut son successeur au marquisat de Septimanie et au comté d'Auvergne. Charles fut reconnaissant, et, en accordant à

ce noble seigneur ces dignités en souvenir d'un leude fidèle et dévoué pour lui jusqu'à donner sa vie pour la cause royale, il continua, autant qu'il le put dans sa courte existence, de le combler des plus gracieuses faveurs.

Siège de Paris par les Normands.

Cette année est célèbre dans l'histoire par une des actions les plus audacieuses que les Normands aient jamais entreprises pendant leurs incursions en France. Ils osèrent songer à se rendre maîtres de Paris, qui alors était très capable de leur résister par ses fortifications d'autant mieux entretenues qu'on savait ces ennemis capables de tout entreprendre. Il est vrai que cette capitale n'était pas alors ce qu'elle est devenue plus tard, se trouvant, au IXe siècle, renfermée entre les deux bras de la Seine, et ne comprenant que ce qu'on nommait récemment encore la Cité. Mais cette étendue comparativement restreinte était entourée de bonnes murailles flanquées de tours rapprochées; par conséquent, tous les moyens de défense connus dans les guerres de ce temps pouvaient être employés avec avantage contre les assiégeants, dont l'espoir du pillage centuplait l'ardeur. Mais ce qui décida surtout d'un succès longtemps acheté par des pertes sensibles du côté des assiégés, fut le courage des habitants, animés par la crainte d'une défaite qui fût devenue horrible, mais surtout par les exemples et les puissantes exhortations des chefs, qui se montrèrent toujours sur les remparts et partout où il fallait s'exposer en veillant à la défense. Tout ce qui brillait dans les cours ou dans les camps par la valeur, le talent militaire et la naissance était allé se renfermer dans la place, et y fit preuve d'autant de constance que de patriotisme. Là était Goslin, l'ancien abbé de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. Apre et fougueux antagoniste de Louis III et de Carloman dans leurs démêlés pour le trône de France avec Louis de Bavière, réconcilié plus tard avec ces princes, il était devenu évêque de Paris, et, se souvenant de son origine, il se sentit entraîné à protéger sa ville de tous les efforts de son génie et de son ancienne valeur. Les autres chefs se

Poitevins qui s'y distinguent.

rangèrent autour de lui, acceptant ses conseils, respectant ses ordres, et donnant devant le danger l'héroïque exemple d'une bravoure qui sait obéir et d'une entente sans laquelle les grandes entreprises furent toujours impossibles. Ebles, son neveu, nanti des deux abbayes qu'il avait abandonnées en prenant l'épiscopat, le secondait. En eux bouillait le sang de saint Guillaume de Gellone, qui coulait aussi dans les veines de Bernard III de Septimanie, de Guillaume d'Auvergne, de Raynulfe, si célèbre dans nos annales, ainsi que d'Adhémar et Adal..., tous deux fils d'Emmenon, l'ancien comte de Poitiers ; et d'autres encore qui, tous alliés par les liens de famille, semblaient s'animer par le souvenir de leur noblesse à garder le premier rang parmi les héros. Le siège fut long, car si les défenseurs de Lutèce étaient dignes d'admiration, les Barbares, de leur côté, s'acharnaient à leur proie, se promettaient de l'avoir, et, munis d'armes et d'engins bien maniés, montraient assez quels progrès ils avaient fait dans l'art de la guerre aux dépens de cette France qu'ils voulaient prendre au cœur. Cette fois pourtant le Poitou, par cinq de ses enfants qui défendaient si bien ces formidables murailles, semblait se relever glorieusement de tant de pertes éprouvées dans les champs de l'Aquitaine : nous pourrions dire aussi peut-être de tant de défections !

Péripéties de cette entreprise.

Lassés de tant d'efforts inutiles, les Normands redoublèrent d'activité en janvier 886. Le 6 février, ils essayèrent, par une nouvelle machine, de mettre le feu aux ouvrages de défense. Mais l'énergie redoubla dans la ville ; on opposa à leurs tentatives la foi religieuse, secondée par tout ce que le génie de la guerre peut inspirer à des hommes poussés à bout. On se battit en présence des corps de sainte Geneviève et de saint Germain apportés sur les remparts, et dès lors les forces atténuées de l'ennemi permirent du moins, si elles ne lui firent pas abandonner le siège, de prendre quelque repos dont les assiégés avaient tant besoin.

Lâcheté de Charles le Gros.

Charles III, pendant que se passaient ces grandes choses

autour de sa capitale, s'était tenu à distance. On alla lui demander du secours qui n'arriva qu'au mois de juillet: c'était quelques milliers d'Allemands qui purent entrer dans la place, et aidèrent à y faire encore d'autres prodiges de valeur. Enfin Charles arriva lui-même dans le courant d'octobre, mais, par une de ces lâchetées qui minaient la France depuis l'apparition des hordes sauvages, il osa conclure avec eux un traité, promettant de leur payer dans six mois 700 livres pesant d'argent, à condition qu'ils s'en iraient aussitôt après; jusque là, ils devaient vivre en paix avec les Francs et sur leurs terres, et remonter la Seine jusqu'en Bourgogne selon que l'envie leur en prendrait. C'était à dire que ce principal objet de la résistance des Parisiens qui avaient voulu sauver la Neustrie et les provinces voisines d'une désastreuse invasion en fermant leur ville aux envahisseurs, devenait comme non avenu, et rendait inutiles toutes les fatigues et tous les travaux de cette défense héroïque. Si, comme en l'en a soupçonné, le faible empereur avait voulu par là se venger des Bourguignons, qui avaient refusé de reconnaître son autorité impériale, ce n'était qu'une mauvaise action de plus et un genre de satisfaction impardonnable, la Bourgogne étant d'ailleurs encore de la France, quoique devenue un comté, car le roi en était resté suzerain (a).

Les moines de Saint-Savin rétablissent le monastère d'Autun.

Les désastres de la guerre avaient causé d'ailleurs dans cette belle province de grands malheurs qu'il n'était pas facile de réparer. Les établissements publics, les domaines particuliers, les monastères surtout, avaient perdu d'immenses richesses; leurs serfs et leurs vassaux étaient tombés dans la pauvreté la plus affreuse, et quand un certain calme avait permis aux religieux de rentrer dans leurs cloîtres, ils y trouvaient un désordre qui imposait de rudes travaux. La discipline en souffrait d'abord, et ne se reconstituait

(a) Cf. Depping, *Invasion des Normands*, lib. V et VI, *passim.*; — Abbon, *de obsidione Paris*, dans Duchesne, III, *passim.*; — *Annal. Metens.*, in h. ann. 885; — *Chronic. de reb. gèst. Normanorum*, ibid.

qu'avec beaucoup de temps. Tel était l'état des choses pour le monastère déjà ancien de Saint-Martin d'Autun, construit à un quart de lieue de la ville, dans les dernières années du VIe siècle, par la reine d'Austrasie Brunehaut, épouse de Théodebert II. Détruit par les Sarrasins vers 730, il avait été rétabli sous Charles le Chauve, et cette restauration, aussi complète que possible, n'avait abouti près d'un siècle et demi après qu'à une nouvelle ruine. Le dernier abbé Badillon était mort en 877, peut-être pendant la dernière dispersion de sa grande famille (a). Comme l'édifice était fort beau, tout construit en pierres de taille, réunies, dit-on, par des crampons de fer qui en complétaient la solidité, les ruines intéressèrent encore. Sous la règle de saint Benoît, on ne jugea pas à propos d'en confier la réforme à d'autres qu'à des Bénédictins. Or, parmi ceux-ci, il y avait la maison de Saint-Savin, toujours distinguée par la régularité de ses habitudes, qu'avaient protégée ses remparts inexpugnable, et devant lesquels l'ennemi avait plus d'une fois reculé. A cette époque, l'abbé était un Poitevin que sa patrie avait fait nommer Hugues de Poitiers. Comme son abbaye était des mieux conservées et que le personnel s'y était conservé dans une plus grande régularité, on lui demanda, pour rétablir celle d'Autun, des sujets qui en reprissent plus promptement les habitudes claustrales, et Hugues envoya aussitôt dix-sept moines, dont le chef, Bernon, portait le nom de son prédécesseur, dit la *Chronique de Maillezais* (b). Nous verrons ce Bernon fonder en son temps l'ordre et le monastère de Cluny (c).

Mort de Wulgrin, comte d'Angoulême.

Les Barbares avaient fait beaucoup de mal à Angoulême, obligée de céder à leurs efforts, et aussi complètement ravagée que possible. L'enceinte murale avait été relevée par Wulgrin, que Charles le Chauve, dont il était parent,

(a) Du Tems, IV, 456.

(b) *Ad h. ann.*

(c) V. ci-après, *ad ann.* 909.

avait mis à la tête du comté après la mort d'Emmenon, arrivée, comme nous l'avons vu, en 866. Il était aussi comte d'Auvergne. Sa gestion fut celle d'un homme zélé pour le bien public. Angoulême lui dut sa restauration complète, car tout y avait été brûlé, et, pour s'opposer plus efficacement aux nouvelles attaques, il fit bâtir les châteaux de Marcillac (15), dans le centre nord de son gouvernement, et de Matha (16), qui se rapprochait plus de Saint-Jean-d'Angély et pouvait servir de défense à cette ville. Wulgrin fut souvent en lutte avec les Normands à qui, plus d'une fois, il fit payer cher leurs brigandages. Il mourut vers le 3 mai 886, et il fut un des premiers qui profitèrent des graves concessions faites par la couronne à ses vassaux, car, avant de se séparer d'eux, il partagea entre ses deux fils les Etats dont il était devenu le possesseur irrévocable. L'aîné, Alduin, reçut l'Angoumois, et Guillaume, son frère, eut le Périgord auquel il ajouta plus tard l'Agenais, qu'il tint de sa mère Rogelinde, fille de Bernard II, duc de Toulouse et marquis de Septimanie, celui qui était mort en 879, par suite de sa révolte contre Louis et Carloman (a).

Alduin eut un long règne dans l'Angoumois, où il ne mourut qu'en 916. Nous le retrouverons en relation avec le monastère de Charroux.

Préliminaires de la chute de Charles le Gros.

Pendant que Charles le Gros traitait avec les Normands qu'il aurait dû combattre, Boson s'était ravisé et profitait de l'éloignement de l'empereur pour recommencer le siège de Vienne et reprendre les terres que Carloman lui avait enlevées. Pendant qu'il opérait ainsi et que cette reprise d'armes devenait un nouveau sujet de soucis pour le souverain, une autre cause de bien plus tristes angoisses menaçait celui-ci. Sa pusillanimité venait de le faire tomber dans le mépris public aussi bien des Français, qui avaient espéré trouver en lui un défenseur contre les hordes du Nord, que des Allemands, dont le pays venait d'être dévasté

(a) Vigier de la Pile, *Histoire de l'Angoumois*, 1846; — *Art de vérifier les dates*, IX, 370; — X, 180.

par elles sans espoir de revanche. Après le fameux pacte qui ruinait sa patrie, Charles s'était rendu à Tribur, villa royale située près du confluent du Mein et du Rhin, en Allemagne (17). Il y avait indiqué une diète où il se montra aussi peu éclairé que faible politique, ce qui ne fit qu'indisposer les esprits : on parlait déjà de le détrôner pour son incapacité, lorsqu'une raison de plus haute importance vint seconder ce projet et résoudre les difficultés que quelques-uns auraient pu lui opposer. Avant d'en dire les suites si importantes, notons encore ce que l'année 887 peut avoir de remarquable pour nous.

Mort de Boson.

Dès le commencement, un événement qui aurait pu avoir de plus grandes conséquences si l'empereur avait eu plus d'énergie, arriva en Provence : ce fut la mort de Boson, qui s'était maintenu à Vienne après la levée du siége et y avoir recouvré sa femme, que son frère Robert lui avait rendue et qui le secondait dans le gouvernement de son royaume. Il mourut dans cette ville et y reçut la sépulture. Il laissait deux enfants : Ingelberge, qui plus tard épousa Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, et un fils, Louis, qui, sur les conseils de sa mère, et déjà âgé de dix-huit ans, se rendit immédiatement auprès de l'empereur pour faire acte de bon parent. Il en reçut le meilleur accueil, ce qui fit comprendre de reste que cette indulgence de la part d'un prince suzerain que le père avait refusé de servir venait d'une crainte réelle de recommencer une guerre qui, pourtant, pouvait mieux que jamais rétablir le prince dans son autorité contestée. Loin de là, Charles accueillit très bien le jeune orphelin, le traita comme son fils et son vassal, et le confirma dans son duché de Provence. Louis ne demanda rien de plus ; il retourna sans tarder prendre possession des Etats de son père, sachant bien que le moment ne tarderait pas à venir où un titre plus élevé lui donnerait le droit de prendre une couronne héréditaire (a).

(a) La Fontenelle, *Rois et Comtes,* p. 382 ; — Mauléon, *Carlov.*, II, 337 ; — III, 12.

Nous verrons comment les événements devaient tromper ses vues ambitieuses.

Ecfroi, toujours évêque de Poitiers, paraît avoir opéré cette année aussi une transaction avec un chanoine de la cathédrale pour quelque domaine que celui-ci lui vendit, sans qu'on sache ni l'objet vendu, ni les termes du contrat (a). Nous n'en parlons que parce qu'il y est question d'un membre du Chapitre cathédral qui constate ainsi l'existence et l'autonomie du corps capitulaire avec la preuve que déjà les deux menses étaient séparées. C'est une preuve aussi que les Chapitres des églises cathédrales avaient suivi l'exemple de beaucoup de monastères, en devenant comme eux chanoines réguliers, et moins astreints encore que ces derniers aux règles suivies pour les familles épiscopales jusqu'à la fin du VIII[e] siècle. Ce vendeur qui traite avec l'évêque, est-il dit, est un « prêtre de la Congrégation de Saint-Pierre ». C'est donc bien là, à cette époque, une communauté qui n'a pas encore le nom de Chapitre, mais qui a sa vie à part, ses possessions propres, qui a commencé une existence nouvelle, et dont chaque membre peut disposer de son patrimoine, vendre et acquérir, ce qui ne semble pas avoir été admis au commencement de ce siècle, car en 816, un concile de Chelsyt, en Angleterre, avait renouvelé sur la vie canoniale, à peu près toutes les règles que nous avons vu établir, en 758, par saint Chrodegand (b).

Etat du Chapitre cathédral à cette époque.

Cette même année, Raynulfe I[er], qui avait été comtè de Poitou, mourut de la blessure qu'il avait reçue au combat de Brillac, contre les Normands, après en avoir souffert ce long espace de trente-trois ans, pendant lequel son nom est à peine prononcé dans l'histoire, sans doute à cause de sa mauvaise santé qui l'avait éloigné des affaires et de toute activité. Il avait cependant conservé son titre de comte de Poitou, et à ce même titre était devenu abbé

Mort du comte de Poitou Raynulfe I[er].

(a) Cf. *Gallia christ.*, II, col. 1159.

(b) V. ci-dessus, t. III, p. 325.

séculier de Saint-Hilaire (a). Nous avons vu comment il avait secondé les vues de Charles le Chauve contre Pépin II dont il s'était emparé, ce qui mit fin aux troubles causés par ce dangereux et incorrigible adversaire (b). Il eut pour successeur à Poitiers, sous le nom de Raynulfe II, le fils de Bernard, deuxième du nom, dont les biens et les dignités avaient été confisquées en 878, et dont la mort malheureuse punit l'année suivante les longues et détestables perfidies (18).

Déchéance de Charles le Gros.

Pendant un règne qui durait depuis trois ans, l'empereur Charles le Gros n'avait donné que des preuves d'incapacité et de faiblesse. Les dangers même de la patrie n'avaient réveillé en lui ni patriotisme, ni énergie. Quand il eut ouvert sa diète de Tribur, on s'aperçut qu'un certain affaiblissement d'esprit auquel on pouvait raisonnablement attribuer beaucoup de ses actes, devenait plus intense, et le poussait jusqu'à écouter contre l'impératrice Richilde des calomnies auxquelles personne n'ajoutait foi. L'avilissement dans lequel il était tombé s'ajouta à cette raison pour que des mécontents se fortifiassent dans le dessein depuis longtemps conçu, de le remplacer sur le trône. On s'arrangea de façon à lui substituer son neveu Arnoul, fils de Carloman, roi de Bavière, et on l'élut à la couronne de Germanie. Ce fut un coup auquel le malheureux monarque ne put résister; il se trouva aussitôt abandonné des siens, réduit à une solitude complète et à un dénuement auquel Ruitbert, archevêque de Mayence, fut obligé de pourvoir. Arnoul, auquel il dut recourir, lui assigna quelques terres en Allemagne (c).

Sa mort.

Ceci se passait au mois de novembre 887. La faction très nombreuse qui avait ménagé ce changement, se préoccupa d'un autre roi. Comme il s'agissait à la fois de l'Italie et de la France, le premier de ces deux royaumes était convoité par Béranger, duc de Frioul, qui descendait

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 862.

(b) *Ad ann.* 865.

(c) *Annal. Metens.*, ad ann. 887.

des anciens maires du palais, et se fit nommer sans difficulté. En France, les compétitions firent durer l'interrègne pendant quelques mois, mais lorsque le 12 janvier, Charles le Gros mourut dans sa triste solitude d'Indingen (19), on sentit la nécessité d'avoir un chef. Les grands s'assemblèrent donc à Compiègne. On y renonça à réunir le pouvoir supérieur entre les mains d'un souverain qualifié d'empereur, et l'on ne songea qu'à faire un roi de France. Un fils de Louis le Bègue avait été élevé à la cour de Boson depuis la mort de son père; il semblait naturellement l'héritier du trône; mais il n'avait que neuf ans. Son peu d'intelligence le faisait déjà nommer Charles le Simple; deux raisons qui lui firent préférer unanimement Odon, ou Eudes, fils de Robert le Fort, à qui les souvenirs de sa naissance ne furent pas moins utiles que ses belles qualités d'esprit et de corps. Son habileté reconnue, sa sagesse prouvée en maintes occasions, sa figure pleine de noblesse que relevait encore une taille avantageuse, promettaient enfin un adversaire énergique des Normands, qui d'ailleurs avaient appris à l'estimer et à le craindre pendant le siège de Paris: la ville lui avait dû son salut aussi bien qu'à l'évêque Goslin. Odon, qui avait d'ailleurs le projet très loyal de garder la couronne au jeune Charles, dont il était le tuteur (a), l'accepta et se fit sacrer aussitôt dans le courant même de la diète, à Compiègne, par Wauthier, archevêque de Sens. De ce moment disparut la dernière trace de la famille de Charlemagne.

Le trône de France donné à Eudes ou Odon.

(a) Longueval, VIII, 193.



NOTES DU LIVRE XXXVI

Note 1

Nantua, *Nantuacum,* petite ville de l'ancien Bugey, sur le lac dont elle a pris le nom. Elle avait déjà un monastère de Bénédictins qui abrita la tombe de l'Empereur. C'est une des sous-préfectures du département de l'Ain, peuplée de 3 à 4,000 habitants, dans une gorge sauvage enfoncée entre deux montagnes.

Note 2

C'est l'opinion de M. Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale,* qui, tout en remarquant que ces capitulaires n'établissent pas un droit nouveau, n'observe pas assez cependant que c'était là nne suite de mesures très graves et qui changeaient tout le passé par cela même qu'il n'était plus possible d'y revenir. Il est très vrai cependant que dans le passé on n'avait jamais exprimé si nettement le droit à une succession désormais devenue incontestable, et qu'à l'avenir l'autorité royale se refusait le droit de reprendre ce qu'elle avait ainsi donné. C'est donc bien là une mesure définitive, en dépit de ce qu'ont prétendu quelques historiens, entre autres l'auteur de l'*Histoire des Mérovingiens et des Carlovingiens,* que nous avons cité maintes fois, et qui ne datent l'hérédité des fiefs que du règne de Hugues Capet. Nous verrons que si ce prince a pu déterminer quelque chose d'encore plus concluant sur la matière, il l'avait réellement trouvée déjà réglée, puisque lui-même s'était comporté d'après ce principe généralement observé de son temps.

Note 3

Labbe, *Concil.,* IX, 214. — Du Tems, II, 411. — Longueval, VIII, 142. — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.,* p. 371. — Ce dernier écrivain, jugeant des choses du IXe siècle comme un Conseiller de 1830, s'extasie sur ce que le Pape usurpait ainsi une notable portion de l'autorité judiciaire en Poitou. Notre compatriote oubliait que le droit canonique, d'accord alors avec celui de l'Etat, indiquait cette marche à suivre. On n'était pas encore arrivé au *libéralisme* de Philippe le Bel et de Nogaret.

NOTE 4

Besly s'est trompé en faisant ce Raynulfe II fils de Raynulfe Ier, qui avait été comte de Poitou en 839, premier duc d'Aquitaine en 845, et qui fut tué par les Normands en 867, en même temps que Robert le Fort. Ce Raynulfe n'était que parent, allié par le sang de Raynulfe II dont nous parlons ici. C'est ce qui résulte de deux chartes de Saint-Martin de Tours citées par La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 557.

NOTE 5

Flavigny, *Flaviniacum*, près la petite ville de ce nom, en Bourgogne, chef-lieu de canton de la Côte-d'Or, a près de 1,500 habitants. Construite d'abord par Clovis, rétablie en 722, son église de Saint-Pierre fut consacrée en 877 par le pape Jean VIII.

NOTE 6

Ce raisonnement était des mieux fondés, puisque dès lors la législation ne reconnaissait légitime dans la famille aucun mariage *clandestin*, c'est-à-dire contracté en dehors de l'autorité royale ou paternelle. Un édit de 1557 avait exprimé cette ancienne coutume, ou plutôt renouvelé la loi constamment suivie surtout dans les familles couronnées et permettant aux pères et aux mères de déshériter leurs enfants s'ils se mariaient sans leur aveu. C'était tout simplement une loi protectrice de la famille et de la société. (Voir de Thou, *Histoire universelle*, liv. XIX.)

NOTE 7

Candes, *Condate*, petite ville de 800 âmes, sur la Loire, canton et à 3 lieues Nord-Ouest de Chinon. Nous avons vu saint Martin y mourir en 398. (V. ci-dessus, tom. I, p. 372.) Son église a un magnifique portail du XIIIe siècle.

NOTE 8

Montsoreau, *Mons Sorelli*, petite ville de 1,200 âmes, aux confins de l'Anjou et de la Touraine, sur la rive droite de la Loire, canton de Saumur. (V. ci-dessus, tom. IV, p. 320.)

NOTE 9

Mauléon, *Malleo*, *Malleolium*, est aujourd'hui une petite sous-préfecture des Basses-Pyrénées, n'ayant qu'une population de 1,200 âmes. La ville est sur le gave de Gaïzon, divisée en haute et

basse : l'une, la plus ancienne, s'était établie sur la pente d'un monticule autour du vieux château dont les ruines la dominent ; l'autre s'étend dans la plaine jusqu'au bord du Gave : c'est un des charmants aspects de ce beau pays.

Note 10

Nous signalerons en son temps, l'érection de l'abbaye de la Trinité, qui fut donnée aux Bénédictins avant 1079, et fut réformée en 1660 par les Génovéfains et les soins de l'abbé commandataire Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux.

En 1317, la partie du territoire poitevin qu'occupait Mauléon fit partie du diocèse de Maillezais, passa avec lui au diocèse de la Rochelle en 1648, et enfin revint sous la juridiction de l'évêque de Poitiers quand notre diocèse fut rétabli en 1801 et composé des deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Très anciennement, la ville était dotée de cinq paroisses :

La première fondée fut celle de la Trinité, dans l'église même de l'abbaye. L'abbé et le Chapitre en étaient présentateurs, et l'évêque de Poitiers y nomma tout d'abord ; après lui, successivement, ceux de Maillezais et de la Rochelle.

La seconde était Notre-Dame, sous le patronage de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes ; c'était un prieuré mentionné dans une bulle d'Alexandre III, donnée en 1179. Ce prieuré était placé à un quart de lieue au plus de Mauléon, dont il a toujours été regardé comme un faubourg. L'église prieuriale, qui existe encore comme centre d'une paroisse de 1,000 à 1,100 âmes, avait pour vocable le saint patron de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, et est devenue un chef-lieu de commune du canton de Châtillon.

La troisième était Saint-Mélaine *(Sanctus Melanus).*

La quatrième, Saint-Pierre, du patronage de l'abbé de Mauléon.

Et la cinquième, Notre-Dame de l'Aumônerie, simple chapelle à laquelle nommait le prieur de Saint-Jouin-sous-Châtillon, la fondation en ayant été faite depuis très longtemps par un prieur de cet établissement. Cette aumônerie était un hôpital destiné aux malades et aux enfants abandonnés. Il fut réuni par le B. Gaulthier de Bruges, évêque de Poitiers, à la Trinité de Mauléon, vers la fin du xiv[e] siècle, et plus tard d'autres annexions furent faites à cette dernière paroisse, de sorte qu'il ne reste plus de toutes ces églises que celles de Saint-Jouin et de la Trinité. Cette dernière a été restaurée dans sa belle forme primitive.

Une histoire de l'antique petite ville de Mauléon, de son abbaye et de son château, de ses seigneurs et de ses églises, éveillerait de

patriotiques souvenirs depuis trop longtemps endormis. On ne manquerait pas d'y mentionner parmi ses meilleurs titres d'aujourd'hui l'intéressante école ecclésiastique dirigée avec succès par le curé-doyen, M. l'abbé Courtois, qui doit son canonicat honoraire à son zèle si fructueux pour le recrutement du sacerdoce diocésain.

NOTE 11

Le Pré-Pesson est une maison rurale de la commune d'Amberre, dans le canton de Mirebeau (Vienne). Non loin de là est une fontaine de même nom ; elle donne naissance à un ruisseau qui traverse les communes de Choupes et de Saint-Jean-de-Sauves, coule entre celles de Saint-Clair et de Frontenay, limite au Sud celle de Messay, et se perd dans la Dive, à Moncontour, après avoir pris successivement les noms de *Prepson de Billy, de Chenelle de Saint-Jean-de-Sauves,* et de *Chenelle,* qui est évidemment une variante de Chenel *(Canalis)*.

NOTE 12

Goudon, près Gien, sur la rive gauche de la Loire, et qu'il ne faut pas confondre avec un prieuré de ce nom, au diocèse d'Agen.

NOTE 13

Ivelines; cette forêt était dans la Beauce, près Chevreuse (Eure-et-Loir). Elle est presque entièrement défrichée.

NOTE 14

Il ne faut pas confondre ce Hugues avec son neveu Hugues de France, surnommé tantôt *le Blanc,* tantôt *le Grand,* et tantôt *l'Abbé,* parce que, comme son oncle, il avait l'abbatiat laïque d'une ou de plusieurs abbayes.

NOTE 15

Marcillac, *Marciliacum,* bourg de 1,700 âmes, canton de Rouillac (Charente), dans la partie Nord-Ouest du département. C'était, avant 1790, un marquisat dont la famille de Crugi-Marcillac, remontant au moins jusqu'au IXe siècle, était titulaire. Marcillac eut un château que l'histoire n'a pas oublié. Ce territoire, comme celui de Ruffec qui l'avoisine, était alors du Poitou. (V. *Bulletin des Ant. de l'Ouest,* I, 201.)

NOTE 16

Matha, chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, à 4 lieues Sud-Est de Saint-Jean-d'Angély, a une population de 1,800 hab.

Note 17

Tribur, *Triburœ, Triburinum,* bourg à trois lieues Sud-Est de Mayence, n'a plus que 1,300 habitants. Les empereurs d'Allemagne ont continué longtemps d'y présider les diètes, et en avaient fait une demeure très agréable.

Note 18

Nous avons vu ci-dessus, aux années 878 et 880, les agissements déloyaux et la mort très justement méritée de Bernard. Besly s'est trompé énormément en faisant Raynulfe II le fils de Raynulfe Ier. Celui-ci mourut sans enfants; on ne sait même pas s'il fut marié. C'est par suite de cette déshérence que Bernard II était devenu comte de Poitou, et que, privé à son tour de ses possessions, celles-ci furent données à Raynulfe II, que son nom a fait regarder par Besly comme fils de Raynulfe Ier.

Note 19

Indingen, petite ville de cette partie de l'Allemagne appelée la Souabe jusqu'à la Confédération du Rhin en 1806; elle fut partagée alors entre le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et la Bavière.





LIVRE XXXVII

DEPUIS LE RÈGNE D'EUDES EN FRANCE JUSQU'AU PARTAGE DU ROYAUME AVEC CHARLES LE SIMPLE

(De 888 à 896)



Eudes et ses compétiteurs féodaux.

ARIS était devenu la capitale de la Gaule ou plutôt de la France, car la Gaule s'effaçait de plus en plus, et les Français devenaient un peuple nouveau sous l'influence de plus en plus puissante de la féodalité. L'élection au trône d'un comte de Paris qui fixa dans cette ville le siége de son gouvernement, féconda singulièrement l'idée déjà éclose de cette indépendance personnelle dont les seigneurs étaient imbus depuis longtemps, et tout le monde voulut être roi. Arnoul qui possédait paisiblement la Germanie, trouva des rivaux qui lui disputèrent la qualité d'empereur jusqu'en 896. Raoul, neveu de Charles le Gros, s'intronisa dans la Bourgogne transjurane; Louis, fils de Boson, reprit le titre de roi de Provence avec Arles pour capitale. Il y eut même, comme nous le verrons bientôt, des tentatives pour rétablir au profit d'un vassal puissant la royauté d'Aquitaine; et un fait à noter, c'est que tous ces prétendants, oubliant la loi salique, toujours en vigueur, et qui devait survivre très rationnellement à toutes ces tendances royales, se vantaient d'y avoir des titres parce qu'ils descendaient de Charlemagne *par les femmes*.

Il bat les Normands en Neustrie.

Il s'en suit de toutes ces royautés improvisées que Eudes ne fut pas reconnu dans toute la France. Le Languedoc, l'Auvergne, refusaient formellement de l'adopter, et les chartes s'y datèrent alors plus d'une fois « de l'année après la mort de l'empereur Charles *et dans l'attente d'un roi* ». Ceux à qui ces dissensions étaient le plus favorables en profitaient contre la France. Les Normands n'en déployaient qu'une plus grande activité. La Bretagne, la Brie (1), la Neustrie orientale devenaient le champ de leurs nouveaux exploits, et ils portèrent surtout le carnage, la famine et tous les désordres dans le beau pays de Saint-Lô et de Coutances (2), qui devaient leur appartenir bientôt sous le nom de Normandie. Ce fléau n'était pas le seul: les comtes et les ducs n'ayant plus d'autres lois à suivre que les leurs propres, se faisaient la guerre, ne recourant pour vider leurs querelles qu'à leur propre jugement, qui s'écrivait toujours par l'épée. Eudes, au jour de son sacre, avait promis de respecter les lois de l'Etat et de l'Eglise et de réprimer les abus. Il crut avec raison, que, de ces abus, le plus grand était de souffrir aux Normands le droit de piller la France et de s'y répandre en vainqueurs, surtout dans l'Aquitaine et dans la Neustrie. Il songea d'abord à ceux de cette dernière contrée, qui opéraient plus près de lui. Les ayant surpris près de Montfaucon (3), en Champagne, au nombre de dix-neuf mille, il les défit avec un corps de mille hommes seulement, et les força de reprendre le chemin de leurs vaisseaux (a). Sa bravoure fut remarquable dans cette action qui eut lieu le 24 juin et rallia à son parti un grand nombre de ceux qui étaient capables de se laisser séduire par les belles qualités militaires dont il venait de donner la preuve (b). Quand ce fait glorieux s'accomplissait en Champagne, une autre armée de Barbares assiégeait Meaux (4). Avec l'entrain que les troupes royales venaient d'acquérir

Soulèvement de l'Aquitaine.

(a) *De gestis Normanorum.*

(b) *Annal. Fuldens.*, ad. ann 888. — Abbon, *Lutecia a Norman. obs.*, lib. II, v. 49 et sg.

dans une première victoire, toutes les règles de la guerre auraient persuadé à Eudes d'y accourir, s'il n'eût reçu en même temps l'avis que l'Aquitaine se soulevait contre son autorité. Evidemment la prudence ne permettait pas de négliger une si grave nouvelle. Quelques malheurs en effet qui menaçassent une ville de l'intérieur, ils n'avaient rien de comparable à la perte d'un pays qui était la moitié de la France. C'est qu'en effet les Aquitains avaient manifesté l'intention de se remettre en royaume en prenant Poitiers pour capitale (a). Eudes ne souffrit pas volontiers ces prétentions. Raynulfe II, qui venait de se faire déclarer roi du pays en se targuant de descendre de Charlemagne par les femmes, et qui avait maintenu les habitants contre l'élection du roi de France, lui parut celui auquel il fallait surtout s'adresser, car il était secondé par ce qu'il y avait de plus brave et de plus élevé dans la contrée : ses frères d'abord, Gausberg et Ebles, son cousin Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne; puis Alduin, comte d'Angoulême et de la Marche, et son frère Guillaume, comte de Périgord. On voit que Raynulfe avait en eux des alliés qui, voulant aussi la reconstitution du royaume d'Aquitaine, lui assuraient presque toute l'étendue du pays, surtout après que Raynulfe lui-même avait joint à son titre de comte de Poitiers ceux de la Septimanie et de la Marche d'Espagne (b), et qu'il s'était ménagé une alliance utile avec Rol, prince de Redon, qui, en cas de besoin, devait lui venir en aide contre les récriminations armées du nouveau roi de France. Nous ne savons quels motifs suspendirent jusqu'à l'année suivante la marche que Eudes résolut dès lors sur le Poitou et les provinces citérieures. Ses arrangements avec Arnoul, roi de la Germanie, dont il avait à redouter l'opposition, et qu'il sut par son habileté faire entrer dans sa cause, en furent peut-être la raison. Occupons-nous donc, avant d'arriver à

Raynulfe y usurpe la royauté.

Eudes se prépare à envahir l'Aquitaine.

(a) Besly, *Comtes de Poictou*, p. 198.

(b) Herman., Contract., dans D. Bouquet, VIII, 247.

cette importante période, d'autres détails qui se rattachent encore à l'année où nous sommes et qui sont d'un si grand intérêt pour notre pays.

Etat des juifs en France à cette époque.

Il y eut cette année un concile à Metz dans le mois de juin. On y remarque le septième canon qui, sur la requête du primicier ou doyen de l'église cathédrale, défendit aux chrétiens de manger avec les juifs, et de recevoir d'eux ce qui peut être bu ou mangé. Cette défense était motivée par la crainte du poison dont les juifs, ennemis du nom chrétien, se servent volontiers contre ceux qui entrent en familiarité avec eux (a). Cette méfiance et le souvenir de cruelles trahisons les avaient rendus odieux, nous le voyons, ailleurs que dans le midi de la France. Nous les avons vus au siége de Toulouse, en 829 (b), se signaler par des perfidies qui firent tomber la ville aux mains des assiégeants. On y avait gardé le souvenir de ce crime, et ils n'avaient obtenu d'y habiter et d'y avoir une synagogue qu'à des conditions aussi dures qu'ignominieuses. En punition de ce qu'ils avaient autrefois livré la ville aux Sarrasins, un de leurs rabbins était obligé de présenter tous les ans à la porte de l'église cathédrale, trois livres de cire le jour de Noël, le vendredi saint et le jour de l'Assomption (c), et de recevoir à chaque fois un soufflet d'un homme vigoureux. Ils firent mainte fois de grands efforts pour se racheter de cette honteuse servitude ; on voulut bien les écouter dans une assemblée tenue à Toulouse où il leur fut permis d'exposer leurs raisons. Ils cherchèrent à nier l'origine de ces sévérités, mais un clerc, nommé Théodard, leur prouva que Charlemagne et Louis le Débonnaire leur avaient imposé ce joug en expiation de ce qu'ils avaient invité, au commencement du VIIIe siècle, le calife Abdérame à entrer en France, qu'ils avaient mise à deux doigts de sa perte. On ne retrancha donc rien de ces assujettissements

(a) Labbe, *Concil.*, t. IX, *ad ann.* 888. — Hardouin, *ibid.*, t. VI.

(b) V. ci-dessus, t. IV, p. 252.

(c) Cette fête était célébrée au moins dès le commencement du IXe siècle.

qui n'étaient que le juste châtiment d'une criminelle ingratitude. En effet, pour qu'ils consentissent à demeurer à ce prix au milieu de populations qui les détestaient, il fallait bien qu'ils y trouvassent de grands profits ou qu'ils eussent toujours contre la population chrétienne des arrière-pensées qui trop souvent se firent jour (a).

Guérin, abbé de Nouaillé.

Un échange de terre entre l'abbaye de Nouaillé et deux époux nommés Elbon et Wissengarde, se fit en octobre de cette même année, et l'acte en fut daté de la première du roi Eudes, et après la mort de Carloman, ce qui prouve bien qu'en Poitou aucune difficulté ne s'était encore élevée, quant à l'élection du successeur de Charles le Gros. L'abbé était alors Guérin qui n'est pas connu autrement. Il donnait à ses cocontractants dans une villa de Mesgon, appelée plus tard Château-Larcher, un alleu de terres possédé par lui en toute souveraineté avec toutes ses dépendances. Ceux-ci lui abandonnaient sur le même territoire, enclavé dans la même viguerie de Vivonne, un champ, une vigne, des terres arables, des pâturages et quelques bouquets de bois qui étaient plus à la convenance de l'abbaye. Une grande partie de ces domaines étaient arrosés par la Clouère (5) petite rivière qui, née dans le département de la Charente et sur les limites de celui de la Vienne, se perd dans le Clain à trois quarts de lieue au-dessous de Vivonne (6). L'abbé recevait aussi des prairies dans la villa de Vintray, sur le Clain (7). Tous les lieux, tous les cours d'eau ici mentionnés, doivent être connus du lecteur, comme déterminant des points intéressants de notre histoire locale. Ils étaient compris dans la viguerie de Vivonne, dont nous avons donc à parler ici.

Paroisse de Vivonne

Vivonne en était le chef-lieu. Un titre de l'abbaye de Nouaillé l'indique en 857 comme étant déjà fortifiée. Elle faisait partie du *pagus* de Brioux. Son nom relativement moderne lui vient de la Vonne, rivière qui se jette dans le

(a) Duchesne, *In vita Theodardi,* III, 429. — *Concil. Tolosan.,* in append., t. IX, *Concil. Gallic.*

Clain, à son passage au Sud-Est de la ville. Avant ce nom latin, ce devait être une localité celtique, assez bien indiquée encore par les monuments de cette période répandus dans ses environs. Elle était d'ailleurs utilement servie par le passage d'une voie romaine allant de Poitiers à Saintes, et des débris de villas et d'objets précieux de cette époque y parlent de son ancienne importance. Sa position avantageuse sur deux rivières en avait fait une châtellenie qui relevait de la baronnie voisine de Celle-l'Evêcault. Le château seigneurial, ruiné de fond en comble, avait des souterrains étendus et flanqués de tours circulaires; il devait remonter au XIIe siècle. Mais ce monument ne fut sans doute que la reconstruction d'un autre plus ancien, car la seigneurie doit remonter aux premiers temps de la féodalité, c'est-à-dire au VIIIe ou au IXe siècle au plus tôt. Le nom d'un Barthélemy de Vivonne apparaît dans nos chartriers aux dates de 1068 et 1081, avec mention dans ces mêmes temps d'un *castrum* ou château fortifié par une double enceinte de murs et de fossés. A la même époque aussi paraît « l'église construite en l'honneur de saint Georges dans le château ». En 1087, Hervé, archidiacre de la sainte Eglise de Poitiers, et Pierre Fort, son frère, la donnèrent aux moines de Saint-Cyprien avec toutes les autres églises qui formaient leur patrimoine (et elles étaient nombreuses), y compris une église de Saint-Christophe, située hors des murs, et dont j'entends parler ici pour la première fois. On ne sait plus où retrouver sa place. Les moines, en retour, ne devaient payer qu'une rente annuelle de dix sous chaque jour de Noël (a). Cette église, qui devint nécessairement paroissiale, fut rebâtie au moyen âge après quelque destruction causée par les guerres, et porte maintenant les caractères des XIIIe et XIVe siècles, avec des reprises postérieures. Le territoire de cette paroïsse, coupé par les vallées du Clain, de la Vonne (8) et du Palais (9), était autrefois de l'archiprêtré de

(a) *Cartular. S. Cypr.*, p. 200.

Lusignan. L'abbé de Saint-Cyprien nommait à la cure aussi bien qu'au prieuré de son Ordre qu'on y avait fondé au xe siècle. On y avait même établi une autre église paroissiale sous l'invocation de saint Michel ; c'était l'ancienne chapelle du château dont les paroissiens furent réunis à ceux de Saint-Georges, par suite des bouleversements de 1790. Plusieurs autres prieurés, chapelles et maladreries étaient répandus sur la paroisse de Vivonne. Leurs seigneurs se montrèrent toujours bienfaisants et dignes de ceux qui devaient illustrer leur nom depuis le xve siècle. A cette époque la maison de Vivonne y fonda un couvent de carmes. Une aumônerie ou hôpital y fut aussi établi au XIIIe siècle, dont les revenus, le couvent ayant été détruit pendant les guerres de religion, furent réunis à l'hôpital de Lusignan.

A cinq kilomètres au Sud de Vivonne est le petit village de Cercigny, arrosé par le Palais, et dont le château ruiné conserve encore ses tourelles et ses mâchicoulis du xve siècle. C'était une ancienne châtellenie dont la première mention remonte au milieu du XIIIe siècle. **Village de Cercigny.**

La viguerie de Vivonne existait déjà en 857 ; elle semble s'être limitée au Nord et au Sud par l'Auzance et la Vonne, et au-delà du Clain, du côté Est, elle pouvait compter plusieurs localités plus ou moins importantes et relevant de sa juridiction. Elle paraît s'être étendue beaucoup plus vers le Sud, puisqu'une charte de Saint-Cyprien (a) cite vers 1010 un lieu aujourd'hui inconnu, *villa Foleto*, qui avoisinait le village de Brux, situé sur la Bouleur, à quelques kilomètres au-dessus de Couhé. En un mot, elle comprenait à peu près alors le terrain circonscrit aujourd'hui dans le canton de Vivonne. **Viguerie de Vivonne.**

Au nombre de ces localités était Château-Larcher, dont un usage maladroit n'a fait qu'un seul mot, dénaturé quant à son origine et à son orthographe. Ce lieu fut appelé **Origine de la paroisse de Château-Larcher.**

(a) V. *Cartulaire*, p. 283 ; — Redet, p. 523 ; — V. villa.

d'abord *Mesgon, Metgon,* et plus tard *Mougon :* nom sur lequel nous devrons revenir. Le nom de Châtel-Achard, qui suivit, ne fut employé que depuis qu'un seigneur nommé Achard eut rebâti le château, déjà fort endommagé par le temps, et fondé en 976 le prieuré de Notre-Dame, tout voisin de Mougon, de concert avec son père Ebbon, et sa mère Oda, qui étaient les seigneurs du lieu. Tout cela, à travers les chartes de cinq ou six siècles, est devenu Château-Larcher, qu'on ne trouve pas ainsi écrit avant 1601 (**10**).

Le sol occupé par le bourg, qu'autrefois son enceinte fortifiée décorait du nom de ville, fut occupé sans doute par quelque peuplade considérable de Gaulois : on en juge par le grand nombre de monuments celtiques épars dans la plaine, et que le vandalisme moderne a trop peu épargnés. Le christianisme dut arriver promptement dans ce lieu déjà considérable, et une villa munie d'une église y fut probablement établie peu de temps après l'affermissement de la conquête. L'érection en 969 d'un prieuré de Notre-Dame avec quatre moines bénédictins de Saint-Cyprien de Poitiers, suppose que déjà la religion était florissante dans le pays, où sans doute elle ne tarda pas à renaître après que Clovis l'eut délivré des Wisigoths. Beaucoup de propriétés territoriales énoncées dans la précieuse charte de fondation, avaient été données à Saint-Cyprien ; c'est pourquoi l'Abbé disposait de la cure et du prieuré, dédiés l'un et l'autre à la Sainte-Vierge. Longtemps la seigneurie fut opulente, ayant vingt-cinq fiefs dans sa mouvance ; les titulaires y jouèrent, dans le moyen âge, un rôle important ; leur châtellenie relevait de la tour de Maubergeon à Poitiers, et de toutes parts, ils trouvaient autour d'eux de glorieux souvenirs remontant jusqu'à la fondation de la monarchie.

Mougon.

Nous allons voir comment la tour de *Melgon* fut bien, au VIe siècle, le *Mougon, campus Mogotinsis,* où se livra en partie la bataille qui fit tomber Alaric sous les armes de Clovis (**11**). Une charte de l'abbaye de Nouaillé prouve qu'en

1333 existait dans cette paroisse une maladrerie ou hôpital : cette paroisse était de l'archiprêtré de Lusignan. Le cimetière a une lanterne des morts formée d'une colonne creuse comme nous en avons signalé à Saint-Léomer, à Antigny et ailleurs (a).

Au Sud, et à quelque distance du centre paroissial, était le village d'Ecrouzilles (b), qui fait partie de la commune et compte à peine une trentaine de feux : cependant on a la preuve qu'en 1657, ce village, sans doute à cause de l'importance de ses seigneurs, formait une communauté d'habitants distincte de celle de Château-Larcher. Il fut réuni à celle-ci en 1819, après avoir été lui-même un chef-lieu de commune depuis le remaniement, en 1790, du territoire de la France. C'était d'abord un ancien prieuré de Saint-Jean-Baptiste, dépendant de Saint-Cyprien de Poitiers, et qui, en 971, fut donné à l'abbaye avec des terres adjacentes et d'autres dans le pays de Brioux, par Launus, abbé de Notre-Dame-la-Grande et archidiacre de la cathédrale (c). Le village d'Ecrouzilles.

Une autre localité de cette paroisse, bien plus intéressante parce qu'elle s'allie à nos plus anciens souvenirs, est Batresse (12), village posé en vue et au Nord-Ouest de Château-Larcher, sur la rive gauche du Clain. C'était une petite seigneurie, appartenant encore pendant le XIVe siècle à une famille de Thorus, dont le nom était celui d'un hameau voisin renommé par un plateau couvert de monuments druidiques. Il y avait donc là un château rebâti avant cette époque, et que les huguenots, commandés en 1569 par Coligny, détruisirent comme presque toutes les habitations catholiques de la contrée qui ne purent pas leur résister. Celui de Batresse.

Batresse fut très anciennement une paroisse distincte, sous le vocable de Notre-Dame, et de l'archiprêtré de Lusignan.

(a) D. Fonteneau, XXII, 463.

(b) *Scrugeliœ*, village de 130 habitants.

(c) *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 251. — M. Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse*, p. 240.

En 936, la moitié des revenus de cette église fut donnée à Aumon, abbé de Saint-Cyprien, dont les successeurs nommérent dès lors le curé ; cette générosité en inspira d'autres mentionnées au cartulaire de l'abbaye. Ce lieu avait été habité par une colonie romaine qui y avait apporté le culte des divinités païennes. Un autel en pierre, du Ier ou du IIe siècle, où sont représentées quatre divinités que la mythologie appelait *de premier ordre* (13).

Comme Batresse se trouvait sur le terrain de la bataille de Voulon, il en est souvent parlé dans les historiens qui se sont occupés de notre histoire nationale, et cette mention avec celle du champ de Mougon (a), représenté aujourd'hui par Château-Larcher, exclut toute possibilité d'attribuer à Vouillé le théâtre de la bataille.

Au reste, les paroisses de Vivonne et de Château-Larcher ont un caractère tout particulier dans les agréments du sol que la nature leur a multipliés. Coupés par les vallées du Clain, de la Vonne, du Palais et de la Clouère, tout y est, à peu d'exceptions près, d'une remarquable fraîcheur et d'une variété très pittoresque. L'historien et le poéte, le naturaliste et l'antiquaire ont donc également à recueillir dans ces profondeurs et sur ces coteaux, où tout intéresse à la fois le souvenir et le regard.

Enumérons les autres paroisses du canton de Vivonne qui furent autrefois de sa viguerie.

Iteuil. Au Nord-Est du canton, et sur les bords du Clain, est une villa nommée *Estolium*, que Guillaume Tête-d'Etoupes, comte de Poitou et Abbé de Saint-Hilaire, concéda au mois de mai de cette année à Roderic, Prévôt du Chapitre, pour en jouir sa vie durant, moyennant une redevance que le mauvais état de la charte venue jusqu'à nous ne permet pas de déterminer précisément (14). En 1108, on y voit une église de Saint-Saturnin qui est donnée par un seigneur des Ecrouzilles au monastère de Saint-Cyprien. Depuis cette

(a) *Campus Mogotinsis.*

donation, l'Abbé nommait à la cure qui réunit bientôt assez d'habitants pour former un village assez considérable. On n'y trouve plus de traces des primitifs habitants, sinon peut-être un souterrain-refuge situé à la Gruzaillères, ancien manoir bâti au pied d'un coteau d'où sort une fontaine incrustante. Sur le coteau se voient encore un donjon, les restes d'une double enceinte, une poterne qui aboutit à un souterrain : ce sont les ruines du château de la Clavière. Un autre château, dit de Bernay, a des restes curieux dans la vallée du Clain, au Nord d'Iteuil. C'était une ancienne seigneurie relevant de la baronnie de Celle-l'Evêcault, et qui fut réunie à celle d'Iteuil quand le manoir eut été détruit au XVIe siècle. On y avait droit de haute justice comme à Iteuil même, ce qui semble prouver que l'établissement de ces fiefs remonte au moins au IXe siècle.

Le village de Mougon dans cette commune.

Dans cette paroisse, deux autres localités nous intéressent. D'abord le village de Mougon, dont nous parlions naguère, et que Gauthier de Bruges range parmi les prieurés du diocèse sous l'invocation de saint Marc. Rien ne nous dit à quelle époque en remonte la fondation, ni par qui elle fut faite. Nous ne savons pas davantage comment ce prieuré a disparu : il existe encore dans le *Pouillé* diocésain de 1648, et ne se retrouve plus dans celui de 1782. Mais ces obscurités sont de peu d'importance en les comparant à une question historique d'une bien autre portée. Ce Mougon est-il bien le lieu appelé par Hincmar *Campus Mogotinsis,* et qu'il indique, en historien sûr de son fait, comme le théâtre de la bataille mémorable de 507 ? On s'est beaucoup trompé sur ce point en interprétant ce texte du village dont nous parlons ici. Toutes les preuves possibles établissent que le Mougon de 507 était aux lieu et place de Château-Larcher, qui n'existait pas encore, que celui-ci devait être déjà un point de quelque valeur dans la contrée, puisqu'un hagiographe l'appelle la Campagne de Mougon, *Campus Mogotinsis.* Cette attribution s'autorise d'ailleurs de l'examen même des lieux. Le Mougon enclavé dans la commune

Il n'est pas le *Campus Mogotensis.*

d'Iteuil n'est pas sur la Clouère, comme le veut Hincmar, ou peut-être quelqu'un de ses éditeurs, mais sur le Clain ; il est tout au plus à une lieue de Voulon, et fait partie de cette grande plaine arrosée par les deux rivières où les armées durent se déployer pour le combat. Château-Larcher, en un mot, ou le *Metgon* d'alors, n'est qu'à une lieu de Voulon, et le Mougon d'Iteuil s'en éloigne de trois, et aucuns souvenirs ne persuadent que les combattants aient pu s'y porter. On s'est trop laissé séduire par l'existence constatée à Mougon d'Iteuil de retranchements en terre, formés de monticules, derrière lesquels une des deux armées aurait pris position. Ces fortifications passagères, comme celles des camps de Sichard et de Céneret, ont pu avoir assez d'autres causes à travers les siècles qui ont précédé le moyen âge, pour qu'on *se dispense de faire valoir celle-ci*. L'argument contraire est d'ailleurs décisif, et la découverte récente des textes allégués par les partisans de Voulon, ne semble plus permettre le moindre doute sur la question entre lui et Vouillé. Du moins empêchera-t-elle que désormais la dispute revienne, et quand la Société des Antiquaires s'est prononcée si souvent contre Vouillé, peut-on espérer qu'une dissertation inattendue ne viendra pas encore renouveler quelque jour les prétendues difficultés de la question ? Espérons-le pour que tout réponde désormais sur ce fait à sa renommée de sérieuse érudition (a).

La Troussaye. Le prieuré de la Troussaye, si célèbre dans l'histoire de sainte Radégonde, se trouvait dans les paroisses d'Iteuil, sur le chemin de Ceaux à Champagné-Saint-Hilaire. Là s'étaient rencontrés, le mercredi 13 août 787, les deux messagers par lesquels sainte Radégonde et saint Junien, qui venaient d'expirer, étaient convenus de s'avertir mutuellement de leur mort prochaine. Ce n'est plus qu'une ferme à côté d'une chapelle en ruines qui avait été érigée sous le

(a) V. l'*histoire* citée plus haut de *Château-Larcher et ses seigneurs,* Mém. des Antiq. de l'Ouest, V, 395, et XXXIX, 72 et suiv.

vocable de sainte Radégonde peu de temps après sa mort(a). Il serait digne de la piété publique de rétablir cet oratoire qu'on n'aurait jamais dû laisser périr.

A quatre ou cinq kilomètres au Nord-Ouest d'Iteuil, on rencontre le village de Rufigny, l'ancien *Roffiniacum*, ou *Rufiniacum* des chartes, réduit à une centaine d'habitants. Là était une église paroissiale de Sainte-Madeleine, réunie à Iteuil en 1819. Un ruisseau qui y prend sa source et se jette dans le Clain très près de là, a donné son nom à ce petit hameau qui dépendait de l'archiprêtré et de la châtellenie de Lusignan. C'était en 1192 une seigneurie, et elle relevait en 1324 de la châtellenie de Poitiers. Le prieur de Saint-Martin de Ligugé nommait à la cure et avait la haute justice dans la paroisse. Village de Rufigny.

Poursuivons nos recherches dans la viguerie de Vivonne. Anché. Nous voici à Anché, *Anciacus, Ansche, Anxiacum,* habité par sept cents âmes, sur la rive droite du Clain, à deux ou trois kilomètres au Sud-Est de Voulon, qui occupe, du côté opposé, la rive gauche de la Dive, tout près de son embouchure dans le Clain. Ce lieu est aujourd'hui le centre administratif d'une commune du canton de Couhé. En 969, ce n'était qu'une simple villa. Elle ne tarda pas à devenir un fief dont les seigneurs figurent souvent dans les chartes de l'époque. Cette villa fit partie alors des nombreux domaines donnés à Saint-Cyprien par Achard et ses parents, seigneurs de Château-Larcher et de la Tour de Metgon (Mougon)(b). Le territoire est coupé par trois vallées s'arrosant des eaux de la Bouleur et du Clain. Une église de Saint-Martin fut donnée à Couhé dès le IXe siècle, sans doute par les seigneurs de Château-Larcher, car la cure était à la nomination du prieur de Notre-Dame de cette châtellenie, qui relevait de Boiscoursier (15).

Anché ne manque pas de souvenirs intéressants. Un de

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 587, t. II, p. 158.

(b) *Cartulaire de Saint-Cyprien,* p. 251.

ses plateaux est couronné par le château de Vilnon, qui domine une vallée arrosée par la Bouleur. Ce dernier édifice est du XV[e] siècle, et a été privé de ses principaux caractères par les guerres fréquentes du XVI[e]. On n'a pas de renseignements sur l'existence de ce manoir avant 1489; ce fief était plus ancien cependant; il avait la haute justice dans la paroisse d'Anché, et relevait du château voisin de Marigny-Chémerault. Des traces de riches habitations gallo-romaines furent trouvées en 1842 dans la vallée de la Bouleur, au-dessous des fenêtres du château de Vilnon, et laissèrent supposer par leurs débris architectoniques une de ces opulentes villas que les vainqueurs de la Gaule avaient tant aimé à jeter dans les séduisantes campagnes du Poitou (a).

Camp de Sichar. A une demi-lieue au Nord-Ouest d'Anché, on trouve dans le lit du Clain un gué pavé, dont l'échantillon est celui des voies romaines. C'était là, en effet, que passait celle de Poitiers à Saintes. Ce gué, qu'on a mal appelé le gué de *Mougon,* et près duquel un géographe a mentionné sans fondement un endroit de ce nom (16), est dominé par un escarpement où se trouvent encore des retranchements en terre auxquels la tradition a conservé le nom de *Camp de Sichar.* Pour peu qu'on en cherche les traces dans un bois voisin qui s'est formé sur une portion de cet emplacement, on y reconnaît un ouvrage considérable de défense ou d'observation, car il commandait les plaines voisines et le gué de Voulon. Ce camp domine de vingt à trente mètres le Clain et ses prairies, et en quelques endroits, on le voit entouré de levées de terres, hautes encore de six à huit mètres et épaisses de dix. Quant à son développement, il n'a pas moins de quatre cent soixante-dix mètres en ligne presque droite. Afin de protéger cette position, on avait formé dans la plaine qui s'étend à l'Est, un avant-camp d'une assez vaste étendue ; et enfin plus au Nord, un peu

(a) V. *Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* III, 434.

au-dessous du confluent de la Clouère et du Clain, un autre camp détaché pouvait contenir environ six mille hommes : ce sont là très certainement des souvenirs de la victoire de Clovis sur les Wisigoths. Quant au nom de Sichar, c'était celui d'un général romain qui eut sa part dans la conquête des Gaules, et dont nous avons parlé déjà à une autre époque (a).

Un petit ruisseau qui sort de deux petites vallées au Nord de Sichar, y réunit ses eaux pour se jeter dans la Bouleur ; on l'appelle *Fonsalmois*, et quoique cette dénomination soit très incertaine quant à son origine, elle pourrait bien se rapporter au souvenir de quelques femmes des XIe ou XIIe siècles, où le nom d'Almoïs fut assez commun, et équivalait à celui d'Adelmoïs. Une dame de Châteaumur était ainsi appelée, étant épouse d'Arnaud, deuxième du nom, vers 1060. **Fonsalmois.**

Marnay était aussi de la viguerie et aujourd'hui du canton de Vivonne (17). Ses plus anciennes traditions remontent à l'ère des Celtes, comme l'indiquent très bien les fréquentes découvertes des haches en silex, le tumulus de Fontaigre, le menhir de la Boissonnière et l'enceinte formée de douze autres autour d'une sépulture gauloise. Quoi qu'il en soit, Marnay possède, en 1060, une église de Saint-Pierre, où les seigneurs de Château-Larcher, Boson et Cécile, sa femme, accordent, pour les moines bénédictins de leur prieuré, le droit qu'on payait pour s'y faire enterrer dans leur église. Le patronage qui en avait d'abord appartenu à Saint-Cyprien, était passé au XIe siècle au prieur de Château-Larcher qui le conserva jusqu'à la fin. Plus tard, les enfants et petits-enfants firent, au même prieuré de Notre-Dame, l'abandon de toute l'église ; beaucoup d'autres concessions de ce genre arrivèrent dans la suite, et l'on y distingua bientôt le nom d'un seigneur de Marnay, Le Brun, qui cède la moitié d'un moulin sur la Clouère, encore existant peut-être aujourd'hui **Paroisse de Marnay.**

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 507.

entre les hameaux d'Ablet et de Puyfollet. Cette église de Saint-Pierre est de celles dont notre saint évêque Pierre II confirma la possession à l'abbaye de Saint-Cyprien, et qu'assura de nouveau en 1119, un privilége du pape Calixte II. Marnay se trouvait alors sur la voie romaine de Poitiers à Saintes, dont on voit encore les vestiges près du pont jeté sur la Clouère. Du moyen âge on n'a plus que l'église venue jusqu'à nous, et dont les détails accusent une reconstruction du XII[e] au XIII[e] siècle.

Marnay, qui était compris en 1100 dans la châtellenie de Gençay, appartenait en dernier lieu à celle de Château-Larcher. Il était de l'archiprêtré de Lusignan.

Ici un autre Marnay nous apparaît, qu'il est bon de signaler pour qu'il ne soit pas confondu avec celui dont nous venons de parler : c'est le *Vieux Marnay,* posé sur la Clouère, au-dessous des Ecrouzilles, et dans la paroisse même de Marnay. L'histoire locale n'attache aucune importance à ce hameau, ancien fief pourtant qui relevait des Hautes-Vergnes, dont le château en ruines est non loin de là, près de la Clouère (**18**).

Vintray. Un village de la commune d'Aslonne était aussi de la viguerie de Vivonne où il est indiqué en 880 : c'est Vintray, *Vitriacus, Vitriaco,* qui dépendait de la seigneurie de Jouarennes, dans la même paroisse.

Moncels. Une autre villa dite *Moncels,* en juillet 969, contenait des terres formant un alleu, dont Airaud, le premier vicomte de Châtellerault, et sa femme Gersinde, disposèrent cette année en faveur des *chanoines* de Saint-Hilaire, ainsi dénommés en ce temps. Nous ne savons rien de plus de ce lieu, son nom d'ailleurs ne se trouvant plus sur les cartes.

Paroisse de Marigny-Chémerault. Enfin un autre lieu plus important et qui a son autonomie, nous semble avoir fait partie de la viguerie de Vivonne [a] ; ce qui se comprend très bien si nous considérons sa proximité du chef-lieu qui a aujourd'hui sur lui sa juridiction

(a) La Fontenelle a oublié d'en parler.

cantonale. C'est Marigny-Chémerault (19), que les plus anciens documents placent en effet dans cette circonscription vicariale. Ce double nom lui vient de l'adjonction faite en 1650, de l'un à l'autre par Charles de Barbesière qui était seigneur des deux endroits. Son nom latin étant le même que celui de Marnay, on l'a confondu quelquefois avec celui-ci, mais une différence toute locale empêche qu'on s'y trompe : c'est que l'église de Marnay a pour patron saint Pierre, et que celle de Marigny est sous le vocable de saint Fraigne et de saint Nazaire. C'était en 970, un alleu possédé par un certain Rorgon, qui en faisait don à l'abbaye de Saint-Maixent, y compris l'église de Saint-Fraigne. La cure, à laquelle nommait l'évêque de Poitiers, a été réunie à Saint-Georges de Vivonne en 1803 ; mais, en 1843, elle retrouva sa vie propre, et l'a encore avec ses six à sept cents habitants. Son territoire est arrosé par la Vonne. Un château fort défendait la position ; on en voit les restes avec ceux des ponts-levis et des mâchicoulis qui les protégeaient. Depuis que ce système de défense avait cédé à une architecture moins exposée aux assauts, le château seigneurial avait été construit à la Roche, village voisin au Nord de Marigny, qui était un fief relevant de Celle-l'Evêcault, comme de Marigny lui-même.

Observons ici qu'un très petit nombre des lieux circonvoisins, autrefois dans le territoire des vigueries, nous est seul connu aujourd'hui. On connaît mieux leur histoire que leurs limites ; c'est pourquoi nous omettons ici plus ou moins de ces stations géographiques dont les noms ne seront pas négligés quand ils nous reviendront en certaines rencontres. Nous rentrerons maintenant dans la suite des événements historiques de l'année 888.

Embarras du roi Eudes.

Il s'en fallait de beaucoup que le nouveau roi de France marchât sans conteste dans le chemin qu'il venait de s'ouvrir. Il ne manquait ni de compétiteurs, ni d'adversaires. L'Aquitaine surtout excitait en lui de grandes sollicitudes. Le Languedoc datait toujours ses chartes *dans l'attente*

d'un roi. En Auvergne, il n'était pas reconnu de Guillaume le Pieux, et Raynulfe II, qui avait changé son titre de comte de Poitiers pour celui de roi d'Aquitaine, semblait plus que jamais décidé à garder cette éphémère couronne. Eudes comprit donc en 889, qu'après s'être affermi contre ses ennemis plus ou moins redoutables, il lui fallait enfin combattre les rebelles de ce beau pays qu'il voulait absolument se rattacher. Autour de lui, quand on le vit décidé à une expédition, se groupèrent des leudes alléchés par l'espérance de quelques succès personnels et de certains fiefs qui ne manqueraient pas de leur échoir. De ce nombre était Aymar ou Adhémar, fils d'Emmenon, l'ancien comte de Poitiers. Il avait épousé Sancie, fille de Guillaume Ier, comte de Périgord, et cherchait fortune depuis la mort de son père (a) dont nous avons vu que les mauvais services avaient compromis son héritage. Entré dans les intérêts d'Eudes, comme bien d'autres transfuges de partis qui paraissaient moins avantageux, il était de ceux qui ne combattent qu'à condition d'y trouver un profit, et il s'était fait promettre le comté de Poitiers. Mais Robert, le frère du roi, jaloux de cette dépouille qui n'était pourtant pas encore disponible, la réclama et se la fit adjuger. Adhémar en conçut un vif ressentiment, quitta le camp, et dès le lendemain, se jetant sur l'armée royale, il y commit un carnage qui la réduisit à la moitié de ses hommes. Un trait de ce genre suffirait à faire juger de quelle indépendance comptaient essayer désormais ces vassaux indomptables, à qui une question d'amour-propre blessé et d'ambition déçue pouvaient inspirer une telle férocité. C'était le fruit de ces guerres farouches qui depuis cinquante ans avaient accoutumé à des combats sanglants et à des représailles implacables. Eudes n'abandonna pas son projet cependant. Ayant promptement réparé cette perte, et ranimé le courage des siens, il entra sur le territoire poitevin ; mais renonçant momentanément à Poitiers

Aymar de Poitiers se ligue contre lui.

Ses marches en Aquitaine

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 866.

dont il avait compté s'emparer tout d'abord, pour aller, plus fort de cette conquête, attaquer Raynulfe dans le Languedoc, il traversa donc le Limouzin pour se diriger vers l'Auvergne où Guillaume le Pieux s'était installé en 886, après la mort de son père Bernard II. Ce prince était hostile à Eudes, s'étant déclaré l'année précédente pour la royauté de Charles IV, et après cette rupture, il avait mis la main sur le Berry. Eudes voulut commencer par faire rentrer dans l'ordre cet ennemi puissant et capable, qu'il lui importait de ne pas avoir en tête; mais il fut encore obligé de changer de plans, car n'étant jamais suivi, par suite de défections dont il souffrait, que d'une armée insuffisante, il fut obligé de se replier sur la Neustrie, quand il apprit qu'Adhémar s'était jeté dans le Poitou et comptait s'y défendre en qualité de comte de cette province. Et en Auvergne.

Malgré donc l'impuissance où il se trouva de réaliser ses projets sur l'Auvergne, puis sur le Berry, il ne voulut pas quitter ce dernier pays sans y faire acte d'autorité, et répondit aux armements de Guillaume, qui couvrait le pays de ses camps, en le destituant de son comté de Bourges. Il institua à sa place un de ses favoris, Hugues, dont l'histoire n'apprend que cela, et qui l'accepta pour son malheur; car, s'étant porté aussitôt sur Bourges, il s'y renferma comme chez lui, et attendit de pied ferme le duc qui ne devait pas tarder à revendiquer ses droits. En effet, celui-ci, à la tête de plusieurs milliers d'Auvergnats, s'élança vers la ville en litige. Un siège commença; mais l'assiégé craignant de le voir se prolonger, se décida tout d'abord à une sortie. L'ennemi était prêt; une bataille s'engagea où le comte d'Auvergne eut quinze cents hommes taillés en pièces. Du côté opposé, on ne perdit que cent hommes, mais on fut battu, et Hugues fait prisonnier. Amené devant le vainqueur, il lui demanda la vie avec de grandes marques de soumission; mais Guillaume, exaspéré du carnage des siens, le tua sans hésiter d'un coup de lance : sévère avertissement à tous les fau- Actions militaires en Berry.

teurs d'usurpation [a]. Bientôt de nouvelles apparitions de Normands forcèrent Eudes à revenir vers Paris, dont les infatigables Danois occupaient encore les environs. De son côté, Raynulfe se maintenait en Aquitaine où il avait pour lui d'excellents soutiens dans son frère Gausbert, et Ebles, abbé laïque de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. Cette espèce de trêve va nous laisser le loisir d'entrer en certains autres détails qui sont dignes de notre attention.

L'évêque de Poitiers Ecfroi, abbé de Saint-Hilaire.

Ecfroi était toujours évêque de Poitiers, mais il est probable qu'il n'y résidait pas, car il était dans les bonnes grâces du roi Eudes, et par conséquent très peu dans celles de ses adversaires. Cependant Robert et Aymar, que leurs intérêts mieux compris avaient réconciliés avec Eudes, étaient restés en Poitou, à Poitiers même, sans doute, dont le dernier convoitait le comté; et il est à croire que, tranquillisé par le séjour qu'ils y firent, Ecfroi y était revenu. De son côté Ebles, frère de Raynulfe et abbé de Saint-Hilaire, ne pouvant y demeurer en même temps, s'en était allé rejoindre en Provence le comte de Poitiers, destitué par le roi. Les deux comtes, résidant alors dans la ville épiscopale d'Ecfroi, trouvèrent un double coup à faire en enlevant à Ebles l'abbaye de Saint-Hilaire et la faisant donner à leur évêque. Ils intervinrent donc dans ce but près du roi Eudes, qui nantit de ce riche bénéfice l'évêque resté fidèle à son parti. Ceci résulte d'une charte dont la date a été perdue, mais qui doit, à en juger d'après les circonstances, avoir été donnée ou cette année 889, ou la précédente [b]. Cette même donation fut encore affirmée une fois de plus dans un acte du 30 décembre de cette même année. Nous reviendrons sur cet acte, parce qu'il contient des indications précieuses sur quelques paroisses du haut Poitou.

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 302; — Besly, *Comtes*, p. 28.

(b) V. Besly, *Evesques*, p. 35; — *Chartrier de Saint-Hilaire*, I, 12; — *Gallia christ.*, II, col. 1159.

Un peu avant cette date, un chanoine de Saint-Pierre avait vendu à Ecfroi une terre de son patrimoine, ce qui prouve qu'alors la mense épiscopale et celle du Chapitre étaient déjà nettement séparées, et que le Chapitre, tout en continuant toujours de vivre sous une certaine règle, laissait à ses membres la libre disposition de leur patrimoine (a). Autonomie du Chapitre de Poitiers.

Ce fut dans le courant de cette année que Frotier, devenu archevêque de Bourges malgré tout le monde, et n'ayant reçu l'agrément du pape Jean VIII que parce qu'il avait su le plaindre dans ses infortunes, disparut sans que notre histoire se soit plus occupée de lui. On ne peut penser avec La Thomassière (b) qu'il soit retourné à Bordeaux, car un historien italien (c) affirme que Frotier mourut en 889, à Plaisance, en allant à Rome, où sans doute il comptait traiter avec le pape Etienne V de son maintien au Siège de Bourges, dont il ne voulait pas se départir, quoique ce pape lui eût ordonné de le quitter sous peine d'excommunication. Malheureux d'être mort en de telles circonstances, il se trouva à Plaisance une femme pieuse qui prit soin de ses derniers honneurs : ce fut Angelberge, abbesse de Saint-Sixte, qui le fit inhumer dans son monastère. Mort de Frotier, archevêque de Bourges.

Etant encore à Bordeaux, Frotier avait obtenu de Charles le Chauve l'abbaye de Saint-Julien de Brioude par lettres du 10 mars 874. Quelques années après, il fit rendre à ce monastère le village de Murat, que lui avait donné un comte Bernard, et dont s'était emparé Eldelgaire, chevalier du pays, dont le voisinage était moins utile que dangereux.

Par son testament, il laissa de grands biens au monastère de Beaulieu en Limousin (**20**), et l'une des clauses établissait que l'Abbé donnerait à la communauté un repas plus succulent que de coutume au jour anniversaire de son

(a) *Hist. du Berry*, p. 295.

(b) *Gallia christ.*, ub. sup.

(c) Campi, *Histoire de Plaisance*, 1re partie.

inhumation. Cette clause n'était pas rare alors dans les actes de ce genre (a); elle exprimait un sentiment de bienveillance qui interrompait quelques instants la pénitence habituelle des religieux.

Charte de Eudes en faveur de St-Hilaire de Poitiers.

Abordons maintenant quelques localités poitevines dont nous avons promis de nous occuper, et qui furent confirmées à l'abbaye de Saint-Hilaire par la charte du 30 décembre 889. Le pauvre monastère avait grand besoin de voir ses affaires si maltraitées s'affermir un peu sous la protection de quelque fort défenseur. Mais une particularité difficile à expliquer mérite ici notre attention. Nous avons vu Ecfroi nanti, dans le cours de cette année, de l'abbatiat de Saint-Hilaire; et, cependant, c'est à la sollicitation d'Ebles, qu'Ecfroi semblait avoir remplacé, que cette dernière charte est accordée. L'abbatiat d'Ecfroi aurait été dès lors de courte durée. Par quelle raison? C'est ce qu'il est très difficile de dire au milieu de certaines obscurités dont tant d'événements si compliqués ne pouvaient manquer de s'entourer. Au fond, ces incertitudes n'ôtent rien à la réalité matérielle des notions qui vont nous retenir quelques instants (**21**).

Commencements de l'autonomie temporelle du Chapitre.

Il s'agissait de confirmer aux chanoines de la célèbre collégiale des terres assignées autrefois en partage à chacun d'entre eux, sans doute, lorsque en deçà de vingt ans, on avait séparé d'un commun accord la mense abbatiale de celle de la communauté. Ces terres, dont quelques-unes appartenaient aux diocèses de Toulouse, de Carcassonne et de Cahors, étaient en plus grand nombre cependant, situées dans le Poitou. C'est là ce qu'il nous importe de savoir, puisqu'on y aperçoit à leur origine beaucoup de nos plus anciennes paroisses. Une mention de cet acte est très remarquable en cela qu'elle constitue ce fait dont elle établit à peu près la chronologie, à savoir que déjà un certain nombre de maisons étaient la possession personnelle de

(a) Fisquet, *Archevêché de Bordeaux*, p. 65.

quelques chanoines, soit dans l'enceinte même, toujours considérable du monastère, soit dans l'intérieur de la ville. Des unes et des autres, chacun avait la libre et pleine disposition, à cela près qu'il ne pouvait l'aliéner à une personne qui ne fût pas de la communauté. Le roi ajoutait à ces concessions d'une réelle importance, l'exemption de toute subjection à quelque autre autorité que la sienne, fût-ce celle d'un comte ou de tout autre organe de l'autorité publique. Sans cette clause, il n'était plus possible d'échapper aux exactions arbitraires d'un ambitieux sans conscience; et ce fut là une des premières lueurs de l'autonomie du Chapitre, dont il jouit jusqu'au renversement de l'ancien régime par la révolution de 1789 (a). En effet, on voit ici les commencements de ce qu'on appela plus tard le bourg de Saint-Hilaire, qui se circonscrivit dans tout l'espace compris depuis la porte de la ville au Sud (b) jusqu'à la maison des Trois-Piliers. On comprend que le grand nombre des chanoines de Saint-Hilaire dut utiliser dans cet espace autant de maisons plus ou moins considérables avec beaucoup de serviteurs dont les familles finirent par former une certaine population. La direction et les soins de ces familles devinrent une œuvre de l'abbaye; si bien qu'au XIe siècle il y eut là, comme nous le verrons, un gouvernement à part, des privilèges et une juridiction temporelle entièrement distincte de celle de la ville.

Quoi qu'il en soit, nous voyons quelles étaient les paroisses rurales appartenant alors à Saint-Hilaire, et dont l'acte précité du 30 décembre 889 nous a laissé la nomenclature.

Ces paroisses étaient Champagné, Rouillé, Pouant, Luzay, Frontenay, Cuhon, Vouzailles, Maulay, Benassay et Gourgé.

Champagné, surnommé Saint-Hilaire, est ce domaine Origines de Champagné-Saint-Hilaire;

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 200 et suiv.; — D. Bouquet, IX, 450.

(b) Aujourd'hui la porte *de la Tranchée*.

que Clovis donna à l'abbaye après la victoire de Voulon, afin de consacrer la mémoire de l'apparition du globe de feu parti de l'église abbatiale pour venir se reposer sur la tente du roi dressée sur ce terrain. Nous avons dit (a) que ce domaine s'appelait d'abord *Campaniacum,* ce qui supposait une construction gallo-romaine, et que la basse latinité en avait fait *la campagne de Saint-Hilaire.* Ce lieu jouissait-il alors d'une église? On l'ignore; mais on ne peut guère douter que les moines de Saint-Hilaire n'y aient envoyé, aussitôt leur mise en possession, une colonie agricole qui aura été bientôt un centre de réunions chrétiennes. L'édifice religieux fut mis sous l'invocation des saints Gervais et Protais, martyrs du temps de Néron, et dont le vocable indique ordinairement pour une église une haute antiquité. Cet établissement devint une cure qui est toujours restée du patronage de l'abbaye. Son histoire, qui a si bien commencé, reste silencieuse depuis son berceau jusqu'à nous. L'église est une reconstruction du XIIe siècle; aux XVe et XVIe, elle fut remaniée après bien des accidents qui l'avaient endommagée. Au XIVe, Champagné était devenu une châtellenie, circonscrivant la plus grande partie du territoire de Romagne, sauf ce qui dépendait de la seigneurie de Millière. C'est à cette époque, d'après ses caractères architectoniques, qu'on doit faire remonter la construction du château fort, carré massif, flanqué de tourelles aux quatre angles, et s'élevant au-dessus des maisons du bourg, qu'il devait protéger.

Champagné-Saint-Hilaire fait partie aujourd'hui du canton de Gençay, où était autrefois l'archiprêtré dont il relevait. La commune compte 1,700 habitants; le chef-lieu est sur une colline que baigne la rive droite du Clain, avec la plupart des villages qui dépendent de lui. A deux kilomètres au Nord de Champagné, sur le sol même de la paroisse et au-delà du Clain dont elle occupait la rive gauche, était

(a) Ci-dessus, *ad ann.* 507

l'abbaye de Notre-Dame des Moreaux, dont les protestants du XVI[e] siècle n'ont laissé que des ruines. Nous en parlerons plus tard, lorsque vers 1170 nous aurons à commencer son histoire.

A cinq ou six kilomètres au Sud-Ouest de Lusignan, et dans le canton dont cette petite ville est le centre administratif, un village montre son clocher carré, s'élevant peu au-dessus d'une église romane. Dans notre charte, ce village est dénommé *Rolliacus villa;* il appartient à Saint-Hilaire, dont l'église porte le nom; il fut un des fiefs du Chapitre qui nommait à la cure. Cette petite paroisse était enclavée dans la sénéchaussée de Lusignan dont le sénéchal, très souvent assez mal disposé, tenait à exagérer ses droits de justice et se gênait peu envers les autres justiciers. Or, en 1250, Simon Claret, chevalier, qui occupait ce poste, ne craignit pas, sous prétexte de ses droits méconnus, de faire emprisonner Guillaume Bès, procureur des chanoines de Saint-Hilaire à Rouillé, puis Guillaume Pouvreau leur juge, et plusieurs autres de leurs hommes. Bès avait été arrêté pour avoir présenté à Claret des lettres de l'évêque de Poitiers Jean de Melun, lui ordonnant de mettre en liberté ces personnes dont il avait examiné la cause et reconnu le bon droit. Le chevalier ne s'en fit peine, et résista jusqu'à ce que l'évêque se vît obligé de l'excommunier, et comme l'injuste détenteur, pour qu'on n'allât pas chercher ses prisonniers à la prison de Lusignan, les avait dispersés en divers autres lieux de la sénéchaussée, ordre fut donné par le prélat à tous les archiprêtres du diocèse de mettre en interdit les pays où étaient retenus lesdits prisonniers (a). Il n'y avait pas d'autres moyens de mettre à la raison ces autorités despotiques, et ceux qui prétendent ces moyens spirituels abusifs, parce que on en usa souvent dans les siècles où la foi n'était pas toujours une garantie contre les passions, ont bien soin de ne pas faire comparaître au

De Rouillé;

(a) D. Fonteneau, XI, 279; — *Cartulaire de Saint-Hilaire,* I, 266.

procès les justes reprises qu'exerçait ainsi l'autorité spirituelle contre les abus, bien autrement déplorables de la violence, du vol et de la forfaiture. Claret, comme il arrivait toujours, céda enfin, et distingua ses droits de ceux des autres.

Un testament du 8 août 1461 constate que, alors, le chanoine revêtu de la dignité de chantre possédait le titre de « curé de l'église parrochiale de Rouillé » (a). Dès lors il y avait un vicaire qui remplissait habituellement les fonctions pastorales. Le curé de ce temps-là, Etienne Benès, fonda par ce même testament, dans sa maison de la Syrène (**22**), à Poitiers, un collège perpétuel de seize écoliers : ce collège devait s'ouvrir de préférence aux enfants qui auraient fait partie de la psalette canoniale. Le curé de Rouillé, comme ceux de Champagné-Saint-Hilaire et d'Arçay, autre dépendance du Chapitre dont nous parlions naguère (b), dans l'archiprêtré de Loudun, était tenu de tout temps depuis la fondation des paroisses, d'héberger d'un souper et du logement d'une nuit les chanoines de Saint-Hilaire, venus sur les lieux une fois par an, pour leur visite annuelle de la cure et autres affaires (c).

Il y avait à Exoudun, près la Mothe-Sainte-Héraye, un siège archipresbytéral du diocèse de Poitiers, dans la circonscription duquel se trouvait Rouillé. Le chapitre de Saint-Hilaire était haut justicier de la paroisse (**23**).

De Pouant ; Pouant (**24**) ressort du canton de Monts-sur-Guesne, dans l'arrondissement et l'archiprêtré de Loudun. En 920, il était de la viguerie de Braye dont le territoire était à l'extrémité Nord du Poitou, et empiétait sur cette partie de la Touraine qui resta jusqu'en 1790, du diocèse de Poitiers. Un autre acte de 957 nous prouve encore que cette viguerie exista une des dernières, car à cette époque, il n'est presque plus mention, comme nous le verrons bientôt, de cette espèce

(a) *Chartrier*, II, 132 et suiv.
(b) V. ci-dessus, p. 107.
(c) *Chartrier*, II, 136.

de juridiction administrative. On reconnaît la provenance de ce bénéfice-cure à son vocable de Saint-Hilaire, et au droit qu'avait l'abbé d'en pourvoir. L'abbaye avait là une châtellenie dont le capitaine se reconnaissait dépendant de son autorité. Pouant dut avoir dès ses commencements une église qui fut rebâtie au XIe siècle, quand presque toutes celles construites antérieurement avaient été ruinées par le temps ou par les guerres. Sa renaissance s'opéra dans la plus simple expression du style roman, sans aucune recherche d'ornementation.

La commune de Luzay est une de celles du canton de Saint-Varent, dans les Deux-Sèvres (**25**). Son nom pourrait la faire confondre avec deux ou trois autres endroits situés dans la Vienne, si les renseignements donnés par les cartulaires n'interdisaient pas toute erreur à cet égard. Elle faisait partie du *pagus* de Thouars. Elle avait une église très ancienne, semble-t-il, de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, outre celle de Saint-Hilaire qui avait été sans doute consacrée sous ce nom après avoir été donnée au Chapitre (a). Le trésorier Geoffroi que ce titre revêtait de la première dignité de sa compagnie, donna, en 1001, aux chanoines ses confrères cette église qui lui appartenait avec beaucoup de terres de son entourage, sous condition de lui payer une redevance annuelle de cinq sous. Ce trésorier, qui l'était en 997, ne paraît plus qu'en 1003 et comme il semblait faire cette donation en vue de sa mort prochaine, on peut croire qu'il ne tarda pas à succomber. Au siècle suivant, un seigneur dont le nom est assez difficile à deviner (**26**), se fit excommunier par le pape Calixte II et l'évêque de Poitiers Guillaume II, pour avoir usurpé dans les terres de Luzay, des droits qu'il fut ainsi forcé de restituer. De Luzay;

Dans le canton de Moncontour, en une plaine déboisée depuis longtemps, et dont le nom latin (**27**) pourrait faire De Frontenay;

(a) V. M. Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers*, p. 300.

supposer qu'une habitation gallo-romaine en fut le berceau, Frontenay, était une simple villa au IXe siècle. Elle eut peut-être avant cette époque son église de Saint-Pierre, aujourd'hui succursale du doyenné de Moncontour. Cette église fut rebâtie au XIe, à en juger par son aspect général, quoique l'abside et une portion de ses voûtes semblent postérieures par leur forme ogivale. Il relevait pour le civil de la baronnie de Moncontour; pour le spirituel, de l'archiprêtré de Mirebeau. Il était de la sénéchaussée de Saumur, de l'élection de Richelieu, et de la généralité de Tours (**28**); mais le Chapitre était seigneur haut justicier de la châtellenie, car il y avait aussi un château d'où ressortissaient toutes les affaires civiles de plusieurs paroisses des environs (a).

De Cuhon. Un petit ruisseau inconnu qui naît dans la commune de Vouzailles, traverse celle de Cuhon, et se jette dans la Dive du Nord, au-dessous de Mazeuil, a donné son nom au village de Cuhon (**29**), dont le Chapitre de Saint-Hilaire avait en partie la propriété seigneuriale. Avant 1790, il relevait de l'archiprêtré de Parthenay; en 889, il était dans la viguerie de Thouars. L'Abbé de Saint-Hilaire nommait aussi à la cure, dont l'église était du même vocable. Un chantre du Chapitre avait fondé anciennement dans cette église une chapelle dont le titulaire était à la nomination de ses successeurs dans la même dignité. La paroisse est aujourd'hui du doyenné de Mirebeau.

Elle est certainement des premières qu'ait possédées le Chapitre. Le comte de Poitiers Ebles Manzer, qui en était abbé laïque, l'ayant mise au rang de celles qui devaient former la mense capitulaire. On la voit figurer souvent dans ses chartes depuis cette époque jusqu'en 1628 où elle entre dans la prébende d'un chanoine pour huit à neuf cents livres.

Le nom de cette localité assez bizarre n'exprime rien de

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 876.

connu, sinon peut-être quelque trace d'une appellation gauloise dont on n'a cependant pas de preuves. On voit Cuhon ou Cuon qui semble l'orthographe primitive, indiqué aux xe et xie siècles sous le nom de *Curtis*, c'est-à-dire d'une colonie agricole d'un certain luxe, d'une assez grande importance, et ayant ses dépendances territoriales en prés, vignes, terres labourables, et même ses colons et ses serfs, et le plus souvent son église.

Sur le territoire de Massogne, dans le canton de Mirebeau, était, au xiie siècle, un prieuré de la Bourrelière (**30**), ancien fief de cette baronnie : ce prieuré dépendait de la mense abbatiale d'Airvault. Les religieux de cette abbaye y avaient construit pour le prieuré une chapelle à l'occasion de laquelle ils percevaient une dîme dans la paroisse de Cuhon. Le Chapitre de Saint-Hilaire trouva qu'en cela ses droits étaient lésés et les deux parties recoururent à l'arbitrage de Jean d'Abside, évêque de Périgueux, qui était Poitevin (a). Ce prélat maintint les religieux dans leur possession par un jugement de 1168. **Prieuré de la Bourrelière.**

A cinq ou six kilomètres, et au Sud-Est de Cuhon, Vouzailles (**31**) emprunte son nom ou le donne à un ruisseau qui, en remontant vers le Nord, entoure Champigny-le-Sec et va se jeter dans la Palu, à quelque distance du Clain. Là est encore une église paroissiale du xiie siècle qui succéda à la première comme tant d'autres, et fut retouchée au xvie. Son patron fut saint Hilaire très probablement avant 889. On y voit des restes de fortifications qui ont dû servir dans les luttes contre l'Angleterre. On ignore comment du Chapitre de Saint-Hilaire la propriété de l'endroit passa à l'abbaye de Bourgueil-en-Vallée (**32**). Nous verrons cette communauté fondée en 990 par Emma de Chartres, femme de Guillaume Fier-à-Bras, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. S'avisa-t-elle sous quelque prétexte de dépouiller le Chapitre de la moitié de sa terre de Vouzailles pour la donner à **Paroisses de Vouzailles ;**

(a) Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord*, p. 55 ; — M. Beauchet-Filleau, *Pouillé*, p. 30 et suiv.

l'établissement nouveau, comme il n'était pas rare alors? Rien ne semble éclaircir ce point mystérieux. Toujours est-il qu'il y avait en faveur des chanoines le diplôme du 30 décembre 889, dans lequel Vouzailles figurait comme une des terres dont le roi Eudes avait confirmé la possession aux chanoines. Ceux-ci se trouvèrent donc fondés à revendiquer leur propriété; les religieux de Bourgueil n'en tinrent compte, objectant que la duchesse d'Aquitaine ne leur avait rien donné qu'après consentement de leur partie adverse, ce que celle-ci niait énergiquement; et comme il arrivait souvent, le procès aboutit à une paix onéreuse pour les possesseurs légitimes; il fut décidé que la terre de Vouzailles appartiendrait par moitié, l'église comprise, au monastère, et que l'autre moitié resterait la propriété du Chapitre (a). Voilà pourquoi la cure demeura à la nomination de l'abbé de Bourgueil. Là fut aussi une châtellenie appartenant au même dignitaire qui en était seigneur, mais qui faisait hommage à la seigneurie de Mirebeau (b).

Vouzailles a eu pour son histoire moderne un titre de chef-lieu de canton qui lui fut donné en 1790, et qu'on lui supprima en 1801 pour l'enclaver dans celui de Mirebeau.

De Maulay ; Maulay (33) est une paroisse du canton de Thouars, à sept kilomètres au Sud de cette ville, et dont l'église de Saint-Pierre-ès-Liens releva toujours de Saint-Hilaire. Il ne faut donc pas la confondre avec un autre lieu de même nom dont l'église et la paroisse, du titre de Saint-Martin, ont été réunis à Claunay, au canton de Loudun. Celle-ci est de la Vienne ; l'autre, des Deux-Sèvres. Le peu d'importance de cette dernière localité, où cependant la fécondité du sol favorisait la culture de toutes les denrées, l'a privée de toutes traces historiques.

De Benassais ; Benassais (c), dont saint Hilaire a toujours été le patron

(a) M. Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers,* p. 137.

(b) Redet, p. 448.

(c) *Benaceium, Benaciacum.*

titulaire, devint une seigneurie qui appartint au Chapitre, et releva de la châtellenie de Montreuil-Bonnin. La paroisse, qui se rattachait autrefois à l'archiprêtré de Sanxay, avait sa justice supérieure dans le Chapitre qui nommait à la cure. Aujourd'hui, cette paroisse est du canton de Vouillé. Une portion en a été séparée en 1868 pour former la paroisse de la Vausseau (a), où était une ancienne commanderie de Malte dont la chapelle fut érigée en église paroissiale sous l'invocation de Saint-Remy.

L'église de Benassais, spacieuse et bien conservée, est du XII[e] siècle, dont elle a bien gardé les caractères architectoniques.

Enfin Gourgé (34), nommé *Gurgiacum* dans notre charte de 889, était passé dans le XI[e] siècle à l'abbaye de Bourgueil à qui elle resta jusqu'en 1790, tout en retenant le vocable de Saint-Hilaire. Un prieuré de ce même vocable existait même dans la paroisse, sans doute celui de la première fondation par le Chapitre ; mais il avait été donné à l'Ordre de Saint-Benoît, et c'était l'abbé de Bourgueil qui présentait à l'Evêque de Poitiers. Il faut sans doute rattacher ce dernier patronage à l'époque où l'évêque Isembert II et son successeur saint Pierre II firent à ce monastère le don de plusieurs églises qui fut confirmé par une charte du mois de mars 1102. La commune de Gourgé est du canton et à sept kilomètres au Sud de Saint-Loup, compte quinze cents habitants, et est arrosée à l'Est par le Thouet et au Sud par le Cébron, qui se jette dans ce dernier à Saint-Loup, après un petit parcours de trente kilomètres en venant des abords de Viennay. L'église était riche autrefois d'un grand nombre de chapelles et de chapellenies, attachées à ses autels, ou assises dans le bourg ou à sa proximité. On y trouvait aussi un prieuré de Saint-Côme et Saint-Damien de Vérines, du patronage de l'abbaye d'Airvault, et deux petites aumôneries qui, devenues inutiles par défaut de De Gourgé.

(a) *Vaucella* en 1192.

ressources suffisantes, furent réunies en 1695 à l'hôpital de Parthenay (a).

Au reste, les commencements de Gourgé doivent remonter fort haut dans l'antiquité. Son nom seul indiquerait une transition de l'ère gauloise à celle de la conquête romaine (35). Des découvertes y ont été faites de débris romains et de médailles, une entre autres de Nerva, et par conséquent des dernières années du IIe siècle (b). Des puits funéraires très profonds y ont aussi été visités en 1862, où étaient renfermés des vases de formes romaines ou gauloises, contenant des restes de cendres et d'ossements calcinés qui ne laissent aucun doute sur la destination de ces couches souterraines où une vingtaine de morts semblaient avoir reposé (c).

L'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, élu pape en 1305 sous le nom de Clément V, faisant la visite de sa province en 1304, séjourna au prieuré de Gourgé, aux dépens du prieur et de ceux de la Pératte et de la Mairé, qui étaient soumis à la même charge, dans ces temps où les hôtelleries étaient rares. Le prélat fit acte de juridiction sur cette partie du diocèse de Poitiers en donnant, dans l'église prieurale de Saint-Hilaire, la confirmation et la tonsure.

Château du Fresne.

Le XVIe siècle nous a laissé aussi des souvenirs historiques sur cette localité. Dans la paroisse de Gourgé s'élevait le château du Fresne, encore existant, et que les huguenots pillèrent après avoir brûlé l'église le 20 septembre 1568. L'année suivante, le 4 octobre, le duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III, s'y arrêta chez François des Francs, sire de la Vergnaye, en regagnant Parthenay après la victoire de Moncontour (d).

(a) M. Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers,* p. 279.

(b) De l'an 96 à l'an 98.

(c) Cf. *Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* X, 207 et suiv.

(d) M. Ledain, *la Gâtine,* p. 254.

En 1593, le seigneur du Fresne, homme de bien, disent les mémoires du temps, mourut dans son château, honoré et regretté de tous, et fut enterré dans l'église de Gourgé. Au reste, cette seigneurie appartint successivement, depuis le XIVe siècle, à des familles des plus recommandables du pays, et encore des plus honorées de notre temps, aux d'Argenton, dont était Philippe de Commines, historien de Louis XI, aux Pidoux, aux Chabot et aux d'Orfeuille. Le fief de ces derniers était de la paroisse de Gourgé (a).

Revenons aux événements qui signalèrent le cours de l'année 889.

Le roi Eudes entre en Aquitaine

Le nouveau roi de France Eudes n'avait différé de s'emparer de l'Aquitaine, pour y détruire l'usurpation du comte de Poitou Raynulfe II, que pour se ménager une alliance avec le roi de Germanie, dont il craignait que les troupes n'entrassent sur son territoire pendant sa propre campagne contre les Aquitains. Tout étant convenu entre les deux princes, Eudes songea à réaliser son plan : il entra donc sur les terres d'outre-Loire, et, afin de protester de la manière la plus frappante contre la royauté que s'était attribuée le comte de Poitiers, il poussa en diligence vers Limoges, où nous savons que les rois d'Aquitaine prenaient ordinairement la couronne du pays. Là, entouré de forces respectables, il se fit introniser avec le cérémonial usité en pareil cas. Raynulfe comprit que cette position faite à son antagoniste par tout un peuple qui revenait toujours aux descendants de Charlemagne, détruisait pour lui des espérances qu'il était prudent d'abandonner, car la moindre défaite après un conflit imminent pouvait le priver de ses dignités, et peut-être de la vie. Dès lors, il dut se décider à faire des avances en ménageant des négociations qui ne pouvaient manquer d'aboutir, le roi n'ayant pas moins d'intérêt que lui à une paix qui assurerait sa conquête. Il alla donc au-devant de celui-ci, qui le reçut comme il avait

Et se fait couronner à Limoges roi du pays.

Raynulfe se soumet.

(a) M. Ledain, *la Gâtine*, p. 259 et 279.

été convenu. Il s'était fait accompagner du jeune Charles, fils posthume de Louis le Bègue, dont il avait pris la tutelle, et qu'il n'osait abandonner dans la crainte qu'il n'arrivât quelque fâcheuse aventure à un enfant dont l'avenir ne lui paraissait pas douteux. Quand donc la réconciliation se fut opérée entre le roi et le comte, celui-ci prêta serment de fidélité, et garda sans conteste son double titre de comte de Poitiers et de duc d'Aquitaine (a). Depuis cette époque, Raynulfe se montra fort assidu à la cour, et y fit bonne contenance, quoique, en général, on crût qu'il y avait dans cette assiduité autant de crainte que d'affection, car ses liaisons avec des grands beaucoup moins dévoués en apparence allaient même jusqu'à le faire suspecter. Nous verrons bientôt quels malheurs lui attira cette méfiance. En cela, d'ailleurs, il était payé de retour, la faveur royale et les honneurs qui lui en revenaient étant moins pour lui une preuve d'intimité cordiale que l'effet calculé d'une politique non exempte d'inquiétudes (b).

Eudes fait la monnaie à son type.

Une des conséquences qu'Eudes donna à son couronnement en Aquitaine, se regardant dès lors comme le possesseur de la France tout entière, fut de faire battre des monnaies à son type, ce qui s'exécuta en substituant sur les coins son nom *Odo* à celui de Charles le Gros. Pépin II, qui avait possédé le Poitou vers 857, avait employé le même procédé en remplaçant par son nom celui de Charles le Chauve sur les monnaies frappées dans les ateliers de Melle (c). Le P. Daniel a reproduit d'autres types d'argent de ce prince sortis des ateliers d'Angers et de Toulouse. Son nom y est accompagné du titre de roi, ce qui détruit tout à fait l'opinion des historiens qui ont prétendu que Eudes ne fut jamais roi, mais le simple tuteur de Charles le Simple (d).

(a) *Annal. de Saint-Waast;* — D. Bouquet, *Script. Rer. Gall.,* VIII, 88.

(b) *Id., ibid.*

(c) M. Lecointre-Dupont, *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* VI, 323.

(d) Daniel, *Hist. de France,* II, 560 et suiv.

Création des vicomtés dans toutes les provinces.

Nous arrivons à l'époque où commence à se faire sentir dans l'administration de la France tout entière, et par conséquent de l'Aquitaine et du Poitou, l'influence d'une institution qui, presque inaperçue jusqu'alors, y prit une extension remarquable, en proportion des besoins toujours croissants de la politique du pays. Nous voulons parler des vicomtés qui formèrent dès lors un plus ou moins grand nombre de divisions principales de chaque province. Quoique les renseignements nous manquent absolument sur l'étendue de la population de la France au IXe siècle, on peut conjecturer d'aprés l'établissement même des vicomtés, qu'elle devait augmenter beaucoup à cette époque, malgré les guerres incessantes, les fréquentes famines et les maladies qu'éprouvait le pays. On ne concevrait pas autrement le surcroît d'activité dans la gestion des affaires publiques.

Politique de cette institution.

Les vicomtés n'étaient pas, il est vrai, des établissements nouveaux à tous égards. L'idée en remontait aux Romains, et Charlemagne, en réalisant ses plans sur la France et l'Aquitaine, avait bien songé à faire suppléer l'action des comtes par celle des lieutenants appelés *vice-comites,* vicomtes ou vice-gérants des comtes qui les employèrent en tout au soin de leur gouvernement, soit pendant leurs absences à la cour ou à la guerre, soit pour se soulager d'une partie de leurs obligations habituelles. Le grand monarque avait même commencé à garnir de ce moyen de défense les frontières d'Espagne, où les irruptions fréquentes des Maures le rendaient indispensable. C'était encore partout un trés bon moyen de ne pas laisser languir la justice dont les affaires furent surtout dévolues aux vicomtes, pendant que les comtes, moins lettrés, mais d'ailleurs les véritables chefs de la province, se réservaient celles de la guerre dans toute l'étendue de leur ressort (a). Mais comme les viguiers étaient préposés aux campagnes pour l'administration à la fois civile et judiciaire, les vicomtes le furent

(a) Le titre de *vicomte* fut, en certains endroits, comme à Chartrés, équivalent à celui de vidame, *vice-domini*.

en particulier aux mêmes fonctions dans les grandes villes. C'est à ce titre qu'administrèrent les vicomtes de Rouen. Néanmoins, on les trouve aussi employés à la surveillance des Marches, où ils étaient souvent obligés de résister par la force aux invasions des provinces limitrophes.

C'est, avons-nous dit, vers l'époque où nous sommes, à la fin du IXe siècle, que ces officiers devinrent plus communs, quoique la charte d'Alaon, dont nous avons parlé, et qui remonte à une quarantaine d'années au-delà, fasse mention d'un assez grand nombre (a).

Raison particulière de son application au Poitou.

Une raison qu'il ne faut méconnaître amena la création des vicomtes par l'autorité royale : c'est la prépondérance que les comtes s'étaient acquise et qui gênaient souvent les rois dans l'usage de leur pouvoir. Plus ce pouvoir est partagé, moins il a d'action pour le bien de la communauté, et le roi Eudes s'en était aperçu aussitôt que sa nouvelle intronisation lui avait fait de plus nombreux jaloux. C'est pourquoi, à peine son couronnement fait à Limoges, il se hâta d'établir des vicomtés dans toute la contrée où les comtes n'existaient plus d'ailleurs depuis longtemps, celui de la Marche s'étant donné plus exclusivement au gouvernement du Limouzin. Le premier par exemple qui obtint cette charge en considération de sa valeur et de ses talents, fut Fouchier, *Fulcherius*, célèbre alors par sa supériorité à construire les machines de guerre pour les sièges (b). Ce soin de distinguer de tels officiers, et en plus grand nombre que jamais, fait l'éloge de la politique du prince : c'était un moyen de partager le gouvernement à son profit avec des intéressés inférieurs mais fidèles qu'il disposa encore très habilement, nous l'avons dit, en des lieux limitrophes des provinces voisines, afin qu'ils pussent plus aisément en

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 561 ; — Marca, *Hist. du Béarn* ; — D. Vaissette, *Histoire du Languedoc* ; — V. le texte de cette charte dans Mauléon, tom. Ier, *juxte finem*.

(b) *Art de vérifier les dates*, X, 243 ; — Adhémar de Chabannais, *Chronic.*, in ann. 888.

défendre les Marches, tout en diminuant de tous côtés les prétentions des grands vassaux. Cette dernière pensée se fit jour très évidemment quand on vit élever à cette dignité de vicomte Turpion d'Aubusson, qui refusait de se reconnaître vassal du comte de la Marche.

Quant au Poitou, Eudes trouva une raison très puissante de le diviser en vicomtés, dans ses relations toujours équivoques avec le comte Raynulfe, en qui, nous le savons, il s'en fallait qu'il eût une entière confiance. C'était en effet établir autour de lui des surveillants naturels dont le rôle devenait aussi utile que peu suspect; car un pays fut assigné à chacun d'eux dont il eut le gouvernement sous la dépendance du comte, et ainsi celui-ci ne pouvait agir sans que ses subordonnés participassent plus ou moins à son action, où d'ailleurs il conservait toujours la position suprême dans la hiérarchie gouvernementale.

Les quatre vicomtés du Poitou.

Il y eut quatre vicomtés dans le Poitou, qui toutes comprirent le territoire des anciens *pagus*, c'est-à-dire de Châtellerault, d'Aunay, de Thouars et de Melle. Elles furent établies sur les limites de la province, autour de la capitale qu'il s'agissait surtout de protéger, et aussi sans doute, pour rendre plus faciles les relations avec les provinces voisines. La vicomté de Melle fut la quatrième du Poitou, et nous ne tarderons pas à en parler.

Vicomté de Châtellerault. — Ses premiers seigneurs.

Rien d'obscur comme les origines de Châtellerault, ville aujourd'hui considérable, et qui n'avait encore au xe siècle aucunes traces que dans une seigneurie dont on ignore les commencements. Ce qui paraît certain, parce que les documents contemporains en portent la preuve, c'est qu'il y avait alors sur les bords de la Vienne, où se pose le village de Saint-Romain, un château dans l'enceinte duquel le possesseur Gontran, dont les ancêtres ne sont point connus, avait édifié une église sous le vocable de saint Romain, prêtre et solitaire, honoré depuis l'an 385, et dont le culte commença à Blaye (36) aussitôt après sa mort (37). Ce Gontran possédait ce fief viagèrement, aussi bien que

Gontran.

Gamalfrid, qui vint après lui et exerça de son château sur la contrée les pouvoirs qu'il avait reçus du roi d'Aquitaine. Après avoir fondé son abbaye, il céda à un besoin de solitude et se fit moine de Saint-Cyprien, auquel il apporta une riche dot. Néanmoins, par une exception très originale, il conserva l'administration de ses biens, et quand il avait besoin de faire quelque voyage au château, des bénédictins l'y accompagnaient et en revenaient avec lui (a).

Gamalfrid. Son successeur Gamalfrid apparaît en 890, dans une charte qu'il signe le 10 octobre. On ne sait pas plus sa provenance que celle du précédent, et rien ne prouve, malgré les conjectures d'André Duchesne et du P. Anselme, qu'il appartint aux maisons de la Rochefoucauld et de Lusignan (b). Ce qui semble mieux fondé, c'est que le séjour de ce vicomte et de celui qui le remplaça fut ce palais du Vieux-Poitiers, où nous avons vu en 744 le partage des Gaules se faire entre les deux frères Carloman et Pépin, fils de Charles Martel. On n'avait pas encore cessé de faire de cette station militaire une forteresse entre la Touraine et le Poitou, et aucun lieu connu ne semble avoir mieux convenu au gouverneur de cette frontière. Il est probable cependant que la dignité vicomtale changea de siége quelques années après, car on ne voit pas qu'il soit question plus tard de la vieille mansion. Elle n'aura pas tardé à être abandonnée, lorsque vers le milieu du siècle suivant le vicomte Airaud (c) habita le château bâti par lui sur les bords de la Vienne, à trois lieues au Sud de Saint-Romain et à même distance au Nord du Vieux-Poitiers. Ce château porta son nom, et fut le berceau de la ville, devenue aujourd'hui la plus importante sous-préfecture du département (d).

Airaud.

(a) D. Fonteneau, VII, 367 et sv.; — Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, I, 152.

(b) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 396 et 564; — Besly, p. 211.

(c) Nommé dans les chartes *Airaldus, Adraldus*.

(d) D. Fonteneau, *ub. sup.*

Le vicomte de Châtellerault, maréchal du comte de Poitiers.

Le vicomte de Châtellerault était le *maréchal*-né du comte de Poitiers ; c'est-à-dire que, par une extension du terme qui exprima d'abord chez les Germains un officier préposé à la cavalerie (a), il devenait le commandant pour le comte dans toutes les guerres qu'il avait à soutenir entre la Loire et la Dordogne, depuis Tours jusqu'au-delà de Périgueux. C'est dans ces limites que les Poitevins furent assujettis au service militaire du comte, comme beaucoup de chartes le constatent. Nous indiquerons les événements relatifs à Châtellerault à mesure qu'ils se développeront dans notre histoire.

Vicomté d'Aunay.

A l'autre extrémité du Poitou, au Sud, une autre vicomté fut établie à Aunay, capitale du pays d'Aunis avant que ce titre appartînt à la Rochelle, qui n'était alors qu'un petit fort élevé sur les falaises de notre Océan contre les entreprises des Danois (b). Nous savons que l'Aunis était un *pagus* du Poitou duquel relevaient d'importantes vigueries, en assez petit nombre pourtant, et cette dépendance envers la grande province datait de la première apparition des Mérovingiens. La surface de son territoire, qui varie avec les âges, s'étendait avant 1789, à peu près du Nord au Midi depuis la Sèvre jusqu'à la Charente, et de l'Est à l'Ouest depuis les environs d'Aunay jusqu'à l'Océan. Mais, aux temps dont nous parlons, elle allait de la Boutonne aux bords de la Sèvre jusqu'aux portes de Niort ; c'était un véritable *pagus* (38), quoique restreint encore en quelque sorte entre deux bras de mer, car l'Océan, par suite d'un cataclysme qui avait formé, bien antérieurement, les îles de Ré et d'Aix, avait envahi au Nord et au Sud une grande partie du sol dont les points les plus élevés échappèrent seuls à l'inondation (c).

Ce pays, où la civilisation remontait jusqu'aux temps des

(a) *March*, gouverneur, *schalch*, cheval.

(b) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XII, 355.

(c) *Id.*

druides, qui y ont laissé des traces de leur culte, possédait dès le IXe siècle des églises dont l'une était attribuée à Charlemagne, et des monastères. Une horde de Normands, à peine débarquée sur ses côtes, y brûla en 844, dans l'île d'Aix, un prieuré, et dans celle de Ré, le monastère de Notre-Dame (a). La position d'Aunay lui ayant valu, vers 890, l'honneur de devenir une vicomté, il dut en résulter pour la petite ville, un développement qui accrut son importance. Placée sur la voie romaine de Poitiers à Saintes, elle communiquait aisément avec ces deux grandes cités, d'où elle pouvait, en cas de besoin, recevoir des secours ou s'y menager un refuge. En tout cas, elle pouvait commander au nom du comte à tout le Sud-Est du Poitou.

Premier vicomte d'Aunay. — Privilèges de cette charge.

Le premier vicomte d'Aunay fut un Maingot, dont la plus ancienne mention n'apparaît que dans une charte de 903. Lui et ses successeurs virent attacher à leur titre la dignité de chambellan héréditaire du comte ; ils devinrent aussi, mais plus tard, et seulement vers le XIIe siècle, chanceliers de ce prince. Ces titres leur donnaient des privilèges quelque peu lucratifs. Ainsi, quand le vicomte était à Poitiers pour y remplir ses fonctions de chambellan, il y était nourri, lui et sa suite, aux dépens du comte. Lorsque celui-ci faisait sa première entrée à Poitiers, le chambellan avait droit au lit dans lequel son suzerain avait couché la première nuit. Si la comtesse voulait avoir aussi son entrée solennelle, le chambellan conduisait son cheval par la bride, de la porte de la ville à celle du palais ; il l'aidait à descendre, et le cheval et le manteau de la princesse lui revenaient de plein droit. Il gardait aussi la coupe où la princesse avait bu à son premier repas, aussi bien que le lit et les tapisseries de la chambre habitée par elle après son arrivée (b).

Origines et cérémonies des *hommages*.

Dès cette époque, et depuis quelques années, s'était établi

(a) Massiou, *Hist. de la Saintonge*.

(b) La Fontenelle, *Hist. des Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 394, d'après Besly et D. Fonteneau.

l'usage des hommages à rendre aux suzerains par les seigneurs subalternes qui dépendaient d'eux à cause du fief qu'ils en tenaient. Il est bon d'en parler ici, puisque désormais l'histoire en mentionnera souvent. L'*hommage* était donc le devoir qu'un *homme* rendait à un autre. De là une cérémonie par laquelle un vassal, un *obligé*, homme libre qui tenait d'un seigneur une terre à charge d'obligation personnelle, prêtait serment de fidélité et d'obéissance à celui dont il tenait son fief. Cet usage était déjà ancien, et Charlemagne, dans ses capitulaires, en avait, dès le commencement de son règne, réglé les détails avec beaucoup d'autres qui s'y rapportaient (a). Ceci était de 813; mais déjà en 734, Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, son fils Hunold n'obtint la jouissance de son domaine qu'à la condition d'hommage à rendre à Charles Martel et à ses successeurs. Dès lors, il y eut un devoir pour le vassal de suivre son seigneur à la guerre, ce qui était signifié dans la cérémonie de l'hommage par l'épée, l'éperon, le gant et le casque remis au vassal par celui qui recevait sa foi.

On distinguait l'hommage *simple* ou *franc*, qui consistait, pour les plus hauts dignitaires, à prêter le serment debout et la main droite sur l'Evangile; et l'hommage-*lige*, qui se faisait par les vassaux moins élevés. Celui-ci consistait dans l'abandon de l'épée et autres insignes de la noblesse aux mains d'un officier royal: ce dernier les gardait pendant la cérémonie et les remettait ensuite au récipiendaire qui venait de s'en dépouiller; c'était une sorte d'investiture dont le nom même disait très bien le caractère (39).

Singularité de quelques-uns.

La forme de l'hommage-lige a beaucoup varié dans le cours du moyen âge, et finit par être accompagnée de certaines exigences féodales qu'on a ridiculisées à tort bien souvent, parce que on les a mal comprises, et que maintes fois elles tendaient moins à un assujettissement onéreux imposé au vassal ou aux sujets, qu'à devenir un témoignage de la

(a) Baluze, *Capit.*, lib. Ier.

dépendance du petit à l'égard du grand. Ce fut, par exemple, au XVI[e] siècle, l'obligation imposée annuellement aux paysans d'un certain domaine de Normandie de conduire, à époque dite, chez le seigneur une charrette attelée d'un roitelet. Il est bien entendu que le petit oiseau était singulièrement aidé par une bonne paire de bœufs. Nous rencontrerons, et nous ne manquerons pas de signaler à l'occasion quelques-uns de ces caprices seigneuriaux reposant sur des conventions réciproques, et devenus la preuve d'un bénéfice accepté et d'une redevance qui en était l'aveu.

Autres usages de la vicomté d'Aunay.

Le côté sérieux de telles coutumes était plus apparent lorsqu'il s'agissait d'un hommage de vassal à suzerain. Ainsi, au XV[e] siècle, c'est-à-dire quand la féodalité avait revêtu depuis longtemps ses formes absolues, le vicomte d'Aunay rendait son hommage au comte de Poitiers en lui présentant pendant la messe un denier d'or que celui-ci portait à l'offrande (a).

En sa qualité de chambellan, le vicomte d'Aunay avait sous sa dépendance le bouteiller du comte, officier de bouche qui prenait soin des vins et des vases à boire. Et comme toute peine était toujours compensée par un avantage, cet officier, qui était toujours le seigneur de la Tour de Brain (**40**), devait, en cette qualité, à la première venue du comte à Poitiers, lui donner à laver; goûter, s'il y avait lieu, l'eau de son bain pour s'assurer qu'elle était de bonne qualité; faire nettoyer la chapelle du palais et les chambres tenant à la bouteillerie.

Pour ce service il avait droit, chaque jour que durait son emploi, à huit pains, à un septier de vin (b), à quatre pièces de viande variée et à huit petites chandelles. Il avait enfin dans la ville certains prélèvements fixes sur le poisson, le fromage, la vaisselle; mais ces bénéfices ne lui furent guère alloués que vers le XII[e] ou XIII[e] siècle.

(a) La Fontenelle, *ub. sup.*, p. 395.

(b) A peu près quatre litres.

Au commencement du xv[e], un droit bien plus singulier en apparence existait de la part du prieur d'Availles-sur-Chizé (41) à l'égard du vicomte, dont les ancêtres avaient donné au prieuré les bois voisins, encore connus sous le nom de bois d'Availles. En vertu de ce don, tout nouveau prieur, qui était à la nomination de l'abbaye de Vendôme (42), était tenu à venir à l'hôtel du vicomte, monté sur une haquenée blanche (43) ayant selle et bride de couleur, pour lui faire l'hommage convenu. Un homme l'accompagnait, portant une géline blanche (a), qu'il devait présenter à genoux; le seigneur la recevait, et relevait de sa main l'homme agenouillé. De là, le prieur allait célébrer la grand'messe dans l'église prieurale; après quoi, le vicomte donnait a dîner au prieur et à son homme, et se faisait rendre compte des contestations relatives à la jouissance de la propriété et aux droits qu'il y avait gardés de pacage et d'usage, afin de faire justice s'il y avait lieu (b).

Quant aux vigueries qu'on avait créées dans le pays d'Aunis, elles ne durent pas tarder à disparaître après la création de la vicomté, qui absorba leur juridiction, surtout dans un pays de si peu d'étendue. Au reste, elles n'y furent qu'en très petit nombre, car des auteurs sérieux n'en indiquent pas d'autres que celles de Bassé, de Châtel-Aillon et de Saint-Jean-d'Angély, dont nous avons parlé bien au long en traitant ci-dessus de l'origine de nos vigueries (c). Vigueries du pays d'Aunis.

Revenons donc à nos vicomtés.

Une d'entre elles qui surpassa alors en importance toutes les autres, fut celle de Thouars, dont la ville déjà pourvue d'une forteresse en 762 avait été prise et incendiée par Pépin le Bref dans sa guerre contre le duc d'Aquitaine Waifre (d). Vicomté de Thouars.

(a) Géline, *gallina,* une poule.

(b) D. Fonteneau, *ub. sup.*

(c) V. tom. III, p. 427, 452 et suiv.

(d) Cf. Besly, *Comtes de Poict.*, p. 350 *bis*; — Beauchet-Filleau, *Pouillé de Poitiers,* p. 202.

Ce lieu commandait l'entrée du Bocage poitevin limitrophe de la Vendée. Il devait donc opposer une ferme résistance aux entreprises venues de l'Ouest et du Nord, soit contre les Normands qui l'avaient souvent désolé, soit contre les Bretons, dont le comte Erispoé avait retrouvé, par le bon vouloir de Charles le Chauve, une portion de son territoire. Sauf cette partie relativement restreinte, la vicomté comprit tout l'ancien comté d'Herbauge jusqu'à l'Anjou, et en plus tout le pays qui bordait les deux rives du Thouet, se rapprochant ainsi de Poitiers jusqu'à Vasles (a), aujourd'hui la dernière des communes orientales du département des Deux-Sèvres (b). Son étendue surpassait donc à elle seule celle des deux autres vicomtés d'Aunay et de Châtellerault.

Traits principaux de son histoire antérieure.

Thouars était déjà une place importante avant Charlemagne, car, si Eginhard semble en faire peu de cas en écrivant ses mémoires durant la vie même de ce prince, il n'en parle qu'après la destruction de la ville en 762. Il paraît qu'elle s'était relevée, ou était près de l'être, lorsque Charles le Chauve abandonnant enfin à Pépin II l'Aquitaine, théâtre depuis si longtemps d'inextinguibles querelles, mais s'y réservant une pleine suzeraineté, montra sa reconnaissance envers Ebles qui l'avait toujours soutenu dans cette guerre, en lui confiant le gouvernement du *pagus* de Thouars. Cet Ebles était le descendant d'un certain Raynulfe, parent de Charlemagne, qui avait occupé lui-même le gouvernement de la province. Cette charge n'était encore, on le sait, qu'un bénéfice amovible que les troubles des années suivantes devaient contribuer à rendre héréditaire. Ebles eut pour fils Arnould, à qui échut en partage le domaine de Thouars, où il s'établit en 885, au milieu d'un centre dont les malheurs commençaient à se réparer (c). Il s'y agrandit, y encouragea les reconstructions de la ville à de meilleures

Ebles et Arnould son fils.

(a) V. ce qui regarde Vasles, ci-dessus, *ad ann.* 874.

(b) V. ci-dessus, *ad ann.* 762.

(c) Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 23; — Martenne, *Ampliss. collect.*, V, 1148 et suiv.; — Labbe, *Biblioth. manusc.*, V, 1148 et suiv.

conditions. Mais tout en montrant des qualités qui l'honorèrent, il ne laissa pas de les ternir par des contrastes peu honorables : il employa son activité naturelle à s'arrondir au préjudice de ses voisins, à soumettre à son vasselage tous les seigneurs du pays dont la faiblesse assurait sa prédominence, et jeta ainsi le trouble autour de lui pendant de longues années ; car il mourut très vieux, et les traditions locales sont demeurées si rares par suite des guerres et des agitations de tout genre faites encore pendant plus d'un siècle à notre malheureuse contrée, que nous ne trouvons de successeur à Arnould que son petit-fils Guy Ier, qui ne deviendra vicomte qu'en 959, et dont nous parlerons à cette époque, après avoir vu d'abord se constituer dès le commencement du xe siècle la vicomté féodale qui commença à s'implanter à Thouars comme presque partout. Etablissons dès à présent que, par les femmes du moins, la maison de Thouars s'est perpétuée jusqu'à notre siècle, et que aucune famille en Europe, selon la remarque d'un historien de la ville, ne peut se glorifier d'une plus ancienne noblesse (a).

Ce qui précède démontre bien que le plus ancien vicomte de Thouars n'est pas un Savary, comme on l'a écrit, faute d'avoir consulté tous les renseignements connus (b). C'était tout au plus Geoffroi Ier, dont le nom figure dans une charte de 876 ; ce qui n'exclut pas la réalité des vicomtes antérieurs. Nous y reviendrons en temps et lieu, aussi bien qu'à ses successeurs, car Savary ne paraîtra que de 903 à 926 (**44**).

Mode exceptionnel de succession dans la famille de Thouars.

Au reste, certaines obscurités existent dans la filiation et la succession des plus anciens titulaires de cette vicomté. Elles viennent de ce que, par un reste de coutume locale emprunté, disent quelques-uus, aux Wisigoths, et qui s'était perpétué dans la coutume du pays compris entre la Dive et la Sèvre Nantaise, ce n'était pas le fils aîné du dignitaire qui

(a) Berthre de Bournizeaux, *Hist. de Thouars*, p. 37 ; — Besly, *Comtes de Poict.*, p. 21, 222 et 224.

(b) La Fontenelle, *ub. sup.*, p. 397 ; — *Recherche sur la chronique de Saint-Maixent.*

lui succédait mais son frère puiné, dont le frère, s'il en existait, devenait l'héritier, et ainsi de suite; de sorte que c'est seulement après avoir épuisé ainsi la série des frères de la même branche, que le fils aîné du frère aîné prenait possession de la vicomté. On a conclu de cette coutume dite wisigothe, gardée ainsi dans cette contrée, mais qui, nous le verrons, venait de plus loin, que la famille des vicomtes de Thouars descendait peut-être de quelque tige du peuple expulsé en 507, et qui aurait pu demeurer dans le pays. Il n'y aurait eu à cela rien d'impossible; ce qui est certain, c'est que ce mode de succession était particulier à cette maison. Quoi qu'il en soit, c'est qu'un autre usage n'a pas peu servi à jeter de la confusion dans sa généalogie; tous les fils du vicomte prenaient le même titre que leur père, sans doute à cause de leur aptitude à le devenir; c'est pourquoi il devient difficile de distinguer dans les chartes quel était réellement le possesseur du fief. C'est ce qui fait aussi que, dès 924, nous verrons un Aimery, premier du nom, prendre le titre de vicomte, quoique son frère aîné Savary apparaisse vivant encore en 926 (a).

Vicomté de Melle.

Tout ce que la vicomté d'Aunay n'avait pas eu du *pagus* de Brioux dans la partie Sud-Ouest du Poitou fut donné à la vicomté de Melle, établie dans le même temps, a-t-on cru, mais qui semble, par la raison même qu'on lui assigne, remonter à une création plus ancienne. En effet, un édit donné à Piste en 854 ordonnait à *tous les vicomtes* des localités où lon battait monnaie de se rendre à Senlis le 1er juillet suivant, afin d'y recevoir chacun cinq livres d'argent du trésor royal pour recommencer les travaux interrompus par les invasions normandes. C'était encore les vicomtes qui devaient, le samedi avant le carême suivant, reporter à ce même trésor les espèces monnayées obtenues de cet argent (b).

(a) Besly, *Comtes*, p. 218, 220; — La Fontenelle, p. 396 et suiv.; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXIX, 322.

(b) Leblanc, *Traité historique des Monnaies de France*, p. 49.

On voit par là qu'on a été bien fondé à considérer la vicomté de Melle comme une vicomté purement monétaire dont les dignitaires, antérieurs sous ce titre dans leur juridiction spéciale à ceux qui datent de cette fin du IXe siècle, n'eurent d'autres fonctions que celle de surveiller, dans une étendue du territoire déterminée, tout ce qui se rapportait à la confection des pièces d'or et d'argent dont les mines locales fournissaient plus habituellement la matière. Ils se trouvaient en cela assimilés aux vicomtes préposés aux ateliers de Quentovic en Ponthieu (**45**), de Rouen, de Reims, de Sens, de Paris, d'Orléans, de Châlon-sur-Saône et de Narbonne : car c'étaient les seuls ateliers ouverts alors dans toute l'étendue de la France et de l'Aquitaine au roi et à ses grands vassaux. Ces vicomtes signaient toujours dans les chartes avec leur qualité à la suite de leur nom, comme on le voit dans beaucoup de celles reproduites par Besly (a). Nous retrouverons ce personnage parmi les vicomtes titulaires de Melle, figurant en des chartes jusqu'en 936. Mais ce titre de vicomte de Melle ne semble pas avoir été donné au-delà de 959, car il n'apparaît plus dans aucun acte après cette date (b).

En dépit de tant de causes, on voit que le pillage des ateliers de Melle par les Normands, en 848, n'y avait pas détruit sans retour l'industrie locale. L'extraction du minerai avait bientôt après ramené le travail et la prospérité dans ces lieux tranquilles, et les fortifications qu'on y avait relevées protégèrent la petite ville et ranimèrent l'exploitation de ses richesses naturelles.

Persistance des vigueries dans les vicomtés.

C'est une erreur en quelques historiens d'avoir supposé que la création des vicomtes fut l'époque où les vigueries disparurent de la hiérarchie judiciaire. Celles-ci subsistèrent encore plus d'un siècle simultanément avec eux, et si les unes absorbèrent quelquefois les autres, ce fut rarement et

(a) *Signum Attoni, vice-comitis Metulensis,* etc.; — Besly, p. 224.

(b) Dufour, *Manusc.,* mihi, *Append.,* p. 47, in-4°.

en de grands centres, où l'action de ces dernières put être remplacé sans inconvénient par la nouvelle institution. On voit souvent des actes publics où les viguiers assistent comme témoins et apposent leur signature après celle des seigneurs plus élevés dont ils dépendent (a).

Pourquoi Parthenay n'a pas eu de vicomté.

On s'est étonné quelquefois de ne pas voir placer un siège de vicomté à Parthenay. C'est qu'on oubliait que cette ville, qui prit tant de développement au moyen âge, et dont les barons acquirent une si grande célébrité dans l'histoire féodale du pays, n'avait même plus de viguerie sous les Carlovingiens. Elle n'était pas encore, en effet, ce qu'elle devint plus tard quand elle put prenoncer, avec un certain orgueil, son nom de capitale de la Gâtine (46). Il est vrai que, dès le milieu de ce IXe siècle, elle était le chef-lieu d'un *pagus* (b) ; mais son action administrative avait été bien diminuée lors des bouleversements du pays par les hordes malfaisantes dont tout le bas Poitou avait tant souffert; et cependant il s'en fallut de beaucoup que la petite localité, pauvre, ignorée, et de peu d'attrait pour les pillards au milieu de ses broussailles et de ses landes, fût aussi maltraitée que les pays voisins. Elle dut une tranquillité relative à l'ignorance de l'ennemi, qui ne se détournait, en s'acheminant vers les cités opulentes, que pour des opérations plus dignes de sa cupidité.

Ni de viguerie.

Mais les hordes cruelles n'étaient pas, en 889, disparues pour toujours; on sentait partout le besoin de leur opposer des forteresses, qui, en effet, commençaient à couronner les points culminants des campagnes ; aussi Parthenay peut-il avoir eu, vers cette époque, un château qui aura été retouché et augmenté dans les premières années du XIIe siècle (c). Un fait plus singulier, et dont on ne trouve

(a) Besly, *ub. sup.*, p. 224.

(b) Cf. D. Fonteneau, XXXVI, 218 et suiv., dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, manuscrit de D. Chazal.

(c) Cf. Labbe, *Nova Biblioth manusc.*, II, 184 et suiv.

guère qu'une simple explication, c'est que ce grand territoire n'eût même pas à cette époque un viguier qui portât son nom : ce qui prouve que tout en possédant déjà un grand nombre de paroisses, chacune d'elles était médiocrement peuplée.

Viguerie de Brioux.

Une autre localité du Poitou, chef-lieu de *pagus* comme Parthenay, mais bien plus recommandable encore par son ancienneté et son rang parmi les cités de l'Aquitaine, aurait pu aspirer aussi, semble-t-il, à devenir une vicomté : elle dut se contenter de rester du moins le siége d'une viguerie dont l'existence remontait à l'origine de cette magistrature. C'est Brioux dont nous avons parlé plus d'une fois, et dont l'occasion se trouve ici de compléter ce que l'histoire nous en apprend. Brioux dut à sa position sur la voie romaine de Poitiers à Saintes, l'importance qu'il acquit à titre de mansion ou gîte de légions en marche d'une ville à autre. Là des relations plus fréquentes avec des groupes plus civilisés, une situation agréable sur les deux rives de la Boutonne, les souvenirs mêmes du lieu antérieur à l'occupation romaine, et ceux de l'ère mérovingienne qui y possédait un atelier monétaire, tout indique les causes de l'accroissement de Brioux, qui dut avoir son enceiute fortifiée afin d'y assurer les troupes contre toute attaque possible. Et cependant ce fut Aunay, fragment, pour ainsi dire, de son grand *pagus*, qui fut favorisé de la vicomté. Ce serait peut-être parce que les troupes romaines n'y stationnant plus depuis longtemps, une sorte d'inaction s'en était suivie, puis un véritable amoindrissement social ; mais Brioux, eu égard à tant de raisons, conserva sa viguerie comme nous l'avons vu. C'eût été d'ailleurs une grande affaire qu'un démembrement à cet égard, si l'on considère que le viguier étendait sa juridiction depuis Charroux, qui relevait d'elle, jusqu'à Fontenay en Vendée, qui lui appartenait en partie. On voit par là que le *pagus* de Brioux était le plus important de la province, ce qui l'a fait peut-être quelquefois honorer du titre de comté. Nous connaissons encore un petit nombre de localités qui lui

appartinrent, et qui, dans les transactions écrites de l'époque sont indiquées « dans la viguerie de Brioux » (a). Au reste, une si ample étendue de territoire devait nécessairement contenir plusieurs vigueries, et l'on y trouvait en effet celles d'Exoudun, de Savigné, de Civray et d'Ensigné. Cependant cette dernière, comme nous le verrons, n'étant pas d'une notoriété incontestable, il faut encore y ajouter, pour nous conformer aux chartes des IXe et Xe siècles, celles de Blanzay, de Bouin, de Brion, de Caunay, d'Aunay, de Rom, d'Usson et de Vivonne. Il faudra nous arrêter à chacun de ces lieux pour découvrir le berceau d'un grand nombre de nos paroisses. Mais après avoir parlé de quelques-unes enclavées dans la viguerie de Brioux, nous y reviendrons encore, selon notre habitude, vers les années où le nom de leurs vigueries se produira pour la première fois.

Ses dépendances :

La première mention que nous trouvons de Brioux remonte à l'an 890. On prétend que cette année fut celle de sa création en viguerie, mais les lieux qui en relevaient ne sont datés que du siècle suivant, et leurs noms latins ont assez embarrassé les traducteurs pour que la plupart soient restés sans équivalents connus de nos jours. Ainsi l'on est peu d'accord sur le lieu appelé *Bugnus,* qui pourrait être Bouin, village actuel des Deux-Sèvres, paroisse de deux cent cinquante habitants, du doyenné ou canton de Chef-Boutonne, et dont nous parlerons comme étant devenu en 928 un chef-lieu de viguerie. Au reste, cette petite localité de Bouin avait deux églises, l'une dédiée à saint Martin, l'autre à Notre-Dame de l'Assomption, et fut dans l'ancienne division du diocèse de Poitiers un chef-lieu d'archiprêtré. Cette particularité suppose qu'elle avait dès ce temps une certaine importance.

Bouin ;

Caunay ;

Une autre villa de la viguerie de Brioux, et qu'on a considéré à tort comme introuvable (b), est celle de *Caunay,*

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* V, 386 et suiv.

(b) La Fontenelle, *Vigueries.*

qui n'eut de viguier qu'en 999. C'est une simple paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens, sise dans le canton de Sauzé-Vaussais, à l'extrémité Sud-Est des Deux-Sèvres. Son nom latin *Colnagum* l'a fait assez reconnaître. Elle a à peine aujourd'hui six cents habitants. Nous en reparlerons à sa date.

En remontant au Nord, vers la partie occidentale et sur la limite des Deux-Sèvres et de la Vienne, on rencontre sur le plateau d'une plaine déboisée le bourg de Vaux-en-Couhé (**47**), qui appartient au canton de Couhé-Vérac, et que baigne la petite rivière de la Bouleur, avant d'aller se jeter dans le Clain entre Anché et Voulon. C'est l'ancienne villa appelée *Vasles*. Elle n'avait pas alors les quinze cents âmes qu'on lui reconnaît actuellement ; mais elle possédait déjà son église de l'Assomption, refaite au XIIe siècle et qui laisse encore admirer les détails curieux de ses sculptures symboliques. Cette église figurait à la fin du XIe siècle parmi celles dont notre saint évêque Pierre II confirme la possession au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, qui la gardait depuis 969, sous le même vocable : elle lui avait été donnée par Elbon de Château-Larcher et Ode sa femme, avec toutes ses appartenances, aussi bien qu'une chapelle nouvellement construite par eux sous les murs du château, et dédiée aussi à la Sainte-Vierge (a). Lorsque la seigneurie de Couhé eut passé vers 1075 aux Lusignan, Hugues VI de cette dernière famille délivra la chapelle de Vaux d'un *droit de métive,* consistant en une rente annuelle de quatre septiers de blé qu'exigeaient injustement les officiers de la châtellenie. Vaux-en-Couhé ;

Des grottes à ossements s'ouvrent dans le territoire de cette commune à la curiosité des savants, qui y voient un témoignage d'une très ancienne habitation de peuplades encore peu civilisées. De telles notions nous arrivent toujours sans dates, étant des pages presque effacées des origines d'un

(a) *Cartulaire de Saint-Cyprien,* p. 249.

pays : on en suit mieux les phases plus rapprochées de nous. Au reste, le moyen âge est plein du nom de cette petite seigneurie, qui fit partie de l'ancien archiprêtré de Rom, et dont la cure était à la nomination de l'abbé de Saint-Cyprien.

Saint-Faziol ; Il y aurait eu, à en croire quelques géographes de notre pays [a], dans cette même viguerie, et près de Melle qui était du pagus de Brioux, un village nommé d'abord *Maceriolus*, et qui prit plus tard le titre de Saint-Faziol. Son premier nom le reporterait à l'époque romaine, et fut le seul qui le désigna jusqu'au moment où une église dut être fondée vers le v[e] siècle, à l'occasion de quelques reliques du saint qui y furent transportées et y commencèrent son culte. Nous avons parlé ci-dessus, à l'année 368, de ce saint sur lequel nous devons compléter ici des renseignements qui se rattachent mieux à l'existence de son prieuré devenu aujourd'hui méconnaissable. Ce paraît être réellement au v[e] siècle que le culte de saint Faziol fut établi dans le diocèse du Mans, d'où tous les hagiographes s'accordent à le dire originaire. Il y a loin de cela aux prétentions aussi peu fondées que beaucoup d'autres de tel historien qui veut, pour le besoin de sa cause, faire de saint Faziol un disciple de saint Hilaire ou de saint Martin dans le Poitou [b]. Quoi qu'il en soit, on s'accorde à dire que ce saint est honoré dans le Maine, au village de Luc ; mais comme il y a trois paroisses de ce nom dans le diocèse du Mans, on ne voit pas bien à laquelle on peut l'attribuer ; et, dans aucune d'elles, les chartes qui nous restent ne font la moindre allusion à son existence (48). En dépit de ces obscurités, son nom attaché à une de nos anciennes paroisses lui donne des droits à notre intérêt. On n'a, au reste, que peu de détails sur sa vie : on ne sait même pas certainement

(a) La Fontenelle, *loc. cit.*, p. 387. Il distingue *Maceriolas* de *Macelaoris*, qui n'en est qu'une copie fautive.

(b) Cf. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXXVIII, 349.

s'il fut solitaire ou martyr (49). Il pourrait avoir été l'un et l'autre ; c'est à titre d'anachorète qu'il aurait eu une chapelle dans le territoire de Melle, puis une église paroissiale annexée en 1664 à celle de Saint-Romain-lès-Melle par l'évêque de Poitiers, Gilbert de Clérambaud (a). Dans la dernière division du diocèse qui résulta du Concordat de 1801, le territoire de Saint-Faziol, qui avait toujours sa chapelle, fut annexé à la paroisse voisine de Pouffons. C'est peut-être après avoir exercé la vie solitaire dans les bois où cette chapelle fut élevée dans la suite près d'une fontaine, que Faziol, transporté par nous ne savons quelle cause dans le Maine, y put souffrir la persécution et en garder les honneurs. S'il en fut ainsi, son pays d'origine ne lui serait pas resté étranger après sa mort. Son souvenir aura rendu la contrée où il s'était sanctifié désireuse d'avoir au moins quelques parcelles de ses restes qui y devinrent aussitôt l'objet d'un culte public. On ne sait à quelles années attribuer le développement de cette dévotion. Ce qui est certain par un acte authentique, c'est que, en 1092, l'église appartenait à un seigneur du lieu dont le nom, Frotier, pourrait n'être pas indifférent à l'honorable famille qui vit encore au milieu de nous (50). Ce seigneur la donna alors à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, qui en fit un prieuré : l'Abbé en a toujours gardé le patronat. On ne sait à quel titre les moines de Saint-Maixent, Bénédictins comme ceux de Poitiers, prétendirent y avoir des droits ; mais ils furent déboutés, et ce même bienfaiteur Frotier-Belet, aussi bien que beaucoup de ses parents, firent à Saint-Faziol plusieurs autres dons en vignes et en terres arables. Certains amis y en ajoutèrent d'autres pour être agréables à cette famille, qui paraît avoir joui dans la contrée d'une grande considération (b).

Il y a aujourd'hui dans la Charente-Inférieure, au canton Saleignes.

(c) M. Beauchet-Filleau, *Pouillé,* p. 379.

(a) *Cartulaire de Saint-Cyprien,* p. 101 et suiv.

d'Aunay, un village de deux cent cinquante habitants qui appartenait dans le IXe siècle au diocèse de Poitiers ; c'est Saleignes, dont les vieux titres ont varié le nom comme tant d'autres (51), et qui touche vers l'Est aux limites des Deux-Sèvres. Son église, qui semble avoir été construite très anciennement, fit aussi partie des nombreux domaines de Saint-Cyprien (a), à qui un vicomte d'Aunay, Cadelon III, se montra favorable plus d'une fois, entre autres en 1004, sous l'abbatiat de Gislebert. Mais les dons qu'il ajoutait à tant d'autres envers le monastère nouveau, avaient été encouragés par le roi des Francs, Lothaire, qui régna de 954 à 987, lorsqu'en 964 (52), il fit aux moines des bords du Clain une donation pleine et entière de son alleu et de sa villa de Saleignes. Ce fonds était pourvu dès lors d'une église de Saint-Didier, ce qui la faisait remonter à une époque déjà éloignée. Il y ajoutait les droits de viguerie avec haute et basse justice. Une forêt et des terres considérables entouraient cet établissement et devenaient aussi la propriété du couvent.

La liberté civile à cette époque.

Une clause remarquable de cette charte indiquait parmi les intentions du royal donateur celle de faire prier, en raison des franchises et immunités ci-exprimées, « pour la rédemption de son âme, et celles de ses parents et de ses successeurs ». Nous allons revenir bientôt sur quelques particularités de cette pièce ; mais, tout d'abord, observons-en le protocole spécifiant le droit divin qui protégeait alors ces sortes de générosités pieuses. « La loi chrétienne, y est-il dit, d'accord avec les décisions des rois, a toujours autorisé de la part des hommes libres ou de condition les libéralités qu'ils voulaient faire à la sainte Eglise. » C'était donc là une conséquence légale de la liberté civile de pouvoir donner sans aucune entrave, d'où qu'elle vînt. Rien de plus conforme à la loi naturelle et de plus avantageux à la société qui se fondait ainsi sur des bases incontestées, et

(a) *Ibid.*, p. 12.

remettait les progrès de la civilisation aux mains les plus capables d'y travailler. La justice ne s'entendait pas apparemment alors comme plus tard, quand les communautés religieuses furent dépouillées par les sectaires au profit de l'ambition cupide et de l'impiété érigée en loi.

C'est tout ce que nous savons de Saleignes, sinon qu'on y voyait en ce même temps une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge ; et nous n'en avons parlé que parce qu'elle figure dans la viguerie de Brioux avec son nom connu parmi plusieurs autres absolument ignorées aujourd'hui.

Ces notions de géographie dont l'histoire d'un pays fait ses annexes indispensables nous ont forcément détourné du récit des événements. Reprenons-le avec le même soin d'exactitude et d'impartialité qu'il réclame toujours.



NOTES DU LIVRE XXXVII

Note 1

La Brie, *Bria,* ancien petit comté entre l'Ile-de-France et la Champagne, distingué en Brie haute et en champenoise. Meaux était la capitale de la première, et Provins celle de la seconde. On distinguait encore la Brie *pouilleuse,* dont la ville principale était Château-Thierry. La Brie est enclavée dans les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne.

Note 2

Coutances, *Constantia,* est une ville de Normandie antérieure à la conquête des Gaules. Constance Chlore la fit bâtir en 295, et lui donna son nom. Son siège épiscopal, qui est encore un des suffragants de Rouen, date de l'an 430. Souvent ravagée par les guerres qui précédèrent le règne de Hugues Capet, elle devint, après bien des vicissitudes causées par sa position sur le littoral de la Manche, la capitale d'un petit pays riche et peuplé de la Normandie appelé Cotentin. Elle n'est plus qu'une sous-préfecture de la Manche, avec 8,000 habitants, arrosée par la *Soulle,* petite rivière qui se jette dans la *Sienne,* à 6 kilomètres au-dessous de Coutances. La cathédrale est un beau monument, bien conservé, en style ogival du XIIIe siècle, qui a donné lieu à de sérieuses discussions archéologiques entre ceux qui, d'après ses caractères incontestables, l'attribuent à la belle période où l'ogive reçut toute sa belle efflorescence, et d'autres qui, trop osés, selon nous, veulent qu'elle ait été construite au XIe siècle, quand on était si loin d'essayer même des chefs-d'œuvre de ce mérite architectural.

Note 3

Montfaucon, chef-lieu de canton de 1,500 âmes, à 8 lieues Sud-Ouest de Montmédy. C'était alors un bourg assez considérable de l'Argonne, au Nord-Ouest du département de la Meuse.

Note 4

Meaux, l'ancienne *Iatinum* que les Latins nommaient *Meldæ,* et les peuples furent appelés *Meldi.* Ceux-ci habitaient le pays nommé

Brie, et qui comprenait à peu près le territoire du diocèse de Meaux. Cette ville était dans la quatrième Lyonnaise, au nord de Lutèce. Elle est sur la Marne, et n'a que 8 ou 9,000 habitants.

NOTE 5

La Clouère, *Cloderia, Clodera, Cloderis*. Il y a peu de rivières dont le nom se soit plus souvent modifié depuis la plus ancienne charte qui nous en parle en 799.

NOTE 6

Vivonne, *Vicoedona, Vicoedonum*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poitiers, a 2,500 habitants.

NOTE 7

Vintray, village de la commune d'Aslonne, au Nord-Ouest, à quelque distance du Clain, sur la rive droite.

NOTE 8

La Vonne, *Vedona, Vedauna, Voonia*, prend sa source dans la commune de Beauvoir, canton de Mazières (Deux-Sèvres), et se perd dans le Clain, à Vivonne, *Vicus Vedonœ*. Elle a un cours de 47 kil., visitant, depuis sa naissance jusqu'à son embouchure, dans le seul arrondissement de Poitiers, les communes de Sanxay, Curzay, Chazeneuil, Lusignan, Cloué, Celle-l'Evêcault et Marigny-Chémérault. (Redet.)

NOTE 9

Le Palais, ruisseau dont le nom latin est inconnu, n'ayant jamais été employé qu'en 1418, dans un acte de la cathédrale. Il sort de l'étang de Mauperthuis, commune de Coulombiers, passe au chef-lieu de cette commune, traverse celle de Marçay, et donne son nom à un faubourg de Vivonne avant de s'y jeter dans le Clain. (Redet.)

NOTE 10

Castrum Achardi, Castellum Achardi, puis Castel-Achard. — V. Redet, p. 99, et *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIII, 332.

NOTE 11

Lire sur ce point l'intéressante *Histoire de Château-Larcher et de ses seigneurs*, de M. l'abbé Drochon, dans les *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXXIX. Une surabondance de preuves y vient à l'appui

de cette opinion sur Voulon, que la Société à maintes fois adoptée comme résultat définitif des travaux les plus sérieux, et qu'elle n'abandonnera plus sans doute.

NOTE 12

Et non pas *Bapteresse,* ce qui semblerait lui donner une origine liturgique dont on n'a aucune trace. C'est en latin *Baterezia, Batrezia, Batrizia,* et enfin *Batriacinsis villa,* qu'il ne faut pas confondre avec la villa voisine, dite dans les actes *Batriacus,* indiquée souvent comme étant dans la même viguerie de Vivonne, et dans la commune de Château-Larcher. Batresse n'a plus guère que 150 habitants. — Quant à l'étymologie du mot Batresse, elle est fort mal tirée, quoi qu'en ait voulu croire un membre de la commission de la Carte de France *(Mém. des Antiq. de l'Ouest,* IX, 63*),* des mots *Baptisare, Baptisterium,* qui n'y ont aucun rapport dans nos souvenirs historiques. Le mot *Bataria* (la Bataille dans la basse latinité), semblerait plus admissible, malgré l'impossibilité où l'on serait de l'expliquer par aucun fait connu. Ce qui est certain, c'est que *Bapteresse,* écrit avec un P, est une maladresse qui semble inventée par l'*Annuaire de la Vienne* de 1807. Antérieurement et depuis 928, *Batrezia villa* a continué de s'écrire sans P, ce qui n'autorise guère à y employer cette lettre, qui n'éclaircit rien. (V. Redet, *Dict. de la Vienne.*) Au milieu des monuments gaulois qui l'entourent encore, cette localité semble mieux autorisée à chercher son origine dans la langue qu'on a dû y parler tout d'abord!

NOTE 13

L'autel est au Musée des Antiquaires de l'Ouest. (V. les *Mém. de la Société,* I, 228; X, 19; XXXIX, 89, 383, 501.)

NOTE 14

Cartulaire de Saint-Cyprien, tom. I, p, 28. — Iteuil a beaucoup varié dans les chartes, étant d'abord *Ustalium, Istaol,* puis *Istolium, Ituel, Ytuel, Ituilg.* C'est encore évidemment un nom celtique dont on voit tant de types dans ce pays.

NOTE 15

Boiscoursier, *Boscum Corserii,* ancien château de la commune de Marnay, dont la seigneurie a des titres de 1317. Ce n'est plus qu'une ferme.

NOTE 16

Ceux qui ont écrit de la fameuse bataille sentaient bien qu'il fallait trouver sur le théâtre de l'action de quoi expliquer le *Campus*

Mogotinsis d'Hincmar. C'est pourquoi ils conjecturèrent de le poser près du gué où il n'a jamais été. Nous avons vu plus haut qu'il était le *Melgon* qu'a remplacé Château-Larcher. (V. l'*Analyse* du bon Mémoire de Mgr de Beauregard, qui ne s'est trompé que sur ce point, dans le deuxième volume des *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, p. 113.)

NOTE 17

Marnay, villa de *Mornai*, de *Mereniaco*, de *Mairenai*, de *Matriniaco*. C'est un de ces noms que les copistes du moyen âge ont défiguré jusqu'à le rendre méconnaissable, et dont on ne verrait guère l'origine, si l'on ne se rappelait un nom latin de personne, *Matrinus*, jeté quelque part dans Cicéron. Cette étymologie éclaire singulièrement sur les commencements gallo-romains de ce lieu, qui occupe quelque place dans la société celtique. — Marnay a aujourd'hui un millier d'habitants, et se trouve au Sud-Est de Vivonne.

NOTE 18

Redet, M. Beauchet-Filleau, V° *Marnay*.—La Fontenelle, dans ses *Vigueries*, n'avait su comment expliquer cette existence des deux Marnay que désigne très clairement la charte de 969, insérée au *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 251. Nous allons voir bientôt qu'il s'agit de Marigny-Chémerault.

NOTE 19

Chémerault n'est plus qu'une ferme de la commune de Brux, ancien fief qui fut réuni au marquisat de Couhé vers le milieu du XVIIe siècle.

NOTE 20

Beaulieu, *Bellus-Locus*, sur la Dordogne, à cinq lieues de Turenne, fondée en 855 par Raoul, archevêque de Bourges, prédécesseur de Frotier.

NOTE 21

Ces difficultés viennent surtout de l'impossibilité d'une date certaine donnée à la première charte, instituant Ecfroi dans l'abbatiat sur la demande de Robert et d'Aymar. Observons d'ailleurs que peut-être Ecfroi, vu l'état des choses, n'avait pu prendre possession, et que, par cela même, Ebles, qui n'avait pas cessé de représenter la communauté, reparaît à plusieurs reprises, et ne cède vraiment son titre à Ecfroi que par sa mort, arrivée, comme nous le verrons, en 993.

NOTE 22

Cette maison était ainsi nommée d'une *Syrène* sculptée sur la façade, et qu'on aimait beaucoup en Poitou, depuis la tradition si populaire de Mélusine. Elle était située dans le quartier des Arènes. Ces animaux se voient encore supportant des armoiries, sur le montant de la cheminée de la salle des Pas perdus, au palais de Poitiers.

NOTE 23

Rouillé a près de 3,000 âmes. Ses anciens noms varient beaucoup. C'est, au IXe siècle, *Roliacus;* plus tard, c'est *Roillac, Rolhac, Roillé,* selon que l'orthographe du notaire ou les variations de la langue l'inspiraient à chaque époque. Nous avons pu remarquer ces anomalies dans beaucoup d'autres noms de lieux, et cette observation est commune à presque tous. Nous ne nous y arrêterons plus, ne donnant désormais que le véritable nom latin et le plus rationnel, celui, en un mot, qui doit être employé maintenant par ceux qui voudraient écrire en latin.

Rouillé, tel que les actes officiels l'écrivent aujourd'hui, nous apparaît pour la première fois dans un acte des aides (employés des impôts sur les boissons) en 1596.

NOTE 24

Pouant, *Potentum,* dans l'acte de Saint-Hilaire de 889. C'est un bourg de 600 âmes qu'il ne faut pas confondre avec un village de même nom qui se partage entre les communes de Nueil-sur-Dive et Pouençay, et qui, appartenant en 1402 à l'évêque de Poitiers Simon de Cramaud, fut donné au Chapitre par ce prélat pour la fondation de la psalette. (V. notre *Histoire de la cathédrale,* II, 135, et nos *Recherches sur Simon de Cramaud,* in-8°, 1841, p. 4.)

NOTE 25

Luzay, *Luciacus, Lussaium,* et *Luzayum,* Luzais dans les pièces officielles, est à deux lieues au Nord de Saint-Varent, et renferme 700 âmes.

NOTE 26

Geoffroi, *Gaufredus de Brandeio,* peut-être *de Branday,* hameau encore existant de la commune voisine de Bouillé-Loret (Deux-Sèvres).

NOTE 27

Frontenay, *Fronteniacus,* et plus tard *Frontenayum.* Cette commune a 600 âmes, et son chef-lieu n'est éloigné que de 5 kilomètres

à l'Ouest de Moncontour. Il ne faut pas la confondre avec *Frontenay-l'Abattu,* près Niort, qui appartint à la célèbre maison de Rohan, dont elle porte aussi le nom.

Note 28

L'Election était une circonscription financière, soumise à la juridiction des magistrats élus par les Etats de la nation, depuis la fameuse assemblée de 1356. — La Généralité était une chambre des trésoriers de France, qui prenaient le nom de Généraux des finances, et dont la juridiction s'étendait sur tout un pays indiqué par une ordonnance royale.

Note 29

Cuhon, *Cuionnum, Cuion, Cuon,* et *Cuhon,* qu'on a commencé à orthographier ainsi au XIe siècle, comme le prouve un acte de 1485. — Commune de 700 âmes, du canton et au Nord-Est de Mirebeau (Vienne).

Note 30

La Bourelière, *Borrelia;* c'est maintenant un village et un moulin sur la Dive, dans la commune même de Cuhon.

Note 31

Vouzailles, *Vosaliœ, Vosallia,* a 800 habitants et est du canton de Mirebeau.

Note 32

Bourgueil, *Burgolium.* Saint-Pierre de Bourgueil, fondée en 990 en Touraine. Elle est aujourd'hui du diocèse de Tours, et la petite ville qui lui doit son nom est un des chefs-lieux de canton d'Indre-et-Loire, à 14 kilomètres Nord-Ouest de Chinon. Nous en reparlerons.

Note 33

Maulay, *Maulayum,* a 3 ou 400 habitants; arrosée par le Thouet et le Thouaret qui se réunissent à l'Est, non loin du chef-lieu de la commune.

Notes 34 et 35

Gourgé, *Gorgiacum, Gorgiocum* et *Gurgeium,* mais dont le nom véritable et primitif doit être *Gorgiacum.* Ce mot aurait signifié d'abord demeure, habitation de Gorgius, nom célèbre d'un sculpteur et de plusieurs autres connus dans Quinte-Curce et dans Cicéron.

NOTE 36

Blaye, *Blavia,* dans la *Notice de l'Empire,* et *Blavutum,* dans quelques exemplaires de l'*Itinéraire d'Antonin.* C'est une sous-préfecture de la Gironde, sur cette rivière, au Nord du confluent de la Dordogne et de la Garonne. Elle a 5,000 habitants, une forte citadelle bâtie par Vauban en 1662, pour défendre Bordeaux, appuyé sur un large rocher dominant le fleuve, et aux abords duquel les Romains avaient pratiqués une voie militaire. Le peu d'accord qu'il y a entre la *Table Théodosienne* et l'*Itinéraire,* sur la distance à parcourir entre Blaye et Bordeaux, laquelle varie entre 9 et 19 bornes, montre très bien comment Grégoire de Tours a pu se tromper de beaucoup moins en déterminant la distance de Poitiers à *Vocladum,* et qu'il ne faut pas apporter le chiffre de cet historien comme une preuve contre Voulon, où nous tenons aujourd'hui à placer le champ de bataille de 507. (V. Danville, *Notice de la Gaule,* p. 164 et suiv.)

NOTE 37

Cette église devint quelques années après une abbaye, par la faveur de ce Gontran qui, l'ayant dotée de ses propres biens, y établit un monastère de chanoines réguliers sous la règle de saint Augustin. Au XIe siècle, on trouve des chartes datées de 1076 et 1088, qui mentionnent des abbés de Saint-Romain. Mais, en cette dernière année, ayant été donnée à Saint-Cyprien de Poitiers, l'abbaye ne fut plus qu'un prieuré de ce grand établissement qui florissait déjà sous les auspices des Evêques et des Comtes de Poitiers. Ce prieuré s'affaiblit aussi, et, en 1767, il fut uni au Chapitre de Notre-Dame de Châtellerault. Avant cette union, la cure était distincte du prieuré, et le titulaire y nommait aussi bien qu'à celles de Saint-Jean-Baptiste et de Notre-Dame de Châtellerault, d'Aubigné, de Pontumé, de Turgé, de Cénon et d'Avrigny. Avant la Révolution de 1789, ce prieuré appartenait au diocèse de Tours, et dépendait de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers. L'église n'est devenue paroissiale que depuis le Concordat de 1802.

Saint-Romain-sur-Vienne se distingue, par ce surnom, de deux autres paroisses situées, l'une dans le canton de Charroux, l'autre, dite Saint-Romain-des-Champs, dans celui de Melle. Celle dont nous parlons ici est du canton de Leigné-sur-Usseau. Quelques restes d'anciennes constructions trouvés dans le sol, autoriseraient à la faire remonter jusqu'à l'époque romaine. L'église primitive disparut vers la fin du XIIe siècle pour faire place à celle qu'on voit encore, et dont la nef latérale Sud fut ajoutée au XVe.

NOTE 38

L'Aunis, dont on a élaboré péniblement les étymologies équivoques, tire plus rationnellement son nom du vieux mot gallo-romain *Audenadacum*, dont nous avons fait Aunay, la principale ville de cette petite province. Il semble très bien aussi que ce soit le *Dovesna* que Ptolémée place à 16 lieues gauloises de Saintes, ce qui ferait de 35 à 40 de nos kilomètres. La province qui, sous le nom de *pagus Alianensis*, a joui d'une certaine autonomie pendant une période assez importante, s'étendant du XIIe au XIIIe siècle, car elle renfermait le territoire de la Rochelle, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Saintes et plusieurs îles du littoral. L'importance successivement acquise par ces diverses localités avait singulièrement diminué celle d'Aunay qui n était plus, dans son isolement au milieu de terres peu fertiles, qu'un diminutif de son ancien état, quand la Révolution, par sa nouvelle division de la France, vint réduire l'ancienne et célèbre petite châtellenie à l'état d'une bourgade, infime chef-lieu de canton, qu'habite à peine aujourd'hui une population de 1,800 âmes.

NOTE 39

Huet et d'autres écrivains disent ce mot *lige* tiré du mot germanique *leudes*, vassal, que nous voyons souvent dans Grégoire de Tours, et qui commença à n'être plus en usage au Xe siècle.

NOTE 40

La Tour de Brain, fief de la paroisse de Jaunay, près Poitiers, dans le canton de Saint-Ceorges. Ce fief releva plus tard de la Tour de Maubergeon, dans Poitiers. (V. *Bulletin des Ant. de l'Ouest*, XIV, 221.)

NOTE 41

Availles *(Availliæ)* sur-Chizé, dont elle n'est éloignée au Sud que de 4 à 5 kilomètres, se distingue, par cette dénomination, de trois autres paroisses du même nom, placées aux environs de Civray : (Availles-Limouzine), de Châtellerault, canton de Vouneuil-sur-Vienne, et d'Airvault ou (Availles-Thouarsaise). La commune, posée dans le canton de Brioux et à 8 kilomètres Sud-Ouest de ce chef-lieu, n'a guère que 300 habitants. Son territoire est limité à l'Est par la Boutonne qui la sépare de Villers-en-Bois. Il appartient à l'archiprêtré de Melle.

Nous avons peu de renseignements sur Availles ; il semble qu'on ne sait rien de ses origines, mais on peut juger par analogie qu'elle se trouvait dans une villa qui sera devenue une paroisse à une époque

inconnue. Toujours est-il que la plus ancienne charte où il en soit question en Poitou est de 1068. Availles était alors tenu en fief par Geoffroy de Lisay, et en arrière-fief par Maingot de Melle et Aimeri de Chizé, c'est-à-dire que chacun de ces seigneurs y avait des droits qui relevaient tous de Guy-Geoffroy, autrement dit Guillaume VII, comte de Poitou. Celui-ci, d'accord avec la comtesse Agnès, sa mère, voulut donner en cette année 1068 la terre d'Availles, qui lui appartenait, avec tous les droits qu'ils y pouvaient exercer, à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme qu'ils affectionnaient beaucoup. Il leur fallut donc le consentement des vassaux à qui la terre était inféodée et ils signèrent l'acte de donation qui comprenait aussi l'église du lieu, déjà anciennement construite en l'honneur de saint Eutrope et de saint Martin. Par ce double vocable, cette église, alors paroissiale, semblait bien tenir en même temps de la Saintonge et du Poitou. Depuis cette époque, cette église devint le siège d'un prieuré de l'abbaye bénédictine , et avait encore ce titre en 1782. Les abbés de Vendôme ou les seigneurs de Chizé avaient élevé sur le territoire de la paroisse une chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, dont le prieur avait la desserte et le revenu ; puis une aumônerie pour quelques malades, laquelle fut réunie à l'hôpital de Chizé par arrêt du parlement de Paris du 9 juillet 1696.

Note 42

Vendôme, *Abbatia Vindocinensis,* fondée dans la ville de ce nom sous le vocable de la sainte Trinité, en 1032, par Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, qui y mit des Bénédictins de Marmoutiers. Jusqu'en 1697, Vendôme appartint au diocèse de Chartres. C'est aujourd'hui une sous-préfecture du Loir-et-Cher, sur la Loire. Elle est à dix lieues Sud-Ouest de Blois et renferme 8,000 habitants. L'abbaye était célèbre par sa relique dite de *la Sainte Larme* qui a fait le sujet d'un ouvrage de Mabillon.

Note 43

Haquenée, *Equa,* cheval de moyenne taille, à l'usage des femmes ou des cavaliers qui devaient garder un pas modéré, propre aux cérémonies solennelles.

Note 44

Ce que nous venons d'exposer suffit à établir parmi nos plus anciennes familles celle dont nous voyons ici les premières illustrations. Elle dura sous son nom de Thouars, et à travers une foule de hauts faits, jusqu'en 1372, où tenant comme nous le verrons, depuis plus de trois siècles, mais obligée enfin de rendre son château

à Duguesclin, qui y rétablit la suzeraineté du roi de France, sa puissance disparut en réalité devant cet échec dans la personne de Louis de Thouars, qui était le vingt-deuxième vicomte depuis l'institution de cette dignité dans la famille. Ce Louis, qui gouverna la vicomté de 1332 à 1370, mourut sans enfants mâles. La terre et le titre passèrent à la maison d'Amboise par le mariage de sa seconde fille Isabeau avec Ingelger Ier d'Amboise, qui resta prisonnier des Anglais à la bataille de Poitiers en 1356. Celui-ci mourut en 1373, et d'Isabeau de Thouars il eut Pierre II d'Amboise, qui succéda du chef de sa mère à la vicomté vers 1397. Cette riche succession d'Amboise et de Thouars fut portée enfin dans la maison de la Trémouille par Marguerite, fille de Louis d'Amboise, lors de son mariage, le 20 août 1446, avec Louis, premier du nom, sire de la Trémouille, et ainsi s'éteignit pour le Poitou cette illestre famille de Thouars qui se fondit en une autre famille poitevine non moins illustre, et dont nous parlerons en son lieu.

La famille deThouars portait pour armoiries, jusqu'au commencement du XIIIe siècle : *huit merlettes, la première couverte d'un franc-quartier*. Au XIVe, on la trouve portant *d'or, semé de fleurs de lys d'azur, au franc-quartier de gueules*. (Voir Dom Fonteneau, t. XXVI, 65; — Thibaudeau, *Abrégé de l'histoire du Poitou*, t. III, 1re éd.; — Le P. Anselme, *Généalogie de la maison de France*; — Moreri, V° Thouars et Amboise; — MM. Beauchet-Filleau et de Chergé, *Dictionnaire des familles du Poitou*, I, 48; II, 710.)

NOTE 45

Quentovic, lieu détruit, occupant autrefois l'emplacement où est Etables-sur-Mer, à l'embouchure de la Canche; chef-lieu de canton du Pas-de-Calais.

NOTE 46

Gâtine, *Gastine, Vastina*, de *Vastum*, qui, dans la basse latinité, signifiait un désert, une vaste étendue de terres incultes. (Voir Ducange, au mot *Vastum*.) Ce nom indique très bien que ce petit pays ne fut habité et cultivé qu'assez tard. Il avait à peu près quinze lieues de long sur dix de large. Ayron était à sa limite orientale. La Sèvre Nantaise la bornait à l'opposite sur les bords de l'Autise; de là sa lisière méridionale s'avançait jusqu'à Germont, remontait vers Saint-Georges de Noisné et Vautebis, et remontait à travers l'Auzance et la Vendelogne jusqu'à son extrême ligne d'Ayron et de Cramard. Au Nord, elle n'allait guère au-delà d'Airvault. Dans cette circonscription se trouvaient les cantons actuels de Mazières, de Secondigny, de Champdeniers, de Thénezay et de Parthenay,

auxquels devaient s'ajouter des portions des autres cantons de Ménigoutte, de Coulonges-sur-l'Autise, de Moncoutant et dé Saint-Loup. Ce petit territoire était sorti peu à peu de sa solitude et renferma enfin des paroisses plus ou moins nombreuses qui, dans les derniers temps, s'élevèrent jusqu'à soixante.

NOTE 47

Vaux-en-Couhé, indiqué dans Cassini (n° 68) sous le nom de *Vaux-en-Corny*, à cause de deux villages ainsi nommés, à quatre ou cinq kilomètres au Sud de Vaux, sur la même rive droite de la Bouleur. Ces villages n'eurent jamais d'importance ni aucune juridiction sur Vaux, qu'on appelle bien mieux aujourd'hui *Vaux-en-Couhé*, parce qu'il dépend en effet de ce chef-lieu de canton.

NOTE 48

Cf. *Géographie du Maine*, par M. Cauvin, in-4°, p. 378 et suiv. — Cet excellent travail, édité en 1845 par l'Institut des Provinces, qui a trop peu vécu, a précédé l'apparition de nos *Topographies départementales*, publiées depuis 1840 par le ministère de l'Instruction publique, et dont un trop grand nombre répond peu aux besoins des travailleurs de notre temps.

NOTE 49

Châtelain, dans son *Martyrologe*, indique la fête de saint Faziol au 7 septembre, avec le titre de martyr; ailleurs, on la met au 15.

NOTE 50

Nous parlons ici des Frotier de la Messelière, dont était l'archevêque de Bordeaux, puis deBourges, et l'évêque de Poitiers, deuxième du nom, dont nous allons bientôt parler. (V. D. Fonteneau, VII, 232.)

NOTE 51

Saleignes, *Salemniæ, de Salemniis, Salamia*, que La Fontenelle a déguisé en *Solemnia*, ce qui déroute entièrement le lecteur.

NOTE 52

Cette date est indiquée clairement dans la charte originale datée *de la dixième année du règne de Lothaire*. Il n'y a donc pas à hésiter entre cette année et la précédente, comme l'ont fait les rédacteurs du *Cartulaire de Saint-Cyprien*, p. 233.





LIVRE XXXVIII

—

DEPUIS L'AVÈNEMENT D'EBLES MANZER AU DUCHÉ D'AQUITAINE ET AU COMTÉ DE POITOU, JUSQU'A LA MORT DE L'ÉVÊQUE ECFROI ET A L'AVÈNEMENT DE SON SUCCESSEUR FROTIER II

(De 890 à 900)

Relations entre le roi Eudes et Raynulfe II.

LES relations entre le roi Eudes et le comte de Poitiers Raynulfe II en étaient venues à un calme que la politique mutuelle des deux princes avait forcément ménagé, mais qui, de côté et d'autre, n'avait que les apparences d'une paix réelle. L'un était toujours en méfiance de son entourage, encore peu attaché au nouveau régime du gouvernement qui n'avait pas encore pu se consolider; l'autre, toujours attristé dans son âme des concessions que sa politique avait dû faire à la nécessité de sa position. Ainsi de part et d'autre la situation manquait de cet abandon, qu'une véritable amitié inspire sans efforts. Le roi, que tant d'événements contemporains avaient d'ailleurs pénétré de doutes sur la valeur des soumissions forcées, exerçait, sans se l'avouer, une vigilance inquiète sur son vassal; celui-ci cachait peut-être mal des espérances toujours vivaces, et pouvait prêter à des soupçons. Sa présence à la cour, qui

semblait une faveur royale, l'y mettait en rapport avec beaucoup de seigneurs qui s'étaient ralliés comme lui à la fortune du souverain (a).

Ebles Manzer comte de Poitiers et duc d'Aquitaine.

Avant de quitter Poitiers pour devenir courtisan du monarque, Raynulfe avait pris ses précautions en prince avisé, et se prémunissant contre les chances de la mort, ou bien ayant quelque appréhension d'un événement malheureux, il avait songé à ne pas laisser déshériter sa famille de cette belle couronne ducale qu'il avait conservée avec l'Aquitaine et qu'il unissait dans sa personne à celle des comtes de Poitou. Or, devenu l'époux d'une certaine Adélaïde, sur l'origine de laquelle on n'est pas d'accord (1), il n'en avait pas eu d'enfants. Un seul fils, Ebles, lui était né en 868 d'une femme illégitime (b), et à une époque où les mœurs encore quasi barbares n'inspiraient pas sur ces sortes de naissances la répulsion qu'une juste délicatesse en a fait concevoir dans la suite, on ne regardait pas de tels sujets comme incapables d'hériter ni d'une couronne, ni d'un fief (2). C'est pourquoi Raynulfe n'hésita pas à désigner son fils Ebles, alors âgé de vingt-deux ans, comme son successeur. Le surnom de Manzer, qui lui fut donné dès lors et qui indiquait le problème de sa naissance, est passé dans l'histoire, et le distingue des autres personnages de son nom dont nous avons connu plusieurs. Ainsi le jeune prince entra aussitôt dans le gouvernement des Etats de son père. Nous pouvons croire qu'il y fut aidé par un conseiller sage et expérimenté dont l'histoire ne parlerait pas encore si ses liaisons avec Raynulfe permettaient de supposer que celui-ci, en quittant sa cour pour celle du roi de France, n'eût pas songé déjà à ménager à son fils un ami qui méritait de l'être. Nous voulons parler de Géraud (3), comte d'Aurillac (4), qui gouvernait d'autant mieux son pays qu'il y vivait dans une sainteté exemplaire.

(a) Adhémar de Chabanais, *Chronic.* : — *Chronic. Malleac.*, in h. ann.

(b) *Chronic. Malléac.*, ad ann. 868.

Ce prince tirait son origine paternelle des comtes de Poitou ; par sa mère, il descendait des rois de la seconde race. Il était parent de Raynulfe, et fort respecté pour sa prudence et ses vertus chrétiennes qui lui ont valu les honneurs des saints.

Conduite équivoque de Raynulfe à la cour du roi Eudes.

Ebles Manzer ne devait pas jouir longtemps en paix de sa position, et nous n'avons d'autre souvenir de son autorité en Poitou qu'une charte de confirmation signée le 31 décembre 889 (a), pour les chanoines de saint-Martin de Tours, à qui son père donnait en Poitou une vingtaine de villages situés dans le *pagus* de Poitiers (b). Au reste, de graves événements devaient entraver bientôt le cours de ce règne que les bonnes qualités du jeune prince semblaient inaugurer heureusement. Raynulfe, paraît-il, n'avait pas toujours gardé sur ses propres sentiments à l'égard d'Eudes une discrétion que la moindre prudence lui eût fait regarder comme nécessaire. On dit que certains propos émis avec quelque chaleur par le comte, purent autoriser le roi à se méfier de sa franchise, et ils semblèrent à ce dernier, qu'aveuglait sans doute la crainte d'un rival remuant, pouvoir servir au moins de prétexte à des mesures que n'autorisaient ni le droit naturel, ni la loyauté (c). Raynulfe n'était que depuis peu de temps le commensal du roi de France, lorsqu'il fut pris de douleurs sourdes et continues qui augmentèrent rapidement d'intensité et laissèrent à ses amis le droit de soupçonner un empoisonnement. Un médecin juif, employé à la cour et qui était peut-être celui du roi, est accusé par les historiens d'avoir hâté le dénouement de la maladie, grâce à la haine qu'on savait à ceux de cette nation pour les chrétiens (d). Elèves des universités arabes de l'Espagne, ils s'étaient répandus de là dans toutes les

Les juifs d'alors.

(a) L'année étant commencée depuis Noël, c'était en réalité 890.

(b) Besly, p. 201 et suiv. et 209.

(c) *Art de vérifier les dates*, X, 92.

(d) La Fontenelle, p. 402, d'après Besly, p. 28. — La *Chronique de Maillezais*, et Adhémar de Chabanais.

contrées de l'Europe, pour y pratiquer à peu près exclusivement l'art de guérir. On ne paraît pas avoir de preuves de perfidie en cette occasion, pas plus qu'on n'en put avoir contre Eudes, qu'on accuse assez généralement d'avoir commis ou inspiré le crime. En tout cas, on lui chercherait vainement une excuse; la raison politique ne donne jamais le droit de se prévaloir contre les saintes règles de la conscience. Cependant le mal augmentant toujours, ne laissa à Raynulfe ni l'espérance d'en triompher, ni de doute sur l'auteur de sa mort. Hors d'état de revenir à Poitiers, il songea du moins que le même sort pourrait bien frapper son fils, et comme par suite, sans doute, des nouvelles qu'il avait apprises de la santé de son ami, le comte Géraud était venu à la cour du roi Eudes, le mourant lui communiqua ses craintes. Quelque formel qu'eût été à la diète de Quiercy de 877, le décret qui établissait l'hérédité des bénéfices royaux dans une même famille, il lui fit valoir combien il redoutait pour Ebles la tache de sa naissance qui servirait sans doute de prétexte pour lui enlever son héritage, et il conjura son parent d'aller prendre son fils à Poitiers et de le conduire à la cour de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et leur parent, et de le confier à sa garde et à sa protection : c'était lui ménager un refuge que les qualités chevaleresques du bon prince rendaient d'autant plus sûr que celui-ci avait prouvé à Eudes, par une énergique et heureuse résistance à ses entreprises, qu'il était dangereux de l'attaquer (a).

Raynulfe meurt empoisonné.

Fuite d'Ebles Manzer en Auvergne.

A peine donc Raynulfe eut expiré (5), le comte d'Aurillac s'empressa d'exécuter ses dernières volontés. Il se hâta de venir à Poitiers où il apprit à Ebles la mort de son père et lui découvrit quels dangers le menaçaient dès lors. Puis ils partirent ensemble pour l'Auvergne. Guillaume le Pieux accueillit le jeune prince comme un fils, et le forma au bien et aux affaires jusqu'à ce que des événements meilleurs

(a) *Art de vérifier les dates*, X, 129 ; — et ci-dessus, p. 273 et suiv.

pussent l'aider à retrouver la paisible jouissance de sa position.

Raynulfe II avait épousé une femme que certains ont cru de condition ordinaire, mais que d'autres regardent comme fille de Louis le Bègue (6). Quoi qu'il en soit, il n'est pas plus parlé d'elle dans l'histoire que de l'inconnue dont Raynulfe avait eu Ebles Manzer. On aurait toujours ignoré l'identité de cette épouse légitime sans la découverte faite autrefois dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers d'une épitaphe où elle est mentionnée avec le nom de son époux. On y fait l'éloge de sa piété et de ses vertus qui lui méritent le nom d'épouse fidèle de Jésus-Christ. Etait-elle morte, comme on le dit, un premier jour de juillet, avant ou après son mari? Rien ne tranche cette question, pas plus qu'on ne sait de quelle famille elle avait pu être. Ce silence sur la généalogie d'une femme élevée à ce haut rang, indiquerait assez une famille obscure d'où un mariage princier avait pu la tirer sans lui donner une célébrité que, sans doute, elle ne rechercha pas. Adda, femme de Raynulfe.

Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et marquis de Septimanie, s'était réconcilié avec le roi Eudes après les graves conflits que nous avons racontés. Il devait cette réconciliation à ses succès où avaient paru sa bravoure autant que sa loyauté et son intelligence des affaires. Il était donc resté paisible possesseur de ses Etats. Eudes, qui sentait le besoin de le ménager, songea à flatter son amour-propre en joignant à son titre de comte d'Auvergne la dignité de duc d'Aquitaine, et la lui conféra pour mieux s'assurer sa soumission, car il faisait ainsi de lui le plus grand de ses vassaux, recevait son hommage à cette occasion, et il savait bien que sa fidélité s'appuierait de l'inflexibilité de ses principes. Guillaume, qui tenait de Bernard son père ses Etats d'Aquitaine, y avait ajouté, sans qu'on sache comment (a), la propriété et le gouvernement du Guillaume le Pieux duc d'Aquitaine.

(a) Disent D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, ad h. ann., et l'*Art de vérifier les dates*, X, 129.

Velay (7). Nous avons vu qu'il avait eu aussi le Berry, qui lui ayant été contesté par le roi Eudes et un comte peu célèbre à qui ce prince l'avait donné, lui revint bientôt lorsqu'il eut tué dans un combat ce malavisé compétiteur.

Robert, frère d'Eudes, nommé comte de Poitiers.

Eudes avait un frère du nom de Robert, qui ayant été chargé quelques années de la défense des Marches entre la Neustrie et la Bretagne, en avait gardé le titre de marquis. Ce personnage a cela de remarquable qu'il apparaît ici comme l'un des auteurs de la race capétienne, car il était fils de Robert le Fort, duc de France, et il eut pour fils Hugues le Blanc, qui lui succéda[a], et pour petit-fils Hugues Capet lui-même [b]. Ce fut lui que Eudes prétendit nantir du Poitou, et en effet il lui en donna l'investiture. Mais de cette mesure devaient surgir de grandes difficultés. D'abord en remplaçant ainsi par un étranger le jeune souverain qui n'avait cédé en fuyant qu'à des appréhensions trop fondées, le roi enlevait au fils de Raynulfe une couronne qui lui était assurée par les lois féodales. Nous n'oublions pas le capitulaire de 877, d'après lequel l'hérédité se pratiquait par ordre de primogéniture, et quoique la naissance équivoque d'Ebles eût pu sembler un prétexte contre lui aux yeux de certains antagonistes, et parce que déjà on s'accoutumait à trouver parfois, sous l'influence des mœurs chrétiennes, qu'une telle origine compromettait dans l'opinion celui qu'elle affectait, cependant il n'y avait pas encore de loi qui fît de cet état irrégulier une cause d'exclusion à l'héritage d'un fief; il y en avait une au contraire qui admettait fort bien les prétentions du prince exilé. C'est pourquoi lorsque Robert arriva en Poitou pour y prendre possession de sa dignité, il y trouva des opposants qui lui déclarèrent net qu'on ne pouvait le recevoir. C'est qu'un parti puissant et décidé s'était prononcé dans le peuple et parmi les grands pour la souveraineté du jeune Manzer, qu'on avait toujours

(a) Ce surnom lui venait de la blancheur de son teint.

(b) *Art de vérifier les dates*, IX, 213.

regretté. Dès son départ, l'administration avait été prise par ses deux oncles, frères de Raynulfe II : Ebles, abbé séculier de Saint-Denis et de Saint-Hilaire, et le comte Gausbert, qui s'était signalé sous Charles le Chauve en reprenant aux Bretons le Mans et Angers, soustraits par Noménoé à la France en 850. Attachés à la cause de leur neveu devenue la leur, les deux seigneurs se prononcèrent sans hésitation et se déclarèrent prêts à soutenir ses droits les armes à la main. Eudes, que sa position encore peu affermie engageait peu à la guerre, profita d'une circonstance inattendue pour abandonner Robert en feignant d'entrer dans les idées des Poitevins. Mais chez ceux-ci, et par une des conséquences les plus habituelles des conspirations publiques, un second parti s'était formé à l'avantage d'un nom qui avait aussi ses souvenirs. Il s'agissait d'Aymar, fils de cet Emmenon que nous avons vu comte de Poitiers et qu'avaient rendu célèbre des disgrâces causées par son attachement à Pépin II (a). Ce nouveau venu n'était pas à dédaigner dans un tel conflit. On se rappelait avec quel éclat il avait figuré en 885 au siège de Paris. Il est vrai que cette nomination gardait toujours à la famille des comtes de Poitiers ses droits antérieurs, car Aymar était un rejeton de Guillaume de Gellone, et son père avait porté la couronne comtale. Mais Ebles, qui était le premier pourvu, n'appartenait pas moins à cette même race, et c'était une des raisons que soutenaient ses partisans. Il y eut donc conflits entre ceux-ci et ceux de Robert, quoique bien moins nombreux. Ceux de Manzer de leur côté ne se sentaient pas moins fondés. Trois prétendants se trouvèrent donc en présence, et une guerre civile ne tarda pas à éclater. De peur qu'elle ne gagnât toute l'Aquitaine, Eudes confirma par un nouveau décret Guillaume le Pieux dans son duché : c'était engager celui-ci à y faire acte de souveraineté et il n'y manqua pas, car il se porta vers les contrées méridionales de l'Aquitaine où il

Les Poitevins refusent de le recevoir.

Guerre civile en Poitou.

(a) V. Besly, *Comtes de Poict.*, p. 31 ; — Mauléon, III, 27.

s'empara des provinces qu'il suspectait le plus (a). Après s'être assuré de cette importante partie du pays, il songea à revenir à Clermont (8), son habitation ordinaire, et là, à l'exclusion d'Ebles Manzer dont on ne s'expliquerait pas l'abandon, si l'on n'y supposait pas quelque motif politique dont le fond est toujours resté inconnu, il se concerta avec Aymar et Adeleme, frère de celui-ci, renommé non moins que lui pour avoir fait ses preuves au siége de Paris. Des mesures furent prises pour diriger les événements militaires et maintenir Aymar dans ses prétentions sur le Poitou. De là, on le pense bien, de graves événements dans notre province que les chroniqueurs n'ont que très peu mentionnés. Toujours est-il que secondé par un aussi dévoué protecteur et par son frère, Aymar parvint à s'emparer de Poitiers non sans quelques combats dont un surtout dut être important, si, comme l'affirme Besly, il s'y fit « une grande boucherie » (b). De son côté Robert, à la tête de ses troupes que lui avaient fournies le roi, se maintenait sur quelques points, et les oncles d'Ebles restaient sous les armes sur tout le territoire qui avoisine le Limousin.

Aymar en est nommé comte.

Mais ces semblants de résistance ne servaient plus de rien contre un rival qui tenait la capitale du pays contesté. Eudes comprit alors qu'il fallait aider le vainqueur à s'asseoir solidement, il engagea Robert à se désister et en 892, faisant venir Aymar à sa cour, il reconnut solennellement ses droits à l'hérédité de son père Emmenon. De sorte qu'Aymar ne se vit plus d'antagoniste que le comte Ebles, que Guillaume maintint chez lui, non sans espérance de le voir un jour plus heureux dans les justes prétentions auxquelles lui-même ne renonçait pas (c).

Ce rôle pris en ces graves circonstances par Guillaume le Pieux, en dépit de son affection sincère pour Ebles Manzer,

(a) Adhémar de Chabanais, *Chronic.*, in h. ann.

(b) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 30.

(c) D. Bouquet, *Hist. Francor.*, VIII, 15.

semble prouver que le prince, habile négociateur, avait compris qu'il lui fallait renoncer en présence d'événements si difficiles, à soutenir le parti de son pupille, et qu'en cédant à cette révolution pour l'apaiser, il n'agirait que mieux dans les intérêts de celui-ci. Les événements devaient prouver la justesse de ce calcul.

Sagesse du rôle que prend en cela Guillaume le Pieux.

Dans cet intervalle, Sancie, femme d'Aymar et fille de Guillaume de Périgord, s'entendit avec lui pour donner aux églises et aux monastères des biens-fonds. Ils se consolaient ainsi de n'avoir pas de postérité, et plusieurs terres furent cédées pour le salut de leur âme à différentes communautés que nous connaissons déjà, et à d'autres avec lesquelles nous devons faire connaissance. Ainsi fut donné à l'abbaye de Charroux le prieuré de Nouherte, en Angoumois (9), à Saint-Cybard d'Angoulême, celui de Gourville (10); celui de Néré (11) à Saint-Jean-d'Angély. Deux autres terres regardaient l'une notre diocèse, l'autre celui d'Angoulême et méritent notre attention : ce sont Voultegon, concédé à Saint-Martial de Limoges, et Courcosme que reçut le monastère de Saint-Hilaire de Poitiers.

Il fait du bien aux églises.

Voultegon (12) est situé à l'extrémité septentrionale du Poitou, à neuf kilomètres au Nord de Bressuire, au milieu de cours d'eau qui fertilisent son agriculture. C'est une très ancienne localité dont le nom latin, emprunté au celtique, s'était ridiculement dénaturé au moyen âge de manière à n'être plus à la fin du XIV[e] siècle que *Vecaugand,* et, qui plus est, *de Vultu Hugonis.* Ces traductions, il faut l'avouer, ne prouvaient pas dans nos ancêtres du temps une grande intimité avec les étymologies. Quoi qu'il en soit, des traces plus acceptables de l'origine de Voultegon se trouvent dans les sarcophages à double compartiment, découverts naguère dans le sol même du village et qui y attestent des sépultures des plus anciennes. Ce dut être un lieu d'une certaine importance sous les Mérovingiens, puisque une monnaie du V[e] siècle portait le nom d'un

Origine de la paroisse de Voultegon.

monétaire et celui de l'endroit *Vulteconno* (a). C'est, au reste, une des intéressantes localités que citait saint Grégoire de Tours au siècle suivant. Voultegon possédait déjà à cette époque son église de Saint-Pierre dont les murs, en petits échantillons cubiques, rappellent plusieurs autres localités du Poitou, où ce caractère indique des constructions gallo-romaines (b). Il n'est pas facile de découvrir comment Voultegon, que nous voyons donné en 892 par un comte de Poitou à l'abbaye limousine de Saint-Martial, était devenue, avant 1123, la propriété des moines de la Sainte-Trinité de Mauléon (13), qui en firent un prieuré-cure de leur ordre de Saint-Augustin. Cette même année, et le 23 mars, le pape Calixte II confirmait à ce monastère la possession de ce bénéfice qui lui appartenait depuis le XIe siècle. C'était l'abbé de la Trinité qui nommait à la cure de Voultegon. On a quelque souvenir d'un hôpital de Saint-Jacques où pouvaient être reçus les pèlerins de Compostelle, mais qui a entièrement disparu. Non loin du bourg est le riche petit manoir du Vergier qu'habita l'illustre famille de Larochejacquelein, avant qu'elle eût acquis le domaine voisin dont elle prit le nom.

Paroisse de Courcosme.

La part qu'avait eue Saint-Hilaire dans cette générosité des deux époux était assez éloignée de l'abbaye mais elle cotoyait les deux diocèses d'Angoulême et de Poitiers, se trouvant dans l'extrême partie méridionale de ce dernier. C'est Courcosme (14), *De Curte comitis,* dégénéré en *Curcolmium,* bourg de 1,200 âmes. Le canton est à une lieue au Sud-Est de Villefagnan (Charente), qui avait déjà à la fin du Xe siècle une église de Notre-Dame, et que Guillaume Fier-à-Bras donna à Saint-Hilaire, en se réservant la jouissance des terres pendant sa vie moyennant une rente annuelle de cinq sous. Il résulte de cette charte que le don fait en 892 par Aymar et sa femme ne consistait qu'en une

(a) Dufour, *De l'ancien Poitou,* p. 386; — *Mém. des Ant. de l'Ouest,* M. Lecointre, VI, 308; — Adrien de Valois, *Notit. Galliar.*, p. 632.

(b) M. Lecointre, *ub. sup.*; — Longnon, *La Gaule au* VIe *siècle,* p. 587.

certaine quantité de terres dans lesquelles l'église de Notre-Dame n'était pas comprise. Beaucoup d'autres détails de ce genre signalent dans le même chartrier le même domaine, et notamment des commissions de plusieurs évêques de Poitiers qui attestent que juste au commencement du xvii[e] siécle, Courcosme fut de leur diocèse. Vers le milieu du xiii[e], une part de cette terre fut attribuée au sous-doyen du Chapitre, moyennant une rente annuelle de dix sous.

Sancie, femme d'Aymar.

Nous avons vu que la comtesse Sancie, femme d'Aymar, avait eu sa part dans les libéralités de son mari. Son illustre naissance avait procuré à celui-ci des alliances de seigneurs puissants, telles que celle d'Alduin, comte d'Angoulême, et de Guillaume, qui l'était de Périgueux. A cause même de ces liaisons de famille, elle dut supporter avec peine les inimitiés que son époux exerça contre saint Géraud d'Aurillac, sans doute parce que ce saint homme était le protecteur du légitime héritier du trône poitevin. Aymar avait fait épouser sa querelle à son frère Adelelme qui chercha plus d'une fois en des expéditions nocturnes à s'emparer du château d'Aurillac, et sans doute aussi des princes. On s'y défendit avec l'aide de Dieu de façon à repousser toujours ses attaques déloyales. Sancie eut aussi d'amers déplaisirs à supporter de ces seigneurs brouillons à qui la joie du rang suprême qu'ils se donnaient persuadait aisément que les désordres de la guerre autorisaient les égarements de la conscience. La pieuse femme, qui ne mourut qu'en 919 et fut inhumée à Angoulême dans le cimetière de Saint-Cybard, avait échappé miraculeusement aux embûches de Lambert, vicomte de Marcillac (**15**), et de son frère Arnaud. Mais la juste punition de cet attentat ne se fit pas attendre; peu de temps après, Bernard, comte de Périgord et frère de Sancie, les tua tous deux dans une rencontre. Quelquefois expéditive et arbitraire en apparence, la justice de Dieu n'atteignait pas moins son but (a).

(a) *Art de vérif. les dates*, X, 199; — Besly, 205 et suiv., d'après Odon de Cluny, Adhémar de Chabanais, la *Chronique de Maillezais*, etc.

Le roi Eudes en Poitou.

Cependant on était en 893, et les hostilités qui s'étaient prolongées entre les contendants sur les territoires de l'Auvergne, de l'Angoumois et du Poitou avaient eu des succès assez divers pour les deux partis ; mais c'était bien celui du fils de Raynulfe qui finissait par marquer ses avantages contre la ligue de Robert et d'Aymar. Eudes, voyant que son frère avait le moins de chances, avait abdiqué toute préférence en sa faveur ; il persistait à maintenir Aymar à Poitiers. C'est dans le but de le soutenir qu'il se décida à y faire un voyage. De là, il put observer l'état des choses, se convaincre que les deux frères de Raynulfe, Ebles et Robert, tenaient la campagne pour leur neveu à la tête de troupes disposées à leur obéir, et il se décida à répondre à cette attitude par des hostilités aussi vives que promptement menées. Différentes opérations se succédèrent donc en diverses contrées du Poitou et de l'Angoumois, où les Auvergnats s'étaient avancés avec de nombreuses troupes pour arrêter la marche de l'ennemi, pendant que d'autres non moins importantes gardaient les abords de Clermont et d'Aurillac. Le comte Guillaume s'était retranché en effet dans une de ces villes, et l'autre protégeait la sécurité d'Ebles Manzer et de Géraud.

Etat lamentable du Poitou.

On était au mois de septembre, et cette guerre malheureuse, où le Poitou était disputé par trois concurrents, durait depuis plusieurs mois au grand détriment des populations qui voyaient gravement compromises leurs récoltes et leurs habitations. Tour à tour on s'évertuait pour en finir à des attaques vigoureusement repoussées, et l'on tendait surtout à se rendre maître des points militaires dont la possession pouvait décider en faveur du parti qui les occupait.

Siège du château de Brillac.

Non loin de Confolens (16), et à deux lieues au Nord-Est de cette petite ville, pourvue alors d'une forteresse et de défenses respectables, les Poitevins occupaient une forteresse bâtie naguère sur les limites du Poitou et du Limousin. C'était le château de Brillac (17) qui s'élevait à l'extrémité orientale d'une vallée que surmontaient deux collines et

qu'arrosaient plusieurs cours d'eau. Il était un de ceux que les habitudes féodales avaient fait construire de toutes parts. Retranché ainsi dans une sorte de rempart naturel, rien n'était plus urgent que de s'en emparer pour ôter aux partisans d'Aymar, qui l'occupaient, un de leurs puissants moyens de résistance. Tandis que différentes attaques étaient exécutées par ailleurs et qu'Adelelme, frère d'Aymar, envahissait par surprise le château d'Aurillac, d'où Geraud et Ebles Manzer s'échappaient furtivement (a), l'un des chefs du parti d'Eudes et d'Aymar songea à une action d'éclat, et fort décisive, croyait-il, pour le triomphe de son parti. Ce personnage entreprenant, à qui les camps eussent été mieux qu'une abbaye, était cet Ebles, abbé laïque de Saint-Denis et de Saint-Hilaire de Poitiers, homme actif et entreprenant qu'on avait trouvé depuis une vingtaine d'années dans toutes les intrigues tentées pour ou contre le droit des nombreuses dynasties qui s'étaient disputé le pouvoir. Vers la mi-septembre, il se dirigea, suivi de deux ou trois mille hommes, sur Brillac, pour en former le siège. On s'y était attendu et la résistance y fut des plus déterminées. L'abbé commandait le siège, et aussi ardent qu'il l'était toujours, mais dépourvu de la prudence et des précautions qui ne doivent jamais manquer à un général, il se mit trop à à découvert et reçut sur la tête une énorme pierre qui le tua le 20 septembre 893. Cette catastrophe força à décamper; et Gausbert eut à peine le temps, devant une sortie de la garnison, de se réfugier dans un château voisin qu'on ne nomme pas. Quelques jours après, il y était assiégé à son tour et frappé à mort pendant un assaut (b). Ce fut le dernier événement de cette campagne.

Ebles et Gausbert y sont tués.

Ainsi disparurent à la fois les deux frères dont la vie n'avait guère connu que les agitations et les intrigues. Ils n'atteignaient pas encore à la vieillesse, et tombaient

(a) Besly, d'après Odon de Cluny, p. 206.

(b) Réginon, abbé de Pruym, dans Besly, p. 201 ; — D. Vaissette, I, 726 ; — *Chronic. Malleac.*, in h. ann.

victimes d'une ardeur que rien n'avait jamais su modérer, et d'un rôle où la justice avait eu moins de part que l'ambition.

Aymar affermi à Poitiers.

De tels dénouements tournaient au désavantage d'Eudes. Il comprit qu'il ne pouvait pas continuer cette guerre, au risque de fortifier contre lui l'opposition de nombreux mécontents. Il rentra donc à Poitiers pour y mettre ordre à certains points d'administration, d'accord avec le comte Aymar et le marquis Robert, qui l'avait secondé dans cette guerre.

L'évêque de Poitiers Ecfroi devient abbé de Saint-Hilaire.

C'est très certainement à cette occasion qu'à la recommandation de ces deux seigneurs, qui étaient très liés avec l'évêque de Poitiers Ecfroi, le roi donna à ce dernier l'abbatiat de Saint-Hilaire, que la mort d'Ebles venait de laisser vacant (**18**). Il résultait de cette faveur que du moins cette dignité revenait à l'Eglise; mais ce retour ne devait pas empêcher que l'abus déjà invétéré ne se rencontrât bientôt et ne devînt définitif au profit des comtes de Poitiers, et même à celui des rois de France après eux. Ainsi en est-il toujours des concessions arrachées à l'Eglise par la politique humaine. Elles se changent en droit pour la puissance civile et deviennent trop souvent une source féconde des plus regrettables mécomptes, au détriment de la discipline canonique et de l'influence de la religion. Les temps modernes savent qu'en dire, et il n'est pas inouï que de tels oublis de la justice amènent des désordres toujours plus difficiles à déraciner.

Don à l'abbaye de Cormery des terres de Lencloître et de Nueil-sur-Dive.

Mais c'était là une habitude prise, et elle n'empêchait pas les grands de comprendre de quel secours leur était ce clergé qui seul possédait alors la force morale et qu'il fallait aider à la soutenir. Eudes, qui passait à Poitiers l'hiver de 893 à 894, s'y occupa dans ce sens de l'abbaye fondée par Alcuin depuis plus d'un siècle dans la Touraine, sous le nom de Saint-Paul de Cormery (**19**). Peu de temps après son établissement, un de ses premiers abbés l'avait soumise à la dépendance de Saint-Martin de Tours, et c'était favoriser le grand monastère, que de faire du bien à

son annexe. C'est pourquoi Eudes lui donna deux propriétés considérables, la terre de Lencloître et l'église de Nueil-sur-Dive, l'une et l'autre situées dans le diocèse de Poitiers.

Cette terre de Lencloître n'était encore qu'une villa et dans un des plus fertiles territoires du *pagus* de Châtellerault. La culture des légumes et des céréales y a toujours été une source de richesses, et les soins qui lui vinrent des bénédictins, non moins laborieux avec la terre qu'avec les livres, ne contribuèrent pas peu à rendre cette contrée ce qu'elle est encore aujourd'hui. Mais là ne devaient pas se borner les avantages acquis à ce lieu jusqu'alors ignoré. Ses seigneurs apparaissent dès l'an 1088 dans les chartes de Noyers (**20**) et d'autres monastères voisins. On voit par une bulle du pape Calixte II, donnée à Tours le 15 septembre 1119, qu'alors ce territoire était connu sous le nom de *Girundæ* (a), et que des bois en couvraient une assez grande partie.

Origine de Lencloître.

La maison religieuse de Fontevrault (**21**) avait été, comme nous le verrons, fondée de 1106 à 1109, par Robert d'Arbrissel. Aimery Ier, vicomte de Châtellerault, un des admirateurs de Robert, lui abandonna dans ses bois de Gironde, un terrain considérable pour y bâtir un prieuré du nouveau monastère. Il paraît que l'idée de cette donation était venue à Aimery, de ce qu'il avait rencontré, au milieu d'une de ses chasses dans la forêt, un emplacement encore encombré par des ruines, depuis longtemps oubliées. Une vieille tradition racontait dans le pays que là avait été autrefois un monastère d'hommes, victimes peut-être de la barbarie des Normands. Ce prieuré, composé d'une colonie de religieuses de Fontevrault, attira bientôt par leur ferveur et les services rendus aux populations, des familles dont l'agglomération forma autour d'elles un bourg qui se grossit toujours plus. Les environs de la sainte demeure se dépouillèrent de leur aspect sauvage, et la civilisation se

(a) Locus Girundæ, *Gallia Christ.*, III, col. 1316.

fit sans efforts sous l'influence de cette piété virginale dont le contact adoucit toujours les caractères et les mœurs. Des donations importantes avaient été faites à cette maison ; des terres arables, des prairies, des vergers, des cours d'eau contribuaient à son entretien. La prospérité grandit peu à peu, et dès le XIIe siècle, on songea à doter le prieuré et le pays d'une des plus belles églises du diocèse, qui fait encore l'admiration des visiteurs par les vastes dimensions de son architecture et le fini de son ornementation sculptée. Les bâtiments claustraux s'augmentèrent en proportion, et leur développement amena une modification dans le nom du lieu qui, jusque là, avait été Gironde, et qui devint *Gironde-entre-les-Cloîtres,* ou *le Cloître-de-Gironde* à la fin du XIIIe siècle. De là notre *Lencloître* depuis l'an 1303.

Au commencement du XVIIe, le bourg qui s'était beaucoup augmenté, obtint des foires qui y attirèrent le commerce et valurent au prieuré des redevances assez fructueuses. Il y avait à Lencloître, à la fin du siècle dernier, presque toujours seize religieuses de chœur, dont quelques-unes des plus considérables familles des environs. Elles étaient sous la direction d'une prieure et de deux religieux de Fontevrault, dont l'un était prieur et l'autre confesseur des dames. Huit converses complétaient le personnel (a). Les spoliations révolutionnaires de 1790 effacèrent l'antique existence de Lencloître ; on en forma une commune composée d'une partie du territoire voisin de Saint-Genest et de celui de Boussageau. En 1803, l'église fut affectée au service paroissial, le bourg élevé au titre de chef-lieu de canton, et enclavé dans l'archiprêtré de Châtellerault. Outre l'église qui avait toujours été de Notre-Dame de l'Assomption, il y avait eu à Lencloître un autre prieuré de Saint-André, occupé aussi par des moines de Fontevrault, et dont le patronage appartenait à l'abbé de Bourgueil.

Prieuré du Bas-Nueil. Cette même abbaye de Bourgueil avait un autre prieuré

(a) L'abbé Lalanne, *Hist. de Châtellerault,* I, 160 et suiv.

d'une grande importance dans le Loudunais, entouré de bois et de collines, et assis sur les bords de la Dive qui baignait son territoire du Sud au Nord. C'était le Bas-Nueil (22) qui devait ce prénom distinctif à un autre lieu que sa position plus méridionale, à deux kilomètres de là, avait fait nommer le Haut-Nueil. Le Bas-Nueil dont il s'agit ici, ne paraît pas dans les actes connus avant 1076, et c'était un simple village; mais il dut prendre un certain accroissement en peu d'années, puisque en 1102, il y est question d'une église qui pouvait être récente, mais n'était pas encore le beau monument dont les restes grandioses portent dans leur magnifique architecture tous les caractères de la Transition : on sait que celle-ci se fit vers le milieu du XIIe siècle entre le style roman et le style ogival. Il n'est pas douteux que ce n'ait été là, à une époque où l'art chrétien montait à son apogée, le sanctuaire élevé par les moines de Bourgueil pour le prieuré qui y fut institué. Cette belle basilique, qui a des types identiques dans la cathédrale de Poitiers, à Saint-Pierre d'Airvault, au Puy-Notre-Dame et ailleurs, reçut le nom de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception. Près de là fut construit un autre prieuré de Saint-Jean dont le travail indique le XIVe siècle, par sa tour carrée que surmonte une pyramide octogone en petites pierres échantillonnées. Plusieurs chapelles y furent jointes à différentes époques en divers endroits voisins du prieuré. Mais il semble que les moines durent y vivre dans une solitude à peu près absolue, les habitations ne s'y étant pas multipliées, parce que, avant même leur établissement, un certain nombre de châteaux et de maisons nobles, épars dans la plaine et sur les coteaux voisins qui s'embellissent aujourd'hui de leurs ruines, groupèrent autour d'eux les familles rurales, d'autant plus que le prieuré de Nueil n'eut probablement jamais d'église paroissiale qui lui fût annexée, si ce n'est depuis le XVIIe siècle; et encore, n'y avait-il alors que quatre cents communiants. Cette paroisse était dans le ressort de l'archiprêtré de Loudun.

Par une bizarrerie qu'expliquent des circonstances locales, Nueil, tout en restant chef-lieu de la commune, n'a autour de ses intéressantes ruines que cinq maisons. La paroisse a été assise à Berrie, village voisin qui fut jadis une châtellenie relevant du château de Loudun (23).

Charles le Simple reparaît et revendique sa couronne.

Cependant le repos que Eudes prenait à Poitiers où s'achevait l'hiver de 894 à 895, fut troublé par de graves nouvelles qui lui vinrent d'abord de la France. Là, un certain nombre de seigneurs, dont quelques-uns lui paraissant dévoués, l'avaient engagé à prolonger son séjour en Aquitaine, s'étaient ralliés à Charles le Simple sous la direction de Foulques, archevêque de Reims, qui était toujours demeuré fidèle au roi déchu, et ménageant sa restauration par une action décisive, l'avait sacré dans sa métropole le 28 janvier précédent. Eudes n'était pas d'un caractère à faiblir en de si graves circonstances : quittant donc le Poitou, il se hâta de regagner la Neustrie. Autour de lui, il eut bientôt rassemblé des forces respectables. Ses habitudes royales dans le pays qu'il voulait à toutes forces conserver lui avaient fait de nombreux partisans qui se montrérent ardents à la défendre. Charles, au contraire, resté aussi longtemps absent, et d'autant plus oublié qu'il payait moins de sa personne, n'avait retrouvé dans les meneurs de son parti que des serviteurs assez tièdes et qui d'ailleurs se tenaient près du Danube, craignant d'être mal reçus dans les campagnes de la Neustrie. La politique d'Eudes était certainement de les y tenir, et s'avançant à une certaine distance des frontières du Nord, il tint facilement en échec cet ennemi si peu sûr de lui-même. Se séparant de ses troupes laissées en observation sur les limites de son royaume, il attaqua Reims qui, secouru par Charles, fut presque aussitôt abandonné par les assiégeants (a), et la guerre subit une foule de complications où la Germanie et l'Italie, qui avaient aussi leurs compétiteurs, entrèrent pour

L'entreprise ne réussit pas.

(a) *Annal. Metens.*, ad ann. 894.

beaucoup. Nous n'avons pas à nous arrêter sur ce théâtre, quand nos propres affaires nous ramènent vers le Poitou.

Il paraît que le comte Aymar avait à peine calculé les suites du mouvement opposé à Eudes, qu'il avait désespéré de l'entreprise, et n'avait rien vu de plus opportun que de se prononcer contre elle. Quelques raisons qu'il eût pu trouver de cette conduite dans le titre de roi légitime que Charles gardait toujours, c'était un singulier rôle de se faire des opinions si diverses en raison des fortunes si différentes d'un protecteur. Enfin, et quoique on pût s'en étonner, cette bizarre défection ne fut que passagère. Pour témoigner hautement de son retour à la politique du roi de France, il se tourna contre saint Géraud, chez lequel Ebles Manzer était toujours traité comme un exilé malheureux dont la garde y était sacrée. En réalité, Aymar voyait clairement, dans cette protection toujours dévouée, le prétexte de cette attaque inattendue dont Manzer voulait faire un gage de réconciliation solide avec le roi. On ne sait que de brefs détails sur cette guerre qui dura peu, et dont le commandement principal fut donné par Aymar à son frère Adelelme, dont nous avons vu la bravoure contre les Normands. Donc à deux reprises, il chercha à s'empârer du château d'Aurillac, malgré la générosité du comte qui lui avait pardonné une première fois. Instigué toujours par son frère qui aurait voulu en finir, on le vit revenir à de nouvelles attaques, rôder autour de la ville solidement défendue, ravir tout ce qui tombait sous sa main, tels que de nombreux chevaux dans des pâturages voisins de la forteresse, et s'en retourner confus après des assauts toujours inutiles. Ce fut le quinzième jour après cette dernière tentative qu'il mourut d'une maladie cruelle qu'on regarda comme une punition de ses injustices. Si bien qu'après sa mort inattendue, ceux qui l'avaient secondé dans cette expédition n'eurent rien de plus pressé que de rendre à leur maître les chevaux qu'on lui avait ravis. Ce qui est certain, c'est que le saint d'Aurillac, en dépit des hommes et des

Tergiversations d'Aymar de Poitiers.

Il fait la guerre à saint Géraud.

Il est repoussé. Et meurt de ses fatigues.

moyens employés contre lui, sortit victorieux de la lutte, singulièrement aidé par le secours de Dieu, dit l'auteur de sa vie (a), ayant énergiquement repoussé les attaques de ces étranges voisins.

Vie édifiante de saint Géraud.

A partir de ces troubles si heureusement apaisés, Géraud ne s'occupa plus que du monastère qu'il avait fondé à Aurillac avec les biens que sa sœur Ava lui avait laissés, quand elle était elle-même entrée en religion. Guillaume avait aussi une sœur qu'il aurait voulu marier avec Géraud. Celui-ci, qui aspirait à la vie religieuse, fit à cette proposition une réponse qui donne une triste idée des mœurs du temps. « Je craindrais, disait-il, en me mariant, de m'exposer à n'avoir que des enfants dont je dusse pleurer ou rougir » (b). Il se sentait d'ailleurs porté par vocation à la vie monastique. Il en aimait les vertus; son château était déjà transformé en un monastère, où, délivré de ses entraves, il vécut dans la pratique de la pénitence jusqu'à sa mort en 906, partageant ses biens entre cette fondation qu'avait protégée Charles le Simple avec Rainold, vicomte de Toulouse : celui-ci était le fils d'une des sœurs de Géraud (c).

Triste état de l'Aquitaine.

Eudes, en quittant l'Aquitaine, avait eu soin de se réconcilier avec les seigneurs qui s'étaient opposés à ses projets d'envahissement. C'était d'une bonne politique, en effet, de ne pas laisser derrière lui des mécontents qui n'eussent pas manqué de contrecarrer son autorité. Ce motif avait probablement ramené vers lui le comte de Poitiers Aymar qui, assuré par sa protection même de se voir sans concurrents dans ses Etats, avait compris la nécessité d'une paix générale. Mais cette tranquillité relative de notre contrée était souvent troublée par les conflits survenus

Par la position équivoque des partis.

(a) Odon de Cluny, *Vita S. Geraldi*, apud Besly, *Comtes*, p. 205 et suiv.

(b) Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 46.

(c) Cf. Odon de Cluny, *De vita B. Geraldi*, aux 25 et 30 avril; *Bollandistes*, 13 octobre; — Besly, *Comtes de Poict.*, p. 206 et suiv.

entre certains grands vassaux dont les châteaux nouvellement érigés étaient autant de points d'attaques, au réel dommage des populations qui en subissaient les contrecoups. Et puis, il fallait encore qu'à titre de féaux les comtes de l'Aquitaine fournissent au roi, défendant sa position au-delà de la Loire, et lui amenassent à première réquisition des contingents qui dépeuplaient le pays et le privaient momentanément ou pour toujours de ces bras utiles à l'agriculture et à l'industrie. C'est à cette coopération que le roi Eudes dut ses succès sur la ligue formée contre lui. Hâtons-nous de dire pour ne pas entrer en des détails fort longs et généralement étrangers à notre sujet, qu'aprés des attaques énergiquement repoussées, il resta maître du terrain, que Charles se vit forcé de battre rapidement en retraite jusqu'en Bourgogne, et que là, il se replaça sous la protection du duc Richard qui l'aidait de temps en temps à faire en Neustrie quelques irruptions plus ou moins nuisibles. Mais ces attaques suivies aussitôt de retours vigoureux ne faisaient que rendre la position de l'un et de l'autre plus incertaine. On avait soin de fuir les combats tout en faisant ce qu'il fallait pour faire croire à de prochains engagements qui ne survenaient jamais (a).

Cependant une conséquence inévitable de ces guerres partielles devait surgir encore, et les Normands ne restèrent pas longtemps simples spectateurs de ces luttes aussi fatigantes qu'inutiles. On les vit reparaître en Aquitaine, surtout en Poitou, en Auvergne et en Augoumois. Déjà ils avaient jeté la consternation dans le Centre de la France. Ils avaient assiégé et ruiné Meaux, Auxerre (24), Troyes et les plus florissantes villes de la Lorraine et de la Champagne ; et ce qu'il y avait de pire, c'est qu'on ne pouvait compter sur leurs promesses, traités ou conventions quelconques. Une population qui ouvrait ses murs à condition d'avoir la vie sauve et la liberté de fuir ses villes incendiées, se voyait massacrée et

Retour des Normands dans le Poitou

(a) Adhémar de Chabanais, *Chronic.*, in h. ann. ; — Flodoard, *Hist. Rem.* ; — *Annal. Vedast.*, ibid.

enchaînée pour l'esclavage avant même qu'on eût fini de la piller (a).

Et la Bretagne.

Après avoir ravagé le Nord de la France, ils se retournèrent contre la Bretagne, où deux ducs en querelle pour le pouvoir favorisèrent leurs entreprises par leurs dissensions. De là, ils descendirent vers le Midi de l'Aquitaine, où Eudes, apprenant les malheurs de cette belle et triste contrée, se porta vers leurs hordes nombreuses, et les rencontra à Montpensier (25). Là, une bataille s'étant engagée, il resta avec ses troupes maître du terrain. Le chef des Barbares, Kétil, fut découvert dans un bois, où il s'était réfugié, entouré de quelques-uns des siens qui furent massacrés sans pitié ; on ne réserva que lui, et il fut traîné à la suite d'Eudes jusqu'à Limoges, on lui déclara qu'il avait à choisir entre la mort ou le baptême. Pour lui qui n'avait jamais beaucoup réfléchi sur la théologie scandinave, il n'y eut pas de perplexité entre ces deux extrêmes, et quelques jours après, la fête de la Pentecôte ajouta à son éclat propre celui d'une splendide cérémonie où un évêque jeta l'eau sainte sur le front du néophyte dont le roi fut le parrain. Mais quand tous les assistants se livraient, attentifs, à tous les détails d'une si auguste solennité, tout à coup, un homme, le porte-drapeau du roi, quitte sa place, se précipite sur les fonts et enfonce son épée dans le corps de l'étranger qui s'affaisse en souillant de son sang le pavé du baptistère. Un sentiment d'horreur envahit l'assemblée. Eudes ordonna de saisir le coupable qui se réfugia près d'un autel comme vers un asile inviolable, et déclara qu'il n'avait tué le Danois que parce qu'il ne doutait pas que cette conversion ne fût qu'une feinte, accomplie par nécessité, avec une arrière-pensée de trahison, et que, tôt ou tard, le Barbare devait profiter de la confiance royale pour se venger de sa défaite en retournant à sa nation. Imbo, c'était le nom du meurtrier, sembla n'avoir pas trop mal raisonné.

Eudes marche contre eux.

Baptême et aventures du chef danois Kétil.

(a) Depping, *Expédition des Normands*, p. 234.

A quelques jours de là, un grand nombre de nobles ayant succombé dans une affaire sanglante avec les Normands, personne ne se trouvant plus à qui pût être confié l'étendard royal, Imbo s'était avancé, sollicitant cet honneur, et n'avait pas faibli à son devoir. On l'avait admiré, et il avait reçu du roi de hautes récompenses de sa valeur, entre autres le gouvernement du château de Blois. On lui pardonna donc ce meurtre qui avait une apparence de justice et de zèle patriotique ; mais il mourut bientôt après des blessures qu'il avait reçues aux côtés du roi (**26**).

Nouveaux conflits entre les deux rois de France.

De Limoges, Eudes vint à Angoulême où il ne tarda pas, en cherchant de côté et d'autre, à affermir son parti ; mais il y apprit aussi des nouvelles inquiétantes. En Neustrie, on avait profité de son absence. Charles, désespérant de lutter avantageusement contre lui, s'était entendu avec ses amis, et comptait, à défaut d'autres secours, s'adjoindre les Normands pour expulser Eudes du royaume et y amener une prompte et décisive restauration. Cependant, Foulques, l'archevêque de Reims, que son affection attachait à Charles, mais que l'honneur et le patriotisme inspiraient autrement, ne supportait pas sans peine l'idée de pareils auxiliaires, dont le caractère avili et la mauvaise foi ne permettaient guère de ne pas se méfier. Il persuada au prince de s'adresser plutôt à la Germanie ou à la Lorraine. Le roi de ce dernier pays, nouvellement élu était déjà entré sur les terres de la Champagne et de la Picardie où il formait le siége de Laon (**27**). C'est là qu'au sortir de l'Aquitaine Eudes voulut se mesurer avec les envahisseurs, secondé de son frère, le marquis Robert. Charles et ses partisans ne se crurent pas assez bien appuyés pour lutter contre des forces supérieures, lesquelles s'avançaient à grandes journées, et surtout contre un général d'un talent militaire aussi reconnu. Les étrangers se retirèrent donc dans la Bourgogne ; c'était le cas de les y poursuivre ; mais pour surcroît d'embarras, les Normands qui ne perdaient jamais les occasions de recommencer leurs exploits, se

disposaient à attaquer Paris et à se répandre de nouveau dans les provinces limitrophes, espérant tirer bon parti des querelles intérieures. Eudes n'eut rien de plus pressé que de prendre la défense de sa capitale, il accourut et fournit ainsi à Charles le moyen de ressaisir les armes avec plus d'avantage. Mais lui-même, se portant aussitôt contre lui avec le gros de son armée, reprit encore le dessus... et ainsi rien ne se décidait. La guerre se prolongeait entre rivaux qui ne savaient ni se joindre ni se combattre; les villes et les campagnes étaient dans le plus triste désordre. A Poitiers, où Aymar semblait ne prendre que de loin sa part de ce qui se passait ailleurs, on se ressentait pourtant beaucoup trop pour le bien du peuple de ces retours de courte tranquillité et de longues secousses, pendant lesquelles les classes laborieuses souffraient toujours le plus et payaient la plus grande partie des frais de la guerre (a).

Anonyme, auteur d'une Vie de saint Médard.

L'année 895 finissait sous ces tristes auspices et les événements qui la suivirent ne firent qu'en prolonger les incidents malheureux. Avant de nous y arrêter, notons ici deux ouvrages littéraires qui intéressent notre pays et ses souvenirs des temps précédents.

Nous avons vu quels rapports saint Médard, évêque de Noyon, avait eus avec le Poitou par ses mémorables liaisons avec sainte Radégonde au VIe siècle. Notre saint évêque Fortunat avait composé peu de temps après la mort de ce saint ami un poème (b) et une vie (c), où il chantait ses vertus, son zèle apostolique, sa vie et sa mort édifiantes. Le célèbre historien parut à un moine anonyme de Soissons, où une abbaye de saint Médard existait depuis la fin du VIe siècle, avoir omis beaucoup de faits qu'on avait pu apprendre depuis, et il entreprit d'y suppléer par un nouveau travail. La bonne volonté ne lui manqua pas plus que la sincérité,

(a) Mauléon, *Carlov.*, 2 et suiv.

(b) *Vita S. Medardi,* apud Migne, *Patrolog.*, t. LXXXVIII, 534.

(c) *Inter Miscellan.*, CXX, lib. II, *ibid.*, c. CX.

et son style n'est dépourvu partois ni d'élégance relative, ni de ces ornements qui indiquent dans son auteur des études sérieuses, ni de recherches attentives. Mais, éloigné de trois cents ans des sources de son sujet, il n'avait pu choisir avec discernement certains détails qui, sans rien ajouter aux mérites du saint, paraissaient en exagérer l'action sociale. Ce qu'il y a de remarquable dans cette œuvre, c'est qu'elle est composée vers 892, dans ce même couvent incendié par les Normands en 886, et écrite par un de ces moines que cette catastrophe avait dispersés au loin, et qui n'y étaient pas moins revenus aussitôt reprendre leurs études et leurs prières. Grâce à nos Bollandistes, on trouve encore cet opuscule dans leur grand recueil, avec les remarques critiques suggérées à leur sagacité habituelle (a).

Moine de Vertou, auteur d'une Vie de saint Martin.

Nous avons vu encore à la fin du VIe siècle (b) mourir, après de nombreux travaux apostoliques, le saint religieux Martin, fondateur de Vertou, près Nantes, et qui, Breton d'origine, s'était fait cependant Poitevin par le zèle qu'il apporta chez nous aux choses de la vie monastique. Sur la fin du Xe siècle vivait à Vertou même, ravagé par les Normands, mais délivré enfin de leurs visites, un moine qui, venu de Nantes pour y embrasser la règle de saint Benoît, paraît y avoir vécu dans l'étude et s'être appliqué surtout à raconter les faits du monastère et de ses personnages remarquables, et notamment la vie de saint Martin. C'est le propre de presque tous ces auteurs devenus si intéressants en très grand nombre par leur sincérité, de garder l'anonyme, s'oubliant eux-mêmes avec le même soin qu'ils mettaient à révéler la sainteté des autres. Celui-ci n'est donc connu que par l'ordre de sa narration et son talent d'écrire. Il y parle d'après les traditions bénédictines, et en homme qui fut témoin de beaucoup des faits

(a) Bolland., 8 jun., p. 72. — D'Achery, *Spicileg.*, VIII, 397 et suiv.

(b) *Supra, ad ann.* 596, — et notre *Hist. de saint Martin de Vertou*, c. XIV.

qu'il rapporte. Il raconte surtout les cruautés des Normands, avec cette couleur locale qui rend très bien ses propres impressions, et nous voulons citer de lui le récit d'un trait de barbarie qui perce surtout à travers tant d'autres lamentables épisodes.

Un serf de l'abbaye qu'on appelait Arnulfe, et qui n'avait pas eu le temps de se sauver, cultivait sur les rives de la Sèvre le domaine d'Attardé, que nous connaissons déjà (a), et dont on avait fait un prieuré pour monumenter le passage des reliques de saint Martin, allant, en 596, de *Durinum* à Vertou. L'humble serviteur avait eu les deux mains coupées par les Barbares. « J'ai souvent admiré, dit notre auteur, comment ce pauvre homme, ainsi mutilé, n'avait pas cessé de chasser avec succès les sangliers des forêts voisines, qui sont très féroces et peu faciles à prendre. Il continuait pourtant à s'en rendre maître, non seulement au moyen des pièges qu'il leur tendait, mais à coups de hache, dont il se servait très bien contre leurs attaques » (b). C'est ce même écrivain qui a fait la *Relation des miracles* arrivés pendant le premier transport des reliques du saint abbé. Il a vu plusieurs de ces prodiges renouvelés de son temps et qu'il ajoute au récit de ceux dont il avait trouvé la source dans les manuscrits de la communauté. Il mérite donc beaucoup plus de confiance comme historien que D. Rivet ne semble le croire (c).

Ainsi, là où régnait la paix, les monastères qui avaient refleuri par elle retrouvaient leur amour des saintes règles, et avec lui le goût de l'étude qui conservait à la postérité de précieuses pages, les seules où elle pût retrouver un jour les annales que, sans eux, elle eût toujours ignorées. Ces annales ne sont pas moins utiles à l'histoire civile de la nation qu'à ses traditions religieuses, et la Providence

(a) *Hist. de saint Martin de Vertou*, c. XIII, p. 180 et 184; — et ci-dessus, *ad ann.* 596.

(b) Bolland., *ub. sup.*, p. 812.

(c) D. Rivet, *Hist. littér.*, V, 665.

retirait de ces naufrages si tristes et si réitérés d'un monde qui se formait lentement des épaves capables d'éclairer et de guider l'avenir.

La cause de Charles le Simple paraissait devoir succomber bientôt aux énergiques résistances d'Eudes, aussi habile à attaquer qu'à se défendre. Il y eut par cela même du côté du roi déchu une résolution de très adroite politique, et dont son antagoniste ne comprit pas les conséquences redoutables : on se persuada qu'il en pourrait profiter dans le même sens. Les seigneurs qui entouraient Charles s'étaient donc persuadé qu'ils auraient l'air d'abandonner la moitié du pouvoir, s'ils faisaient entendre à Eudes qu'un partage de la monarchie mettrait fin à toute guerre, liguerait avantageusement contre les Danois la France et l'Aquitaine, et que les peuples des deux pays floriraient enfin sous deux sceptres qui les protégeraient également. Des négociations eurent donc lieu dans ce sens, et Eudes, au grand étonnement de tous, ne trouva pas l'arrangement inacceptable. Il y eut une entrevue pour laquelle Charles fit généreusement les premières avances, et durant le mois de juin 896, le partage fut arrêté d'un commun accord. Eudes, se faisant le vassal de son adversaire, consentit à ne posséder, comme les tenant du roi Charles, que les pays situés entre la Seine au Nord, l'Océan à l'Ouest, les Pyrénées et la Méditerranée au Midi : il gardait par conséquent l'Aquitaine. Charles prit possession des contrées bornées par la Seine au Sud, l'Océan à l'Ouest, le Rhin à l'Est. Il fallait que Eudes, pour consentir à ne tenir plus que le second rang dans cet empire des Francs qui demeurait si vaste, s'aperçût bien d'un retour vers le légitime héritier des Carlovingiens, car il eût été encore très capable par son âge de résister aux fatigues des combats, n'ayant à peu près alors que quarante ans. Il est vrai que les fatigues de la guerre et les soucis d'une royauté agitée avaient pu altérer sa santé, et peut-être cette raison fut-elle de grand poids dans sa détermination, à en juger par le peu de temps qu'il vécut encore

Partage de la monarchie franque entre Charles et Eudes.

après cette espèce de démission. Quoi qu'il en soit, rien n'est plus authentique dans nos historiens que cette espèce de déchéance, puisqu'elle est constatée par une charte du temps où Eudes parle de Charles comme du roi son seigneur (a).

Guérin, abbé de Tournus, devient évêque de Langres.

Ainsi l'Aquitaine ne changea pas de maître, et ce fut encore Eudes qui confirma quelques donations faites à l'abbaye de Nouaillé dans les derniers mois de 896. L'abbé était encore Guérin, que nous avons vu au mois d'avril 881 acquérir la *villa Gothorum* dont nous avons parlé à cette date, et qui se trouvait incluse dans la viguerie d'Azat-le-Riz (b). Guérin avait succédé à Autulphe, et eut lui-même pour successeur bientôt après Arnaud, que nous retrouverons plus d'une fois dans le cours des événements qui signaleront les douze premières années du xe siècle.

Mort du roi Eudes.

Toutefois Eudes ne devait pas jouir longtemps de la position plus tranquille que ses concessions lui avaient faites. Un an se passa à peine dans une paix que les peuples de la Neustrie et de l'Aquitaine savouraient en se livrant à l'agriculture et aux travaux paisibles de la vie civile. Entre les deux rois, rien ne vint troubler la bonne entente établie par leurs conventions. On voit même qu'ils devaient se visiter amicalement, car à la fin de l'année 897 et au commencement de la suivante, Eudes se trouvait chez le roi Charles à la Fère (28), petite ville déjà fortement défendue, à six lieues de Laon, par sa position dans un vallon entouré de coteaux boisés, et au confluent de la Serre (29) et de l'Oise. C'est là qu'étant tombé malade, il recommanda à son frère Robert, duc de France, et aux autres seigneurs qui l'entouraient de reconnaître après lui le roi Charles comme l'unique souverain, digne d'ailleurs, ajouta-t-il, de commander à la France par sa naissance et sa vertu (c). Ces paroles rapportées par nos historiens les

(a) *Annal. Vedast.*; Mabillon, *Annal. Bened.*, in h. ann.

(b) V. ci-dessus, *ad ann.* 834, 876 et 881.

(c) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 34.

plus sérieux (a) prouveraient que le surnom donné à Charles venait moins de son incapacité que des circonstances défavorables où les dissensions l'avaient jeté malgré lui. Quoi qu'il en soit, cette mort arriva le 3 janvier 898. Et comme les mieux conseillés trouvent toujours en pareil cas des brouillons intéressés à recommencer les troubles, une petite minorité se forma parmi ses courtisans, qui persuada à Arnould son fils, qu'il avait eu de sa femme Théodora, de prendre le sceptre de l'Aquitaine et de s'y maintenir. Cette flatterie fut écoutée. Le jeune prince avait à peine quinze ans. C'eût été, par une régence, une nouvelle occasion de satisfaire quelques ambitieux, et Arnould se déclara en effet l'héritier de son père dans toutes les provinces d'outre-Loire. Cette usurpation n'avait même pas les apparences du droit, puisque depuis la paix Eudes n'avait plus été qu'un vassal. De nouvelles rébellions auraient pu en naître cependant et compromettre encore le repos des peuples; mais Dieu, qui avait des vues d'une politique supérieure à celle des hommes, ne permit pas que cette révolte s'enracinât. Arnould mourut moins d'un an après son équivoque intronisation, et laissa sans rival le roi légitime dont le sceptre allait toucher pour la France à de grandes choses. Quelques auteurs ont voulu douter de cette royauté éphémère d'Arnould, parce qu'elle passe presque inaperçue, et que, n'ayant pas eu le temps de se faire un noyau assez considérable de partisans accrédités, aucun événement n'en signala la courte apparition. Mais les contemporains en parlent comme d'un fait qui a sa place dans l'histoire, et on ne peut réfuter sur un point aussi implicite les témoignages d'annales aussi accréditées que celles d'Adhémar, de Metz et de Saint-Wast (b).

Simulacre d'usurpation en Aquitaine.

Charles donna une preuve de la sincérité de sa réconciliation, dont l'honneur après tout, eût été tout de son côté,

Jugement sur la royauté d Eudes.

(a) Mézeray, I, 559.

(b) V. Daniel, II, 584; — Mézeray, I, 559.

s'il n'avait été également honorable à Eudes de céder une si grande portion de son pouvoir. Héritier de celui qui, ayant été son rival, était devenu son ami, il le fit enterrer à Saint-Denis, où les rois de France attendaient depuis longtemps déjà les successeurs de la plus illustre monarchie qui dût paraître dans le monde (a). C'était un honneur mérité, car l'usurpation qu'on lui reproche n'était pas tant une déloyauté envers le roi légitime qu'une concession faite aux nécessités du moment et aux titres que sa bravoure lui avait donnés à la confiance des grands et du peuple. On l'avait vu à l'œuvre contre les Normands ; on le considérait comme seul capable d'en délivrer la France gouvernée par un roi de huit ans. D'autres exemples de tels changements, à une époque où le droit monarchique variait encore en dépit de la loi fondamentale selon les instabilités de la fortune, semblaient d'ailleurs autoriser, vu la raison d'Etat, ces révolutions si fréquentes. Eudes ne devait donc pas être regardé comme un de ces usurpateurs que leur ambition pousse seule à prendre un pouvoir dont ils ne manquent jamais d'abuser. Le seul reproche qu'on lui fasse est l'empoisonnement de Raynulfe II ; mais rien n'est moins prouvé que sa participation à ce crime, auquel l'imprudent rival s'était trop exposé : Disons aussi que le droit de vie et de mort, laissé alors à la justice arbitraire des souverains, expliquerait suffisamment contre un sujet d'une loyauté équivoque les rigueurs que les contemporains ne jugeaient pas sans doute comme nous.

Charles III, seul roi de France et duc d'Aquitaine.

Charles III, qui n'avait que dix-neuf ans et avait défendu ses droits au trône avec une valeur et une constance qui devaient peu lui mériter un surnom injustement jeté sur sa mémoire, devint par la mort du roi d'Aquitaine l'unique roi de tout le pays et se fit sacrer à Reims. Ce ne fut pas sans que Robert, duc de France et frère d'Eudes, un de ceux qui d'abord lui rendirent hommage, se donnât ensuite

(a) Mauléon, Mézeray, Daniel et autres, *ad ann.* 898.

quelque apparence de protestation contre ce nouveau règne, mais ce prétexte ne prit pas dans les populations trop désireuses de la paix pour se mêler à d'autres causes de guerre. Robert en fut donc pour ses frais, sans abandonner toutefois ses prétentions, qui durèrent jusqu'à une révolte ouverte où il périt vingt-cinq ans après, de la main même du prince qu'il avait voulu renverser.

Indécisions en Aquitaine.

Cependant en Aquitaine il y eut encore certaines contrées où les préventions contre la race de Charlemagne persistèrent, comme l'attestent des chartes citées par Baluze et les historiens du Languedoc. Mais ces hésitations durèrent peu, et Guillaume le Pieux, qui prenait toujours le titre de duc d'Aquitaine, de comte d'Auvergne et de marquis de Gothie, fut le premier à revenir de cette opposition. On le voit, dès l'année suivante, à la cour de Charles où il obtint un diplôme, reproduit par Mabillon, en faveur de l'abbaye d'Aurillac que gouvernait toujours saint Géraud (a). On reconnaît très clairement par cette pièce et quelques autres, qu'entre la France et l'Aquitaine il y avait toujours une distinction que les peuples de ce dernier pays n'oubliaient pas, faisant ainsi, toutes les fois que l'occasion leur en était offerte, acte persistant d'autonomie et de nationalité.

Les avoués au IXe siècle.

Nous trouvons à cette même date une charte de l'abbaye de Nouaillé qui nous donne de curieux renseignements sur les usages symboliques adoptés dans les actes de transmission des propriétés (b). On y voit que les avoués des monastères existaient encore à l'état d'institution ; nous en avons parlé, et nous les retrouverons comme d'une sorte d'avocats laïques, puissants par leur position de fortune, capables par conséquent de protéger une communauté contre les entreprises injustes d'ennemis quelconques à la fin du IXe siècle. Ce titre était déjà depuis longtemps lucratif. Il

(a) V. *Annal. Bened.*, ad ann. 899 ; — D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, ibid.

(b) D. Fonteneau, t. XXI, 143. — C'est une des onze chartes de l'abbaye appartenant au IXe siècle.

était forcément passé avec le temps à des hommes moins riches et moins puissants qui se bornaient à défendre les moines contre d'injustes agressions, étant moins leurs défenseurs armés au besoin que des hommes d'affaires qui discutaient leurs intérêts et les faisaient valoir devant les viguiers, les vicomtes et autres juges. Il leur fallait donc tirer de ce rôle un certain profit qui les dédommageât de leurs peines, et ils arrivèrent jusqu'à se rendre acquéreurs de quelques-uns des biens qu'ils avaient administré pour autrui. C'était surtout à l'état de choses nouveau qu'était dû ce changement de régime quant aux avoués. Les seigneurs, grâce au développement de la féodalité, s'émancipaient toujours plus ; envieux plus que protecteurs, ils se chargeaient plus volontiers de piller les abbayes que de les défendre. On n'en avait que mieux senti le besoin de s'appuyer sur des patronages moins redoutables, et ceux-ci se trouvèrent dès lors parmi les classes moins élevées. C'est ainsi que les avoués sont devenus peu à peu des officiers ministériels [a].

Premiers Doyens de la cathédrale de Poitiers.

Cette année nous rencontrons la première mention qui nous apparaisse d'un *Doyen* de la cathédrale de Poitiers. Ce dignitaire se nomme Frofade ; il réunit à son titre celui d'archidiacre, étant le chef du *monastère* de *Saint-Pierre-l'Ancien,* ce qui indique nettement que la vie capitulaire était commune. Il avait d'ailleurs sous ses ordres directs six aumôniers *(Elecmosinarii),* tous dénommés dans un acte de 898. Observons que ce décanat dut se prolonger fort longtemps, car, tout en établissant ce qui se passe ici d'après les renseignements fournis par les cartulaires d'alors, nous n'avons rien de précis sur la première année de son gouvernement. Les susdits aumôniers, au reste, étaient des religieux attachés à l'aumônerie du Chapitre qui, en qualité de corps monastique, avait annexé à sa mense cette aumônerie ou hôpital destinée à recevoir les pauvres malades

Aumôniers du Chapitre.

(a) Chéruel, *Dictionnaire de la France,* V° *Justice.*

et à distribuer chaque jour les aumônes de la communauté. Frofade était encore doyen en 925, lorsqu'il vendit à Richard, trésorier de Saint-Pierre, une propriété qu'il avait à Savigny, dans la viguerie d'Ingrande, paroisse actuelle de Vouneuil-sur-Vienne. On voit ici que la dignité de Doyen et celle de Trésorier étaient distinctes dans le Chapitre cathédral (a); on remarque aussi dans cet acte la signature de deux sous-viguiers à la fois, dont nous n'avions pas encore trouvé le moindre exemple. Les grands centres d'administration devaient les regarder comme des adjoints indispensables.

Coutumes symboliques observées dans les ventes d'immeubles.

Les coutumes apportées dans les contrats de vente se ressentaient beaucoup de la première simplicité des civilisations naissantes. Il y avait peu de ventes en ce temps-là, parce que la monnaie était rare; les transactions consistaient presque toutes en échanges entre particuliers et en concessions faites aux églises pour y obtenir des prières ou des droits. Dans ce dernier cas, on commençait par dresser un acte de donation que plusieurs témoins signaient selon l'ordre de leur dignité ou de leur rang. Après cette première phase de l'affaire, on laissait s'écouler quelque temps donné à la réflexion, afin qu'on restât libre de revenir sur les bases de la convention, ce qui était une garantie contre toute surprise entre les parties. Le délai convenu étant expiré, on passait à la prise de possession, qui occasionnait un nouvel acte. Celui-ci était dressé à la suite du premier, dont il devenait la confirmation authentique. C'était alors que la transmission de l'immeuble était accompagnée de cérémonies symboliques qui en rendaient le souvenir plus sensible, et que l'on prenait soin d'attester souvent dans la charte. Celle dont nous parlons ici constate tous ces détails. Ainsi, les parties contractantes se rendaient sur les lieux avec des témoins : s'il s'agissait d'une propriété rurale, ne fût-ce que d'un simple champ, le vendeur présentait à l'acquéreur des mottes de terre disposées à cette intention;

(a) V. *Gallia Christ.*, II, col. 1212; — *Cartulaire de Saint-Cyprien*, nº 236.

s'agissait-il de vignes, c'étaient des sarments jetés à ses pieds, ou des branches d'arbres s'il s'agissait de bois. Chacun de ces détails était consigné dans l'acte, où les mêmes témoins signaient encore, et la propriété était définitivement acquise au nouveau maître (a).

Aymar, toujours comte de Poitou.

On a remarqué avec raison que la charte que nous venons d'analyser était une des premières où se trouvât le nom de Charles III après sa restauration, sans que le nom du comte de Poitiers y fût indiqué (b). C'est que les événements n'avaient pas encore permis de rétablir dans notre province l'ordre d'administration qu'on y avait si profondément troublé. Au reste, les incertitudes à cet égard ne pouvaient durer, et ne tardèrent pas en effet à s'effacer devant le retour d'Aymar, forcé par les événements de quitter le Poitou, et pendant l'absence duquel il faut peut-être placer cette tentative d'Arnould, fils du roi Eudes, par laquelle on prétend, comme nous l'avons raconté, qu'il avait essayé de s'emparer de la ville et de la province (**30**). Aymar n'en recouvra pas moins son comté, où il rentra peu de temps après l'avénement de Charles, et où il demeura encore trois ou quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à sa fuite inattendue et définitive. Il pouvait sembler difficile au roi, au milieu des circonstances délicates qui surgissent toujours d'un nouveau règne, de se prononcer sur certaines positions plus ou moins contestées. D'ailleurs, il avait sans doute à ménager dans cette occasion la mémoire du dernier roi d'Aquitaine, dont les rapports avec lui avaient été pleins de loyauté, depuis qu'ayant renoncé à la couronne de France, et ne gardant que les pays d'outre-Loire, il avait lui-même maintenu Aymar dans le comté dont il l'avait fait titulaire, comme il avait confirmé Guillaume le Pieux dans la possession du duché d'Aquitaine (c). Ce sera donc Aymar

(a) D. Fonteneau, *ub. sup.*

(b) La Fontenelle, *Ducs et Comtes*, p. 411.

(c) Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 27.

qui occupera le trône comtal jusqu'à sa déchéance, que nous ne tarderons pas à raconter. Il ne paraît pas du reste, et c'est ici le lieu de le dire, qu'il eût beaucoup affermi sa position au milieu des Poitevins, car le silence de l'histoire semble au contraire indiquer qu'il leur resta à peu près indifférent. Dans le cœur de nos aïeux persistait encore avec son intensité patriotique le zèle qu'ils avaient toujours professé pour leur autonomie, et ils le prouvaient en restant solidement attachés aux dynasties qui leur rappelaient leur ancienne grandeur.

Nouvelle phase de l'existence des Normands en France.

Mais voici enfin que nous arrivons à une phase toute nouvelle de l'existence et de l'action des Normands, laquelle, sans avoir de rapports directs avec notre pays, se dessine tellement en France, que ces hordes avec lesquelles nous sommes si particulièrement familiarisés nous intéressent encore, ne fût-ce que par le repos relatif où elles vont bientôt laisser la France tout entière. Nous les avons vus, d'abord peu nombreux, attaquer nos îles qu'ils dévastaient et pillaient complètement; puis se présenter partout, arriver sur le continent par l'embouchure de nos fleuves, s'aguerrir devant des populations affolées et fuyant à leur approche, devenir d'autant plus forts que les chefs des peuples et les rois eux-mêmes comptaient avec eux, aimant mieux les payer que les battre et les rendant d'autant plus audacieux qu'on savait moins leur résister et mieux se soumettre à d'énormes rançons. Le siège de Paris en 885, celui de Chartres ensuite, avaient montré de quoi ils étaient capables en stratégie, en audace et en habileté de commandement [a]. Sagaces à profiter des guerres intestines soulevées par les changements de dynasties, ils avaient fini par se procurer sur le sol français une sorte d'établissement permanent qui allait s'affermir et déterminer dans leurs relations avec ce pays tant convoité par eux, une révolution qui bientôt unirait en un seul peuple ces deux nations dont l'une

(a) Guillaume de Jumièges, *Chronic.*, ann. 898.

avait été depuis deux siècles la malheureuse victime de l'autre.

Leur chef Rollon.

Plusieurs fois des chefs habiles et heureux avaient ménagé à leurs bandes, avec les rois d'Aquitaine ou de Neustrie, les traités toujours violés par elles. D'apparentes conversions au christianisme, qui paraissaient le seul moyen de les civiliser, n'avaient pas longtemps trompé sur leurs intentions la bonne foi et la légitime espérance des Francs. On en était là avec eux, lorsque apparut à leur tête un maître nouveau dont le génie militaire et la bravoure devaient contribuer à la fois au succès d'un plan depuis longtemps formé, et à donner à ce chef une véritable grandeur.

Nous disons *ce chef,* nous devrions dire *ce général,* car aucune ressemblance ne pouvait le rapprocher de ceux qui, avant lui, avaient commandé à ses féroces compatriotes. C'était Rollon, dont le nom devenu justement célèbre, et qu'on a prononcé diversement Rolf, Rou, Raoul ou Haroul, a commandé le respect et l'admiration à ses contemporains et aux siècles qui les ont suivis.

Rollon était un prince très jeune encore, car il avait à peine vingt ans (a), et originaire du Danemarck, où son père, mort depuis peu, avait commandé à une portion du pays qu'un roi voisin voulait se soumettre. Aussi remarquable par les avantages du corps que par ceux de l'esprit, doué en cela de qualités exceptionnelles qui allaient jusqu'à une honnêteté rare parmi les siens, Rollon, qui avait déjà l'estime de sa nation, n'eut pas de peine à l'entraîner dans une résistance que l'ennemi ne put vaincre. L'agresseur fut battu plusieurs fois, et obligé à un traité de paix qui ne l'empêcha pas de préparer une ambuscade où Rollon eut le malheur de tomber (b).

Réfugié en Scandinavie (31), il y fut rejoint par un grand nombre de ses sujets avec lesquels il se crut plus sûr de

(a) V. Daniel, I, 599.

(b) Depping, p. 420 et suiv., donne la généalogie de Rollon, d'après les historiens du Nord.

quelque grand succès si, au lieu de tenter la conquête de son royaume, il allait chercher fortune au loin, sur le sol que ses compatriotes exploitaient depuis si longtemps. Au reste, c'est d'après un songe où ce parti lui était persuadé qu'il s'y décida, et quand on considère l'avenir qui commença alors pour ce héros dont le rôle allait devenir si grand, on se persuade facilement qu'un tel point de départ a pu être un avertissement réel de la Providence à un homme sur lequel elle avait des desseins. Car ce songe, que ferait-il ici?

Ses premières expéditions.

Il commença ses expéditions par la Frise et l'Angleterre, où aprés d'importantes victoires et deux défaites successives infligées à ces deux nations, il se jeta sur la France par la Seine qu'il remonta jusqu'à Rouen. Là, il s'établit à la suite de négociations entreprises par l'évêque Francon avec lequel il s'entendit sans difficultés. Mais ce caractère impétueux ne devait pas s'arrêter à ces préliminaires. Il prit plusieurs villes le long de la Seine. Après s'être montré aux deux sièges de Paris en 885 et 890, il signala encore son activité aussi brave qu'intelligente pendant les douze années qui amenèrent enfin sa conversion au catholicisme que nous ne tarderons pas à raconter. Ainsi en 898 on était délivré depuis quelque temps des courses des pirates dans le Poitou, ces cruels aventuriers rassemblés dans le Nord de la France, autour de Rollon, songeant moins à des pays déjà pillés plusieurs fois, qu'à l'idée qui germait chez eux dans toutes les têtes de se faire un centre où ils s'établiraient définitivement. Mais, de temps à autre, ce qui se passait au-delà de la Loire entre eux et Charles le Simple faisait appréhender quelque apparition nouvelle dans les provinces du Midi, et l'on n'y était pas tranquille sur de redoutables et prochaines éventualités.

L'abbaye de Charroux et sa prospérité.

Quand toutes les abbayes pressentaient de nouveau ces détestables visites, celle de Charroux dut prendre surtout des précautions décisives. Elle était une des plus riches du Poitou, ayant toujours trouvé des rois et les plus hauts personnages qui s'étaient plu à favoriser ses développe-

ments. Ses reliques surtout, si précieuses et si renommées depuis son origine, la remplissaient d'anxiété. D'autre part, au milieu des malheurs publics, son personnel exposé comme ceux de tous les couvents à de graves et onéreuses mésaventures, s'était reformé, après chaque dispersion causée par la violence des irruptions ennemies, aussi promptement que possible. On y avait repris l'office divin, les études, le travail manuel et tous les devoirs de la vie religieuse. Cet esprit de régularité n'avait pas peu contribué à y attirer la confiance des grands et du peuple, et si ce n'eût été les exactions de quelques seigneurs d'une improbité exemplaire comme ceux de Rochemeaux (**32**), rien ne serait venu aggraver pour les indigènes les infortunes que les Normands leur avaient plus d'une fois infligés. Les droits de suzeraineté allaient jusqu'au privilège d'un atelier monétaire dont l'abbaye paraît avoir joui déjà sous la dynastie mérovingienne (a).

Mais cette réputation, ces richesses et ce que les échos du monde en proclamaient jusqu'en de lointains pays, n'avaient élevé la renommée du monastère qu'au grand péril de sa sécurité. Le temps était arrivé où les pirates danois, enhardis par leurs succès en Neustrie, se disposaient à de nouvelles chances, et des bruits sinistres venus jusque dans la Marche, éveillèrent des craintes jusque dans les solitudes de la Charente. On résolut donc à Charroux de se soustraire à de fâcheuses entreprises.

L'abbé Grinfier transfère les saintes reliques à Angoulême.

Depuis ses premiers jours, l'abbaye possédait en Auvergne le château fort de Saint-Ygon ou Yvon, que lui avait donné la comtesse Euphrasie, femme du comte Roger, son fondateur (**33**). C'est là que les moines se décidèrent à transporter leurs précieuses reliques et leurs plus riches ornements. Ils partirent sous la conduite de leur abbé Grinfier (**34**). Mais les hordes de Rollon et de Hastings étaient revenues dans nos parages; elles se jetaient des rivages de leur débar-

(a) *Annuaire historique de la Société de l'histoire de France*, année 1841, p. 219.

quement vers les riches cités et les opulentes abbayes où elles trouvaient un plus large espoir de butin. Et pourtant les voyageurs s'étaient acheminés déjà en grand nombre vers leur première destination. C'est en route qu'ils apprirent ce qui se passait ailleurs, et ils se décidèrent, au risque de tomber entre les mains qu'ils redoutaient, à se réfugier à Angoulême avec la célèbre relique appelée *la Sainte-Vertu,* et celle connue depuis plus d'un siècle sous le nom de Saint-*Bellator.* On sait que la première était une Eucharistie miraculeuse donnée par Charlemagne, et la seconde un étendard auquel le même prince avait attaché un fragment de la Vraie-Croix (a).

Le comte Alduin les y accueille.

Angoulême, attaquée deux ans auparavant, n'avait pu résister à cette trombe dévastatrice ; tout y avait péri. Les habitants avaient dû se sauver en traversant de tous côtés les incendies et les décombres ; car Périgueux, Limoges, Saint-Jean-d'Angély, toute la contrée entre Bordeaux et Toulouse, n'étaient plus reconnaissables et eussent apitoyé les cœurs les plus durs. Il fallait être Normand pour n'en pas pleurer (b). Mais Angoulême avait pour comte Alduin, qui, ayant toujours suivi le parti de Eudes contre Charles le Simple, eût perdu sa fortune et sa position avec ses remparts s'il n'avait pris soin de relever ses ruines aussitôt que le départ des Normands lui en avait laissé le loisir. Sa ville s'était même rétablie en de meilleures conditions de résistance, et pouvait répondre aux confiantes espérances des religieux exilés. Le comte les reçut généreusement et leur prêta l'abri de ses hautes murailles jusque vers l'an 908, où nous trouverons à continuer ce récit (c).

Commencements historiques de Fontenay-le-Comte.

Nous avons parlé de Fontenay, assis en bas Poitou, au bord de la rivière qui a donné son nom à notre département

(a) V. notre *Hist. de Charroux,* lib. III, c. III.

(b) *Chronicon Francorum,* à la fin des *Normands dans le Noyonnais,* par Peigné de la Cour, p. 105.

(c) Besly, *Comtes de Poict*, p. 161.

de la Vendée, lorsqu'en 854 le comte de Poitiers Raynulfe et Raymond, comte d'Herbauge, y furent battus par les Normands (a). Ce lieu, qui ne se composait guère alors que d'un petit nombre d'habitations, apparaissait presque seul comme ayant assez d'importance pour devenir le point convenu de réunion des deux armées. Autour de lui était un désert, grâce aux incursions fréquentes que les Normands avaient faites dans le pays. Mais ces expéditions mêmes dont les chroniques parlent à peine parce que les monastères des environs avaient subi plusieurs fois des ruines où avaient péri leurs archives et leurs bibliothèques, ces expéditions avaient peut-être réduit Fontenay lui-même à un état de dégradation où nous sommes obligés de le supposer à cette époque. Nous pouvons autoriser cette supposition de ce fait qu'on reconnaît généralement qu'il existait de Nantes en Poitou un chemin conduisant à Fontenay. Non loin de là, venait aussi du Midi une voie qui se prolongeait jusqu'à la Loire, suivant une ligne tracée de Niort à la Bretagne et traversant les cantons de l'Hermenault, de Mareuil et de Luçon et jusqu'au-delà du Grand-Lay. Ces moyens de communication facilitèrent aux pirates le parcours du pays. Aussi y avait-il à Fontenay, dans un but de résistance nécessaire, un château fort bâti dès les premières invasions, qui s'est toujours maintenu sur le même lieu, et qui, nous le verrons, aura son histoire après avoir appelé autour de ses murs une certaine population toujours empressée de trouver un abri dans une enceinte dont la force leur fut une sûre protection. Ainsi se peuplèrent les collines nombreuses où les habitations s'étaient d'abord établies quand leur isolement était plus favorable pour chacune d'elles aux habitudes de l'agriculture et à l'élève des troupeaux. C'est donc dans le cours du IXe siècle qu'on dut songer à ces moyens de défense dans un pays qui, par son voisinage du grand fleuve où des partis considérables de Normands

(a) Ci-dessus, *ad ann.* 853.

s'étaient fixés, devait se précautionner contre eux (a). Nous suivrons dans l'avenir ces progrès à mesure qu'ils nous seront signalés à leurs dates.

Maillezais fortifié contre les Normands.

Il faut reporter vers la même époque, sans la déterminer précisément, la construction du château de Maillezais. La même cause avait fait comprendre aux comtes de Poitiers qui précédèrent le x[e] siècle, qu'un lieu de défense devait s'opposer, dans ces parages souvent visités par l'ennemi, à ce qu'il s'y rendît maître plus longtemps, car plusieurs descentes successives n'avaient servi qu'à porter le désordre dans les lieux voisins, parmi lesquels Fontenay ne dut pas être épargné. L'île, en effet, n'en était éloignée que de deux ou trois lieues. Tout y fut détruit, y compris les paisibles colliberts que nous avons vu s'appliquer à la culture du pays, et dont on prétend que les derniers restes vivent toujours dans les rustiques habitants des marais voisins.

Etat de Luçon à cette époque.

Luçon lui-même, déjà abbaye considérable, et de qui venait tant de bien à la contrée, avait dû disparaître en quelque sorte avec Noirmoutier et Saint-Michel-en-l'Herm au milieu des afflictions du pays. Mais ces grandes institutions tenaient leur vie de la constitution même du royaume et de l'église, elles devaient revivre, et nous verrons leur jeunesse se renouveler par le fondateur d'une monarchie qui durera huit siècles avec elles.

Mort d'Ecfroi, évêque de Poitiers.

A la fin de ce siècle, et tout à fait à la dernière année qui le complète, l'histoire enregistre la mort d'un de nos évêques, et immédiatement l'intronisation de son successeur. Ecfroi avait gouverné le diocèse de Poitiers depuis l'an 876, qu'il avait succédé à Ingenald, pendant les alternatives subies pour le siége de Bourges par Frotier de Bordeaux. L'épiscopat d'Ecfroi avait été agité soit par les apparitions toujours redoutées des Normands, soit par les antagonismes suscités entre les rois de France et les comtes de Poitiers. On le vit tantôt du parti de Eudes et d'Aymar, tantôt dans

(a) Fillon, *Recherches sur Fontenay*, p. 10 et suiv.

celui de Charles le Simple ou d'Ebles Manzer, sans que ces divergences de conduite puissent faire attaquer la sincérité de son caractère, et uniquement parce que, évêque de Poitiers, il devait se dévouer à sa charge bien plus qu'aux drapeaux arborés tour à tour sur les créneaux de la cité. Il paraît qu'en face des pouvoirs divers qui se succédèrent ainsi sur ce territoire où s'exerçait son autorité spirituelle, il n'avait déplu à aucun de ces gouvernements, puisqu'il avait reçu de l'un d'eux son évêché, et de l'autre, en 894, le titre d'abbé de Saint-Hilaire que venait de laisser vacant la mort d'Ebles, frère de Raynulfe II (a). On ne sait ni le jour de sa mort, ni si elle arriva à Poitiers où il était souvent, quoique sa charge d'archichapelain le forçât à de fréquentes absences. On ignore aussi quel était son âge quand il mourut.

Frotier, IIe du nom, lui succède, XLVe Evêque de Poitiers.

Il eut pour successeur immédiat, et qui paraît avoir été sacré la même année (b), Frotier qui fut le deuxième du nom, si l'on compte comme premier son homonyme l'archevêque de Bordeaux, qui ne fut jamais évêque de Poitiers, mais seulement administrateur du diocèse entre Ingenald et Ecfroi. Quoi qu'il en soit, il est indiqué comme le deuxième du nom parmi nos prélats, et le quarante-cinquième dans l'ordre des successions. On croit, non sans raisons, qu'il fut le neveu de l'archevêque, car l'illustre famille de ce nom dont quelques autres membres figurèrent sur les sièges de Nîmes, de Tulle et de Périgueux, habitaient déjà notre pays et y avaient une influence notoire. Cette influence se conserva longtemps comme le prouvent les papiers de famille gardés dans le château, à moitié ruiné aujoud'hui, qu'elle habita jusqu'au milieu du XVIe siècle dans la commune de Queaux.

Etat à cette époque de l'abbaye de Saint-Maixent.

Cette même année, l'abbaye de Saint-Maixent était gouvernée par un certain Autbert, qu'on ne désigne pas

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXIII, 327.

(b) *Chronic. Malleac.*; — *Gallia christ.*, II, col. 911.

autrement, et dont le nom paraît isolé de toute notion historique dans les souvenirs du monastère. Nous le plaçons donc ici sur la foi d'un catalogue anonyme, il est vrai, mais auquel il semble que la critique éclairée d'un savant bénédictin doit consacrer une place (a). Au reste, depuis le commencement du IXe siècle, nous avons pu voir, à quelques intervalles d'acalmie, les moines persécutés et dépouillés par divers maîtres plus ou moins commodes. Ces violences ne durent pas peu contribuer, avec celle des Normands et les vicissitudes de la couronne entre les deux Pépin et les rois de la race Carlovingienne, à mettre le désordre dans les chartes monastiques; de sorte qu'on voit à peine dans la liste incomplète des abbés de Charroux par exemple deux ou trois noms qui, depuis 840, aient échappé aux naufrages de ces époques malheureuses; et encore sont-ils dépourvus absolument de toutes épaves qu'ils aient sauvées avec eux. Le siècle suivant aura des intervalles de paix qui favoriseront mieux la marche régulière de cette antique maison. Quoi qu'il en soit, Autbert, qui paraît en cette année 900, était déjà remplacé en 902 par Adhémar, frère d'Aymeri, comte de Thouars, qui, en qualité d'avoué, s'en fit abbé laïque et garda ce titre jusqu'à sa mort, arrivée en 925.

Un archidiacre et un diacre de la cathédrale.

Vers ce temps, une charte indiquée dans le cartulaire de Saint-Cyprien (b), comme se rapprochant de la dernière année du xe siècle, fait mention pour la première fois d'un diacre de l'Eglise de Poitiers, c'est-à-dire d'un clerc élevé à l'ordre sacré du diaconat pour en remplir les fonctions chaque jour ou à tour de rôle aux offices solennels de la cathédrale. Ce Richard et son frère Gérard recevaient, à titre de vente de leur père Gulfroi et de leur mère Aldesinde, un alleu situé à Savigny-sur-Vienne (35), qui était alors une villa. Cette vente se faisait moyennant une somme de cinquante sous d'argent, qui vaudraient un peu plus de quinze

(a) D. Estiennot, d'après la *Gallia christiana*, II, col. 1247.

(b) *Archives historiques du Poitou*, III, 155.

cents francs de notre monnaie. Les deux frères n'achetaient ce fonds consistant en une vigne adjacente à des terres vagues, le tout de quatre arpents environ, que pour les donner à l'abbaye de Saint-Cyprien qui, grâce à la générosité de l'évêque Frotier II, prenait des développements considérables. Ces terres incultes ne devaient pas l'être longtemps, et ainsi se formait par les travaux agricoles cette France qui marchait à ses destinées si florissantes par les soins laborieux de ces institutions monastiques payées plus tard de toute l'ingratitude dont une hideuse jalousie devait être l'unique prétexte (**36**).

Vigueries *Niverniacensis* et *Liniers*.

Un point de notre géographie administrative est aussi à remarquer à ce propos. La villa de Savigny-sur-Vienne est indiquée dans la viguerie de *Niverniacum* (a). C'est à peu près le seul document où il soit question de cette viguerie dont le chef-lieu est resté inconnu. En 909, on le cite comme appartenant à la viguerie *Linariensis,* dont le chef-lieu était Liniers, paroisse du canton de Saint-Julien-Lars (Vienne). Quatre ans après, en 913, ce n'est plus qu'une simple *condita*, c'est-à-dire un lieu d'où émanait une circonscription d'une petite étendue, et appartenant à la viguerie d'Ingrande, dans laquelle le *Niverniacum* s'était déjà absorbé (**37**). On aperçoit déjà dans ce mouvement un préléminaire des modifications qu'allaient recevoir certaines vigueries, que les vicomtes commençaient à remanier selon qu'ils le jugeaient convenable à la meilleure direction de leurs affaires.

Viguerie et village de Liniers.

Cette viguerie de Liniers, dont nous voyons ici le nom pour la première fois, date aussi dans nos archives poitevines du temps où nous sommes, et devait remonter un peu plus haut que l'an 909, où on la trouve dans un acte du cartulaire de Saint-Cyprien (b). Elle s'étendait entre le Clain et la Vienne, sur le territoire des paroisses et communes

(a) *Vicaria Niverniacensis.*

(b) *Archives historiques du Poitou*, III, 153.

actuelles de Liniers, Sèvres, Jardres, la Chapelle-Molière, Saint-Cyr, Dissais et Saint-Georges-les-Baillargeaux. Son nom a beaucoup varié d'après l'orthographe incertaine des manuscrits pendant le cours du xe siècle, où on la voit surtout déguisée sous plusieurs formes (38). Quand les archiprêtrés furent établis, pendant le cours du ixe, la paroisse de Liniers fut enveloppée dans celle de Morthemer (39) ; plus tard, elle releva de la châtellenie de Touffou (40). Le curé, qui avait d'abord été à la nomination de l'abbaye de Saint-Cyprien, alterna entre elle et celle de Montierneuf qui, en 1090, acquit la moitié de l'église par une concession de Raynaud, abbé de Saint-Cyprien (a).

L'église paroissiale de Liniers était dédiée à Notre-Dame de l'Assomption. Abolie lors du concordat de 1801, elle resta sans prêtre titulaire et la commune fut annexée le 8 décembre 1819 à celle de Lavoux, à qui elle resta jusqu'en 1869 : elle devint alors une des douze du doyenné de Saint-Julien-Lars. Elle n'a cependant qu'une soixantaine d'habitants, dont l'administration se mêle à celle de Lavoux (41). Son église de Notre-Dame atteste l'époque romane sans aucune ornementation remarquable, et a été souvent remaniée de façon à lui ôter tout intérêt pour l'archéologie et l'histoire du propre.

Régime nouveau dans l'abbaye de St-Hilaire.

Vers cette époque, un changement considérable se fit dans la constitution de l'antique abbaye de Saint-Hilaire. Jusque-là, et à travers les avanies malheureuses que les guerres et les invasions leur avaient imposées, les moines avaient conservé la régularité de leur vie claustrale, autant qu'elle pouvait résister aux graves dérangements causés par tant d'orages. Souvent il leur avait fallu rompre avec les habitudes de la vie commune. Plus d'une fois, ils durent quitter leurs cloîtres ruinés, leurs cellules incendiées, leur basilique rasée de fond en comble et dont les reprises successives attestent encore les travaux des différents

(a) D. Fonteneau, VII, 166.

siécles. Ces commotions violentes devaient amener un changement radical dans le gouvernement de la célèbre maison.

Gouvernée d'abord par des abbés dont les premiers sont tous inconnus, depuis saint Hilaire, si l'on en excepte saint Just qui paraît l'avoir gouverné après la mort du grand évêque, elle perd les traces de ses chefs persécutés par les Wisigoths, jusqu'á la restauration qui suivit l'expulsion de ces derniers par Clovis. De fréquentes interruptions attestent encore de grands désordres dans la liste de ces dignitaires jusqu'en 564, où nous avons vu l'abbé Pascentius succéder á saint Pient sur le siége épiscopal de Poitiers. Deux siècles se passent encore, et, jusqu'á 768, gardent le silence sur la maison que visitent toujours d'illustres infortunes. Il en est autrement depuis la fin du VIII[e]; peu de pages sont déchirées dans les dyptiques. On voit pourvus du titre abbatial des évêques de Saintes et de Poitiers. Mais c'est vers ce temps que les laïques, sous le voile de la féodalité, s'emparent des bénéfices ecclésiastiques. Raynulfe, duc d'Aquitaine, mort en 867, donne en Poitou le premier exemple de cette usurpation, imitée au reste de Pépin le Bref et de quelques autres. Les grands seigneurs devinrent ainsi abbés de Saint-Hilaire; ils n'y renoncèrent même pas en devenant rois de France, et ceux-ci eurent à cœur de conserver cet usage, de façon à n'être plus l'un sans être l'autre, ce qui, on le pense bien, n'a jamais augmenté de beaucoup les revenus de l'abbaye.

Usurpation du titre abbatial par les seigneurs laïques.

Mais le régime intérieur en fut sensiblement modifié. Un abbé toujours absent, et qui sent peu la valeur de ce titre de *Père*, laisse de larges blessures se faire à la discipline; la régularité monastique en souffre toujours, les défections deviennent plus rapides, et la faiblesse humaine aidant, tout s'ébranle faute d'une direction ferme, tout périt de ce beau caractére religieux qui imposait à chacun la recherche et le soin de sa propre perfection. Il est vrai que les princes-abbés ne manquaient pas de suppléants pour la

Changements à cette occasion dans le régime de l'abbaye.

charge dont ils n'avaient que les bénéfices. Comme dans tous les monastères, Saint-Hilaire avait un prieur, premier vicaire de l'abbé, et qui devint le véritable chef de la communauté. Mais ici, par une disposition qu'inspira sans doute quelqu'un des dignitaires princiers, le remplaçant de l'abbé reçut une qualification équivalente, mais qui sembla exclure dans les termes toute idée de supériorat. Ainsi nous voyons dès 799, sous l'abbatiat de l'évêque de Saintes Atton, un certain Redesende se qualifier de *Gardien* du tombeau de saint Hilaire : c'est désormais le titre honorifique réservé au chef du gouvernement intérieur, et qui figure encore en 878 pour Théotade, le directeur de la maison. Dans cet intervalle était survenues les catastrophes dont les Sarrasins et les Normands avaient accablé le Poitou. A la fin du IXe siècle, il avait fallu emporter au Puy en Velay le corps saint, menacé d'une destruction définitive; dès lors on ne trouve plus le *Gardien*. C'est le *Trésorier* qui prend la tête de la communauté, *Thesaurarius;* c'est lui qui a la clef du trésor ; on le désigne donc aussi sous le nom de *Claviger;* il est enfin commis à l'entretien de la maison, des soins matériels qui s'y rapportent : *Ædituus*. Il a, en un mot, la charge de toutes choses, la responsabilité générale. C'est à lui que reviennent la gestion des affaires, le zèle des intérêts temporels; il a les honneurs de la première dignité; comme Trésorier, sa place aura une telle importance, qu'elle sera donnée par les comtes de Poitiers à leurs meilleurs amis, et des évêques s'honoreront d'en être revêtus, car rien ne se fera sans eux, et autant l'abbatiat sera devenu une haute dignité honorifique, autant le thésaurariat en réalisera les devoirs, les honneurs et les bénéfices. Ces derniers pourtant ne restèrent pas longtemps tout entiers aux mains du Trésorier. Ebles, le frère du comte Guillaume III (Tête-d'Etoupes), qui fut évêque de Limoges, comprit le premier, vers le milieu du xe siècle, ce qu'il y avait d'odieux à s'attribuer seul tous les revenus de l'abbaye, et à n'en distraire que ce qui était indispensable

Les Gardiens et les Trésoriers.

à l'entretien des moines. Nous le verrons ne disposer des biens communs qu'à l'avantage de la communauté, et désormais ces biens furent partagés entre le Trésorier et les religieux qui, gardant toujours leur vœu de pauvreté, n'en avaient que le nécessaire dont ils jouissaient en commun. Ce régime dura un peu plus de cinquante ans, jusqu'à ce que de nouveaux troubles, causés par les dernières violences des Normands, changèrent enfin l'état primitif de l'institution et firent de Saint-Hilaire une collégiale (a). Le plus ancien Trésorier, comme nous le verrons plus tard, ne l'est cependant qu'à partir de 926 — et depuis ce premier quart de siècle dans lequel nous entrons, les premiers dignitaires de l'abbaye, puis du Chapitre, se succédèrent avec ce nom ; le titre d'abbé étant toujours resté aux Comtes de Poitou, puis aux Rois de France, quand l'apanage rentra dans le domaine de la couronne sous Charles VI.

(a) Voir pour tout ce qui précède : *Gallia christ.*, II, *Eccles. Pictav.* ; — Ducange, aux mots *Thesaurarius* et *Claviger* ; — *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXIII, p. 142 et 327.



NOTES DU LIVRE XXXVIII

NOTE 1

Besly prouve fort bien contre un anachronisme que cette Adélaïde ne peut avoir été fille de Rollon, le premier duc de Normandie, qui vivait plus de vingt ans après Raynulfe. (Voir *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 29.)

NOTE 2

Constantin fut le premier prince qui exigea la légitimation, c'est-à-dire l'adoption d'un enfant illégitime par son père pour le faire succéder légitimement à une portion de sa fortune. Mais cette loi plus ou moins suivie dans le cours des âges n'entra dans le droit canonique avec le mariage subséquent que vers la fin du XIIe siècle, par une décrétale d'Alexandre III de 1181. C'est de là qu'elle passa dans la loi française; et, à part les abus que cette loi subit trop souvent par des exceptions scandaleuses, l'Europe y trouve une garantie morale des lois de la famille. (V. *Mém. du Clergé,* tom. I, in-4°, p. 858 et suiv.)

NOTE 3

Nous verrons en 909 saint Géraud honoré d'un culte public à Aurillac, où est encore une église de son nom, bâtie sur les fondements de celle que le saint avait élevée en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. Il ne faut pas confondre ce saint avec saint Géraud de Sales, dont nous parlerons au XIIe siècle.

NOTE 4

Aurillac, *Auriliacum,* ville de la haute Auvergne, et son ancienne capitale, aujourd'hui préfecture du département du Cantal. Elle est peuplée de 12,000 habitants, sur la Jourdane, qui baigne la vallée dominée par le château et la cité. Saint Géraud avait mis son abbaye immédiatement sous la dépendance du Saint-Siège. (Baillet, au 13 octobre, t. VII, 204, et X, 185. — Mgr Guérin, X, 303 et suiv.)

NOTE 5

Avant le 10 octobre 890, et non en 893, comme D. Vaissette et d'autres après lui l'ont soutenu mal à propos, à force de conjectures

mal fondées. (V. à ce sujet une excellente explication de Dufour, dans sa *Généalogie* restée manuscrite, p. 3 et 4, qui fait partie de notre bibliothèque.)

NOTE 6

Nous trouvâmes, en 1849, cette épitaphe dans le mur d'un jardin occupant l'ancien emplacement de la nef méridionale de Saint-Hilaire. Elle était gravée sur une belle ardoise de 1 mètre 60 de long sur 40 centimètres de large. Son état de dégradation en rendait la lecture difficile, mais nous pûmes la rectifier sur une bonne copie qui en avait été faite par D. Fonteneau avant la ruine de la belle église par la Révolution. Elle avait été ensuite dessinée par Dufour, mais inexactement, pour ses recherches sur le Poitou. Nous fîmes placer l'ardoise au musée des Antiquaires de l'Ouest, où elle reste parmi les pièces authentiques de notre histoire. (V. le *Bulletin des Antiq. de l'Ouest*, VI, 31 ; — VII, 335.)

NOTE 7

Le Velay, *Velaunia*, habité au temps de César par les *Vellavi* ou *Velauni*, au milieu des Cévennes. Ces peuples appartenaient à la première Aquitaine, et confinaient à l'Auvergne et au Forez. C'est aujourd'hui une portion du département de la Haute-Loire, qui a pour chef-lieu le Puy, *Podium*, ville de 18 à 20,000 habitants, près de la Loire. Quelques géographes pensent avec Dufau et Guadet que le Puy s'est formé après la ruine de la petite ville de Ruessio, voisine du Puy, et que c'est à elle qu'a succédé plus tard l'autre ville de *Saint-Paulien*, à 12 kilomètres Est du Puy, chef-lieu de canton de la Haute-Loire.

NOTE 8

Clermont, l'ancienne *Nemetum*, placée non loin de *Gergovia*, qui avait résisté héroïquement aux Romains sous Vercingétorix. Peu après, Auguste, craignant que la position de *Gergovia* ne la rendît favorable à une révolte du pays, rebâtit, à une lieue au Nord de cette ville, celle de *Nemetum*, ruinée pendant la guerre, et lui donna son nom, *Augustonemetum*. Cette ville est devenue Clermont-Ferrand, ainsi nommée de son voisinage avec la petite ville de Mont-Ferrand. Elle est aujourd'hui le chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, et a 30,000 habitants. C'était la plus considérable ville de la basse Auvergne, et sa capitale. La haute Auvergne avait pour principale ville Aurillac, et plus tard Saint-Flour.

NOTE 9

Nouherte, *Noherta,* aujourd'hui Nouharte, village de 600 âmes, dans le canton de Boixe (Charente). Nous en avons parlé en détail dans notre *Histoire de l'abbaye et des reliques de Charroux,* p. 417 et suiv.

NOTE 10

Gourville, *Godorvilla,* bourg de 1,100 âmes, au canton de Rouillac (Charente). L'église du prieuré fut reconstruite au XII[e] siècle.

NOTE 11

Néré, *Neiriacum,* bourg de 1,300 habitants, au canton d'Aunay (Charente-Inférieure).

NOTE 12

Voultegon, *Vultaconnum,* canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres), compte à peine 600 âmes.

NOTE 13

Mauléon, *Malleolium,* aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre, peite ville de 1,000 habitants, sur le Loing, qui va se jeter à une lieue de là, au Nord-Ouest, dans la Sèvre-Nantaise, près de Mortagne. Elle est un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Bressuire. On dit que son nom primitif, *Mons-Leonis,* lui venait des Romains; nous verrons plus tard que c'est bien à tort. Son abbaye fut fondée en 1079, et son nom nouveau fit oublier l'ancien, lorsqu'en 1737 le comte de Châtillon, gouverneur du Dauphiné, l'acquit de la vieille et puissante famille de Mauléon, qui se prétendait, comme nous le verrons, issue des comtes de Poitiers, et qui se fondit dans la maison de Thouars. (*Gallia christ.,* II, 1391.)

NOTE 14

Courcosme, *De Curte comitis,* dégénéré en *Curcolmiacum,* bourg de 1,200 âmes, du canton et à une lieue au Sud-Est de Villefagnan (Charente).

NOTE 15

Marcillac-Lanville, ancienne vicomté de l'Angoumois, aujourd'hui bourg de 1,500 âmes, du canton de Rouillac (Charente). C'était une possession considérable d'une famille dont les traditions remontent au XI[e] siècle. (V. la notice que nous avons consacrée à cette famille (*Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* I, 201.)

Note 16

Confolens, *Confluentes,* ancienne ville, au *confluent* du Goire et de la Vienne, d'où lui vient son nom, à l'extrémité Nord-Est du département de la Charente, dont elle est une des quatre sous-préfectures. Sa population est de près de 3,000 habitants. Elle faisait partie de l'ancienne Marche.

Note 17

Brillac est maintenant un bourg de 1,700 âmes, où l'on voit les ruines d'un château rebâti au XIe siècle, et qui, sans doute, avait été reconstruit après celui dont nous parlons ici.

Note 18

La Fontenelle, p. 405, doute si cette nomination fut faite avant ou après l'expédition d'Eudes en Poitou. Il paraît clair cependant que la place ne put être donnée avant la mort du titulaire. Il y a aussi plus de probabilités que la date de 894 fut celle de la charte écrite à cette occasion, tous ces événements s'étant passés à la fin de 893. (V. Besly, *Comtes de Poict.,* p. 33, 208 et 209; — *Chartrier de Saint-Hilaire,* I, p. 16; *Mém. des Antiq. de l'Ouest,* XIV, 16.)

Note 19

Cormery, *Cormeriacum,* entre Tours et Loches (Indre-et-Loire) où s'est formé un bourg de 1,000 à 1,100 âmes, dans une vallée arrosée par l'Indre. Il n'y reste plus qu'une vieille tour romane de l'abbaye, dont les abbés étaient seigneurs de l'endroit.

Note 20

Noyers, *De Nucheriis,* abbaye de Bénédictins de Touraine, fondée en 1030, sous le vocable de la Trinité et de la Sainte-Vierge, n'est plus qu'un village de 2 à 300 habitants de la commune de Nouhatre (Indre-et-Loire), sur les bords de la Vienne. M. l'abbé Chevallier a publié l'intéressant cartulaire de cette abbaye qui nous est fort utile pour l'histoire de la basse Touraine et du Châtelleraudais.

Note 21

Fontevrault, *Fons Ebraldi,* bourg de 1,800 âmes (Maine-et-Loire). Ses deux abbayes d'hommes et de femmes sont devenues, après la Révolution, une maison centrale de détention. Nous verrons que sous beaucoup de rapports l'histoire de ce double monastère est d'un grand intérêt.

Note 22

Le Bas-Nueil, *Nuolium,* à 5 ou 6 lieues au Nord-Ouest de Loudun, et du canton des Trois-Moutiers. La commune a 800 habitants.

Note 23

Cf. Redet, Beauchet-Filleau.—Il y a ici, dans les chroniqueurs de cette époque, quelques divergences sur les dates précises de ces événements, et ils varient de un ou deux ans sur ceux que nous racontons en ce moment; mais de telles variantes n'ont pas une réelle importance. Quelques faits seulement ainsi déplacés pourraient dénaturer certaines circonstances qu'il faut rétablir dans leur véritable jour. Ceux, par exemple, qui font mourir Raynulfe II en 896, déplacent par cela même l'avènement d'Ebles Manzer et tout ce qui s'en suit. Nous avons adopté la chronologie qui semble plus convenable à la concordance des faits, et à la contexture même de l'histoire générale sans les chroniqueurs qui nous ont paru l'avoir mieux comprise.

Note 24

Auxerre, *Autissiodurum,* ville de la Gaule, située dans cette partie de la quatrième Lyonnaise qui est devenue la Bourgogne, et qui dépendait des *Senones* ou habitants de Sens. Elle devint ensuite capitale de l'Auxerrois, et est aujourd'hui chef-lieu du département de l'Yonne. Quant à cette rivière, elle vient des montagnes de Morvan (Nièvre), et se jette dans la Seine à Montereau, après avoir laissé Auxerre sur sa rive gauche. Elle a de 12 à 15,000 habitants.

Note 25

Montpensier, château fort sur une éminence. Il a commencé la petite ville de ce nom, dans le canton d'Aigueperse (Puy-de-Dôme). Elle a 4 à 500 habitants. C'est l'ancien chef-lieu du duché de Montpensier, dont la seigneurie appartenait à des princes de la maison de France, et qui fut érigée en duché-pairie par Louis XIV. Louis VIII y était mort en 1226.

Note 26

Depping, *ub. sup.,* p. 247 et suiv., d'après Richer, *Hist.,* liv. I, c. VIII, X, XIV. — Ces sortes de conversions forcées pouvaient avoir, en effet, un motif peu élevé dans un homme qui n'en passait par là que pour sauver sa vie; mais elles ne paraissaient pas toujours suspectes à ces Francs, dont la foi était solide en dépit de leurs passions désordonnées. On se persuadait facilement qu'au milieu

des chrétiens où il faudrait vivre désormais, touché de la grâce, le nouveau converti pourrait être utile à ses compatriotes en les attirant à une religion qu'ils ne connaissaient pas. Il est possible que ces calculs n'aient pas toujours réussi, et l'action d'Imbo prouve qu'il y en avait eu des exemples. Mais nous verrons aussi, par la conversion en masse des Normands, que le véritable intérêt de la nation fut bien compris par un chef intelligent, énergique et convaincu, et que d'ailleurs les principes du christianisme étaient seuls capables de purifier les mœurs, de modifier les caractères, et d'immiscer une nation étrangère à la vie des vainqueurs mieux éclairés. Nous avons vu que, sans le baptême chrétien, Charlemagne n'aurait jamais soumis les Saxons, en dépit des reproches que la philosophie voltairienne lui en a faite.

NOTE 27

Laon, *Lugdunum Clavatum,* l'une des villes les plus anciennes et les plus peuplées de la Gaule, au nord-ouest de Reims. On croit qu'elle occupe, sur une montagne isolée, l'ancien emplacement de *Bibracte,* dont César nous a laissé la description au IVe livre de la *Guerre des Gaules.* Elle avait appartenu au royaume d'Austrasie après 561, et à celui de Soissons de 518 à 558. Elle est aujourd'hui la préfecture du département de l'Aisne, et renferme 9,000 habitants.

NOTE 28

La Fère, *Fœra* dans les anciennes chroniques, chef-lieu de canton de l'Aisne de 3,000 habitants, aujourd'hui fortifiée, et ayant de beaux fastes militaires dans l'histoire de France, depuis cette époque jusqu'à la nôtre.

NOTE 29

La Serre est une petite rivière qui prend sa source dans le même département, près de Laigny, canton de Vervins, et descend par Marle et Pont-à-Bresson jusqu'à l'Oise, où elle se perd à une lieue au Nord de la Fère.

NOTE 30

Mauléon, *les Carlovingiens,* II, 32. — Daniel, p. 585. Il y a probablement en cela une confusion avec le retour d'Ebles Manzer en 902, que nous raconterons bientôt.

NOTE 31

La Scandinavie, *Scandia,* est une contrée qui comprend aujourd'hui la Suède, la Norwège et les îles du Danemarck; c'est une presqu'île de la mer Baltique. Les auteurs du pays, dans l'opinion

de Depping, seraient ceux qu'il faudrait croire lorsqu'ils racontent que Rollon fut exilé par son père pour s'être révolté contre son autorité royale. Nos historiens normands des XIe et XIIe siècles, que nous suivons presque toujours ici, donnent la version que nous croyons devoir suivre, parce qu'elle est généralement préférée par nos historiens. Cette variante est d'ailleurs assez peu intéressante par elle-même.

NOTE 32

Rochemeaux, *Rocamellis, Rocameldis* dans les chartes des Xe et XIe siècles, situé à 3 kilomètres Sud de Charroux, devait être, à l'époque où nous sommes, et grâce à sa position défendue d'un côté par un coteau et de l'autre par la Charente, un lieu d'une véritable importance, car Adhémar de Chabanais et Pierre de Maillezais, écrivains qui florissaient de 988 à 1040, l'indiquent de tout temps comme un *castrum* ou enceinte fortifiée munie d'un château défendu par plusieurs entourages de murs. Dès l'an 1050, on y voit comme seigneur un Adalbert de Rochemeaux ; en 1088, c'est un Bertrand ; puis des Adalbert et des Guillaume s'y succèdent dont quelques-uns que nous avons cités ailleurs (*Histoire de l'abbaye de Charroux,* passim.) n'épargnèrent pas les épreuves à leurs paisibles et laborieux voisins. Les fortifications de Rochemeaux durèrent avec leurs douves, que remplissait la Charente, et leurs murs élevés, jusqu'aux guerres civiles du XVIe siècle ; des chartes de 1611 parlent encore des vieux fossés qui « anciennement fermaient la ville de Rochemeaux », mais dont les dernières traces ont entièrement disparu depuis longtemps. Il est fait mention dès 1176 d'une église de Saint-Ursin établie dans la ville et qui devint paroissiale. Elle est citée à ce titre dans le *Pouillé* de Gaultier de Bruges. Elle était probablement de fondation épiscopale, car on la voit toujours à la nomination de l'évêque de Poitiers. Cette église manqua de revenus quand les malheurs causés par les huguenots eurent détruit la ville et le château, et la paroisse fut réunie en 1647 à celle de Saint-Sulpice de Charroux (D. Fonteneau, XXIX, 145 et 237), dont elle fait encore partie. Après avoir été le siège d'une châtellenie relevant de la basse Marche, Rochemeaux le fut d'une baronnie, puis, au mois de janvier 1599, on le voit érigé en vicomté en faveur de Jean Green, seigneur de Saint-Marsault. Un château moderne existe aujourd'hui au milieu d'agréables plantations : il est habité par son honorable propriétaire, M. Bellivier de Prin. On ne compte plus à Rochemeaux qu'une vingtaine d'habitants appartenant tous à la commune de Charroux. (Dom Fonteneau, t. XXXVIII, 131 ; XXXIX, 237. — Redet, *Diction. topographique,* p. 360.)

Note 33

Cette forteresse occupait l'emplacement où s'est élevée, dans la suite, la petite ville de Thiers, une des trois sous-préfectures actuelles du Puy-de-Dôme.

Note 34

La série des Abbés de Charroux est très fautive à cette époque, plusieurs manquent par suite du mauvais état des archives. Les auteurs du *Gallia christiana* attribuent ce fait à l'administration de l'abbé Frotier, mais on n'a pas de preuve de cette préférence, puisqu'on reconnaît que Frotier n'a pas gouverné au-delà de 874, où apparaît, pour la première fois, Grinfier, son successeur, dans les dyptiques de l'abbaye. (V. notre *Histoire de Charroux, Chronologie des Abbés,* p. 462.)

Note 35

Savigny-sur-Vienne, *Saviniacus,* hameau de trois ou quatre maisons, au bord de la Vienne, et dans le canton de Vouneuil. C'était très anciennement un château et un fief relevant de la baronnie de Chauvigny. Il y avait là un prieuré de Saint-Cyprien sous le vocable de Notre-Dame, indiqué dans une charte du XIII[e] siècle, et qui devait être bien plus ancien, car on le voit cité déjà vers 1155. L'origine probable de ce prieuré remonte au don d'une chapelle nouvellement fondée vers 942 ou 943 par Richard, Trésorier de la Cathédrale, qui en gratifia le monastère de Saint-Cyprien. (Redet, Beauchet-Filleau, D. Fonteneau, VI, 48.) Il faut remarquer ici qu'alors le titre de Trésorier indiquait pour la Cathédrale le premier dignitaire et le chef du Chapitre.

Note 36

Une observation importante est à faire ici, et qui pourra servir plus tard à l'histoire comparée des institutions catholiques et de la politique pratiquée aujourd'hui par leurs plus ardents ennemis. C'est que, en 1790, quand les fauteurs, trompeurs ou trompés, de la Révolution eurent jeté à bas tout ce qui avait été dès l'origine de la France, et jusqu'alors, le fondement de sa prospérité ; quand on renversa les maisons religieuses qui s'étaient appliquées à la culture des champs et à l'exploitation des forêts, on ne songea à rien qui pût les remplacer pour continuer au sol les mêmes avantages de fertilité et de production. Depuis ce siècle si follement terminé par les scènes sanglantes de 93 et 94, par les troubles politiques et les principes antichrétiens qui les ont suivis, comment l'agriculture

s'est-elle relevée? Comment s'est soutenue la prospérité nationale, dont elle est une des causes premières? Le commerce, l'industrie, les arts ont jeté de temps à autre un vif éclat qui a pu éblouir les esprits vulgaires, mais qui, n'accusant partout qu'un excès de civilisation, nous ont caché sous de séduisantes apparences la décadence sociale qui s'avançait à grands pas, et dont le progrès se manifestait de plus en plus aux esprits sérieux, en dépit des déclamations intéressées des agitateurs qui profitent de ce triomphe. Et c'est précisément avec de telles victoires de l'anarchie et d'un désordre moral qui va jusqu'à l'athéisme, que nous voyons coïncider la débâcle effrayante de l'agriculture et de la richesse publique dont elle est la source fécondante. Le paysan déserte les campagnes, où les bras manquent autant pour les semailles que pour les médiocres récoltes qui les suivent; et quand les villes augmentent ainsi le trop plein de leur population aux dépens de l'économie matérielle et morale, on n'a plus contre cette gangrène mortelle du luxe et d'une misère meritée, l'immense ressource de ces communautés d'hommes dévoués qui eussent retenu tant de colons dans nos campagnes en continuant de les enrichir et de les fortifier. Les faiseurs de lois et de constitutions politiques s'en dédommagent, il est vrai, par des formes de gouvernement qui reposent toutes sur la liberté de la presse, les tromperies du suffrage universel, les débordements de l'éloquence parlementaire, les agréments du népotisme, la ruine de la famille, les caprices de la Bourse, les insanités dégoûtantes des bals de bêtes, des cafés-concerts, les impudicités de la scène dramatique, et le cynisme dégoûtant de la juiverie la plus audacieuse et du wilsonisme le plus éhonté.

Depuis cent ans bientôt, il n'y a pas de département qui n'ait sa Société d'agriculture; on y a joint les Comices agricoles, les fermes modèles, les prix de charrue et les expositions de tous les choux et de toutes les *carrotes* possibles, sans compter l'ordre du Mérite agricole; et tant de belles inventions ont abouti à des récoltes insuffisantes, à des emprunts forcés de céréales venues d'au-delà des mers, à d'interminables discussions sur la *protection* et le *libre-échange*, à n'avoir chez nous que du blé dont le prix de revient surpasse les prix de vente, et à payer 20 centimes le demi-kilo de pain qu'en 1785 on payait six liards. En conscience, cela ne valait pas la peine de chasser les Bénédictins et les Trappistes, ni de détruire leurs colonies agricoles.

L'homme honnête et judicieux qui voudra sauver la France lui rendra donc ses Trappistes et ses Bénédictins. Sur les ruines qu'ont faites les Normands des XVIIIe et XIXe siècles, il relèvera des abbayes

nouvelles avec des colliberts renouvelés qui ne s'en plaindront pas. Il rendra par là encore à nos campagnards démoralisés la doctrine évangélique dont la libre-pensée étouffe en eux les derniers germes, et avec le succès de l'agriculture on verra renaître les vertus antiques du paisible et honorable agriculteur. Sans cela rien !...

Note 37

Cartulaire de Saint-Cyprien, p. 443, et celui *de Saint-Hilaire*, I, 17. — A voir comme les endroits auxquels s'appliquent le mot *condita* se rattachent le plus souvent à des lieux où relèvent des châteaux, comme Brion, Vivonne, Chauvigny, etc., ne serait-on pas autorisé à regarder cette juridiction féodale, qui n'est guère usitée avant le IXe siècle, comme autant de ces châtellenies dont le nom n'était pas encore adopté généralement, mais qui devinrent bientôt un titre dont le seigneur avait droit à un château fort et à rendre la justice. Cette justice était haute ou basse, selon que la châtellenie était royale ou inférieure. (V. M. Chéruel, *Diction. de la France*. — V. Châtelain.) D'ailleurs, ce mot *condita*, dont la racine se voit dans le verbe *condere*, ne donne-t-il pas l'idée d'un établissement fortifié, entouré de murailles? D'après M. Redet, p. 18, *conditum* serait employé dans le sens de *pagus*, *petit pays*. Notre opinion n'y contredirait point.

Note 38

En 909, c'est *Linariensis vicaria ;* en 923 et 936, *villa Linarius ;* en 937, *Aliarindis ;* en 964, *Linaris*, *Liniacensis ;* puis après le XIe siècle jusqu'à nous, c'est tantôt *Ligners* et *Liners ;* enfin *Liniers* et *Lignerius*.

Note 39

Morthemer, *Mortui Maris* ou *de Mortuo Mare*, aujourd'hui simple succursale du doyenné de Lussac-le-Château, est une de ces anciennes localités dont l'importance a cédé peu à peu à l'influence des temps, et n'est plus qu'une ombre d'elle-même. Sa vieille forteresse, qui rappelle, par son aspect grandiose et l'état de conservation de sa plus grande partie, une habitation féodale souvent mentionnée dans les fastes militaires de la contrée, était encore entourée en 1771 des restes d'une enceinte murale qui défendait la ville. Dans celle du château était comprise une maladrerie sous le vocable de saint Nicolas, de fondation royale, dont les revenus furent réunis à l'hôpital de Chauvigny en 1695, lequel relevait du grand aumônier de France. L'église collégiale était en même temps paroissiale. Là existait aussi un prieuré de Saint-Christophe, dit de Montierneuf,

fondé avant 1090 dans le cimetière, près d'une des portes de la ville, et dont la chapelle est en ruines. Ce prieuré relevait de Saint-Cyprien. On lui avait annexé l'église voisine de Lhommaizé. Très anciennement avait été donné à l'église de Morthemer un titre archipresbytéral dont le siège était depuis 1486 à la cure de Saint-Médard d'Asnières, en l'archiprêtré de Châtellerault. Ce titre était d'abord conféré à un chanoine de la cathédrale, ce qui laisse supposer que le Chapitre en était fondateur. Ce bénéfice était devenu le premier archiprêtré du Poitou, et avait juridiction sur vingt-cinq paroisses.

Morthemer était, dès le XI[e] siècle, le siège d'une châtellenie à laquelle on trouve le titre de baronnie dès 1428, après avoir relevé de celle de Chauvigny. Elle dépendit ensuite de la Tour de Maubergeon, ayant vingt-huit fiefs dans sa mouvance. A partir du commencement du XV[e] siècle, on voit cette terre possédée par l'ancienne et toujours honorable famille Taveau, dont les représentants actuels habitent la ville et les environs de Montmorillon. Une de ses branches, dans la personne de Guillaume Taveau, qui fut plusieurs fois maire de Poitiers à partir de 1388, acquit la baronnie par son mariage avec Sibylle de Saint-Martin, héritière de Jean Harpedanne, qui avait fait bâtir une des tours du château. Les Taveau la possédèrent jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, quand la maison de la Haye-Montbaud l'acquit par une alliance avec Catherine Taveau, qui laissa cette terre dans la famille de son époux.

Le baron de Morthemer faisait hommage-lige au comte de Poitou, et devait en temps de guerre venir à Poitiers garder le pont roulant avec quatre hommes d'armes pendant quarante jours et quarante nuits, mais une fois seulement en sa vie.

Morthemer était qualifié de première baronnie du Poitou. Celui qui le visite aujourd'hui n'y trouve plus qu'un misérable bourg d'à peine 400 âmes, dont le château récemment restauré par M. de Soubeyran, député de la Vienne, parle encore de son ancienne splendeur. Ce château, possédé au XIV[e] siècle par les Anglais, qui en avaient fait une de leurs places fortes a encore ses souterrains-refuges et son aspect formidable. L'église romane à nef unique a aussi une crypte et des voûtes ogivales de la transition. Annexée au château pour une plus facile communication, elle fut aussi fortifiée, et a conservé un aspect des plus pittoresques avec sa galerie couverte qui la surmonte, garnie encore d'échancrures et de meurtrières, et qui embellit singulièrement la vallée de la Dive, que couronne cet admirable ensemble de fraîches verdures et d'importantes construc-

tions. (V. *Bulletin des Antiq. de l'Ouest,* VIII, 143; — Beauchet, *Diction. des Familles;* — Redet, *Diction. de la Vienne.*)

NOTE 40

La châtellenie de Touffou existait dès 1438; mais elle représentait alors un ancien fief de la baronnie de Chauvigny, qui, en 1127, s'appelle Rolfol dans une charte du comte de Poitiers Guillaume X. Un tel nom, sans nous indiquer précisément aucune origine bien précise, laisse croire pourtant que le lieu était désigné d'abord en quelque langue qui ne ressemble pas plus à celle des Germains que de la race gallo-romaine. Ses variantes sont d'ailleurs nombreuses à travers les sept ou huit siècles qui nous séparent de cette première dénomination. Ce qui est certain, c'est qu'on a des actes du XIVe siècle où il est écrit comme aujourd'hui. La juridiction de la châtellenie s'étendait sur la paroisse de Bonnes, de Liniers et Lavoux, et au-delà, en remontant, jusqu'à celle de Saint-Léger de Chauvigny. Le château, rebâti au XVIe siècle, existe encore en entier sur la rive gauche de la Vienne, dans la commune de Bonnes. Son plan carré se développe en de vastes et élégantes proportions et se termine à l'Est par une tour puissante qui, d'une terrasse élevée, domine la rivière. Là, tout est d'un charmant aspect comme à l'intérieur tout témoigne du bon goût de M. Loyer, propriétaire actuel de cette belle demeure.

NOTE 41

Lavoux, *Lavatorium* au Xe siècle, était dès cette époque un prieuré de Saint-Hilaire de la Celle, et devint une paroisse sous le vocable de saint Martin. Elle a absorbé la cure de Liniers, qui ne fait plus qu'un avec elle, et contribue à former un groupe de 1,000 habitants sur son territoire. A Lavoux existent encore des ruines de son château primitif. Une enceinte des XIVe, XVe et XVIe siècles entoure le château de Bois-Doucet, construit au XVIIe, et dont l'entrée est remarquable par ses portes à mâchicoulis et à créneaux. L'église de Liniers n'a plus d'importance que dans quelques-uns des rares caractères romans qui lui restent. Aux Bradières, non loin de là, un homme de bien, M. de Grousseau, a établi, et gouverne encore une intéressante colonie agricole pour les enfants trouvés.



TABLE DES MATIÈRES

DU Ve VOLUME

LIVRE XXX

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE PÉPIN II EN AQUITAINE
JUSQU'A SA DÉCHÉANCE

(De 845 à 849)

LIVRE XXXI

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE CHARLES LE CHAUVE A LA ROYAUTÉ D'AQUITAINE JUSQU'A LA PREMIÈRE INVASION DES NORMANDS EN POITOU

(De **848** à **852**)

LIVRE XXXII

DEPUIS LE RETOUR DES NORMANDS EN POITOU JUSQU'A LA REPRISE DES HOSTILITÉS DE PÉPIN CONTRE LA FRANCE

(De **853** à **860**.)

LIVRE XXXIII

Depuis la reprise des hostilités de Pépin II jusqu'à sa mort

(De 860 à 865)

LIVRE XXXIV

DEPUIS LE RÈGNE DE CHARLES LE JEUNE EN AQUITAINE JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE CHARLES LE CHAUVE A L'EMPIRE D'OCCIDENT

(De **865** à **869**)

LIVRE XXXV

—

Depuis l'alliance de Charles le Chauve avec les Normands jusqu'a sa mort

(De 869 à 877)

LIVRE XXXVI

DEPUIS L'AVÈNEMENT AU TRÔNE DE LOUIS LE BÈGUE JUSQU'A LA MORT DE CHARLES LE GROS

(De 877 à 888.)

LIVRE XXXVII

DEPUIS LE RÈGNE D'EUDES EN FRANCE JUSQU'AU PARTAGE DU ROYAUME AVEC CHARLES LE SIMPLE

(De **888** à **890**)

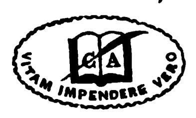
LIVRE XXXVIII

Depuis l'avènement d'Ebles Manzer au duché d'Aquitaine et au comté de Poitou, jusqu'à la mort de l'évêque Ecfroi et a l'avènement de son successeur Frotier II

(De 890 à 900)

TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE CINQUIÈME VOLUME



VITAM IMPENDERE VERO

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

—

Histoire de la Cathédrale de Poitiers. — 2 vol. gros in-8° ornés de 30 planches. — Poitiers, 1848-1849 . . . . . . 10 fr.

Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie de la Roche-sur-Yon. — Vol. in-8°. — Poitiers, 1849. . . . . . 3 f. 50

Recherches historiques et archéologiques sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-des-Eglises, près Chauvigny-sur[illegible] 1 vol. in-8°, planches. — Paris, Didron, 1852. . . 6 f. 50

Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature. — 4 vol. in-8°. Extraits des journaux et recueils scientifiques auxquels l'auteur a coopéré, tels que les Mémoires de plusieurs Sociétés savantes, le *Bulletin monumental;* celui du *Comité des Arts et Monuments;* la *Revue de l'Art chrétien;* l'*Art en province* et autres . . . . 40 fr.

Biographie de Jacques de Hillerin, Poitevin et conseiller-clerc au Parlement de Paris. — In-8° — Poitiers, 1850 . . 2 fr.

Biographie de M. Guéry-Champneuf, avocat du barreau de Poitiers. — In-8°. — Poitiers 1852 . . . . 1 fr.

Biographie de Girouard, sculpteur poitevin. — In-8°. — Poitiers, 1841 . . . . 1 f. 50

Biographie de M. le comte de Bastard d'Estang. — In-8°. — Tournay, 1884 . . . . 2 fr.

Recherches sur la vie de Simon de Cramaud, cardinal, évêque de Poitiers. — 1 vol. in-8°. — Poitiers, 1841, complétées (en 1857) par une relation de la découverte des restes du cardinal dans la cathédrale de Poitiers. — In-8°. — Portrait. 4 fr.

Instruction de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, l'entretien et la décoration des églises, adressée par Monseigneur l'Evêque, président, au clergé de son diocèse. — 1 vol. in-8°. — Poitiers, 1851. . . . . 3 fr.

Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers, avec des réflexions et des prières à la suite de chaque *Vie.* — In-18. — Poitiers, 1858, avec une table générale analytique et raisonnée, imprimée seulement pour 200 exemplaires. . . . . . . 2 fr.

Table générale, analytique et raisonnée du *Bulletin monumental.* — 2 vol. in-8°. — Paris, Derache et Didron, 1846 et 1861. Ouv. couronné par la Société française d'archéologie. 12 fr.

Histoire de saint Martin, abbé de Vertou et de Saint-Jouin-de Marnes, et de ses fondations en Bretagne, en Vendée et dans les pays adjacents. — 1 vol. in-8°, de VI-223 pages, avec 3 planches. — Poitiers, 1869 . . . . 3 f. 50

— Deuxième édition. — In-18, de 300 pages . . . . 1 f. 50

Notice sur un reliquaire de l'époque romane. — In-8°, planches. — Poitiers, 1845 ; Amiens 1860.

Notice sur un poignard du XVIe siècle et sur la famille de Black-Wood. — In-8°. - Poitiers, 1843, avec une planche. 1 f. 50

